

1 FEV 1960

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA PTE DU LAC.

J.B.



- COPIE -
Service de la gestion des documents et archives - VTR

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce premier février 1960 et à laquelle sont présents MM. Rosario Crête, Jean Garceau, Antonio Benoit, Fernando Guilbert, Léo Arbour, sous la présidence de monsieur le Maire Louis Beaulieu, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées, telles que lues.

CORRESPONDANCES:

La Shawnigan Water and Power nous avise qu'ayant dépassé de quelques dollars le montant permis par notre dernier référendum, il y aurait lieu pour la municipalité de passer un autre référendum pour légaliser l'éclairage des rues de notre municipalité.

Circulaire de l'hôpital Sainte-Justine au sujet de la Croixade annuelle pour les enfants.

Avis de la Cour municipale de Montréal dans lequel le juge Ernest Simars condamne notre municipalité dans un cas d'Assistance Publique.

Mlle Simone Godbout écrit au Conseil en son nom personnel et au nom de M. J.B. Godbout afin de se plaindre de la hausse de l'évaluation municipale.

Rapport de l'inspecteur pour les chiens, ainsi que le montant qui lui est dû pour son travail.

Deux contracteurs viennent rencontrer le Conseil pour avoir la permission de ramasser les vidanges dans la municipalité pendant la prochaine saison d'été; cette permission est accordée à M. Albert Thériault de Pointe-du-Lac.

RESOLUTIONS:

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'aviser les contribuables J. B. Godbout et Simone Godbout que le temps permis par la loi pour porter une plainte au rôle d'évaluation est 30 jours après le dépôt du dit rôle par les estimateurs; en conséquence les sommes demandées par les comptes de taxes du 2 novembre 1959 et du 2 décembre 1959 sont exigibles et portent intérêt au taux de 5%, en plus .50 de frais pour le 2ième avis est aussi réclamé.

Une résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil en vue de renouveler notre demande d'octroi pour une meilleure protection contre l'incendie en demandant à monsieur Gaston Hardy de Shawnigan de bien vouloir appuyer le Conseil auprès de l'honorable Ministre des Travaux Publics afin qu'il nous accorde l'aide du Gouvernement de la Province sur les items spécialement désignés dans les résolutions du 17 mars 1958, du 6 avril 1959 et du 6 juillet 1959.

Il est résolu unanimement de nommer monsieur Fernando Guilbert pro-maire de la municipalité pour remplacer monsieur Jean Garceau.

Une résolution est adoptée à l'unanimité en vue d'autoriser le secrétaire-trésorier à reconstruire un avisoir légal pour faire percevoir les arrérages de taxes de locataires.

Il est résolu et adopté que sous l'autorité de l'article 372 du Code Municipal, les électeurs propriétaires d'immeubles imposables de cette municipalité soient convoqués en assemblée publique pour approuver ou désapprouver, par voie de votation, le règlement No 76 concernant l'éclairage d'une partie de la municipalité. Que la date de la votation soit et elle est fixée au 27ième jour de février 1960

COMPTES:

<u>Section aqueduc</u>	
Joséphat Chamberland, pour réparer le maine,.....	\$ 12.00
Roland Girard, " " " "No, parking	24.00
René Crête, " " "	14.00
J.-Paul Boisvert, voy. tel. timbres,.....	36.22

Demande d'octroi pour la protection d'incendie.

PRO-MAIRE.

Résolution pour fixer la date de la votation concernant le règlement No 76.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



LB
 Caisse Populaire de P.d.L., int. sur emprunt de \$7000. \$ 175.00
 Auxibe Messier, bois pour réparation,.....\$ 2.76
 Omer Garceau, réparation au garage municipale,.....\$ 11.00
 Roger Duval Inc. une sleeve pour aqueduc,.....\$ 17.80
 Banque Provinciale du Canada, échéance du 1er mars 1960 \$3,242.50

Section générale

Caisse, taxe spéciale pour aqueduc à .60 % ,.....\$6,968.67
 City Gas & Electric Corp., installation et 7 cylindre,\$ 161.99
 Corporation Municipale du Comté St-Maurice, cotisation,\$ 521.70
 Thomas Bellemare, $\frac{1}{2}$ du compte pour chemin d'hiver,.....\$ 256.25
 Napoléon Guay, pancarte pour dépotoire,.....\$ 5.00
 René Crête, pour réparer la borne-fontaine,.....\$ 4.40
 Roland Girard, " " " " " " ,.....\$ 4.40
 P.E. Montour, pour souder une borne-fontaine,.....\$ 15.00
 Pépin "Esso" Service,\$ 113.20
 Adrien Desmarais, pour travail RE: Inspecteur des chiens\$ 23.50

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

REGLEMENT NO 76

Attendu que les prescription et formalités légales en rapport avec la passation du présent règlement ont été remplies;

Attendu qu'il est à propos de pourvoir à l'éclairage d'une partie de la Municipalité et d'autoriser le conseil à s'entendre avec toute personne, société ou corporation pour le dit éclairage;

Il est, en conséquence, proposé par M. Fernando Guilbert et par les présentes REGLE et STATUE comme suit, savoir:

Que les rues d'une partie de la Municipalité soient éclairées et que des lampes de rues soient installées dans la dite partie, aux endroits désignés par résolution du conseil; la dépense annuelle à cette fin ne devant pas excéder deux mille dollars (\$2,000.00) et devant être incluse chaque année aux prévisions budgétaires;

Que le conseil soit autorisé à s'entendre avec toute personne, société ou corporation pour le dit éclairage et, à cette fin, il pourra passer un contrat pourvoyant au nombre de lampes, au taux, à l'achat de l'énergie électrique pour les autres besoins de la Corporation et la durée du contrat qui ne devra pas excéder les dispositions de la loi. Il pourra en outre dans ce contrat, accorder à telle personne, société ou corporation une franchise pour la distribution de l'électricité dans les limites de la municipalité, pourvoir au mode d'exercice de la dite franchise en ce qui concerne spécialement le coupage et l'émondage des arbres, les déplacements de poteaux, et les travaux à être exécutés sur les propriétés de la Corporation.

Que le coût de l'éclairage soit supporté par la Corporation et à cette fin une taxe spéciale est par les présentes imposée sur tous les bien-fonds imposables de la Municipalité. Elle sera basée sur la valeur des bien-fonds telle qu'elle apparaît ou apparaîtra au rôle d'évaluation en vigueur dans la Municipalité à l'époque de chaque perception. Cette taxe sera perçue en même temps que la taxe générale, le tout suivant les dispositions du Code Municipal.

Que le présent règlement abroge et remplace à toutes fins que de droit le règlement No 65, adopté le troisième jour du mois de mai 1954.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

La séance est levée.

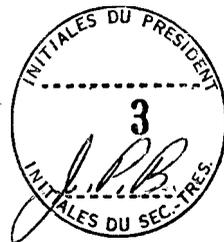
Fernando Guilbert MAIRE

J. Paul Boisvert Sec. Trés.

MARGE DE LA RELIURE
 Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

SERMENT D'OFFICE

L.B.



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA PTE DU LAC
COMTE DE ST. MAURICE.

JE, Ernest Lucien Béland domicilié à 128 rue, st-Laurent
Louiseville, ayant été nommé pour faire la vérification des livres
pour l'année terminée le 31 décembre 1959, jure sur les Saints
Evangiles, que je ferai mon devoir au meilleur de ma connaissance
et de mon jugement

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à la pointe du Lac
ce vingt-septième jour de février 1960

J. Paul Bissonnet
Secrétaire-trésorier

E. Lucien Béland
Vérificateur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA PTE DU LAC

7 MAR 1960

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue
au lieu et heure ordinaires des séances, le 7 mars 1960 et à la-
quelle sont présents MM. Antonio Benoit, Philippe Dugré, Léo
Arbour, sous la présidence de monsieur le Pro-Maire Fernando
Guilbert, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du
procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adop-
tées telles que lues.

CORRESPONDANCES:

Me Ludovic Lapérière nous fait parvenir son compte
au sujet des avis transmis aux propriétaires de chiens.

Lecture de la Circulaire de la Commission du Salaire
Minimum concernant l'Ordonnance adoptée en date du 15 décembre
1959 et approuvée par l'arrêté en conseil No 1453 du 23 décembre
1959.

L'Office National du Film nous offre une production
qui a le mérite d'attirer l'attention sur la nécessité de col-
laboration entre les autorités municipales et le public. Il s'agit
du film "Il faut qu'une bibliothèque soit ouverte ou fermée."

Me Jean-Marie Bureau nous fait tenir ses commentaires
concernant les règlements Nos 68 & 70 pour les chiens et nous
dits que ces textes expriment très bien ce que l'on pourrait dire
dans la conversation ordinaire pour signifier les intentions du
Conseil, mais qu'au point de vue légal et surtout juridique, il
ne lui paraissent pas assez précis, ni explicites.

Lecture et étude du rapport financier préparé pour
l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1959.

RESOLUTIONS:

Monsieur Antonio Benoit donne avis de motion qu'a
une prochaine séance un règlement sera soumis au Conseil pour
son approbation afin d'abroger les règlements Nos 68 & 70 pour
les remplacer par un autre plus explicite.

Il est résolu à l'unanimité d'accepter le rapport
financier tel que préparé par monsieur E. Lucien Béland, vérifi-
cateur de Louiseville.

Il est résolu que ce conseil approuve et confirme
le certificat suivant, lequel est soumis au conseil par le maire
et le secrétaire-trésorier:

Nous, soussignés, maire et secrétaire-trésorier, certifions que



le règlement No 76, concernant l'éclairage des rues, a été approuvé par les électeurs propriétaires lors de la votation donné le 27ième jour de février 1960, et que le résultat du vote a été comme suit:

5 en faveur ; 0 contre ; majorité 5
COMPTES:

<u>Section générale .</u>	
E. Lucien Béland, pour vérification de 1959,.....	\$ 65.00
J.-Paul Boisvert, voy. tel. timbres & 2 repas,.....	27.72
City Gas & Electric Corp.,.....	31.88
Paul Proulx, pour nettoyer un emplacement pour neige,...	5.00
Alexandre Dugré Ass. pour camion & ass. garantie,....	72.00
R. Duchesne & Fils Ltée,.....	3.78
Alcide Guilbert, pour déneiger les bornes-fontaines,..	29.75
Maurice Crête, " " " " " " ,..	24.60
Me Ludovic Lapérière, frais de mise-en-demeure: chiens	12.00
<u>Section aqueduc.</u>	
La Banque Provinciale du Canada, frais d'administration\$	8.10
Garage Maurice Doyon, gals pour pompe louée,.....	6.79
Frédéric Garceau, travail au barrage du ruisseau,....	23.20
Roland Girard, " " " " " " ,....	14.80
René Crête, " " " " " " ,....	41.60
E. Lucian Béland, pour vérification de 1959,.....	70.00

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

L. Beaulieu _____ Maire
J. Paul Boisvert _____ Sec. Trés.

3 AVR 1960

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC.

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 4 avril 1960 et à laquelle sont présents messieurs Rosario Crête, Jean Garceau, Philippe Dugré, Fernando Guilbert, Léo Arbour, sous la présidence de monsieur le Maire Louis Beaulieu, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCES:

Me Jean-Marie Bureau nous transmet le projet de règlement dont il a été requis de rédiger pour les besoins du conseil.

Monsieur Louis-Théo. Larose, Ingénieur de Division, écrit afin d'attirer l'attention du conseil sur les dispositions de la loi relativement à l'ouverture des chemins à la circulation d'été.

Monsieur Lucien Comeau, Juge de District, avise la Corporation qu'elle est tenue responsable des frais d'entretien de l'enfant de monsieur Albert Dupont à l'hôpital St-Joseph.

Monsieur Roméo Lorrain, Ministre des Travaux Publics accuse réception de notre lettre du 3 février dernier et nous dit qu'il étudiera prochainement le cas de notre Corporation.

Monsieur Paul Dozois, Ministre des Affaires Municipales nous informe qu'il a plu au Lieutenant-gouverneur en conseil d'adopter un arrêté à l'effet d'autoriser le règlement no 76 de notre conseil.

Monsieur L. A. Gour, gérant de la compagnie Shawinigan Water and Power, nous fait part des modifications apportées

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



par la direction de sa compagnie et demande au conseil d'adopter une résolution autorisant le maire et le secrétaire-trésorier à signer une nouvelle convention qui remplacera le contrat existant antérieurement pour l'éclairage des rues.

Monsieur Gaston Hardy nous fait tenir la copie d'une lettre reçue de l'honorable Ministre Roméo Lorrain concernant une subvention, au montant de \$10,295.44, accordée à notre Municipalité pour l'achat d'un camion-pompe et d'accessoires.

RESOLUTIONS:

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser monsieur Louis Beaulieu, maire, et Jean-Paul Boisvert, secrétaire-trésorier, à signer une nouvelle convention, pour l'éclairage d'une partie des rues de la Municipalité, entre la Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac et la compagnie Shawinigan Water and Power.

Il est proposé et adopté unanimement de faire préparé un estimé du coût total des travaux à être exécuté pour la construction de deux puits qui seraient raccordés à la ligne actuelle d'aqueduc et par la suite de se rendre à Québec rencontrer les autorités du Ministère de la Santé pour discuter de la nécessité d'obtenir une plus grande quantité d'eau avant le début de la saison estivale.

Une résolution de remerciement est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil à l'endroit de l'honorable Ministre Roméo Lorrain et de monsieur Gaston Hardy de Shawinigan, pour l'aide efficace qu'ils ont accordé à la sus-dite Municipalité dans l'obtention d'une subvention du Gouvernement provincial pour l'achat d'un camion-pompe et d'accessoires.

Monsieur Fernando Guilbert donne avis de la présentation d'un règlement à une prochaine séance pour décréter le ramonage des cheminés et qu'une inspection en soit faite périodiquement par les pompiers.

COMPTES:

<u>Section aqueduc.</u>	
J.-Paul Boisvert, voy. tel. timbres,.....	\$ 10.03
René Crête, pour entretien et rép. au ruisseau,.....	7.20
Maurice Crête, " " " " " " ,.....	6.40
Frédéric Garceau, " " " " " " ,.....	7.20
<u>Section générale.</u>	
P. A. Gouin, Ltée,.....	\$ 24.45
City Gas & Electric Corp.,.....	19.13

Il est résolu à l'unanimité d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

REGLEMENT No 77

Règlement
concernant
1 les chiens.

C Considérant qu'en vertu des dispositions du Code Municipal le conseil a le pouvoir de régler la garde des chiens dans les limites de la municipalité et d'imposer une taxe sur les propriétaires de chiens gardés dans la municipalité;

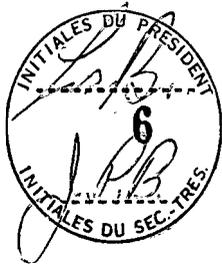
Considérant que l'intérêt de la corporation et des contribuables exigent que ce pouvoir soit exercé;

Considérant que les formalités préliminaires concernant l'adoption du présent règlement ont été accomplies.

Par ces motifs il est proposé par monsieur le conseiller Rosario Crête et il est résolu que le règlement No 77 soit adopté, statué et stipulé comme suit:

Sec. 1- Il est défendu à tout propriétaire ou possesseur de chien ou de chienne de le ou de la garder dans la municipalité sans avoir obtenu préalablement de l'officier nommé à cette fin par la corporation un permis à cet effet dont le coût est présentement à deux dollars (\$2.00) par année.

Sec. 2- En délivrant le permis ci-dessus mentionné, l'officier nommé à cette fin devra remettre à la personne qui l'obtiendra une plaque en métal sur laquelle seront gravés les



chiffres de l'année pour laquelle ce permis est accordé et le numéro correspondant à celui du permis.

Sec. 3- Tout propriétaire ou possesseur d'un chien ou d'une chienne dans la municipalité devra lui faire porter au cou la plaque mentionnée dans la section précédente attachée à un collier.

Sec. 4- Il est défendu de laisser errer libres et non muselés les chiens ou les chiennes dans la municipalité ou sans être accompagnés de leur maître ou autre personne qui en prenne soin.

Sec. 5- Il est défendu de garder un chien ou une chienne dans la municipalité sans l'attacher ou museler ou sans l'accompagner comme il est dit à la section précédente.

Sec. 6- Tout chien ou chienne trouvé errant et non muselé dans la municipalité contrairement aux dispositions du présent règlement sera appréhendé par l'officier nommé à cette fin et amené en fourrière. Si l'officier nommé à cette fin considère dangereux tel chien ou chienne ainsi appréhendé, il devra l'abattre. Tout ce qui est prescrit par la présente section est sans préjudice aux pénalités prescrites ci-après et à celles généralement prescrites par le Code Municipal et les règlements de cette corporation.

Sec. 7- Toute personne trouvée coupable de contravention à l'une quelconque des dispositions du présent règlement sera passible d'une pénalité de \$1.00 à \$20.00 plus les frais, et à défaut de paiement de l'amende et des frais à un emprisonnement de 1 à 30 jours suivant la loi.

Sec. 8- L'amende imposée en vertu des dispositions précédentes du présent règlement peut être recouvrée de toute personne résidant ou non dans la municipalité, sauf en ce qui regarde la taxe ou le permis mentionné à la section un qui ne sera recouvrable que des personnes résidant dans la municipalité.

Sec. 9- Dans le cas de mise en fourrière d'un chien ou d'une chienne appréhendé suivant les dispositions du présent règlement et qui serait abattu par l'officier nommé à cette fin, celui-ci devra disposer de la bête suivant les dispositions de la section III du chapitre III du Code Municipal.

Sec. 10- Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi

PASSE ET ADOPTE, ce 4ième jour d'avril 1960

Signé: J. Brault Maire J. Paul Beaumont Sec. tré.

REGLEMENT No 78

DECRETANT
L'ACHAT D'UN
CAMION POUR LA
PREVENTION DES
INCENDIES.

Considérant que le conseil juge opportun, pour la prévention des incendies, dans la municipalité de la visite de la Pointe-du-Lac, de faire l'achat d'un camion;

Considérant que le coût des dépenses projetées est estimé à \$16,000.00;

Considérant que la corporation est assurée d'un octroi de cinquante pour cent du Gouvernement de la Province;

Considérant que la corporation n'a pas de fonds disponibles pour payer le montant des dites dépenses et qu'elle doit faire un emprunt;

Considérant qu'il a été donné avis de la présentation de ce règlement;

Pour ces motifs, monsieur le conseiller Jean-Denis Garceau propose et il est résolu que le règlement suivant, portant le numéro 78, soit adopté et qu'il soit décrété par le dit règlement ce qui suit:

1-Le conseil est autorisé, en vue de la prévention des incendies, à faire l'achat d'un camion-pompe et ses accessoires.

2-Le conseil est autorisé à faire emploi de la subvention du Gouvernement Provincial au montant de \$10,295.44 et en attendant le paiement des versements de cette subvention à en faire l'emprunt par billets pour la même période que celle fixée pour les versements de cette subvention.

3-Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas \$16,000.00 pour les fins du présent règlement et pour se



la procurer à emprunter sur billets.

4-Les billets seront datés du jour de leur souscription et seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier, pour et au nom de la corporation.

5- L'emprunt, au montant de \$6,000.00, qui sera supporté par la corporation sera remboursable en six ans, à raison de \$1,000.00 par année, à compter du 1er juin 1961.

6-Les billets et les intérêts seront payables au bureau de la Corporation.

7-Les intérêts à un taux n'excédant pas 6½% l'an seront payables annuellement en même temps que les échéances en capital.

8-Les billets contiendront une clause à l'effet qu'ils pourront être remboursés avant échéance, en aucun temps, sur avis de trente jours par lettre recommandée aux détenteurs des dits billets, mais mention de cette faculté de rachat devra être insérée sur les billets.

9-L'emprunt prévu à l'article 5 du présent règlement sera à la charge de la corporation.

10-Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après le rôle de réévaluation en vigueur, pour pourvoir au paiement, en capital et intérêts, des échéances annuelles tant sur l'emprunt temporaire que sur l'emprunt à la charge de la corporation.

11-Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

ADOpte A LA SESSION DU 4ième jour d'avril 1960.

J. Paul Boivin
secrétaire-trésorier

L. Beaulieu
maire

La séance est levée.

2 MAI 1960

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE-DU-LAC.

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 2 mai 1960 et à laquelle sont présents messieurs Rosario Crête, Jean Garceau, Antonio Benoit, Fernando Guilbert, Léo Arbour, sous la présidence de monsieur le Maire Louis Beaulieu, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCES:

Monsieur J.A.M. Langlois, ingénieur conseil, nous soumet son estimé du coût des travaux d'amélioration de notre système d'aqueduc.

La Fraternité Française d'Amérique nous demande de souscrire à leur campagne annuelle qui a lieu du 15 avril au 15 mai.

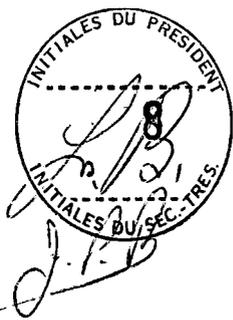
Le Père Alfred Lagacé, ~~mm~~ o.m.i., nous invite à une retraite fermée, pour les maires-donseillers et commissaires d'école, qui sera tenue du 6 au 8 mai prochain, à la Maison "Reine des Apôtres".

Me Jean-Louis Doucet, sous-ministre des Affaires Municipales, accuse réception des documents concernant le règlement No 78 et nous demande une copie conforme de l'approbation du Commissariat des Incendies.

Le Commissariat des Incendies nous transmet, à notre demande, une lettre d'approbation de notre projet d'achat d'un camion-pompe et d'accessoires.

Lettre de l'Association Canadienne des Chefs de Pompiers au sujet de la contribution à payer afin que le chef de pompier de notre municipalité en fasse parti.

RESOLUTION:



Monsieur Fernando Guilbert donne avis de motion qu'un règlement sera soumis au conseil pour son approbation, décrétant la construction de 2 puits Artésiens et l'emprunt nécessaire au financement de ces travaux.

Il est résolu que, sous l'autorité de la Loi du temps réglementaire (S.R.Q. 1941, Sec. 2) le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité soit de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenwich, durant la période déterminée par le ministre des Affaires municipales pour les cités de Montréal et de Québec. Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, pour son approbation.

COMPTE:

	<u>Section aqueduc</u>	
Moise Brimbois, 13 samedi au dépotoir,.....	\$	65.00
P.A. Gouin, Ltée,.....	\$	6.00
Coopérative Fédérée de Québec, gals pour pompe,.....	\$	39.25
Auxibe Messier, déblaiage de neige pour aqueduc,.....	\$	12.00
	<u>Section générale</u>	
J.-Paul Boisvert, voy. tel.	\$	8.45
Thomas Bellemara, balance pour ch. d'hiver,.....	\$	556.25
Thomas Houle, transport de neige avec camion,.....	\$	8.00
René Crête, " " " " " " ,.....	\$	10.00
Gérard Boisvert, pour réparation de la pompe à feu,..	\$	76.16

Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

L. Beaulieu Maire

J. Paul Boisvert Sec. Trés.

10 MAI 1960

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC.

Session spéciale de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, le 10 mai 1960 et à laquelle tous les membres étaient présents, soit messieurs Rosario Crête, Jean Garceau, Antonio Benoit, Philippe Dugré, Fernando Guilbert, Léo Arbour, sous la présidence de monsieur le Maire Louis Beaulieu.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCE:

Me Jean-Louis Doucet, sous-ministre des Affaires Municipales nous demande d'adopter une résolution pour amender l'article 7 du règlement no 78, en remplaçant le chiffre 6½% par le chiffre 6% .

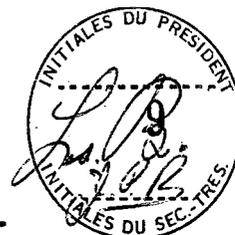
RESOLUTIONS:

Une résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil en vue de amender l'article 7 du règlement numéro 78 en remplaçant le chiffre 6½% par le chiffre 6% .

Considérant que notre système d'approvisionnement d'eau est insuffisant en été, ce qui est occasionné par une augmentation considérable de la population durant la saison estivale.

Considérant que pour obvier à ce manque d'eau saisonnier, il nous a fallu pomper, après autorisation, l'eau de la rivière St-Charles appartenant aux Frères de l'Instruction Chrétienne; mais, l'été dernier un avis nous a été envoyé à l'effet de bien vouloir enlevé tout appareil servant au pompage de l'eau dans la dite rivière St-Charles, car ce pompage causait préjudice à leur moulin; Considérant que des sondages ont été effectués

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



par M. R.J. Levesque à la demande du Conseil et sous l'approbation de monsieur J.A.M. Langlois, ingénieur conseil;

En conséquence, il est résolu et adopté unanimement de demander au Ministre de la Santé, de bien vouloir émettre une ordonnance, qui nous permettrait de commencer ~~les travaux~~ immédiatement les travaux de forage de deux puits d'une capacité de 30,00 gallons chacun par jour, afin de pourvoir à la demande d'eau potable pendant la prochaine saison, le tout d'après l'estimé préparé par l'ingénieur Langlois.

COMPTES:

Caisse Populaire de Pointe-du-Lac, int. sur emprunt \$7000.,	\$ 175.00
Jean-Paul Crête, 12½ heures,	10.00
Maurice Crête, 22½ heures,	18.00
René Crête, 18 heures,	14.40
Yves Dugré, 6 heures,	4.80
J.-Paul Boisvert, pour voyages,	6.00

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

L. Beaulieu Maire
J. Paul Boisvert Sec. Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE-DU LAC.

MAY 11 1960

A une assemblée des électeurs municipaux de la sus-dite Municipalité, tenue au bureau de la Corporation, ce liième jour de mai mil neuf cent soixanté, à dix heures de l'avant-midi tel qu'annoncé par avis public, en date du 2 mai 1960, pour la mise en nomination de candidats aux charges de conseillers de la sus-dite municipalité, en remplacement de Messieurs Antonio Benoit, au siège No 4, Jean-Denis Garceau, au siège No 5, et Rosario Crête, au siège No 6, dont le terme d'office est expiré.

Que lundi le seizième jour de mai 1960, s'il est nécessaire, un bureau de votation sera ouvert au bureau de la Corporation, depuis huit heure de l'avant-midi, jusqu'à six heure du soir, pour la réception des votes des électeurs, pour les candidats mis en nomination.

M. Alexandre Dugré de cette Municipalité a été nommé secrétaire de l'élection pour assister le président dans l'accomplissement des devoirs de cette charge.

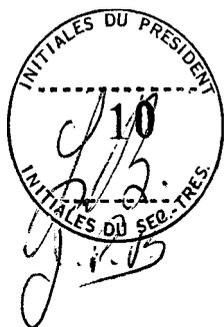
Je, J.-Paul Boisvert, secrétaire-trésorier, étant de droit président de cette élection, requiert les électeurs ici présents de mettre en nomination les candidats de leur choix en remplacement de Messieurs les conseillers sortant de charge.

Les nominations devront être faites par écrit au président de l'élection et mentionner les noms, prénoms, occupations des candidats et le numéro du siège de chacun d'eux, ainsi que les noms au complet des proposeurs et secondeurs, lesquels devront être présents.

1- Il a été mis en nomination à la charge de conseillers de cette municipalité au siège No 4, monsieur Antonio Benoit, cultivateur;

X- Ont signé le bulletin de présentation messieurs Viateur Pépin et Fernando Guilbert.

2- Il a été mis en nomination à la charge de conseiller de cette municipalité au siège No 5, monsieur Jean-Denis Garceau, menuisier.



Ont signé le bulletin de présentation Messieurs Viateur Pépin et Fernando Guilbert.

3- Il a été mis en nomination à la charge de conseiller de cette municipalité au siège No 6, monsieur Rosario Crête, journaliste;

Ont signé le bulletin de présentation messieurs Viateur Pépin et Fernando Guilbert.

Etant donnée qu'il s'est écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée pour la présentation de candidats aux charges de conseillers de cette municipalité et qu'il n'y a que le nombre voulu de candidats pour les dites charges;

Je, J.-Paul Boisvert, président de l'élection, proclame élus par acclamation, conseillers de cette municipalité messieurs Antonio Benoit, au siège No 4, Jean-Denis Garceau, au siège No 5 et Rosario Crête, au siège No 6.

J. Paul Boisvert Prés.
J. Dugré Sec.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA PTE DU LAC.

JUIN 6 1960

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 6 juin 1960 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crête, Jean Garceau, Antonio Benoit, Philippe Dugré, Fernando Guilbert, Léo Arbour, sous la présidence de Monsieur le Maire Louis Beaulieu.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

Assermentation des trois conseillers élus lors de la Mise en Nomination du mois de mai dernier.

CORRESPONDANCES:

La compagnie Canadien Pacific nous remercie de les avoir avisé que la valeur de leurs biens-fonds était augmentée et nous informe qu'une plainte est formulée contre toute augmentation.

Me Jean-Marie Bureau nous donne un compte rendu des perceptions qui ont été faites par lui.

Lettre du Ministère du Bien-Etre Social au sujet de la refonte de la Loi de l'Assistance publique de Québec, et des nouveaux règlements concernant la Division du Bien-Etre Social.

Le Directeur du Service de Taxe d'Amusement nous demande de lui fournir le nom et l'adresse des propriétaires de plages qui exigeront un prix pour être admis sur leurs terrains.

Le Ministre des Affaires municipales approuve la résolution de notre conseil à l'effet de décréter le temps réglementaire.

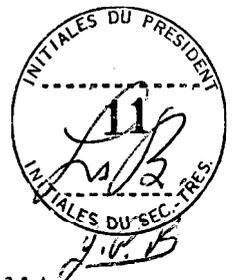
Me Jacques Lacoursière, aviseur de la Congrégation des Frères de l'Instruction Chrétienne, proteste contre notre Corporation à l'occasion de la révision du rôle d'évaluation.

Le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale nous informe que le règlement no. 78 est approuvé pour les fins et aux conditions y mentionnées.

Lecture de l'Ordonnance du Ministère de la Santé concernant le projet de 2 puits tubulaires sur le terrain de monsieur René Dugré.

RESOLUTIONS:

Il est résolu et adopté unanimement d'écrire au Directeur du Service de Taxe d'Amusement de la Province pour l'informer que, après enquête dans la municipalité, il n'y aura aucune plage chargeant un prix pour être admis sur leurs terrains pendant la prochaine saison estivale.



Une résolution est adoptée unanimement en vue d'autoriser monsieur le Maire Louis Beaulieu à :

- 1- signer le contrat pour le forage des puits avec R. J. Levesque & Fils Ltée;
- 2- signer le chèque en paiement du 1er versement pour les-dits travaux de forage;
- 3- faire exécuter les travaux autre que le creusage, tels que désignés d'après le plan de J.A.M. Langlois & Associés.

Il est aussi résolu et adopté à l'unanimité d'autoriser monsieur le Maire Louis Beaulieu et monsieur le Secrétaire-trésorier J.-Paul Boisvert à signer le chèque et le contrat pour l'achat du terrain de monsieur René Dugré ayant une superficie de 200' x 400' pour un montant de \$2000.00.

Il est résolu d'autoriser monsieur le Maire à se rendre au Congrès des Conseils de Comté et de lui accordé un montant de \$145.00 pour les frais occasionnés par ce voyage.

Il est résolu et adopté à l'unanimité d'engager monsieur E. Lucien Béland de Louiseville, pour faire la vérification des livres de la Corporation pour l'année en cours.

Il est résolu et adopté à l'unanimité des membres du Conseil de reviser le rôle d'évaluation, tel que préparé par les évaluateurs, avec les amendements, inscrits au rôle d'évaluation sous les initiales du secrétaire-trésorier, qui se lisent comme suit:

Nos de cadastre.	Noms	Moins bâtisses-terrains/	Plus bâtisses-terrains
63	Raphael Veilleux		200.
59-3	Samuel Beggs	200.	
59	André Leclerc	250.	
59	François Charest & R. Boudreault		100.
56-57	Roland Grandmont		100.
59-1-2-3	Louis A Lépine	500.	
59-3	Henri Bornais	100.	
59-3	Cmille Pélissier	200.	
60	Adrius Roberge & Rod. Magnan		200.
60	Mme Marie-Ange M. Jobidon	500.	
58	Alphonse Mineau		800.
63	Napoliéon Paquin		200.
67	" " "		1200.
67	Ls-Georges de Charette		500.
67	L. P. Gouin		700.
68	Pierre Dugré		800.
70-5	Bruno Dufresne		225.
70-16-17	Noé Dufresne	350.	
70-16-17	Auxibe Messier		200.
70-6	Mme Maurice L'Heureux		375.
91	Germain Gauthier	100.	
81-72	Viateur Pépin		800.
72	Henri Milot		2600.
72	" "		800.
72	Frères de l'Inst. Chrét..	800.	
72	James Doyle		3700.
111	Charles-Edouard Rouette		500.
125-111	Fraternité Sacerdotale		27600.
266	Ernest Dufresne		200.
267	Adrien Desmarais		200.
265	Henri Bisson	1100.	
251	Napoléon Rouette		100.
265	Commission Scolaire		1900.
109	Frères de l'Inst. Chrét.	moins 2-90 arpents	
613	Canadien Pacific		B.&T. 1900.
	Roger Paris à Smuel Beggs		
	Arthur Therreault à Joseph Lagacé		
	Gaston Audy à Julien Gervais		
	Napoléon Guilbert à Roland Grandmont		
	Louis A. Lépine à Edgar Desmarais		
	Albert Curadeau à J. Jacques Duval		
	Mme Maires-Ange M. Jobidon à Adrius Roberge & Rodolphe Magnan		

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Paul-Emile Rouette à Laurent Gauvin
Noé Dufresne à Mme Maurice L'Heureux
" " " à Auxibe Messier
Ernest-Armand Houle & Léonard Houle à Ernest-Armand Houle
Paul Guilbert à Noé Dufresne
R. Duchesne & Fils à Armand-Guy Messier & J. Jacques Messier
Frère de l'Inst. Chrét. à Henri Milot
J.-Bte Rouette à Succ. J.-Bte Rouette
Philippe Guay à Clovis Guay
Dame Irène C. Caron à Ovilla Bergeron
L.P. Coté à Omer Garceau
Evariste Leclerc à Succ. Evariste Leclerc
Henri Bisson à Commission Scolaire
Frères de l'Inst. Chrét. à Jacques Bureau
Mme James Bxendale à Trois-Rivières Football Club Inc.
TomaKa à Mme Corine Bédard

COMPTE:

Bruno Gauthier, rétribution d'eau en trop,.....	\$ 2.50
Charles-Edouard Rouette, 1 $\frac{1}{2}$ journée pour évaluation,	\$ 12.00
Alexandre Dugré, " " " " "	\$ 12.00
Ferdinand Comeau, " " " " "	\$ 12.00
J.-L. Houle, fourniture,.....	\$ 18.26
<u>Section Aqueduc</u>	
Lorenger & Molesworth, réparation de borne-font.,..	\$ 81.40
G.G. Garceau, honoraires pour promesse de vente,..	\$ 13.00
J.-Paul Boisvert, voy. à Qué. tel timbres & repas,..	\$ 63.42
Pépin "Esso" Service, gals & réparation,.....	\$ 87.51

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

REGLEMENT No 79

Considérant qu'en vertu d'une ordonnance émise par le Ministre de la Santé en date du 25 mai 1960, il a été ordonné à la Municipalité de la Visitation de Pointe-du-Lac de procéder immédiatement au forage de deux puits d'une capacité minimum de 30,000 gallons par jour chacun;

Considérant qu'il y a lieu d'obtempérer à cette ordonnance pour le bien-être de tous les contribuables;

Considérant que la Corporation n'a pas en main les deniers voulus pour effectuer ces travaux;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour en payer le coût;

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement qu'un règlement portant le no. 79 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement Qu:

1- Le Conseil est autorisé à faire ou à faire faire les travaux nécessaires pour le forage de deux puits et le raccordement à la ligne, conformément au plans de J.A.M. Langlois & Associés et pour ces travaux, le Conseil est autorisé à dépenser une somme ne dépassant pas \$25,000.00 et pour se la procurer à emprunter sur billets.

2- Les billets seront datés du jour de leur souscription et seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier, pour et au nom de la Corporation.

3- L'emprunt au montant de \$25,000.00 sera remboursable en 20 ans, à compter du 1er juin 1961, d'après un tableau préparé par la Commission des Affaires Municipales.

4- Les billets et les intérêts seront payables au bureau de la Corporation, le taux des intérêts ne dépassera pas 6% l'an.

5- Les billets contiendront une clause à l'effet qu'ils pourront être remboursés avant échéance, en aucun temps, sur avis de trente jours par lettre recommandée aux détenteurs des dits billets, mais mention de cette faculté de rachat devra être insérée sur les billets.

6- Cette emprunt sera à la charge de la Corporation.

7- Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année sur tous les biens-fonds de la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur, pour pourvoir au paiement, en capital et intérêts, des échéances annuelles de cet emprunt.



8- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la session régulière du 6ième jour de juin 1960.

Jean Beaulieu Maire
J. Paul Boivin Sec. Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC.

JUIL 4 1960

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 4 juillet 1960 et à laquelle sont présents messieurs Antonio Benoit, Philippe Dugré, Fernando Guilbert, Léo Arbour, sous la présidence de monsieur le Maire Louis Beaulieu, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCES:

Un groupe de contribuables du lot No 59 viennent rencontrer le Conseil pour demander un octroi de \$500.00 afin de les aider à réparer leur chemin briser par l'eau.

Me Jean-Louis Doucet, Sous-Ministre des Affaires Municipales, nous demande de lui faire parvenir une copie conforme des documents concernant le règlement No 79.

Le Service de Taxe d'Amusements nous demande de donner suite à leur lettre du 19 mai dernier.

Monsieur F.A. Pouliot, Assistant gérant-général de la compagnie Canadien Pacifique, nous demande de reconsidérer la décision du Conseil au sujet de l'augmentation de leur évaluation à Pointe-du-Lac.

RESOLUTIONS:

Une résolution est adoptée à l'unanimité demandant à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac de permettre à notre Corporation de placer les fiches d'évaluation dans la voûte, afin de les protéger contre le danger d'incendies.

Il est résolu unanimement d'aller à Québec afin de hâter les procédures d'emprunt déjà commencées par correspondances.

Considérant que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de la corporation municipale de la Visitation de Pointe-du-Lac pour l'année 1961 s'établissent comme suit:

DEPENSES:

Conseil de comté	\$	332.32
Salaires du secrétaire-trésorier	\$	720.00
Rôle d'évaluation		100.00
Vérificateur		65.00
Papeterie et fournitures de bureau et timbres		150.00
Cautionnement		10.00
Congrès, convention, délégations		150.00
Assurance-incendies		50.00
Loyer, bureau & abonnement à la Revue Municipale		50.00
Service des incendies		500.00
Chemins d'hiver		900.00
Aqueduc. Entretien		11,619.00
Eclairage des rues		800.00
Assistance publique		1,200.00
Charité, dons, etc.		100.00
Dépotoire		175.00
Remboursement, emprunt à long terme		100.00
Intérêts sur emprunt à long terme		432.33



Intérêt sur emprunt temporaire	\$ 50.00
Frais légaux	50.00
Divers et imprévus	100.00
	<hr/>
Total des dépenses	<u>\$17,653.65</u>

REVENUS:

Aqueduc	\$ 6,500.00
Subvention de ch. d'hiver	325.00
Licences de chiens	100.00
Répartition de ch. d'hiver	600.00
Assistance Publique	500.00
Taxe de locataire	1,100.00
Autres revenus divers	200.00
	<hr/>
Total des revenus non-fonciers	<u>\$ 9,325.00</u>

Taxe générale au taux de 15% et spéciale à 20%	\$ 3,940.47
Taxe spéciale au taux de 60%	7,049.52

GRAND TOTAL DES REVENUS: \$20,314.99

Attendu que, d'après le budget cidessus, cette corporation aura à pourvoir, au cours de l'année 1961, à des dépenses se totalisant à \$17,653.65 ;

Attendu que, pour défrayer lesdites dépenses, cette corporation prévoit des revenus non-fonciers s'élevant à \$9,325.00;

Attendu que, pour solder la différence entre lesdites dépenses et les revenus non-fonciers, il est requis une somme de \$8,328.65 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de cette municipalité;

Attendu que l'évaluation imposable se totalise à \$1,060,420 .

Il est EN CONSEQUENCE RESOLU:

Qu'une taxe foncière générale, au taux de .15 par \$100. d'évaluation pour fins d'administration générale, qu'une taxe foncière spéciale au taux de .20 par \$100. d'évaluation pour services publiques autre que l'aqueduc et qu'une taxe foncière spéciale au taux de .60 par \$100. d'évaluation pour le service de la dette, formant un total d'imposition générale de \$0.95 , sont imposées et seront prélevées sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité; le tout tel que porté au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, aux fins de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget mentionnée ci-devant. Adopté. Un surplus prévu au montant de \$2,661.34 sera applicable en entier au déficit accumulé.

COMPTES:

Section générale	
Paul Froulx, 4 hrs avec tracteur pour dépotoire,.....	\$ 18.00
Ministère des Finances, Assistance Sociale,.....	\$ 224.70
Section aqueduc	
Emilien Livernoche, pour réparation au barrage,.....	\$ 5.60
Raoul Livernoche, " " " " " " ,.....	\$ 10.00
Gaston Bisson, " " " " " " ,.....	\$ 5.60
Frédéric Garceau, " " " " " " ,.....	\$ 4.40
Guy Boisvert, " " " " " " ,.....	\$ 9.20
Yvon Dickner, " " " " " " ,.....	\$ 4.80
Raoul Livernoche, pour faire 2 entrées,.....	\$ 15.40
Yvon Dickner, " " " " " " ,.....	\$ 12.80
J.-Paul Boisvert, voy. tel. timbres,.....	\$ 15.93

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

La Beauvais Maire *J.-Paul Boisvert* Sec. Trés.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

AOÛT 1 1960



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC.

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce premier août 1960 et à laquelle sont présents messieurs Jean Garceau, Antonio Benoit, Philippe Dugré, Léo Arbour, sous la présidence de monsieur le Maire Louis Beaulieu, fomant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCES:

Les membres du Conseil prennent connaissance des soumissions dont voici la liste:

Pour la construction de 2 abris:

- 1- M. Thomas Bellemare : \$4470.00
- 2- M. Charles-Ed. Rouette: \$4300.00
- 3- M. Lionel Turcotte : \$4520.00

Pour la fourniture du matériel nécessaire:

- 1- Loranger & Molesworth, joint tyton: \$1077.50
- " mécanic: \$1120.32
- 2- Launier Ltée, joint tyton : \$1153.40
- " mécanic: \$1193.80

Les plus basses soumissions ont été acceptées, soit celle de M. Charles-Ed. Rouette pour les 2 abris et Loranger & Molesworth pour le matériel.

L'Association des Estimateurs Municipaux du Québec nous informe que des cours d'été, en estimation foncière municipale, sont organisés à l'Université de Montréal, les 29, 30 et 31 août prochain.

Le Ministre des Affaires municipales et la Commission Municipale de Québec nous informe qu'ils autorisent le règlement no 79 de notre conseil décrétant un emprunt de \$25,000.00.

Me Jean-Louis Doucet, c.r., sous-ministre, nous fait parvenir un tableau de remboursement pour \$31,000.00.

M. Le-Clovis Sasseville nous demande de lui faire parvenir le certificat de renouvellement de la police de garantie qui sert de cautionnement au secrétaire-trésorier.

Le Bureau du Revenu de la Province de Québec nous demande de l'informer si un prix d'admission a été exigé du public à la séance de culture physique donné au Pensionnat St-Louis de notre municipalité en date du 26 mars 1960.

RESOLUTIONS:

Une résolution est adoptée unanimement exprimant la satisfaction des autorités municipales de notre localité au sujet de la manière dont les chemins d'hiver sont entretenus par M. Napoléon Casabon, contracteur de St-Edouard, Cté de Maskinongé.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de payer les dépenses et d'autoriser les membres du Conseil, le secrétaire-trésorier et les estimateurs qui pourront se rendre au cours d'été, en estimation foncière municipale, qui seront donnés à l'Université de Montréal, les 29, 30 et 31 août prochain.

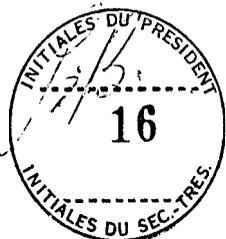
COMPTES:

	<u>Section générale</u>	
Banque Provinciale du Canada, émission de \$150,000.00.....	\$	532.33
	<u>Section aqueduc</u>	
B anque Provinciale du Canada, émission de \$150,000.00,....	\$	4210. 17
R. J. Levesque & Fils Ltée, pour le 2 premiers versements,	\$	7,600.00
J.-Paul Boisvert, voy. tel. & repas pour voyage à Québec,..	\$	48.83
Raoul Livernoche, pour entretien,.....	\$	4.00
Guy Boisvert, " " " ,.....	\$	3.20
Frédéric Garceau, " " " ,.....	\$	2.80
Gilles Gagnon, pour taper le maine,.....	\$	3.00
P.A. Gouin, Ltée,, pour 1 joint d'union,.....	\$	2.94
Launier Ltée, fourniture aqueduc,.....	\$	18.78
Pépin "Esso" Service,.....	\$	14.60

Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Henri Garceau ^{Prés.} Maire J.-Paul Boisvert Sec. Trés.



CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC.

SEP. 6 1960

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 6 septembre 1960 et à laquelle sont présents messieurs Rosario Crête, Jean Garceau, Philippe Dugré, Léo Arbour, sous la présidence de monsieur le Pro-Maire Fernando Guilbert, formant quorum.

Il est proposé par monsieur Léo Arbour et adopté unanimement de renommer monsieur Fernando Guilbert pro-maire, pour un prochain terme.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCES:

L'estimé soumis au Conseil par Armand Blouin, contracteur, est étudié et il est convenu de retourner sur les lieux pour étudier ce qu'il y aurait de mieux à faire avec le garage municipal.

Lecture des lettres du Canadien Pacifique transmis à la Municipalité en date du 10 août, du 22 août et du 2 septembre et on demande au secrétaire-trésorier de répondre que les chiffres ont déjà été fournis à monsieur Lamarre, représentant de la compagnie, qui était venu rencontrer le Conseil en date du 6 juin dernier.

Le Ministère des Affaires Municipales nous prie de remplir la demande de renseignements au sujet de la future loi destinée à aider les municipalités.

L'Association Canadienne des Underwriters nous fait tenir quelques commentaires et le rapport officiel montrant les résultats obtenus lors de l'essai du camion-incendie.

Le Ministère des Affaires Municipales accuse réception du certificat de renouvellement de la police de garantie qui sert de cautionnement au secrétaire-trésorier.

Le Commissariat des Incendies de la Province nous transmet une copie du rapport faisant suite à l'épreuve de notre nouvel appareil à incendies.

Un avis nous est transmis nous informant que M. Bernard Paille a produit une déclaration, à la Cours du Magistrat, qui est conforme à la Loi Lacombe.

RESOLUTIONS:

Il est résolu et adopté à l'unanimité des membres du Conseil de présenter une demande d'emprunt temporaire à la Commission Municipale de Québec, pour un montant de \$10,000.00 à 5 1/2% d'intérêts à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac,; cet emprunt est demandé en attendant les versements d'un octroi, déjà consenti, pour l'achat d'un camion-incendie et le tout tel que détaillé dans le règlement no 78 approuvé par le Ministre des Affaires Municipales en date du 16 mai dernier.

Une résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil en vue d'autoriser le secrétaire-trésorier à se rendre au congrès de l'Association des Secrétaires et d'en défrayer le coût avec les autres corporations.

COMPTES:

SECTION GENERALE

Service des Véhicules Automobiles du Québec,	\$	2.50
L'Hôpital Pasteur, pour service d'ambulance d'un indigent,....	\$	6.50
Alexandre Dugré, pour dépenses de cours en estimation,.....	\$	87.60
Antonio Beaudry, ptre curé, pour enterrement d'un indigent,...	\$	40.00
Louis Dugré, pour diverse réparations,.....	\$	17.50
J.-Paul Boisvert, \$132.00 pour taxe locative & \$3100 pour tel. & voy.	\$	163.00
Louis Beaulieu, pour dépense du voyage au congrès des Maires, ..	\$	145.00
Pépin "Esso"Service,.....	\$	24.88
Omer St-Louis, funérailles d'un indigent,.....	\$	200.00

SECTION AQUEDUC

Loranger & Molesworth, fournitures pour puits,.....	\$	1,146.53
Pierre Thibeault, pour 6 costumes de pompiers et autres pièces	\$	280.45
G.G. Garceau, pour contrat de René Dugré,.....	\$	42.00
Banque Provinciale du Canada, frais pour échéance du 1er sept.	\$	9.97
Maurice Doyon, gals pour camion-incendie,.....	\$	4.44
Caisse Populaire de Pointe-du-Lac, int. & emprunt temporaire, ..	\$	7,104.52
René Crête, 101 heures pour pompage,.....	\$	303.00
Fernand Dugré, pour entretien des pompes,.....	\$	75.00

Il est proposé par monsieur Rosario Crête et résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Louis Beaudry Maire *Paul Beaudry* Sec. Trés.

Résolution d'emprunt
 temporaire de
 \$10,000.00

Pour autoriser le
 secrétaire-trésorier
 à se rendre au congrès.

MARGE DE LA RELIURE
 Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

OCT. 3 1960

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE PTE DU LAC.



Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 3 octobre 1960 et à laquelle sont présents messieurs Antonio Benoit, Philippe Dugré, Léo Arbour, sous la présidence de monsieur le maire Louis Beaulieu, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCES:

Deux entrepreneurs électriciens de Trois-Rivières soumissionnent pour l'installation de la filerie électrique dans les abris des puits:

M. Georges Lafrance pour un montant de \$1375.00 ,

M. Alphonse Levasseur pour un montant de \$1150.00 ; la plus basse soumission fût acceptée.

La Commission municipale de Québec a approuvé un emprunt temporaire au montant de \$10,000.00 à être contracté par notre corporation.

La Banque Provinciale du Canada nous demande de signer un transport de créance en faveur de la dite Banque, au montant de \$15,898.00 .

La Société Saint-Jean-Baptiste de la Région des Trois-Rivières, vient nous solliciter en faveur de l'Aide aux Etudiants.

Me André Bureau nous écrit relativement à la collection que la municipalité lui a confié.

Le Ministère des Affaires Municipales nous écrit au sujet du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités pour 1960-61 .

Circulaire du Commissariat des Incendies de la Province concernant la semaine de prévention tenue du 9 au 15 octobre 1960.

Monsieur R. K. O'Hara de la compagnie Canadien Pacifique écrit pour nous demander les mêmes renseignements déjà demandés dans des lettre antérieures et dont réponse lui fût transmise en date du 9 septembre 1960.

RESOLUTION:

Une résolution est adoptée unanimement réclamant de la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac, la balance au crédit qui^{est} au nom de feu. Thomas Dugré.

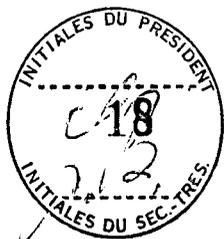
COMPTE:	Aqueduc
Pierre Thibeault Canada Ltée, pour camion-incendie,...	\$9,357.50
Loranger & Molesworth Ltée, 2 coudes pour les puits,...	37.74
La Revue Municipale, 7 abonnements,.....	13.50
Louis Dugré, pour 2 poteaux & posage,.....	30.00
Gilles Gagnon, pour taper le maine,.....	2.19
Jean Banville, pour réparer la machine à écrire,.....	8.06
René Crête, 3½ hres de pompage,.....	10.50
Henri Dugré, 7 hres de pompage,.....	21.00
Marius Paré, rétribution d'eau payée en trop,.....	10.00
Maurice Doyon, ouvrage & soudure,.....	2.00
J.-Paul Boisvert, voy. tel. & timbres,.....	18.45
Thomas Bellemare & Fils Ltée, pour raccordement puits,	500.00
Alphonse Levasseur, installation électrique pour puits,	1,150.00
Fernand Dugré, pour surveillance des pompes,.....	6.00
Charles-Ed. Rouette, construction d'un abris de puit,	2,150.00
" " " ? " " " " " " " " "	2,150.00

Section générale.	
Syndicat National du Rachat des Rentes Seigneuriales, \$	35.41
Pépin "Esso" Service, pour camion-incendie,.....	55.69
Antonio Beaudry, ptre Curé, pour chauffage de la Salle	30.00
Caisse Populaire, loyer du bureau,.....	36.00

Il est résolu à l'unanimité d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Louis Beaulieu Maire J.-Paul Boisvert Sec. Trés



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE PTE DU LAC.

NOV. 7 1960

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 7 novembre 1960 et à laquelle sont présents messieurs Jean Garceau, Antonio Benoit, Fernando Guilbert, Léo Arbour, sous la présidence de monsieur le Maire Louis Beaulieu, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées, telles que lues.

CORRESPONDANCES:

Caritas-Trois-Rivières nous écrit pour nous demander de souscrire à leur campagne annuelle de charité.

Deux lettres de la compagnie Canadien Pacifique, en date des 12 et 26 octobre 1960.

Faisant suite à notre lettre du 14 octobre 1960, l'honorable Ministre des Travaux Publics nous informe que son ministère nous transmettra un chèque en paiement du premier versement de la subvention pour le camion-incendie.

Le Ministère de la Santé nous écrit pour nous aviser que le chèque d'octroi pour le camion-incendie est retenu afin de l'appliquer au compte d'Assistance-Publique.

L'aviseur légal de la Corporation nous fait tenir le compte pour frais de cours du à Me Jacques Lacoursière et un projet de résolution devant être adoptée par le Conseil pour compléter le dossier et fermer le dossier.

RESOLUTION:

Attendu qu'un règlement numéro 75 a été passé rescindant le règlement d'expropriation qui fait l'objet des procédures entre les Frères de l'Instruction Chrétienne et la Corporation de la Visitation de la Pointe-du-Lac;

Attendu qu'il apparaît dans l'intérêt de la Corporation de régler cette affaire avant que jugement ne soit prononcé;

Il est proposé par monsieur Jean Garceau et adopté unanimement: 1- Que la corporation municipale autorise ses procureurs dans cette affaire, à signer une déclaration de règlement hors de cour, mettant fin aux procédures formant le dossier numéro 19-118 de la Cour Supérieure du district de Trois-Rivières;

2- Que la corporation municipale autorise son secrétaire-trésorier à payer au procureur des demandeurs, Me Jacques Lacoursière, une somme de \$271.45, représentant les honoraires et déboursés auxquels il a droit dans cette affaire;

3- Que la corporation municipale autorise son secrétaire-trésorier à payer à Me Jean-Marie Bureau, de l'étude-légale Bureau & Bureau, procureurs de la corporation municipale ses honoraires pour services professionnels rendus dans cette affaire aux fins de négocier le règlement de cette cause.

COMPTE:

Section aqueduc

Napléon Guay,	\$	5.00
Aristide Boucher, repas lors de la réception du camion,	\$	25.00
R.J. Levesque, pour raccordement des puits,	\$	150.00
Launier Ltée, plomberie des puits,	\$	744.21
Me Jacques Lacoursière, pour frais de cour,	\$	271.45

Section générale

J.-Paul Boisvert, voy. au congrès, tel. timbres,	\$	40.32
Markrite of Canada, Inc. 100 licences de chiens,	\$	10.02
Moise Brimbois, 27 samedi au dépotoir,	\$	135.00
Imprimerie St-Patrice,	\$	10.70
Bruno Héroux, RE: Thomas Dugré succ.,	\$	20.00

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Louis Beaulieu Maire

J. Paul Boisvert Sec. Trés.

DEC 5 1960

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE PTE DU LAC.



Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 5 décembre 1960 et à laquelle sont présents messieurs Rosario Crête, Philippe Dugré, Léo Arbour, sous la présidence de monsieur le Maire Louis Beaulieu, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées, telles que lues.

CORRESPONDANCES:

Miles Lucienne et Françoise Rouette acceptent de vendre à la Municipalité, la bâtisse: dite ancienne école, qui est située au coin des rues Notre-Dame et Ste-Marguerite.

Le Bureau du Revenu de la Province de Québec nous avise que la taxe d'amusement n'est pas exigible des personnes qui sont appelées à payer un prix d'entrée pour prendre une part active, dans un lieu d'amusement, à un sport athlétique.

Le Canadien Pacifique écrit pour demander des renseignements au sujet des taxes foncières municipales et scolaires.

Copie d'une lettre adressée à M. Jules Perron, secrétaire du Centre de Service Social l'autorisant à verser une assistance supplémentaire à l'allocation M.N. 50738.

Le Syndicat National du Rachat des Rentes Seignuriales accusé réception de notre chèque au montant de \$35.41.

Le Nouvelliste nous suggère des souhaits à formuler à nos concitoyens.

RESOLUTIONS:

Il est résolu unanimement de se rendre à Québec pour obtenir les informations nécessaires à l'obtention de l'octroi pour les Travaux d'hiver.

Il est résolu à l'unanimité d'acheter, de Miles Lucienne et Françoise Rouette, la bâtisse et le terrain situés au coin des rues Notre-Dame et Ste-Marguerite, pour la somme de \$2,400.00, payable par versement mensuel de \$25.40, incluant les intérêts à 5% pendant 10 ans et, d'autoriser monsieur le Maire Louis Beaulieu à signer le contrat pour et au nom de la Corporation.

Une résolution est adoptée unanimement en vue de ratifier l'entente prise à Québec, entre le secrétaire de monsieur Jalbert et les membres du Conseil qui étaient présents, ayant pour effet de payer au Ministère de la Santé un montant annuel de deux cent cinquante dollars en acompte sur le compte d'Assistance Publique de la Corporation, ce qui libérera le chèque de subvention retenue par ce Ministère.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de décréter et d'autoriser la vente du terrain et du garage appartenant actuellement à la Municipalité, pour un montant ne devant pas être inférieur à \$1800.00.

Monsieur Philippe Dugré donne avis de motion qu'un règlement sera soumis au Conseil à une prochaine séance, décrétant l'aménagement d'un nouveau garage municipale.

Une résolution est adoptée unanimement, acceptant la suggestion du journal Le Nouvelliste pour les souhaits à formuler aux concitoyens; le coût de \$15.00 pour cette annonce sera payé de moitié avec la Commission Scolaire, si celle-ci accepte, sinon le coût total en sera défrayé par la Corporation.

Il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil d'autoriser le secrétaire-trésorier de la Municipalité de la-Visitation de Pointe-du-Lac d'envoyer au Conseil du Comté de St-Maurice, la liste des immeubles décrits plus bas, qui devront être vendus pour arrérages de taxes et les frais jusqu'au moment de la vente, à moins que les dits arrérages et

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

ACHAT D'UNE
BÂTISSE POUR
GARAGE MUNICI-
PAL

ENTENTE
AVEC LE
MINISTÈRE DE LA
SANTÉ

POUR DÉCRÉTER
LA VENTE DU
TERRAIN ACTUEL
AVIS DE MOTION

VENTE AU
CONSEIL DE
COMTÉ



les frais en soient payés au préalable:

M. Laurent Lebire:	no de cadastre P59	pour un total à date de	\$50.44
M. Yvon Morissette:	no de " " P59	" " " " " "	\$28.24
M. Armand Paillé:	" " " " P264	" " " " " "	\$103.74

Il est résolu et adopté unanimement d'autoriser le secrétaire-trésorier de la Municipalité de la Visitation de Pointe-du-Lac, d'envoyer à l'aviseur légal de la Corporation, la liste des arrérages de taxes de locataires et de taxes de chiens, décrits plus bas, pour que des procédures soient prises afin que la Corporation soit remboursée le plus tôt possible:

Taxes de chiens: (arrérage d'après inspecteur)

Thomas Houle: 1 chiens, Alphonse Mineau: 3 chiens, Jules Rouette: 3 chiens, Octave Dupuis: 1 chiens, Henri Lussier: 1 chien.

Taxes de locataire:

Bernard Paillé: \$10.20 ; Henri Lussier: \$15.00 ; Jacques Fleury: \$90.00 ; François Laroche: \$30.00 ; Collette Lefèbvre: \$18.00 ; Judes Leclerc: \$15.00 ; Emilien Guilbert: \$16.90; Roland Grondin: \$15.00 ; Léonce Gosselin: \$9.00 ; Marcel Dupont: \$30.00 ; Jacques Caron : \$13.75 ; Fernand Babin: \$15.00 ; Laurent Bédard: \$15.00 .

COMPTES:

Section Aqueduc:

Garage Maurice Doyon, chauffage, soudures et réparation,...	\$ 26.18
R. J. Levesque & Fils Ltée, 3ième versement pour puits,...	\$2000.00
City Gas & Electric Corp.,.....	\$ 12.75
Wilfrid Dufresne, 22½ heures pour entretien,.....	\$ 18.00
Raoul Livernoche, 9 heures " " " ,.....	\$ 7.20
Alexandre Dugré, ass. du Chevrolet et surprime pour Dodge	\$ 109.75
Bruno Héroux, 71 heures pour entretien et matériel,.....	\$ 58.80
René Crête, 69 " " " " ,.....	\$ 55.20
Philippe Dugré, pour faire faire 4 filets de 2".....	\$ 2.70

Section ordinaire:

J.-Paul Boisvert, voy. tel timbres et 2ième avis recomm.	\$ 47.06
Corporation Mun. de Pointe-du-Lac, cotisation 1961,.....	\$ 183.60
Thomas Bellemare, bull pour dépotoire,.....	\$ 70.00
Auxibe Messier, 2 X 2 pour indiquer les bornes-fontaines,	\$ 9.80
Bureau du Revenu, licences pour les camions,.....	\$ 5.00
Pépin "Esso" Service, pour camion-incendie,.....	\$ 106.25
Corporation Mun. Visitation, transféré à l'aqueduc,.....	\$7046.22

Il est adopté unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Louis Beaulieu Maire

J.-Paul Boisvert Sec. Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC.

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 3 janvier 1961 et à laquelle sont présents messieurs Rosario Crête, Jean Garceau, Antonio Benoit, Philippe Dugré, sous la présidence de monsieur le Maire Louis Beaulieu, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCE:

L'Etude Légale Bureau & Bureau informe la Corporation qu'une saisie a été effectuée dans l'affaire Livernoche et que peu de temps après un mode de paiement fût accepté dans le meilleur intérêt de la Corporation.

LAN. 3 1961

MARGE DE LA REIMPRIMERIE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Monsieur René Levesque, Ministre des Travaux Publics nous transmet un chèque au montant de \$2,573.86 en paiement du premier versement annuel de la subvention sur le camion à incendie.

Me Ludovic Lapérière, avocat, nous fait parvenir un chèque de \$200.00, représentant la remise de caution dans la cause des Frères de l'Instruction Chrétienne vs la Corporation.

Monsieur Emilien Hélie nous écrit pour dire qu'il est intéressé dans l'achat du terrain et du garage de la Municipalité.

Le Ministère de la Santé nous informe qu'ils ont confiance dans nos bonnes dispositions et qu'ils donnent les instructions nécessaires au département des Travaux Publics, de nous transmettre la subvention qui est retenue.

RESOLUTIONS:

Considérant qu'il a déjà été décidé de procéder à l'achat de la bâtisse, dite ancienne école, située au coin des rues Notre-Dame et Ste-Marguerite;

Considérant qu'il apparait dans l'intérêt de la Municipalité d'acquérir cette bâtisse, pour servir de poste à incendie et de garage municipale;

Considérant qu'après avoir entendu la lecture du contrat, celui-ci est considéré acceptable;

En conséquence, il est résolu et adopté unanimement d'accepter le contrat, tel que préparé par le notaire J. C. Sawyer de Trois-Rivières, aux conditions y mentionnées.

Attendu qu'une résolution a été adoptée antérieurement pour décréter la vente du garage et du terrain situés sur une partie du lot no 72 du cadastre officiel de la Pointe-du-Lac;

Attendu que des soumissions ont été demandées dans le journal Le Nouvelliste;

Attendu qu'il est dans le meilleur intérêt de la Municipalité de vendre cette propriété afin d'effectuer les réparations nécessaires au nouveau garage;

Attendu qu'après ouverture des soumissions reçues, qui se lisent comme suit:

Monsieur Henri-Paul Senneville, pour un montant de \$1850.00
" " Emilien Hélie, " " " " " " \$1800.00
" " Gilles Fortin, " " " " " " \$1500.00

En conséquence, il est résolu et adopté à l'unanimité des membres présents du Conseil d'accepter la soumission de monsieur Henri-Paul Senneville, pour la somme de \$1850.00 et d'autoriser monsieur le Maire Louis Beaulieu à signer le contrat de vente pour et au nom de la Corporation.

COMPTE:

<u>Section Aqueduc</u>	
Richard Automobile Enrg., pour achat du camion de service,	\$ 486.50
Pépin "Esso" Service, storage & entretien du camion Incen	\$ 36.48
Pierre Thibeault, paiement final, ré: camion à incendie,	\$2500.00
Loranger & Molesworth Ltée, pour aqueduc,.....	\$ 16.98
Garage Maurice Doyon, entretien aqueduc,.....	\$ 6.00
Le Nouvelliste, pour annonce,.....	\$ 22.50
Ernest L-Duplessis, pour arpentage du lot no 97,.....	\$ 113.00

<u>Section ordinaire</u>	
Ministère des Finances, pour Assistance Publique,.....	\$ 383.56
J.-Paul Boisvert, voy. tel. & frais de prép. du 2ième avis	\$ 31.73

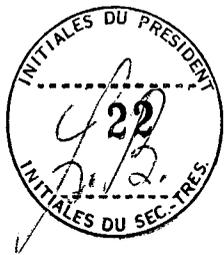
Il est résolu et adopté unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Louis Beaulieu Maire.

J. Paul Boisvert Sec. Trés.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



SERMENT D'OFFICE DU VERIFICATEUR

JE, Ernest Lucien Béland, domicilié à 128 rue, St-Laurent Louiseville, ayant été engagé par une résolution du conseil en date du 6 juin 1960, pour faire la vérification des livres pour les douze mois terminés le, 31 décembre 1960, Jure sur les Saints Evangeliques que je ferai mon devoir au meilleur de ma connaissance et de mon jugement.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Assermenté devant moi à la Pointe du Lac
le 30 janvier de l'an 1961.

J. Paul Boisvert, sec. trés.
Secrétaire-trésorier

E. Lucien Béland
Vérificateur 5-1585

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de la Visitation de Pointe-du-Lac.

FEV. 6 1961

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 6 février 1961 et à laquelle sont présents messieurs Rosario Crête, Jean Garceau, Antonio Benoit, Philippe Dugré, Fernando Guilbert, Léo Arbour, sous la présidence de monsieur le Maire Louis Beaulieu.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCES:

Mlle Françoise Rouette nous fait parvenir une autorisation qui permet de faire les chèques mensuels en paiement de la bâtisse, au nom de Mlle Lucienne Rouette.

M. Camille Tanguay, propriétaire de notre municipalité, écrit pour manifester son mécontentement au sujet de la réception de son 2ième avis de taxes par courrier recommandé.

Bureau & Bureau, avocats et procureurs de la Corporation, nous transmettent un rapport du résultat de leur travail professionnel pour le bénéfice de la Municipalité.

Copie de lettre des Services D'Assistances Sociales adressés à monsieur Jules Perron, secrétaire du Centre de Service Social de Trois-Rivières.

La Société des Urbannistes Professionnels du Québec nous transmet les noms et adresses des Urbannistes Professionnels de la Province de Québec.

Lettre de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec en marge de la campagne actuelle sur le recensement.

Monsieur J. A. Mongrain, Maire de Trois-Rivières nous demande d'adopter une résolution en faveur de l'établissement d'une université dans notre région et d'en transmettre une copie à la Société St-Jean-Baptiste de Trois-Rivières, 14th Bonaventure.

Le Conseil demande au secrétaire-trésorier de répondre à monsieur Camille Tanguay.

RESOLUTIONS:

Il est résolu à l'unanimité d'accepter le rapport financier tel que préparé par monsieur E. Lucien Béland, comptable de Louiseville.

Considérant qu'il est avantageux pour notre Municipalité qu'une entente soit acceptée de part et d'autre avec la Corporation Municipale de la Paroisse de Trois-Rivières;

Considérant que chacune des deux municipalités ont un chef de pompier nommé à cette fin et un équipement identique;

En conséquence, il est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser notre chef de pompier à se rendre, avec le camion-incendie, dans la Municipalité de la Paroisse de Trois-Rivières, lorsque le chef de pompier de cette dernière en fera la demande.



Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de demander des soumissions pour la rénovation de la bâtisse devant servir de poste à incendie et de garage municipale et d'autoriser les secrétaire-trésorier à demander, par le journal Le Nouvelliste, aux contracteurs intéressés à exécuter ces travaux de venir chercher, moyennant un dépôt de \$10.00, qui sera remis au retour des plans. Ces soumission cachetées, accompagnées d'un chèque accepté représentant 10% du montant, devront être reçues au bureau du secrétaire pas plus tard que samedi le 18 février à midi. Le contracteur choisi devra employé la main-d'oeuvre local. La sus-dite Municipalité ne veut s'engager à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

COMPTES:

Section générale

O.T.J. de la Pointe-du-Lac, souscription,.....	\$	15.00
Corporation Municipale du Comté de St-Maurice, taxes,.	\$	530.21
Thomas Bellemare & Fils, entretien de ch. et trottoir,.	\$	466.50
Lucienne Rouette, 1er versement pour février,.....	\$	25.40
Jean-Paul Beaulieu, travail pour entretien,.....	\$	14.70
Manoir St-Antoine, re: Thomas Dugré,.....	\$	18.00
J.C. Swer, notaire pour contrat,.....	\$	48.00
Auxibe Messier, pour déblaiement de trottoirs,.....	\$	44.00
Thomas Houle, " " " " ,.....	\$	7.50
E. Lucien Béland, pour vérification,.....	\$	65.00

Section aqueduc

Union Régionale des Caisses Populaires, int. sur 31,000.	\$	937.65
Launier Ltée, matériel pour entretien d'aqueduc,.....	\$	60.96
Loranger & Molesworth Ltée, matériel pour aqueduc,....	\$	43.61
Garage Maurice Doyon, ouvrage pour pompe,.....	\$	2.50
J.-Paul Boisvert, tel. & timbres,.....	\$	23.73
Alex. Dugré, assurance pour camion-incendie,.....	\$	93.00
Banque Provinciale du Canada, échéance du 1er mars,...	\$	3,212.50
Pépin "Esso" service, entretien camion-incendie,.....	\$	71.51
E. Lucien Béland, pour vérification,.....	\$	70.00

Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Il est adopté à l'unanimité d'ajourner la séance à samedi le 18 février prochain à 2 hres P.M.

La séance est ajournée.

Louis Beaulieu Maire
J. Paul Boisvert Sec. Trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

18 FEV 1961

Séance ajournée de la session régulière du 6 février dernier, tenue au lieu ordinaire des séances, ce 18 février 1961 et à laquelle sont présents messieurs Jean Garceau, Antonio Benoit, Philippe Dugré, Fernando Guilbert, Léo Arbour, sous la présidence de son Honneur le Maire Louis Beaulieu, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées, telles que lues.

CORRESPONDANCE:

La municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières nous transmet une copie de résolution, adoptée par leur Conseil, lors de l'assemblée régulière du février dernier, ayant pour effet d'autoriser leur chef de pompier à se rendre dans notre municipalité avec le camion-incendie en cas d'urgence.



RESOLUTIONS:

Il est adopté unanimement d'appuyer la fondation d'une université aux Trois-Rivières à cause des avantages qu'en retireront les étudiants universitaires de la Région de la Mauricie, et partant toute la région elle-même qui bénéficiera de ce centre culturel.

Considérant qu'il est devenu nécessaire de faire rénover la bâtisse devant servir de poste à incendie et de garage municipal;

Considérant qu'avec l'obtention de l'octroi pour encourager les municipalités à exécuter des travaux d'hiver, il serait avantageux pour la Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac de procéder à ces travaux immédiatement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Philippe Dugré et adopté unanimement de faire la demande pour obtenir l'octroi pour les travaux d'hiver et de procéder aux réparations nécessaires pour rénover la bâtisse située au coin des rue Notre-Dame et Ste-Marguerite aussitôt que le dit octroi aura été confirmé par les autorités gouvernementales.

Après ouverture des soumissions, dont en voici la liste:

Charles-Ed. Rouette, au montant de \$7,500.00

J. D. Laperrière, au montant de \$6,464.00

Babin Construction, au montant de \$5,600.00

Il est résolu d'étudier de nouveau les soumissions qui ont été présentées au conseil pour la rénovation de la bâtisse, devant servir de poste à incendie et de garage municipal et d'en décider à une prochaine séance.

COMPTE:

Le Nouvelliste, annonce pour demander des soumissions, \$ 30.00

Il est résolu d'accepter le compte qui précède pour paiement.

Il est adopté unanimement d'ajourner de nouveau cette séance à mardi le 28 février 1961 à 8 hres P.M.

La séance est ajournée.

Louis Beaulieu Maire

J. Paul Brisson Sec. Trés.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC.

28 FEV 1961

Deuxième séance ajournée de la session régulière du 6 février dernier, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 28 février 1961 et à laquelle sont présents messieurs Rosario Crête, Philippe Dugré, Jean Garceau, sous la présidence de Son Honneur le Maire Louis Beaulieu, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

RESOLUTIONS:

Après étude des soumissions soumise au Conseil, dont en voici la liste:

M. Charles-Ed. Rouette, au montant de \$7500.00

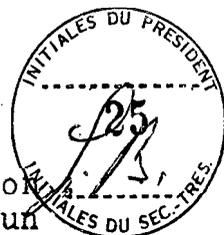
M. J. D. Lapérière, au montant de \$6800.00

M. Oscar Babin, au montant de \$6400.00

Il est proposé par monsieur Jean Garceau d'accepter la soumission de monsieur Charles-Ed. Rouette au montant de \$7500.00;

Il est aussi proposé par monsieur Philippe Dugré et secondé par monsieur Rosario Crête que la soumission de monsieur Oscar Babin soit et est acceptée au prix de \$6400.00 et que le contrat pour les réparations de la dite bâtisse lui soit accordé et que M. le Maire Louis Beaulieu soit autorisé à signer ce contrat pour et au nom de la Corporation.

Une résolution est adoptée unanimement en vue d'autoriser le secrétaire-trésorier à remettre les chèques de garantie au contracteurs qui n'ont pas été choisis.



Considérant que par l'acquisition récente d'un camion-incendie, la Corporation Municipale de la Visitation de Pointe-du-Lac se voit dans l'obligation de construire un poste à incendie pour y loger le camion et l'équipement;

Considérant qu'il est très important que ce poste soit le mieux situé possible, le sus-dite Municipalité a donc procédé à l'achat d'un terrain avec bâtisse situé au centre du village, pour la somme de \$3,048.00;

Considérant qu'il est considéré avantageux et dans l'intérêt de la municipalité de réparer la vieille bâtisse au prix de \$6,400.00, à la place d'en reconstruire une neuve à un prix beaucoup plus élevé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Philippe Dugré et adopté unanimement de présenter à l'Honorable René Levesque, Ministre des Travaux Publics, une requête en instance de promesse d'octroi pour les montants décrits plus haut.

COMPTES:

Section générale

Monsieur Antonio Beaudry, ptre curé, pour Service funèbre, \$ 40.00

Section aqueduc

J.-Paul Boisvert, frais de voyage à Québec avec Conseil, \$ 62.74

J.-Paul Beaulieu, 13 hres pour bornes-fontaines, \$ 10.40

Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

REGLEMENT No 80

Règlement au sujet du programme d'encouragement des travaux d'hiver.

Attendu que le conseil municipale de la Visitation de Pointe-du-Lac désire faire exécuter dans son territoire des travaux pour remédier au chômage et bénéficier des octrois accordés en vertu du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités;

Attendu que ces travaux consistent dans la réparation et la rénovation d'une bâtisse devant servir de Poste de Feu et de Caserne de Pompiers;

Attendu que le coût de ces travaux est estimé à \$6,400.00;

Attendu que l'octroi pour les travaux à être exécutés pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités est estimé à \$ 3,420.00, soit \$1,900.00 représentant la part du Gouvernement du Canada et \$1,520.00 représentant la part du Gouvernement Provincial;

Attendu que le conseil, vu cet octroi, a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût estimatif de \$6,400.00 ;

Attendu que la corporation ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux;

Pour ces motifs, il est, par le présent règlement, proposé par monsieur Jean Garceau, secondé par monsieur Rosario Crête et adopté:

- 1- Que ce conseil accepte une subvention estimée à \$ 3,420.00, pour l'exécution des travaux mentionnés à l'article 2 du présent règlement;
- 2- Que le conseil exécute ou fasse exécuter pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités les travaux suivants: Réparation et rénovation d'une vieille bâtisse pour servir de Poste de Feu et de Caserne de Pompiers;
- 3- Que pour payer le coût des travaux ci-dessus décrétés, le conseil emprunte temporairement une somme de \$3,400.00 en attendant le versement de la subvention de \$ 3,420.00 ;
- 4- Il est, par le présent règlement imposé et il sera prélevé sur tous les biens fonds imposables dans la municipalité, une taxe spéciale, à un taux suffisant suivant le rôle d'évaluation en vigueur, pour pourvoir au paiement des intérêts et au remboursement du capital de la partie non subventionnée du coût des travaux.

5- Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

La somme est levée.

J.-Paul Boisvert

Sec. Trés.

Philippe Dugré - Maire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC.

6 MAR 1961



Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 6 mars 1961 et à laquelle sont présents messieurs Rosario Crête, Jean Garceau, Antonio Benoit, sous la présidence de monsieur le pro-maire Philippe Dugré, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées, telles que lues.

RESOLUTIONS:

Il est proposé par monsieur Jean Garceau et adopté à l'unanimité des membres du Conseil de nommer monsieur Philippe Dugré, pro-maire de la municipalité, en remplacement de monsieur Fernando Guilbert.

Il est proposé et adopté à l'unanimité des membres présents du Conseil de procéder à la nomination des inspecteurs et des autres officiers municipaux:

1- Monsieur Fernando Guilbert est nommé inspecteur des mauvaises herbes et des champs de blé d'inde;

2- Monsieur Félix Arbour est nommé inspecteur de voirie pour le grand chemin du roi depuis le no 130 inclusivement jusqu'au pont du moulin;

3- Monsieur René Crête est nommé inspecteur de voirie pour le grand chemin du roi depuis le pont du moulin jusqu'à la limite de la municipalité au no 58 inclusivement;

4- Monsieur Adélard Rouette est nommé inspecteur de voirie pour le 2e rang à partir du no 97 inclusivement jusqu'au no 257 inclusivement;

5- Monsieur Albertino Loyer est nommé inspecteur de voirie pour la concession St-Charles depuis le grand chemin en face de l'Eglise jusqu'au no 355 inclusivement;

6- Messieurs Omer Garceau, Roméo Bisson et Henri Dugré sont nommés inspecteurs agraires;

7- Monsieur René Dugré est nommé inspecteur municipal;

8- Messieurs Alexandre Dugré, Ferdinand Comeau et Charles-Ed. Rouette sont nommés estimateurs;

Il est proposé par monsieur Jean Garceau et adopté à l'unanimité des membres du Conseil de présenter une demande d'emprunt temporaire à la Commission Municipale de Québec pour un montant de \$6,400.00 à 5½% d'intérêts à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac; cet emprunt est demandé en attendant des octrois pour les travaux d'hiver et du Commissariat des Incendies, pour la rénovation d'une bâtisse devant servir de poste à incendie.

Deux employés de la Shawinigan Water And Power viennent soumettre un plan au Conseil au sujet de l'éclairage de rues, mais on décide d'attendre à la prochaine séance pour en discuter.

COMPTES: Section ~~général~~ aqueduc.

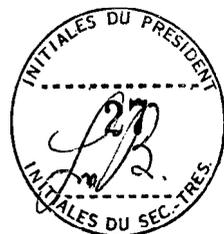
J.-Paul Boisvert, Tel. & comptes d'eau recomb.,.....	\$ 6.13
Imprimerie St-Patrice, pour 1000 enveloppes,.....	10.70
Mme Omer Blais, pour rétribution payer en trop,.....	10.00
Pépin "Esso" Service, loyer & entretien,.....	44.24
Banque Provinciale du Canada, frais d'administration,...	8.05
Jean-Paul Beaulieu, 17 hres pour bornes-fontaines,.....	13.60
Caisse Populaire de P.d.L., pour Lucienne Rouette, 1 an	<u>304.80</u>

Il est résolu et adopté unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

J. Paul Boisvert Maire
J. Paul Boisvert Sec. Trés.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, P. P. P. Québec



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE PTE DU LAC.

AVR. 4 1961

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 4 avril 1961 et à laquelle sont présents messieurs Jean Garceau, Philippe Dugré, Fernando Guilbert, Léo Arbour, sous la présidence de monsieur le Maire Louis Beaulieu, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCES:

Le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec ont approuvé le règlement no 80, décrétant l'acceptation d'une subvention accordée en vertu du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités.

Le sous-ministre des Affaires Municipales nous fait parvenir, dûment signée, la demande relative à l'entreprise Qué. 6151.

Copie de deux lettres adressées au secrétaire du Centre du Service Social acceptant la demande de deux résidents de la municipalité, au sujet de l'augmentation de leur pension.

COMPTE:

Section générale

Thomas Bellemare & Fils Ltée, pour souffleur au village,	\$	45.00
Thomas Houle, pour transport de neige,.....	\$	5.00
Auxibe Messier, pour transport de neige,.....	\$	10.00
J.-Paul Boisvert, voy. tel. timbres,.....	\$	9.00

Section aqueduc

Jean-Paul Beaulieu, 50 hrs pour entretien,.....	\$	40.00
Emilien Livernoche, 53 hrs pour entretien,.....	\$	51.20
P.A. Gouin Ltée, matériel pour aqueduc,.....	\$	55.61
Armand Roy & Fils, pour dégeler une entrée,.....	\$	15.00

Il est résolu et adopté unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

L. Beaulieu Maire

J.-Paul Boisvert Sec. Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC.

MAI 1 1961

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce premier mai 1961 et à laquelle sont présents messieurs Rosario Crête, Jean Garceau, Antonio Benoit, Philippe Dugré, Fernando Guilbert, Léo Arbour, sous la présidence de monsieur le Maire Louis Beaulieu.

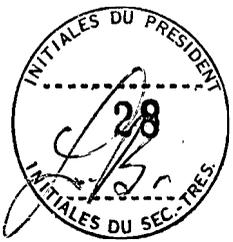
Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCE:

Monsieur le Maire de Trois-Rivières demande au Conseil de notre municipalité de passer une résolution à l'effet de demander à l'Honorable Ministre de la Voirie de faire en sorte que la route Trans-Canada se rende à proximité de notre territoire.

Le Commissariat des Incendies de la Province accuse réception de notre lettre du 13 courant et nous prie d'adresser notre demande en instance de promesse d'octroi à l'Honorable René Hamel, c.ér., ministre des Affaires municipales.

Le Bureau Fédéral de la Statistique nous demande de leur transmettre un exemplaire dûment rempli des questionnaires



joûnts à la lettre relative aux dépenses de voirie en 1960.

La Société Canadienne de la Croix-Rouge sollicite l'aide financière de notre municipalité pour leur campagne annuelle.

Le Commissariat des Incendies de la Province nous demande quelques renseignements au sujet du nouveau Poste de pompiers et nous informe que le montant maximum d'une subvention ne dépassera pas 50% du montant de la bâtisse.

Me André Bureau nous fait parvenir un court mémoire relativement à la fixation d'un nouveau taux pour les compteurs à eau.

Lettre du ministre des Affaires municipales nous faisant part que la période des travaux remédiateurs au chômage est prolongée jusqu'au 31 mai 1961.

Copie de lettre adressée au secrétaire du Centre de Service Sociale de Trois-Rivières au sujet de la demande d'assistance en faveur de madame Roland Bédard.

RESOLUTIONS:

Considérant qu'il y aurait possibilité que la route Trans-Canada puisse être déviée vers Trois-Rivières et passer sur le pont en projet de construction sur le St-Laurent pour aller rejoindre la rive sud;

Considérant qu'il serait dans l'intérêt de la municipalité de la Visitation de Pointe-du-Lac qu'un tel projet se réalise;

En conséquence, il est résolu et adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'appuyer ce projet et de présenter une demande à l'Honorable Ministre de la Voirie pour faire en sorte que cette route Trans-Canada se rende à proximité de Trois-Rivières.

Une résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil afin de féliciter chaleureusement la compagnie Esso Impérial et messieurs Philippe Robert et René Lecavalier pour le magnifique français dont on se sert pour nous présenter le Hokey du samedi soir à la télévision.

COMPTE:

Section aqueduc

Babin Construction Enrg.: pour ler versement sur garage, \$	3,865.00
Launier Ltée, matériel pour aqueduc,.....	73.57
Gilles Gagnon, 1½ hre pour taper le maine pour 2 entrées, \$	1.88
Pépin "Esso" Service, storage de 2 mois et réparations, ..	171.70
Herman Lyonnais, pour réparer 2 boites de service,.....	4.55
Alex. Dugré, ass. pour poste de pompiers,.....	53.20
Ls-Philippe Coté, pour entretien d'aqueduc,.....	21.20
René Crête, " " " ,.....	8.80
J.-Paul Boisvert, tel. & timbres,.....	7.02
Denoncourt & Denoncourt, architètes, pour services prof., \$	289.88

Section générale

Thomas Bellemare, balance pour chemins d'hiver,.....	\$ 437.50
Société Canadienne de la Croix-Rouge, souscription,.....	\$ 25.00

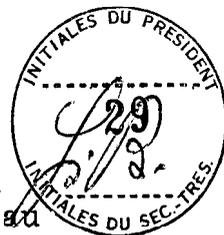
Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Louis Beaulieu Maire
J. Paul Boisvert Sec.Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC.

A une assemblée des électeurs municipaux de la susdite Municipalité, tenue au bureau de la Corporation, ce dix mai 1961, à dix heures de l'avant-midi, tel qu'annoncé par avis public, en date du premier mai 1961, pour la mise en nomination de candidats aux charges de maire et de conseillers de la susdite Municipalité, en remplacement de Messieurs Louis Beaulieu, maire; Léo Arbour, conseiller au siège no 1; Fernando Guilbert, conseiller au siège no 2; Philippe Dugré, conseiller au siège no 3; dont le



terme d'office est expiré.

Que lundi, le quizième jour de mai 1961, s'il est nécessaire, un bureau de votation sera ouvert au bureau des Corporations, depuis huit heures de l'avant-midi, jusqu'à six heures du soir, pour la réception des votes des électeurs, pour les candidats mis en nomination.

Monsieur Alexandre Dugré de cette Municipalité a été nommé secrétaire de l'élection pour assister le président dans l'accomplissement des devoirs de cette charge.

Je, Jean-Paul Boisvert, secrétaire-trésorier, étant de droit président de l'élection, requier les électeurs ici présents de mettre en nomination les candidats de leur choix en remplacement de monsieur le maire ~~et~~ et messieurs les conseillers sortant de charge.

Les nominations devront être faites par écrit au président de l'élection et mentionner les noms, prénoms, occupations des candidats et le numéro du siège de chacun d'eux, ainsi que les noms au complets des proposeurs et secondeurs, lesquels devront être présents.

Il a été mis en nomination à la charge de maire de cette Municipalité, monsieur Louis Beaulieu, contre-Maître.

Ont signé le bulletin de présentation, messieurs Bruno Héroux, Rosario Crête, Joséphat Chamberland, Henri St-Pierre, Alcide Guilbert et René Crêteé

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller de cette Municipalité pour le siège no 1, monsieur Léo Arbour, Sculpteur.

Ont signé le bulletin de présentation, messieurs Louis Beaulieu, Bruno Héroux, Henri St-Pierre, Joséphat Chamberland, Alcide Guilbert et René Crêteé

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller de cette Municipalité pour le siège no 2, monsieur Fernando Guilbert, journalier.

Ont signé le bulletin de présentation messieurs Louis Beaulieu, Bruno Héroux, Henri St-Pierre, Joséphat Chamberland, Alcide Guilbert et René Crête.

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller de cette municipalité à la charge de conseiller au siège no 3 monsieur Philippe Dugré, cultivateur.

Etant donnée qu'il c'est écoulées deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée pour la présentation de candidats aux charges de Maire et de Conseillers de cette Municipalité et qu'il n'y a que le nombre voulu de candidats dûment mis en nomination pour les dites charges;

Je, Jean-Paul Boisvert, président de l'élection, proclame élus par acclamation, Maire et Conseillers de cette Municipalité:

Monsieur Louis Beaulieu, contre-Maître,; Maire.

Léo Arbour, sculpteur, au siège no 1;

Monsieur Fernando Guilbert, journalier, au siège no 2 ;

Monsieur Philippe Dugré, cultivateur, au siège no 3 .

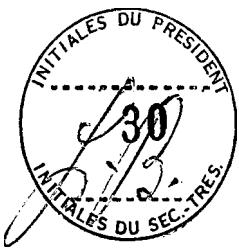
Signé: J. Paul Boisvert

Prés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC.

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 5 juin 1961 et à laquelle sont présents messieurs Rosario Crête, Jean Garceau, Antonio Benoit, Philippe Dugré, Fernando Guilbert, Léo Arbour, sous la présidence de monsieur le Maire Louis Beaulieu.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.



Assermentation de monsieur le Maire et de messieurs les conseillers élus lors de la dernière mise en nomination.

CORRESPONDANCE:

Deux requêtes sont soumises au Conseil, l'une demandant la prohibition de la vente des liqueurs alcooliques et l'autre l'abolition du règlement de prohibition.

Quatre copies de lettre adressées à monsieur Jules Perron, secrétaire- du Centre de Service Social du diocèse de Trois-Rivières, concernant les pensions accordées à certain résidants de notre municipalité.

L'Association des Estimateurs Municipaux du Québec organise encore cette année des cours d'été sur l'estimation foncière municipale; ces cours s'adressent aux estimateurs municipaux, aux secrétaire-trésoriers, ainsi qu'à tous ceux qui occupent des situations connexes à l'estimation.

Les procureurs de la Corporation écrivent au sujet des tarifs des compteurs à eau que le Conseil à l'intention de modifier, ainsi qu'au sujet de la perception des comptes de taxes de locataires et de propriétaires de chiens.

La Compagnie de Téléphone Bell du Canada demande d'adopter une résolution en conformité des dispositions de la Section 378 de la loi des Chemins de Fer s.r.q. 1952, Chapitre 234; mais messieurs les membres du Conseil décident de ne pas adopter une telle résolution.

Le Conseil de la Cité des Trois-Rivières remercie notre Conseil pour la résolution adoptée relativement à la construction d'une autoroute Montréal-Trois-Rivières.

La Maison H. Y. Maranda nous informe qu'elle se spécialise dans différents services susceptibles d'interresser notre municipalité.

Mlle Lucienne Rouette s'informe à savoir si le travail des ingénieurs, qui devaient poser les bornes sur le terrain qu'elle a vendu à la municipalité, est terminé.

La Société Canadienne de la Croix-Rouge nous remercie pour le don fait à l'occasion de la campagne de la Croix-Rouge.

La Société Radio-Canada accuse réception de notre résolution du premier mai dernier.

RESOLUTIONS:

Monsieur Jean Garceau donne avis qu'un règlement sera soumis au Conseil à une prochaine séance, au sujet de la Prohibition de la vente des liqueurs alcooliques.

Une résolution est adoptée unanimement en vue de céder gratuitement au Gouvernement Provincial, le terrain nécessaire à l'élargissement du chemin St-Charles, en avant du dépotoire municipale

Il est résolu unanimement de demander à l'aviseur légal de la Corporation de continuer les procédures relatives à la perception de la taxe des locataires et de la taxe des propriétaires de chiens.

Monsieur Jean Garceau donne avis de la présentation d'un règlement à une prochaine séance, pour fixer un salaire aux pompiers.

Il est résolu unanimement de réengager monsieur E. Lucien Béland, comptable de Louiseville, pour faire la vérification des livres de la municipalité pour l'année terminée le 31 déc. 1961.

Il est résolu unanimement de réviser le rôle d'évaluation, avec 72 amendements, tels qu'on les voit ci-après décrits:

MUTATION

Dame Léon Girard à Succ. Dame Léon Girard
Denis Lemire à Adélarde Dugré,
Jos. Guilbert à Jeannine Larivé,
Paul Cloutier à Odilon Urevier,
Mme Médora F. Rheault à Jos. Dupont,
J. Octave Dupuis à Succ. J. Octave Dupuis,
Dame Ls-Georges Berthiaume à Ls-Georges Berthiaume,
Gaston Bisson à Jean-Paul Hélie,
Dame Gertrude C. Hélie à Arthurs Chamberland,
Dame Thomas Godin à Gérald Dupont,
Esnest Hélie à Dame Rosa G. Hélie,
Eos. Bisson à Roméo Bisson,

Avis de motion
prohibition.

Pour céder du
terrain au Gouv.

Procédure relative
à la perception.

Avis de motion
salaire aux pom-
piers.

Engagement du
Vérificateur.

Revision du
rôle d'évaluation.



. Mme. Georgette H. Blais à Mme Stella Toupin,
 Elzéar St-Arneault à Mme Jos. Martin,
 Camille Tanguay à Albéric Carbonneau,
 Charles Lamy à Joseph Lagacé,
 Paul Trudel à Henri Bourassa,
 Armand Blouin à Pierre Mercier,
 David Tessier à André Babineau,
 Paul E. Lefèbvre à Laudias Millette
 Camille & Claude Pélissier à Henri Cloutier,
 Laurent Gauvin à Albert Nadeau,

EN MOINS

Juge Léon Lajoie	\$500.00
Albert Simard	\$500.00
Lucienne & Françoise Rouette	\$600.00
Emilien Hélie	\$ 50.00
Mme Thomas Duplessis	\$500.00
Maurice Doyon	\$100.00
L. P. Gouin	\$200.00
J.R. Lamarre	\$250.00

EN PLUS

J. E. S. Roy	\$400.00
Henri Milot	1600.00
Jean-Paul Chevron	5000.00
Omer Garceau	100.00
Antonio Benoit	200.00
Alphonse Gladu	250.00
Henri Bisson	400.00
Emile Paquin	850.00
Henri-Paul Senneville	820.00
Emilien Hélie	300.00
Caisse Populaire	200.00
Dr Jean Gascon	3500.00
René Crête	100.00
Alcide & Fernando Guilbert	500.00
Jean-Marie Bureau	200.00
Albert Goulet	1000.00
Paul Goulet	7000.00
Gaston Thériault	1300.00
Laurent Godon	300.00
Antonio Bellemare	100.00
Marcel Gignac	500.00
Albert Duplessis	150.00
Joseph Lagacé	150.00
J. Bte Villemure	300.00
Nazaire Crête	50.00
Maurice Dusseault	300.00
Laurent Lebire	200.00
Roland Grandmont	100.00
Laurent Bastarache	200.00
Albert & Urbain Chamberland	350.00
Roger & J.P. Lavergne	100.00
Joseph Veaugeois	200.00
Camille Gálinas	100.00
Raoul Tremblay	150.00
Jules Blouin	200.00
Pierre Mercier	350.00
Henri Bornais	100.00
Samuel Beggs	200.00
Henri Cloutier	300.00

72 changements.

NON-IMPOSABLE: Les Pères	\$159,905.00
Les Frères	3,000.00
Mun. Village	57,600.00

COMPTES:

SECTION AQUEDUC

R. Duchesne & Fils Ltée, fixtures pour garage,.....\$	28.62
Maurice Plante, entretien aqueduc,.....\$	5.20
Jean-Louis Bisson, entretien,.....\$	19.60
René Crête, entretien,.....\$	2.00
Logaré & Frère,.....\$	3.75



Denoncourt & Denoncourt, architectes, services prof. \$ 260.25
 Oscar Babin, balance du contrat & extras,.....\$3,470.00
 Pépin "Esso" Service,.....\$ 55.94

SECTION GENERALE

Alex. Dugré, 2½ jours pour évaluation,.....\$ 20.00
 Ferdinand Comeau, 2½ jours pour évaluation,.....\$ 20.00
 Charles-Ed. Rouette, 2½ jours pour évaluation,.....\$ 20.00
 J.-Paul Boisvert, évaluation, voy., tel. & avis,.....\$ 32.33
 R. Gosselin, repas pour estimateurs,.....\$ 7.15

Il est résolu à l'unanimité d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

L. Beaulieu Maire
J. Paul Boisvert Sec. Trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC.

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 3 juillet 1961 et à laquelle sont présents messieurs Jean-Denis Garceau, Antonio Benoit, Léo Arbour, sous la présidence de monsieur le Maire Louis Beaulieu, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées, telles que lues.

CORRESPONDANCE:

Renseignements, transmis par Me André Bureau, au sujet de l'adoption d'un règlement abolissant la prohibition.

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce nous adresse une copie de la version française du "Manuel de Procédure 1961".

Me André Bureau, procureur de la Corporation, nous fait parvenir un premier rapport de la collection que nous lui avons confié.

RESOLUTIONS:

Après lecture des soumissions pour construire environ 1000 pds d'aqueduc, entuyau de 4", dont voici la liste:

Thomas Bellemare & Fils Ltée, au prix de \$1.00 le pied linéaire, Albert Baril, au prix de \$1.10 le pied linéaire;

Il est résolu unanimement d'accepter la soumission de Thomas Bellemare & Fils Ltée, au prix de \$1.00 le pied linéaire et de \$35.00 la borne-fontaine.

Il est résolu d'accepter la mutation suivante: Gaston Fugère à Jean-Paul & René Giroux.

Une résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents du conseil, en vue de présenter une demande à monsieur R. J. Levesque, de Trois-Rivières, afin qu'il s'organise, le plus tôt possible, pour faire le travail nécessaire, pour que les puits qui ont été forés à l'été 1960, donnent le rendement qui était garantis par le contrat.

Monsieur Jean Garceau donne avis de la présentation d'un règlement, à une prochaine séance, pour modifier le tarif des consommateurs d'eau de la municipalité.

REGLEMENT No 81

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la Corporation Municipale de la Visitation de Pointe-du-Lac d'adopter ce règlement;

Attendu qu'un avis de motion a été donné antérieurement à cet effet;

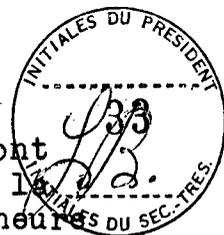
En conséquence, il est résolu unanimement de décréter qu'à

MARGE DE LA RELIURE
 Formules Municipales Ltée, Parham, Qué.

29 JUIL 1961

AVIS DE MOTION
 MODIFICATION - EAU - COMPTES

29 JUIL 1961



l'avenir, les pompiers volontaires de la municipalité seront rémunérés de la façon suivante: le chef et l'opérateur de la pompe, \$3.00 pour la première heure et \$2.00 pour chaque heure subséquente. Chaque fraction d'heure devant compter pour une heure entière. Les pompiers auront \$2.00 pour la première heure et \$1.50 pour chaque heure subséquente.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Signé: Louis Beaulieu, maire,
J.-Paul Boisvert, sec. trés.

REGLEMENT No 82

Considérant qu'une requête signée par au moins quarante contribuables a été présentée au Conseil, par laquelle requête demande lui est faite de révoquer la prohibition de la vente de la boisson, telle que définie dans la loi des liqueurs Alcooliques;

Considérant que, dans les circonstances, il y aurait avantage de révoquer les règlements de prohibition pouvant être en vigueur dans la municipalité;

Considérant qu'un avis de motion concernant la présentation du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Jean-Denis Garceau, lors de l'assemblée du 5 juin 1961;

Vu les dispositions de l'article 16 du chapitre 257 des statuts refondus de Québec 1941, en conséquence:

Il est ordonné et statué par ce conseil municipal de la Visitation de Pointe-du-Lac, de par ce règlement no 82, ce qui suit:

ARTICLE 1

Les règlements de prohibition qui pourraient être en force dans la municipalité de la Visitation de Pointe-du-Lac sont abrogés en autant que nécessaire pour donner effet au présent règlement.

ARTICLE 2

La Commission des liqueurs de Québec pourra dans les limites de la municipalité, octroyer des permis pour la vente des liqueurs alcooliques, telles que définies dans la Loi des Liqueurs Alcooliques.

ARTICLE 3

Le présent règlement sera soumis à l'approbation des électeurs, le 5 août 1961, conformément aux dispositions de la loi de tempérance de Québec et entrera en vigueur conformément à la loi, après l'expiration des délais légaux prévus à cet effet. La votation par scrutin secret sera tenue dans le bureau du secrétaire-trésorier de la municipalité, de 10 h. du matin jusqu'à 5 h. P.M.

Signé: Louis Beaulieu, maire,
J.-Paul Boisvert, sec. trés.

COMPTE:

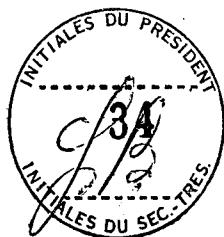
AQUEDUC

P.A. Gouin Ltée,	\$	18.57
R. Duchesne & Fils Ltée,	\$	17.15
Stanley Motor Equipment Ltd,	\$	12.00
Garage Maurice Doyon,	\$	3.39
Loranger & Molesworth Ltée,	\$	162.00
Jean-Louis Bisson, entretien,	\$	30.80
G.H. Wood & Co Ltd,	\$	65.93
J.-Paul Boisvert, timbres,	\$	5.00

Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

L. Beaulieu Maire
J.-Paul Boisvert Sec. Trés.



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC.

Session spéciale de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 21 juillet 1961 et à laquelle tous les membres présents dans la municipalité, lors de cette assemblée, y assistent, soit messieurs Rosario Crête, Jean-Denis Garceau, Antonio Benoit, Philippe Dugré, Léo Arbour, sous la présidence de monsieur le Maire Louis Beaulieu.

Monsieur le Conseiller Fernando Guilbert étant absent de la Municipalité, n'a pu assister à la séance.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCE:

Monsieur Jean Foldes, Ing. P. du Commissariat des Incendies nous transmet un rapport au sujet des dépenses encourues pour la protection des incendies et dont un octroi pourrait être accordé.

Lecture des cinq applications pour remplir la charge de secrétaire-trésorier.

Monsieur Jean-Paul Boisvert transmet au Conseil sa démission comme secrétaire-trésorier de cette Corporation et remercie sincèrement les membres du conseil et spécialement monsieur le Maire, de la collaboration apportée pendant les cinq dernières années.

Monsieur le Maire Louis Beaulieu, se fait le porte-paroles des membres du Conseil, pour remercier monsieur Jean-Paul Boisvert, secrétaire-trésorier démissionnaire, pour le bon travail accompli durant les cinq dernières années, pendant lesquelles il a été à l'emploi de la municipalité.

RESOLUTIONS:

Il est résolu unanimement d'accepter la démission de monsieur Jean-Paul Boisvert, comme secrétaire-trésorier de la Corporation Municipale de la Visitation de Pointe-du-Lac.

Il est résolu et adopté à l'unanimité des membres du Conseil de présenter une demande d'emprunt temporaire à la Commission Municipale de Québec, pour un montant de \$5000.00 à 5½% d'intérêts à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac; cet emprunt est demandé en attendant le versement d'un octroi pour la protection d'incendie, basé d'après un rapport favorable de monsieur Jean Foldes, Ing. P. du Commissariat des Incendies de la Province.

Une résolution est adoptée unanimement en vue de Présenter une demande à l'Honorable René Hamel, Ministre des Affaires Municipales, afin qu'un octroi soit accordé à notre Corporation, en se basant sur le rapport soumis au Conseil par monsieur Jean Foldes, Ing. P. du Commissariat des Incendies de la Province.

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur le Maire Louis Beaulieu à faire nettoyer et à remettre de la pierre neuve, sur le drain en amont des sources.

Il est résolu unanimement de demander à monsieur E. Lucien Béland, comptable de Louiseville, de faire la vérification des livres de la municipalité pour la période du premier janvier au premier août 1961.

Il est proposé par monsieur le Maire Louis Beaulieu et résolu unanimement d'adopter une résolution de remerciement à l'endroit de monsieur Jean-Paul Boisvert, pour ses services rendus comme secrétaire-trésorier de la municipalité depuis plus de cinq ans.

COMPTE:

<u>AQUEDUC</u>	
Canadian Pittsburgh,	\$ 54.12
Ls-Phil Côté, pour entretien,	\$ 3.20
Germain & Frère Ltée,	\$ 4.00
Ernest-L. Duplessies, pour bornes & transport,	\$ 15.50
Thomas Bellemare & Fils Ltée, pour 1000' de ligne de 4",	\$ 1084.50
Loranger & Molesworth Ltée, matériel pour 1000' de Ligne,	\$ 1504.46

GÉNÉRALE

Le Centre Laurentien, pour listes pour référendum,

	\$ 5.00
--	---------

26 JUIL 1961

*J.B.
M.C. Crête*



J-Paul Boisvert, pour 12 clefs & tel.,.....\$ 6.42

Il est résolu à l'unanimité d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Il est résolu unanimement d'ajourner la séance à mercredi le 26 juillet prochain à 8 hres P.M.

La séance est ajournée.

Louis Beaulieu Maire
J-Paul Boisvert Sec. Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICI PALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Séance ajourné de la session spéciale du 21 juillet dernier, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 26 juillet 1961 et à laquelle sont présents messieurs Rosario Crête, Jean-Benit Garceau, Antonio Benoit, Philippe Dugré, Léo Arbour, sous la présidence de monsieur le Maire Louis Beaulieu, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

Discution sur l'engagement du nouveau secrétaire-trésorier.

RESOLUTIONS: (1)

Il est résolu et adopté unanimement d'engager monsieur Marcel Crête, secrétaire-trésorier de la Corporation Municipale de la Visitation de Pointe-du-Lac, au salaire de \$60.00 par mois pour l'administration générale et \$12.00 par mois pour l'administration de l'aqueduc.

Monsieur le Maire Louis Beaulieu souhaite, au nouveau secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Crête, tous le succès possible dans sa nouvelle fonction.

Il est résolu unanimement de fixer les heures de bureau du secrétaire-trésorier, comme suit:

Du lundi au vendredi de 10 hres A.M. à midi et de 1 hre à 3 hres P.M. et le samedi de 10 hres A.M. à midi;
Le bureau du secrétaire-trésorier devra à l'avenir être tenu dans l'édifice servant de Poste à Incendie de la municipalité.

Il est résolu unanimement d'autoriser monsieur le Maire Louis Beaulieu et monsieur le secrétaire-trésorier Marcel Crête à rencontrer les membres de la Commission Scolaire pour discuter de l'ameublement du bureau actuel qui sert au trois corporations et aussi de décider de la façon de procéder pour aménager et meubler le nouveau bureau de la Corporation.

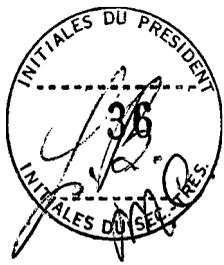
COMPTES:	SECTION GENERALE	
Moise Brimbois, pour samedi au dépotoire,.....\$		<u>105.00</u>
	SECTION AQUEDUC	
Jean -Louis Bisson, pour entretien,.....\$		<u>46.80</u>
Marcel Crête, pour entretien,.....\$		<u>11.60</u>

Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Louis Beaulieu Maire
Marcel Crête Sec. Trés.

(1) Il est adopté unanimement: 1- Que Marcel Crête le secrétaire-trésorier de la Corporation Municipale de la Visitation de Pointe-du-Lac soit et il est par les présentes autorisé, pour et de la part de la Corporation, à négocier avec la Caisse Populaire Desjardins de Pointe-du-Lac à y déposer et à lui transmettre tout chèque et ordre pour le paiement d'argent, et pour les dites fins les chèques de la corporation, soit par écrit, soit par un timbre en caoutchouc. 2- Que tous les chèques de la corporation soient tirés au nom de la corporation et signés de sa part par Louis Beaulieu le maire et par Marcel Crête le secrétaire-trésorier. 3- Que Marcel Crête est par les présentes autorisé, à recevoir de temps à autre de ladite Caisse populaire un état de compte de la corporation, de même que toutes les pièces justificatives s'y rapportant et tous les items retournés impayés et débités au compte de la corporation, et à signer et délivrer à ladite Caisse populaire la formule de vérification, règlement de solde et quittance en faveur de la Caisse populaire.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC
COMTE ST MAURICE

Je, Ernest Lucien Béland, domicilié à 128 rue St-Laurent Louiseville, ayant été nommé pour faire la vérification des livres pour la période au 1er janvier 1961 au 1er aout 1961, jure sur les Saints Evangiles que je ferai mon devoir au meilleur de ma ssonaissance et de mon jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assermenté devant moi à
Pointe du Lac ce 1er aout 1961.

Marcel Crote

Secrétaire-Trésorier

Ernest Lucien Béland

Vérificateur.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC
COMTE ST MAURICE

Session reguliere de la sus-dite Corporation tenue au lieu et heure ordinaires des seances, ce 7 Aout 1961 et à laquelle sont présents Messieurs: Rosario Crote, Jean D. Garceau, Philippe Dugré, Léo Arbour sous la présidence de M. le Maire Louis Beaulieu formant quorum.

A

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telle que lues.

C

CORRESPONDANCE:

Lettre de la Cite de Longueuil concernant la taxe de vente municipale de 2%.

M. Alex. Dugré avise les membres du conseil au sujet de sa nouvelle fonction et qu'il ne sera plus en mesure de remplir des devoirs d'Agent d'Assurances.

Lettre de M. Emile Paquin au sujet d'une entrée d'eau.

1 Au sujet de cette entrée au moment ou cette lettre a été lue cette entrée était déjà terminée.

Rapport de Bureau & Bureau avocats, au sujet de M. Jacques Fleury, le montant à recevoir serait de \$ 45. au lieu de \$90.

Rapport de M. Alex. Dugré ex-Chef-Pompier pour les mois de Juin et Juillet au sujet de la sortie avec le camion incendie.

M. Alex. Dugré a rencontré M. J. J. Cayouette Insp. Ass. Et en vue de faire réduire les taux dans la Municipalité.

Visite de M. Alex. Dugré chez Lynn MacLeod pour comparer les prix des extincteurs chimiques.

Lecture du rapport financier préparé par M. Lucien E. Béland vérificateur, pour la période du 1 Janvier au 1 Aout 1961.

Lecture du budget prévue pour l'année ~~1961~~ 1962.

RÉSOLUTIONS:

I Il est résolu unanimement de porter à la prochaine séance le choix d'un nouveau Chef-pompier, en attendant M. J. Paul Boisvert et

7 - AOU 1961



M. Marcel Crete Sec.-tres. sont capable de remplir cette fonction.

-2-

Il est résolu unanimement que les membres du conseil aient un entretien avec le Ministre des Affaires Municipale aux sujet des octrois prévues et dues.

-3-

Il est résolu d'autoriser le sec. trés. Marcel Crete de communiquer avec M. R.J. Levesque pour faire le nettoyage des puits artésiens.

-4-

Il est résolu d'autoriser M. le Maire Louis Beaulieu pour l'achat d'une porte pour le bureau situé dans la bâtisse a incendie, soit en acier ou en alluminium.

-5-

Il est résolu unanimement etadopter le rapport financier du Janvier au (1 Aout 1961 tel que lue.

COMPTES: SECTION ~~X~~ GENERALE

Cheque no.

932	: W Shawinigan & Water & Power -----	:\$ 66.30
933	: Le Nouvelliste pour avis référendum.....	:\$100.00
934	: Banque Prov. du Canada Capt. & Int.....	:\$528.33
935	: Imp. Lacoursiere papier, feuilles.....	:\$ 50.00
936	: M. Lucien E. Béliand pour v. rification.....	:\$ 42.70
937	: " " " " " assemblément de.. bureau.....	:\$165.00
938	: Marcel Crete salaire, voyage, tel.,.....	:\$ 34.00
939	: M. Fernand Dugré pour 2 jours référ.....	:\$ 40.00
940	: Marcel Crete " " " "	:\$ 30.00

\$ 1781.11

SECTION AQUEDUC

Cheque no.

957	: Union Régionale des Caisses Populaires, int. & mont. versé...	\$2,422.35
958	: Loranger & Molesworth nouvelle ligne.....	:\$ 33.90
959	: Can. Ludlow Valve " " "	:\$ 353.60
960	: Pepin Esso Service réparation camion-incendie.....	:\$ 22.52
961	: Fred. Poliquin Nouvelle ligne	:\$ 23.88
962	: Banque Prov. du Canada capital & int.	:\$4,184.17
963	: Imp. Lacoursiere feuilles, estampes, avis.....	:\$ 61.87
964	: P. A. Gouin clefs, taker, crampes.....	:\$ 16.83
965	: M. Lucien E. Béliand vérification.....	:\$ 35.00
966	: Marcel Crete salaire pour 10 jrs	:\$ 4.00

\$7,158.12

Il est résolu d'accepter les comptes qui précédent pour paiement.

la séance est levée.

Louis Beaulieu ----- Maire

Marcel Crete ----- Sec. Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session réguliere de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 5 Sept. 1961 et à laquelle sont présents Messieurs: Rosario Crete, Jean D. Garceau, Antonio Benoit, Philippe Dugré, Fernando Guilbert

5 SEP 1961



Léo Arbour sous la présidence de M. Louis Beaulieu Maire.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCE:

Lecture d'une requête signée par des contribuables de la Municipalité au sujet de l'éclairage des rues.

La Compagnie de téléphone Bell du Canada nous avise que les travaux tel que mentionnés dans une lettre en date du 1er juin 1961 sont maintenant terminés.

La Régie des Alcools du Québec nous avise que Messieurs Frank Tourigny et Joseph L. Auger ce sont adressés à la Régie pour obtenir chacun un permis de SALLE A MANGER.

M. Ed. D'Gaudette Ing. P. Commissaire des Incendie nous informe qu'il a soumis le rapport des taux à l'honorable René Hamel c.r. Ministre des Affaires Municipales.

Lettre des avocats Bureau et Bureau pour nous demander certains détails qui leur manquent pour compléter leur requête devant la Régie des services Publique pour la taxe d'eau.

Lecture d'une lettre de l'assurance - chômage concernant M. Ls. Phil. Côté.

M. R.J. Levesque nous donne le rendement des deux puits artésiens soit: 21600 gals par jour chacun à 40 à 50 lbs de pression.

Lettre contenant un chèque au montant de \$2600.87 émis au nom de la Municipalité de la Visitation de Pointe du Lac par le Gouvernement de Québec pour la subvention des travaux d'hiver.

Le Ministère de la Santé nous transmet un compte supplémentaire annulant ainsi la note de crédit du 18 Avril dernier.

RESOLUTION:

6 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de donner à Thomas & Fils de Yamachiche le contract pour l'entretien des chemins d'hiver aux même conditions que l'année dernière.

7 Une résolution de remerciement est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil à l'endroit de M. Alex. Dugré pour ses nombreux services rendus à la Municipalité pour laquelle il était en fonction comme chef-pompier.

8 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de donner à Melle Edouardina Dupont des comptes de taxes locataires pour collection.

9 Une résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil pour un compte pour taxe locataire pour annulation au nom de Mme Raymond Paquin au montant de \$15.00

10 Il est résolu et adopter unanimement de réduire le montant de \$15.00 à \$ 5.00 au nom de M. Emile Paquin pour taxe locataire.

11 Une résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil de communiquer avec le Département de la Voirie pour la pose de affiches aux approche des écoles pour réduire la vitesses des véhicules.

12 Il est résolu et adpté unanimement de nommer Marcel Crête Chef-Pompier et de réorganiser la brigade de pompiers volontaires

13 Considérant que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de la corporation municipale de la Visitation de Pointe du Lac pour l'année 1962 s'établissent comme suit:

DEPENSES:

Conseil de comté	521.70
Salaire du secrétaire trésorier	912.00
Rôle d'évaluation	200.00
Vérificateur	65.00
Papeterie, fourniture de bureau, trimbres	150.00
Cautionnement	10.00
Congrès, conventions, délégations	150.00
Assurance - incendies	50.00
Loyer, salle du conseil	30.00
Abonnement à la Revue Municipale	13.50
Service des incendies	500.00
Chemins d'hiver	840.00
Aqueduc	13404.00
Eclairage des rues	800.00
Assistance publique	300.00

5 SEP 1961

Nomination d'un Chef- Pompier

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Parham, Qué.



Charité, dons	\$ 100.00
Remboursement, emprunt à long terme	100.00
Intérêts sur emprunt à long terme	428.33
Frais légaux	50.00
Divers et imprévus	100.00
Total des dépenses	\$ 18,724.53

REVENUS:

Aqueduc	\$ 6,500.00
Subvention des chemins d'hiver	437.50
Licences de chiens	100.00
Répart. des ch. d'hiver	600.00
Assistance publique	200.00
Taxe locataire	600.00
Autres revenus divers	200.00
Total des revenue non-fonciers:	\$ 8,637.50
Taxe générale au taux de 15% et Spéciale à 20%	\$ 4,000.00
Taxe spéciale au taux de 60%	\$ 7,100.00
Grand total des revenus	\$19, 737.50

Sur plus \$1,012.97

Attendu que, d'après le budget ci-dessus cette corporation aura à pourvoir au cours de l'année 1962, à des dépenses se totalisant à \$ 18,724.53:

Attendu que, pour défrayer les dites dépenses, cette corporation prévoit des revenus non - fonciers s'élevant à \$ 8,637.50

Attenduque, pour solder la différence entre les dites dépenses et les revenus non-fonciers, il est requis une somme de \$ 10,087.03 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de cette municipalité;

Attendu que , l'évaluation imposable se totalise à \$1,060,420.00:

Il est EN CONSEQUENCE RESOLU:

Qu'une taxe fonciere générale, au taux de .15 par \$ 100.00 d'évaluation pour fins d'administration générale, qu'une taxe foncière spéciale aux taux de .20 par \$100.00 d'évaluation pour service public autre que l'aqueduc et qu'une taxe foncière spéciale au taux de . 60 par \$ 100.00 d'évaluation pour le service de la dette, formant un total d'imposition générale de \$ 0.95, sont imposées et prélevées sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité; le tout, tel que porté au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, aux fins de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget mentionné ci-devant. Adppte. Un surplus prévu au montant de \$ 1,155.19 sera applicable en entier au déficit accumulé.

COMPTES

SECTION GENERALE

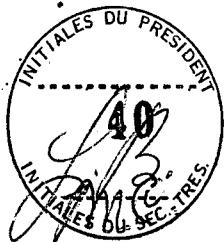
Chèque no.			
941	Imprimerie St. Patrick	enveloppes, papier-----	\$ -10.05
942	P.V. ayotte	Acces. de bureau-----	\$ 7.75
943	Marcel Crete	Salaire de Aout, Timbres, Perc. taxe loc	\$ 172.85
944	Shaw. Water & Power	Eclairage -----	\$ 66.30

SECTION AQUEDUC

Chèque no.			
967	Loranger & Molesworth	I Main Cuk -----	\$ 4.89
968	Launier Ltée	4 stop cup, 4 main cok, tuyau de cuivre-----	\$ 75.90
969	Garage D. Blouin	Peinturer le camion-----	\$ 75.00
970	Alphonse Levasseur	Déplacer les fils sur les 2 puits art.	\$ 60.32
971	J. L. Bisson	entretien -----	\$ 10.40
972	Wilfrid Dufresne	entretien-eeeeeeeeeeeeeeeeeeee-----	\$ 24.00
973	Gouin Lumber Co.	Matériaux-----	\$ 30.24
974	Légaré & Frères	Peinture-----	\$ 10.39
975	Marcel Crete	Salaire de Aout, timbres, entretien-----	\$ 42.78
976	F.X. Boisvert	enseigne SEC. TRÉS. -----	\$ 20.70
977	André O. Dumas	une porte en acier RUSCO -----	\$ 105.00
978	Banque Prov. du Canada	Frais d'administration-----	\$ 9.90
979	Shaw. Water & Power	Electricité-----	\$ 101.82

SEP 1961

Budget 1962



Cheque no.			
980	Jean Banville	accessoires de bureau-----	\$ 354.33
981	Viateur Pépin	entretien des camions -----	\$ 32.83
982	Thomas Bellemare & Fils	Nettoyage du drain, rés. \$	<u>1040.80</u>

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent au montant de \$1,999.30 pour paiement.

La séance est levée.

J. Philippe Dugré Maire
M. J. Ant. Gauthier Sec.- Trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 2 Oct. 1961 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crête, Jean D. Garceau, Antonio Benoit, Léo Arbour sous la présidence de M. J. Philippe Dugré pro-maire formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCE:

La famille J. A. Gauthier informe les membres du conseil du décès de M. J. Ant. Gauthier président de la maison P.A. Gouin.

Une demande de Mme Gérard Gendron pour faire annuler ses comptes d'eau et de taxes locataire.

Lecture d'une lettre du Ministère des Aff. Mun. au sujet des travaux d'hiver.

M. Moïse Brimbois demande au conseil d'augmenter son salaire pour son travail au dépotoire.

MM. Héroux et Tremblay offrent leur services à la Corporation comme ing. conseil pour travaux d'aqueduc et égout.

Lettre du commissariat des incendies concernant la semaine de Prévention des Incendies.

La Régie des Alcools du Québec nous avise que Mme Béatrice Martin MOTEL BELVEDERE a fait une demande de permis de SALLE A MANGER.

Questionnaire de la Compagnie d'ass. Ind. Ins. Conf. pour faire réduire le taux d'ass. incendie.

Lecture d'une lettre de Melle Lucienne Rouette au sujet des bornes de la bâtisse que la Corporation a achetée de Melle L. Rouette.

La Société St Jean Baptiste sollicite le conseil pour souscrire pour le Prêt d'Honneur.

M. Arthur Rousseau président de la Maison Domrémy et le conseil d'administration demande une rencontre avec les membres de notre conseil.

RESOLUTIONS:

I4 Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'augmenter le salaire de M. Moïse Brimbois pour l'entretien du dépotoire à \$ 8.00 pour chaque samedi et de nous donner son compte à chaque mois.

I5 Il est résolu à l'unanimité du conseil d'annuler les comptes d'eau et de taxes locataire au nom de Mme Gérard Gendron.

I6 Il est résolu à l'unanimité de continuer avec Bureau et Bureau avocats pour la collection des arriérés de taxes locataire.

I7 Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de porter à la prochaine séance la réglementation du tarif des compteurs d'eau.

COMPTES:

chèques no :

983	Maurice Doyon	entretien des Camions	\$ 5.73
985	Roberge et Magnan	Draperie support	\$ 42.75
986	Gilles Gagnon	pour taper le Main	\$ 6.75

-2 OCT 1961

MARCE DE LA REILURE
 Formules Municipales Ltée, Parham, Qué.



Chèque no			
987	Imprimerie St Patrick imp. Appel incendie	\$	16.57
988	Jacques La Barre lettrage	\$	21.70
989	P.A. Gouin Batterie, Globe	\$	1.48
990	Shaw. Water Power. éclairage	\$	23.25
991	Marcel Crete Entretien salaire	\$	32.50

-2 OCT 1961

GENERALE

Chèque no			
945	Bell Tél. Comp. installation	\$	21.84
946	Shaw. water Power électricité	\$	66.30
947	Ministère des Terres et Forêts	\$	1.50
948	Marcel Crete rept.ch. d'hiver, prép. 2ieme avis loc. salaire de sept.	\$	85.25
949	La Revue Municipale Abonnement	\$	18.15
950	Syndicat National du Rachat des Rentes Seigneur.	\$	35.41
951	Omer Garceau enseigne Incendie	\$	4.00

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent au montant de \$ 383.18 pour paiement.

La séance est levée.

Louis Beaulieu Maire
Marcel Crete Sec.-Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 6 nov. 1961 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete, Jean D. Garceau, Antonio Benoit, Fernando Guilbert, Léo Arbour sous la présidence de M. Louis Beaulieu le Maire formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCE:

Le Ministère de la Santé nous informe que le chèque émis par le Ministère des Affaires Mun. en paiement d'un octroi est retenu pour notre compte d'Assistance Publique.

Le Syndicat Nat. du Rachat des Rentes Seigneuriale accuse réception de votre chèque au montant de \$ 35.41.

Melle Lucienne Rouette nous demande une copie de la police d'assurance de la bâtisse des Incendie.

L'Hopital Ste - Justine sollicite le conseil pour sa croisade annuelle

Une autre sollicitation de la part de Caritas Trois Rivières

La Régie des Alcools du Québec avise les membres du conseil que

M. Yvon Arpin (l'émérillon Motel) à fait une demande de permis Motel Salle à Manger Restaurant.

Le Ministère des Aff, Mun. accuse réception de la police de garantie émise par La Société d'Ass. des Caisses Populaires.

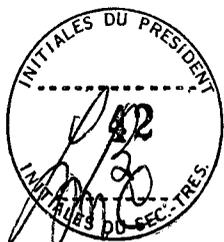
RESOLUTION:

18 Une résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil de reporter à une prochaine séance les comptes de taxes loc. reçus afin d'étudier le règlement de ces dites taxes.

19 Il est résolu unanimement d'envoyer un chèque au montant de \$ 250.00 au Ministère des Finance pour notre compte d'assistance Publique comme en fait mention notre entente avec le secrétaire de M. Jalbert, qui libérera notre chèque ret.

20 Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser M. le Maire Louis Beaulieu à organiser une réception en l'occasion de la bénédiction de notre nouveau poste à incendie et des camions.

26 NOV 1961



- 6 NOV 1961

COMPTES:		AQUEDUC	
Chèque no			
984	Jean- louis Bisson entretien	\$	6.40
992	Shawinigan Water & Power	\$	4.58
993	Safety Fire Prot. inc. extinct.	\$	124.90
994	Caisse Populaire P. d. Lac Intérêts sur billet	\$	275.00
995	Maurice Crete entretien	\$	16.00
996	Marcel Crete Entretien salaire d'Octobre	\$	45.60
997	Majella D. Gosselin rétrib. d'eau en trop	\$	2.50
998	Fepin Esso Service entretien des camions	\$	16.43
999	Paul E. Montour réparation soudure	\$	34.50

. GENERAL

952	G. H. Wood Co. Ltée	\$	35.45
953	P. V. Ayotte papier. estampe,	\$	12.28
954	Arthur Spénard Prime pour garantie fid.	\$	10.00
955	Imprimerie St- Patrice Enveloppes, Cartes.	6\$	5.26
956	compagnie de Téléphone Bell.	\$	5.31
957	Marcel Crete salaire d'Oct. timbres.	\$	75.00
958	Shawinigan water & Power	\$	152.43
959	Moise Brimbois entretien du dépôt	\$	90.00
960	Louis Héaulieu Dépenses pour se rendre au congrès	\$	85.00
961	Ministère de la Santé/ Finance	\$	250.00

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent au montant de \$ 1246.64 pour paiement.

La séance est levée

Philippe Dugré Maire
Maurice Crete sec - trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALITE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 4 Dec. 1961 à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete, Jean D. Garceau, Antonio Benoit, Léo Arbour sous la présidence de M. J. Philippe Dugré pro-maire formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCE

Mme Jos. St Pierre avise les membres du conseil qu'elle a nommé son fils Armand St Pierre comme son mandataire auprès du Conseil.

M. Arthur Spénard nous envoie une copie de la lettre qu'il a adressé à Mmes Lucienne et Françoise Rouette.

Melle Lucienne Rouette demande des renseignements au sujet des comptes de taxes.

Lecture d'une lettre provenant de la Régie des Transports.

Lettre de Bureau & Bureau avocats demandant copie de l'étude préparé par l'ingénieur Langlois pour le cout de l'eau au Mille gallons, et aussi des plans et devis de la construction de l'aqueduc.

M. René Thibault remercie les membres du conseil pour l'invitation qu'il a reçu pour la bénédiction du garage Municipale et s'excuse de n'avoir pu y assister.

La Caisse Populaire de Pointe du Lac demande au conseil de renouveler ses emprunts temporaires.

Le Ministère de la Santé accuse réception de notre chèque au montant de \$250.00 et aussi nous avise que ce même montant n'est pas assez élevé et nous demande un autre \$250.00 ce qui fera \$500.00 annuellement pour libérer notre chèque au montant de \$2,573.86.

RESOLUTIONS

21

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'envoyer



au Ministère des Finances un chèque au montant de \$250.00 ce qui formera le montant de \$500.00 pour libérer notre chèqueretenu .

Avis de Motion
Am. Taxes Loc.

22 M. Léo Arbour donne avis de motion pour l'amendement du règlement no 72 TAXES LOCATAIRES à une prochaine séance.

23 Une résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil en vue de faire par la voix du journal LE NOUVELLISTE les souhaits de JOYEUSES FETES au nom des membres du conseil et de la Municipalité.

24 Il est résolu unanimement d'envoyer un message de condoléances à la famille Thibault de Pierreville à la suite du décès de M. Pierre Thibault.

25 Il est résolu unanimement de mettre à l'étude la proposition de la maison Domrémy au sujet de l'imposition des taxes et aussi de se rendre visiter cette maison et son organisation.

26 Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de réduire à 6 mois au lieu d'un an les comtes de taxes loc. qui suivent à la condition que ces dites taxes soit payées immédiatement car si ces taxes retardent elles seront perçues au grand total c'est à dire pour un an: Mme Yvette Launier \$ 21.00 réduit à \$ 10.75
M. Guy Légaré \$15.50 réduit à \$ 7.75.

27 Il est résolu unanimement d'autoriser le sec. tres. à émettre au nom du chef-pompier le chèque pour les travaux des pompiers volontaires quand ceux ci combattront un incendie.

28 Il est résolu et adopté à l'unanimité des membres du Conseil de demander à la Commission Municipale de Québec l'autorisation de renouveler l'emprunt temporaire au montant de \$ 5000.00 à 6% pour un an à la Caisse Populaire de Pointe du Lac et ce renouvellement serait en attendant l'octroi dus par le commissariat des Incendie

29 Il est résolu et adopté unanimement de demander à la Commission Municipale de Québec l'autorisation de renouveler l'emprunt temporaire au montant de \$3420.00 à 6% pour un an à la Caisse Populaire de Pointe du Lac et ce renouvellement serait en attendant l'octroi du Commissariat des Incendie

30 M.J. Phillippe Dugré est nommé pro-maire pour présidé la séance

COMPTES

AQUEDUC

Chèques no

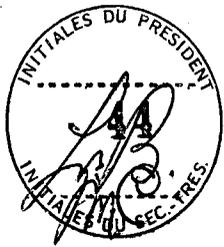
1000	Alphonse Levasseur	Installation term. et aut. pompe	\$ 123.00
1001	Roger Milot	Une fournaise au gaz 13.00 4.44	\$ 100.00
1002	Cyty Gaz et Elect.	Instal. de fournet matériaux-----	\$ 66.62
1003	René Crete	Entretien -----	\$ 2.40
1004	Shawinigan Water & Power	Electricité -----	\$ 20.14
1005	Launier Ltée	Clefs combinées Boyaux et Bornes Font.	\$ 28.20
1006	Loranger et Molesworth	Erreur sur facture no 48849	\$ 20.40
1007	Maurice Crete	Entretien -----	\$ 6.40
1008	Marcel Crete	Salaire Entretien Appér. re: Banquet-----	\$ 72.45
1009	Restaurant Belvédère	re: Banquet bénédiction garage	\$ 61.98
1010	Fernand Dugré	Entretien des pompes année 1961	\$ 60.00
1011	Marcel Crete	Travaux des Pompiers volontaires	\$ 37.00

GENERAL

chèques no

962	Alex. Dugré	récompense pour travaux re: Chef-pompier	\$ 100.00
963	M. le curé Ant. Beaudry	dons re: Bénédiction garage	\$ 10.00
964	Corporation Munic. de Pointe du lac	cotisation	\$ 183.60
965	Imprimerie Lacoursiere	Papier et acces. de bureau	\$ 13.01
966	La compagnie de Téléphonne Bell	-----	\$ 5.31
967	Shawinigan Water & Power	Elect. -- -----	\$ 98.56
968	Ministre des Finances	Assistance publique Vehicule-Aut.	\$ 2.50
969	Corp. Munic. Visitation	transféré à Aqueduc	\$3575.37
970	Corp. Munic. Visitation	" " " "	\$3575.37
971	Adrien Desmarais	Perception taxes de Chiens	\$ 20.00
972	Moise Brimbois	4 samedis au dépotoir -----	\$ 32.00
973	Marcel Crete	Salaire timbres échange sur chèques	\$ 70.50

4 - DEC 1961



Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent au montant de \$8534.81 pour paiement.

La séance est levée.

J. Bianchini Maire
Marcel Crête sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC
COMTE ST MAURICE

Je, ERNEST LUCIEN BELAND, domicilié à 128 rue St-Laurent, Louiseville, ayant été nommé pour faire la vérification des livres pour les douze mois terminés le 31 décembre 1961, je jure que je ferai mon devoir au meilleur de ma connaissance et de mon jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assermenté devant moi à Pointe du Lac
le 24ième jour de janvier 1962.

Henri Lorrain
Maire de Ste-Ursule
Comté Maskinongé

Ernest Lucien Beland
Vérificateur.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 6 février 1962 à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crête, Jean D. Garceau, Antonio Benoit, J. Philippe Dugré, Fernando Guilbert, Léo Arbour sous la présidence de M. Louis Beaulieu le Maire.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCE:

La famille Nap. Guilbert remercie les membres du Conseil pour la sympathie témoignée à l'occasion du décès de Mme Napoléon Guilbert.

Lettre des Pères de la Fraternité Sacerdotale demandant au Conseil la permission d'opérer un abattoir à la Pointe du Lac.

Lecture du rapport de collection de Bureau & Bureau avocats.

Lecture du rapport financier 1961.

La Cour de Magistrat nous avise que Marcel Dupont a fait une déclaration conforme à l'article 697b du code de procédure civile (loi Lacombe).

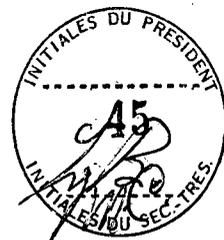
La Commission Municipale de Québec nous avise qu'Elle approuve le renouvellement de deux billets. un de \$3420.00 et de \$ 5000.00 remboursable le ou avant le 14 juin 1962.

Circulaire de la Compagnie C.P.R. demandant au Municipalité de prévenir les entrepreneurs de l'enlèvement de la Neige d'être très prudent aux traverses à niveau.

L'Union des Caisses Populaire, Desjardins accuse réception d'un chèque de \$ 892.27 en paiement des intérêts au 1er Février 1962.

Le Ministre des Affaires Municipales fait parvenir à la Municipalité un chèque au montant de \$ 2,573.86 re: Protection incendie.

63 FEB 1962



RESOLUTIONS :

31 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le Maire à rencontrer un aviseur légal pour information au sujet des permis de construction et d'abattage.

32 Il est résolu unanimement de remercier le premier Ministre Jean Lesage pour l'attitude qu'il a pris envers la motion " FULTON ".

// 33 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à transmettre à notre aviseur légal les comptes de taxes locataire et de chiens qui suivent pour que des procédures soient prises afin que la Municipalité soit remboursée le plutôt possible.

Locataire
Fernand Babin \$ 13.20. Roger Gilbert \$ 12.50, Roland Grondin \$ 15.00,
Emilien Guilbert \$ 16.80, Henri Lussier \$ 15.00, Mme Yvette Launier \$ 21.00
Roland Boisvert \$ 16.20 Albert Thériault \$ 15.60 Marcel Dupont \$ 24.00

Chien
Amable Masson \$ 2.00 Jules Baril \$ 2.00 Claude Guilbert \$ 2.00
Alphonse Mineau \$ 4.00 Jeannine Lafreniere \$ 2.00

34 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le Maire à acheter des matériaux isolands pour le garage municipale.

COMPTES

~~333~~ ~~444~~ ---- ACUEDUC ----

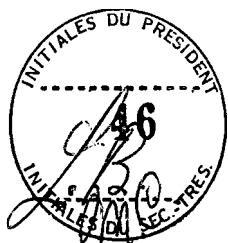
Chèques no			
IOI2	Arthur Spénard	assurance petit camion.....	\$ 91.00
IOI3	Caisse Populaire	Pointe du Lac remb.d'emprunt et ints.....	\$ 3,529.63
IOI4	René Crete	entretien	\$ 17.60
IOI5	Lionel Comeau	Entretien	\$ 32.80
IOI6	François Rouette	Entretien	\$ 11.20
IOI7	Ernest Dufresne	Entretien	\$ 8.00
IOI8	Paul E. St Louis	Entretien	\$ 33.60
IOI9	Alfred Guay	Entretien	\$ 3.20
IO20	Marcel Crete	Salaire de Dec.	\$ 12.00
IO21	Shawinigan W & P.	Electricité , ,	\$ 144.95
IO22	Maurice Doyon	Ent. des Camions	\$ 8.82
IO23	Banque Prov. du Canada	Ints sur emprunt de \$ 150,000.00	\$ 3,182.50
IO24	Union Rég. des Caisse Populaire	Ints sur \$ 31,000.00	\$ 892.27
IO25	Maurice Doyon	Ent. des Camions	\$ 2.35
IO26	Pepin Esso Service	Entretien des camions	\$ 20.09
IO27	E. Lucien Béland	Vérification 1961	\$ 70.00
IO28	Marcel Crete	Salaire et entretien	\$ 80.13
IO29	Marcel Crete	Salaire Pompier Volontaire	\$ 8.00
IO30	CyTY Gas et Electric	Chauffage du garage	\$ 218.92

---- GENERAL ----

975	Marcel Crete	Salaire de dec.....	\$ 60.00
976	Imprimerie Lacoursiere	Papier de bureau	\$ 5.38
977	P.V. Ayotte	Acces. de bureau	\$ 4.08
978	Auxibe Messier	Matériaux et sable	\$ 13.25
979	Shawinigan W. & P.	Electricité	\$ 66.30
980	R. Duchesne et Fils	matériaux, grattoir.....	\$ 30.37
981	P.A. Gouin	Matériaux lumières.....	\$ 16.61
982	E. Lucien Béland	Vérification 1961	\$ 65.00
983	G. H. Wood Lted	Papier de toilette déodorisant.tapis	\$ 35.33
984	Antonio Beaudry	ptre cûré Chauffage de la salle.....	\$ 30.00
985	Shawinigan W. & P.	Electricité.....	\$ 66.30
986	Téléphone Bell du Canada	\$ 13.82
987	Marcel Crete	salaire voyages timbres	\$ 183.58
988	Markrite of Canada	licenses de chien	\$ 10.00
989	Le Nouvelliste	souhait des fêtes	\$ 25.50
990	Bureau & Bureau avocats	frais légaux.....	\$ 255.91
991	Formules Munic.	papier et livrets de reçus de Taxes	\$ 9.13
992	Moise Brimbois	9 samedis au dépotoir.....	\$ 72.00
993	Souscription à l' O. T. J. de Pointe du Lac	\$ 15.00
994	Arthur Spénard	Garantie fidélité sec-trés.	\$ 10.00
995	Arthur Spénard	Ass. sur Camion incendie	\$ 66.98.00

TOTAL \$ 9452.90

6-FEV 1962



Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent au montant de \$ 9,452.90 pour paiement.

Laséance est levée.

J. Beaulieu Maire
Marcel Côté sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 5 mars 1962 à laquelle sont présent Messieurs Rosario Crete, Jean D. Garceau, J. Phil. Dugré, Fernando Guilbert, Léo Arbour sous la présidence de M. le maire Louis Beaulieu formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCE:

Lecture d'une lettre de la Société St Jean Baptiste de Trois Rivieres au sujet de la Refranchisement des affiches publics.

Le Ministre des Affaires Municipale M. Lucien Cliche informe le Conseil que le programme d'encouragement des travaux d'hiver est ~~reporté~~ prolongée jusqu'au 31 mai 1962.

La Maison Domrémy demande au Conseil de leur faire savoir la date de sa visite pour se renseigner de ce qui se passe dans cette maison.

Le Ministère des Affaires Municipale accuse réception du renouvellement de la police de garantie qui sert de cautionnement au sec-trés.

RESOLUTION:

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil ~~de~~ de refuser 35 la demande que les Pères la Fraternité Sacerdotale pour ce qui est d'opérer un abattoir.

36 Il est résolu unanimement de nommer M. Napoléon Guilbert ESTIMATEUR en remplaçant de M. Alex. Dugré et comme substitut estimateur M. Ern. Arm. Houle

37 Une résolution de sympathie est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil à l'occasion du décès de Mme Vve Antonio Bélair de Louiseville.

38

Il est proposé par M. Jean D. Garceau et appuyé par M. le conseiller J. Philippe Dugré et résolu que la Corporation municipale s'adresse à la Régie des Services Publics pour obtenir l'approbation du règlement adopté ce 5ieme jour de mars 1962 et modifiant le paragraphe 21 du règlement 66, le tout, conformément à l'article 408 paragraphe 3e du Code Municipale.

Que les services des avocats Bureau & Bureau de Trois Rivieres soient retenus pour la préparation et la présentation de la Requête devant la Régie des Services Publics, et pour toutes procédures utiles à l'approbation et à la mise en force du règlement soumis pour approbation à la dite Régie.

REGLEMENT NO 83

Considérant qu'avis de motion a été régulièrement donné concernant le présent règlement;

Considérant que le conseil a jugé opportun d'établir dans la Municipalité de la Visitation de Pointe du Lac un réseau d'aqueduc, par un règlement portant le numéro 66, passé et adopté le 28 mai 1954;

Considérant que l'expansion de la municipalité rend nécessaire l'installation de compteurs d'eau additionnels, dans les limites de la municipalité;

Considérant que la consommation considérable d'eau dans certains établissements nécessite l'installation des dits compteurs pour mesurer la quantité d'eau consommée;

Considérant que le taux de consommation de l'eau, mesurée par les dits compteurs n'a jamais été modifié depuis l'adoption du règlement No 66;

Considérant qu'il est dans l'intérêt général que le taux de consommation de l'eau, mesurée par les dits compteurs, soit majoré et porté à un taux juste et raisonnable ;

Règlement tarifs
des compteurs d'eau



EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean D. Garceau et appuyé par M. le conseiller J. Philippe Dugré qu'un règlement soit et est adopté, modifiant le paragraphe 2I du règlement No 66 et qu'il soit statue et décrété par ce règlement que le paragraphe 2I se lise dorénavant comme suit:

" 2I- La Corporation se reserve le droit d'installer des compteurs qui seront placés dans les bâtiments ou établissements desservis par le reseau d'aqueduc municipale pour mesurer la quantité d'eau qui y est consommée, et dans ce cas, l'eau sera fournie à un taux de soixante-cents cinq centins (\$ 0.65) par mille gallons d'eau, cependant, la somme payée pour l'eau fournie au compteur ne devra pas être moindre que celle qui serait payée si le prix de l'eau était calculé suivant les tarifs mentionnés au paragraphe 19 du présent règlement; "

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.
Adopté à la session régulière du 5ieme jour de Mars 1962

Louis Beaulieu maire

Marcel Crete sec-tres.

COMPTES:
chèques No

AQUEDUC

I031	Ministre des Finances	Enregistrement chevrolet	\$	2.50
I032	City Gas et Elect.	Chauffage	\$	58.88
I032	Germain et Frères	soudure pour les puits	\$	4.88
I034	R. Duchesne et Fils	chaufferette électrique	\$	36.56
I035	P.A. Gouin ltée	Batteries pour lanternes	\$	5.37
I036	Shawinigan Water & P.	Electricité.....	\$	124.16
I037	Banque Prov. du Canada	Commission	\$	7.95
I038	Marcel Crete	Salaire Voyage Entretien	\$	58.00
I039	Marcel Crte	Salaire des Pompiers Vol.	\$	13.00
I040	P.A. Gouin	Matériaux	\$	7.44
I041	Alcide Guilbert	Déneigement des bo- Fontaine	\$	79.20
I042	Omer Garceau	Ouvrage au Garage Mun.	\$	13.00

GENERAL

996	Wilson & Lafleur	Code de Procedure Mun.....	\$	15.25
997	Corporation du Co St Maurice	Cotisation 1962	\$	538.42
998	Compagnie de Telephone Bell	Telephone	\$	7.06
999	Moise Brimbois	Dépotoir	\$	32.00
I000	Shawinigan Water & Power	Electricite	\$	66.30
I001	Canadian Pittsburgh	" Plate Glass"	\$	27.60
I002	Charbonnerie St Laurent	Chauffage	\$	15.40
I003	Marcel Crete Salaire	Voyage Timbres	\$	88.50
			TOTAL	\$1201.47

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter les comptes qui précèdent au montant de \$ 1201.47 pour paiement.

La séance est levée.

L. Beaulieu maire
Marcel Crete sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

23 AVR 1962

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 2 Avril 1962 à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crête, Antonio Benoit, J. Philippe Dugré sous la présidence de M. Louis Beaulieu le Maire formant quorum.



Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCE:

Lecture d'une carte de remerciement des familles Dugré et Bélair pour la sympathie témoignée à l'occasion du décès de Mme Ant. Bélair.

Lecture d'une lettre d'une Compagnie de pompes à eau.

RESOLUTION:

39 Il est résolu que, sous l'autorité de la loi du temps réglementaire (S. R. Q. 1941 Ch 2) le temps réglementaire dans les limites de cette Municipalité soit de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenwich, durant la période déterminée par le Ministre des Affaires Municipales pour les cités de Montréal et de Québec.

Que copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires Municipales pour son approbation.

40 Il est résolu d'autoriser M. Le Maire Louis Beaulieu à faire charroyer soit du sable ou du gravier dans les chemins qui sont impraticable à cause du dégel aussitot que le Conseil de la paroisse auront réparé leur chemins.

41 Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à se rendre chez Pierre Thibeaut à Pierreville pour des réparation de boyaux et d'acheter du fil à extension. ~~pour~~

42 Une résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents du Conseil afin de présenter une demande au Gouvernement Provincial pour obtenir une législation, si elle n'existe pas, ou son application si elle est dans les statuts, pour règlementer l'affichage aux abords de nos routes et grandes voies publiques afin de faire disparaître les enseignes anglaises et corriger les françaises.

COMPTES:

Chèque No

GENERAL

1004	Caisse Populaire Pointe du Lac Transf. au folio 958	\$	304.80
1005 à 1006	Lucienne Rouette Pour 12 Versements d'un An.		
1017	Imprimerie Ste Patrice Papier et Enveloppes	\$	27.14
1018	Thomas Bellemare & Fils Déblaiement de neige Village	\$	84.00
1019	Moise Brimbois 4 samedis au Dépotoir	\$	32.00
1020	Charbonnerie St Laurent Huile à Chauffage re:	\$	8.20
1021	Marcel Crete Salaire Voyage Timbres	\$	81.50
1022	Shawinigan Water & Power Electricité	\$	66.30
1023	Bell Téléphone du Canada Téléphone	\$	7.86
1024	Auxibe Messier Charrooyage de Neige avec Camions	\$	22.50

~~1025/~~

AQUEDUC

1043	J. Louis Bisson Entretien	\$	8.80
1044	Marcel Crete Pompier Volontaire avec 3 hommes	\$	0.00
1045	Marcel Crete Salaire Entretien	\$	51.40
1046	Shawinigan Water & Power Electricité	\$	21.42
1047	Pepin Esso Service Entretien des Camions	\$	5.44
1048	Alcide Guilbert Dénéigement des Bornes Fontaines	\$	36.80

~~1049/~~

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour Paiement.

La séance est levée.

L. Beaulieu Maire
Marcel Crete sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 7 mai 1962 à laquelle sont présentés Messieurs Rosario Crête, J. Denis Garceau, Antonio Benoit, Léo Arbour sous la prési- J. Phillippe Dugré

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

2 - AVR 1962

7 - MAI 1962



de M. Louis Beaulieu le Maire formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCE :

Lecture du rapport de collection pour arrérages de taxes loc. et chiens provenant de Bureau & Bureau avocats.

Le Ministre des Aff. Mun. l'Honorable Lucien Cliche informe le Conseil qu'il approuve la résolution par décret l'avance de l'heure, dans la Municipalité.

La Banque Provinciale du Canada nous fait parvenir les coupons pour l'échéance Mars 1962.

La Compagnie Shawinigan Water & Power demande une copie certifiée de l'évaluation ainsi qu'une copie de l'avis public du dit avis des biens imposables de la compagnie.

Le Ministre des Aff. Mun. l'Honorable Lucien Cliche nous fait parvenir un chèque au montant de \$ 2,573.86 en paiement du 3ieme versement de la subvention re: protection d'incendie.

Le comité Central du Congrès Eucharistique nous fait parvenir une lettre demandant au Conseil une souscription pour une annonce dans l'Eche de Louiseville.

Lecture d'une lettre de remerciement de la Société St Jean Baptiste local de Pointe du Lac.

Le Ministère de la Voirie nous informe que durant la saison 1962-63 des routes qu'il entretiendras.

Lecture d'une lettre du Bureau du revenu de la Province de Québec au sujet de la taxe d'amusement.

27 MA 1962

RESOLUTIONS:

43 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés, à se rendre discuter avec le Comité Central du Congrès afin de souscrire pour une annonce dans l'Echo de Louiseville au montant de \$ 20.00.

44 Il est résolu à l'unanimité de canceler les comptes qui suivent: Mme Yvette Launier \$ 21.50, Roger Gilbert \$ 13.00 et Roland Grondin \$ 15.50 et dans avertir l'aviseur légale

45 Il est résolu unanimement de présenter une demande à l'Honorable Lucien Cliche c.r. Ministre des Affaires Municipales, afin qu'un octroi soit accordé à notre Corporation en se basant sur le rapport soumis par monsieur Jean Foldes Ing. P. du Commissariat des Incendies de la Province.

46 M. Rosarion Crête donne avis de motion de la présentation d'un règlement à une prochaine séance, prohibant les débris de débris (SCRAP)

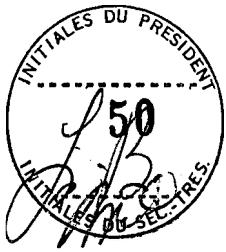
COMPTES :

No chèque	GENERAL	
I025	Imprimerie Lacoursière Papier, feuilles Envel.	\$ 24.09
I026	Shawinigan Water & Power Electricité	\$ 66.30
I027	Bell Téléphone	\$ 5.86
I028	Charbonnerie St Laurent Re: Mme G. Gendron	\$ 8.40
I029	François Rouette Etendre du Sable sur chemin.....	\$ 12.80
I030	Auxibe Messier Charroyage de sable	\$ 186.00
I031	Rock Boucher 14 Voyages de sable	\$ 8.40
I032	Frères de l'Inst. Chrét. 41 Voyages de Sable	\$ 20.50
I033	Marcel Crête Salaire Voyages, Timbres,.....	\$ 77.00
I034	Moise Brimbois 5 Samedis au Dépotoir	\$ 40.00
I035	Arthur Spénard Assurance Bâtisse et équipement	\$ 53.20
<u>AQUEDUC</u>		
I049	Gilles Gagnon Pour percer le " Main".....	\$ 3.00
I050	P.A. Gouin Une paire de Roulette	\$ 2.71
I051	R.J. Levesque Réparation des puits	\$ 160.79
I052	Shawinigan Water & Power Electricité.....	\$ 103.89
I053	Marcel Crête Salaire des Pompiers Val. 2.hommes.....	\$ 6.00
I054	R. Duchesne & Fils Matériaux pour Garage isolation.....	\$ 60.14
I055	Pepin Esso Servide Entretien des camions	\$ 8.44
I056	Marcel Crête Salaire Entretien Vouages	\$ 48.50

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Louis Beaulieu MAIRE
Marcel Crête SEC-TRÉS



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MINICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

A une assemblée des électeurs municipaux de la sus-dite Municipalité, tenue au bureau de la Corporation, ce 9 ième jour de Mai 1962 à dix heures de l'A.M. tel qu'annoncé par avis public en date du 27 avril 1962, pour la mise en nomination des candidats aux charges de conseillers de la sus-dite municipalité, remplacement de M. Antonio Benoit au siège No4, J. Denis Garceau au siège No 5 et M. Rosario Crête au siège No 6, dont le terme est expiré.

Que lundi le 14 ième jour de mai 1962, s'il est nécessaire, un bureau de votation sera ouvert au bureau de la Corporation, depuis 8 hres de l'A.M. jusqu'à 8 hres P.M., pour la réception des votes des électeurs, pour les candidats mis en nomination.

M. Bruno Héroux de cette Municipalité a été nommé secrétaire de l'élection pour assister le président dans l'accomplissement des devoirs de cette charge.

Mise en nomination

Je, Marcel Crête sec-trés.étant de droit président de cette élection requiert les électeurs ici présents de mettre en nomination les candidats de leur choix en remplacement de messieurs les Conseillers sortant de charge.

Les nominations devront être faites par écrit au président de l'élection et mentionner les noms, prénoms, occupations des candidats et le numéro du siège de chacun d'eux ainsi que les noms au complet des proposaurs et secondeurs lesquels devront être présents.

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller de cette Municipalité pour le siège no 4, monsieur Antonio Benoit Cultivateur.

Ont signé le bulletin de présentation, messieurs Viateur Crête, Louis Beaulieu, René Crête.

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller de cette Municipalité au siège no 5, monsieur Jean-Denis Garceau menuisier.

Ont signé le bulletin de présentation, messieurs Viateur Crête, Louis Beaulieu René Crête.

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller de cette Municipalité pour le siège no 6 monsieur Rosario Crête journalier.

Ont signé le bulletin de présentation, messieurs Viateur Crête Louis Beaulieu René Crête.

Etant donnée qu'il c'est écoulées deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée pour la présentation de candidats aux charges de Conseillers de cette Municipalité et qu'il n'y a que le nombre voulu de candidats dûment mis en nomination pour les dites charges ;

Je, Marcel Crête, président de l'élection, proclame élus par acclamation, Conseillers de cette Municipalité:

Antonio Benoit, cultivateur, au siège no -4- ;
Jean Denis Garceau, menuisier, au siège no -5- ;
Rosario Crête, journalier, au siège no -6- ;

Marcel Crête Prés.

sec.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DELA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 4 juin 1962 à laquelle sont présents Messieurs Jean-Denis Garceau, Antonio Benoit, J. Philippe Dugré sous la présidence de M. le Maire Louis Beaulieu formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

Assermentation de Messieurs les Conseillers élus lors de la dernière mise en nomination.

CORRESPONDANCE:

Lecture d'une lettre de la Société Canadienne du Cancer pour une souscription. Lettre de la Compagnie de Téléphone Bell demandant à notre Conseil de passer une résolution pour que cette Compagnie puisse installer et entretenir leur outillage susmentionné.

4 - JUIN 1962



La Commission Municipale de Québec demande au Conseil de leur faire parvenir le nom et l'adresse du vérificateur pour l'année se terminant le 31 Décembre 1962.

Lettre du Bureau Provincial de la Statistique nous demande le nom et l'adresse de notre maire actuel.

La Croix-Rouge sollicite notre Municipalité pour une souscription en faveur de leur Campagne.

MUTATIONS

Il est résolu unanimement d'accepter les mutations suivantes:

- Jacques Bureau à Charbonnerie St-Laurent Cie.
- Clovis Guay à Marie-Ange Dufresne
- Jean-Paul Boisvert à Melles Yvonne et Bertha Boisvert
- Alex. Dugré à Jean-Paul Boisvert
- Roger Gosselin à Yvon Arpin
- Succ. J. B. Rouette à Fernand Vadeboncoeur
- Gaston Bisson à J. Paul Hélie
- Rosa G. Hélie à Gaston Bisson
- Mme Corrine Bédard à Ubald Dionne
- Dollard Beaulieu à Wilfrid Lannaville.

RESOLUTIONS:

47 Il est résolu et adopté à l'unanimité des membres du Conseil de demander à la Commission Municipale de Québec l'autorisation de renouveler l'emprunt temporaire au montant de cinq milles dollars (\$5000.00) à 6% pour un an, à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac et ce renouvellement serait en attendant l'octroi qui nous est dû provenant du Commissariat des Incendies, sur l'achat de notre camion incendie.

48

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de réengager M. E. Lucien Béland Comptable de Louiseville pour faire la vérification des livres de la municipalité pour l'année se terminant le 31 déc. 1962.

49

Il est résolu unanimement de demander à la Compagnie de venir rencontrer soit les membres du Conseil pour donner plus d'explications sur les plans qu'elle nous a soumis au sujet de leur lignes téléphoiques existantes ou projetées.

50

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de souscrire un montant de vingt cinq dollars (\$ 25.00) pour la Campagne de la Croix-Rouge.

51

M. J. Phillippe Dugré donne avis de motion de la présentation d'un règlement à une prochaine séance en ce qui concerne les édifices en ruine.

52

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser M. le maire Louis Beaulieu à faire installer un mât et aussi à faire faire le terrassement près de la bâtisse Municipale(Poste-Incendie).

COMPTE:

no chèque

	<u>ACUEDUC</u>	
I057	Moise Brimbois Entretien du dépotoir	\$ 32.00
I058	Congrès Euch. Annonce	\$ 20.00
I059	Shawinigan Water & Power	\$ 91.79
I060	Charbonnerie St Laurent Huile	\$ 3.60
I061	P.A. Gouin Ltée Matériaux	\$ 6.82
I062	Bell Téléphone	\$ 6.31
I063	B.D.B.Inc. Enseignes	\$ 19.43
I064	City Gas & Elec. Chauffage	\$ 41.08
I065	Marcel Crete Salaire Entretien Voyages.....	\$ 76.00
I066	Pepin Esso Service Entretien des camions	\$ 20.62
I067	Caisse Populaire de Pte du Lac Ints sur Emprunt	\$ 192.39
I068	Henri Bisson Entretien 18 Hres	\$ 14.40
I069	Ernest Livernoche Entretien 45 Hres	\$ 36.00
I070	Croix-Rouge Souscription	\$ 25.00
I071	Jean Paul Beaulieu Entretien	\$ 5.00
	<u>GGENERAL</u>	
I036	Marcel Crete Salaire Timbres Voyages.....	\$ 85.55

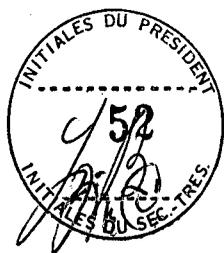
Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

J. Phillippe Dugré Maire

Marcel Crete sec-trés.

4 - JUIN 1962



3 - JUIL 1962

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Ce mardi 3 juillet 1962 la séance régulière du Conseil n'a pas eu lieu, faute de quorum, sont présents M. le Maire Louis Beaulieu, Messieurs les conseillers Jean-Denis Garceau et Léo Arbour.

Marcel Côté sec. trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la sus dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 6 Aout 1962 à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crête J. Denis Garceau Léo Arbour sous la présidence de monsieur le pro-maire J. Phil. Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCE:

Le Bureau de la Statistiques du Québec nous demande le chiffre de notre population pour 1962.

La Compagnie d'Electricité Shawinigan nous adresse un circulaire au sujet des taxes municipales et scolaires.

M. Laurier Gélinas ptre remercie les membres de notre Conseil pour le don que nous lui avons fait à l'occasion de son départ de Pointe du Lac.

La Commission Scolaire de Pointe du Lac nous demande d'aviser nos estimateurs de bien vouloir évoluer notre réseau d'aqueduc. et ses attenants.

M. le maire de Ste Marie de Beauce paul Vachon transmet un circulaire au sujet du Tour du St Laurant Cyclisme.

La Banque Provinciale du Canada nous remet les coupons de l'échéance du mois de Mars dernier.

La Régie des Alcools du Québec informe les membres du Conseil qu'elle a en mains la copie du règlement 82 concernant la Prohibition.

Lettre de la Maison Pierre Thibault concernant la convention des Chefs de Police et Pompiers de la Province de Québec.

La Fédération Diocésaine des Ligues du Sacré-Coeur ~~du village~~ invitent notre Conseil à la fête du Sacré-Coeur à l'église Ste Marguerite.

Lecture d'une lettre de la Croix Rouge remerciant les membres du Conseil pour la souscription en faveur de leur Campagne de souscription.

La Commission Municipale de Québec approuve le renouvellement d'un billet de \$ 5,000.00 dû à la Caisse Populaire de Pointe du Lac.

Le Ministère de la Famille et du Bien-Etre social nous remet un état de compte pour le trimestre Janv. Fev. Mars. 1962. au montant de \$ 168.84

Lecture d'une lettre concernant les taxes Mun. et Scol.

pro de M. Le ministre René Levesque.

RESOLUTION:

53 Il est résolu et adopté à l'unanimité des membres du Conseil de demander à la Commission Municipale de Québec l'autorisation de renouveler l'emprunt temporaire au Montant de cinq mille dollars (5,000.00) à 6% pour un an à la Caisse Populaire de Pointe du Lac et ce renouvellement serait en attendant l'octroit qui nous est dû provenant du Commissariat des Incendie.

54 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser m. le Maire Louis Beaulieu à se rendre au Congrès des Maires du Québec et d'en défrayer le coût au montant de \$ 75.00 dollars.

55 Il est résolu et adopté à l'unanimité des membres du Conseil de demander à la Commission Municipale de Québec l'autorisation de contracter un emprunt temporaire additionnel au montant de (\$ 2,000.00) à 6% pour un an, à la Caisse Populaire de Pointe du Lac.

Au sujet de ces emprunts temporaires un inspecteur vérificateur de Québec en a fait la remarque et m'a suggéré d'en rendre compte à notre conseil ce qui a été fait, que l'on paye des intérêts alors que l'on pourrait remédier à ça.

Discussion au sujet d'un trou d'homme sur l'égout de la rue du Fleuve en face de la propriété de M. Jules Guay.

6 - AOU 1962



Règlement no 84

règlement concernant les cheminées ou édifices en ruine

ATTENDU QU'en vertu de l'article 413 du Code Municipale, la Corporation peut faire des règlements concernant les cheminées ou édifices en ruine ;

ATTENDU QUE la Corporation juge opportun d'adopter un règlement à cette effet

ATTENDU QUE l'adoption d'un tel règlement aura pour effet de prévenir des risques d'incendies ou d'accidents;

ATTENDU QU'il y a eu avis de motion à l'effet d'adopter le présent règlement;

IL EST PROPOSE PAR ; Monsieur le conseiller J. Denis Garceau

SECONDE PAR : Monsieur le conseiller Léo Arbour
que la Corporation adopte le règlement suivant et il est statué que le règlement suivant soit adopté:

I- La Corporation pourra faire démolir et enlever tous murs, cheminées, édifices en ruine ou menaçant de crouler;

II- A cet effet, la Corporation pourra faire donner au préalable un avis par l'inspecteur en construction de la Corporation et le propriétaire recevant tel avis devra dans un délai d'un mois après la réception de tel avis se conformer à ~~cette~~ avis en procédant à la démolition et à l'enlèvement de tels bâtiments;

III- Sur défaut par le propriétaire de les démolir et de les enlever, dans ce délai, la Corporation pourra par son Conseil requérir l'inspecteur en construction de procéder à la démolition et à l'enlèvement de ces murs, cheminées ou édifices;

IIII- Dans le cas de tel défaut du propriétaire de procéder à la démolition et à l'enlèvement de ces murs, cheminées ou édifices, les frais encourus par la Corporation pour cette démolition et cet enlèvement seront réclamés du propriétaire en défaut sauf tous autres recours de la Corporation par suite du défaut de tel propriétaire.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Passé et adopté à la session régulière ce 6 Aout 1962.

COMPTES:
chèque no

AQUEDUC

I072	Ernest Dufresne	Entretien	18 Hres à \$0.80	\$	14.40
I073	Union Régionale	Caisse Popul.	Intérêts et capital	\$	2377.73
I074	Loranger & Molesworth	Matériaux	tuyaux valves	\$	143.52
I075	Banque Prov. du Canada	Capital et	Ints. sur \$150,000.	\$	4682.50
I076	P.A. Gouin Ltée	Matériaux		\$	19.28
I077	Shawinigan W. & P.	Electricité		\$	139.09
I078	Launier Ltée	Tuyaux et Main	Work aqueduc	\$	126.88
I079	Caisse Populaire	pointe du Lac	Intérêts sur Emprunt temp.	\$	300.00
I080	Frédéric Garceau	Entretien	18 hres à \$0.80	\$	14.40
I081	Ernest Livernoche	Entretien	60 " " " "	\$	48.00
I082	Marcel Crete	Salaire et Entretien	juin et juil.	\$	120.00
I083	Corp. Mun. Visitation	Pointe du Lac	du 600 au 613	\$	1500.00
I084	Gilles Gagnon	Pour taper le	Main	\$	3.00

GENERAL

I037	Laurier Gélinas	vicaire	don.	\$	25.00
I038	Gouin Lumber Ltée	Bois pour	clôture	\$	30.35
I039	Auguste Garceau	poteau de bois	pour mât	\$	15.00
I040	Germain et Frères	boule de cuivre	pour mât	\$	12.67
I041	Imprimerie St Patrice	Fiches d'évaluation	et reçus	\$	75.67
I042	Légaré et Frères	Peinture	pinceau etc.	\$	28.44
I043	Shawinigan W. & P.	Electricité		\$	132.60
I044	Moise Brimbois	Entretien du	dépotoir	\$	72.00
I045	H. Geo. Gauthier	Tourbage et	fleurs	\$	70.00
I046	La Compagnie de Téléphone	Bell		\$	13.07
I047	Jean Dugré	Drapeau pour	le mât	\$	5.00
I048	Thomas Bellemare et Fils	Chemins d'hiver	entretien	\$	525.00
I049	Marcel Crete	salaire timbres	acc. de bureau	\$	278.39



I050 Auxibe Messier Voyage de terre -----\$ 6.00
 I051 Louis Beaulieu Dépenses de Congrès -----\$ 75.00

Il est résolu d'ajourner la séance au lundi le 27 Août 1962 à l'unanimité.
 Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.
 La séance est ajournée

L. Beaulieu, Maire
Marcel Côté, sec-trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session ajournée de la session ordinaire du 4 Aout 1962 dernier tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 27 Aout 1962 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crête, J. Denis Garceau, J. Philippe Dugré, Léo Arbour sous la présidence de M. Louis Beaulieu maire formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

Lecture d'une lettre venant de L'Union régionale des Caisses Pop. Desj. accusant réception du chèque au montant de \$ 2,377.73 en capital et intérêts.

Le Commissariat des Incendies nous fait parvenir un circulaire en rapport avec la Semaine de Prévention des Incendies du 7 au 13 Octobre prochain.

Lecture de ~~la~~ d'une lettre de la Maison Pierre Thibeault invitant les membres du Conseil à regarder le poste CKTM T₂V à l'occasion de la visite de ce poste à leur Maison de Pierreville.

Lecture d'une lettre du Ministère de la Voirie au sujet des chemins d'éte. Bureau & Bureau avocats nous transmet un rapport de collection.

Le Conseil de la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse demande à notre Conseil de leur faire parvenir leur droit leur permettant de tenir un dépotoir dans les limites de la Municipalité de Pointe du Lac (Paroisse).

Résolu

RESOLUTION:

56 Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le sec-trés. à répondre à la demande de la Municipalité qu'aucun droit ou pouvoir n'a été demandé pour tenir un dépotoir dans les limites de la municipalité de Pointe du Lac Paroisse.

57 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser M. Louis Beaulieu à faire faire les réparations à la porte du bureau de la Corporation soit l'agrandissement de la vitre.

58 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à faire retirer de la collection le montant de \$ 60.00 dû par Marcel Dupont et qui a été payé par le propriétaire Lucien Morel.

59 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'homologué le rôle d'évaluation tel que déposé par les estimateurs en date du 26 juillet 1962 avec

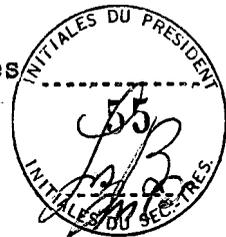
57 amendements tels qu'on les voit ci-après décrits:

	Terrains <u>Moins</u> Batisses	Terrains <u>Plus</u> Batisses
Pierre Mercier		
Pierre Mercier		200
André Babineau		100
J.P. et René Giroux		200
Henri Cloutier		200
Alphonse Mineau		100
Wilf. Lanneville		700
Amable Massom		950
Eva L. Dionne		1400
Albert Goulet		2450
Paul Goulet		2500
Arthur Gélinas		150
Alc et Fern Guilbert		2000
Arm. Guy Messier		10000
Auxibe Messier	900	/900/
Armand Aubin		50
Albert Tanguay		300

27 AOU 1962

Homologation
 rôle d'évaluation

MARGE DE LA RELIURE
 Formules Municipales, Ltée, Parham, Qué.



Moins

Plus

	Terrains	Batisses	Terrains	Batisses
Noé Dufresne	300			
M. Marcel Crête				
Viateur Crête				2400
Frédéric Garceau				100
Mme Thomas Duplessis		900		
René Dugré				150
Emile Paquin				700
Gaston Bisson				4000
Maurice Jacob				200
James Doyle				300
L. Paul Fréchette			300	1200
J. Denis Garceau				150
Lucien Rouette				100
Fernand Vadebonceur				500
Mme Emer Arbour				200
Mme Flora Bundock				300
Albertio Loyer	1650			
Jean M. Loyer				1650
Albé Dupont				2000
J. Phil Dugré	1700			
UbalD Dionne				2600
Bzell Téléphone				2700
Charl. Trahan	300			
Léo Lafreniere				300
<u>Non Imposable</u>				
Les Pères				182,100
Les Frères				6500

Mutations

Hervé Ladouceur à Jos Veaugeois	Auxibe Messier à Arm. Guy Messier
Charl. Trahan à Léo Lafrenierre	Noé Dufresne à Albert Tanguay
SS de Béthanie à Domrémy 3 Rivieres	Alc. et Fern Guilbert à Arthur Gélinas
Charles A. Biron à Albertino Loyer	Albertino Loyer à J. Marc Loyer
F. R. Remsen à école st Sacrement	Lionel Gosselin à Yvon Arpin
J. Phil Dugré à Albé Dupont	Mme Lucinda Coté à Ls. Phil. Coté
Emilien Hélie à Jules Guay	H.P. Senneville à Albert Tanguay
J.Phil. Dugré à J.E.S. Roy	J.E.S. Roy à Emile Roy

60

Monsieur Jean-Denis Garceau, proposeur, appuyé par monsieur le conseiller J.Phil. Dugré propose que cette Corporation prie le ministre de la Voirie de faire entretenir et réparer, aux frais du gouvernement, durant la saison d'été conformément aux dispositions de la Loi de la Voirie, les chemins améliorés suivant:

RUE DE LA STATION

GRAVELAGE

2,349 pieds

COMPTES

Général

chèque no

I052	La Compagnie de Téléphone Bell		\$ 6.61
I053	Imprimerie Lacoursière	Papier, Avis, Requs	\$ 15.75
I054	Ferdinand Comeau	Estimation 3 Jrs	\$ 24.00
I055	Charles Ed. Rouette	Estimation 3 Jrs	\$ 24.00
I056	Napoléon Guilbert	Estimation 3 Jrs et transport	\$ 34.00
I057	Marcel Crete	Estimation 3 Jrs	\$ 24.00

Aqueduc

I086	Shawinigan W. & P.	Electricité	\$ 112.41
I086	Pepin Esso Service	Entretien des Camions	\$ 16.87
I087	Municipalité de Yamachiche	Voyage et ouvrage sur (Main)	\$ 10.00
I088	Banque Prov. Du Canada	Frais bancaire	\$ 9.85

Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

J. Philippe Dugré Maire
Madeline... sec-trés.



CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 4 sept. 1962 à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete Jean D. Garceau Antonio Benoit Léo Arbour sous la présidence de M. J. Philippe Dugré pro-maire formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

La Régie des Alcools du Québec informe les membres du Conseil que Houle J. Léonard à fait la demande d'un permis d'EPICERIE, et nous avise qu'elle accuse réception de l'avis public concernant cette demande de permis.

Lecture d'une lettre de la Société St Jean Baptiste locale de Pointe du Lac demandant à notre Conseil de passer une résolution pour l'étatisation de l'électricité.

Une demande faite par M. Jules Guay pour l'élévation d'un trou d'homme.

M. Guy Mercier Shérif Palais de Justice Trois Rivières demande au sec-trés de lui faire parvenir la liste des jurés.

Certificat de l'officier spécial certifiant que la liste des jurés lui à été transmis le 29 Aout 1962.

Lecture d'une lettre du Ministère des Affaires Municipales au sujet des travaux d'hiver dans les municipalités qui commencera le 15 Oct.

RESOLUTION:

61 Il est proposé par M. Le Conseiller Léo Arbour secondé par M. le conseiller Antonio Benoit et résolu à l'unanimité de demander à L'Hon. Jean Lesage premier Ministre de trancher la question au plus tôt et de procéder à L'ETATISATION de l'électricité pour la plus grande bénéfice de la population Canadienne Française.

Considérant que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de la Corporation municipale de la Visitation de Pointe du Lac pour l'année 1963 s'établissant comme suit:

DEPENSES;

Conseil de Comté	\$ 530.21
Salaire du Sec-trés.	740.00
Rôle D'évaluation	100.00
Vérificateur	110.00
Papetrie et fournitures de bureau	150.00
Cautionnement	10.00
Congrès convention	150.00
Ass-incendie	50.00
Loyer, salle du Conseil	30.00
Abonnement revue Munic.	13.50
Service des Incendies	300.00
Chemins d'hiver	900.00
Aqueduc entretien	14768.00
Eclairage des rues	1000.00
Assistance publique	500.00
Charité dons.	100.00
Bemboursement emprunt à long terme	100.00
Intérêts sur emprunt à long terme	424.33
Frais légaux	50.00
Diverset imprévus	100.00
Total des dépenses	<u>\$ 20,126.04</u>

REVENUS;

Aqueduc et égouts	7,000.00
Subventions(ch. d'h.)	437.50
Intérêts sur arr.	10.00
Licenses de Chiens	100.00
Repartition (Ch. d'hiver)	500.00
Ass pub.	100.00
Taxe locataire	725.00
Autres revenus divers	200.00
Total des revenus non Fonc.	<u>9,072.50</u>

Taxe générale au taux de 15 %	}	—	
Taxe spéciale " " " 20 %			3,800.00
Taxe spéciale " " " 60 %			<u>7,870.00</u>
Total des revenus			20,742.50
Surplus prévu de (\$ 616.46)			<u>20,742.50</u>

4 - SEP 1962

BUDGET 1963



ATTENDU que, d'après le budget ci-dessus, cette corporation aura à pourvoir au cours de l'année 1963 à des dépenses se totalisant à \$ 20,126.04:

ATTENDU que pour défrayer lesdites dépenses cette corporation prévoit des revenus non-fonciers s'élevant à \$ 9,072.50:

ATTENDU que, pour solder la différence entre lesdites dépenses et les revenus non-fonciers, il est requis une somme de \$ 11,053.54 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de cette municipalité;

ATTENDU que l'évaluation imposable se totalise à \$ 1,179,990.00:

Il est EN CONSEQUENCE RESOLU:

Qu'une taxe foncière générale, au taux de 15% par \$100.00 d'évaluation pour fins d'administration générale.

Qu'une taxe foncière au taux de 0.20 par \$ 100.00 d'évaluation pour service autres que celui de l'aqueduc et qu'une taxe foncière spéciale au taux de 0.60 par \$ 100.00 d'évaluation pour le service de la dette (ou tout autre fin) formant un total d'imposition générale de 0.95, sont imposables et seront prélevées sur tout les biens-fonds imposables de cette Municipalité;

Le tout tel que porté au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, aux fins de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget mentionné ci-devant.

Un surplus général total de \$ 718.46 prévu sera applicable au déficit accumulé.

Le budget est adopté à l'unanimité tel que lu .

COMPTES;

no chèque

GENERAL

I058	Shawinigan Water & Power	Electricité	\$ 66.30
I059	Marcel Crete	Salairé Voyages Timbres Conf. Jurés.	\$ 90.00
I060	Moise Brimbois	4 Samedi Dépotoir	\$ 32.00
		Aqueduc	
I089	Marcel Crete	Salairé et entretien	\$ 52.00

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Louis Beaulieu Maire

Marcel Crete sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session ordinaire de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 1er Oct. 1962 à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crête Jean D. Garceau Antonio Benoit J. Philippe Dugré Eéo Arbour sous la présidence de M. le maire Louis Beaulieu formant quorum.

CO Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

Le ministère de la Famille et du Bien-Etre social nous fait parvenir un état de compte pour le trimestre Avril Mai Juin au montant de \$ 183.78.

La Commission Scolaire de Pointe du Lac Nous transmet une copie de résolution adoptée à une assemblée tenue le 19 septembre 1962 et dont voici ce qu'elle contient

" Il est proposé par le commissaire Jules Levasseur et adopté unanimement de demander au Conseil du Village s'il n'y aurait pas possibilité de faire installer une lumière de rue qui éclairerait le côté ouest de l'Ecole St Yves étant donné que ce côté de l'école est celui par lequel les voleurs sont pénétrés les trois fois que l'école a été visitée dernièrement."

La Banque Provinciale du Canada nous transmet les coupons pour l'échéance de septembre 1962.

La Régie des Alcools du Québec avise les membres du Conseil Que M. Tourigny Frank a fait la demande d'un permis de RESTAURANT.

Le Service des Bibliothèques de la Mauricie nous fait parvenir un circulaire aux sujets à savoir si la Municipalité serait en faveur d'une bibliothèques dans la Municipalité.

Mme Gérard Gendron demande au Membres du Conseil de l'aider pour payer son chauffage pour cet Hiver.

Le Ministère du Revenu de la Province de Québec nous demande de lui faire parvenir un certificat d'évaluation de la propriété de M. Louis Godbout.

Lecture d'une lettre du Comité d'Etude et d'Information sur l'Alcoolisme.

1 OCT 1962



Lecture d'une lettre de la Campagne de la Fédération des Oeuvres de Charité.
Le premier ministre de la Province de Québec accuse réception de la résolution concernant les compag nies d'électricité.

Lecture d'une lettre de l'Association des secrétaires de Municipalité.
Demande de M. Jules Guay concernant la taxe locataire.

RESOLUTION:

62 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de remommer M. Fernando Guilbert conseiller au siège no 2 de la Municipalité de la Visitation de Pointe-du-Lac.

M. Fernando Guilbert étant présent à été assermenté immédiatement et a repris son siège pour continuer la séance,

63 Une résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil en vue d'autoriser le sec-trés. à se rendre au Congrès de l'Association des Secrétaires et d'en défrayer le coût comme les autres Municipalités.

64 M. le conseiller Fernando Guilbert donne avis de motion qu'a une prochaine séance un règlement sera présenté concernant une bibliothèque .

65 Il est résolu unanimement d'accepter les mutations suivante:

Rosaire Massicotte à Melle Gisèle Blouin

Napoléon Rouette à Lucien Rouette.

66 M. Rosario Crête donne avis de motion qu'à une prochaine séance un règlement sera présenté en vue de amander le règlement " Taxe locataire"

67 Il est résolu unanimement de réduire le montant de la taxe locataire de m. Jules Guay qui est de \$ 9.00 à \$ 4.50 .

68 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'aviser Mme Gérard Gendron que la taxe d'eau et la Taxe locataire lui seront annuléés afin de l'aider lui venir en aide pour cette année.

69 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser M. le maire Louis Beaulieu à faire les démarches nécessaire pour obtenir un Bill privé afin de toucher en taxes les biens non-imposables de eette Municipalité.

COMPTES:

GENERAL AQUEUDUC

chèques no

I090	Is Geo. Blais	Réparation électricité réservoir ...	\$ 22.95
I091	Marcel Crete	Salaire et entretien 46h.moins 2h pour chasse 15S.	\$ 47.20
I092	Shawinigan W. & P.	Electricité	\$ 21.84
I093	Ernest Livernoche	Entretien faire Cloture .pentures.	\$ 37.00
I094	Emilien Livernoche	" " " " " "	\$ 36.00
I095	J.L. Houle	Broche et crampes	\$ 71.85
I096	Pepin Esso Service	Entretien camion	\$ 29.80
I097	P.E. Montour	soudure et réparation sur valves	\$ 12.50
I098x		GENERAL	
I061	La Revue Municipale	Abonnements	\$ 18.15
I062	Verrerie du Cap enr'g	Vitre de porte	\$ 2.97
I063	Marcel Crete	Salaire timbres voyages avis recom.	\$ 83.00
I064	La Compagnie de Téléphone Bell	Téléphone	\$ 5.31
I065	Moise Brimbois	4 samedis dépotoir	\$ 32.00
I066	Ernest Dufresne	Réparation d'une porte	\$ 7.00

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

Louis Beaulieu Maire
Marcel Crete sec-trés.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORFORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session spéciale de la sasdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce II Octobre 1962 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete, Jean D. Garceau, J. Philippe Dugré Léo Arbour sous la présidence de Louis Beaulieu le maire formant quorum.

Lecture de l'Avis de Convocation signifiée à tout les membres du Conseil.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

Lecture d'une lettre des avocats Bureau & Bureau demandant au Conseil

Avis de motion

pour une Bibliothèque

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Parham, Qué.

11 OCT 1962



Avis de Motion
concernant le
règlement 85

de bien vouloir amender le règlement 83, concernant le tarif de l'eau fourni au compteur.

RESOLUTION:

70 M. Jean D. Garceau donne avis de motion, qu'à une prochaine séance un règlement sera soumis concernant le tarif de l'eau fournie au compteur.

71 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de contribuer ^{fin.} (au Congrès de la Commission Scolaire) (avec le Conseil de la Paroisse.

72 Il est résolu à l'unanimité d'ajourner la séance à Vendredi le 12 Octobre 1962.

La séance est ajournée.

Louis Beaulieu Maire
Marcel Côté sec-trés.

12 OCT 1962

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session ajournée de la session spéciale du 12 oct. 1962, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 12 Oct. 1962 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete, J. Denis Garceau, Léo Arbour sous la présidence de M. Le maire Louis Beaulieu formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Rapport des Inspecteurs Agraires par M. Omer Garceau concernant le fossé séparant les Pères de la Fraternité Sacerdotale et M. Jos. Auger ainsi que Mme Ed. Bureau, que ce fossé n'est pas obstrué par quoi que se soit.

73- RESOLUTION a l'unanimité

Il est résolu d'autoriser le sec-trés. à faire part à Mme Ed. Bureau du rapport des Inspecteurs Agraires concernant le fossé décrit plus haut.

LE REGLEMENT NO 85

REGLEMENT 85
amandant le règle-
ment 83

CONSIDERANT qu'avis de motion à été donné régulièrement concernant le présent règlement;

CONSIDERANT que le conseil a jugé opportun d'établir dans la municipalité de la Visitation de Pointe-du-Lac un réseau d'aqueduc par un règlement portant le numéro 66, passé et adopté le 28 mai 1954;

CONSIDERANT que l'expansion de la municipalité rend nécessaire l'installation de compteurs d'eau additionnels dans les limites de la Municipalité;

CONSIDERANT que la consommation considérable d'eau dans certains établissements nécessite l'installation des dits compteurs pour mesurer la quantité d'eau consommée;

CONSIDERANT que le taux de consommation de l'eau, mesurée par les dits compteurs n'a jamais été modifié depuis l'adoption du règlement numéro 66;

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt général que le taux de consommation de l'eau, mesurée par les dits compteurs, soit majoré et porté à un taux juste et raisonnable;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Léo Arbour et appuyé par M. le conseiller J. Denis Garceau qu'un règlement amandant le règlement 83 soit et est adopté, modifiant le paragraphe 21 du règlement numéro 66 et qu'il soit statué et décrété par le présent règlement que le paragraphe 21 du règlement numéro 66 se lise dorénavant comme suit:

" 21 - La Corporation se réserve le droit d'installer des compteurs qui seront placés dans les bâtiments ou établissements desservis par le réseau d'aqueduc municipale pour mesurer la quantité d'eau qui y est consommée, et dans ce cas, l'eau sera fournie à un taux de soixante-cinq centins (0.65) par mille gallons d'eau, cependant la somme payée pour l'eau fournie au compteur ne devra pas être moindre que celle qui serait payée si le prix de l'eau était calculé suivant les tarifs mentionnés au paragraphe 19 du présent règlement;

Le présent règlement sera soumis pour approbation à la Régie des Services Publics conformément à l'article 408 paragraphe 3-E du Code Municipale de Québec."

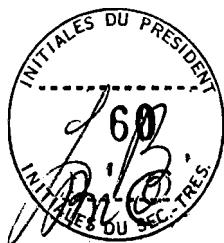
Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté à la session ajournée du 12 Oct. 1962

La séance est levée.

J. Philippe Auger Maire

Marcel Côté sec-trés.



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 5 nov. 1962 à laquelle sont présents Messieurs J. Denis Garceau, Antonio Benoit, Fernando Guilbert et Léo Arbour sous la présidence de M. le pro-maire J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

Melle Lucienne Rouette informe les membres du Conseil qu'elle verra à faire démolir le plus tôt possible la bâtisse en ruine qu'elle possède sur le terrain qu'elle possède à la Pointe du Lac.

L'Hopital Ste Justine demande au Conseil de souscrire à la Croisade Annuelle des Enfants de cette Hopital.

Bureau & Bureau avocats nous fait parvenir un mémoire au sujet de l'imposition des taxes des biens non-imposables RE: Communautés.

La Commission Scolaire de Pointe du Lac nous fait parvenir une lettre de remerciement pour la généreuse contribution au Congrès Annuel de la Fédération Diocésaine des Commissions Scolaires.

REGLEMENT NO 86

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 398 du Code Municipal, paragraphe 2, une municipalité peut faire des règlements pour aider à l'établissement et au maintien de bibliothèques publiques gratuites;

Considérant que le Service des Bibliothèques de la Mauricie, corporation organisée en vertu de la troisième Partie de la Loi des compagnies de Québec, est disposé à organiser dans ladite municipalité une telle bibliothèque;

Considérant qu'un avis de la présentation du présent règlement a été donné à une séance antérieure de ce Conseil,

Par ces motifs il est proposé par le Conseiller J. Denis Garceau et appuyé par le Conseiller Antonio Benoit et résolu unanimement d'adopter le règlement ci-après qui portera le numéro 86 et de décréter ce qui suit :

- 1- Le préambule ci-dessus fera partie du présent règlement ;
- 2- La Municipalité de la Visitation de Pointe du Lac dans le Comté St-Maurice est autorisée à aider à l'établissement et au maintien d'une bibliothèque publique gratuite dans les limites de son territoire;
- 3- Le Conseil de ladite Municipalité est autorisé à signer avec le Service des Bibliothèques de la Mauricie, pour les fins du présent règlement, le projet de contrat ci-joint qui fera partie du présent règlement comme s'il y était au long reproduit ;
- 4- les contributions volontaires que recevra la Municipalité pour sa bibliothèque seront appliquées aux fins du présent règlement;
- 5- A compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, tous autres règlements qui peuvent être en force dans ladite Municipalité et qui contiennent des dispositions contraires au présent règlement ou incompatibles avec celui-ci seront abrogés et révoqués à toutes fins que de droit;
- 6- Le présent règlement entrera en vigueur dans les quinze jours de sa promulgation.

Adopté à la session régulière du 5 nov. 1962.

RESOLUTIONS

74 Sur proposition du Conseiller J. Denis Garceau il est unanimement résolu que M. le Maire et M. le Sec-trés. de ladite Municipalité sont autorisés à signer pour et au nom de cette Municipalité, avec le Service des Bibliothèques de la Mauricie, un contrat semblable au projet de contrat annexé au règlement No 86 et ce, dès que le dit règlement entrera en vigueur, pourvu toutefois que la Commission Municipale y donne sa approbation .

75 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de rencontrer les membres du Conseil de la paroisse au sujet du dépôt.

COMPTES

AUEDUC

chèques no

I098	City & Gas Elect.	Chauffage.....	\$	39.00
I099	Ferme Tonnancourt	Piquets pour Cloture.....	\$	19.00
II00	Marcel Crete	Salaire et entretien.....	\$	56.00
II01	Ernest Livernoche	entretien	\$	49.60

5 - NOV 1962

Règlement concernant une bibliothèque

Autorisation pour signer le contrat re: bibliothèque

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



II02	Omer Garceau	Entretien	\$	34.40
II03	Bertrand Garceau	Entretien\$	3.20
II04	P.E. St-Louis	Entretien\$	4.80
II05	Fernand Dugré	Entretien et surveillace	\$	35.00
II05	Jean Dugré	Entretien\$	22.40
II06	Emilien Livernoche	Entretien\$	6.40
II07	Marcel Crête	Pompier Volontaires	\$	88.00
II08	Germain et Frères	Matériaux\$	5.64
II09	La Compagnie d'électricité	Shawinigan.....	\$	113.72
GENERAL				
I067	Syndicat des Rentes Seigneuriales	\$	35.41
I068	Phil. Juneau	RE: Dons pour Cong. Comm.S.	\$	10.00
I069	La Compagnie de Téléphone Bell	\$	6.84
I070	La Compagnie d'Electricité Shawinigan.....		\$	132.60
I071	Marcel Crête	Salaire Congrès Timbres.....	\$	170.00
I072	Lucienne Rouette	Pour Cloture\$	15.00

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d' adopter les comptes qui présèdent pour paiement.

La séance est levée

Louis Beaulieu Maire.
Marcel Crête Sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 3 déc. 1962 à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crête J. Denis Garceau Antonio Benoit J. Philippe Dugré Léo Arbour sous la présidence de M. le maire Louis Beaulieu formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

Lecture d'une lettre de l'Union des Municipalité de la Province de Québec nous demandant de bien vouloir remplir le questionnaire qui y est attaché.

La Commission Scolaire demande au Conseil du Village de mettre en force la loi du Couvre Feu pour le plus grand bien des élèves de notre paroisse.

La Banque Provinciale du Canada nous fait parvenir les coupons annulés au cours du mois d'octobre 1962,

La Compagnie de Téléphone Bell nous demande un compte plus en détail pour les taxes 1962-63.

La Régie des Alcools du Québec avise les membres du Conseil que M. Joseph L. Auger à fait une demande de permis HOTEL bar salon qu'il désire exploiter à la Pointe du Lac.

Le Syndicat National du Rachat des Rentes Seigneuriales accuse réception du chèque au montant de \$ 35,41 .

Lecture d'une lettre de Bureau & Bureau avocats au sujet de la requête qui sera présentée à la Régie des Services Publics concernant le taux de la Consommation de l'eau au compteur au taux de \$ 0.65 du mille gallons d'eau.

La Caisse Populaire de Pointe du Lac demande au Conseil de renouveler son emprunt de \$ 5000.00 qui sera dû le 14/12/62.

RESOLUTIONS

76 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de demander à la Commission Municipale de Québec l'autorisation de renouveler l'emprunt temporaire au montant de \$ 5,000.00 à 6% pour un an à la Caisse Populaire de Pointe du Lac et ce en attendant l'octroi qui nous est dû concernant la protection des Incendie.

77 M. le conseiller J. Denis Garceau donne avis de motion qu'a une prochaine séance un règlement sera présenté afin de Municipaliser les Chemins d'hiver dans la Municipalité de la Visitation de Pointe du Lac.

78 Il est résolu unanimement d'accepter le plan montrant la subdivision d'une partie des lots no 261 - 262 - 263 - 264 du Cadastre officiel de la paroisse de la Visitation de Pointe du Lac div. d'enregistrement Trois Rivières appartenant à Maurice Biron de Pointe du Lac.

79 Il Est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'envoyer le compte au montant de \$ 19.00 pour travaux fait par les pompiers volontaires pour sortie

3 - DEC 1962

avis de motion
chemins d'hiver
Municipalisés



avec le Camion-Incendie à un feu d'automobile sur la route no 2 en face du Restaurant TOMAQUA à Pointe du Lac .

79 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de voir à faire placer des affiches dans les places publiques afin de mettre en loi le couvre-feu .

80 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de envoyer le comptes pour la réparation de la boîte de service pour l'eau qui à été briser par une automobile en face de la demeure de M. le Dr Jean Gascon.

COMPTES ;

chèque no	AQUEDUC		
III1	Maurice Doyon	gasoline et huile pour Camion\$ 6.40
III2	City Gas & Electric Corp.	Chauffage\$ 19.00
III3	La Compagnie d'Electricité Shaw.	Electricité\$ 22.97
III4	Marcel Crête	Salaire et Entretien 4I hres\$ 44.80
III6	Pepin Esso Service	Entretien des Camionset. Pompes...\$ 103.80
III7	Marcel Crête	Pompiers Volontaires Salaire\$ 19.00
III8	Auxibe Messier	Bois pour Cloture au puits\$ 13.24
III9	P.Emile St Louis	2I hres entretien\$ 16.80
II20	Arthur Spénard	Assurance pour camion chevrolet\$ 71.00
II21	Wilfrid Dufresne	réparation sur les portes des puits\$ 6.00
III5	Ernest Livernoche	14 hres entretien\$ 11.20
	<u>GENERAL</u>		
I073	Corporation Municipale Visitation de Pointe du Lac		\$3,891.57
I074	Transféré du 613 au f. 600		\$3,891.57
I075	La Compagnie d'Electricité Shawinigan	Electricité.....	\$ 66.30
I076	Moise Brimbois	entretien du dépotoir\$ 72.00
I077	Imprimerie Lacoursière Inc.	reçus de taxes\$ 31.86
I078	Municipalité de Pointe du Lac (paroisse)	Ch.hiver.....	\$2,581.25
I079	Jules Guay	Taxe locataire en trop.....	\$ 4.50
I080	La Compagnie de Téléphone Bell du Canada	téléphone ...	\$ 6.24
I081	Marcel Crête	Salaire voyages timbres avis recom.....	\$ 101.00

2 - DEC 1962

81 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter les comptes qui précèdent pour paiement.

82 Il est résolu unanimement de faire paraître dans le journal " Le Nouvelliste les souhaits à la population au nom du Conseil de la Visitation de Pointe du Lac à l'occasion des Fêtes.

83 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les mutations suivantes: Maurice Biron à H. J. Légaré et Fernand Légaré, Grégoire Biron à Michel Biron, Arthur Comeau à Claude Comeau, Donat Dupont à Charlemagne Trahan, Mme Thomas Duplessis à Louis Beaulieu.

84 Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

L a séance est levée.

Louis Beaulieu Maire
Maurice Crête sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session spéciale de la susdite corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 22 déc. 1962 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crête J. Denis Garceau, Antonio Benoit J. Philippe Dugré Léo Arbour sous la présidence de M. le maire Louis Beaulieu formant quorum.

Lecture de l'avis de convocation signifiée à tout les membres du Conseil par le sec-trés.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Correspondance.

M. Louis Beaulieu le maire présente par écrit sa démission à regret comme Maire de cette Municipalité à cause de ses occupation personnel qui ne lui permette plus de s'occuper au progrès de la Municipalité. Il remercie tout ses collaborateurs du support qu'il à eu depuis les huit années qu'il set Maire et se dit prêt dans la mesure du possible à rendre services avec l'expérience qu'il a acqui.

22 DEC 1962

Démission du Maire
Louis Beaulieu

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Lée, Farnham, Qué.



85

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter la démission ci-haut mentionnée.

86

M. le conseiller J. Phil Dugré présente au Conseil sa démission comme conseiller au siège no 3 de ce Conseil.
Il est résolu unanimement d'accepter cette démission ci-haut mentionnée.

87

Pro-Maire
J.D.Garceau

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de nommer M. J. Denis Garceau pro-maire de cette Municipalité.

88

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'ajournée la séance au 24 Décembre 1962 à Huit heures.

La séance est ajournée.

Jean Denis Garceau Pro-Maire
Marcel Crête Sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session ajournée de la session spéciale du 22 déc. 1962, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 24 déc. 1962 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crête Antonio Benoit Léo Arbour sous la présidence de M. le pro-maire J. Denis Garceau formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Sur proposition de M. Antonio Benoit appuyé par le conseiller Léo Arbour et résolu unanimement de nommer M. J. Philippe Dugré Maire de cette Municipalité pour finir le terme de M. Louis Beaulieu démissionnaire.

Aussitôt après sa nomination le nouveau Maire est félicité par tout les membres du Conseil présent ainsi que le secrétaire trésorier. M. le maire remercie les membres du Conseil et se dit prêt à se dévoué au meilleur de sa connaissance.

Après sa nomination M. le maire est assermenté immédiatement.

Une résolution est adoptée à l'unanimité pour nommer M. Wilfrid Dupont conseiller au siège no 3 de cette Municipalité pour finir le terme de M. J. Philippe Dugré.

Lecture d'une lettre de la Régie des Services Publics annonçant au Conseil qu'elle lui accorde le taux de soixante cinq centins (\$0.65) par mille gallons d'eau imposé par un règlement portant le no 85.

COMPTES

AQUEDUC

cheques no	I022	La Compagnie d'Electricité Shawinigan	Electricité	\$	113.11
	I023	Loranger & Molesworth	Matériaux pour aqueduc	\$	163.05
	I024	Albert Baril	Creusage pour aqueduc	\$	243,25
	I025	Auxûbe Messier	Matériaux et remplissage	\$	63.41
	I026	Caisse Populaire de Pointe du Lac	Intérêts sur emp.	\$	150.41
	I027	Ministre des Finances	Enrégistrement des Camions	\$	5.00
	I028	City Gas & Electric Corp.	Chauffage	\$	58.50
	I029	Loranger & Molesworth	Matériaux pour aqueduc	\$	464.38
	I030	Marcel Crête	Salaire et entretien	\$	52.80

GENERAL

	I082	La Compagnie de Téléphone Bell	Téléphone	\$	6.24
	I083	Marcel Crête	Salaire avis recom. Voyages Timbres	\$	118.00
	I084	Moise Brimbois	Dépôt	\$	32.00

91

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crête Sec-trés.

MARCE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

24 DEC 1962

24 DEC 1962⁸⁹

nomination du Maire
et d'un conseiller



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 7 janvier 1963 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete, J. Denis Garceau, Antonio Benoit, Fernando Guilbert Léo Arbour sous la présidence de M. le Maire J. Philippe Dugré Formant quorum.

Après la récitation de la Prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

Lecture d'une lettre de M. Wilfrid Dupont annonçant qu'il ne pouvait pas accepter la charge de Conseiller à cause de ses occupations personnelles qui lui prennent peu près tout son temps.

RESOLUTIONS :

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter la démission ci-haut mentionnée.

Proposé par le Conseiller Fernando Guilbert et appuyé par le conseiller Rosario Crête et résolu unanimement de nommer M. Paul Bisson, conseiller au siège numéro 3 pour finir le terme du Conseiller démissionnaire.

Proposé par le conseiller Fernando Guilbert secondé par le conseiller Léo Arbour et résolu que Marcel Crete le sec-trés. de la Visitation de Pointe-du-Lac (ci-après dénommée la "Corporation") soit et il est par les présentes autorisé, pour et de la part de la corporation, à négocier avec la Caisse populaire Desjardins de la Pointe-du-Lac à y déposer et à lui transférer (mais au crédit du compte de la corporation seulement) tout chèques et ordre pour le paiement d'argent, et pour lesdites fins les endosser de la part de la corporation, soit par un timbre en caoutchouc.

2-. Que tous les chèques de la corporation soient tirés au nom de la corporation et signés de sa part par M. J. Philippe Dugré le maire et par Marcel Crete le sec-trés. ou dans le cas de l'absence ou de l'incapacité d'agir du maire, ou d'une vacance dans la charge de maire, par le pro-maire, membres du Conseil et par Marcel Crete le sec-trés., (la preuve de cette absence de cette incapacité ou de cette vacance sera fournie au gérant).

3-. Que cette résolution soit communiquée à ladite Caisse populaire et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit au gérant alors en fonction et que tel avis ait été dûment accusé par écrit.

Signé J.Philippe Dugré Maire
Marcel Crete sec-trés.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de nommer M. J. Denis Garceau membres du Comité de la bibliothèque municipale de Pointe du Lac affiliée au Service des Bibliothèques de la Mauricie.

Il est résolu unanimement de récompenser les hommes qui se sont rendus chez M. A. Loyer pour protéger ses batiments lors du feu de M. M. Brimbois.

La séance est levée.

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete sec-trés.

SERMENT DU VERIFICATEUR

Province de Québec
Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe du Lac

JE, Ernest Lucien Béland, ayant été nommé pour faire la vérification des livres, pour les douze mois terminés le 31 décembre 1962, jure sur les Saints Evangiles, que je ferai mon devoir au meilleur de ma connaissance de de mon jugement.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Assermenté devant moi, à la Pointe du Lac
le quatorzième jour de janvier 1963.

Marcel Crete
Secrétaire-trésorier

Ernest Lucien Béland
Vérificateur.

Démission d'un
conseiller
W. Dupont

92

nomination de
Paul Bisson
au siège no 3

93

94

7 - JAN 1963

Autorisation
au Maire et sec.
pour signer les
chèques

95

96

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



*Corporation Municipale
de la Visitation de Pointe-du-Lac*

BUREAU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Pointe-du-Lac, Cté St-Maurice, P. Q.

effet de commerce

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC



Sessioⁿ régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 4 février 1963 et à laquelle sont présents J. Denis Garceau Antonio Benoit, Léo Arbour sous la présidence de M. le maire L. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

Lecture d'une lettre provenant du Comité de l'auto-route de la rive nord du St-Laurent (Section Lavaltrie & Trois Rivières)

Lettre de Tobin & Tobin avocats demandant les taxes qui sont dues sur le lot (P72).

La Banque Provinciale du Canada nous fait parvenir des coupons annullés .

La Commission Municipale de Québec approuve le renouvellement d'un billet au montant de \$ 5,000.00.

Le Ministère de la Famille et du Bien-Etre nous transmet un état de compte pour trois mois au montant de \$ 258.38.

La Maison Domrémy demande au Conseil de venir les rencontrer à la Maison Domrémy au sujet des taxes .

Lettre du Club Automobile du Québec félicitant le Conseil au sujet de la Brigade Scolaire.

Lecture d'une lettre concernant une augmentation du salaire des sec-trés.

Lecture du rapport financier de l'année 1962.

Démision du conseil- M. Paul Bisson fait parvenir au Conseil une lettre contenant sa démission
 ler Paul Bisson comme conseiller donnant comme raison que son travail se trouvait à l'extérieurs et qu'il était souvent absent durant plusieurs mois.

RESOLUTIONS.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter la démission de Paul Bisson ci-haut mentionnée.

M. Pierre Dugré 98
 nommer au siège no 3 99
 100

Proposé par M. le conseiller J. Denis Garceau et appuyé par le conseiller Antonio Benoit et résolu à l'unanimité de nommer M. Pierre Dugré Conseiller au siège no 3 pour finir le terme du Conseiller démissionnaire.

Une résolution est adoptée unanimement d'accepter le rapport financier de l'année 1962 préparé par E. Lucien Béland vérificateur.

Augmentation du salaire du sec-trés 101

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'augmenter le salaire du sec.-trés. suivant les données de la Commission du Salaire minimum soit de \$ 65.00 de plus ce qui fera \$ 125.00 par mois pour la section Général et \$ 12.00 pour la Section Aqueduc, M. Jean denis Garceau conseiller propose et est appuyé a l'unanimité que cette augmentation soit payée à partir du 1er Janvier 1963.

Le sec.trés. Marcel Crête remercie sincèrement les membres du Conseil.

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le sec.trés. à communiquer avec la Compagnie qui a fait le déplacement d'un poteau en face de la propriété de M. Albert tanguay sur la route no 2 et a qui a fait des dommages au tuyau d'égout.

CONSIDERANT QUE la route no. 2 reliant Québec et Montréal date du début du développement de la province de Québec;

CONSIDERANT QUE depuis lors une forte proportion de la population du Québec a investi tout le long de cette route des capitaux considérables à des fins industrielles, commerciales, touristiques et autres;

CONSIDERANT QUE le déplacement de cette artère vitale vers le nord du fleuve St Laurent constituerait le désastre économique de toutes les municipalités qui longent la rive nord immédiate du dit fleuve;

CONSIDERANT QUE la population de ce secteur de la Province mérite, tant par son importance, tant que sa densité, d'être desservie de façon adéquate par l'auto-route projetée entre Québec et Montréal;

CONSIDERANT QUE le coût de construction de l'auto-route proprement dite et de ses ponts ainsi que le coût d'aménagement des voies d'accès aux routes secondaires existantes seraient beaucoup moins élevés en terrain peu accidenté et non-montagneux;

4 - FEV 1963

102

Il est adopté à l'unanimité que demande soit instamment faite au Gouvernement Provincial de prendre les mesures nécessaires pour que l'auto-route projetée entre Québec et Montréal soit construite le plus près possible de la route no. 2. actuelle et que copies en soit adressées à :

L'Honorable Jean Lesage Premier Ministre de la Province
 L'Honorable Ministre de la Voirie Bernard Pinard
 Président de l'Office des Auto-Routes Guy Poliquin



4 - FEV 1963

COMPTES :

chèques no	II31	Maurice Doyon	Entretien des Camions	\$	8.85
	II32	Shawinigan Watre & Power	Electricité.....	\$	30.76
	II33	Pepin Esso Service	Entretien des Camions ..	\$	9.00
	II34	City Gas & Electric	Chauffage	\$	97.50
AQUEDUC	II35	Marfel Crete	salaire et entretien	\$	74.40
	II36	Marcel Crete	Salaire Pompiers Vol. é.....	\$	52.50
	II37	Banque Provinciale	Intérêts sur oblig.	\$	2,732.17
	II38	E. L. Béland	Vérification	\$	70.00
	II39	Ernest Livernoche	Entretien Bernes F.	\$	8.00

Chèque no

GENERAL

I085	J.L. Houle	Marchandises " clus crames	\$	1.83
I086	Thomas Bellemare	Enlèvement de neige "souffleur		48.00
I087	Imprimerie St Patrick	Papetrie Permis.Const....	\$	44.74
I088	Bell Téléphone	\$	6.24
I089	Corporation Mun. Paroisse	Taxes	&	209.10
I090	Corporation Mun. Comté St Maurice	Conseil Comté	\$	505.71
I091	Le Nouvelliste	Annonce	\$	25.50
I092	Shawinigan W, & Power	\$	132.60
I093	Antonio Beaudry	Curé Salla Publique Loyer	\$	30.00
I094	Imprimerie Lacoursière Shaw.	Papetrie	\$	36.47
I095	Markrite of Canada	Licenses de Chiens.....	\$	10.28
I096	Marcel Crete	Salaire et Timbres	\$	135.00
I097	Banque Provinciale du Canada	Intérêts	\$	420.33
I098	Légaré & Frères	Marchandies	\$	9.58
I099	Moise Brimbois	Dépotoir	\$	48.00
II00	E. Lucien Béland	Vérification	\$	75.00

103 Il est résolu d'accepter à L'unanimité des membres du Conseil les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete sec.-trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 4 mars 1963 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crête Jean D. Garceau Antonio Benoit Pierre Dugré Léo Arbour sous la présidence de M. le maire J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

le Ministère de la Santé nous trasmet une analyse provenant de notre service d'aqueduc municipale sources et puits artésiens et cette analyse de l'eau est bonne.

Le ministère des Affaires Municipales accuse réception du certificat de renouvellement de la police de garantie pour cautionnement su sec-trés.

Le Ministère de la Famille et du Bien-Etre nous transmet un compte ainsi qu'une lettre au sujet de l'Assistance Sociale.

RESOLUTIONS:

104 Une résolution de remerciement est adoptée à l'unanimité concernant M. Ferdinand Comeau qui a été durant 6 ans Maire de la Municipalité de la Visitation de Pointe-du-Lac et que durant 16 ans il a agi comme estimateur municipale ainsi que tout les services qu'il a rendu à la Municipalité, et que copie de cette résolution lui soit adressée.

105 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'autoriser le sec-trés. à transmettre à notre aviseur légal les comtes de taxes locataire et de chiens qui suivent pour que des procédures soient prises afin que la municipalité soit remboursée le plus tôt possible:

Fernand Babin	\$ 13.20	Adélarde Champagne	\$9.00	Robert Ferrault	11.25
Roger Gilbert	\$ 15.00	Iréné Jutras	\$ 18.00	Camille Roy	12.00
Henri Lussier	\$ 15.00	Origène Massicotte	\$ 15.00	Edmond Dufresne	16.80

4 - MAR 1963

106

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'annuler le compte de taxes locataire de Mme Ev. Légaré au montant de \$ 10.80

107

Il est résolu à l'unanimité des Membres du Conseil que demande soit instamment fait au Gouvernement Provinciale qu'à l'avenir les contrats soient donnés pour l'entretien des chemins d'hiver à des contracteurs qui seront munis de machineries adéquates, principalement des souffleurs à neige, afin que les dommages le long des routes soit, clôtures boîtes postales ou autres comme on peut le constater le long de la route no 2 de Pointe-du-Lac à Trois Rivières et aussi sur les routes secondaires et que copies de cette résolution soit adressée au Ministre de la Voirie ainsi qu'aux ingénieurs soit M. Meunier et M. Bouchard de Trois Rivières



108

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil qu'afin de se renseigner au sujet de la taxe d'amusement, sur le Bien-Etre Sociale et aussi les octrois qui nous sont dûs les Membres du Conseil se rendent à Québec rencontrer les Autorités concernés.

22 MAR 1963

COMPTES:

GENERAL

Chèques no	II01	Corporation Visitation	Transfert	\$ 624.33
	II02	Arthur Spénard	Ass. Camion-inc.....	\$ 83.00
	II03	Arthur Spénard	Bons de Garantie sec-trés.	\$ 10.00
	II04	Mme Auxibe Messier	Déneigement avec Camions	\$ 40.50
	II05	La Compagnie de Téléphone Bell	..	\$ 6.89
	II06	Thomas Bellemare & Fils	6 Hres avec souffleur	\$ 72.00
	II07	Bureau & Bureau	Frais Légaux	\$ 336.00
	II08	Marcel Crete	salaire timbres avis recomm.	\$ 141.00
	II09	Moise Brimbois	Dépotoir	\$ 32.00
	III0	Shawinigan Water & Power	Eclairage.....	\$ 66.30
	III1	Henri Dugré	Déneigement avec tracteur	\$ 9.00
	III2	Thomas Houle	" " " Camion	\$ 22.00

AQUEDUC

I040	Caisse Populaire de Pointe du Lac	F. 958 Batisse	\$ 304.80
I041	Copr. Mun. Visitation	Tranfert	\$ 592.79
I042	Pepin Esso Service	Entretien des Camions	\$ 6.78
I043	City Gas & Electric Corp.	..Chauffage	\$ 58.50
I044	Marcel Crete	salaire et entretien	\$ 48.00
I045	La Compagnie d'Electricité Shaw.	\$ 125.22
I046	P.E. St-Louis	Entretien aqueduc	\$ 4.80
I047	Ernest Livernoche	Déneigement B. Fontaine	\$ 42.40
I048	Banque Provinciale du Canada	frais de banque	\$ 7.90

~~XXXX~~

109

Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

110

Il est proposé et adopté à l'unanimité des membres du Conseil présents de procéder à la nomination des inspecteurs ou officiers municipaux qui suivent:

Iasp. Mun.

- 1- M. Fernando Guilbert est nommé inspecteur des mauvaises herbes et des champs de blé d'inde;
- 2- Monsieur Félix Arbour est nommé inspecteur de voirie pour le grand chemin du roi depuis le no I30 inclusivement jusqu'au pont du Moulin ;
- 3- Monsieur René Crête est nommé inspecteur de voirie pour le grand chemin du roi depuis le pont du moulin jusqu'à la limite de la municipalité au no 58 inclusivement;
- 4- Monsieur Adélarde Rouette est nommé inspecteur de voirie pour le 2ieme rang à partir du no 97 inclusivement jusqu'au no 257 inclusivement;
- 5- Monsieur Albertino Loyer est nommé inspecteur de voirie pour la concession St Charles depuis le grand chemin en face de l'Eglise jusqu'au no 355 inclusivement;
- 6- Messieurs Omer Garceau, Roméo Bisson, Henri Dugré sont nommé inspecteurs agraire;
- 7- Monsieur René Dugré est nommé inspecteur municipale;
- 8 M. Henri Bisson est nommé gardien d'enclos;
- 9 Messieurs Jean Paul Boisvert, Napoléon Guilbert, Jules Rouette Jules Baril sont nommés estimateurs;

La séance est levée.

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crête sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session spéciale de la susdite Corporation , tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 22 mars 1963 et à laquelle sont présents messieurs Rosario Crete J. Denis Garceau Antonio Benoit Pierre Dugré Léo Arbour sous la présidence de M. le maire J. Philippe Dugré formant quorum.

22 MAR 1963



Lecture de l'avis de convocation signifiée à tout les membres du Conseil par le secrétaire-trésorier, cette avis a été convoquée par M. le Maire.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

RESOLUTION:

III

Il est proposé par le conseiller Antonio Benoit appuyé par le conseiller Léo Arbour et adopté à l'unanimité des membres présents:

- a) Que le Conseil de la Municipalité de la Visitation de Pointe du Lac décrète la formation d'un service municipale de la protection civile et adhère au groupe 62
- b) Qu'un Comité Exécutif de la Protection Civile, comprenant le Maire et tous les échevins, soit formé et que le Maire soit désigné pour représenter ce Comité Exécutif au Comité de Régie du groupe susdit;
- c) Que le sec-trés. soit désigné comme officier de liaison auprès du Coordinateur du Groupe et fait partie du Comité de planification;
- d) Que la participation de la Municipalité au budget du groupe de la protection civile soit votée par la présente;
- e) Que sur acceptation du budget annuel du groupe tel que présenté sur la formule OMU#7, le sec-trés. verse immédiatement à la Protection Civile Provinciale par l'entremise du Coordinateur du groupe, la participation municipale;
- f) Que le Coordinateur du groupe 62 soit reconnu par ce Conseil et que le Comité Exécutif de la Protection Civile et qu'il soit autorisé à communiquer avec les services municipaux, en ce qui concerne l'exécution de ses devoirs dans le domaine de la protection civile.

PROTECTION CIVILE

22 MAR 1963

La séance est levée.

J. Philippe Dugré Maire

Marcel Crete sec-trés

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE PINTÉ DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 1er Avril 1963 et à laquelle sont présents Messieurs J. Denis Garceau, Pierre Dugré Fernando Guilbert sous la présidence de M. le Maire J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

Bureau & Bureau avocats nous fait parvenir un chèque au montant de \$ 5.44 par rapport à la collection qu'ils ont fait pour notre Corporation.

Le Ministre des Affaires Municipales nous fait parvenir une lettre avisant les Municipalités que le programme des travaux d'hiver est prolongé jusqu'au 31 mai 1963.

Le Ministère de la Voirie accuse réception de la résolution que là lui a fait parvenir concernant les entrepreneurs de chemins d'hiver.

RESOLUTIONS:

II2

Il est résolu que, sous l'autorité de la loi du temps règlementaire (S.R. Q. 1941 Ch 2) le temps règlementaire dans les limites de cette Municipalité soit de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenwich, durant la période déterminée par le Ministre des Affaires Municipales pour les citées de Montréal et de Québec. Que copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires Municipales pour son approbation.

II3

Il est résolu à l'unanimité d'accepter les mutations suivantes
Mme Xavier Crete à Marcel Crete, Maurice Biron à Paul Légaré.

II4

Il est résolu unanimement de nommer M. Bruno Hérous secrétaire d'élection.

II5

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à envoyer la résolution concernant la police d'ass. Responsabilité émise pour notre Corporation par la Compagnie Gén. de Commerce agent Arthur Spénard.

II6

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de demander que le chèque déposé en garantie au bureau de la Voirie soit à M. Ls Théo. Larose ing. lors de la construction de l'aqueduc municipale en 1955 et comme ce chèque est demeuré intact notre Conseil aimerais bien le recevoir intact vu nos obligations qui nous forcent à une stricte économie. Espérant recevoir de vos nouvelles ainsi que ce chèque le Conseil vous en serait très reconnaissant ainsi que toute la population de Pointe du Lac.

1 - AVR 1963

MARGE DE LA RELIURE
Forgues Municipales Ltée, Farnham, Qué.

1^{er} AVR 1963

COMPTES:

GENERAL

chèques no III3	Thomas Houle	Déneigement avec camion	\$ 13.00	
III4	La Compagnie de téléphone Bell	\$ 6.24	
III5	La Compagnie d'Electricité Shawinigan	\$ 66.30	
III6	Thomas Bellemare & Fils	Déneigement	\$ 102.00
III7	Marcel Crete	Salaire timbres avis rec.	\$ 150.00	
III8	Mme Auxibe Messier	Déneigement camion	\$ 16.00	
III9	Moise Brimbois	Dépotoir	\$ 32.00
II20	Ministre des Finances	Protection Civile	\$ 30.00	
II21	Philippe Juneau	Buffet sem. éduc.	\$ 15.00	
II22	Henri Dugré	Déneigement	\$ 6.00	
II23	Arthur Spénard	Ass. Resp. Public.	\$ 261.35	

AQUELUC

I049	La Compagnie d'Electricité Shawinigan	\$ 2.40		
I050	Loranger & Molesworth "Curb Stop"	\$ 10.71	
I051	Jean Dugré	Entretien aqueduc	\$ 9.60
I052	Ernest Livernoche	déneigement B. F.	\$ 40.00	
I053	Marcel Crete	Salaire et Entretien	\$ 50.40
I054	City Gas & Electric Corpo.	Chauffage	\$ 58.50
I055	Marcel Crete	Pompiers Vol.	\$ 14.00



II7

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement

La séance est levée.

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete trés.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 6 mai 1963 et à laquelle sont présents messieurs Rosario Crete J. Denis Garceau Antonio Benoit Pierre Dugré Fernando Guilbert Léo Arbour sous la présidence de M. le maire J. Philippe Dugré.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

Lecture d'une lettre provenant d'un groupement de cultivateurs de Barraute. demandant d'être aidés financièrement pour bâtir une porcherie.

M. Gilles Descôteaux demande au Conseil de ne pas ouvrir l'eau à son chalet.

La Compagnie de Chemins de fer Canadien Pacifique avise le Conseil que la gare de Pointe-duLac sera fermée à partir du 1er Mai 1963.

Le service de la protection nous avise qu'un cours d'orientation sera donné au trois Rivières au 1er Mai au 12 juin.

Le Ministère de la Voirie district de trois Rivières répond à notre Conseil que le chèque déposé en garantie par notre Municipalité lors de la construction de l'aqueduc municipale a été détruit le mois dernier dans un incinérateur.

La compagnie Stanlay Motor nous fait parvenir les détail concernant une pompe portative pour pomper soit la boue ou autre au prix de \$ 223.07.

Le Ministère des Affaires Municipales accuse réception de notre lettre du 4 avril 1963 concernant les octrois qui nous sont dûs et que M. Ed. Gaudette sera en mesure de soumettre un rapport d'ivi quelques jours.

~~Les Ministères des Affaires Municipales~~

La Commission Municipale de Québec par un arrêté en date du 26 avril 1963 approuve l'engagement de crédit que comporte le règlement no 86 relativement à l'établissement et au maintien d'une bibliothèque publique.

Lecture du Comité Diocésains des Cercles Lacordaires et Ste Jeanne D'arc.

La Régie des Alcools du Québec avise le Conseil que M. Yvon Arpin L'Emérillon a fait une demande de permis -baré qu'il désier exploiter à Pointe du Lac r.r. 2

La Compagnie de Téléphone Bell demande au Conseil d'adopter une résolution concernant l'installation et l'émondage des arbres de lignes

La Croix Rouge sollicite notre Conseil pour leur Campagne Annuelle.

Lecture d'une requête signée par les propriétaires de la rue Jobidon est

MARQUE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

6 MAI 1963



demandant à notre Conseil que si le Conseil voulait prendre cette rue à leur charge les propriétaires de cette rue en seraient très reconnaissant soit Mme Jobidon qui est présente à l'assemblée et qui offre elle même cette rue en en donnant la largeur présentement que cette rue a.

M. Frank tourigny un contribuable demande au Conseil de faire paaser les inspecteurs agraires sur un fossé qui set trouve voisin de chez lui par ou passe des déchets de toute sortes.

Le sec-trés. fait rapport des argents à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac de la Corp. Mun. Visitation de Pointe-du-Lac soit au folio, 600 \$ 5,203.49 et au folio 613 \$ 26.77.

RESOLUTIONS:

- I18 Une résolution est adoptée unanimement en vue de souscrire un montant de \$ 25.00 à la Croix Rouge pour sa campagne annuelle.
- I19 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de renommer Messieurs Georges Lesmerises et Roger Vallières inspecteurs agraire. Messieurs Omer Garceau et Roméo Bisson n'ayant acceptés ces charges et n'ayant pas prêté leur serment dans le temps requie donc ils sont démis de leur fonctions.
- I20 Il est résolu d'autoriser le sec-trés. unanimement à aviser la Maison Domrémy de payer leur compte de taxes en entier et ensuite le Conseil décidera s'il y à lieu de leur donner un don.
- I21 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à faire remplir l'excavation sur le terrain en face du Belvédère à la suite du bris de l'aqueduc le jour de Pâques.
- I22 Il est résolu unanimement à autoriser M. le Maire à faire les réparations nécessaire à la Pompe qui se trouve au réservpir.chez
- I23 Il est résolu à l'unanimité desv membres du Conseil de se rendre visiter l'avenue Jobidon afin de se rendre compte de la largeur et l'état de cette rue et en même temps voir le fossé qui passe chez M. Frank Tourigny.
- I24 Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à faire un transfert de \$ 2,000.00 du Folio 600 au 613 en attendant la rentrée des taxes arriérées
- I25 Il est résolu unanimement de souscrire le montant de \$ 5.00 à L'Aide au journal l'Evangéline.
- I26 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés à répondre à la Compagnie de Téléph one Bell au sujet de la résolution que cette Compagnie demande à notre Conseil n'a pas été adoptée car pour ce qui de l'émondage des arbres dans la Municipalité la Compagnie de Téléphone Bell devra pour faire cette émondage en demander la permission au propriétaires de ces arbres avant de le émonder.

6 - MAI 1963

REGLEMENT NO 1 & 87 -

Chemin d'hiver municipalisé n'est présentement

ATTENDU QUE l'entretien des chemins d'hiver aux véhicules automobiles est présentement effectués qu'à certains endroits et défrayés par arrondissement

ATTENDU QU'il y aurait avantage à généraliser cet entretien dans tout la Municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné dans ce sens à une séance antérieur EN CONSQUENCE il est par le présent règlement statué et décrété ce qui suit;

A partir de l'entrée en vigueur du présent règlement, les chemins d'hiver de la Municipalité de la Visitation de Pointe-du-Lac seront entretenus pour la circulation des véhicules automobiles dans chaque rues chemins et avenues appartenant à la dite Municipalité; ce règlement est fait en vertu de l'article 48I du C.M. et pour défrayer le coût de cet entretien, il est par les présentes imposée une taxe de 0.05 du \$ 100. d'évaluation sur tous les biens fonds imposables de cette Municipalité et sur tous les biens fonds non-imposables mais qui le sont pour les services publics en vertu de l'article 694 du C.M.

Cette taxe spéciale de .05 cents est imposée pour l'année 1962-64 mais le Conseil pourra à l'avenir en changer le montant par résolution lors de l'étude du budget de chaque année.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté à la séance régulière du 6 mai 1963.

SECTION GENERAL

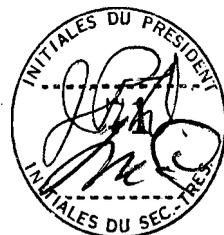
COMPTES:

chèque no	I124	Arthur Spénard	Assurance Batisse et mobilier	\$	58.10
	I125	La Compagnie de Téléphone Bell du Canada	\$	7.64
	I126	Lapointe Photo	Photos finis encadrée Batisse....	\$	12.59
	I127	La Compagnie d'Electricité Shawinigan	\$	66.30
	I128	Marcel rete	Salaire avis recom. timbres..	\$	130.00
	I129	Thomas Bellemare & Fils	Chemin hiver entretien	\$	525.00
	I130	Moise Brimbois	Entretien du dépôt	\$	40.00
	I131	L'Aide à l'Evangéline	dons.....	\$	5.00

SECTION AQUEDUC

I056	Corp. Mun. Visitation Pointe-du-Lac	trasfert	\$2,000.00
------	-------------------------------------	----------	------------

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Ltée, Parham, Qué.



I057	La Compagnie d'Electricité Shawinigan	\$ 155.83
I058	City Gas & Electric Corp.	\$ 19.50
I059	Marcel Crete Salaire et entretien	\$ 65.60
I060	Marcel Crete Salaire Pompiers Volontaires	\$ 20.00
I061	Pepin Esso Service Entretien des Camions	\$ 14.99
I062	Thomas Bellemare et Fils Ouvrage aqueduc	\$ 52.25
I063	Louis Dugré entretien pour aqueduc	\$ 7.25
I064	P. Emile St-Louis Entretien aqueduc	\$ 3,20
I065	Yvon Dugré entretien aqueduc	\$ 2.40

127

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui présèdent pour paiement.

La séance est levée.

J. Philippe Dugré MAIRE
Marcel Crete SEC.-TRÉS.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

A une assemblée des électeurs municipaux de la susdite Municipalité, tenue le au bureau de la Corporation, ce 8 ième jour de mai 1963 à dix heures de l'A.M. tel qu'annocé par avis public en date du 22 avril 1963 pour la mise en nomination des candidats aux charges de Maire et de Conseillers de la sus-dite Municipalité, en remplacement de Messieurs J. Philippe Dugré à la charge de maire, Léo Arbour au siège no 1 M. Fernando Guilbert au siège no 2 Pierre Dugré au siège no 3, dont le terme est expire.

Que lundi le 13 ième jour de mai 1963, s'il est nécessaire, un bureau de votation sera ouvert au bureau de la Corporation, depuis 8 hres a.m. jusqu'à 8hres p.m., pour la réception des votes des électeurs pour les candidats (mis en nomination).

M. Bruno Héroux de cete Municipalité a été nommé secrétaire de cette élection, pour assister le président dans l'accomplissement des devoirs de cette charge.

Je, Marcel Crete sec-trés. étant de droit président de cette élection requiert les électeurs ici présents de mettre en nomination les candidats de leur choix en remplacement de Messieurs le Maire et Conseillers sortant de charge.

Les nominations devront étre faites par écrit au président de l'élection et mentionner les noms, prénomset occupations des candidats et le numéro du siège de chacun d'eux ainsi que le noms au complet des proposeurs et secondeurs les quels devront étre présents.

Il a été mis en nomination à la charge de Maire de cetet Municipalité

M. J. Philippe Dugré Cultivateur.

Ont signés le bulletin de présentation Messieurs Louis Beaulieu J. Paul Boisvert J. Jacques Légaré Adrien Desmarais Fernando Guilbert

Il a été mis en nomination à la charge de Conseiller de cette municipalité au siège no -1- M. Léo Arbour Sculteur

Ont signés le bulletin de présentation Messieurs Louis Beaulieu J. Paul Boisvert J. Philippe Dugré J. Jacques Légaré Adrien Desmarais Fernando Guilbert

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller de cette municipalité au siège no -2- M. Fernando Guilbert Journalier.

Ont signés le bulletin de présentation Messieurs Louis Beaulieu J. Paul Boisvert J. Philippe Dugré J. Jacques Légaré Adrien Desmarais

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller de cette municipalité au siège no -3- M. Pierre Dugré Mécanicien.

Ont signés le bulletin de présentation Messieurs Louis Beaulieu J. Paul Boisvert J. Philippe Dugré J. Jacques Légaré Adrien Desmarais Fernando Guilbert.

Etant donné qu'il c'est écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée pour la présentation des candidats aux charges de Maire te de Conseillers de cette Municipalité et qu'il n'y a que le nombre voulu de candidats dûment mis en nomination pour les dites charges :

Je, Marcel Crete, président de l'élection, proclame élus par acclamation Maire et Conseillers de cette Municipalité Messieurs:

- Maire J. Philippe Dugré Cultivateur
- Siège no -1- M. Léo Arbour Sculteur
- Siège no -2- M. Fernando Guilbert Journalier
- Siège no -3- M. Pierre Dugré Mécanicien.

Marcel Crete Prés.

8 - MAI 1963

Mise en nomination
résultat élection



CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 3 juin 1963 à laquelle sont présents Messieurs A. Benoit Pierre Dugré Fernando Guilbert Léo Arbour sous la présidence de M. J. Philippe Dugré le maire formant quorum.

Assermentation des conseillers et du Maire élus lors de la mise en nomination soit par acclamation.

Après la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

J.A. Trudell notaire fait parvenir une lettre disant que des dommages avaient été causés durant le cours d'hiver par les entrepreneurs du déneigement.

Le Bureau de la Statistique du Québec accuse réception de l'état financier de notre Municipalité pour l'année finissant le 31 Déc. 1963.

Alfred Nadeau c.r. des affaires municipales à Québec avise le Conseil qu'il prendsa retraite comme conseiller juridique.

Lecture d'une lettre de la Commission des Transport du Canada au sujet de la fermeture de la gare du C.P.R. de Pointe-du-Lac.

Rapport des inspecteur agraires donné par M. l'inspecteur Henri Dugré accompagné par M. Roger Vallières.

M. Roland Prince demande au Conseil s'il pourrait déplacer la B.F. no I sur la route no 2 en face du lot no 56.

RÉSOLUTION:

I28 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à communiquer avec Mme A. Jobidon lui disant que ayant pris connaissance de la largeur de cette rue et en ayant consulté les entrepreneur du déneigement que cette rue est trop étroite pour que la Municipalité la prenne à ses frais, et que copie de cette résolution lui soit adressée.

I29 Il est résolu unanimement d'engager M. E. Lucien Béland pour faire la vérification des livres de la Municipalité pour l'année se terminant le 31 déc. 1963.

I30 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le Maire à faire charroyer du sable à l'entrée du réservoir.

I31 Une résolution est adoptée unanimement en vue de faire faire un accotement au tuyau d'aqueduc qui se trouve près de la B.F. voisin du Dr. Levesque.

I32 Il est résolu unanimement de faire faire les travaux pour le déplacement de la B.F. no I et en même temps de faire l'entrée de la boîte de service pour ce nouvel abonné, M. le Maire est autorisé à faire exécuter ce travail.

I33 Il est résolu d'acheter une plaque (chaufferette) électrique de M. J.F. Boisvert au montant de \$ 25.00.

I34 D'après le rapport des inspecteurs agraires une résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil en ce qui concerne le fossé qui se situe chez les Pères de la Fraternité Sacerdotale d'attendre après le Ministère de la Santé et des rapport des Appenteurs.

I35 Il est résolu unanimement d'accepter les mutation qui suivent: M. Léo Arbour à Roger Drainville Ubald Dionne à R. Jones.

I36 Une résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil de faire préparer des contrats de servitude pour le passage de l'aqueduc municipale sur des terrains privés dans la Municipalité, cette demande ayant été faite antérieurement par une résolution, du Conseil.

I37 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de nommer un inspecteur pour faire l'inspection des abonnés de l'aqueduc municipale (tout batiments déservis par le réseau dans la Municipalité, afin que l'eau ne soit pas gaspillée inutilement sans quoi le service d'eau sera discontinué sur un avis de trois (3) jours sans autre avertissement. M. Ls Geo. Guilbert en est l'inspecteur.

COMPTES:

GENERAL

chèque no		
II32	La Croix Rouge Don.....	\$ 25.00
II33	La Compagnie de Téléphone Bell du Canada.....	\$ 6.24
II34	Moise Brimbois Dépotoir ..	\$ 32.00
II35	Bruno Héroux Travail Sec. election ..	\$ 3.00
II36	Marcel Crete salaire timbres papetrie.....	\$ 135.00

AQUELUC

I066	La Compagnie d 'Electricité Shawinigan.....	\$ 25.68
I067	Loranger & Molesworth Matériaux pour aqueduc	\$ 90.90
I068	Stanlay Motor Equip. Souduer et matériaux.....	\$ 24.82
I069	Les Frères lebrun Soudure sur pompe.....	\$ 6.50
I070	P.A. Guoin Matériaux.....	\$ 17.91

8^e JUIN 1963

Engagement du vérificateur

MARGE DE LA RELIURE
 Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



MARCHEIX

I075	Marcel Crete	Salire et entreteien\$	60.00
I071	Marcel Crete	Salaire des pompiers volontaires	\$	44.50
I072	Ls Geo. Guilbert	Réparation de pompe\$	48.24
I073	Mme Auxibe Messier	Remplissage avec tracteur	\$	7.00
I076	Pepin Esso Service	Entretien des camions	\$	57.85
I077	Maurice Doyon	Gas et huile pour camion	\$	4.34
I078	Fernand Dugré	13 Hres ouvrage réservoir	\$	10.40
I079	Coopérative Fédérée	Gasoline pour pompe\$	13.76
I080	J.Paul Boisvert	Chaufferette électrique	\$	25.00
I074	P.E. St Louis	8 hres entretien\$	6.40

9 - JUIN 1963

- I38 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.
- I39 A l'unanimité des membres une résolution est adoptée afin de refuser d'accepter la résolution demandée par la Compagnie de Téléphone Bell re: entretien et émondage.

La séance est levée.

Philippe Dugré Maire
Marcel Crete Sec. Trés.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session spéciale de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 25 juin 1963 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crête J. Denis Garceau Antonio Benoit Pierre Dugré Léo Arbour sous la présidence de M. le Maire J. Phil. Dugré formant quorum.

Lecture de l'avis de convocation signifiée à tout les membres du Conseil Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

- I40 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de reviser le rôle d'évaluation avec 43 amendements tels qu'on les voit ci-après décrits:

	Plus	Moins		Plus	Moins
Armand Bélanger	\$ 500		Maurice L'heureux	350	
Julien Gervais		150	Armand Aubin	2200	
Yvom Morissette	200		Arthur Spénard	600	
Albert Duplessis	100		Arm. et J.J. Messier		200
J. Baptiste Villemeure	400		Louis Beaulieu		100
Maurice Dussault	100		Wilfrid Dupont	100	
Roland Grandmont	100		Viateur Crête	2200	
Camille Gélinas	100		J. J. Légaré	3100	
Henri Bourrassa	50		Fernand Légaré	3200	
Raoul Tremblay	50		Paul Légaré	200	
H.P. Flageole	100		Maurice Biron	4400	
André Babineau	100		Emile Paquin	600	
Roméo Chamberland	200		Gaston Bisson	3400	
Henri Bornais	300		R.A. Seneville	300	
Samuel Beggs	50		H.P. Chevron	50	
J.P. et René Giroux	100		Léo P. Fréchette	500	
J. P. Prince	1350		Albert Tanguay	1800	
Alphose Mineau	50		Jules Guay	2500	
Albert Nadeau	300		J.M. Loyer	650	
Wilfrid Lanneville	100		Flora Bundock	400	
Fernando Guilbert	300		Léo Lafrenière	5200	
Fern et Alcide Guilebrt		340			
Nap. Faquin	400				
L.P. Gouin	600		Non-imposables		
Walter Bergeron	1150		Rev Srs Du Rosaire	6500	

Mutations

Léger Girard à Jacques Loyer, J.P. Ouellet à J.P. Prince Jacques Elais à Vital Allaire Joseph Veaugeois à Leduc Donat Bourrassa à Adrien Desmarrais Alc et Fern Guilbert à Walter Bergeron

- I41 Il est résolu de faire les chèques pour les frais de revision du rôle d'évaluation Cheque no 1137

Jules Roette

Estimateurs

\$ 32.00

25 JUIN 1963

revision du rôle
d'évaluation



II38	Jean-Paul Boisvert	Estimateur.....	\$ 32.00
II39	Napoléon Guilbert	" "	\$ 32.00
II40	Marcel Crete	Secrétaire estimateurs et Frais	\$ 71.00

I42 Il Est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crête sec-trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 2 juillet 1963 et à laquelle sont présents Messieurs Rosarion Crête J. Denis Garceau Antonio Benoit Pierre Dugré sous la présidence de M. le maire J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

M. M. Moir Coordonnateur de la Protection Civile accuse réception de notre chèque au montant de \$ 30.00 pour adhéré à cette protection.

Lettre du Comité d'Etude et d'Information sur l'Alcoolique.

La Banque provinciale du Canada nous transmet des coupons échus le 1er Mars

La Commission des Transports du Canada avise le Conseil que la gare du C.P.R. à la Pointe-du-Lac est fermée.

Lecture d'un circulaire de la Fédération des Ligues du Sacré-Coeur.

La Commission Municipale de Québec demande au Conseil de lui faire parvenir le nom du vérificateur pour l'année ce finissant le 3^e Décembre 1963.

Le Bureau du Revenu nous demande les rapports de la taxe d'amusements pour la période Mois de mars au mois de juin 1963.

La Croix-Rouge remercie notre Conseil de la Souscription au montant de \$ 25.00 pour sa campagne annuelle.

Un représentant de la Compagnie de Téléphone Bell est présent à la séance afin d'expliquer la demande pour un plan pour le posage d'un câble souterrain dans la Municipalité.

RESOLUTIONS

I43 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de faire parvenir à M. Maurice Descoteaux gérant de la Pépinière Provinciale des Piles pour les magnifiques petites épinettes qu'il a mis à la disposition de notre Municipalité de Pointe-du-Lac un remerciement au nom de la Pointe-du-Lac, et de tout les résidents.

I44 Il est résolu unanimement de demander à R.J. Levesque de faire monter la pression aux deux puits artésiens pour avoir le plus de rendement possible.

I45 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil, qu'à l'avenir le camion incendie de notre Municipalité ne devra pas sortir des limites de notre Municipalité (Village) tout en respectant notre entente avec la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

I46 Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à faire parvenir le compte au montant de \$ 20.50 pour la sortie du camion-incendie le 2 juillet 1963 chez M. Claude Tousignant, au Conseil de la paroisse de Pointe-du-Lac.

Cette sortie fut fait à la suite d'un appel du Maire de la paroisse de P.D.L. Il est proposé, approuvé et adopté comme suit:

I47 Que ce Conseil consent par les présentes, à la construction et à l'entretien par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette Municipalité aux endroits de la manière indiquée aux plans portant les numéros 5 - 551 de R.O. 433159 No C.M. 26 en date du 5 avril 1963 et accompagnant une demande de ladite Compagnie en date du 5 avril 1963.

Que la Municipalité de la Visitation de Pointe-du-Lac ne se tiendra pas responsable d'aucuns dommages fait à ce câble ou lignes souterrains par ses employés pendant l'exécution des travaux à son matériels souterrains soit tuyaux d'aqueducs, d'égout ou autres. Que copie de cette résolution soit transmise à la Compagnie de téléphone Bell du Canada.

I48 Il est résolu d'autoriser le sec-trés. à faire faire un drapeau pour remplacer celui déjà existant mais usé.

I49 Il est résolu unanimement de faire préparer par G.Guy Garceau une servitude

8 - JUIL 1963

*Camion incendie
 non sortie
 hors limites*

Servitude aqueduc

MARGE DE LA RELIURE
 Formules Municipales Ltée, Parham, Qué.

pour l'aqueduc municipale sur la propriété de Maurice Biron lots no 259-263
 M. le Maire est autorisé à signer de la part de la Municipalité



COMPTES:

chèques no	GENERAL	
II41	La Compagnie de Téléphone Bell du Canada	\$ 7.09
II42	Edmond Froulx Fleurs pour parterre	\$ 10.00
II43	Marcel Crete Salaire Timbres Voyages	\$ 135.00
II44	Moise Brimbois 4 samedis Dépotoir	\$ 32.00
II45	La Compagnie d'Elect. Shawinigan	\$ 132.60
	AQUEDUC	
I082	Loranger & Molesworth Matériaux aqueduc	\$ 19.92
I083	Mme Auxibe Messier Sable et ouvrage	\$ 17.00
I084	La Compagnie d'Elect. Shawinigan	\$ 117.67
I085	Michel Biron ciment pour mur accot.	\$ 12.00
I086	Yvon Dugré Entretien aqueduc	\$ 44.85
I087	François Lessard Entretien Aqueduc	\$ 46.25
I088	Ls Geo. Guilbert " " " "	\$ 91.50
I089	Marcel Crete Salaire et entretien	\$ 52.80
I090	P.E. Montour Couvercle de puisard	\$ 9.60

150

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete sec-trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE PENTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 5 Aout 1963 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crête Antonio Benoit Fernando Guilbert Léo Arbour sous la présidence de M. le maire J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

L'Union Régionale des Caisses Populaires Desjardins avise le Conseil que notre Corporation aura une remise d'intérêts de \$ 1,680.00 et \$ 2,000.00 de capital pour le 1er Aout 1963, et aussi dans une autre lettre elle accuse réception d'un chèque au montant de \$ 3,680.00 que notre Corporation lui a fait parvenir couvrant ces intérêts et capital.

M. Maurice Descoteaux remercie notre Conseil pour la résolution qu'on lui a fait parvenir concernant les épinettes qu'il a mis à notre disposition.

Lecture d'une lettre des Ing. Conseils Tremblay & Héroux.

La Maison Pierre Thibault nous fait parvenir une quotation pour des habits de pompiers soit paletot bottes et casques, ainsi que le prix d'un reel électrique.

La Commission Municipale de Québec nous avise que notre Corporation aura à rencontrer un échéance au 1er Sept. 1963 de \$ 5,152.50

La Banque Provinciale du Canada nous fait parvenir des coupons échus du 1er Mars 1963

L'Honorable Pierre Laporte avise Notre Conseil qu'il a mis à notre disposition une subvention au montant de \$ 8,371.95 payée en cinq versements annuels.

1963-64 ..\$ 1,000.00 1964-65 ..\$ 1,500.00 1965-66 \$ 1,500.00 1966-67 \$ 2,000.00
 1967-68 \$ 2,371.95.

Le Service d'Assistance Sociale nous fait parvenir les états financiers de comptes de notre Corporation envers ce Ministère ainsi qu'un crédit au montant de de \$ 93.28

RESOLUTION :

151

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de faire faire des réparation à la borne-fontaine qui se trouve au limites de la Municipalité sur la rue Ste-Marguerite en face la propriété de Lucien Rouette.

152

Sur proposition dument secondée il est résolu à l'unanimité des membres du Conseilprésent

I- QUE Monsieur Jean Garceau promaire soit comme il l'est autorisé à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de Vallage de la Pointe-du-Lac, un acte de servitude au sujet de l'aqueduc, en ce qui concerne les lots ou parties des lots 270, 257, 259 & 263 appartenant à MM Philippe Dugré, René Dugré et Maurice Biron, Permettant la pose des tuyaux à dix pieds environ de la limite du cheminsur ces lots,

5 - AOU 1963

Octrois
 re: Protection
 incendie

Servitudepour
 aqueduc municipale



et droit de faire les travaux nécessaires d'entretien, réparation etc... le tout tel que plus amplement détaillé au projet d'acte préparé à cette fin par G. Guy Garceau notaire, qui vient d'être lu au Conseil par le secrétaire-trésorier et adopté tel que lu;

2- QUE cette servitude sera prise au profit de cette partie du lot -359 appartenant à la Corporation Municipale achetée de Philippe Dugré, pour y construire le réservoir municipale, à titre de servitudes réelle et permanente. adopté.

153

Emprunt temp.
\$5,000.00

A l'unanimité des Membres présents du Conseil, une résolution est adoptée en vue de demander à la Commission Municipale de Québec, une autorisation d'emprunt temporaire de cinq mille dollars (\$ 5,000.00) à 6% pour un an à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac et cet emprunt serait en attendant des octrois qui nous sont dus et qui doivent nous arriver sous peu. adoptée

154

Demande au Lieut.
Gouv. pour ch. hiver
municipalités

A l'unanimité des membres présents une résolution est adoptée en vue de demander au Lieutenant Gouverneur en Conseil de décréter l'entrée en vigueur du règlement no 87 adopté le 6 mai 1963 concernant que les chemins d'hiver soient municipalisés et qu'une taxe de 0.05 du \$ 100.00 d'évaluation soit imposée sur tout les biens-fonds imposables de cette Municipalité et sur tout les biens-fonds non-imposables de cette Municipalité mais qui le sont pour les services publics en vertu de l'article 694 du C.M.

Cette demande a pour but de pouvoir imposer cette taxe dès cette année vu que notre rôle de perception se prépare vers le mois d'octobre à chaque année.

155

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de faire parvenir un chèque au montant de \$ 500.00 au Ministre des Finances division de l'Assistance Sociale en acompte sur notre compte du à ce Ministère, afin que le chèque émis au nom de notre Municipalité par le Ministère des Aff. Mun. au montant de \$ 2,573.86 ne soit pas appliqué à notre compte. adoptée.

156

Achat de costumes
pour pompier 6

Il est résolu unanimement d'acheter de la maison Pierre Thibault 6 costumes de pompier d'après les prix de la quotation soit 6 paletots à \$ 25.00 6 paires de botte à \$ 17.00 et 6 casque avec écusson à \$13.50.

Il est proposé, appuyé et adopté comme suit:

157

Que ce Conseil consent par les présentes à la construction et à l'entretien par la Compagnie de Téléphone Belledu Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette municipalité aux endroits de la manière indiquée aux plans portant les numéros

-55I de R.O. 433I59

Bell Téléphone
cable souster.

NO C.M. 24 en date du 5 avril 1963 et accompagnant une demande de ladite Compagnie en date du 1er Aout 1963.

158

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autiser M. J. Phil. Dugré maire à se rendre au Congrès des Maires et d'en défrayer les dépenses comme par les années passées. adoptée.

159

Il est résolu unanimement d'accepter les mutations qui suivent; M. Jean Banville à Léo Lupien et Roméo Bolduc à Robert Mercier.

COMPTES:

GENERAL

Chèque no	II46	Moise Brimbois	Dépotoir	\$	40.00
	II47	La Compagnie d'Electricité Shawinigan		\$	66.30
	II48	Marcel Crete	Salaire timbres perc. taxe locataire	\$	224.30
	II49	La Compagnie de Téléphone Bell du Canada		\$	6.24
	II50	Banque Provinciale du Canada	chéance 1er Sept.		
	II51	Ministre des Finances	Assistance Sociale	\$	500.00

AQUELUC

I091	Ls Geo. Guilbert	Réparation égout	\$	60.15
I092	Union Régionale des Caisses Pop. Int. et Capital		\$	3,680.00
I093	Loranger & Moleswoth	Tuyaux pour aqueduc	\$	101.84
I094	Launier Ltée	Matériaux aqueduc	\$	4.65
I095	Pépin Esso	Service entretien des camions	\$	13.68
I096	Maurice Doyon	Gasoline te huile pour pompe	\$	41.14
I097	Mme Auxibe	Bois pour formes	\$	1.41
I098	Marcel Crete	salaire et entretien	\$	77.13
I099	Marcel Crete	Salaire des pompiers Volonataire	\$	107.00
II00	Yvon Dugré	Entretien d'aqueduc	\$	6.40
II01	Ls Geo. Guilbert	" " "	\$	6.00
II02	Françpis Lessard	" " "	\$	4.00
II03	Corporation village de Yamachiche	trvau aqueduc	\$	10.80
II04	Banque Provinciale du Canada	chéance 1er Sept.	\$	
II05	P.Emile St-Louis	Entretien d'aqueduc	\$	2.40

160

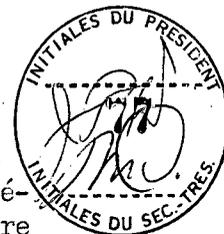
Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui présèdent pour paiement.

La séance est levée

M. J. Phil. Dugré *Philippe Dugré* MAIRE.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Parham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC



Séssinn spéciale de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 14 Aout 1963 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crête J. Denis Garceau Antonio Benoit Pierre Dugré Léo Arbour sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

L'avis de convocation signifiée à tout les Conseillers est lu par le sec-trés.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

La Commission Municipale de Québec nous informe que le renouvellement de nos emprunts temporaires soit au nombre de trois sont maintenant échus et nous demande le renouvellement.

RESOLUTION

161

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents de demander à la Commission Municipale de Québec l'autorisation de renouveler les emprunts temporaires au nombre de trois soit deux de cinq mille dollars et un de deux mille dollars à 6% pour un an, à la Caisse populaire de Pointe-du-Lac, et ce renouvellement serait en attendant les octrois qui sont dûs à notre Conseil.

La séance est levée.

J. Philippe Dugré maire
Marcel Crête sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Ce mardi 3 Septembre 1963 la séance régulière du Conseil n'a pas eu lieu, faute de quorum, sont présents Messieurs J. Denis Garceau, Antonio Benoit et M. le maire J. Philippe Dugré

Marcel Crête sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Séssinn régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 7 octobre 1963 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crête, J. Denis Garceau, Antonio Benoit, Pierre Dugré, fernando Guilbert Léo Arbour sous la présidence de M. J. Philippe Dugré .

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Correspondance:

Le Syndicat National des Rentes Seigneuriales demande à notre Conseil de leur faire parvenir notre remise au montant de \$ 35.41 pour le 10 novembre prochain.

Lecture d'une résolution adoptée par les membres de la Commission Scolaire de Pointe du Lac au sujet des taxes à payer pour notre réseau d'aqueduc.

Lettre du Services d'Assistance Sociale nous remerciant du Chèque que notre Conseil lui a fait parvenir en acompte sur notre dette, et demande à notre Conseil de prendre des arrangements soit de lui remettre \$ 600.00 par année plus les comptes courants.

Lecture d'une lettre du Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social concernant la famille Antoine Gignac.

Lecture d'une lettre de M. Antoine Gignac nous demandant de fermer son service d'eau et de transmettre sa dette d'eau au Bureau du Protonotaire,

La Compagnie Canadian Pacific nous avise qu'elle a vendu ses batisses soit gare plateforme hangar et nous demande de réduire dont évaluation de \$ 6,500. à 1,400.

14 AOU 1963

3 - SEP 1963

7 - OCT 1963



La Corporation Municipale du Comté St-Maurice demande au sec-trés. de bien vouloir afficher à deux endroits un avis public concernant la vente de immeubles au Conseil de Comté.

M. Gilles G. Garceau nous fait parvenir une copie de la Servitudes préparé pour notre Conseil concernant Notre Municipalité et M. Maurice Biron, René Dugré J. Philippe Dugré, ainsi que le Comptes au montant de \$ 25.00 pour préparer cette Servitude.

La Banque Provinciale du Canada nous fait parvenir les coupons d'obligation échus le 1er Sept. 1963. au nombre de 114.

Le Ministère des Affaires Municipales nous transmet le programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les Municipalités 1963-64, débutant le 1er novembre 1963.

L'Honorable Pierre Laporte Ministre des Affaires Municipale nous fait parvenir une chèque au montant de \$ 2,573.86 en paiement de la balance de la subvention de \$ 10,295,44.

Le Sous-Secrétaire de la Province nous avise qu'il a transmis notre lettre concernant le règlement no 87 de notre Municipalité (Chemins d'hiver.)

Le Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social nous transmet un état de Compte au montant de \$ 130. 72.

La Campagne de la Fédération des Oeuvres de Charité du Diocèse de Trois-Rivières sollicite notre Conseil pour un dons pour " Caritas".

RESOLUTIONS:

162 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de faire parvenir à M. André Bureau avocats le compte de taxes d'eau de M. Antoine Gignac pour prendre les procédures légales nécessaire .

163 Il est résolu unanimement que le compte d'eau de M. Gilles Descoteaux soit annulé pour la saison d'été 1963 mais qu'un compte lui soit transmis pour ouverture et fermeture soit ~~\$xx4.00x~~ \$ 4.00.

7 - OCT 1963

164 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de réduire le compte de taxe de M. François Guay de \$ 15.00 à \$ 12.00 et celui de Vital Allaire de \$ 18.00 à 6.00 par que ce locataire à déménagé immédiatement après. quatre mois.

165 Il est résolu unanimement de autoriser le sec-trés. à faire parvenir un état de compte de \$ 50.00 au Conseil de la Paroisse de Pointe-du-Lac pour la Bibliothèque.

166 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que le sec-trés. soit payé en deux versements, à ce qui a attrait au salaire décrit par résolution.

167 Il est résolu unanimement d'aut oriser le sec-trés. à se rendre au Congrès des sec-trés. et d'en défrayer les dépenses.

Le sec-trés. remercie immédiatement les membres du Conseil pour cette marque de confiance a' l'endroit du sec-trés.

168 Une résolution est adopté à l'unanimité des membres du Conseil de faire installer sur le petit camion de service de la Municipalité une cloche qui servira à l'avenir lorsque que le service de l'eau sera interrompue lors des réparations sur le réseau d'aqueduc et aussi de faire paraître une annonce dans le journal le Nouvelliste pour avertir les abonnés de ce nouveau mode d'avertissement. Cette décision à été prise à la suite de trouble survenue après un manque d'eau.

169 Il est résolu unanimement qu'un chèque de \$ 500. soit envoyé annuellement ~~en~~ en compte sur notre dette du Service d'Assistance Sociale ainsi que payer les comptes courants pour ce Service ce qui baisserais notre compte accumulé.

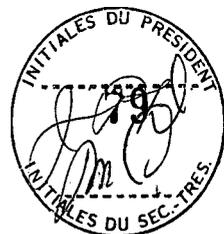
170 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à aviser m. Jeffrey Godin que la taxe, pour le service d'eau donné pour sa propriété située sur la rue de la Fabrique dont le locataire est M. Robert Trahan est à la Charge du propriétaire étant donné que le locataire ne paie pas et que c'est le propriétaire lui-même qui doit se charger de la lui faire payer.

171 Considérant que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de la Corporation Municipale de la Visitation de Pointe-du-Lac pour l'année 1964 s'établissant comme suit:

Budget 1964

DEFENSES:

Conseil de Comté	\$ 540.00
Salaire du Sec-trés.	1650.00
Rôle d'évaluation	100.00
Vérificateur	130.00
Papetrie et fourniture de bureau	150.00
Cautionnement	10.00
Congrès conventions délégations	150.00
Assurance-incendie	300.00
Loyer salle du Conseil	30.00
Abonnements la Revue Municipale	13.50



Service des Incendies	\$ 300.00
Assurance responsabilité publique	270.00
Chemins d'hiver	900.00
Aqueduc entretien	15,489.00
Eclairage des rues	1,500.00
Assistance publique	600.00
Charité, dons	100.00
Remboursement d'emprunts à long terme	233.00
Intérêts " " "	420.33
Frais légaux	50.00
Divers et imprévus	100.00
<u>Total des dépenses</u>	<u>21,894.83</u>
<u>Revenus</u>	
Aqueduc et égouts	8,000.00
Subvention chemin d'hiver	430.00
Intérêts sur arr.	10.00
Licenses de chiens	100.00
Départion ch. hiver	600.00
Assistance publique	100.00
Taxe locataire	550.00
Autres revenus divers	200.00
<u>Total des revenus non-fonciers</u>	<u>8,990.00</u>
Taxe générale au taux de 15%	4,250.00
Taxe spéciale au taux de 20%	
Taxe spéciale au taux de 60%	7,900.00
<u>Total des revenus</u>	<u>22,140.00</u>

7 - OCT 1963

Attendu que, d'après le budget ci-dessus, cette Corporation aura à pourvoir au cours de l'année 1964 à des dépenses de totalisant à \$ 21,894.83

Attendu que, pour défrayer lesdites dépenses, cette coporation prévoit des revenus non fonciers s'élevant à \$ 8,990.00;

Attendu que, pour solder la différence entre lesdites dépenses et les revenus non fonciers il est requis une somme de \$ 12,904.83 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de cette municipalité;

Attendu que l'évaluation imposable se totalise à \$ 1215,050.00:

Il est en conséquence résolu :

Qu'une taxe foncière générale, au taux de .15 par \$ 100. d'évaluation pour fins d'administration générale

Qu'une taxe foncière spéciale au taux de .20 du \$ 100. d'évaluation pour service publics autres que celui de l'aqueduc

Et qu'une taxe foncière spéciale au taux de .60 par \$100. d'évaluation pour le service de la dette formant un total d'imposition général de .95 par \$ 100. d'évaluation sont imposées et seront prélevées sur tout les biens-fonds imposables de cette municipalité

Le tout tel que porté au role d'évaluation actuellement en vigueur, aux fins de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget mentionné ci-devant

172

Le budget ci-devant est adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

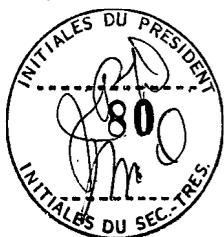
COMPTES

GENERAL

Chèques no		
II52	Marcel Crete Salaire de Aout	\$ 125.00
II53	Service des Bibliothèques de la Mauricie	100.00
II54	Moise Brimbois Dépotoir	72.00
II55	La Compagnie de Téléphone Bell	15.28
II56	La Compagnie D'Electricité Shawinigan ..	132.60
II67	La Revue Municipale Abonnements	18.15
II58	Marcel Crete Salaire de sept. timbres	144.00
II59	J. Philippe Dugré Dépenses de congrès	75.00
II60	G. Guy Garceau Notaire Préparerere Servitudes.....	25.00
II61	Syndicat National du Rachat des rentes Seigneuriales	35.41

AQUEDUC

II06	Banque Provinciale du Canada Commission sur oblig.....	15.68
II07	Marcel Crete Salaire de Aout.	12.00
II08	La Compagnie d'Electricité Shawinigan... ..	160.32
II09	Coopérative Fédérée de Québec Gasoline pour pompe ..	60.00
III0	Ls. Georges Guilbert Ouvrage sur pompe et aqueduc ..	67.50
III1	Fernand Dugré Ouvrage réparation pompe	24.00
III2	André Dufresne Ouvrage au reservoir lavés	11.00



III3	François Lessard	Entretien aqueduc	\$	5.00
III4	Jean-Louis Bisson	" "	\$	3.00
III5	Stanley Motor Equipement	..Réparation pompe	\$	41.63
III6	Pepin Esso Service	Entretien des Camions	\$	10.18
III7	Maurice Doyon	" " " " " "	\$	16.80
III8	Loranger & Molesworth	Matériaux pour aqueduc	\$	14.35
III9	Pierre Thibault	Costumes pour pompiers	\$	346.32
II20	Marcel Crete	Salaire et entretien deux mois	\$	134.00
II21	Marcel Crete	Pompiers volontaires salaire	\$	46.00
II22	City gas & Electric Corporation	Chauffage garage	\$	39.00
II23	Caisse Populaire de Pointe-du-Lac	intérêts sur emp. temp.	\$	704.37
II24	Corporation Municipale de Yamachiche	Village trav surA.	\$	12.40

I73

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui préèsent pour paiement.

La Séance est levée

J. Philippe Dugré
Maire

Marcel Crete
sec-trés.

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de la Visitation de Pointe-du-Lac

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 4 novembre 1963 à laquelle sont présents Messieurs Rosarion Crête Antonio Benoit Pierre Dugré sous la présidence de M. le maire J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

Le Ministère du Revenu nous demande de faire le rapport de la taxe d'amusement et de surtaxe du 1er juin à date.

M. Gilles descoteaux remercie les membres du Conseil pour la faveur qu'on lui a accordé pour son compte d'eau.

Le Ministère de la Famille et du Bien-Etre Sociale nous fait parvenir une demande d'acceptation pour un enfant de Gérard et Germaine Diamond.

Le Ministère des Affaires des Anciens Combattants nous avise que P.E. Brunet propriétaire du lot P.263 du Cadastre de la Visitation de Pointe-du-Lac sera à l'avenir responsable des taxes Mun. et Scolaire et autres.

La Corporation Municipale du Comté St-Maurice nous demande l'évaluation faite dans notre municipalité.

Stanley Motor Equipement nous transmet une suggestion pour améliorer notre réseau d'aqueduc.

La Commission D'Assurance Chômage et le Service National de Placement nous fait parvenir une lettre offrant des emplois pour de nombreuses candidates pour nos industries du vêtement.

Le Club Richelieu de Berthierville invite les membres de notre Conseil à se rendre à un souper Causerie donné par M. Guy Poliquin au sujet de l'Auto-Route Montréal-Trois-Rivières via Québec.

RÉSOLUTIONS:

I73 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de réengager M. Thomas Belle-mare et Fils contracteur pour l'ouverture de nos chemins d'hiver Pour l'année 1963-64.

I74 Il est résolu d'annimement d'autoriser le Maire à faire l'achat d'un refroidisseur pour la pompe à feu car l'ancien réservoir refroidisseur ne fonctionne plus.

I75 Proposé par le conseiller Antonio Benoit et secondé à l'unanimité de nommer M. Léo Arbour pro-Maire pour les prochains trois mois.

I76 Il est résolu unanimement de faire chanter une messe au montant de \$ 5.00 pour le repos de l'âme de M. Ferdiané Comeau ancien maire de notre Municipalité.

4 - NOV 1963

I77

Il est résolu unanimement de réduire l'évaluation de la compagnie Canadian Pacific vu que cette compagnie a fait la démolition de ses batisses soit de \$ 6,500. à \$ 1,400.

Ainsi que réduire celui de M Camille Chamberland, sa maison rasée au sol par un incendie. 1/400 - 570

I78

M. le conseiller Rosario Crête donne avis de motion qu'à une prochaine séance un règlement sera soumis concernant la construction d'un édifice Municipale.

Le Coseil de la Paroisse nous fait parvenir un chèque au montant de \$ 50.00 pour sa part concernant la bibliothèque Municipale.

COMPTE:

Général

Chèques no II62	Marcel Crête	salaire 15 jrs	\$ 70.00
II63	Moise Brimbois	dépotoir	\$ 32.00
II64	La Compagnie de Téléphone	Bell	\$ 6.24
II65	Marcel Crête	Salaire Timbrés dépenses de congrès	\$ 136.00
II66	La Compagnie d'Electricité	Shawinigan	\$ 66.30

AQUEDUC

II25	M. Antonio Beaudry	Curé Don pour messe	\$ 5.00
II26	La Compagnie d'Electricité	Shawinigan	\$ 113.01
II27	Stanley Motor Equip.	Réparation d'une pompe	\$ 63.40
II28	M. Electrique Service	" " d'un moteur...	\$ 9.00
II29	Marcel Crete	salaire te entretien	\$ 54.40
II30	Marcel Crete	saliare des pompiers volontaires.....	\$ 12.00
II31	Loranger & Molesworth	Matériaux pour aqueduc.....	\$ 44.37
II32	Pierre Thibault	Vérification camion-incendie	\$ 37.60
II33	Maurice Doyon	entretien des camions	\$ 9.50
II34	Fernand Dugré	entretien des pompes au réservoir	\$ 135.00
II35	Gilles Lesmerises	entretien d'aqueduc réparat on...	\$ 6.00
II36	François Lessard	" " " "	\$ 6.00
II37	Le Geor. Guilbert	" " " "	\$ 15.70
II38	Coopérative Fédérée de Québec	Gasoline pour pompe	\$ 30.28
II39	Gérard Boisvert	Réparation pompe à feu et matériaux	\$ 23.62.

I79

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

I80

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à répondre au ministères de la Famille et du Bien-Etre Social que mme Germaine Diamond ne demuere dans notre Municipalité que depuis environ 8 mois et d'après la loi il faut que la famille demeure depuis au moins la "unicipalité.

La Séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crête sec-trés.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 2 décembre 1963 et à laquelle sont présents messieurs Léo Arbour Fierre Dugré J. Denis Garceau Rosario Crête sous la présidence de monsieur le Maire J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

CONFESPONDANCE:

La Commission des Allocations Sociales du Québec demande au sec-trés. de compléter le dossier de Mme Vve H.P.Dufrene qu'elle nous fait parvenir.

Mesdemoiselles Yvonne et Alive Comeau remercie les membres du Conseil pour leur témoignage de sympathie à l'occasion du décès de M. Ferdinand Comeau.

La Banque Provinciale du Canada nous transmet les coupons annulés pour notre échéance du 1er Sept. 1963 au nombre de 36.

Le Ministère des Affaires Municipales nous fait parvenir une lettre concernant le taux de salaire payé aux employés en vertu des travaux d'hiver.

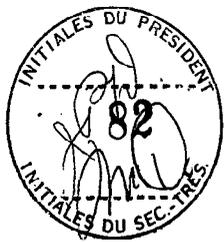
Nos procureurs légaux Bureau & Bureau avocats demande au sec-trés. de bien vouloir remplir et assermenté les documents concernant M. Antoine Gignac.

Une discussion est engagée au sujet des égouts situés sur la route no 2 à l'Est du Village de Pointe-du-Lac à savoir qui est responsable des défauts de cette égout le sec-trés. est autorisé à prendre les informations nécessaire.



MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

2-DEC 1963



181

RESOLUTIONS:

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'autoriser le secrétaire-trésorier de la Municipalité de la Visitation de Pointe-du-Lac d'envoyer au Conseil du Comté de St Maurice, la liste des immeubles décrits plus bas, qui devront être vendus pour arrérages de taxes et les frais jusqu'au momnet de la vente, à moins que les dits arrérages et frais en soient payés au préalable

Club Football Trois-Rivières Enr. no cadastre P:252	total :	
Succ. Octave Dupuis	" " "	267 " " :
Lucien Morel	" " "	56 " " :
Yvon Morrissette	" " "	59 " " :
Armand Paillé	" " "	264 " " :
Ernest Dufresne	" " "	266 " " :
Edmond Dufresne Gignac	" " "	267 " " :
Mme R.A. Senneville	" " "	94 " " :

182

Il est résolu et adopté unanimement d'autoriser le secrétaire-trésorier de la Municipalité de la Visitation de Pointe-du-Lac d'envoyer à l'aviseur légal de la Corporation la liste des arrérages de taxes de locataires et de chiens décfits plus bas pour que des prodédures soient prises afin que la Corporation soit remboursé le plus tôt possible:

Taxes de locataire:

Roland Boisvert	\$15.00	Edmond Dufresne	16.80	Albert Dupont	15.00
P.A. Gagnon	11.25	Léonce Gosselin	12.00	L.P. Guay	21.00
R. Gilbert	15.00	Iréne Jutras	18.00	Camille Roy	12.00
Albert Thériault	15.60	Robert Trahan	15.00		

2 - DEC 1963

183

Une résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil après avoir pris une entente avec la Maison Domrémy de Pointe-du-Lac lors d'une étude de leur état financier d'accorder à cette Association un montant de \$ 300.00 comme aide financier.

COMPTES

ACUELUC

Chèque no II40	Coopérative Fédérée de Québec	Gasoline pour pompe	\$ 60.12
II41	Arthur Spénard	Ass. Camion chev.	63.00
II42	Ministère des Finances	Enr. des Camions	5.00
II43	Maurice Doyon	Entretien des camions	
II44	Ls Geo Guilbert	" " pompe	2.25
II45	Marcel Crete	salaire et entretien	72.40
II46	Marcel Crete	salaire des pompiers vbl.	16.00
II47	La Compagnie d'Elect.	Shawinigan	21.14
II48	Stanley Motor Equip.	réparation pompe	159.10
II49	City Gas & Elect.	Chauffage	39.00
II50	Fierre Thibault	Cloche pour camion	41.60
II51	Silvio Dufresne	entretien égout et huile	17.25

GENERAL

II67	Marcel Crete	salaire 15 jrs nov.	\$ 70.00
II68	Moise Erimbois	dépotoir	30.00
II69	Comm. Scolaire Pointe-du-Lac	Taxe 1963-64	\$ 163.20
II70	Bell Téléphone du Canada	Téléphone	6.24
II71	Imprimerie St-Patrice	Enveloppe te papier	26.60
II72	Marcel Crete	salaire 15 jrs timbres	82.00
II73	Shawinigan Water & Power		60.30
II74	Domrémy Trois-Rivières	Maison Pointe-du-Lac Dons	\$ 300.00
II75	Corp. Mun. Visitation Pointe-du-Lac	Transfert 600	\$4055.85
II76	" " " "	" " " "	\$ 4055.85

184

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Dugé Maire
Marcel Crete sec-trés.

CORPORATION
CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

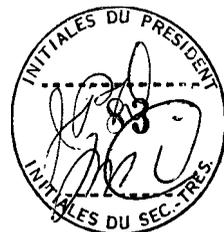
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Mardi le 7 Janvier 1964 la séance régulière du Conseil de la Visitation de Pointe-du-Lac n'a pas eut lieu, personne n'était présent.

7 - JAN 1964

Marcel Crete sec-trés.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Parham, Qué.



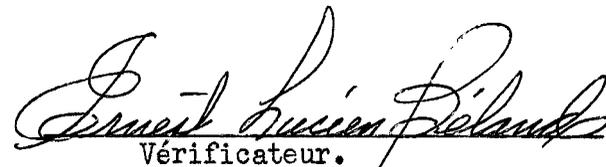
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC
COMTE DE ST. MAURICE

JE, Ernest Lucien Béland ayant été nommé pour faire la vérification des livres pour l'année terminée le 31 décembre 1963, Jure sur les Saints Evangiles que je ferai mon devoir aumilleur de ma connaissance et de mon jugement.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Assermenté devant moi à la Pointe du Lac
le vingt-septième jour de janvier 1964


Secrétaire-trésorier


Vérificateur.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISTTATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 3 février 1964 et à laquelle sont présents Messieurs J. Denis Garceau Antonio Benoit Pierre Dugré Fernando Guilbert Léo Arbour sous la présidence de M. Philippe Dugré le maire formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées tel que lues.

COMPESONDANCE:

Lecture d'une lettre de M. H. Jules Biron avocats concernant le lot 126 appartenant à m Jos. Auger.

M. Adrien Desmarais transmet au Conseil le rapport de la perception de la taxe de chiens et qui rapporte le montant de \$ 53.00. pour l'année 1963-64

M. Georges Gariépy Arp. Geo. transmet au Conseil un plan montrant la subdivision du lot 58 dans la Corp. de la Visitation de Pointe-du-Lac, appartenant à Roberge & Magnan. de Trois-Rivières.

Le Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social nous transmet un état de compte trimestriel et aussi l'état de compte au complet, au 30 nov 1963 soit 5,315.71. et avise le Conseil que depuis le 1-7-63 à 1-7-64 Claude Matteau est placé au Patro St-Charles. aussi Johnny Shirley et Kathleen Gignac sont placés au Centre du Service Sociale de Trois-Rivières.

Lecture d'un circulaire émis par le le ministre des Richesses Naturelles l'Honorable René Levesque concernant les empiètements sur les lacs et cous d'eau.

Un circulaire de l'Ass. Québécoise des tech. de l'Eau concernant leur congrès qui se tâendra à Québec au cour de Février 1964.

Lecture d'une lettre du Ministère des Affaires Municipales concernant les prêts consentis au Municipalité.

rapport du vérificateur de la taxe d'amusement de octobre à décembre 1963

La Banque Provinciale du Canada fait parvenir au Conseil les coupons échus le 1er Septembre 1963. au nombre de 5.

Le Ministère des Affaires Municipale nous informe que le sec-trés. devra faire parvenir à ce Ministère trois copie du rapport financier de notre Municipalité

La Maison Domrémy remercie les membres du Conseil pour le chèque au montant de \$ 300.00 que le Conseil lui a remis comme allègement de taxes.

Lecture du rapport du Ministère de la Santé pour analyse d'eau et l'eau est considérée sur le rapport comme bonne.

J.A. M. Langlois & Associés avise le Conseil que par la suite d'une erreur de leur bureau notre Municipalité n'a pas payé les honoraires pour les puits et la préparation du rapport pour la consommation de l'eau demandé par notre aviseur légal.

L'Union Régionale des Caisses Populaires avise le Conseil que le 1er février 1964 que les intérêts s'établiront à \$ 786.41. Dans une autre lettre elle accuse réception de notre chèque au même montant soit \$786.41.

RESOLUTIONS :

185 Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de déclarer que Marcel Crête occupe la fonction de secrétaire - trésorier de notre Corporation Municipale de façon permanente depuis la fin de décembre 1963, pour fins d'assurance-chômage.

186 Il est résolu d'autoriser le sec-trés. à répondre à M. H. Jules Biron que le Conseil a enregistré une plainte et que lors du revision du role d'évaluation par les estimateur au printemps une revision sera faite concernant le lot 126
re: M. Jos Auger Pointe-du-Lac.

8^e FEV 1964



I87

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à communiquer avec M. Georges Gariépy arp. géo. afin qu'il vienne à u e prochaine séance donner plus amples détails concernant les plans montrant la subdivision du lot 58.

I88

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents que le Conseil avec le sec-trés. se rende à Québec rencontrer le Ministère de la Famille et du Bien-Etre Sociale afin d'éclaircir les comptes que nous recevons et qui comprennent des enfants de la paroisse. et vice-versa.

I89

adoption du rapport financier tel que lu pur l'année 1963

Proposé par J. Denis Garceau et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport financier préparé par ELucien Béland pour l'année finissant le / 31 déc. 1963 et lu en entier par Marcel Crete sec-trés. avec renseignements.

I90

ATTENDU QUE dans la Municipalité il se trouve du gas naturel en abondance; ATTENDU QUE les Freres de la Fraternité Sacerdotale et les Frères de L'Ins. Chrét. en font usage pour leurs besoins;

ATTENDU QUE depuis plus d'un an aucun développement ne s'est produits;

ATTENDU QUE pour notre Municipalité et les environ, cette richesse apporterait beaucoup d'avantage pour l'expansion économique.

EN CONSEQUENCE IL EST RESOLU à l'unanimité des membres du Conseil que demande soit faite au Ministre des Richesses Naturelles l'Honorable René Levesque de bien vouloir étudier ccétéveloppement et que nous attendons des réponses favorables. et que copie de cette résolution lui soit transmise .

I91

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de demander à notre aviseur légal de nous transmettre à date les états de la taxe locataire en collection.

COMPTE: SECTION GENERAL

Chèques no

I178	Marcel Crete	salaire de déc et janvier 15jrs	\$ 125.00
I179	M. Le Curé	Loyer de salle publique.....	\$ 30.00
I180	Arthur Spénard	Assurance Responsabilité Pub et Pa	\$ 269.35
I181	La Compagnie d'Elect.	Shawinigan	\$ 132.60
I182	Imprimerie St-Patrice enr.	Papetrie	\$ 12.53
I183	André O. Dumas	Réparation Forte Alun.....	\$ 3.50
I184	Corp. Mun. du Comté St-Maurice	Cotisation	\$ 652.37
I185	Marcel Crete	salire timbres papetrie.....	\$ 115.50
I186	Bell Téléphone du Canada	2 mois.....	\$ 13.38
I187	Markrite of Canada	Licenses de chiens	\$ 10.28
I188	Moise Brimbois	Dépotoir 9 jrs	\$ 72.00
I189	Corp. Mun. Paroisse	cotisation	\$ 71.40
I190	Commission d'Ass. Chomage	cotisation deux ans....	\$ 91.34
I191	Caisse Populaire de Pointe-au-Lac	pour certificat	\$ 4.00
I192	Légaré & Frères	ordures ménagères pour bureau ...	\$ 15.72
I193	E. Lucien Béland	Vérification 1963	\$ 150.55

SECTION AQUELUC

I150	Maurice Doyon	Entretien des Camions	\$ 42.91
I153	Mme Auxibe Messier	2x pour bornes-fontaines	\$ 6.27
I154	City Gas & Elect.	Chauffage	\$ 97.50
I155	Pepin Esso Service	Entretien des camions	\$ 53.36
I156	Coopérative Fédérée de Québec	gasoline pour pompe.	\$ 60.40
I157	Corporation du Village de Yamachiche	travaux aqued.	\$ 8.90
I158	Marcel Crête	salaire de Déc. et janvier et entrt.	\$ 117.60
I159	Marcel Crete	salaire des pompiers vol. déc. janv.	\$ 29.00
I160	François Lessard	entretien d'aqueduc.....	\$ 11.20
I161	Maurice plante	entretien d'aqueduc	\$ 5.60
I162	Silvio Dufresne	Entretien d'aqueduc et égout....	\$ 13.60
I163	Ernest Dufresne	Pose de 2x2 pour borne.-F.....	\$ 12.00
I164	Union Régionale des Caisses Populaires	Intérêts....	\$ 786.41
I165	La Compagnie d'Elect. Shawinigan	\$ 154.62
I166	Stanley Motor Equipment	Réparation et reley Valve	\$ 264.66
I167	Armand Aubin	Remplissage avec tracteur.....	\$ 19.50
I168	Banque Provinciale du Canada	Intérêts sur oblig.	\$ 3,117.50
I169	Ernest Lucien Béland	Vérifixation 1963.....	\$ 126.90.

I92

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

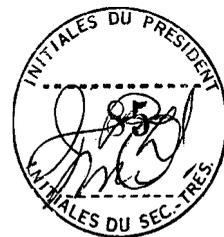
La séance est levée.

J. Philippe Degré Maire
Marcel Crete sec-trés.

8 F E V 1964

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC



Session ordinaire régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 2 Mars 1964 et à laquelle sont présent Messieurs Rosario Crête Antonio Benoit Pierre Dugré sous la présidence de M. le maire J. Philippe Dugré Formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptée tel que lues

CONFÉRENDANCE:

La Banque Provinciale du Canada accuse réception de notre chèque au montant de \$ 3,112.50 et demande de lui faire parvenir un montant de \$ 7.80 pour frais bancaire.

La Société Canadienne de la Croix Rouge sollicite notre Conseil pour leur venir en aide pour atteindre leur objectif.

Le Ministère de la Santé nous fait parvenir un reçu de \$ 1,000.00 en acompte sur dette pour entretien des indigents.

Le Ministère des Affaires Municipales accuse réception de la renouvellement de la police de garantie du sec-trés. qui sera en vigueur jusqu'au 1er Mars 1965.

Lecture d'une circulaire de l'association des Estimateurs Municipaux du Québec.

M. Malcolm E. Moir Coordonnateur pour la Protection Civile nous fait parvenir un invitation pour le Chef-Pompier à assister à une réunion aux Trois-Rivières le 2 Mars.

Lecture d'une circulaire du chef de la division 5-I concernant les chemins d'hiver.

La Régie des Alcools du Québec avise notre Conseil que M. J. Jacques Légaré Légaré & Frères Inc. a fait la demande pour un permis de EPICERIE qu'il désire exploiter à la Visitation de Pointe-du-Lac.

La Corporation Municipale du Comté St-Maurice nous avise que la vente des Immeubles pour paiement de taxes sera faite le 12 Mars prochain. (Jeudi)

M. H. Jules Biron avocat demande qu'on lui fasse parvenir le compte de taxe de M. Jos. Auger au montant de \$ 211.71 plus \$ 0.50 pour frais d'avis et ce compte en détail.

Lecture d'une lettre de TRUST GENERAL DU CANADA concernant un numéro de terrain appartenant à SUCC. J. A. TRUDEL et portant le numéro 91 au lieu de 63.

G. Guy Garceau notaire demande au sec-trés. de remplir une formule concernant les numéros de lots 257, 359, 273 et 270 appartenant à M. J. Philippe Dugré.

La Commission Municipale accuse réception du rapport financier de notre Corporation pour l'année finissant le 31 déc. 1963.

Le Ministère des Richesses Naturelles accuse réception de notre lettre concernant le gaz naturel et nous transporte au juge Jacques Vadeboncoeur.

Lecture d'une résolution reçue de la Fabrique de la Pointe-du-Lac :

RÉSOLUTION RE: terrain et salle paroissiale.

Résolution
de la Fabrique

À une assemblée des marguilliers, anciens et nouveaux et des francs-tenanciers de cette paroisse, tenue à la sacristie ce deux février 1964 et dûment convoquée au prône de deux dimanches consécutifs, il est résolu:

Proposé par EMILE SCHILZ SCONDE PAR OLIVA DUPONT

que la fabrique est disposée à vendre un terrain, borné au nord par la rue principale à l'est par la ligne de terrain de M. René Rouette, à l'ouest et au sud par le terrain de la fabrique, d'une superficie de soixante-quinze pieds de front sur la rue et de cent vingt-cinq pieds en profondeur aux conditions suivantes:

- 1e) Que le conseil de la Visitation de la Pointe-du-Lac accepte d'acheter le dit terrain au prix nominal de un dollar;
 - 2e) Que la maison immeuble sise sur ce terrain soit payée par le conseil de la Visitation de Pointe-du-Lac au montant de \$ 1,000.00 (mille dollars);
 - 3e) Que le conseil de la Visitation de la Pointe-du-Lac s'engage à construire sur le dit terrain, un centre récréatif pour l'oeuvre des terrains de jeux, aux dimensions de cinquante pieds par quatre-vingt pieds;
 - 4e) Que le conseil de la Visitation de la Pointe-du-Lac accepte en plus les conditions que l'Ordinaire voudra y ajouter, comme garantie pour l'avenir, avec la clause que le dit terrain et le dit centre récréatif ne servent pas à d'autres fins que pour l'oeuvre des terrains de jeux et pour les oeuvres de la fabrique de la Pointe-du-Lac et pour les besoins des corps publics.
- Le Curé et le Marguillier en charge sont autorisés à signer le contrat avec l'approbation de l'Ordinaire.

En foi de quoi nous avons signé: Emile Schiltz Oliva Dupont Antonio Benoit Philippe Denoncourt Léo Crête Antonio Beaudry Prêtre-Curé

Vrai copie certifiée conforme au registre original déposé dans les archives de cette paroisse, ce 6 février 1964. Signé Antonio Beaudry prêtre-Curé

Vu et approuvé, Evêché de Trois-Rivières le 27 février 1964

Georges-Léon Pelletier

Evêque des Trois-Rivières.

PROPOSITION:

résolution pour achat
du terrain et de la
salle paroissiale

Sur proposition du conseiller Pierre Dugré et appuyé par le conseiller Antonio Benoit il est résolu unanimement d'accepter la résolution de la fabrique

2 - MAR 1964



I93

l'achat d'un ci-avant détaillée concernant terrain et salle paroissiale au montant de;

Pour le terrain au prix nominal de \$ 1.00 dollar et pour l'immeubles sise sur ce terrain au prix de \$ 1,000.00. et que le Maire et le sec-trés. signe lescontrat pour et au nom de la Municipalité

I94

Il est résolu unanimement que pour préparer le dit contrat ce soit fait par G. Guy Garceau notaire. de Trois Rivières.

I95

Lecture d'une requête présentée par les contribuables de la Pointe-du-lac village concernant et demandant au Conseil de Municipaliser et règlementter tout ce qui se rapporte au vidange.

avis de motion Le Conseiller Antonio Benoit donne avis de motion qu'à une prochaine séance concernantles un règlement sera présenté concernant les vidanges.

vidanges

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de souscrire à la Croix Rouge un montant de \$ 25.00.

I96

I97

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser l'O.T.J. à faire l'achat de Chaises pour le ur besoin, et ces même chaises serviront pour l'ameublement du futur centre récréatifs.

I98

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents qu'une demande soit faite au Ministre L'Honorable René Hamel pour le pavage en alphaslte de la rue de la Station ou route st Charles et la construction des ponts qui sont un danger publics car ces ponts sont très ét oit et par le fait même très dangeureux et que copie de cette résolution soit transmise à l'Honorable René Hamel.

I99

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser les avocats Lacoursière & Godin à prendre les procédures légales et nécessaire pour recouvrer les taxes dues par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada.

COMPTES

SECTION GENERAL

Chèque no

1194	Marcel Crete salaire 15 jrs	\$ 70.00
1195	Arthur Spénard Surprime Ass. Resp. Patrn.	70.59
1196	La Compagnie de Téléphone Bell du Canada.....	8.74
1197	Arthur Spénard Police garantie sec-trés.....	10.00
1198	Jean Banville papetrie pour avis de taxes	10.13
1199	Imprimerie St-Patrice Enr. Reçus taxe d'eau....	186.77
1200	Marcel Crete Salaire 15jrs et timbres papetrie..	70.00
1201	Arthur Spénard As. Camion-Incendie complet....	100.00
1202	Moise Brimbois Entretien du dépotoir	32.00

SECTION AQUELUC

1170	Banque Provinciale du Canada frais bancaire.....	7.80
1171	Caisse Populaire de Pointe-du-Lac paiement de Bati	304.80
1172	La Compagnie d'Electricit. Shawinigan.....	116.77
1173	City Gas Elect. Corp. Chauffage.....	58.50
1174	Marcel Crete salaire et entretien	56.80
1175	Maurice Doyon Entretien des Camions	4.80
1176	Ernest Livernoche Dénéigement des B. F.	8.00

XXXXX

200

Il est résolu à l'unanimité des membres au Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La Séance Est levée

J. Philippe Dugré MAIRE

Marcel Crete SEC. TRÉS.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Bession régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et Heure ordinaire des séances ce 6 avril 1964 et à laquelle sont présents Messieurs J. Denis Garceau, Pierre Dugré, Fernando Guilbert, Léo Arbour sous la présidence de M. J. Philippe Dugré le maire formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

Le Ministère de la Famille et du Bien-Etre Sociale transmet au Conseil un état de compte au montant de \$ 5,582.75.

Le Président d'Enquête sur la distribution du Gasz Naturel avise le Conseil que notre demande sera pris en considération.

Lecture d'une lettre de M. Léo Lupien Ing. P. offrant ses services.

Lecture d'une lettre de la Protection Civile demandant si notre Conseil adhérerait comme l'année dernière à cette Protection.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Parham, Qué.

8 - AVR 1964



6 - AVR 1964

Lecture d'un rapport du Ministère de la Santé nous disant que dans le dernier prélèvement de notre eau et après analyse notre eau était douteuse.

M. Roberge de Trois-Rivières rencontre notre Conseil concernant un plan de subdivision du lot 58 avec une rue de 40 pi. et le Conseil après étude de ce plan est venu à la conclusion que la largeur de la rue n'était pas satisfaisant pour l'avenir et qu'à l'avenir les rues devront avoir 50 pi. de largeur.

RESOLUTIONS:

- 201 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents de nommer M. Bruno Héroux secrétaire d'élection et ayant comme substitut M. Ls Phil. Côté.
- 202 Il est résolu unanimement que notre municipalité fasse partie du groupe 621 de la Protection Civile et de lui faire parvenir un chèque de \$ 29.95.
- 203 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de faire le chèque pour le paiement des travaux pour entretien des chemins d'hiver 1962-64.

avis de motion 204 X
largeur des rues.

Proposé par le conseiller Pierre Dugré et résolu à l'unanimité de donner avis de motion concernant un règlement décrétant la largeur des rues dans notre Municipalité ce règlement sera présenté à une séance du Conseil.

205 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire demander des soumissions concernant le ramassage des vidanges et ordures dans la Municipalité de la Visitation de Pointe-du-Lac et de faire paraître les demandes de soumission dans le Nouvelliste deux fois de suite et les soumissions seront ouvertes à la séance régulière du 4 mai 1964. Les soumissions devront être cachetées et marquées du mot " SOUMISSION " et devront être déposées au bureau du secrétaire-trésorier au plus tard le 1er avril 1964.

Demande de soumission ramassage des vidanges

Le ou les intéressés pourront prendre les renseignements nécessaires au bureau du secrétaire-trésorier et le Conseil de la Visitation de Pointe-du-Lac ne s'engage à accepter ni la plus haute ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Le Conseil après étude au sujet de l'endroit où les ordures ou vidanges devront être transportées, il sera demandé une ou plusieurs soumissions qui seront spécifiées dans la demande de soumission, soit au dépotoir actuel ou à un dépotoir à l'extérieur ou bien au dépotoir actuel avec l'entretien du dit dépotoir.

Le ramassage se fera dans les limites de la Municipalité du Village.

COMPTES:

SECTION GÉNÉRAL

Chèque no 1203	Marcel Crete salaire de 15jrs..	\$ 70.00
1204	La Compagnie d'Electricité Shawinigan.....	\$ 132.60
1205	Marcel Crete salaire timbres papetrie.....	\$ 75.00
1206	La Compagnie de Téléphone Bell.....	\$ 6.24
1207	Protection Civile Groupe 621.....	\$ 29.95

SECTION AQUEDUC

1177	La Compagnie d'Electricité Shawinigan	\$ 35.66
1178	P.A. Gouin Limitée Accessoire pour camion	\$ 14.77
1179	City Gas & Electric Corp... Cauffage	\$ 97.75
1180	P.Y. Ajotte Ltee Accessoire.....	\$ 20.08
1181	Maurice Doyon Entretien des Camions	\$ 8.75
1182	Marcel Crete salaire entretien pomiers Vol. .	\$ 109.70
1183	Renest Livernoche déneigement des B.F.	\$ 6.40
1184	Pépin Esso Service Entretien des Camions....	\$ 14.69
1185	Thomas Bellemare et Fils	\$ 600.00

206

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

J. Philippe Dugré Maire

Marcel Crete sec-trés

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

8 - MAI 1964

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 4 mai 1964 et à laquelle sont présents Messieurs Rosarion Crête J. Denis Garceau Antonio Benoit Pierre Dugré sous la présidence de M. le maire J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont acceptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

Lecture du rapport de notre aviseur légal M. André Bureau concernant la collection de la taxe locataire.

Le Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social nous avise que Michel et Normand Gignac ont été placés Ville-Joie St-Dominique et demande à notre Municipalité de reconnaître que les parents de ces enfants sont nécessiteux.

Lettre du Ministère des Terres et Forêts concernant le lot acheté de la Fabrique de la Pointe-du-Lac et portant la description de ce lot.

La Banque Provinciale du Canada nous transmet les coupons échus de notre échéance de Mars 1964.

Le Conseil prend Connaissance d'une subdivision du lot no 58 appartenant à Roberge et Magnan de Trois-Rivières.

RESOLUTIONS:

207

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter le plan montrant la subdivision du lot no 58 du cadastre officiel de la Visitation de Pointe-du-Lac les lots porteront à l'avenir les numéros 58-I à 58-I2 incluant le plan d'une rue de 50 pi. de largeur.

208

Une résolution est adoptée unanimement en vue de demander des sousmissions pour le ramassage des didanges dans les limites de la Municipalité de la Visitation de Pointe-du-Lac tel que définie dans une résolution passée dans une séance précédente après que notre Conseil soit le Maire aura rencontré les membres du Conseil de la Paroisse de Pointe-du-Lac. Les sousmissions seront reçues au plus tard le 1er juin à 3 hres de l'P.M. au bureau du sec-trés. et seront ouvertes le soir à la séance régulière de juin.

209

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents que demande soit faite au Ministère de la Voirie de la Province de Québec pour faire le remplissage d'un fossé sur la rue Ste-Marguerite dans le Village de la Pointe-du-Lac appartenant à la Voirie. Ce fossé est très profond et très près du pavage ce qui constitue un véritable danger soit pour les piétons ou automobilistes. et que copie de cette résolution soit transmise au Ministère de la Voirie et à l'ingénieur de cette division M.

4-MAI 1964

210

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter l'annulation des lots 263-1-2-4-6-8-7-10-II 264-1-2-5-6- 262-1-2-; 261-1-2-3-4-5- de la subdivision des lots 261-262-263-264 du cadastre officiel de la Visitation de Pointe-du-Lac appartenant à Maurice Biron tel qu'il préparé par Ernest Duplessis Arp. Géo. de Trois-Rivières.

211

Il est résolu unanimement d'autoriser la brigade incendie de Pointe-du-Lac à disposer de l'argent qui avait été donné par les Pères de la Fraternité Sacerdotale lors d'un feu à leur maison afin que les membres de la brigade suivent des cours de pompier donné à Trois-Rivières. Au nom des membres de la brigade le chef remercie les membres du Conseil pour sa collaboration.

212

Il est résolu d'effectuer un transfert de 1,500.00 du folio 600 au 613 en attendant la perception des taxes dûes.

213

Il est résolu unanimement de faire des traverses pour des entrées d'eau pour M. Camille Chamberland et chez Ls Geo. Guilbert soit une entrée 3/4 et 2po.

214

Une résolution est adoptée unanimement en vue de faire enfouir les déchets du dépotoir car le danger d'incendie est grand et que les terrains est malpropre

215

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser notre aviseur légal en ce qui concerne la collection de M. Jacques Fleury. le montant de \$ 90.50 sera réduit de moitié si ce compte est payé comptant sans quoi ce compte en entier devra être payé avec des procédures.

SECTION GENERAL

Cheque no 1208	Arthur Spénard	Assurane mobilier\$	48.10
1209	La Compagnie de Téléphone	Bell du Canada..\$	6.24
1210	Croix-Rouge	souscription..\$	25.00
1211	La Compagnie d'Electricité	Shawinigan..\$	66.30
1212	Marcel Crete	salire timbres avis recomm.\$	137.00
1213	Imprimerie St-Patrice	Avis de comptes de taxes.\$	106.79
1214	Moise Brimbois	entretien du dépotoir.....\$	7.00

SECTION AQUEDEC.

1186	City Gas & Electric Corp.	Chau fage.....\$	58.50
1187	La Compagnie d'Electricité	Shawinigan\$	109.95
1188	Laurent Massicotte	Entretien aqueduc.....\$	6.40
1189	Marcel Crete	Pompier Volontaire\$	88.00
1190	Marcel Crete	salire et Entretien.....\$	56.80
1191	Corporation Pointe-du-Lac	Transfert\$	900.00
1192	ernand Dugré	Charroiyage de sable.....\$	5.00

216

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui présentent pour paiement. La séance est levée

Philippe Dugré Maire

Marcel Crete sec-trés.

MARCE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Mise en nomination
siège 4-5-6

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC



A une assemblée des électeurs municipaux de la susdite Municipalité, tenue au bureau de la Corporation, ce 13 ième jour de mai 1964 à dix heures de l'a.m. tel qu'annoncé par avis public en date du 25 avril 1964 pour la mise en nomination des candidats aux charges de Conseillers de la susdite Municipalité, en remplacement de Messieurs Antonio Benoit au siège no 4, M. Jean-Denis Garceau au siège no 5 et M. Rosario Crête au siège no 6, dont le terme est expiré.

Que mardi le 19ième jour de mai 1964, s'il est nécessaire, un bureau de votation sera ouvert au bureau de la Corporation, depuis 8 hres a.m. jusqu'à 8 hres p.m., pour la réception des votes des électeurs pour les candidats mis en nomination.

M. Bruno Héroux de cette Municipalité a été nommé secrétaire de cette élection, pour assister le président dans l'accomplissement des devoirs de cette charge.

Je, Marcel Crête sec-trés.étant de droit président de cette élection requiert les électeurs ici présents de mettre en nomination les candidats de leur choix en remplacement de MM. Les Conseiller sortant de charge.

Les nominations devront étre faites par écrit au président de l'élection et mentionner les noms, prénoms et occupations des candidats le numéro du siège de chacun d'eux ainsi que le noms au complet des proposeurs et secondeurslesquels devront étre présents.

19 MAI 1964

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller de cette Municipalité au siège numéro -4- M. Antonio Benoit Cultivateur

Ont signés le bulletin de présentation MM. J. Philippe Dugré Fernand Légaré

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller de cette Municipalité au siège no -5- M. Jean-Denis Garceau Menuisier

Ont signés le bulletin de présentation Messieurs J. Philippe Dugré Fern.Légaré

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller de cette Municipalité au siège no 6 M. Rosario Crête Journalier

Ont signés le bulletin de présentation Messieurs J. Philippe Dugré Fernand Légaré.

Etant donné qu'il s'est écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée pour la présentation des candidats aux charges de Conseillers de cette Municipalité et qu'il n'y a que le nombre voulu de candidats dûment mis en nomination pour les dites charges:

Je, Marcel Crête, président de l'élection, proclame élué par acclamation Conseillers de cette Municipalité Messieurs

au siège numéro -4- Antonio Benoit Cultivateur
au siège numéro -5- Jean-Denis Garceau Menuisier
au siège numéro -6- Rosario Crête Journalier.

Résultat de
l'élection
1964.

Marcel Crête président de l'élection

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session spéciale de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 19 mai 1964 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crête Jean-Denis Garceau Antonio Benoit Pierre Dugré sous la présidence de M. le maire J.Philippe Dugré.formant quorum

Assermentation des Conseillers élus par acclamation lors de la mise en nomination le 13 mai 1964.

Lecture de l'avis de convocation de cette session spéciale comportant :

A adoption d'une résolution concernant l'achat d'un terrain et batisse (projet de contr

B étude d'un projet d'égoût rue Ste-Marguerite
Demande appuyant la Maison Domrémy pour l'élargissement de la courbe dans notre Municipalité en face de l'église

Accepter un compte de \$ 150.00 exigé lorsqu'un Fabrique vend des immeubles
Soumission pour dépotoirsoit inclur les communautés et commerçants ou non.

L'avis de convocation à été signifié à tous les conseillers par le sec-trés.
RESOLUTIONS

Sur proposition du conseiller Jean-Denis Garceau et appuyé par le conseiller Antonio Benoit et résolu à l'unanimité que le projet de cession par la Fabrique de la Pointe-du-Lac à la Corporation Municipale de la Visitation de Pointe-du-Lac (village)

19 MAI 1964



du lot 107-I du dit cadastre, tel que préparé par G.G. Garceau, notaire, dont lecture vient d'être donnée aux membres du conseil, par le secrétaire de la Municipalité, comportant l'obligation par la Municipalité de payer \$ 1001.00 au cédant comme prix d'achat avec obligation de bâtir un centre de loisirs, mesurant au moins 50 par 80 pieds ou son équivalent en superficie, avec obligation pour l'acquéreur de n'utiliser le terrain que pour les corps publics situés à l'intérieur des limites de La Pointe-du-Lac, les organisations de loisirs, les besoins de la fabrique et organisations religieuses du même territoire.

Que M. Philippe Dugré maire de la dite Corporation Municipale soit comme il l'est autorisé à signer un acte de vente pour et au nom de la dite corporation municipale.

adoptée.

218 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que demande soit faite au Ministère de la Voirie par l'entremise de l'Honorable René Hamel afin d'accentuer la courbe sur la rue en face de l'église de la Pointe-du-Lac et que copie de cette résolution soit transmise à l'Honorable René Hamel et aussi à l'ingénieur de la Voirie M. Gaston Leunier.

219 Il est résolu unanimement d'attendre les ingénieurs pour approfondir le projet d'égouts sur la rue Ste-Marguerite.

La séance est levée.

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crête Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 1er Juin 1964 et à laquelle sont présents messieurs Rosario Crête, Antonio Benoit Pierre Dugré Fernando Guilbert Léo Arbour sous la présidence de M. J. Philippe Dugré le maire Formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORFESIO. DANCE:

Ouverture des sousmissions pour la cueillette et transport des vidanges

lère Albert Thériault	total par semaine	\$ 73.00
ceci pour les établissements	été seulement comptés sur 26 semaine	\$ 633.10
et résidents à l'année complète	soit 52 semaines	\$ 2540.70
Four dépotoir actuel	Total de la soumission	\$ 3,173.30
2ième pour dépotoir à l'extérieur.	pour établissements été seulement 26 sem.	578.50
" " " à l'année	52 "	\$ 2327.00
	Total	\$ 2,905.50
	soit par semaine	\$ 67.00

Différence \$ 267.80 pour transport à l'extérieur

Soumissionnaire Hervé Ferron St-Etienne des Grès

Soumission pour dépotoir actuel ou extérieur le montant est égale soit \$ 10,000.00

Soumissionnaire Armand Aubin Pointe-du-Lac \$ 2,990.00 plus entretien du dépotoir \$ 625.00 total \$ 3,615.00 les commerces seront à autre tarif

Pour le transport à l'extérieur un montant de \$ 375.00 sera ajouté au montant de \$ 2,290.00 ce qui fait un total de \$ 2,665.00

La Compagnie de Téléphone Bell informe le Conseil que les travaux consenties par ce Conseil sont maintenant terminés et à moins d'avis contraire d'ici six semaines les dits travaux seront considérés comme acceptés.

Le Ministère de la Santé nous transmet une analyse de notre eau et est considérée comme bonne.

Lecture du résultat des inspections faite par R.J. Lesvesque pour les puits artésiens.

Le Commissariat des incendies de la Province nous informe qu'un ingénieur viendra sous peu afin d'améliorer notre système de protection contre le feu soit l'approvisionnement de l'eau

Le Ministère de la Voirie accuse réception de notre résolution concernant le fossé situé sur la rue Ste-Marguerite

soumissions pour
cueillette et transport
des vidanges.

II - JUIN 1964



Lecture d'une lettre de l'Association Lacordaire et Jeanne d'Arc du Canada concernant le 25 ieme anniversaire les 8 et 9 Aout.
 La Société Canadienne de la Crois Rouge remercie notre Conseil du don que notre Conseil lui a fait parvenir soit \$ 25.00.
 L'Union des Municipalités transmet au Conseil une invitation pour une réunion d'étude concernant le Code du Travail.
 Lecture de une lettre de l'Association des Estimateurs Municipaux concernant des cours qui se donnent à Montréal.
 Le Service des Bibliothèques nous transmet un résumé de ses activités au cours de l'année dernière.

Engagement du vérificateur 220

RESOLUTIONS:

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de réengager M. E. Lucien Béland comptable de Louiseville pour faire la vérification des livres de la Municipalité pour l'année se terminant le 31 decembre 1964.

COMPTES:

SECTION GENERALE

chèques no

1215	Ministère du Revenu Provinciale permis pourachatFabricue	\$ 150.00
1216	La Compagnie de Téléphone Bell	6.36
1217	Moise Brimbois entretien du dépotoir	32.00
1218	Fournier Excavation Boulage du dépotoir	77.00
1219	Le Nouvelliste Inc. Demande de soumissions	21.00
1220	Marcel Crete salaire timbres papetrie Comm. sur chèques	145.00
1221	J. Paul Boisvert Dépenses pour transport cours pompiers V	24.00
1222	Marcel Crete dépenses pour repas cours pompiers Vlol.	50.00

SECTION AQUELUC

1193	La Fabrique de Pointe-du-Lac achat deterrain et batisse	1,001.00
1194	Corporation MUn Village de Yamachiche travaux d'aqueduc	12.40
1195	F.A. Gouin Ltée Matériaux pour aqueduc	12.13
1196	Loranger & Molesworth Matériaux pour aqueduc	70.75
1197	La Compagnie d'Electricité Shawinigan	70.35
1198	Marcel Crete salire et entretien	60.80
1199	La Compagnie d'Electricité Shawinigan	30.95

221

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précédent pour paiement.

222

Il est résolu unanimement de mettre à l'étude les soumissions reçues pour la cueillette et le transport des vidanges dans les limites de notre Municipalité.

La séance est levée.

J. Philippe Dugré
 M. J. Philippe Dugré
 Sec-trés.

MARGE DE LA RELIURE
 Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

**CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC**

Session spéciale
 revision du rôle
 d'évaluation

Session spéciale de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 29 juin 1964 et à laquelle sont présents Messieurs J. Denis Garceau Antonuo Benoit Léo Arbour sous la présidence de M. J. Philippe Dugré Formant quorum.

Lecture de l'avis de convocation par le sec-trés. et qui a été transmise à tout les conseiller comprenant revision du rôle d'évaluation, étude des soumissions pour transport et cueillette des vidanges et autorisation de demander des ingénieurs pour notre réseau d'aqueduc.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de reviser le rôle d'évaluation avec 69 amendements tels qu'on les voit ci-après décrits:

29 JUIN 1964

	PLUS	MOINS	Plus	Moins
Oscar goulet	100		Marcel Gignac	900
Oscar Goulet	100		Armand Bélanger	700
Albéric Carbonneau	50		Jos. Veaugeois	50
Joseph Lagacé	100		R. et J.P. Lavergne	50
Maurice Dussault	200		Camille Gélinas	100
Jos. Veaugeois	100		Roland Prince	700
Succ. Edgar Desmarais	100		Henri St-Pierre	2,300
J. Marc Guilbert	500		Lionel St-Louis	1,200
Albert Nadeau	400		Roberge et Magnan	2,400
Mme Auguste Jobidon		900		



	Plus	Moins		Plus moins
Albert Thériault	450		Alc. et Fern Guilbert	350
Ubald Dionne		400	Walter Bergeron	1700
Guy Boisvert	2,350		Rene Dugré	300
E, Arm. Houle		100	Maurice Flante	900
Mme M. Plante		50	C.P.R.	100
Viateur Crete	150		Jules Guay	550
Jos. Auger	3450		Succ. Rodolphe Garceau	100
Gamille Chamberland		900	J. Paul Boisvert	50
Marcel Auger	1000		Notaire G. Guy Garceau	300
Félix Arbour		900	Herman Lyonnais	100
Adrien Desmarais	1700		LS. Geo. Blais	200
H.P. Senneville	300		Lionel Verrette	3700
Nap. Guilbert		300	P.E. Brunet	3800
Phil. Juneau	1600		François Frogeant	3700
Maurice Biron		100		

Mutations

Aubin et Félicier à Arm. Bélanger Rosaire Massicotte à Gisele Blouin
Alc. et Fernando Guilbert à Guy Boisvert Jean Barville à Léo Lupien
Edmond Gignac à Maurice Gautjier Yvon Arpin à Gosselin
Antoine Gignac à Brigitte L. Bordeleau J.S.E. Roy à Emile Roy
Succ. Otave Dupuis à G. Guy Garceau Club Football 3 Riv. à J.P. Bérard Guy Champoux
Jos. et Armand Chamberland à Josaphat Chamberland Arsène Blais à Herman Lyonnais
Su cc. Arsène Blais à LS. Geo, Blais Jos. Duval à Gilles Abran
Maurice Biron à Lionel Verretet François Frogeant et P.E. Brunet
Félix Arbour à Marcel Auger Mme Auguste Jobidon à Roberge et Magnan
M. Jennessy Guilbert à Mme Jennessy Guilbert Edgar H. Desmarais à Succ Ed. Desm.
Mme Jobidon à Lionel St-Louis

Il est résolu d'accepter les amendements apportées au rôle d'évaluation avec en moins Des correction qui seront apportées concernant les pavages d'alphalste chez J. Paul Chevron J. Jacques Légaré Fernand Légaré Maurice Jacob que les estimateurs se rendront vérifié sur demande du Conseiller J. Denis Garceau appuyé par les membres du Conseil.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés . à demander aux Ing. Tremblay et Héroux de Shawinigan afin qu'ils viennent rencontrer les membres du Conseil concernant notre réseau d'aqueduc.

Une discussion est engagé au sujet des soumissions pour la ceuillette et le transport des vidanges et le s membres du Conseil met à encore à l'étude ce projet parce que des membres du Conseil ne sont pas présents.

La Séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete rés.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 6 juillet 1964 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crête J. Denis Garceau Antonio Benoit Pierre Dugré sous la présidence de M. J. Philippe Dugré le maire formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

M. Héroux des Ingénieurs Tremblay et Héroux de Shawinigan est venue rencontrer notre Conseil concernant notre réseau d'aqueduc pour amélioration.

Le Ministère de la Famille et Du Bien-Etre Social nous transmet un état de compte au montant de \$ 5,663.27 au 3^e mai 1964.

Le C.P.I. nous transmet leur montant d'évaluation soit \$ 1,400.00.

La Protection Civile nous transmet un rapport annuel pour l'année 1963-64.

Lettre du Ministère des Affaires Municipales concernant les usines d'épuration des eaux-vannes.

Lecture d'une lettre de la Compagnie d'Electricité Shawinigan nous avisant que le tarif aura une réduction à compter des mois juillet et Aout 1964.

Le Ministère du Revenu nous fait parvenir un chèque au montant \$ 555.00 pour versement provenant de la taxe de vente couvrant du 1er avril au 15 juin 1964.

Engagement des ingénieurs
Tremblay et Héroux

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

6 - JUIL 1964

Reception d'un
chèque de \$555.00
taxe de vente



Lecture d'une lettre du Ministère des Affaires Municipales avisant notre Conseil que les municipalités ont jusqu'au 30 Novembre pour soumettre leur demande de prêts.

Lecture d'une lettre de l'Honorable René Hamel accusant réception d'une résolution de notre Conseil concernant notre demande d'accentuer la courbe en face de l'église de Pointe-du-Lac.

Notre aviseur légal nous avise qu'il a produit une preuve de réclamation dans la cause de Marcel Dupont.

La Banque Provinciale de Canada nous transmet les coupons échus de l'échéance du 1er sept. 1963 et du 1er Mars 1964.

RESOLUTIONS:

- 226 Proposé par le conseiller Jean-Denis Garceau et appuyé par le Conseiller Pierre Dugré etrésolu à l'unanimité des membres du Conseil d'engager les ingénieurs Tremblay et Héroux de Shawinigan pour faire une étude pour améliorer notre réseau d'aqueduc.
- 227 Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à communiquer avec R.J. Lévesque afin de faire réparer et nettoyer les puits artésiens au plus vite possible.
- 228 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de ne plus placer de gardien pour le dépotoir et de laisser la barrière ouverte pour essayer pour un certain temps afin que cela coute le moins cher possible tout en gardant notre dépotoir propre.
- 229 Une résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil en vue de demander au ministère de la famille et du Bien Etre que les Municipalité soient avertis aussitot que des parents auront fait une demande pour placer leurs enfants au bien etre et que copie de cette résolution soit transmise au sec-trés du Conseil de Comté.
- 230 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accorder au sec-trés. une vacance d'une semaine pour l'année 1964, le bureau devra etre ouvert comme d'habitude.
- 231 Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés à faire parvenir au Conseil de la Paroisse un compte pour leur contribution à la Bibliothèque soit \$ 100.00
- 232 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que demande soit faite à la Compagnie d'Electricité Shawinigan que ce sera possible que le Maire ou le sec-trés. soit avertie quand le courant diminuera car cette diminution d'électricité nous a dans le passé occasionné des dépenses sérieuses venant de moteur surchauffés causé par le courant diminué et que copie de cette résolution soit transmise à la Compagnie. Le rapport des estimateur donné par le sec-trés. concernant le pavage d'Alphalste soit J. Jacques Légaré 50.00 Fernand Légaré \$ 50.00 J. Paul Chevron 50.00 Albert Tangay 50.00 Maurice Jacob 50.00.
- 233 Il est résolu unanimement d'autoriser la Crois-Rouge a venir tenir une clinique de sang le 1^{er} Aout 1964 à 7 hres p.m.
- 234 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de demander à la Commission Municipale de Québec l'autorisation d'emprunter un montant de trois-mille dollars \$ 3,000.00 temporairement en attendant la rentrées des taxes.
- 235 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de demander à la Commission Municipale de Québec l'autorisation de renouveler les emprunts temporaire soit trois de cinq mille et un de deux mille à la caisse populaire de Pointe-du-Lac pour un an à 6 % d'intérêt

6 - JUIL 1964

COMPTES:

Section Générale

Chèque no 1223	Napoléon Guilebrt frais d'évaluation rev:	\$	35.00
1224	Jean-Paul Boisvert " " " "	\$	35.00
1225	Jules Rouette " " " "	\$	35.00
1226	Marcel Crete transport et repas avec estimateurs	\$	76.00
1227	SSJB de Pointe-du-Lac drapeau Fleurs de Lys	\$	7.50
1228	Service des Bibliothèques de la Mauricie Cont.	\$	200.00
1229	Erno Héroux travail d'élection	\$	3.90
1230	La Compagnie de Téléphone Bell du Canada	\$	6.36
1231	Fleurs Edmond Proulx Fleurs pour parterre	\$	12.75
1232	Formules Municipales Papetrie avis publics etc.	\$	21.80
1233	Jules Denoncourt dépenses voyages à Québec	\$	72.73
1234	Ernest L. Duplessis Arpentage du lt 107.	\$	277.50
1235	Ernest Dufresne entretien parterre	\$	4.80
1236	Marcel Crete salire frais de voyages papetries	\$	147.60
1237	Moise Brimbois entretien du dépotoir	\$	40.00
Section aqueduc			
1200	La Compagnie d'Electricité Shawinigan Elect.	\$	181.23
1201	Ls Georges Guilbert entretien et travaux poutent	\$	71.00
1202	Marcel Crete salire et entretien	\$	59.70
1203	Marcel Crete salire pompier vol.	\$	7.00
1204	Maurice Doyon huile et gasoline pour pompe	\$	8.84
1205	R. Duchesne et Fils Matériaux pour aqueduc	\$	9.14
1206	Loranger et Molesworth erreur sur facture	\$	1.36
1207	Pépin Esso Service réparation de pompe et gas.	\$	57.34
1208	Fernand Dugré entretien et surveillance	\$	26.00

236

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement. La séance est levée

Philippe Dugré Maire

Marcel Crete sec-trés.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 3 Aout 1964 et à laquelle sont présents MM J. Denis Garceau Antonio Benoit Pierre Dugré Fernando Guilbert sous la présidence de M. J. Philippe Dugré Formant Quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Correspondance:

L'Union Régionale des Caisses Populaires Lesjardins accuse réception de notre chèque au montant de \$ 2,777.86 applicable en capital et intérêts sur notre emprunt de \$ 31,000.00.

Le Notaire Gérard Dufresne nous demande si les coupons d'obligations au nom de Clara Champagne ont été encaissés. Pour 1962-63-64.

La Compagnie Shawinigan nous transmet une copie de vérification des poteaux de cette Compagnie dans notre Municipalité au nombre de 396.

Les Avocats Lajoie & Lajoie nous demande un état de comptes de taxes impayées sur la propriété de Yvon Arpin (L'Emerillon)

La Banque Provinciale du Canada nous transmet les coupons échus au 1er Mars 1964

Le Gérant de la Ville de Trois-Rivières remercie au nom du Maire tout d'abord la brigade des Incendies de Pointe-du-Lac pour leur magnifique travaux lors du désastre du centre d'achat de leur Municipalité.

Le Ministère des Affaires Municipales fait parvenir une lettre au Conseil concernant les cours que le secrétaire a suivi à la suite duquel il recevra un certificat de compétence.

Les membres du Conseil félicite le sec-trés Marcel Crete pour cette Honneur.

RESOLUTIONS:

237

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à faire une demande aux membres de la commission Scolaire de Pointe-du-Lac s'ils pourraient louer la salle de l'école St-Yves pour comme salle de délibération du Conseil en attendant la construction d'une nouvelle salle paroissiale.

238

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à demander des soumissions pour l'achat de la salle paroissiale.

Les soumissionnaires doivent s'engager à enlever cette bâtisse dans un délai d'un mois après l'acte de vente (contract)

Soumission pour vente salle paroissiale.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus haute ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Les renseignements supplémentaires seront donnés au bureau du sec-trés

Les soumissions seront reçues au plus tard le 4 sept 1964 pour être ouvertes à l'assemblée régulière du 8 sept. 1964.

Les soumissions paraîtront dans le journal "Le Nouvelliste" et par avis public.

L'ameublement n'est pas compris avec la bâtisse.

Comptes:

SECTION AQUEDUC

I209	Union Régionale des Caisses Populaires.....	\$ 2,777.86
I210	Caisse Populaire de Pointe-du-Lac intérêts.....	\$ 933.22
I211	Corporation Village de Yamachiche travaux	\$ 8.90
I212	Marcel Crete salaire entretien.....	\$ 61.40
I213	Marcel Cretet salaire pompiers volontaires.....	\$ 86.00
I214	La Compagnie d'Electricité Shawinigan	\$ 90.86
I215	La Banque Provinciale du Canada int. et capital \$	4,564.16
I216	Maurice Doyon entretien des camions.....	\$ 27.68
I217	Fernand Dugré surveillance des pompes.....	\$ 26.00
I218	Coopérative Fédérée de Québec gasoline pour pompe \$	19.00

SECTION GÉNÉRALE

I238	La Compagnie de Téléphone Bell du Canada.....	\$ 6.46
I239	Ministère des Terres et Forêts	\$ 2.50
I240	Marcel Crete salaire timbres papeteries.....	\$ 142.60
I241	Banque Provinciale du Canada 1/15 cap. et Int. \$	548.34

239

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete sec-trés.

MARQUE DE LA RELIURE
Formules Municipales Lécé, Parham, Qué.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC



Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 8 septembre 1964 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crête J. Denis Garceau Pierre Dugré Léo Arbour sous la présidence de M. J. Philippe Dugré le Maire formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

Ouverture des soumissions pour la vente de la salle paroissiale.

1er M. Ubald Gélinas demandant au Conseil \$ 400.00 pour la démolition de la dite salle

2 ieme M. Marcel Valade ne demandant aucun argent disant se payer avec les matériaux

3 ieme M. Gaston Bouchard offrant \$ 100.00 pour la démolition de la dite salle.

Les Membres du Conseil ont mis à l'étude les soumissions donnant trois jours pour la réponse.

Le Ministère des Affaires Municipales fait parvenir à notre Municipalité un chèque au montant de \$ 1,000.00 en paiement de la deuxième versement de la subvention de \$ 8,371.95. et \$ 500.00 à été gardé pour le Ministère de la Santé Assistance Publique.

Le Ministère de la Santé Division des laboratoires nous fait parvenir une analyse de notre eau et qui indique que notre eau provenait de notre réseau d'aqueduc est mauvais

G. Guy Garceau notaire nous fait parvenir le contrat passé entre notre Conseil et la Fabrique de Pointe-du-Lac ainsi qu'un compte de \$ 50.00.

Le Rapport de l'étude de notre réseau d'aqueduc préparé par les ingénieurs Trembay et Héroux de Shawinigan est lu par le sec-trés. et ce rapport mentionne que notre Conseil devrait demander au Sous-Ministre des Richesses Naturelles de venir faire une étude pour la construction d'un puit artésien.

M. Raoul Godin maire de la paroisse de Pointe-du-Lac représentant le Conseil est présent à l'assemblée à savoir prendre une entente avec notre Conseil concernant les services du département des incendies de notre Municipalité.

RESOLUTIONS :

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil qu'à l'avenir le Conseil siégera dans la salle de l'école St-Yves en attendant la construction d'une nouvelle salle paroissiale.

IL est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à faire parvenir un compte de \$ 50.00 au Conseil de la Paroisse pour la sortie du camion incendie à la suite d'un appel du Maire Raoul Godin pour un feu chez Mme Jeannette Gauthier dans le rang St-Nicolas

Il est résolu unanimement de défrayer les dépenses du Maire pour assister au Congrès des Maires qui s'est tenue à Amos, Abitibi. soit \$ 75.00

Il est résolu à l'unanimité des Membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à assister au Congrès des Sec-trés. qui se tiendra à Québec et en défrayer les dépenses.

244 Sur proposition de M. Rosario Crête et appuyé par le conseiller J. Denis Garceau et résolu unanimement de prier la Compagnie de Chemin de Fer Canadien-Pacifique de faire l'installation de lumière avertissante aux traverses à niveau situées sur le chemin St-Charles ainsi que sur le Chemin Ste-Marguerite car ces traverses sont considérées comme très dangereuses car déjà il y a peu de temps il y a eu un accident vu le trafic très intense sur ces routes.

245 Sur proposition du Conseiller Pierre Dugré appuyé par le Conseiller Léo Arbour et résolu unanimement qu'une demande soit faite à Monsieur le Docteur Paul-Emile Auger, Ing.P., Sous-Ministre des Richesses Naturelles, d'envoyer un Ingénieur de la Division des Eaux, Gas et Pétrole à Pointe-du-Lac afin de faire une étude de l'endroit propice pour la construction d'un puits artésien:

Que Monsieur le Sous-Ministre soit respectueusement prié d'envoyer ses représentants le plus tôt possible

SECTION GENERALE

COMPTES

chèque no 1242	La Compagnie de Téléphone Bell.....	\$ 6.56
1243	Le Nouvelliste Remande de soumissions salle P.	\$ 21.00
1244	Marcel Crête salaire timbres avis recom. perc. T.	\$ 228.75
1245	M. J. Philippe Dugré Frais de Congrès	\$ 75.00
1246	G. Guy Garceau Notaire frais ce dontrat.....	\$ 50.00

SECTION AQUELUC

1219	Banque Provinciale du Canada frais bancaire.....	\$ 14.39
1220	La Compagnie d'Electricité Shawinigan	\$ 167.43
1221	Marcel Crête salire et entretien	\$ 58.40
1222	Maurice Doyon huile et gasoline pour pompe.....	\$ 13.00
1223	Loranger & Molesworth matériaux aqueduc.....	\$ 10.97
1224	Daigle et Frères matériaux pour aqueduc	\$ 14.79

SEP 8 1964

MARGE DE LA RELIURE
 Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

240
 Nouveau local
 pour seance
 du Conseil

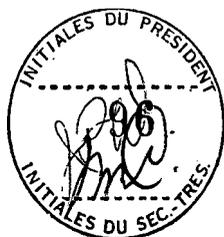
241

242

243

244

245



246

1225	Marcel Crete	salaire des pompiers vol.	\$ 21.00
1226	J. Levesque et Fils	nettoyage puits artésiens.....	\$ 746.00
1227	Fernand Dugré	Entretien des pompes.....	\$ 8.00
1228			

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire

Marcel Crete sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session spéciale de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 14 septembre 1964 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete J. Denis Garceau Antonio Benoit sous la présidence de M. J. Philippe Dugré Formant quorum.

Lecture de l'avis de convocation par le sec-trés. signifiée à tout les conseiller cette avis contenait " Etude pour vente de la salle paroissiale"

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

CONSIDERANT QU'après l'étude des soumissions il y aurait avantage pour la Municipalité de vendre par enchère la salle paroissiale;
CONSIDERANT QUE un plus grand nombre de citoyens serait atteint de cette manière pour l'achat de cette bâtisse:

En conséquence il est proposé par le conseiller Rosario Crete et appuyé par le conseiller J. Denis Garceau et résolu unanimement que la salle paroissiale sera vendue à l'enchère mercredi le 23 septembre 1964 à 8 hres p.m. a la salle publique.

/Le montant de l'achat L'acheteur devra payer le montant comptant en argent ou par un chèque certifié viséimmédiatement.

Un délai de un mois sera accordé pour enlever cette bâtisse de sur ce terrain.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire

Marcel Crete sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 5 octobre 1964 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete Antonio Benoit Pierre Dugré sous la présidence de M. J. Philippe Dugré le maire formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

La Banque Provinciale du Canada nous transmet les coupons annullés pour l'échéance du 1er Septembre 1964.

Le Ministère des Richesses Naturelles accuse reception de notre résolution leur demandant des ingénieurs pour trouver de l'eau dans notre Municipalité et nous a avise que nous recevront leur visite dans le milieu du mois d'octobre.

La Compagnie Canadian Pacifique accuse réception de la résolution concernant les barrière pour traverse à niveau et nous réfèrent a la Commission des Transports.

SEP 24 1964

247

Fés. décrétant la vente de la salle paroissiale par enchère

MARGE DE LA REPIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

5 OCT 1964

Le Service d'Assistance Sociale transmet à notre Conseil les procédures pour placement des enfants, et un état de compte pour les enfants Gignac.

RESOLUTIONS:

248

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de faire parvenir à la Commission Des Transport la résolution qui a déjà été envoyée à la Compagnie Candian Pacifique.

249

Il est résolu unanimement d'autoriser le Maire à faire applanir le dépotoir avant que l'hiver ne vienne car c'est très malpropre.

250

Il est résolu d'autorisé le sec-trés. à faire une demande au Ministère du Revenu afin de nous expliquer le mode de paiement ou quelle est la base pour le montant que notre Municipalité reçoit de cette taxe de vente.

251

Il est résolu unanimement d'autoriser M. Camille Roy à acheter pour un montant de \$ 20.00 en marchandises et d'en payer le cout selon la facture.

Comptes: Section Générale

chèque no 1247	Synd. Nat. Rentes Seigneuriale	\$ 35.41
1248	La Revue Municipale abonnements.....	\$ 18.15
1249	Marcel Crete salire frais de congrès timbres....	\$ 195.00
1250	La Compagnie de Téléphnoce Bell du Canada	\$ 6.91

Section Aqueduc

1228	Pépin Esso Service entretion des Camions.....	\$ 52.00
1229	La Compagnie D' Electricité Shawinigan	\$ 113.96
1230	Thomas Bellemare te Fils Travaus sur tuyaux.....	\$ 48.25
1231	Marcel Crete salire et Entretien.....	\$ 53.60
1232	Daigle et Frères matériaux aqueduc.....	\$ 94.66
1233	Armand Aubin voyage de sable et etendre se sable	\$ 12.00
1234	Fernand Dugré Entretien des pompes et suv. 1 an	\$ 130.00

5 OCT 1964

252

Il Est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

J. Philippe Dugré Maire
M. Crete sec-trés

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 2 novembre 1964 et à laquelle sont présents Mes.ieurs Rosarion Crete J. Denis Garceau Antonio Benoit Fernando Guilbert Léo Arbour sous la présidence de M. J. Philippe Dugré le maire formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées tel que lues.

Correspondance;

La Fédération des Oeuvres de Charité sollicite notre Conseil afin de souscrire à leur campagne de charité.

La Compagnie d'Electricité Shawinigan nous avise que le contrat pourvoyant à l'éclairage des rues de notre Municipalité se terminera le 1er décembre 1964.

Le Syndicat National du Rachat des Rentes Seigneuriale accuse réception de notre chèque en paiement de versement annuel au montant de \$ 35.41.

Résolutions

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil présent de acheter les batteries pour nos camions et pompe dans les garages deux afin de ne pas faire d'injustices.

2 NOV 1964

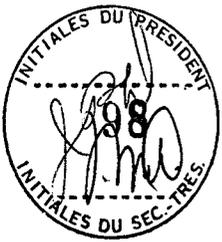
253

Budget 1965
 255

Considérant que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de la corporation municipale de la visitation de Pointe-du-Lac pour l'année 1965 s'établissant comme sui

Conseil de Comté	\$ 500.00
Saliare du secrétaire-trésorier	1650.00
Role d'évaluation	200.00
Vérificateur	130.00
Papetrie et fourniture de bureau	150.00
Cautionnement	10.00
Congrès convention délégations	150.00
Assurance incendie	50.00
Abonnement revue Municipale	15.00
Services des incendie	500.00
Assurance responsabilité Publique	300.00





Chemins d'hiver	800.00
Entretien d'aqueduc	15919.00
Eclairage des rues	1500.00
Assistance publique	500.00
Charité Dons	100.0
Remboursement d'emprunt long terme	133.00
Intérêts sur emprunt long terme	415.00
Frais légaux	100.00
Divers et imprévus	100.00
Total des dépenses	23,022.00
Revenus	
Aqueduc et égouts	8,300.00
Subvention chemin d'hiver	300.00
Intérêts sur arrérages	70.00
Licenses de chiens	80.00
Chemin d'hiver	600.00
Ass. publique	100.00
Taxe locataire	550.00
Autres revenus	1500.00
Total des revenus non-fonciers	11,450.00
Taxe générale au taux de 35,3	4,418.75
taxe spéciale au taux de 60,3	8,700.00
Total provenat de ces taxes	1,718.75

Grand total des revenus \$ 24,068.75

Attendu que, d'après le budget ci-dessus, cette corporation aura à pourvoir au cours de l'année 1965 à des dépenses se totalisant à \$ 23,022.00:

Attendu que, pour défrayer lesdites dépenses cette corporation prévoit des revenus non-fonciers s'élevant à \$ 11,450.00:

Attendu que, pour solder la différence entre lesdites dépenses et les revenus non fonciers il est requis une somme de \$ 11,572.00 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de cette municipalité;

Attendu que l'évaluation imposable se totalise à \$ 1,767,500.00:

Il est en conséquence résolu:

Qu'une taxe foncière générale au taux de .15 par \$ 100.00 d'évaluation pour fins d'administration générale

Qu'une taxe foncière spéciale au taux de .20 par 100.00 d'évaluation pour service publics autre que celui de l'aqueduc

Qu'une taxe foncière spéciale au taux de .60 par 100.00 d'évaluation pour le service de la dette ~~formant un total~~

Qu'une taxe spéciale de .05 par 100.00 d'évaluation pour chemin d'hiver formant un total d'imposition générale de 1.00 par 100.00 dollars d'évaluation sont imposés et seront prélevés sur tout les biens-fonds imposables de cette municipalité;

Le tout tel que porté au rôle d'évaluation actuellement en vigueur aux fins de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget mentionné ci-devant.

adopté.

Compte	Section Générale	
chèque no 1071	La Compagnie de Téléphone Bell du Canada	6.36
1050	Marcel Crete salire timbres avis.....	143.00
	Section Aqueduc	
1035	Daigle & Freres matériaux pour aqueduc.....\$	40.02
1036	Faul Guilbault transport frais.....	1.75
1037	Launier Limitée Matériaux pour pompiers.....	89.68
1038	Ls Geo. Blais Réparation système électrique. \$	10.45
1039	Marcel Crete salaire et entretien aqueduc.....\$	56.80
1040	Marcel Crete salaire pompiers volontaires.....	64.00
1041	La Compagnie d'électricité Shawinigan.....	90.67
1042	Légaré & Freres marchandises.....	21.42
1043	Maurice Doyon Entretien des camions.....\$	6.50
1044	Pepin Esso Service Entretien des camions.....\$	24.32

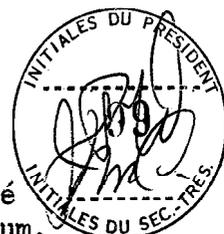
Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

J. Philippe Desjardins Maire
Marcel Crete sec-tres.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

8 NOV 1964



Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et ordinaire des séances ce 7 décembre 1964 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete, A. Denis Garceau Antonio Behoit Pierre Dugré sous la présidence de monsieur J.Philippe Dugré le maire formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptée tel que lues.

CORRESPONDANCE:

La Compagnie d'Electricité Shawinigan nous fait parvenir quatre exemplaires concernant sous forme de convention pour l'éclairage des rues de notre Municipalité et nous demande une résolution pour autoriser le maire et le sec-trés. à signer cette convention.

La Banque Provinciale du Canada nous fait parvenir une formule qui devra être signée par le maire et le sec-trés. concernant les coupons annulés.

Le Ministère de la Santé nous transmet une analyse d'eau pour le mois d'octobre 1964 et sur cette analyse : BONNE

Le service de la taxe de vente dit que toute personne qui vend des marchandises à une municipalité ou à une commission scolaire doit percevoir la taxe de vente de 6 %

La Banque Provinciale du Canada nous transmet des coupons annulés soit 2x \$11.25 et 23x \$22.50

Le Ministère des Affaires Municipales désire que dès que des personnes sont embauchés aux travaux d'hiver leur noms et adresse leur soit transmis.

La Commission des transports du Canada avise notre Conseil que le dossier concernant passage à niveau est présentement au bureau de l'ingénieur de la Commission et dès que ce rapport aura été reçu l'on communiquera avec notre Conseil.

Le Comité du Timbre de Noël sollicite notre Conseil concernant leur campagne

La SSJB des Trois-Rivières nous demande de souscrire pour le Prêt d'Honneur.

RESOLUTIONS:

257

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. de la Municipalité de la Visitation de Pointe du Lac d'envoyer au Sec-trés. du Conseil de Comté de St-aurice la liste des immeubles décrits plus bas qui devront être vendus pour arrérages de taxes et les frais jusqu'au moment de la vente à moins que les dits arrérages et les frais en soient payés au préalable;

Jean-Jacques Duval	cadastre no	\$ 31.19
Louis Godbout	cadastre no	94.11
Alcide Guilbert	cadastre no	III.38
Yvon Arpin	cadastre no	493.00
Ernest Dufresne	cadastre no	70.50
Yvon Morrisette	cadastre no	38.40 27.40
R.A. Senneville	cadastre no	59.11

Taxe locataire

Roland Boisvert 32.90	Lionel Comeau 15.00	Edmond Dufresne 16.80
Albert Dupont 24.00	Clément Dupont 12.00	Guy Dufresne 21.00
Paul A. Gagnon 11.25	Léonce Gosselin 12.00	Claude Guilbert 15.00
Yves Hélie 9.00	Iréne Jutras 36.50	Wilfrid Lajoie 18.00
J.Jacques Messier 9.00	Camille Roy 24.50	

258

Il est résolu unanimement d'autoriser le maire et le sec-trés. à signer la convention avec la Compagnie d'Electricité Shawinigan.

259

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le maire et le sec-trés. à signer la demande de la Banque Provinciale du Canada concernant l'envoi par poste les coupons annulés.

260

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à faire parvenir au Conseil de la paroisse de Pointe-du-Lac le compte que notre a payé lors du feu chez M. Paul Germain d'après un appel du Maire de la paroisse M. Raoul Godin.

261

A La suite d'une demande de l'O.T.J. il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil présent de nommer monsieur Pierre Dugré comme représentant de notre Conseil.

262

SECTION GENERALE

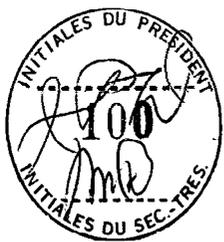
chèque no I253	La Compagnie d'electricité Shawinigan.....	\$ 67.58
I254	La Compagnie de Téléphone Bell du Canada.....	\$ 6.36
I255	Yvon Fournier Boulage du Dépotoir	\$ 77.00
I256	Marcel Crete salire timbres papetrie.....	\$ 144.00
I257	Jean Banville Inc. Acc. de bureau	\$ 5.94
I258	Arthur Spénard assurance resp. patronale.....	\$ 269.35
I259	la Compagnie d'Electricité Shawinigan.....	\$ 67.58

SECTION AQUEDUC

~~1260/~~

I245	Arthur Spénard assurance camion.chevrolet.	\$ 76.00
I246	Paul Guilbault frais de transport.....	\$ 2.00
I247	La Compagnie d'Electricité Shawinigan	\$ 55.98

7 DEC 1964



I248	Maurice Doyon	entretien des camions batteries...	\$ 62.00
I249	City Gas Electric Corp.	Chauffage.....	\$ 66.48
I250	Marcel Crete	salire pompiers volontaires.....	\$ 12.00
I251	J. Marie Coulombe	Entretien 20 hresx .80.....	\$ 16.00
I252	Marcel Crete	salaire et entretien.....	\$ 71.20
I253	Ministère des Finances	enrg. des camions.....	\$ 5.00
I254	Fernand Dugré	Surveillance des pompes	\$ 27.29

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete Sec-trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 4 janvier 1965 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario rete J. Denis Garceau Antonio benoit Pierre Dugré sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes ensont adoptées tel que dues.

Correspondance;

Le Ministère du Tourisme nous demande des renseignements sur les attraits touristiques de notre municipalité.

Le rapport du Ministère de la Santé pour l'eau " DOUTEUSE"

La Banque Provinciale du Canada nous transmet des coupons annulés Le Ministère de la Voirie nous avise que les deux entrepreneurs ont été averties pour porter une attention aux intersections N.D.via Ste-Marguerite.

La SSJB de Pointe du Lac demande à motre Conseil par une résolution pour aménager un local pour personnes retraités dans le garage municipale.

Le Ministère de la Famille et du Bien-Etre social transmet un état de comptes au 30 novembre 1964 au montant de \$ 5,715.15

Les Membres du Conseil de la Paroisse sont venus rencontrer notre Conseil afin de discuter leun accord possible concernant la protection des incendies.

Résolutions:

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que l'arrière du garage municipale soit aménagé de façon à ce que les personnes retraités aient un local pour se divertir.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la Municipalité paiera \$1.00 dollars l'heure à l'avenir au lieu de 0.80 comme dans le passé vu qu'a cet ancien prix on ne pouvait trouver personne pour faire des travaux.

A l'unanimité des membres du Conseil présent une résolution est adoptée en vue de demander à la Commission Municipale de Québec l'autorisation de renouveler les emprunts temporaires soit deux aux montants de \$ 15,000.00 et \$ 2,000.00 à 6% pour un an à la Caisse Populaire de Pointe du Lac.

A l'unanimité des membres du Conseil présents, une résolution est adptée en vue de demander à la Commission municipale de Québec l'autorisation de renouveler un emprunt temporaire de \$ 3,000.00 à 6 % pour un an à la Caisse Populaire de Pte du Lac

COMPTES

SECTION GENERALE

Chèques no

I260	Arthur Spénard	Assurane rajustement ..	\$ 25.53
I261	Marcel Crete	salaire timbres avis recomb.....	\$ 146.00
I262	La Compagnie de Téléphone Bell.....		\$ 6.36
I263	La Compagnie d'Electricité Shawinigan.....		\$ 67.58

SECTION AQUEDUC

I255	Thomas Bellemare et Fils Travaux d'aqueduc.....	\$ 51.00
I256	La Coopérative Fédérée de Québec gasoline	\$ 19.00
I257	Maurice Doyon Entretien des Camions.....	\$ 13.48
I258	Loranger et Molesworth Matériaux d'aqueduc.....	\$ 55.36
I259	P.A. Gouin Ltée Matériaux auqueduc.....	\$ 37.91
I260	La Compagnie d'Electricité Shawinigan	\$ 86.22
I261	City Gas Electric Corp. Chauffage.....	\$ 56.93
I262	La Caisse Populaire de Pointe du Lac Intérêts.....	\$ 479.15
I263	Pépin Esso Service Entretien des camions batteries	\$ 110.59
I264	Marcel Crete salaire et entretein	\$ 68.40
I265	Marcel Crete salaire des pompiers vol.....	\$ 10.00
I266	Jean Marie Couombe entretien aqueduc.....	\$ 16.00
I267	Jean Marie Coulombe entreteien aqueduc.....	\$ 4.00

264

JAN 1965

265

266

267

268
269
JAN 1965

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Il est résolu unanimement d'auriser les sec-trés. à faire parvenir à R. Duchesne et Fils de Yamachiche et à André Thifault de Trois-Rivières des comptes à la suite de bris de Borne-Fontaines situées sur la rue de la Station et sur la route no 8 en face du Chenil PRIRO. M. André Thifault était conducteur du véhicule de M. Paul Hamelin



270 Services incendie Après étude par le Conseil Municipale de la Visitation de Pointe du Lac concernant dans la paroisse la possibilité d'étendre les services -incendies dans la paroisse une résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil en vue que le camion-incendie se rendre surdes appels pour le feu, éteindre dans toute la paroisse de Pointe du Lac pour toutn genre de feu et que le chef fasse rapport à chaque feu à laquelle les pompiers ont du répondre, et ce rapport sera accompagné d'un compte avec tarifs ci-bas Les tarifs pour ces services seont d'un montant initiale de \$ 500.00 par an et \$ 50.00 de l'heure pour sorties, chaque fraction d 'heure seront considérées pour une heure entière.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

FEV 1965

Session régulière de la susdite Coproration, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 1er Février 1965 et à laquelle sont présents Messieurs J, Denis Garceau Antonio B'enoit Pierre Dugré Léo Arbour sous la présidence de J. Philippe Dugré le maire formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes ensont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

Geoffrion et Druker Sync-Trustee avise notre conseil dans l'affaire de faillite Yvon Arpin Hotellæer (Motel l'Émérillon) et demande de produire les montants qui nous sont dûs.

La Société Canadienne du Cancer sollicite notre Conseil pour leur campagne. La Corporation Municipale du Comté St-aurice nous transmet l'évaluation pour les paroisse du Comté St-maurice.

Le Service des Bibliothèques nous demande de lui transmettre le nom de notre délégué sur le comité de la bibliothèque municipale,

L'Union Régionale des Caisses Populaires accuse réception de notre chèques \$ 726.58.

La Commission Municipale de Québec nous avise que nous auront à payer le montant de \$ 3,072.50 le 1er mars 1965 pour intérêts.

L'ass. Québécoise des Techn. de l'eau tiendra son congrès le 28 février 1er et 2 mars

La Perception de la taxe de chien pour l'année 1964 \$ 57.00.

Laidley Cambell & Kisilenko avocats demande à savoir si s'il y a des règlements de zpnage et des lignes Homologuées au sud de la route au voisinage de l'Émérillon

RESOLUTION:

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d autoriser le sec-trés. à signer le certificat des autorités municipales concernant le cas de Hélène Dugré enfants de Louis Dugré.

Il est résolu unanimement que le sec-trés. soit autorisé à faire les démarches pour faire enlever la neige dals le village par Thomas Pellemare et Fils.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'appuyer le Conseil Municipale de la Paroisse à Continuer lesprocédures par l'entremise des avocats Lacoursière et Godin pour le recouvrement des taxes dues par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada.

Il est résolu unanimement d'accepter les mutation s qui saivent : Omer Dickner à Mme Marie-Ange D. Coté Ls Geo. Plais à Roméo Bisson.

COMPTES SECTION GENERALE

Chèque no	Description	Montant
I264	La Compagnie d'Electricité Shawinigan	\$ 67.58
I265	H.G. Gauthier Inc Couronne de Fleurs.....	\$ 21.20
I266	La Compagnie de Téléphone Bell du Canada.....	\$ 6.36
I267	Arthur Spénard Ass. Camion-incendie et bon de garantie.	\$ 121.00
I268	Marcel Crete salaire timbres avis messes.....	\$ 175.00
I269	Corporation Mun. Pour perception taxe spéciale aqueduc	\$ 4,541.36
I270	Corporation Municipale paroisse cotisation 1965.....	\$ 71.40

Il est résolu unanimement qu'une demande soit faite au Ministère de la Voirie afin que le trafic lourd soit détourné des environs de l'Eglise durant le dégel à cause des dommages faite au murs par les véhicules lourds.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

271

272

273

274

275

276



SECTION AQUEDUC

I268	L'Union Régionale des Caisses Populaires Intérêts	\$ 726.58
I269	Caisse Populaire de Pointe du Lac Comptes spéciale 958	\$ 304.80
I270	Banque Provinciale du Canada Intérêts échéance 1er mars	\$ 3,072.50
I271	Thomas Bellemare et Fils travaux d'aqueduc.....	\$ 64.75
I272	City Gas Electric Corp. Chauffage.....	\$ 73.15
I273	La Compagnie d'Electricité Shawinigan.....	\$ 69.75
I274	Marcel Crete salaire et entretien.....	\$ 70.00
I275	Marcel Crete salaire des pompiers volontaire.....	\$ 93.00
I276	Silvio Dufresne Entretien 30 heures..	\$ 30.00
I277	Ernest Dufresne Entretien 30 heures ..	\$ 30.00
I278	Launier Limitée Matériaux Bornes-F.....	\$ 142.47
I279	Corporation un. Village de Yamachiche Travaux main...	\$ 8.90
I280	P.A. Gouin Limitée Matériaux ..	\$ 11.66
I281	Pepin Esso Service entretien des camions.....	\$ 23.80

276

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

278

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil qu'afin de participer profiter de la campagne des travaux d'hiver dans notre municipalité projette la construction d'un Centre de Loisirs et joindre à ce centre un gymnase, et après les renseignements pris, le Ministère de l'Education serait prêt à adhérer à ce projet pourvu que la dite demande soit passé par la Commission Scolaire Régionale Des Vieilles Forges.

Et que copie de cette résolution soit transmise à qui de droit afin que des suites soient faite a cette résolution. adoptée.

La Séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete Sec-trés.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 1er Mars 1965 et à laquelle sont présents Messieurs Rosarion crete Antonio Benoit Pierre Dugré sous la présidence de M. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Correspondance

Lecture d'un circulaire du Ministère de la Voirie concernant l'eau potable.

Le Ministère des Aff. Municipales accuse réception de la police de garantie.

Le Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social nous avise qu'il ont accordé par le jugement du juge Laurin un prolongation pour les effants Ayotte.

Lecture de la réponse du Ministère de la Voirie concernant notre résolution afin de détourner le trafic lourd et nous avise que cela est impossible.

Comptes

Section Générale

Chèques no	I271	La Compagnie d'Electricité Shawinigan	\$ 67.58
	I272	La Comoagnie de Téléphone Bell	\$ 13.66
	I273	La Commission Scolaire Pte du Lac Taxes.....	\$ 163.20
	I274	Marcel Crete Salaire avis recomb. timbres.....	\$ 206.00
	I275	Thomas Bellemare et Fils 2 1/2 Hrs souffleur	\$ 30.00
	I276	Légaré et Freres marchandises pour bureau.....	\$ 12.64

Section Aqueduc

I282	City Gas Electric Corp. Chauffage.....	\$ 68.37
I283	Paul Guilbault Frais de transport ..	\$ 4.50
I284	La Compagnie d'Electricité Shawinigan.....	\$ 90.09
I285	Marcel Crete Salaire et entretien.....	\$ 63.00
I286	Marcel Crete Pompier Volontaire.....	\$ 114.00
I287	R. Duchesne et Fils Matériaux.....	\$ 19.75
I288	Daigle et Freres Enr. Matériaux aqueduc.....	\$ 138.90
I289	Ernest Livernoche Dénéigement B. F.	\$ 38.00

279

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

280

Il est résolu unanimement d'autoriser le Maire à assister au la Conférence des Maires du Québec et d'en défrayer les dépenses.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete Sec-trés.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC



Session spéciale de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 16 Mars 1965 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete J. Denis Garceau Pierre Dugré Léo Arbour sous la présidence de M. J. Philippe Dugré le maire formant quorum.

16 MAR 1965

Lecture de l'avis de convocation par le sec-trés. signifiée à tout les membres du Conseil et contenant: Recouvrement des taxes dues par la Comp. de Téléphone Bell à notre Municipalité par les avocats lacoursière et Godin. nomination des officiers municipaux adoption d'une résolution pour demander au Ministère des Richesses Naturels de hater leurs travaux concernant de nous trouvez de l'eau. Etude pour recouvrer les dépenses encourues lors d'un feu occasionnées lors colision sur la rote par des véhicul

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

281

Assermentation du Conseiller Fernando Guilbert qui est nommer conseiller il était démis de cette fonction à la suite d'absence de trois séance du Conseil consécutif pour raison majeure. M. Guilbert reprend son siège numero 2 immédiatement.

Il est proposé et adopté unanimement par tout les membres du Conseil présents de procéder à la nomination des inspecteurs ou officiers municipaux qui suivents:

Inspecteurs
Municipaux

- 1- M. Fernando Guilbert est nommé inspecteur des mauvaises herbes et champs blé-d'inde
- 2- M. Jacques Rouette est nommé inspecteur de voirie poue le grand Chemin du Roi depuis le 130 inclusivement jusqu'au pont du Moulin:
- 3- Monsieur René Crete est nommé inspecteur de Voirie pour le grand chemin de Roi depuis le pont du Moulin jusqu'au limite de la Municipalité au no 58 inclusivement.
- 4- Monsieur Rdélard Rouette est nommé inspecteur de voirie pour le 2 ieme rang à partir du lot 97 inclusivement jusqu'au lot 257 inclusivement.
- 5- Monsieur Albertino Loyer est nommé inspecteur de Voirie pour la concession St-Charles depuis le grand chemin en face de l'Eglise jusqu'au 355 inclusivement.
- 6 Messieurs Georges Lesmerises Roger Vallières Henri Dugré Inspecteurs agraires
- 7 Monsièr René Dugré est nommé inspecteur municipale
- 8 M. Henri Bisson est nommé gardien d'enclos
- 10- Messieurs Jean-Paul Boisvert, Jules Rouette, ~~Jules Rouette~~ Bruno Héroux, et Georges Berthiaume, sont nommés estimateurs.

Estimateurs

282

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser les avocats lacoursière et Godin de percevoir les taxes dues à notre Muniaplité par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada pour leur tuyaux qui se trouvent dans notre Municipalité et aussi la manière de faire le rôle d'évaluation concernant ce tuyaux.

283

Une résolution est adopté à l'unanimité des membres du Conseil en vue de demander au Conseil d'administration de la Caisse Populaire de Pointe du Lacde nous permettre de garder M. Jean-Paul Boisvert comme évaluateur vu que cette année nous c'est notre grand rôle et que nous avons des nouveaux venus comme évaluateurs.

284

Il est résolu unanimement de faire une nouvele demande au Ministère des Richesses naturelles pour venir le plustot possible faire des relevés pour régler le probleme de l'eau dans notre Muniaplité.

La séance est levée

Philippe Dugré Maire
Maurice Côté sec-trés.

PROVINCE DE QUEBEC
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC
COMTE DE ST. MAURICE

Serment du
Vérificateur

JE, Ernest Lucien Béland, domicilié à 750 Blvd St-Alexandre Louiseville, ayant été nommé pour faire la vérification des livres pour les douze mois terminés le 31 décembre 1964, Jure sur les Saints Evangiles, que je ferai mon devoir au meilleur de ma connaissance et de mon jugement.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Assermenté devant moi à la Pte du lac
le trétième jour de mars 1965

Maurice Côté
Secrétaire-trésorier

Ernest Lucien Béland
Vérificateur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

CE lundi 5 Avril 1965 la session régulière n'a pas lieu faute de quorum étaient présents Messieurs Pierre Dugré et le Maire J.Philippe Dugré. La seance est ajournée au lundi le 12 Avril 1965 à 8 heures p.m.

Manuel Crete Sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session ajournée de la session régulière du 5 avril 1965 qui n'a pas eu lieu faute de quorum, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 12 avril 1965 et à laquelle sont présents Messieurs Rosarion Crete Jean-Denis Garceau Fernando Guilbert sous la présidence de M. J. Philippe Dugré Formant quorum.

L'avis de la séance ajournée a été signifié à tout les conseillers.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

M. René Dugré de Pointe du Lac est venu rencontrer les membres du Conseil concernant l'ouverture d'une rue située sur le lot P. 68 du cadastre officiel de la Visitation de Pointe du Lac. Cette aura une largeur de 60 pieds et sera gravellée et carrossable sur une longueur de 500 pieds environ et prévoie des construction immédiatement.

Lecture du rapport financier de notre Municipalité préparé par E.L.ucien Béland comptable vérificateur au 31 décembre 1964.

M. Adrien Desmarais par une lettre enregistrée avise notre Conseil qu'il donne sa démission comme percepteur pour la taxe de chiens.

RESOLUTIONS.

285 Il est résolu à L'unanimité des membres du Conseil qu'après étude concernant le projet de M. René Dugré pour l'ouverture d'une rue sur le lot P 68 il y aurait avantage pour notre municipalité d'accepter ce projet, considérant aussi que c est une compagnie Canadienne Française qui financerait le prêt pour les constructions qui seront érigés sur ce projet, soit la Société des Artisans, en conséquence il est résolu unanimement d'accepter cette rue de 60 pèds de largeur sur 500 pieds de longueur pourvu toutefois que cette rue soit gravellée et carrossable afin que la Municipalité ne fasse aucun déboursés pour ~~maintenir~~ la construction de cette rue. La Municipalité fournira l'eau au nouveau venus.

286 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter le rapport financier tel que lues.

287 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de verser un don de \$ 25.00 dollars à la Croix-Rouge.

288 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de nommer M. Bruno Héroux pour agir comme secrétaire d'élection pour 1965.

289 roposé par Rosario Crete et appuyé par J. Denis Garceau il est résolu de dispenser le vérificateur de faire parvenir des avis aux arriérés de taxes pour l'année terminée le 31 décembre 1964.

290 Il est résolu unanimement que notre Municipalité fasse sa part concernant son adhération pour la Protection Civile et de n lui faire parvenir un chèque de \$ 31.00.

Les avocats Lacoursière et Godin nous avise que les conduits souterrains du Bell Téléphone sont taxables et que les biens ainsi imposés soient bien décrits dans le role d'évaluation.

La Banque Provinciale du Canada nous transmet les coupons échus du 1er Septembre 1964.

La SSJB local 44 de Pointe du Lac demande à notre Conseil son appuie concernant la résolution que déjà la SSjb Régionale à déjà faite parvenir au Gouvernemnt Provincial.

291 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'appuyer la SSjb local 44 de Pointe du Lac concernant la Formule Fulton Favreau voici le texte de cette résoltion:

La Société Saint Jean Baptiste de la région des Trois-Rivières local de Pointe du Lac conscient des désavantages de l'application de la formule Fulton Favreau au rapatriement de la constitution et des amandements que l'Etat du Québec désirerait obtenir dans le futur désire exprimer son opposition à l'acceptation de la dite formule par l'assemble législative, sans avoir été soumise à une étude préalable de la part du Comité parlementaire de la Constitution et que copie de cette résolution soit transmise à l'honorable Jean Lesage et au Député de St-maurice



12 AVR 1965

292

Lecture d'une lettre daté du 24 Mars provenant du Ministère des Richesses Naturelles nous avisant que le retard apporté par eux pour le sondage dans notre Municipalité était à cause d'un accident survenue à leur camion foreur.

Il est résolu unanimement de demander les Ingénieurs Tremblay & Héroux pour le bout de aqueduc que nous aurons à faire sur le lot 68

COMPTES: Section Générale

no	Chèque			
I277	Protection Civile	part pour budget.....\$	31.00	
I278	Thomas Bellemare et Fils	chemin d'hiver\$	600.00	
I279	Imprimerie St-Patrice	Papatries	\$ 32.95	
I280	La Revue Municipale	abonnement.....\$	3.00	
I281	La Compagnie d'Electricité	Shawinigan.....\$	67.58	
I282	Markrite of Canada	License chiens.....\$	10.49	
I283	Imprimerie Lacoursière	Papetries	\$ 60.76	
I284	Marcel Crete	salaire timbres voyages..\$	157.00	
I288	Corp. Mun. Comté St Maurice	cotisation....\$	674.33	
I286	Imprimerie Lacoursière	papetries.....	\$ 4.24	
I287	La Compagnie de Téléphone	Bell Canada.....\$	17.21	
I288	Arthur Spénard	Ass. Mobiliers	\$ 41.80	
I289	La Croix-Rouge	Don.....\$	25.00	
I290	Mme Auxibe Messier	Déneigement camions..\$	37.00	
I291	Thomas Houle	Déneigement avec camion...\$	15.00	
I292	E. Lucien Béland	Vérification	\$ 125.00	

12 AVR 1965

Section Aqueduc

I290	Marcel Crete	salaire et entretien	\$ 56.00
I291	P.A. Gouin Ltée	Matériaux.....\$	1.69
I292	Pepin Esso Service	Entretien des Camions.....\$	8.95
I293	City Gas Electric Corp.	Chauffage.....\$	82.37
I294	Marcel Crete	salaire et entretien.....\$	61.00
I295	Marcel Crete	salaire des Pompiers Volontaires...\$	56.00
I296	La Compagnie d'Electricité	Shawinigan.....\$	87.86
I297	Guy Blouin	Electricité pour Réservoir puits....\$	154.18
I298	E. Lucien Béland	Vérification.....\$	95.00

293

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

Philippe Dugré Maire
Marcel Crete secrés.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 3 Mai 1965 et à laquelle sont présents Messieurs Antonio Benoit J. Denis Garceau Pierre Dugré sous la présidence de M. Le Maire J. Philippe Dugré Formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Correspondance:

Lecture d'un circulaire du Ministère des Affaires Municipales avisant les Municipalité qui ont fait des travaux d'hiver que ce temps des travaux était prolongé jusqu'au 31 Mai 1965.

Lecture d'une résolution adoptée par le Conseil d'administration concernant M. J. Paul Boisvert au sujet de la nomination comme estimateur et suggère de nommer M. J. Paul Boisvert comme substitut estimateur.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de nommer M. J. Paul Boisvert comme substitut estimateur.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil qu'après plusieurs plaintes de la part des contribuables concernant des actes de vandale commis par des jeunes le Conseil sévira sévèrement contre ceux qui seront pris à commettre ces actes et que copie de cette résolution soit affichée bien à la vue soit dans les endroit publics

COMPTES:

Section Générale

Chèque no	I293	Imprimerie St-Patrice	papetries.....\$	22.06
	I294	La Compagnie d'Electricité	Shawinigan.....\$	67.58
	I295	Marcel Crete	salaire timbres papetrie.....\$	154.00
	I296	Fournier Excavation	dépotoir.....\$	144.00

Section Aqueduc

	I299	R. Duchesne et Fils.....	Balais	\$ 5.73
	I300	La Compagnie d'Electricité	Shawinigan.....\$	88.77

28 MAI 1965

294

295

295





296
296

I301	Marcel Crete	salaires te Entretien.....	\$ 78.00
I302	Corporation Municipale de Yamachiche.....	\$ 8.90	
I304	Marcel Crete	salaires des pompiers volontaires	\$ 140.00
I304	Albert Simard	Sable et entretien aqueduc..	\$ 35.00
I305	Pepin Esso	Service entretien des camions...	\$ 8.30

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete sec-trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

A une assemblée des électeurs municipaux de la susdite Municipalité, tenue au bureau de la Corporation, ce 12 ième jour de mai 1965 à dix heures de l'a.m. tel qu'annoncé par avis public en date du 22 avril 1965 pour la mise en nomination des candidats aux charges de Maire en remplacement de M. J. Philippe Dugré et des Conseillers en remplacement de Messieurs Léo Arbour au siège no 1 Fernando Guilbert au siège no 2 et Pierre Dugré au siège no 3 dont le terme d'office est expiré.

Que lundi le 17 ième jour de mai 1965 s'il est nécessaire un bureau de votation sera ouvert au bureau de la Corporation, depuis 8 heures a.m. jusqu'à 8 heures p.m. pour la réception des votes des électeurs pour les candidats mis en nomination.

Je, ^Marcel Crete sec-trés. étant de droit président de cette election requiert les électeurs ici présents de mettre en nomination de leurs choix en remplacement de M. le Maire et MM les Conseillers sortant de charge.

M. Bruno Héroux de cette Municipalité a été nommé secrétaire de cette élection pour assister le président dans l'accomplissement des devoirs de cette charge.

Il a été mis en nomination à la charge de Maire de cette Municipalité
 M. J. Philippe Dugré Cultivateur

Ont signés le bulletin de présentation Messieurs Rosario Crete
 Fernand Légaré

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller de cette municipalité au siège no 1 M. Charlemagne Trahan Laitier

Ont signés le bulletin de présentation Messieurs Rosario Crete
 Fernand Légaré

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller au siège no 2
 M. Arm. Guy Messier Journalier

Ont signés le bulletin de présentation Messieurs Rosario Crete
 Fernand Légaré

Il a été mis en nomination à la Charge de conseiller au siège no 3
 Pierre Dugré

Ont signés le bulletin de présentation Messieurs Rosario Crete
 Fernand Légaré

Marcel Crete président de l'élection
J. Philippe Dugré

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 7 juin 1965 et à la quelle sont présents Messieurs Charlemagne Trahan A. Guy Messier Pierre Dugré Antonio enoit J. Denis Garceau Rosario Crete sous la présidence de M. J. Philippe Dugré.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Le Ministère de la famille et du Bien-Etre Social nous transmet un état de compte au 30 avril 1965 au montant de \$ 6,794.29.

La Régie des Alcools du Québec nous avise que M. Léo Desvotieux a fait la demande pour des permis MOTEL 2 salles à manger et 2 bars qu'il désire exploiter à Pointe du Lac Motel L'Emérillon.

La Commission Scolaire de Pointe du Lac nous demande d'étudier la possibilité d'uniformiser les role d'évaluation pour faire disparaître ou de réajuster la différence qu'on y trouve entre les deux role village paroisse.

Mise en nomination

12 MAI 1965

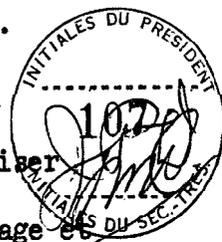
résultat

7 JUIN 1965

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

7 JUIN 1965

M. Le Maire J. Philippe Dugré félicite les nouveaux venus au sein de notre Conseil soit M. A. Guy Messier et Charlemagne Trahan.



297 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'étudier en collaboration avec nos estimateurs ainsi que les estimateurs de la paroisse avec les membres des deux Conseil la possibilité d'uniformiser les deux rôle d'évaluation

298 Il est résolu unanimement de demander des soumissions pour le creusage et la pose d'un puyau d'aqueduc de 6 po de diam. sur une longueur de 500 pieds une B.-F. ainsi qu'une valve et entrées de service et de faire paraître dans le journal le Nouvelliste deux jours la dite demande. Le tuyau sera enfoui à 6 pi. de profondeur Les soumission devront être accompagnées d'un chèque visé fait au nom de la Corporation représentant 10 % du montant de la dite soumission ce chèque sera remis aux soumissionnaires qui n'aura pas été accordée.

Les s soumissions seront reçues au plus tard le 15 juin 1965 et seront ouverte le 16 juin 1965 à 8 heures p.m.

La Municipalité s'engage à acceptée ni la plus haute ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Le Ministère des affaires Municipale avise notre Conseil que la foreuse appartenant au Ministère des Richesses naturelles n'est pas équipée pour le gas et la Municipalité devra avant faire creuser à ses frais par un contracteur de Contrecoeur au cout \$100. p.j. et 100. pour chaque déplacement.

299 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à se mettre en communication avec ce contracteur et d'en défayer le cout qui serait d'environ \$ 600.00.

300 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de faire une entrée de service à M. Charles Rouette pour lui desservir l'eau.

301 Il est résolu unanimement d'en gager M. Luciem E. Béland pour faire la vérification pour l'année se terminant le 31 Décembre 1965.

302 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil D'autoriser le sec-trés. à faire peindre les B. & F. situé dans notre Municipalité.

Le sec-trés Marcel Crete demande si possible une augmentation pour la section d'aqueduc vu le surplu d'ouvrage.

303 Après quelques minutes d'étude sur ce sujet il est résolu à l'unanimité des membre du Conseil de donner une augmentation de \$ 13.00 par mois ce qui ferait à l'avenir \$ 25.00 par mois pour la section aqueduc.

Marcel Crete immédiatement après remerciement les membres du Conseil.

M. Antonio Penoit demande au Conseil de demander au Département de la Voirie section indication de faire placer les zones de vitesses de 30 milles à l heure au limites de notre municipalité principalement sur la rue Ste-Marguerite où les véhicules roule excessivement vite.

304 Considérant que depuis l'achat de notre camion-incendie aucune boyaux n'a été achetés ou échangé

Considérant que des amélioration s'impose soit sur la boyaux fixe

Considérant que pour la protection efficace de nos concitoyen on doit s'équiper en conséquence vu que notre territoire s'est étendu en couvrant nos citoyen de la Paroisse

EN CONSEQUENCE il est résolu unanimement d'autoriser l'achat de:

- | | |
|--|---|
| 20 Boyaux de 2 1/2 X 50 pi. | I Bache |
| 10 Boyaux XI 1/2 X 50 | I trousseaux premier soins |
| I Lance à brume | I cable |
| I signalisateur de toit plus gros pour la sécurité | faire l'insatation d'un boyaux à dévidoit fonctionnant électrique. Réparation de la pompe portative |

Ces équipement devront être achetés chez la Maison Pierre Thibeault de Pierreville où notre Municipalité a toujours été satisfaite

Le chef de pompier est autorisé à se rendre à Pierreville directement avec le Camion-incendie pour faire les réparation nécessaire. qui s'impose.

Section générale

Comptes

chèque no	I297	La Compagnie d'Electricité Shawinigan	\$ 67.58
	I298	La Compagnie de Téléphone Bell du Canada	\$ 8.83
	I299	Marcel Crete salaire papetrie trimbres	\$ 152.00
	I300	Légaré & Freres accessoires pour bureau	\$ 2.65
SECTION AQUEDUC			
	I306	La Compagnie d'Electricité Shawinigan	\$ 61.75
	I307	La Corporation de Yamachiche ouvrage sur tuyau	\$ 8.90
	I308	City gas Electric Copr. Chauffage	\$ 48.01
	I309	Marcel Crete salaire et entret.en	\$ 91.00
	I310	Marcel Crete Salaire des Pompier vol	\$ 60.00
	I311	R. Duchesne & Fils alance de facture	\$ 1.84



I3I2	Georges Héroux Photographe Copie de Palns.....	\$	1059
I3I3	Loranger & Molesworth Ltée Matériaux pour auqueduc..	\$	115.74
I3I4	Thomas Bellemare & Fils Ouvrage sur entrée aqueduc	\$	81.50
I3I5	Pepin Esso Service Entretien des Camions.....	\$	9.71
I3I6	R.J. Levesque & Fils Réparation puits artésien....	\$	674.90
I3I7	L. P. Coté Surveillance au dépotoir.....	\$	5.00
I3I8	Silvio Dufresne Surveillance dépotoir.....	\$	3.00

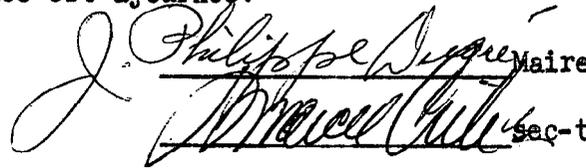
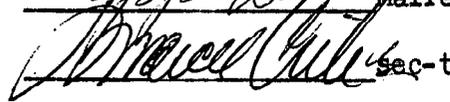
305

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

306

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'ajourner la séance au 16 juin 1965 à 8 heures p.m.

La séance est ajournée.

 Maire
 sec-trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Séance ajournée de la session régulière du 7 juin 1965, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 16 juin 1965 et à laquelle sont présents Messieurs Charlemagne Trahan Pierre Dugré Antonio Benoit J. Denis Garceau Rosario Crete sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Ouvertures par le sec-trés. des soumissions reçues pour construction d'auqueduc.

Raymond Fournier	Creusage posage entrée service remplissage
37 Blvd Duplessis	500 pi. long. aucun matériel
Cap -de-la-Madeleine	\$ 425.00

De L'Orme Construction	500 pieds tuyau	\$ 350.00
Trois-Rivières Ouest	I valve	10.00
par: Paul Charbonneau	I B.- F.	25.00
	I2 entrées d'eau	300.00
	Total	685.00
	Plus transport	25.00

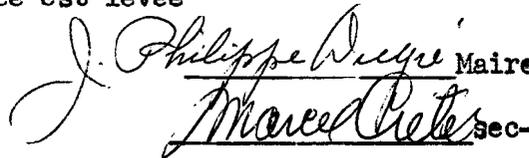
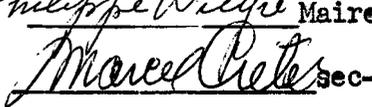
Thomas Bellemare et Fils	conduite principale	.80 le pi.
Yamachiche, P.Q.	B.- F.	25.00
par: Raymond Bellemare	entrées services	.50 le pi.
	valve T Sleeve	10.00
	Connecter entrée	1.50 chacune

16 JUIN 1965

307

Après étude des soumissions par les membres du Conseil sur proposition du Conseiller Rosario Crete secondé par le conseiller J. Denis Garceau et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter la soumission de Thomas Bellemare et Fils de Yamachiche tel que ci-haut mentionnée.

La séance est levée

 Maire
 sec-trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Séaion régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 5 juillet 1965 et à laquelle sont présents Messieurs Charlemagne Trahan Antonio Benoit J. Denis Garceau Rosario crete sous la Présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Correspondance.

L'Ass. Forestière Mauricienne invite les membres du Conseil à assister à une démonstration de pompes à incendies forestiers le 15 juillet 1965 à St-Justin à 7:30 P.M.

5 JUIL 1965

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

La Régie des Alcools du Québec avise le Conseil que Bertrand Allard à fait la demande pour un permis de Salle à Manger .

La Banque Provinciale du Canada nous transmet des coupons échus pour le montant de \$ 3,072.50.

La SSJB local de Pointe du Lac demande à notre Conseil afin d'étudier la possibilité de elur venir en aide du coté financier.



Résolutions:

308 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de faire applanir et enterrer les déchets au dépotoir par un bélier mécanique.

309 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil

310 Pour ce qui est de la demande de la SSJB il est résolu qu'au prochain budget cet item devra être mis pour la prochaine année.

COMPTES:

Section générale

Cheque no	I301	La Compagnie d'Elect. Shawinigan.....	\$ 67.57
	I302	La Compagnie de Téléphone Bell du Canada.....	\$ 10.48
	I303	Le Nouvelliste, Annonce	\$ 41.40
	I304	Edmond Proulx Fleurs pour parterre.....	\$ 8.05
	I305	Marcel Crete salire timbres avis.....	\$ 150.00
	I306	Le Service des Bibliothèques de la Mauricie....	\$ 200.00

Section Aqueduc

	I319	La Compagnie D'Elec. Shawinigan.....	\$ 86.82
	I320	Daigle & Freres Matériaux aqueduc.....	\$ 63.92
	I321	Loranger & Moleswoth Matériaux aqueduc.....	\$ 14.15
	I322	Marcel Crete Salaire et entretien aqueduc.....	\$ 115.00
	I323	Marcel Crete Salaire des pompiers volontaire,.	\$ 68.00
	I324	Pepin Esso Service gasoline pour pompe.....	\$ 30.12
	I325	Ernest Livernoche entretien peinture B-F....	\$ 52.00
	I326	Yvon Benoit Entretien d'aqueduc.....	\$ 15.00
	I327	J. Guy Rouette " " " "	\$ 34.00
	I328	Smith Transport Transport Mads.....	\$ 2.30
	I329	Paul Guilbault " " " "	\$ 2.25
	I330	Légaré & Freres Peintures et matériaux....	\$ 35.14

311 Il Est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete Sec-t

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 2 Août 1965 et à laquelle sont présents Messieurs Arm. Guy Messier Pierre Dugré Antonio Benoit J. Densi Garceau sous la présidence de M. J. Philippe Dugré le maire formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

Les organisateur du Tour du St-Laurent demande à ce que l'ordre soit maintenue lors de la passé des athletes etc. mardi le 3 aout 1965.

Les Agebds Patriotiques demande à notre Conseil une souscription pour venir en aide au minorité française.

Le Ministère du Revenunous avise qu'à l'avenir la perception de la taxe d'amusement sera faite par les municipalité qui en retireront les revenus.

Concernant M. Paul Hamelin des Trois-Rivières par rapport au bri d'une B.F cette hiver le paiement au montant de \$ 225.00 à été remboursé en entier.

L'union Régionsle des Caisses Populaire nous avise que le 1er Aout 1965 Une somme de \$ 2,714.08 leur sera dû. capital et intérêts.

RESOLUTIONS:

312 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de faire charroyer de la poussière et de la pierre mélangée dans la rue Blais pour faire remplir les trous.

313 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de demander à la Commission Municipale de Québec l'autorisation de faire un emprunt temporaire de \$ 5,000.00 à 6 % pour un an à la Caisse Populaire de Pointe du Lac en attendant une subvention du Co pour achat d'équipement pour la protection des incendies,

314 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de demander au Ministère des

5 JUIL 1965

2 AOUT 1965

des Affaires municipales une subvention pour la protection des incendies concernant en construction d'agrandissement de notre réseau d'aqueduc sur un nouveau développement ainsi qu'à l'achat d'équipement neuf comprenant boyaux jet etc.

Comptes

Section Générale

Chèques no	I307	Banque Prov. du Canada	Intérêts et capital...	\$	543.00
	I308	Raymond Fournier	Boulage du dépotoir.....	\$	78.00
	I309	La Compagnie d'Electricité	Shawinigan.....	\$	67.58
	I310	La Compagnie de Téléphone	Bell du Canada.....	\$	12.15
	I311	La Corp. Mun. Visitation	Pte du Lac 1/2 taxe .60\$		4,541.36
	I312	Marcel Crete	salaire Role d'Eval. timbres....	\$	280.54
	I313	J. Paul Boisvert	Role d'évaluation..	\$	50.00
	I314	Bruno Héroux	" "	\$	50.00
	I315	Jules Rouette	" "	\$	50.00
	I316	Ls Georges Berthiaume...	" "	\$	50.00

I Section Aqueduc

	I331	Banque Provinciale du Canada	Int. et capital..	\$	4,529.50
	I332	Union Régionale des Caisses	Populaires	\$	2,714.08
	I333	Corp. Mun. Yamachiche	Travaux sur aqueducu	\$	8.90
	I334	La Compagnie D'Electricité	Shawinigan.....	\$	54.49
	I335	Pepin Esso	Servise Entretien des Camions....	\$	60.81
	I336	Ernest Dufresne	Entretien d'aqueduc.....	\$	8.00
	I337	Marcel Crete	Salaire et entretien d'aqueduc...	\$	91.00
	I338	Ls Georges Guilbert	Entretien d'aqueduc.....	\$	3.00
	I339	Thomas Bellemare	Construction d'aqueduc.....	\$	705.00

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

315

La Séance est levée

J. Philippe Dugré Maire

Marcel Dutoit sec-trés

sec-trés

MARGE DE LA REPIURE
Formules Municipales Lée, Parham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 7 septembre 1965 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete Antonio et Pierre Dugré sous la présidence de M. le maire J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE

L'union Régionale des Caisses Populaires Desjardins accuse réception de notre chèque au montant de \$ 2,714.08 comprenant cap. et int. pour notre emprunt de \$ 30,000. qui se solde à \$ 22,000. présentement . .

Le Congrès des sec-trés. se tiendra les 23-24-25 sept. Prochain .

Le Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social nous transmet un état de compte au 31 juillet 1965 au montant de \$ 6,794.29.

La Régie des Alcools du Québec nous avise que M. Ls. Geo. Guilbert s'est adressé à la Régie pour l'obtention d'un permis salon bar et salle à manger.

La Compagnie d'Electricité Shawinigan nous transmet un état de compte au montant de \$ 1,215.00 pour une erreur de leur part se rapportant au mois de janvier 1961 lors d'un changement de compteur.

Laperrière & Trudel avocats nous fait parvenir une plainte de la part de sa cliente Mme Edouard Bureau nous disant que l'évaluation de la dite Mme Bureau était trop élevée au montant de \$ 17,000. et que le montant de \$ 9,500. serait juste pour la propriété des lots I25 -I26 du cadastre officiel de Pointe du Lac.

COMPTES

Section Générale

Chèque no	I317	G.H. Wood	Déodorisant pour salle de toilette	\$	11.30
	I318	La Compagnie de Téléphone	Bell.....	\$	8.33
	I319	La Compagnie D'Electricité	Shawinigan.....	\$	67.58
	I320	Mme Auxibe Messier	Bois et gravier.....	\$	47.75
	I321	Marcel Crete	salaire timbres avis perc. taxe loc.	\$	230.00
	I322	J. Philippe Dugré	frais de Congrès.....	\$	75.00

Section Aqueduc

	I340	Caisse Populaire de Pointe du Lac	int. sur emprunt..	\$	600.00
	I341	Maurice Doyon	Entretien des camions.....	\$	20.68

7 SEP 1965

I342 Marcel Crete salaire et entreteien\$ 106.00
 I343 Pierre Thibault Matériaux d'incendie \$2,838.26
 I344 Loranger & Molesworth Matériaux d'auqueduc 2,365.93
 I345 La Compagnie d'Electricité Shawinigan.....\$ 83.53



316

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

317

Proposé par le conseiller Rosario Crete et secondé par le Conseiller Antonio Benoit il est résolu à l'unanimité de se rendre visiter la rue que M. René Dugré a offert à la Municipalité.

318

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de nommer M. Pierre Dugré conseiller au siège no 3 pro-Maire.

319

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que concernant le compte que la Compagnie d'Electricité Shawinigan nous a transmise le Conseil a autorisé le sec-trés. à demander à la dite Compagnie que vu que notre budget était presque crevé que le dit compte au montant de \$ 1,215.00 soit réduit de la moitié soit \$ 607.50.

320

Il est r ésolu à l'unanimité des membres du Conseil d'homologué le rôle d'évaluation tel que déposé par les estimateur en date du 30 juillet 1965 avec 107 amandement tel qu'on les voient ci-après décrits.

7 SEP 1965

	EN PLUS		en MOINS	
	TERRAINS	BATISSES	TERRAINS	BATISSES
Armand Bélanger		100		
Albert Duplessis		50		
J.B. Villemeure	100			
Joseph Lagacé		100		
Maurice Dussault		1000		
Roland Degrandmont		300		
Edmond Hubert		200		
Jos. Veaugeois		100		
Cyrille Desmarais		250		
Ls Geo. Guilbert		3,400		
Fernando Guilbert		200		
Maurice Chartray		2,400		
Alberic carbonneau		2,000		
J. R. Lamarre		100		
Eva Dionne		500		
Tomaqua				1,300
Arthur Spénard		2,200		
Dr Jacques Gouin		800		
Succ. J.M. Bureau		1,500		
Napoléon Paquih		1,200		
Antonio Gauthier		400		
Dr Ls Geo. Decharette		400		
Ls P. Gouin		1,900		
Ernest Sewell		600		
J.E. Houle		500		
Rosaire Massicotte	150	2,050		
René Dugré			300	
Laurent Mongeau	300	2,900		
Robert Routhier	550	3,650		
Jos. Martin		8,400		
Comp. Elect. Shawinigan				1,550
Maurice Doyon		700		
Ernest Denoncourt		500		
Raynald Godin		400		
Viateur Pepin		600		
Edgar Moreau			50	
Maurice Beauchesne	50			
Pierre Brassard	600	1,400		
Maurice Gauthier				100
M.A. Messier	200	2,200		
Laurent Massicotte		800		
Jacques Rouette		500		
Albert Tanguay		250		
J. Paul Chevron		500		
Maurice Jacob		150		
Léopold Fréchette		150		
Rosaire Rivard				600
Stella Toupin		300		
Herman Lyonnais		2,100		
Gaston Bisson		800		
Albertino Loyer		100		
Milot		200		



7 SEP 1965

	Terrains	Batisses	Terrains	Batisses
Florent Loyer	200	600		
Jacques Loyer	200			
Bell Téléphone				1,800
Emile Roy	400			
J.S.E. Roy		600		
Philippe Rheault				200
Maison Domrémy		200		
Mme Ed. Bureau		1,600		
Félix Arbour				250
Omer Arbour		100		
Fernand Vadeboncoeur		1,200		
Léo Lafrenière		100		
Louis Beaulieu		200		
Léonne Lapointe		150		
J.J. Légaré		300		
Guillaume Courtois		100		
Mme B, Daigneault			100	
Roméo Bisson		200		
Léo Guay		150		
Wilfrid Dufresne		200		
Léo Rouette		200		
Guy Champoux				200
Geo. Lesamerises		100		
Wellei Dupont	250			
Philippe Juneau		200		
Charles Rouette	200	2,000		
Lionel Verrette		100		
Fernand Légaré		50		
J. Jacques Légaré		50		
Mme Rayanld Poulin				250
Eules Rouette		200		
Lauréat Crete		200		
Gérald Dupont		950		
Adrien Desmarais		200		
Paul Senneville		2,500		
Non-Imposable	37,800.			

Mutations

Mme Jennessy Gilbert @ Ubaldo Gagnon	J.M. Loyer à Milot
Alfred Gosselin à W. Bouchard	Armand Bélanger à Alf. Beauchesne
René Dugré à Laurent Mongeau	Gilles Descoteaux à Mauric Chartray
" " Wellie Dupont	Mme A. Messier à M. A. Messier
" " Robert Routhier	F. Charest et R. Boud. à Denis St-Louis
" " Pierre Brassard	H. Bourrassa à Cyrille Desmarais
Maurice Biron à F. Légaré	Fern. Gilbert à R. Massicotte
" " Nap. Guay	Alb. Loyer à Florent Loyer
" " Emm. Veillette	Félix Arbour à Marcel Auger
Raphael Veilleux à The rèse Fournier	

La Séance est levée

Philippe Dugré Maire
Marcel Côté sec-trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 4 octobre 1965 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete J. Denis Garceau Charlemagne Trahan Antonio Benoit sous la présidence de M. le maire J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

La Banque Provinciale du Canada nous fait parvenir les coupons annulés. Le Ministère de la Santé et le Conseil de la Paroisse de Pointe du Lac nous avise que notre dépôt actuel devra être fermé parce que la loi demande

3 OCT 1965



qu'un dépotoir doit être situé à 1800 pieds toute habitations.
Le Syndicat National des Rentes Seigneuriales nous demande de lui faire parvenir avant le mois de Novembre le montant de \$ 35.41 pour les intérêts de notre Municipalité.

Le Ministère de la Voirie nous transmet une copie du projet qu'il a fait parvenir à la Commission des Transport pour l'amélioration de la traverse à niveau de la rue de la Station.

La Fédération sollicite de notre Conseil pour leur Campagne des Oeuvres.

Le Ministère des Affaires Municipales nous fait parvenir un chèque au montant de \$ 1,000. pour le troisième versement de l'octroi et 500. ayant été versé sur notre compte assistance publique.

RESOLUTIONS

321

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser les Ing. Tremblay et Héroux de Shawinigan à continuer les démarches pour notre réseau d'aqueduc pour l'améliorer notre eau potable.

322

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que si notre Municipalité fait des travaux d'aqueduc nous profiterons des travaux d'hiver.

323

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de se rendre rencontrer le Conseil de la paroisse afin de discuter au sujet d'un nouveau site pour un dépotoir.

COMPTES

SECTION AQUEUDUC.

Chèque no 1346	Pepin Esso Service entreteien des Camions	\$ 14.40
1347	Pierre Thibault	\$ 28.10
1348	City Gas Electric Corpo. Chauffage	\$ 10.17
1349	Marcel Crete Saliare et entreteien.....	\$ 92.00
1350	La Compagnie d'Electricité Shawinigan.....	\$ 45.37
1351	J. Marie Coulombe entretien d'aqueduc.....	\$ 10.00

4 OCT 1965

SECTION GENERALE

1323	La Revue Municipale abonnements.....	\$ 21.15 21.15
1324	Syndicat Nationale des Rentes Seigneuriales.....	\$ 35.41
1325	Marcel Crête Salaire timbres avis listes des jurés	160.35
1326	La Compagnie de Telephone Bell du Canada.....	\$ 8.33
1327	La Compagnie d'Electricité Shawinigan	\$ 67.58

324

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire

M. Crête secrétaire

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 2 Novembre 1965 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete Antonio Benoit Charlemagne Trahan Aym. Guy Messier sous la Présidence de M. le maire J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

2 NOV 1965

La Commission des Transports du Canada demande à notre Conseil de faire parvenir leurs commentaires concernant l'amélioration du passage à niveau route St-Charles. Mutation pour le mois d'aout 1965

L'Office des AUTOROUTES du Québec et Les Freres de l'Instruction Chrétienne Joseph Auger Fraternité Sacerdotale Henri Dugré Philippe Dugré Canal Rosario Crete Roger Vallières Antonio Benoit Albert Simard Lucien Rouette

Déclaration de décès de Edmond Dupont devant G.G. Garceau le 2 Aout 1965 léguant à Alphonse Senneville uniquement sa propriété partie lot 94.

Réjean Giroux demande de lui faire parvenir un certificat d'évaluation du lot P67 apparaissant au nom de Dame Françoise Bellefeuille Goulet.

La Compagnie d'Electricité Shawinigan nous avise de leur gérant local M. Léo a. Gour à cnpnsentie la réduction de la moitié de leur compte soit 607.36

RESOLUTION

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'appuyer la résolution de M. Le Curé A. Beaudry concernant l'amélioration de la courbe situé en face de l'Eglise de la Pointe du Lac et que copie de cette résolution soit transmise a qui de droit.

325



326

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que concernant la requête faite par le Ministère de la Voirie concernant l'amélioration du passage à niveau du rang St-Charles et du C.P.R. notre Municipalité n'a aucun commentaire à faire vu que ce passage doit être amélioré le plus tôt possible et que le plan de l'élargissement de ce passage a été préparé par des ingénieurs.

327

Il est résolu unanimement de faire parvenir à la Compagnie d'Electricité Shawinigan un chèque au montant de \$ 607.50 en paiement de la facture réduite de la moitié et en remerciant la dite Compagnie de leur attention sur ce compte.

328

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de faire parvenir à J.A. M. Langlois Ing. un chèque au montant de \$ 650.00 couvrant la moitié de leur facture en paiement pour leur service professionnel, l'autre moitié sera en voyé aussitôt que nous aurons plus d'argent.

329

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de faire parvenir au Ministère de la Santé à la Régie des Eaux ainsi qu'à l'Unité Sanitaire de leur faire parvenir une résolution à l'effet que des démarches sont en cour avec la collaboration des Ing. Tremblay et Héroux de Shawinigan afin de trouver une solution une fois pour toute pour régler le grave problème de l'eau potable dans notre Municipalité et ue des développement seront connus sous peu.

Aussi concernant le dépotoir actuel des démarches sont aussi en cour en collaboration avec le Conseil de la Paroisse de la Pointe du Lac afin de trouver un site favorable a un dépotoir municipale.

330

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de rencontrer les Rév. Frères de l'instruction Chrétienne afin que l'on puisse capter l'eau dans la rivières ou sources qui leur appartiennent, afin d'améliorer notre eau.

331

Le Conseiller Rosario Crête donne avis de motion qu'à une prochaine séance un règlement sera soumis concernant notre réseau d'aqueduc Municipal.

Section aqueduc

chèque no	I352	City gas Electric que Corp....Chauffage.....	\$	2003
	I353	La Compagnie d'Electricité Shawinigan.....	\$	124.71
	I354	Thomas Bellemare et Fils Réparation Main.....	\$	69.00
	I355	Maurice Doyon Gasoline... , , , , élec.....	\$	3.00
	I356	Marcel Crete salaire et entreteien.....	\$	94.00
	I357	Marcel Crete salaire des pompiers volontaires..	\$	14.00
	I358	La Compagnie d'Electricité Shawinigan.....	\$	607.50
	I359	J.A.M. Langlois ½ compte	\$	650.00
	I360	Luc Dugré entretien des pompe pour l'année	\$	150.00
		Section Générale		
	I328	La Compagnie de Téléphone Bell du Cabada	\$	9.61
	I329	La Compagnie d'Electricité Shawinigan.....	\$	67.58
	I330	Fournier Excavation Boulage du dépotoir	\$	108.00
	I331	Marcel Crete salire timbres avis recomm.....	\$	150.00

332

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crête sec-tiés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 6 Décembre 1965 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crête Antonio Benoit Armand Guy Messier sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Correspondance:

Lecture du rapport que le Ministère de la Santé nous av fait parvenir concernant notre réseau d'aqueduc et de notre dépotoir.

Le dernier rapport d'analyse d'eau est considéré comme " MAUVAISE " M. Paul Gagnon nous avise qu'il ne doit aucune taxe par rapport qu'il ne demaure plus par ici.

Le Ministère de la Voirie par M. Gaston Meunier nous avise qu'il se propose de venir rencontrer le Maire en rapport avec l'amélioration de la courbe en face de l'église.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

6 DEC 1965



M. J. Guy Krépanier M.P.P. avise notre Conseil que concernant l'amélioration de la courbe en face de l'église la Maison Domrémy aurait à couper la haie de cedre ce qui améliorerait considérablement cette courbe et aussi que notre demande serait pris en considération.

La Corporation Municipale du Comté St-Maurice demande de lui faire parvenir le montant de notre évaluation Municipale le nombre de locataire, propriétaire etc.

Le Ministère de la Voirie nous transmet le nombre de milles auxquels nous retirerons des octrois pour l'entretien des chemins d'hiver.

Le Syndicat du Rachat des Rentes Seigneuriales ~~XXXX~~ accuse réception de notre chèque au montant de \$ 35.41. pour versement annuel.

La Banque Provinciale du Canada nous transmet des coupons échus. Considérant que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de la Corporation municipale de la Visitation de la Pointe du Lac pour l'année 1966 s'établissant comme suit:

DEPENSES

Budget 1966

Déficit revenu au 3 ^e déc. précédent	(21,228.19
Conseil de Comté	600.00
Salire du sec-trés.	1,650.00
Role d'évaluation	100.00
Vérificateur	150.00
Papetrie et fournitures de bureau	150.00
Cautionnement	10.00
Congres	150.00
Assurance - incendie	50.00
Abonnement revue mun.	20.00
service des incendies	300.00
Ass. resp. patronale	300.00
chemins d'hiver	800.00
aqueduc égouts	16,725.00
Eclairage des rues	1,500.00
Assistance publique	500.00
charité dons etc.	100.00
Remboursement emprunt long terme	133.00
Intéret " " "	415.00
Frais légaux	100.00
Divers et imprévus	100.00
Total des dépenses	<u>23,853.00</u>

REVENUS

Aqueduc et égouts	8,300.00
subventinos	300.00
intérêts sur arr.	25.00
License de chiens	75.00
Chemins d'hiver taxe	600.00
taxe locataire	550.00
autres revenus (taxe vente)	2,000.00
total des revenus	<u>11,850.00</u>
Taxe générale 35%	4,593.89
taxe spéciale 60%	8,575.24
total du revenus des taxes	13,169.13
Grand total des revenus	<u>25,019.13</u>

Attendu que, d'après le budget di-dessus cette corporation aura a prévoir au cours de l'année 1966 à des dépenses se totalisant à \$ 23,853.00

Attendu que pour défrayer les dites dépenses cette coporation prévoit des revenus non-fonciers s'élevant à \$ 11,850.00:

Attendu que pour solder la différence entre les dites dépenses et les revenus non-fonciers il est requis une somme de \$ 12,003.00 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de cette Municipalité;

Il est en conséquence résolu :

QU'une taxe foncière générale au taux de 75 par \$ 100. d'évaluation pour fins d'administration générale.

Qu'une taxe foncière spéciale au taux de 20 par 100 d'évaluation pour services publics autres que celui de l'aqueduc

et queune taxe speciale au taux de 60 par 100. d'évaluation pour le service de la dette ou tout autres fins formant un total d'imposition de 95 du 100 d'évaluation

DEC 1965



sont imposées et seront prélevées sur tout les biens-fonds imposables de cette municipalité
sont aussi imposées et seront prélevées sur les biens-fonds des arrondissement suivants 05 par \$ 100. d'évaluation pour chemins d'hiver.

Le tout tel que porté au role d'évaluation actuellement en vigueur aux fins de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget mentionné ci-devant adopté.

334

Les Ing. Tremblay & Héroux rencontre notre Conseil pour un rapport concernant les études à faire pour notre réseau d'aqueduc et le conseil les autorisent à faire les démarches nécessaires pour prendre l'eau dans la rivière St-Charles. Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil qu'après les tempêtes le village devra être nettoyé de la neige.

335

il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de continuer la ligne d'aqueduc de 2^m po. pour donner l'eau aux abonnés des terrains chez M. Biron.

336

Il est résolu d'accepter les mutations qui suivent: paternité Sacerdotale à SS grises de la Croix Roméo Bisson à Lucille B. Blais Bisson veuve Maurice Biron à Fernand et JJ Légaré de Légaré & Frères

337

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. de la Municipalité de la Visitation de la Pointe du Lac à envoyer au sec-trés. du Conseil de Comté St-Maurice la liste des immeubles décrits ci-bas qui devront être vendus pour arrérages de taxes et les frais jusqu'au moment de la vente à moins que les dits arrérages et les frais en soient payés au préalable:

	Municipale	Scolaire
Louis Godbout	85.75 plus frais et intérêts	79.99
Armand Paillé	56.75 " " 2 " "	
Yvon Morisette	22.95 " " " " "	44.24
Alphonse Senneville	80.88 plus frais et int.	
Freres des Ecoles Chrétienne		1,055.93

338

Il est résolu d'annuler le montant de la taxe locataire au nom de Paul Gagnon parce que M. Paul Gagnon demeure maintenant à l'extérieur de la Municipale soit le montant de \$ 11.90

Liste des arrérages de taxe locataire

Roland Boisvert	24.65	Haldaige Bouchard	15.65	J.P. Dupont	24.65
J.B. Chamberland	18.65	Silvio Dufresne	21.65	Guy Dufresne	19.65
Michel Desmarais	15.65	Paul Gagnon	11.90	Armour Gariépy	15.65
Léonce Gosselin	24.65	Les Phil. Guay	59.95	Judes Leclerc	15.65
Paul Légaré	15.65	Emmanulle Veillette	16.20	C. Roy	54.65

COMPTES

		Section Générale	
Chèques no	I332	Légaré Freres	Marcs \$ 18.98
	I333	La Compagnie de Télé Bell	\$ 8.76
	I334	La Compagnie D'Electricité Shawinigan	\$ 67.58
	I335	Marcel Crete salaire timbres avis recomm.	\$ 171.00
	I336	Ministere des Finances Enrg. des Camions	\$ 5.00
	I337	Corp. Mun. Paroisse Mutations	\$ 7.00
	I338	Arthur Spénard Ass Resp. Patronale	\$ 269.35

SECTION AQUEDUC

I361	La Compagnie d'Electricité Shawinigan	\$ 55.83
I362	Cap Fire Service Charges pour extincteur	\$ 18.23
I363	R. Duchesne et Fils Matériaux	\$ 2.80
I364	Corp. Mun. Yamachiche ouvrage sur tuyaux	\$ 23.10
I365	P.A. Gouin Matériaux pour aqueduc	\$ 14.73
I366	City Gas Electric Corp. Chauffage	\$ 58.19
I367	Marcel Crete salaire et entretien d'aqueduc	\$ 115.00
I368	Marcel Crete salaire des pompiers volontaires	\$ 34.00
I369	J. Guy Rouette Entretien d'aqueduc	\$ 8.00
I370	Ernest Livernoche entretien des B-Fontaines	\$ 5.00
I371	Arthur Spénard Assurance pour camions	\$ 83.00
I372	Laurent Mongeau paiement de dommages à prop.	\$ 75.00

339

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Auger Maire
Marcel Crete sec-trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC



Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 3 janvier 1966 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario rete Antonio Benoit Charlemagne trahan sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal del la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE: RESOLUTION

Il est résolu à l'unanimit é des membres du Conseil de demander à la Commission Municipale l'autorisation de renouveler les emprunts temporaires au montant de \$ 15,000, 2,000. 3,000. et 5,000. à 6% pour un an à la Caisse Populaire de Pointe du Lac

Il est résolu à l'unanimité des me mbres du Conseil qu'a l'avenir le Conseil pourra faire ouvrir pour les chemins les rues privées pourvu toutefois que le ou les demandeurs en face la demande par écrit au Conseil et que le ou les demandeurs paient la part que normalement le Gouvernement paie en octroi sur les chemins et aussi pourvu toutefois que préposé à l'entretien de ces dits chemins soit prêt à entretenir ces dits chemins.

Comptes

Section aqueduc

cheque no	1	La compagnie d'Electricité Shawinigan\$	138.68
	2	City Gas Electric Corp. Chauffage.....	\$	78.29
	3	P.A. Gouin Limitée Matériaux et accde bureau	\$	38.52
	4	Marcel Crete salaire et entretien.....	\$	87.00
	5	Marcel Crete Salaire des Pompiers Vol.....	\$	132.00
	6	Thomas Bellemare et Fils Construction aqueduc " 2 "	\$	335.01

SECTION GENERALE

	1	La Compagnie de Téléphone Belle\$	1024
	2	Commission scolaire de Pointe du Lac taxe accompte	\$	82.00
	3	La Compagnie d'Electricité Shawinigan.....	\$	67.58
	4	Mme Auxibe Messier Transport de neige bois etc...	\$	69.25
	5	Napoléon Guay nettoyage de draperies.....	\$	5.00
	6	Arthur Spénard Assurance surprime ass. resp. pat...	\$	61.30
	7	Marcel crete salire timres avis recomm.\$	160.00
	8-12	Marcel Crete salire de janvier anti-date\$	250.00
	13	Silvio Dufresne Ménage du bureau sec-trés.\$	25.00
	14	Ernest Dufresne " " " " " "\$	20.00

Il est à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement .

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete Sec-trés

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MNUNICIP ALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 7 février 1966 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete Antonio Benoit J, Denis Garceau Arm. Guy Messier Charlemagne Trahan sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Correspondance:

La Caisse Populaire Desjardins Union Régionale nous avise que le 1er Février notre Corporation aura a rencontrer des intérêts au montant de \$ 666.42 et dans une autre lettre elle accuse réception de notre chèque couvrant ce dit montant.

La Société Canadienne du cancer sollicite notre Conseil pour leur Campagne. M. J.A. Mongrain invite les Membres de notre Conseil pour un voyage organiser à Ottawa le cout \$ 50.00.

M.RJ Levesuqe F ait parvenir à notre Cönseil que la Municipalité devrais faire faire des sondages pour la construction de puits artésiens dans le rang St-Charles.

Mme Brigitte L. Bordeleau s'engage par écrit à payer la part que d'ordinaire le Gouvernement donne en octroi pour les chemins d'hiver pour l'ouverture de la rue ou chemin qui longe la voie ferrée ancienne routø de la gare.

0 JAN 1966 340

3 JAN 341

342

0 DEV 1966



Le rapport du Ministère de la Santé concernant notre eau et dit que notre eau contient trop de bactéries.

La Commission Municipale nous avise que le 1er Mars nous aurons à rencontrer une échéance de \$ 3,032.50 comprenant les intérêts sur émission de \$ 150,000.00 La Commission des Transports du Canada nous donne une copie de l'ordonnance pour l'amélioration du passage à niveau sur la rue de la Station Chemin Ste-Char. La Compagnie de Transport St-Maurice nous fait parvenir des documents comprenant une requête qu'elle fait parvenir à la Régie des Transport pour la discontinuation du service de leur autobus sur le chemin Ste-Marguerite.

Résolutions;

343

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil qu'en rapport avec la requête apportée par la Ste-Maurice Transport le Maire avec le sec-trés soit délégué si 3 Riv. Ouest vont se faire entendre devant la Régie pour se plaindre que ce service d'autobus nous est utile.

344

Il est résolu unanimement à l'unanimité des membres du Conseil qu'une résolution soit transmise au ministère de la Voirie et aussi à qui de droit concernant l'entretien du Village de la Pointe du Lac par le préposé à cette entreteien notre village n'est pas assez bien déneigé au cour des tempêtes.

Comptés.

Section Aqueduc

chèques no 7	Union Rég. C.P. Intérêts sur emprunt.....	\$ 666.42
8	Caisse Populaire de Pointe du Lac Int.....	\$ 751.23
9	Corp. Mun. Pointe du Lac Folio 958 ,.....	\$ 304.80
10	Hydro-Québec Electricit.....	\$ 76.47
11	City Gas Electric. Corp. Chauffage.....	\$ 68.09
12	Marcel Crete Salaire des Pompiers Volontaires	\$ 255.00
13	Ernest Livernoche Entreteien des B.-F.....	\$ 60.00
14	Banque Provinciale du Canada Int éch. 1er/3/	\$ 3032.50
15	Pepin Esso Service Entretien des Camions....	\$ 69.93
16	Coopérative Fédérée de Québec Gasoline.....	\$ 15.40

Section Générale

15	Corp. Mun. Visitation 1er vers, Taxe a`.60.	\$ 1000.00
16	" " " " 2ieme " " "	\$ 3000.00
17	Marcel Crete timbres avis recomm. comm chèque	\$ 25.00
18	Arthur Spénard Ass Bon-garantie.....	\$ 10.00
19	Arthur Spénard Ass. Camion-Incendie.....	\$ 107.00
20	Mme Auxibe Messier Nettoyage dépotoit.....	\$ 49.00
21	Bell Téléphone Téléphone.....	\$ 8.55
22	Hydro Québec Electricité	\$ 67.58
23	Corp. Mun. Comté St-Maurice Taxe 1966.....	\$ 773.44
24 -27	Marcel Crete salaire de février.....	\$ 200.00

15 FEV 1966

345

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPLAE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

7 MAR 1966

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 7 mars 1966 et à laque lle sont présents Messieurs Rosario Crete Antonio Benoit Armand Guy Messier Charlemagne Trahan sous la présidence de J. Philippe Dugré formant quorum.

Démission
conseiller
siede no 3
Pierre dugré

requete égout

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

M. Pierre Dugré par une lettre donne sa démission comme conseiller au siège no 3 avec la raison que son travail qui est de quatre heures p.m. à minuit et se trouve dans l'impossibilité de remplir ses fonctions.

Une requête des contribuables demeurant sur la rue Ste-Marguerite demande la construction des égouts dans cette rue.

Le collèg Ste-Anne de Yamachiche demande au Conseil de souscrire au journal des finissant.

Le Ministère de la Voirie nous avise qu'il doit communiquer avec l'entrepreneur des chemins d'hiver sur la route no 2 via village de Pointe du Lac pour que le contrat soir respecté tel que le demande leur spécifications.

Le Ministère des Affaires Municipales accuse réceptions de la police de garantie pour le cautionnement du sec-trés.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

7346

347

M. André Bureau nous fait parvenir un rapport de collection et un montant de \$ 113.08

Le Ministère des Terres et Forêts nous fait parvenir une subdivision des lots 265 et 267-I (265-I, 267-I-I) appartenant au Rev. F.I.C.

Il est proposé par le conseiller Rosario Crete secondé par le conseiller Antonio Benoit et résolu unanimement d'accepter la démission du conseiller Pierre au siège no 3

Proposé par le conseiller Antonio Benoit secondé par le conseiller Rosario Crete et résolu à l'unanimité d'autoriser le sec-trés. à faire installer une ligne privée avec extension au bureau de la Corporation ainsi qu'au domicile du sec-trés. afin d'améliorer le service en cas d'incendie vu le trop grand nombre d'abonnés sur la ligne.



7 MAR 1966

Comptes

Section aqueduc.

chèque no 17	City Gas Electric Corp. Chauffage.....	\$ 67.97
18	Marcel Crete Salaire des pompiers volontaires.....	\$ 50.00
19	Hydro-Québec.....Electricité.....	\$ 146.36
20	Thomas Bellemare et Fils déneigement village.....	\$ 205.00
2124	Marcel Crete salaire et entreteien.....	\$ 200.00

Section Générale

28	Jean Banville Réparation Machine additionner.	\$ 24.50
29	La Compagnie de Téléphone Bell du Canada.....	\$ 8.33
30	Hydro-Québec Electricité.....	\$ 67.58
31	Mme Auxibe Messier ...Déneigement Village.....	\$ 90.00
32	Maison St-Joseph Boulage du dépotoir.....	\$ 54.00

348

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement .

La séance est levée.

J. Philippe Dugré Maire
M. Garceau sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

7 MAR 1966

Session spéciale de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaires des sessions ce 21 mars 1966 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete Antonio Benoit J. Denis Garceau Charlemagne Trahan Arm. Guy Messier sous la présidence de M. Le maire J. Philippe Dugré Formant quorum.

Lecture de l'avis de convocation signifiée à tout les conseillers.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

349
Nomination d'un
conseiller au
siège no 3

Sur proposition du conseiller Rosario Crete et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de nommer M. Maurice Gauthier conseiller au siège no 3 en remplacement de M. Pierre Dugré démissionnaire.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
M. Garceau sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LA

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 14 avril 1966 et à la quelle sont présents Messieurs Rosario Crete Jean-Denis Garceau Antonio Benoit Maurice Gauthier Arm. Guy Messier Charlemagne Trahan sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

350

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptée tel que lues



Le Ministère de la Voirie nous demande de leur faire parvenir le Millage de nos chemins pour entretien de l'hiver.
M. & Mme Maurice Biron remercie et félicite le travail des pompiers volontaires lors d'un incendie survenue au cours du mois de mars a un poulailler.

Résolution s:

351 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de nommer M. Bruno Héroux secrétaire d'élection pour 1966.

352 Il est résolu unanimement de souscrire un montant de \$ 25.00 à la Croix-Rouge Canadienne pour leur campagne.

353 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de nommer M. Charlemagne Trahan pro-maire pour les prochains trois mois en remplacement de M. Pierre Dugré démissionnaire .

354 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à faire parvenir à M. Paul Vennes Inc. dont le camion a endommagé une B-F. sur la route no 2 face à Point-Beach ce camion était conduit par M. Paul Lemay de 1480 7 ieme ave Grand'Mère P.Q. lors d'un accident. le cout des réclamations s'élève à \$225.00.

355
Amandement pour
heures de Bureau

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil qu'à l'avenir le bureau de la Corporation soit ouvert le vendredi soir de 6½ hres @ 8½ hres p.m. et sera fermé le samedi toute la journée.

Comptes:

	Section	aqueduc	
no chèques 25	City Gas Electric Corp.	Chauffage\$ 66.27
26	Marcel Crete	salaire des pompiers vol...	\$ 122.50
27	Silvio Dugresne	entretien d'aqueduc.....	\$ 12.00
28	Jean Dugré	" " " "	\$ 8.00
29	Hydro-Québec	Electricité.....	\$ 66.70
30	Mme Auxibe Messien	Creusage avec Tracteur	\$ 15.00
31		Section Générale	
33	Hydro-Québec	Electricité.....	\$ 67.58
34	Imprimerie Lacoursière	Inc. Papetries...	\$ 56.98
35	La Revue Municipale	Abonnement.....	\$ 5.00
36	La Compagnie de Téléphone	Bell Canada	\$ 8.33
37	Imprimerie St-Patrice	Enr. Papetries....	\$ 47.54
38-41	Marcel Crete	salaire.....	\$ 200.00
42	La Croix-Rouge Cdne	Don.....	\$ 25.00
43	Marcel Crete	Papetrie Timbres acc. de Bureau	\$ 22.40
44	Henri Dugré	Nettoyage dépotoit	\$ 9.00

356 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Le nouveau conseiller M. Maurice Gauthier avait été assermenté avant l'assemblée et félicité par le Maire et les conseillers et a pris place pour l'assemblée.

357 Il Est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que le Conseil soit l'intermédiaire de l'œuvre de terrains de jeux (Loisirs) pour ce qui regarde les octrois.

La Séance est levée.

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete Sec. Trés.

4- AVR 1966

2- MAI 1966

présents Messieurs Rosario Crete Antonio Benoit J. Denis Garceau Maurice Gauthier Arm. Guy Messier Charlemagne Trahan sous la présidence de M. le Maire J. Philippe Dugré.



Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE

M. J. Louis Vennes de la Maison Paul Vennes Inc, nous avise que le comptes pour le bris d'une B-F. a été transféré a leur Assurance.

M. Georges Beaumier Greffier de la Cité des Trois-Rivières nous fait parvenir une lettre nous offrand de la machinerie usagée pour notre système d'aqueduc soit pompes etc.

A la suite de notre demande concernant le transport des vidanges sur les routes de Trois-Rivières Ouest la Ville de Trois-Rivières-Ouest nous fait parvenir leur règlement concernant le transport des vidanges de leur Ville. et demande de voir à faire respecter ce dit règlement.

Le Ministère de la Santé nous fait parvenir un rapport de notre eau pour le mois de Mars 1966 et sur ce rapport notre eau " BONNE

RESOLUTIONS

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à faire une demande a M. J. M. Beaudry le taux qu'il chargera à notre Municipalité pour aller transporter nos vidanges sur son terrain et aussi de demander à M. Albertino Loyer l'endroit ou la Municipalité pourrait ouvrir un dépotoir.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à communiquer avec le représentant du Ministère de la Voirie à Shawinigan pour des informations concernant l'entretien du Village de la Pointe du Lac durant l'hiver, par le contracteur.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le Maire à retenir les services d'un avocat pour l'obtention des octrois donnés pour les loisirs.

Il est résolu unaniment d'autoriser le Maire à consulter un aviseur légal concernant le transport par la Compagnie de Transport St-Maurice sur le parcours Ste-Marguerite

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de faire démolir le hangar situé sur le terrain en face de l'église, et de mettre ce dit terrain propre.

Le Conseiller Rosario Crete donne avis de motion qu'à une prochaine séance un règlement sera présenté concernant les comptes d'eau soit à la charge des propriétaires.

Comptes SECTION AQUEDUC

Chèques no	31	City Gas Electric Corp.	\$	94.78
	32	Hydro Québec Electrcité.....	\$	128.85
	33	Marcel Crete Salaire des Pompiers Vol.	\$	65.00
	34	Pepin Esso Service Entretien des Cam.	\$	45.95
	35	Ls Georges Guilbert Entretien d'aqueduc		97.00

SECTION GENERALE

	45	Thomas Bellemare & Fils Entretien ch.	\$	890.00
	46	Fournier Excavation Dépotoir	\$	102.00
	47	Commission Scaolaire et Corp. Mun. Taxe		238.28
	48	Mme Auxibe Messier Voyages de sable	\$	32.00
	49	La Compagnie de Téléphone Bell Canada	\$	66.58
	50	Imprimerie St-Patrice Enr Papetries..	\$	20.24
	51	Hydro Quebec Electricité.....	\$	67.58
	52	Arthur Spénard Assur. Batisse.....	\$	41,80
	53	Marcel Crete Timbres avis recomm. frais		66.00
	54-57	Marcel rete salaire.....		
	58	Ministre du Revenu Régime des rentes	\$	21.68
	59	Ernest Dufresne Entreteien du gara g	\$	20.00
	60	Légaré & Freres Matériaux bureau	\$	26,72

2 - mai 1966

358

359

360

361

362

363

Avis de motion
re: aqueduc

2 - MAI 1966

364

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crête sec-trés.



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC
A

A une assemblée des électeurs municipaux de la sus dite Municipalité, tenue au bureau du sec-trés. , ce 11 iemem jour de Mai 1966 à dix heures de l'avant-midi tel qu'annoncée par avis public en date du 18 avril 1966 pour la mise en nomination des candidats aux charges de Conseillers de la sus-dite Municipalité, en remplacement des Messieurs Antonio Benoit au siège no 4 de M. J. Denis Garceau au siège no 5 et de M. Rosario Crete au siège no 6 dont le terme d'office est expiré

Que Lundi le 16 ieme jour de mai 1966, s'il est nécessaire, un bureau de votation sera ouvert au bureau de la Corporation, depuis 8 hres a.m. jusqu'a 8 hres p.m. pour la récitation des votes des électeurs pour les candidats mis en nomination.

M Bruno Héroux de cette Municipalité a été nommé secrétaire de cette élection pour assister le président dans l'accomplissement des devoirs de cette charge.

Je, Marcel Crête sec-trés. étant de droit président de cette élection requiert les électeurs ici présents de mettre en nomination les candidats de leur choix en remplacement de Messieurs Les Conseillers sortant de charge.

Les nominations devront etres faites par écrit au président de l'élection et mentionner les noms prénoms et occupations des candidats le numéro du siège de chacun d'eux ainsi que le nom au complet des proposeurs et seconds lesquels devront etres présents.

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller de cette Municipalité au siège numéro 4 M. Antonio Benoit Cultivateur

Ont signés le bulletin de présentation MM. Viateur Crete Rosario Crête J. Phil. Dugré Il a été mis en nomination à la Charge de conseiller de cette Munisipalité au siège numéro 5 M. J. Denis Garceau Menuisier

Ont signés le bulletin de présentation MM Rosario Crete Viateur Crte J. Phil. Dugré Il a été mis en nomination à la charge de conseiller de cette Municipalité au siège numéro 6 M. Rosario Crete Journalier

Ont signés le bulletin de présentation MM. Viateur Crete J. Philippe Dugré

Etant donné qu'il c'est écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée pour la présentation des candidats aux charges de Conseillers de cette Municipalité et qu'il n'y a que le nombre voulu de candidats mûment mis en nomination pour les dites charges:

Je, Marcel Crête, président de l'élection proclame élus par acclamation Conseillers de cette Municipalité Messieurs:

- Au siège no -4- Antonio Benoit Cultivateur
- au siège no -5- J. Denis Garceau Menuisier
- au siège no -6- Rosario Crete Journalier

Marcel Crête président de l'élection

CANADA
PROVINCE DE QUEBCE
CORPORATION MUNICIPLAE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corpration, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 6 juin 1966 et à laquelle sont présents Messieurs Antonio Benoit J. Denis Garceau Maurice Gauthier Charlemaghe Trahan sous la présidence de M. JpPhilippe Dugré formant quorum.

Les conseillers ont été assermentés au cour de la semaine après la mise en nomination.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblées les minutes en sont adoptées tel que lues par le sec-trés.

CORRESPONDANCE:

Lecture d'une lettre contenant une résolution de la Coomis-sion Scolaire de poijte du Lac d'étudier la possibilité d'uniformiser les roles d'évaluation Village et Paroisse.

11 MAI 1966

6 - JUIN 1966

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

6 - JUIN 1966

Le Groupe 621 de la Protection Civile nous transmet un budget pour l'année 1966-67 et demande notre cotisation pour un montant de # \$ 31.00 pour l'année.

Le Canadian Pacific Rayway Co nous transmet un montant d'estimation pour leur propriété au montant de \$ 1,400.00.

Le 19 juin 1966 le Groupe 621 de la Protection Civile organise un "PICNIC" pour tout les membres de la Protection

La Compagnie HYDRO-QUEBEC nous fait parvenir un inventaire de leur évaluation pour leur poteaux et poste situé dans notre Municipalité au montant de \$ 14,100.00.

Le Ministère des Terres et Forêts nous fait parvenir une copie d'une subdivision de terrains appartenant aux Rév. F.I.C.



365

Résolutions;

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser ~~xxx~~ le sec-trés. à faire parvenir une copie du règlement concernant la démolition des édifices en ruines, à M. Viateur Crete Pointe du Lac: 66 est. feux

366

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de demander au inspecteur agraires de bien vouloir se rendre pour examiner le fossé qui coure entre chez M. Maurice Biron et M. F. Lacerte jusque fossé chez Maurice Biron.

367

Il est résolu unanimement de réengager M. Lucien E. VBéland de Couiseville pour la vérification pour l'année finissant le 31 dec. 66

368

COMPTES:

Section Aqueduc.

chèques no 36	P.A. Gouin Limitée Tuyaux $\frac{3}{4}$ cuivre	...	\$	80.57
37	Maurice Doyon Matériaux pour Camions	\$	4.13
38	Hydro-Québec Electricité	\$	48.89
39	Thomas ellemare et Fils Travaux d'aqueduc	\$	94.50
40	Loranger et Molesworth Ltée. Matériaux	\$	200.36
41	Daigle & Frères Ltée. Matériaux aqueduc	\$	102.09
42	Wellie Dupont eau payée en trop	\$	10.00
43	Mme auxibe Messier travaux avec BACO	\$	28.00
44	Entretien des camions Pepin. Esso Service	\$	6.90
45	Marcel Crete salaire des pompier volont.	\$	28.00
46	Marcel Crete Voyage et entreteien	\$	75.00
47	Corporation Village de Yamachiche	\$	46.50
	Hydro-Québec Electricité	\$	XXX.XXX

SECTION GENERALE

61	Protection Civile Contribution	\$	31.00
62	Hydro-Québec Electricité	\$	67.58
63	La Compagnie de Téléphone Bell Canada	\$	31.80
64	Ministère du Revenu Rentes régime	\$	5.42
65	69 Marcel Crete	\$	
70	Bruno Héroux Election 1966	\$	5000
71	Marcel Crete " " "	\$	5.00
72	Corp, Mun. Visitation folio 600. taxe	\$	60

368

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

369

~~xxxxxxx~~ A L'unanimité des membres du Conseil une résolution est adoptée à l'unanimité en vue de demander à la Commission Municipale de Québec l'autorisation de renouveler l'emprunt temporaire au montant de \$ 25,000.00 pour un an à la Caisse Populaire de Pointe-du Lac à 6 $\frac{1}{2}$ % en attendant de faire un emprunt à long terme pour financer des travaux qui améliorera notre réseau d'aqueduc et de protection contre les incendie.

370

Une résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil de fermer le dépotoir à la suite d'une demande du Ministère de la Santé

La Séance est levée

J. Philippe Duguay Maire
Marcel Crete sec-trés



SERMENT DU VERIFICATEUR

JHE, Ernest Lucien Béland, domicilié à 750 Blvd St-Alexandre Louiseville, ayant été nommé pour faire la vérification des livres pour l'année terminée le 31 décembre 1965 Jure sur les Saints Evangiles, que je ferai mon devoir au meilleure de ma connaissance et de mon jugement.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Assermenté devant moi à le Pte du Lac
ce 27 ième jour de juin l'an 1966

Manuel Côté
Secrétaire-trésorier

Ernest Lucien Béland
Vérificateur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 4 juillet 1966 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario rete Antonio Benoit Jean-Denis Garceau Charlemagne Trahan Arm. Guy Messier Maurice Gauthier sous la présidence de M. J. Philippe Dugré le maire.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues
CORRESPONDANCE:

Le Ministère de la santé nous transmet un rapport d'analyse de notre eau et sur ce rapport notre eau est "BONNE"

Le Service de la Bibliothèques de la Mauricie nous tranmet un circulaire nous avisant que le taux pour la part des mUnici-palités de Pointe du Lac Village et Paroisse sera augmenté de 0.10 à 0.25 per capita soit une augmentation per capita de 0.15.

M. Victor Brimbois nous demande que lors d'un feu sur la terre Moise Brimbois le feu a détruit du bois de construction qui lui appartenais et réclame le prix de ce bois.

Lambert & Veillette Ing. Conseils de Shawinigan désirent offrir leur service à notre Municipalité.

La Banque Provinciale du Canada nous transmet des coupons d'obligation pour l'échéance du 1 er Mars 1966

RESOLUTIONS

IL EST PROPOSE, APPUYE ET ADOPTE COMME SUIT:

Que ce Conseil consent par les présentes, à la construction et à l'entretien par la Compagnie de Téléphone Bell du Camda de ses lignes de téléphone dans les limites de cette Municipalité aux en droits et de la manière indiqués aux plams portant les numéros 2 de C.O. 613822-1 no C.M. 26 en date du 22 juin 1966 et désigne pour surveiller les travaux pour le compte de la Municipalité.

Que ce Conseil autorise par les présentes la dite Compagnie à émonder les arbres croissant ou existant sur les rues, routes grand'routes, squares et lieux publics de cette Municipalité, susceptible de gêner la construction ou l'exploitation des dites lignes de Téléphone indiquées aux plans susdits; cet émondage devra être fait sans dommage inutiles et aux frais et risques de la dite Compagnie".

Il est proposé par Maurice Gauthier de donner avis de motion qu'à une prochaine séance un règlement pour le ramassage des déchets.p

Il est résolu à l'unanimité des Membres du Conseil que les abonnés au réseau d'aqueduc municipale auront le droit de faire leur arrosage de jardins et seulement le soir entre 7 hres et 9 hre afin de ménager l'eau

CONSIDERANT que la Municipalité aura à voyager plusieurs fois au réservoir Municipale vue les travaux que la Municipalité envisage au cour de l'été

EN CONSEQUENCE IL EST RESOLU unanimement de demander à

27 JUIL 1966

371

Avis de motion 372
pour ramassage des
déchets ordures
371

373

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



374
375
376
377
378
379

l'entrepreneur qui est à améliorer le rang St-Charles de bien vouloir améliorer la descente qui se trouve vis-à-vis notre réservoir car dans le moment les automobiles ne peuvent s'y rendre sans resté prise. Il est résolu unanimement de donner un don de \$25.00 à M. L'Abbé René Thisdel notre vicaire pour les services rendu vu le départ de notre paroisse.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de faire parvenir à Bouchard et Freres rang St-Jean-Baptite de Pointe du Lac une lettre pour demander de bien vouloir ramasser ou faire ramasser les déchets qui ont été jetés vis-à vis le dépotoir qui actuellement est fermé. Le Conseil ayant fouillé dans les dits déchets à trouvé des lettres au nom de Gaston, Hermann Aldaige Bouchard Sinon des procédures seront alors pris contre ceux ou celui qui à jeté ces déchets.

Une résolution de félicitation à l'endroit de L'Honorable Daniel Johnson Premier Ministre de la Province de Québec ainsi que le Dr Philippe Demers député du Comté St-Maurice est adoptée unanimement pour leur élection à ces postes.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter le rapport financier terminé au 31 decembre 1965 et préparé par J.E. Lucien Béland comptable.

Il est résolu unanimement de transférer à notre assurance la demande de M. Victor Brimbois .

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de correspondre avec M. J.D. Bacon au Bureau de l'Hydro-Québec de Trois-Rivières C.P.608 pour ce qui est du numérotage des maisons dans notre Municipalité.

COMPTES		Section Générale	
chèque no73	Paul Guilbault	Transport..	\$ 2.50
74	La Compagnie de Téléphone Bell du Canada		\$ 23.47
75	Hydro-Québec	Electricité.....	\$ 67.58
76	Société Saint J. Baptiste	Drapeau.....	\$ 9.00
77	Ministère du Revenu Régime des rentes.....		\$ 54.22
78	Les Georges Guilbert	Travaux sur égout.....	\$ 4.00
79	Jules Rouette	Evaluation	\$ 40.00
80	Bruno Héroux	" "	\$ 40.00
81	Georges Berthiaume	" "	\$ 40.00
82	Jean-Paul Boisvert	" " et.Fleurs.....	\$ 44.00
83	Marcel Crete	Role d'éval. repas transport..	\$ 107.62
84	Ernest Lucien Béland	Vérification.....	\$ 130.00
85-88	Marcel Crete	salaires.....	\$ 200.00
89	L'abbé René Thisdel	Don.....	\$ 25.00

SECTION AQUEDUC		
48	Pierre Thibault Réparation de la pompe.....	\$ 68.53
491	P.A. Gouin Ltée Tuyaux de cuivre.....	\$ 17.10
50	Caisse Populaire de Pointe du Lac.....	\$ 774.66
51	City Gas Electric Corp. Ltée Chauffage.....	\$ 27.66
52	Albéric Carbonneau Fusibles pour puits.....	\$ 7.58
53	Hydro Québec Electricité.....	\$ 150.34
54	E. Lucien Béland Vérification	\$ 145.00

380 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

M. R.J. Lesvesque de Trois-Rivières est venu rencontrer le Conseil pour discuter d'un projet de sondage de puits artésiens et le Conseil étudiera ce projet en même temps que notre filtre.

	NOMS	PLUS TERRAINS MOINS	PLUS BATISSES MOINS
Revision du rôle d'évaluation	Laudias Millette		100
	Laurent Godon	50	50
	Denis St-Louis		200
	Armand Bélanger		800
	Joseph Lagacé		350
	Maurice Dussault		100
	Ubald Gagnon		2650
	Rosaire Godon		800
	Yvon Gélinas	200	2300
	Gérard Pagé	20	
	Arthur Gélinas		420
	Walter X Bergeron		450
	Pierre Brassard		550
			2900

MARCE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

4- JUIL 1966



Jacques Héroux	900		3700
Laurent Mongeau			500
René Crete			1050
Maurice Biron	100	100	
Wellie Dupont			100
René Dugré	50		100
Jean-Guy Rouette			1300
Emmanuel Veillette			3100
J. Jacques Légaré			100
Fernand Légaré			100
Lionel Verrette			100
Paul Emile Brunet			100
François Progeant			100
Thomas Houle			300
Ls Philippe Coté			200
Alphonse Senneville			9300
Caisse Populaire de Pointe du Lac			500
Gaston Boisvert			200
Jean-Paul Boisvert			100
Germain Gauthier			600
Caisse Populaire(Re Rivard)			1000
Antonie Garceau			5100
Florent Loyer			1900
Jules Rouette			100
Hydro Québec			2650

4 - JUIL 1966

Mutations

Jennessy Guilbert @ Ubald Gagnon Marcel Comeau @ Carmen Black
 Rosaire Massicotte @Mme Raynald Poulin Michel Biron à Gilles Biron
 Notaire Gilles Garceau à Robert Trahan Fraternité Sacerdotale àSGCroix
 Charbonnerie St-Laurent àDr J.C. Martin Mme R.Poulin à L.Lapierre
 Vnateur Crete à Alp Senneville James Doyle à Thérèse Léveillé
 Roger Drainville àEmile Boucher M.A. Jobidon à Adjutor Frenette
 R. Veilleux à Thérèse Fournier Shaw. Water P. à Hydro-Québec
 Joseph Dupont à Emile Roy Roland Prince à j.Jacques Richard
 Alc. et Fern Guilbert à Mvon Gélinas René Dugré àJacques Héroux
 Edgar Desmarais à Pauline D. Valentine et Lucille D. Beauchamps
 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de reviser le
 rôle d'évaluationavec 60 amendements tel qu'on les voient ci-devant
 décrits.

381

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
René Crete Sec-trés.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session spéciale de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et
 heure ordinaire des saénees ce 18 ieme jour de juillet 1966 et à
 laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete Antonio Benoit
 Jean-Denis Garceau Charlemagne Trahan Maurice GauthierArm.
 Guy Messier sous la présèdence de M. J. Philippe Dugré.

Lecture de l'avis de donvocation signifiée à tout les conseillers

18 JUIL 1966

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Les ingénieurs Temblay et Héroux qui sont à préparé une étude pour l'amélioration de notre réseau d'aqueduc nous font parvenir un plan pour un bassin de captage situé près de notre réservoir et les membres du Conseil après étude de ce plan décident que ce dit bassin devrait être situé plus vers le nord afin que l'eau provenant de ce dit bassin de captage soit envoyée directement au réservoir par gravité ce qui éliminerait la nécessité d'une pompe.

382

Donc il il résolu unanimement de demander au ingénieurs Tremblay et Héroux de bien vouloir trouver une possibilité que ce bassin soit

Soumissions
vidanges 383

18 JUIL 1966

placé un peu plus haut vers le nord soit à l'endroit où les petites sources se déversent dans notre tuyau.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à demander des soumissions pour la ceuillette et le transport des vidanges et ordures ménagère dans la Municipalité du Village de Pointe du Lac.

Le ou les intéressés pourront prendre les renseignements nécessaire au burea du sec-trés.

Les soumission s devront tres cachetées et devront portées le m mot soumission et seront ouvertent à l'assemblée régulière du ier Aout 1966

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la haute ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Le transport des de ces dits vidanges seront fait au dépotoir situé dans la ville de Trois Rivières Ouest Blvd St-Jean.

384

Considérant que le chemin Ste Marguerite via Pointe du Lac est présentement le plus court et le plus beau chemin pour se rendre aux Trois-Rivières en passant par le Village de Pointe du Lac;

Considérant que presque tout le trafic passe par ce dit chemin;

Considérant qu'il y a sur cette route des écoles et que à la rentrée et la sortie des classes ~~xxxx~~ beaucoup d'écoliers y circulent ce qui est un danger d'accidents;

Considérant qu'il y aurait avantage de construire un autre sortie de cette route à l'est du village de Pointe du Lac sans que ces travaux soit dispendieux car dans le moment ce n'est que des terrains vacants; tronçon

Considérant que déjà le Ministère de la Voirie avait fait construire une ~~xxxx~~ la route no 2 en dehors du village de Pointe du Lac afin de dégager le centre du Village;

Considérant que le trafic lourd endommage considérablement l'églisé de Pointe du Lac par la vibrattion que les lourds camions produisent à leur passage;

En conséquence il est proposé ~~par~~ et résolu unanimement qu'une demande soit faite au autorités concerné soit lw Député Provinciale le Ministre de la Voirie etc. afin de remédier à cette situation qui ne peut durer et qu'étude soit faite le plus tot possible.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Secr. Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce ier Aout 1966 et à laquelle sont présents Messieurs Jean-Denis Garceau Maurice Gauthier Arm. Guy Messier Charlemagne rahan sous la présidence de M. Le Maire J. Philippe Dugré Formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

L'Union Régional des Caisses Populaires nous transmet un état de compte du au ier Aout 1966 au montant de : Capital \$ 2,000. et Intérêts \$ 654.58.

L'Hydro-Québec nous avise qu'assitot que possible un représentant paasera pour les informations au sujet du numérotage des rues et maisons.

Le Ministère de la Santé et du Bien-Etre Social nous transmet un état de compte pur les enfants Ayotte au montant mensuel de \$ 213.44.

Les Ingénieurs Tremblay et Héroux vienne rencontrer le Conseil afin d'éclaircir l'emplacement d'un drain pour notre réseau d'aqueduc.

385

RESOLUTIONS:

Il est proposé par le conseiller J. Denis Garceau et résolu unanimement d'autoriser les Ingénieurs Tremblay et Héroux de Présparer les palns et devis pour le petit drain qui doit être installé non loin du réservoir.

386

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à demander des soumissions pour le creusage et la mise d'un tuyaux ainsi que le remplisage de ce dit drain suivant les plans et devis tel que préparé par les ing. le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus haute ni la plus basse ni aucune des soumissions.



Il est proposé par le conseiller J. Denis Garceau et ^{secondé par M. Gauthier} résolu unanimement d'accepter la soumission de M Bertrand Babin pour la ceuillette et le transport des vidanges au montant de \$ 2,665.00

Les soumissionnaires étaient :

M. Albert Thériault	\$ 5,491.28
Arm. Aubin	\$ 3,042.50
J. L. Levasseur	\$ 4,963.20
Bertrand Babin	\$ 2,665.00

Comptes: Section Générale

chèq. no 90	Spémont Paving	Posage d'alphalte.....	\$ 83.00
91	La Compagnie de Téléphone Bell du Canada.....		\$ 33.08
92	Hydro-Québec	Electricité.....	\$ 67.58
93	Ministère du Revenu	Régimes des Rentes.....	\$ 5.42
94	Banque Provinciale du Canada	Int et Cap.....	\$ 537.65
95-99	Marcel Crete	saliare et timbres avis recomb	\$ 250.00
Section Aqueduc			
55	Union Régionale des Caisses Populaires int. et cap		\$ 2654.58
56	Maurice Doyon	Entretien des Camions.....	\$ 12.72
57	Hydro-Québec	Electricité.....	\$ 42.21
58	Thomas Bellemare et Fils	Drain du réservoir	\$ 135.00
59	Banque Provinciale du Canada	Int. et Cap.....	\$ 4,494.85
60	Gilles Biron	Tuyaux pour drain.....	\$ 74.35
61	Marcel Crete	salaire des pompiers Volontaire	\$ 16.00
62	Marcel Crete	Vouage et ebtretien.....	\$ 56.00

1- AOUT 1966

388 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

389 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'ajourner la séance au 16 Aout 1966

La séance est ajournée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete sec-trés

MARQUE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Parham, Qué.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUUCIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session ajournée de la séance régulière du 1er Aout 1966 tenue aulieu et heure ordinaire des séances ce 16 Aout 1966 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete Antonio Benoit Arm. Guy Messier Jean D. Garceau Maurice Gauthier sous la présidence de M. J. Philippe Dugré Formant quorum.

390 Après la récitation de la Prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

La Compagnie de Téléphone Bell du Canada nous soumet un projet de pose de cable souterrains et demande l'approbation du Conseil par une résolution.

Les Ing. Tremblay et Héroux nous avise que les palns pour la pose d'un drain n'a pas été accepter par la Régie des Eaux et suggère de faire préparer une palns complet pour une station de filtre et clorinateur et ainsi qu'un bassin de captage.

~~XXXXXXXX~~ RESOLUTIONS:

391 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser les ingénieurs Tremblay et Héroux de procéder à la confection d'un plan pour une station de filtrage et clorinateur ainsi qu'un bassin de captage.

16 AOU 1966

392 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil ce quimsuit:

IL EST PROPOSE? APPUYE ET ADOPTE COMME SUIT:

Que ce Conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette Municipalité aux endroits indiqués aux plans portant les numéros 558, 562 & 563 de EST. 814005 no C.M.25 en date du 3 Aout 1966

Que ce Conseil autorise par les présentes la dite Compagnie à émonder les arbres croissant ou existant sur les rues routes grand'routes squares et lieux publics de cette Municipalité, susceptibles de gêner la construction ou l'exploitation des dites lignes de téléphones indiquées aux pãans susdits; cet émondage devra être fait sans dommage inutiles et aux frais et risques de la dite Compagnie.

Concernant les soumissions pour le ramassage et le transport des vidanges une discussions concernant le soumissionnaire

soit M. Armand Aubin dont la soumission était de \$ 3,042.50 et celle de M. Bertrand Babin qui elle était de \$ 2,665.00 soit cette dernière avec une différence entre les deux de \$ 377.50.

alors une résolution est adoptée sur division d'opinion, soit de M. Armand Guy Messier qui était pour ~~accepter~~ accepter la soumission de M. Arm. Aubin. et M.R. Crete Maurice Gauthier Antonio Benoit J. Denis Garceau se sont prononcé pour maintenir la résolution adoptée à l'assemblée précédent octroyant le contrat à M. B. Babin. Il est proposé par le Conseiller Jean Denis Garceau appuyé par les Conseiller Rosario Crete Antonio Benoit et Maurice Gauthier d'accepter la soumission de Bertrand Babin au montant de \$ 2,665.00 M. Armand Guy Messier est dissident.



393
soumission octroyée
à Bertrand Babin
ramassage des déchets

REGLEMENT no 88

394

Reglement pour
ceuillette et trans-
port des vidanges

Attendu que présentement dans la Municipalité de la Visitation de Pointe du Lac les vidanges n'étaient pas réglementé

Attendu qu'un avis de motion a été donné régulièrement a cet effet;

Attendu qu'il est dans l'intérêt des contribuables de réglementer la ceuillette et le transport des déchets;

en conséquence il est ordonné et statué par la Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe du Lac comme suit, savoir:

10. Dans le présent règlement, les mots "vidanges" signifient et comprennent les cendres immondes déchets, détritux, fumier, animaux morts, matière fécale, gadoue, ordures et autres matière animals ou végétales de rebut ou en décomposition. ou autres matières malsaines et nuisibles; ils comprennent aussi ce qui peut être considéré inutile pour son propriétaire, ou comme une nuisance, un danger d'incendie, ou une cause d'insalubrité par la loi ou les règlements de la Corporation;
20. Les mots " lieu d'enfouissement sanitaire" signifient l'endroit désigné par la coporation pour y déposer et y enfouir les vidanges;
30. Les mots " maître de maison" signifient le propriétaire, le locataire, l'occupant ou toute autres prersonne en charge de toute batisse ou local où peuvent se trouver et d'où peuvent provenir des vidanges;
40. Il est défendu à tout maître de maison de laisser accumuler des vidanges dans la cour de la maison qu'il habite, sur les terrains ou autour des ou dans les dépendances qu'il habite à moins qu'elles ne soient placées dans des poubelles en métal ou autres récipients tenus toujours en bon ordre et couverts. Ces poubelles ou récipients ne devront pas avoir une capacité plus grandes que 3 pieds cubes ni peser plus de 80 livres chacune. tout surplus de vidanges qui n'aura pas été palcé dans ces poubelles ou récipients devra être transporté par le maître de maison et à ses frais, toutes les semaines, au lieu d'enfouissement sanitaire, en se conformant aux dispositions du présent règlement;
50. Le contenu de ces poubelles ou récipients sera ramassé par des personnes à qui contrat aura été donné par la coporation pour ce faire, et conformément aux disposition du présent règlement;
60. Toutes les semaines, au jour indiqué par la coporation et dont il sera donné avis au maître de maison par voix des journaux, radios, haut-payeurs ambulants ou autrement, les vidanges seront recueillies sur les bord de la rue. ruelle ou du rang ou chemin.
S'il arrive que le jour fixé pour l'enlèvement des vidanges est un jour de fête d'obligation ou un jour chômé, les vidanges seront enlevées le lendemain, à moins d'avis public contraire;
70. Les couvercles des récipients ne devront pas être rattachés aux poubelles ou récipients de manière à ce qu'il soit plus facile à la personne qui les enlèvera de les vider dans la voiture aux vidanges;
80. Ces poubelles ou récipients devront être munis de poignées ou d'anse, autant que possible afin qu'ils soient maniés plus facilement.
Avant d'être placées dans des poubelles ou récipients les vidanges devront être enveloppées dans du papier de manière à ce que les paquets ne puissent pas se défaire dans les poubelles ou récipients;
80. Toutes les poubelles ou récipients vides devront être enlevés près de la rue, ruelle rang ou chemin pas plus tard qu'une heure après que les vidanges en auront été enlevées, ou le lendemain matin dans le cas où les vidanges sont enlevées la nuit, et ils devront être transportés en arrière des batisses de manière à ce qu'ils ne soient pas vu de la rue, ruelle rang ou chemin;
90. Les personnes faisant du transport de vidanges devront voir à ce qu'elles soient posées dans des voitures ou des boîtes étanches, de manière à ce qu'elles ne puissent se répandre durant le transport et ces voitures devront être recouvertes d'une toile ou d'une couverture mobile quelconque;
100. Il est défendu à toute personne de jeter ou de déposer des vidanges dans les limites de la municipalité ailleurs qu'au lieu d'enfouissement sanitaire, déterminé par règlement du conseil;

16 AOU 1966



- 11o. Les vidanges comme les déchets industriels, scories de toute sorte nature, écorce de bois ou déchets et rebuts de ferraille, parties de démolition d'ouvrage en béton, bâtisse et tout rebut non récupérable pour l'industrie, ne pourront être déposés au lieu d'enfouissement sanitaire sans la permission du conseil;
- 12o. Pour pourvoir au paiement des dépenses d'enlèvement de disposition des vidanges une taxe spéciale sera payable par les propriétaires d'immeubles de la Municipalité;
- 13o. Le taux de cette taxe sera de onze dollars (\$11.00) pour les résidents à l'année et de six dollars (\$6.00) pour les estivants (saison d'été) La dite taxe sera perçue annuellement pour la période du 1er Aout au 31 juillet suivant à compter de l'année courante;
- 14o. Pour toute contravention au présent règlement, la pénalité sera d'un maximum de \$ 40.00 et les frais, et à défauts de paiement de l'amende et des frais d'un emprisonnement maximum de deux mois;
- 15 o. Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.
adopté à l'assemblée ajournée du 1er Aout 1966
tenue le 16 Aout 1966.

La séance est levée

Philippe Dugré Maire
Marcel Crête sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 6 septembre 1966 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crête Antonio Benoit J. Denis Garceau Maurice Gauthier Arm. Guy Messier Charlemagne Trahan sous la présidence de M. J. Philippe Dugré.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

Le premier Ministre de la Province L'Honorable Daniel Johnson remercie les Membres du Conseil pour la résolution de félicitation à son égard.

Lecture de l'ordonnance II, 1966 concernant le salaire Minimum des sec-trés. des Corporation Municipale et scolaire.

Lecture d'une lettre du Ministère de la Voirie concernan notre requête pour un autre chemin de sortie du rang Ste-Maguerite. A l'étude par les ingénieurs

RESOLUTIONS:

Salaire du sec-trés Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accorder le salaire minimum au sec-trés. soit au nombre de contribuables pour les deux perception taxe générale et aussi le même salire pour la perception section aqueduc et de payer à l'heure pour les ouvrages effectués sur le réseau d'aqueduc en dehors des heures de bureau.

COMPTE:

		Section générale	
chèque no	100	Corporation Municipale Visitation folio 600	\$ 2,000.00
	101	Hydro-Québec Electricité..	\$ 67.58
	102	La Compagnie de Téléphone Bell Canada.....	\$ 32.86
	103	Mme Auxibe Messier Bancs pour travaux....	\$ 24.00
	104	Ministère du Revenu Régime des Rentes	\$ 8.98
	105-108	Marcel Crête salaire	\$ 200.00
	109	Phil. Mc Carthy Transport de matériaux.....	\$ 2.50
	110	Direct Motor Express.. " " "	\$ 2.50
	111	J.Marie Beaudry Location de dépotoit.....	\$ 75.00
	112	Bertrand Babin transport vidanges.....	\$ 222.00
	113	Ernest Dufresne Travaux	\$ 7.00
	114	Alfred Guay Travaux pour partetre.....	\$ 4.00
	115	Jean-Guy Rouette Travaux	\$
		Section aqueduc	
	63	Fepin Esso Service Entretien pompes gas...\$	186.63
	64	Hydro-Québec Electricité.....	\$ 127.79
	65	Frorent Loyer Travaux sur auqueduc.....\$	6.00
	66	Marcel Crête • entreteien et voyages.....\$	84.00
	67	Marcel Crête Salaire des Pompiers Vol,....\$	36.00
	68	Pierre Thibault Ltée Réparation de pompe....\$	114.66

Il est résolu à l'unanimité des Membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement

Philippe Dugré MAIRE *Marcel Crête* SEC.-TRES

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Parham, Qué.

6-SEP 1966

395

396

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC



Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 3 octobre 1966 et à la quelle sont présents Messieurs Rosario Crete Antonio Benoit J. Denis Garceau Charlemagne Trahan Maurice Gauthier sous la présidence de M. Le Maire J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

3^e OCT 1966

CORRESPONDANCE:

Lecture d'une lettre demandant au Conseil Municipal de bien vouloir déléguer leur sec-trés. au congrès de l'a.s.t. m. .

La Banque Provinciale du Canada nous transmet des coupons échus.

RESOLUTIONS:

397 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de déléguer le sec-trés. au congrès et d'en défrayer les dépenses.

398 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter comme suit:

Que ce Conseil consent par les présentes à la construction et à l'entretien par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada des ses lignes de téléphones dans les limites de cette municipalité aux endroits indiqués aux plans portant les numéros

558 de l'estimé no 813325 en date du 13 avril 1966 et accompagnant une demande de la dite Compagnie en date du 13 avril 1966 et aux plans portant les numéros

2 de CO 613822-L no CM 32 en date du 21 juin 1966 et accompagnant une demande de ladite Compagnie en date du 21 juin 1966.

399 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le Maire à se rendre au congrès des Maire et dans défrayer les dépenses.

COMPTE:

Section Générale

chèque no	II6	La Compagnie de Téléphone Bell du Canada.....\$	31.80
	II7	Imprimerie Lacoursière .Papetries.....\$	31.47
	II8	Bureau & Bouchard avocats frais légaux.....\$	45.00
	II9	Ministère du Revenu Régime des rentes.....\$	6.90
	I20	P.A. Gouin Ltée Matériaux.....\$	26.85
	I21	J. M. Beaudry Dépotoir.....\$	25.00
	I22	Bertrand Babin vidanges.....\$	222.00
	I23	Hydro-Québec Electricité.....\$	67.58
	I24	Ernest Livernoche nettoyage du Village.. \$	26.00
	I25	R.Duchesne & Fils matériaux.....\$	17.23
	I26-I29	Marcel Crete salaire.....\$	197.24

Section Aqueduc

	69	Thomas Bellemare & Fils Travaux avec comp. \$	10.00
	70	Loranger et Molesworth Ltée Matériaux.....\$	7.47
	71	Mme Auxibe Messier Travaux avec tracteur...\$	128.00
	72	Hydro-Québec Electricité.....\$	45.98
	73	Marcel Crete salaire des pompiers vol.\$	20.00
	74	Marcel Crete salire pour entreteien voyages.\$	82.00

400

Il est résolu à l'unannimité desm,embres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

Philippe Dugré Maire

Marcel Crete sec-trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

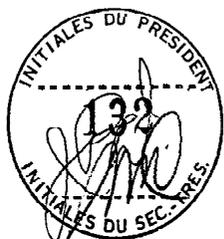
Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 7 novembre 1966 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete Antonio Benoit Charlemagne Trahan sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

7 - NOV 1966

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

Lecture d'une lettre du Ministère de la Voirie nous informant que la demande formuler par le Conseil concernant l'amélioration de la rue Ste-Marguerite sera pris en considération par les autorités concernées.



Le Ministère la Famille et du Bien-Etre social nous avise qu'une demande lui a été faite par Mme Brigitte Léveillé Bordeleau pour placer des enfants. soit deux.

Le Comité de rapatriement de la "Grande Hermine" de Gaspé demande si le Conseil serait prêt a adoptée une résolution pour que le dit bateau retourne à Gaspé après sont séjour à l'EXPO 1967.

RESOLUTIONS

401 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les enfants Bordeleau pour etre placé par le Bien-Etre Social.

402 Il est résolu à l'unanimité des Mnebres du Conseil qu'une demande soit faite au Député du Comté St-Maurice afin que les travaux déjàé"commencés dans le rang St-Charles dans le Village de Pointe du Lac soient continués afin que la traverse à niveau soit finis pour cette hiver. copie à l'ing. et au député.

403 Considérant que les autorités ont décider que la route no 2 ne seraient pas fai avant 1968

Considérant que cette route tue chaque année beaucoup de personne
Considérant que le prix des dépenses pour améliorer cette route no 2 entre Pointe-du-Lac et Trois-Rivières ne soient pas une dépenses extraordinaires

En conséquence il est résolu à l'unanimité des Membres du Conseil qu'une pression soient faite au Ministère de la Voirie au Premier Ministre de la Province pour que cette dite route soit améliorer dès cette automne.

404 Proposé par Le Conseiller Rosario Crete appuyé par le Conseiller Antonio Benoit et résolu unananimement que la Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe du Lac demnde instamment au Gouvernement du Canada de Mouiller à Gaspé "BERCEAU du CANADA" la reconstitution du Vaisseau de Jacques Cartier la GRANDE HERMINE après son séjour à L'EXPO67&.

Comptes SECTION GENERAL

no chèque	I30 Bertrand Babin Vidanges.....	\$ 222.00
	I31 J. M. Beaudry Dépotoir.....	\$ 25.00
	I32 La Compagnie de Téléphone Bell du Canada.....	\$ 31.80
	I33 Légaré & Freres Marchandises.....	\$ 70.43
	I34 Hydro-Québec Electricité.....	\$ 67.58
	I35 Ministère du Revenu Rentes du Québec.....	\$ 6.90
	I36 Imprimerie Lacoursière Papetries.....	\$ 27.98
	I37 ALSCO Product Poignée de porte.....	\$ 9.75
	I38 Marcel Crete Timbres.et avis recomm.	\$ 25.00
	I39 Fournier Excavation . Dépotoir.....	\$ 440.00
	I40 Syndicat National rentes Seigneuriales.....	\$ 35.41
	I41-I44 Marcel Crete.....	\$ 246.55
	I45 J. Philippe Dugré Frais de Congrès.....	\$ 75.00
	SECTION AQUEDUC.	
	75 Hydro Québec Electricité.....	\$ 119.89
	76 Corporation du Gaz de la Cité Ltée.....	\$ 15.90
	77 P epin Esso Service Entretien des Camions...\$	40.41
	78 Corporation Village de Yamachiche./Main /....\$	25.80
	79 Marcel Crete salaire Pompier Vol,.....\$	20.00
	80 Marcel Crete voyages et entreteien matériaux.	102.00
	81 Mme Auxibe Messier Travaux avec tracteur.\$	72.00
	81 Ls. Georges Guilbert Tuyaux et ouvrage.....\$	209.31

405 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pout paiement.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Rosario Crete sec-trés

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 5 Décembre 1966 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete J. Denis Garceau Antonio Benoit Arm. Guy Messier Maurice Gauthier Charlemagne Tragan sous la présidence de M. J. Philippe Dugré le Maire.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

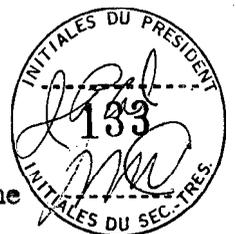
Correspondance:

Le Service de s Bibliothèques de la Maurice nous transmet un état de compte du 1er oct. au 31 déc. 1966 au taux de 0.10 per capita et nous avise une augmentation de .15 per capita ce qui fera un taux ce 0.25 per capita à compter du 1er Janvier 1967 payable avant le 28 février 1967.

7 - NOV 1966

5 - DEC 1966

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Le Syndicat National du Rachat des Rentes Seigneuriales accuse réception de notre chèque au montant de \$ 35.41.
 M. Gaston Meunier Ing. Div. nous assure que les travaux dans le rang St-Charles seront complétés le plus tôt possible et attribués à la grève des ingénieurs, le retard apporté pour compléter les dit travaux en cours.

Le Ministère de la Famille et du Bien-Etre Sociale nous transmet une demande qu'il a reçu de la part de Mme Ferdinand Montplaisir pour Diane Montplaisir à l'institution de l'assistance publique.

Lettre provenant du Député du Comté St-Maurice nous disant qu'il a référé le tout à l'ingénieur du Comté afin qu'il prenne les dispositions nécessaires pour terminer les travaux commencés dans le rang St-Charles.

La Protection Civile Groupe 621 nous transmet un rapport des activités pour le mois d'octobre et il est signé Malcolm E. Moir Coodonnateur.

Lettre du Ministère des Aff. Mun. nous avisant que l'octoi de \$ 2,000. provenant de la subvention a été retenue par le ministère de la Famille RE: Assistance Sociale.

Le Ministère de la Santé RE: Dette Ass. Publique nous avise que notre versement d'après notre entente soit \$ 500.00 ne lui est pas encore parvenue.

Résolutions:

Il est résolu à l'unanimité des Membres du Conseil de faire parvenir au Ministère de la Famille et du Bien-Etre sociale RE: Assistance Sociale une demande d'entente comme notre Municipalité a déjà pris avec le Ministère de la Famille et du Bien-Etre Sociale RE: Dette Assistance Publique, soit un montant payable annuel de \$ 500.00 afin de libérer l'octoi qui est retenue au montant de \$ 2,000.00 (deux mille dollars).

Car c'est avec cette subvention que notre Municipalité peut rencontrer l'entente avec le dit Ministère RE: dette ass. Publique et pourrait aussi respecter l'entente avec le dit ministère RE: Assistance Sociale.

Considérant que les prévisions budgétaires des revenus et des dépenses de la Corporation Municipale de la Visitation de la Pinte du Lac pour l'année 1967 d'établissent comme suit:

	Dépenses
Déficit revenu au 31 ^e déc. Précédant	20,012.87
Conseil de Comté	600.00
Salaire du sec-trés.	1,860.00
Rôle d'évaluation	200.00
Vérification	150.00
Papeterie	200.00
Cautionnement	10.00
Congrès	150.00
Assurance	50.00
Abonn. Revue Municipale	20.00
Service incendie	400.00
Ass. resp. pat.	300.00
Ch. hiver	800.00
Aqueduc	19,160.00
Eclairage rues	1,500.00
Assistance publique	500.00
" " sociale	500.00
Dons	100.00
Remb. emprunt L.T.	133.00
Int. " " " "	415.00
Frais légaux	100.00
imprévus	100.00
	Total des dep. 27,248.00
	Revenus
Aqueduc	8,500.00
Subvention	1,300.00
Intérêts sur arr.	25.00
Chemins hiver	725.00
taxe locataire	600.00
autres revenus	2,500.00
	Total Rev.
	non-fonciers 13,650.00
Diff. à combler	Taxe à,60
	taxe .20
	8,695.00
	234.00
	taxe 35
	4,662.00
	total revenus taxe 13,591.00

Grand total des revenus 27,241.00

Attendu que, d'après le budget ci-dessus cette corporation aura à pourvoir au cours

5 - DEC 1966

406-66

407-66
BUDGET 1967



de l'année 1966 à des dépenses se totalisant à \$ 27,248.00

Attendu que pour défrayer les dites dépenses cette corporation prévoit des revenus non-fonciers s'élevant à \$ 13,650.00

Attendu que pour solder la différence entre les dites dépenses et les revenus non-fonciers il est requis une somme de \$ 13,098.00 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de cette Municipalité;

Attendu que l'évaluation imposable se totalise à 1,332,090.00

IL EST EN CONSEQUENCE RESOLU:

Qu'une taxe foncière générale au taux de .15 par 100.00 d'évaluation pour fins d'administration générale

Qu'une taxe foncière spéciale au taux de .20 par 100.00 d'évaluation pour services autres que l'aqueduc;

qu'une taxe foncière spéciale au taux de .60 par 100.00 d'évaluation pour le service de la dette ou tout autres fins

qu'une taxe d'arrondissement de .05 par 100.00 pour chemins hiver formant un total d'imposition de 1.00 par 100.00 d'évaluation sont imposés et seront prélevés sur tout les biens-fonds imposables de cette municipalité

Le tout tel que porté au rôle d'évaluation actuellement en vigueur aux fins de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget énuméré ci-devant. adoptée unanimement.

408-66

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. de la Corporation Municipale de Visitation de la Pointe du Lac à faire parvenir au sec-trés. du Conseil de Comté St-Maurice la liste des immeubles décrits ci-bas qui devront être vendus pour arrérages de taxes et les frais jusqu'au moment de la vente à moins que les dits arrérages et les frais en soient payés au préalable

nom	Arrérages taxes Mun.	Scolaire
M. Walter Bergeron	82.98	118.03
Louis Godbout	132.17	143.62
Charles Marchand		151.25
Denis St-Louis	25.28	54.92
Yvon Morrissette	36.56	55.20
Gaston Bisson		552.54

409-66

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'annuler les taxes pour cotisation d'eau qui suivent (pas servis d'eau)

Mme Euphéméus Bouchard	15.00	Camille Chamberland	20.00	R. Boisvert	10.00
Roalnd Boisvert	10.00	Wellie Dupont	7.50	F. Bordeleau	10.00
Yvon Gélinas	7.50	Jeannine Larivière	20.00	B. Daigneaut	10.00
Fernand Légaré	30.00	Florent Loyer	15.00	D. Jones	20.00
Ephrem Milot	30.00	J. Jacques Messieur	15.00	Priro	15.00
Albert Nadeau	7.50	Napoléon Paquin	20.00	A. senneville	35.00
Rosaire Rivard	30.00	J. Guy Rouette	15.00	Gaston Bisson	15.00
Gaston Bisson	15.00	Mme J.E. Gauthier	15.00	C.E. Rouette	15.00
J.A. Trudel	20.00	Emm. Veillette	7.50	C. Dupont	45.00
V. Crete	30.00	J. Godin	30.00		

5 - DEC 1966

410-66

Il est résolu unanimement d'annuler les taxes locataires qui suivent:

Haldaige Bouchard	15.00	Wilfrid Lajoie	18.65	Claude Guilbert	15.65
Irénée Jutras	55.15	Albert Dupont	24.00	Paul A. Gagnon	11.25
Fidèle Bordeleau	24.00	J. M. Coulombe	12.00	Yves Hélie	9.00

411-66

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que concernant les cas de demande de Mme Ferdinand Montplaisir cette demande soit étudiée avant acceptation et de prendre des renseignements qui nous manque.

412-66

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil qu'à la demande de M. Claude Comeau pour faire ouvrir la rue en arrière du cimetière paroissiale, le conseil consent à faire ouvrir cette route aux conditions exprimés dans la résolution adoptée à l'assemblée du 3 janvier 1966 portant le numéro 341.

413-66

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que demande soit faite au Conseil Municipal de la Paroisse de la Pointe du Lac pour le maintien de la Bibliothèque Municipale de défrayer la moitié du coût pour les années à venir vu que dès cette année prochaine au 1er janvier 1967 le coût sera augmenté de .15 per capita soit de .10 per capita à .25 per capita. et que copie de cette résolution ainsi que le compte provennat du Service des Bibliothèques de la Mauricie.

Section Aqueduc

Chèque no	83	La Corporation du Gas de la Cité Charff.....	\$	5.34
	84	Hydro-Québec Electricité.....	\$	41.82
	85	Mme Auxibe Messier Bois.....	\$	8.48
	86	Roland Girard Entretien aqueduc.....	\$	11.00
	87	R. Duchesne & Fils matériaux.....	\$	5.83
	88	Corporation Village de Yamachiche.....	Travaux \$	43.20
	89	Loranger & Molesworth Matériaux.....	\$	139.60
	90	Arthur Spénard Assurrande Camion Chev.....	\$	79.00
	91	Marcel Crete Salaire des pompiers Vol.	\$	44.50

92 Marcel Crete Rajustement de salaire \$ 237.05
 93 Marcel Crete salaire entretien nov.....\$ 108.00
 94 Pepin Esso Service Entretien des Camions \$ 39.38
 95 Luc. Dugré Surveillance des pompes

Section Générale

I46 J.A.- Giguère Fils - Papetrie.....\$ 16.70
 I47 La Compagnie de Téléphone Belle.....\$ 32.39
 I48 P.V. Ayotte Ltée Papetrie.....\$ 23.22
 I49 Corp. Mun. Paroisse Pointe du Lac mutation \$ 1.00
 I50 Hydro-Québec Electricité.....\$ 67.58
 I51 Commission Scolaire Pointe du Lac Cotisation I24.00
 I52 Imprimerie Lacoursière Ltée Papetries.....\$ 27.98
 I53 Ministère du Revenu Régime des rentes\$ 6.90
 I54 Marcel Crete rajustement de salaire.....\$ 327.05
 I55 Bertrand Babin Re-Contrat vidange.....\$ 222.00
 I56 J.M. Beaudry Locatation dépotoir.....\$ 25.00
 I57-I60 Marcel Crete salaire ,.....\$ 197.24
 I61 Athur Spénard Ass Resp. Pub.\$ 269.35
 I62 Service des Bibliothèques de la Mauricie.....\$ 56.88



-414-66

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Manuel Esso sec-trés

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

2 - JAN 1967

Lundi le 2 janvier 1967, l'assemblée régulière n'a pas eut lieu aucun membre du Conseil, sauf le sec-trés. n'était présents.

Manuel Esso sec-tér.s

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

17 JAN 1967

Session spéciale de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 17 ième jour de janvier 1967 et à laquelle sont présents Messieurs Antonio Benoit J.Denis Garceau Charlemagne Trahan Arm Guy Messier sous laprésidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

Lecture par le sec-trés. de l'avis de convocation signifiée à tout les conseillers Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

RESOLUTIONS:

I-67 avis de motion
 2-67 avis de motion
 3-67

M. Le conseiller J.Denis Garceau donne avis de motion qu'a une prochaine assemblée un règlement concernant un poste de traitement d'eau sera présenté.

M Arm Guy Messier Donne avis de motion qu'un règlement sera présente à une prochaine assemblée concernant le numérotage des résidence dans notre Municipalité.

Il est proposé par le conseiller J. Denis et résolu unanimement d'autoriser les ingénieurs Tremblay & Héroux a présenter les plans d'un poste de traitement d'eau à la Régie eaux Services publics pour acceptation.

4-67 demande de soumissions pour poste de traitement d'eau

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à demander des soumissions pour la construction d'un poste de traitement d'eau dans notre Municipalité

4-67

Il est résolu unanimement d'une demande soit faite aux autorités concernés afin de terminer les travaux déjà commencés dans le rang St-Charles à la Pointe du Lac.

6-67

Considérant que déjà notre municipalité à déjà fait une demande afin que le chemin Ste-Marguerite (la sortie) soit faite à l'est du Village de Pointe du Lac

Considérant que si cette sortie ~~est~~ du chemin Ste-Marguerite pourrait se faire dès le printemps prochain il serait à l'avantage de tous que le chemin Ste charles serait continué vers cette sortie au lieu de se terminer sur le chemin Ste-Marguerite actuel

IL EST EN conséquence résolu à l'unanimité des membres du Conseil qu'une demande



7-67

soit auprès des autorités concernant à ce que ces travaux soit faite au début du printemps prochain vu qu'aucun travaux sera effectués sur les route principales à cause du trafic durant l'EXPO et que copie de cette résolution soit transmise aux autorités concernés.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil qu'une demande soit faite à l'ingénieurs divisionnaire afin de remédier à une défautuausitée d u chemin en face de la résidence de M. Louis Beaulieu à la jonction est auvillage de Pointe du Lac et de la route no 2 il y à une baisseur où beaucoup d'eau se ramasse .

La séance est levée

J. Philippe Dugré
Marcel Dery sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIRALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 6 février 1967 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete Antonio Benoit Maurice Gauthier Arm Guy Messier Charlemeagne Trahan Sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées tel que lues.

M. Armand Bélanger avec un groupe de propriétaires de l'Ile Ste-Eugène (Presqu'île) prend la parole au nom de tous pour demander au Conseil que le taux de la taxe des vidanges pour eux est trop élevée vu que il n occupe leur chalet qu'environ deux mois par année et serait disposé à ne payer qu'une partie de cette taxe soit de deux à trois dollars par an au lieu du six dollars que la taxe présente.

Aussi prétextant que leur chemin est un chemin privé il peuvent empêcher le camion préposé aux vidanges de circuler sur leur chemin.

Les membres du Conseil leur fait réponse que leur demande sera étudiée.

CORRESPONDANCE:

Les Frères des Écoles Chrétiennes demande des explications concernant leur comptes de taxes Municipales.

Le Ministère de la Voirie nous fait parvenir un chèque au monant de \$ 209.35 représentant le cout pour travaux d'aqueduc tarvaux Rang St-Charles (Drain)

L'union Régional e ~~EMMANUEL~~ accuse réception d'un chèque au montant de \$ 604.93 pour intérêt sur notre emprunt.

Muttation : Déclaration de décès de F. Guilbert léguant à son épouse Dame Florida Chamberland les nos lots 62,63,67,69,48.

Le député des Trois Rivières M. J.A. Mongrain demande au Conseil d'adopter une Résolution pour ~~maktenkrp~~ obtenir que le Pacific canadian reprenne le service de nuit entre Montréal et Québec.

Le député du Comté St-Maurice accuse réception de notre résolution concernant les travaux de voirie et nous avise qu'il fera tout son possible.

Le Ministère des affaires Municipale accuse réception du renouvellement du cautionnement comme sec-trés. de la Municipalité.

Le Ministère accuse réception que notre demande sera pris en considération pour la sortie du chemin Ste- arguerite soit faite à l'EST du village et aussi Modifier le tracé du rang St-Charles,

RESOLUTIONS:

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que le cout des réparations pou r bris d'une B-F. en face de Point-Beach, au montant de \$ 368.48 soit envoyé au propriétaire du véhicule qui a occasionné ce bris en l'occurance M. Marcel Déry Pointe du Lac.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil qu'une demande soit faite au autorité du Canadien Pacific que le service du train de nuit soit remis en service entre Montréal et Québec vu que le nombre de passagers devrau être considérable durant le temps de l'EXPO'67 et que copie de cette résolution soit transmise aux autorités concernés.

COMPTE :

SECTION AQUEDUC.

chèquesnos I-5	Marcel crete	salaire	\$ 33.89
6	Union Régionale	Caisses Populaire.....	\$ 604.93
7	Hydro-Québec	Electricité.....	\$ 182.68
8	Loranger & Molesworth	Matériaux.....	\$ 372.08
9	La Corp. Du Gas De la Cité.....		\$ 97.09
10	P.E. Montour	Matériaux.....	\$ 56.85

6 FEV 1967

8-67

9-67

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Lée, Farnham, Qué.



11	P.A Gouin Ltée Matériaux,,,	\$ 41.37
12	Mme Xavier Crete Mitaines pour pompiers	\$ 9.00
13	Corp. Mun. Pointe du Lac folio 958.....	\$ 304.80
14	Mme Auxibe Messier Travaux avec camions	\$ 80.00
15	Ls. Geo. Guilbert Travaux sur B-F.	\$ 36.00
16	Marcel Crete salaire et enetreien voyages	\$ 187.00
17	Thomas Bellemare et Fils Travaus aqueduc..	\$ 509.55
18-21	Marcek Crete salaire.....	\$ 33.89-2
22	Pepin Lusso Service Entretien des camions	\$ 164.03
23	Ernest Livernoche Entreteiendes B-F.	\$ 66.00
24	Banque Prov. Canada Intérets obligation	\$ 2992.50

Section Générale

I-2	Marcel Crete Salaire	\$ 33.88
3	Berbrand Babin Vidanges.....	\$ 222.00
4-6	Marcel Crete salaire.....	\$ 33.88
7	Ministre du Revenu R.R. Q.....	\$ 6.90
8	Bertrand Babin Vidanges.....	\$ 222.00
9	J.M. Beaudry Dépotoir.....	\$ 25.00
10	Jm.M. Beaudry Dépotoir.	\$ 25.00
11	Ministre du Revenu R.R.Q...Impot.....	\$ 11.87
12	Arthur Spénard Ass. Bon Garantie S-Trés	\$ 10.00
13	Jacques Sy-Louis Matériaux.....	\$ 50.30
14	Imprimerie St-Patrice Papetries.....	\$ 236.19
15	Corp. Mun. paroisse Pte-du-Lac Taxes.....	\$ 71.40
16	r.V. Ayotte Ltée papetries.....	\$ 206.78
17	Imprimerie Lacoursière Enr. Papetries.....	\$ 6.72
18	La Compagnie de Téléphone Bell Canada....	\$ 68.59
19	Hydro-Québec Electricité.....	\$ 135.16
20	Ministère des Finaves Enrg. des Camions	\$ 5.00
21	J.L. Houle Marchses.....	\$ 11.68
22	Mme Auxibe Messier Charr. Sable et neige	\$ 132.00
23	Thomas Bellemare et Fils Déblaiement "	\$ 75.00
24-27	Marcel Crete Salaire.....	\$ 33.88
28	Arthur Spénard Ass. Camion Incendie....	\$ 110.00
29	Légaré & Frères Enr. Marcdes.....	\$ 21.55
30	Corp. mun. Visitation Pte-du-Lac Taxe .60	\$ 400.00
31	Corp. Mun. Comté St-Maurice Taxes.....	\$ 821.17
32	Marcel Crete Timbres avis recomm Comm.	\$ 25.00
33	M. L'Abbé Ant. Beaudry Don.....	\$ 100.00

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire

Marcel Crete Secrétaire

10-67

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 6 mars 1967 et à laquelle sont présents messieurs Rosario Crete Antonio Benoit J. Denis Garceau Maurice Gauthier Arm Guy Messier Charlemagne Trahan sous la présidence de M. Le Maire J. Philippe Dugré.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées tel que lues.
correspondance:

La Société Canadienne de la Croix Rouge demande au Conseil afin de souscrire pour la campagne.

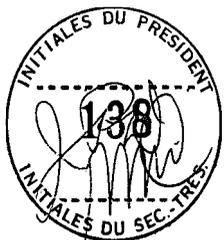
Un Rapport pour analyse de notre eau d'aqueduc est satisfaisante.

Une remise de la Compagnie d'ass. au montant de \$ 368.48 pour le bris d'une B-F par M. Marcel Déty

Le Ministère de la Voirie nous avise que la baisseur qui est en face de M. Louis Beaullieu sera fait au printemps, et ce même Ministère nous dise qu'il on pris en considération notre demande pour le prolongement du Rang St-Charles.

Le Ministère de la Famille et du Bien Social nous font parvenir notre subvention de \$ 500.00 pour entende. au montant de \$ 1,500. en ayant gardé un montant de

6 MAR 1967



PRO MAIRE

RESOLUTIONS:

- II-67 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de souscrire à la campagne de la Croix-Rouge un montant de \$ 25.00
- I2-67 Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à faire parvenir au personnes qui stationne leur voiture dans les rues de notre Munciplaité une copie du règlement concernant le stationnement des véhicules lors des tempêtes de neige et que ce dit règlement sera mis en vigueur lors de la prochaine tempes dès cette hiver. Tout ceci à la suite de plaintesreques par le conseil.
- I3-68 Il est résolu à l'umaminité des Membres du Conseil de nommer M. Maurice Gauhtier Pro-Maire pour les prochain mois, mois.
- I4-69 Il est résolum à l'unanimité des ,membres du Conseil de procéder à la nomination des inspecteurs et officiers municipalux qui suivent:
 M. Lucien Rouette est nommé inspecteur des mauvaises herbes et champs de B. Indes
 M. Jacques Rouette est nommé inspecteur de Voirie pour le grand chemin du Roi depuis le 130 inclusivement jusqu'au pont du Moulin;
 M. René Crete est nommé inspecteur de V irie pour le grand chemin du Roi depuis le pnt du moulin jusqu'au limite de la Mubicipalité lot 58 inclusivement.
 M. Adélarde Rouette est nommé inspecteur de voirie pour le 2ieme rang à partir du lot 97 inclusivement jusqu'au lot 257 inclusivement.
 M. Albertino Loyer est nommé inspecteur de Voirie pour la concesion du St-Charles depuis le grand chemin en face de l'Eglise jusqu'au 355 inclusivement. et aussi gardien d enclos.
 M. RenéDugré est nommé inspecteur municipale.
 M. J.P. Boisvert Jules Rouette Ls Geo, Berthiaume Bruno Héroux Gilles Biron subtitut sont nommé estimateurs.
 M. Geo. Lesmerises Henri Dugéé Roger allière sont nomnés inspecteur agraires.

Section Aqueduc

chèques no 25 Hydro-Québec Electricité	\$ 127.47
26 PÉE.Montour Indicateurs de B-F.....	\$ 100.00
27 Corp. du Gas de la Cité Chauffage.....	\$ 148.82
28 J.M. Coulombe réparation entrées d'eau....	\$ 8.00
29 Emile Roy Travaux pour entrée gelée.....	\$ 67.60
30 Marcel crete Salaire des pompiers Vol.....	\$ 50.00
31 Ernest Livernoche Déneigement de B-F.....	\$ 67.00
32-35 Marcel Crete salaire.....	
36Marcel Crete entretien d'aqueduc.....	\$ 72.00

Section Générale

34 Hydro-Québec Electricité	\$ 67.58
35 La Compagnie de Téléphone Well du Canada....	\$ 32.92
36 Commission Scoalier Pointe du Lac Taxes...\$	124.88
37 Imprimerie St-Patrice Papetries.....	\$ 4.64
38 Ministère du Revenu R.R.Q. Impôts PÉF. \$	11.84
39 Bertrand Babin Vidanges.....	\$ 222.00
40 J.M. Beaudry Dépotoir.....	\$ 25.00
41 Marcel Crete Timbres et avis recomm.....	\$ 35.00
42 Mme Auxibe Messier Déneigement.....	\$ 162.00
43 P.V. Ayotte Ltée Papetries.....	\$ 22.68
44-47 Marcel Crete Salaire.....	\$ 33.89
48 La Croix-Rouge Don.....	25.00

- I5-67 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

Philippe Dugé Maire
Marcel Crete sec-trés.

JE, Ernest Lucien Béland, ayant été nommé pour faire la vérification des livres, pour les douze mois terminés le 31 décembre 1966, Jure sur les Saints Evangiles, que je ferai mon devoir au meilleur de mon jugement.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

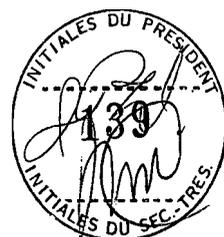
Assermenté devant moi à la Pointe du Lac le 13 ième jour de Mars 1967.

Marcel Crete
 Secrétaire-trésorier

Ernest Lucien Béland
 Vérificateur. 5-1585

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC



Session régulière de la sus-dite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 3 Avril 1967 et à laquelle sont présents Messieurs Maurice Gauthier Antonio Benoit J. Denis Garceau Rosario Crête sous la présidence de M. le maire J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

Lecture d'un rapport de la Protection Civile du Groupe 64I nous avisant aussi que dorénavant il n'y aura qu'un seul Groupe soit le Groupe 64I et que le Groupe 62I n'est plus. Le nouveau coordonnateur est M. Alfred Lafrenière Protection Civile, C.P. 121 Trois-Rivières Tel: 374-2626x

La Banque Provinciale du Canada nous transmet des coupons échus.

RESOLUTIONS:

- 16-67 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que M. Bruno Héroux soit nommé secrétaire pour l'élection de mai 1967.
- 17-67 Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à faire parvenir un état de compte à M. Réal Fafard de St-Cuthbert, Berthier pour le bris d'une B-F. dans un accident sur la route 2 le 31 Mars 1967 au montant de \$ 225.00
- 18-67 Après la lecture du rapport financier il est résolu unanimement d'accepter de dit rapport tel que lue.

COMPTES

		Section Aqueduc	
chèques no	37-40	Marcel Crête salaire.....	\$ 33.89
	41	E. Lucien Béland Vérification.....	\$ 165.00
	42	Arm. Roy Fils Dégelage d'eau J.A. Gauthier	\$ 105.00
	43	Marcel Crête Entretien d'aqueduc.....	\$ 103.00
	44	René Levasseur Dégelage d'eau E. Roy.....	\$ 32.00
	45	P.A. Gouin Ltée Matériaux.....	\$ 22.54
	46	J.M. Joulombe En retien d'aqueduc.....	\$ 30.00
	47	Hydro-Québec Electricité.....	\$ 7.18

		Section Générale	
	49-52	Marcel Crête Salaire.....	\$ 33.88
	53	Bertrand Babin Transport vidanges.....	\$ 222.00
	54	J.M. Beaudry Dépotoit.....	\$ 25.00
	55	Ministre du Revenu R.R.Q. et Impot Prov..	\$ 11.84
	56	Mme Auxibe Messier Dénéigement.....	\$ 24.00
	57	Marcel Crête Timbres et Préparation 2 Av	\$ 75.80
	58	La Comp. de Téléphone Bell Canada.....	\$ 32.92
	59	Hydro-Québec Electricité.....	\$ 67.58
	60	E. Lucien Béland Vérification.....	\$ 145.00
	61	La Revue Municipale Abonnement.....	\$ 5.00

- 19-67 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
 _____ sec-trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 1er Mai 1967 et à laquelle sont présents Messieurs Antonio Benoit Arm Guy Messier Charlemagne Trahan Rosario Crête sous la présidence de M. le Maire J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Lecture d'une lettre de la Protection Civile groupe 64I donnant le rapport des activités durant le mois d'avril 1967.

Le Ministère de la Voirie nous transmet la longueur subventionnée de nos chemins pour entretien des chemins d'hiver d'une longueur de 1.20 mille

8 AVR 1967

1 MAI 1967



20-67

La Compagnie de Téléphone Bell du Canada nous fait parvenir tout un étude sur un projet d'ordre d'un million de dollars en vue de l'expansion du secteur d'appel local de la région de Trois-Rivières les frais d'interurbains serait abolie en Bécancour Yamachiche St-Boniface Grand'-Mère Shawinigan Louiseville et Trois-Rivières.

Résolution

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que M. Le maire J.Philippe Dugré soit nommé coordonnateur pour notre Municipalité envers la protection Civile groupe 64I en cas de désastre d'urgence,

Le Ministère de la Famille et du Bien-Être social nous fait par que depuis le 1er avril 1967 la contribution des municipalité dans le cas des enfants normaux placés en dehors du foyer a été abolie. mais que le compte qui est dû avant cette date devra être payé le plus tôt possible,

Le Ministère de la Santé Service d'ass. hospitalisation nous fait parvenir une lettre nous informant que dorénavant les Corporation municipale et scolaire sont assujettis à la loi des acc-de travail et tenue assurer les frais d'hospitalisation de tout leur employeurs en cas d'accident de travail.

Comptes:

Section Aqueduc

chèques no 48-51	Marcel Crete salaire de mai	\$ 32.13
50	Corporation du gas de la Cité Chaff.	\$ 81.35
53	P.A. Gouin Ltée Chauffage.Matériaux.....	\$ 60.52
54	Maurice Doyon Entretien des camions.....	\$ 111.75
55	Hydro-Québec Electricité.....	\$ 121.74
56	Marcel Crete Salaire des Pompier vol.....	\$ 100.00
57	Marcel Crete Entretien d'aqueduc voyage...	\$ 92.00
58	Eugène Bastarache service incendie.....	\$ 10.00
59	Loranger&Molesworth Ltée. Matériaux.....	\$ 4.30
60	Pepin Esso Service Entretien d'aqueduc ...	\$ 118.91
62		

Section Générale

62	Receveur Général du Canada impot.....	\$ 28.05
63	Ministre du Revenu R.R.Q. et Impot.....	\$ 14.80
64-67	Marcel Crete salaire	\$ 32.14
68	Bertrand Babin Vidange.....	\$ 222.00
69	J.M. Beaudry dépotoir.....	\$ 25.00
70	Hydro-Québec Electricité.....	\$ 68.85
71	La compagnie de Télép. Bell	\$ 33.64
72	Thomas Bellenare et Fils déneigement.....	\$ 316.50
73	Marcel Crete timbres et avis recomb	\$ 25.00
74	Thomas Bellenare et Fisl Ent. chemin hiver..	\$ 800.00
75	Légaré & Freres mades pour bureau.....	\$ 15.09
76	Claude Comeau entretein de ch. hiver.....	\$ 50.00

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

A une assemblée des électeurs municipaux de la susdite Municipalité, tenue au bureau du sec-trés., ce 10 ième jour de mai 1967 à dix heures de l'avant-midi tel qu'annoncée par avis publics en date du 15 avril 1967 pour la mise en nomination des candidats aux charges de Maire et de conseillers de la susdite Municipalité, en remplacement de Messieurs J.Philippe Dugré Maire Siège no 1 Charlemagne Trahan siège no 2 Arm. Guy Messier et siège no 3 Maurice Gauthier dont le terme d'office est expiré.

Que lundi le 15 ième jour de Mai 1967, s'il est nécessaire, un bureau de votation sera ouvert au bureau de la Corporation, depuis 8 hres a.m. jusqu'a 8 hres p.m. pour la réception des votes des électeurs pour les candidats mis en nomination.

M.Bruno Héroux de cette Municipalité a été nommé secrétaire de cette élection pour assister le président dans l'accomplissement des devoirs de cette charge.

Je, Marcel Crete sec-trés. étant de droit président de cette élection requiert les électeurs ici présents de mettre en nomination les candidats de

1 MAI 1967

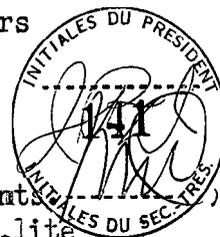
21-67

10 MAI 1967

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

leur choix en remplacement de M. Le Maire et Messieurs les Conseillers sortant de charge.

Les nominations devront être faites par écrit au président de l'élection et mentionner les noms prénoms et occupations des candidats le numéro du siège de chacun d'eux ainsi que le nom au complet des proposeurs et seconds lesquels devront être présents



10 MAI 1967

- a) Il a été mis en nomination à la charge de Maire de cette Municipalité
M. J. Philippe Dugré Cultivateur.
Ont signés le bulletin de présentation MM. Rosario Crete Antonio Benoit
J. Jacques Légaré
- b) Il a été mis en nomination à la charge de conseiller au siège no 1 M. Charlemagne Trahan Laitier
Ont signés le bulletin de présentation Messieurs Rosario Crete Antonio Benoit
J. Jacques Légaré
- c) Il a été mis en nomination au siège no 2 M. Arm. Guy Messier Camionneur
Ont signés le bulletin de Présentation MM. Rosario Crete Antonio Benoit
J. Jacques Légaré
- d) Il a été mis en nomination à la charge de conseiller au siège no 3
M. Maurice Gauthier menuisier
Ont signés le bulletin de présentation MM. Rosario Crête Antonio Benoit
J. Jacques Légaré

Etant donné qu'il s'est écoulé deux heures depuis l'ouverture de L'assemblée pour la présentation des candidats aux charges de Maire et de Conseillers de cette Municipalité et qu'il n'y a que le nombre voulu de candidats dument mis en nomination pour les dites charges:

Je, Marcel Crete, président de L'Election proclame élus par acclamation Maire et Conseillers de cette Municipalité Messieurs:

Maire M. J. Philippe Dugré Cultivateur
Siège no 1 M. Charlemagne Trahan Laitier
Siège no 2 M. Armand Guy Messier Camionneur
Siège no 3 MM Maurice Gauthier Menuisier.

Marcel Crete Président d'élection

Bruno Héroux Sec. d'élection

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure des séances ce 5 juin 1967 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete A. Denis Garceau Maurice Gauthier sous la présidence de M. J. Philippe Dugré le maire formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Lecture d'une lettre des ingénieurs Tremblay et Héroux demandant au Conseil que le règlement devra prévoir une somme d'environ \$ 2,500.00 pour prévenir le frazil qui pourrait entraver le bon fonctionnement de notre système de traitement d'eau durant l'hiver.

La banque Provinciale du Canada nous fait parvenir des coupons échus.

La Protection Civile nous transmet un rapport de leurs activités durant le mois de Mai 1967

5 - JUIN 1967

Le Coordonnateur de la Protection Civile M. Alf. Lafrenière transmet ses félicitations pour les échevins et le maire qui ont été réélus par acclamation.

Le Ministère des affaires Municipales donne réponse à une lettre concernant notre Municipalité concernant la largeur des rues et notre Municipalité est une Municipalité sans désignation et par conséquent non soumise à l'article des S.R.Q. 1941 Chapitre 242. et signé Irénée Trottier Arch. Bibliothécaire.

Le Ministère de la Santé demande au conseil la date à laquelle notre Municipalité pourra rencontrer ou leur donner le montant tel qu'entendu pour Ass. Publique.

Lecture d'une lettre de la Régie Des Eaux du Québec autorisant la construction d'un poste de traitement d'eau à Pointe du Lac Visitation en dedans de 12 mois.

Lecture d'une lettre de notre assurance concernant les dégâts causés par l'eau dans un chalet d'été propriété de EMILE BOUCHARD et nous avisant que la police ne couvre pas ces dommages.

RESOLUTIONS.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de nommer M. Ernest L. Béland

vérificateur pour faire la vérification pour l'année finissant le 31 Déc. 1967. Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à faire parvenir les factures de gasolice servis pour déservir l'eau, au Gouvernement afin

22-68

23-67



de bénéficier de la taxe de vente sur la gasoline.
Comptes Section Générale

chèque no 77	Marcel Crete	salaire.....	\$	32.14
78	La Compagnie de Téléphone Belle Gamada	\$	31.93
79	Le Nouvelliste	Demande de soumissions.....	\$	86.40
80	Hydro-Québec	Electricité.....	\$	68.85
81	Arthur Spénard	Assurance batisseet Mob.	\$	45.10
82	J.Marc Gauthier	entretien de la batisse	\$	11.00
83	Ministère du revenu	R.R. Q. et Impot.....	\$	14.80
84	Receveur Général du Canada	Impot Féd.....	\$	19.00
85	Ministre du revenu	Impot Prov.....	\$	6.75
86	Bertrand Babin	vidanges.....	\$	222.00
87	J.M. Beaudry	dépotoit.....	\$	25.00
88	Marcel Crete	timbres paeries acc de bureau..	\$	32.00
89-92	Marcel Crete	salaire	\$	32.14
93	Corporation "un. Visitation Pte du Lac	2 ie Vers	\$	300.00

Section Aqueduc.

61	Marcel Crete	Salaire	\$	32.13
62	Pépin Esso Service	Entretien des camions.....	\$	35.67
63	Ernest Livernoche	entretien aqueduc.....	\$	12.00
64	J.Guy Rouette	Entretien d'aqueduc.....	\$	5.00
65	René Levasseur	dégelage d'aqueduc.....	\$	15.00
66	F.A. Gouin Ltée	Matériaux pour auqduc.....	\$	65.41
67	Mme Auxibe Messier	Travaux avec tracteur.....	\$	24.00
68	Coopérative Fédérée de Québec	gasoline pour pompe\$.	\$	455.35
69	Maurice Doyon	Réparation de pompe	\$	245.54
70	Hydro-Québec	Electricité	\$	99.37
71	Corp. du gaz de la Cité	Chauffage.....	\$	78.08
72	St-Pierre et Frères	gasoline	\$	33.00
73	Daigle & Frères Ltée	matériaux pour auqeduc.....	\$	230.63
74	Marcel Crete	Entretien d'aqueduc.....	\$	106.00
75	Marcel Crete	salaire de pompiers Volontaires...	\$	73.00
76	Emile Bouchard	dommage par eau chalet.....	\$	183.03
77-80	Marcel Crete	salire	\$	32.13
81	J.M. Coulombe	réparation et entretien	\$	35.00

5 - JUIN 1967

24-67

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete sec-trés.

MARCE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session spéciale de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 9 juin 1967 et à laquelle sont présents Messieurs Antonio Benoit, J. Denis Garceau, Arm Guy Messier, Maurice Gauhtier, Charlemagnei Trahan sous la présidence de M. le maire J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Lecture de l'avis de convection signifiée par le sec-trés. à tout les membres du Conseil (donné à domicile)

ouverture des
soumissions
poste traitement
d'eau

M. Rosaire Dufresne	Trois-Rivières	XXXXXX \$ 210,571.00
M. Henri Paquette		\$ 238,163.00
Constructeurs St-Maurice Ltée	R.J. Hamel	\$ 202,950.00

M. Lemaire ainsi que le membres du Conseil remercie les soumissionnaires présents et demande un certain temps afin d'étudier ces dites soumissions et lors de l'acceptation du contracteur les autres soumissionnaire ce verront remettre leurs chèques qui ont accompagnés les soumissions.

La séance est levée.

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete sec-trés.

9 - JUIN 1967

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC



Session spéciale de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 21 juin 1967 et à laquelle sont présents Messieurs Charlemagne Trahan J. Denis Garceau Armand Guy Messier sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum

Lecture de l'avis de convocation par le sec-trés signifiée à tout les conseillers et comportant révision rôle d'évaluation, demande de renouvellement d'emprunt temporaire de \$ 25,000.00, paiement d'un compte à X. Comeau
 Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Revision rôle
 d'évaluation
 25-67

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de reviser le rôle d'évaluation avec 40 amendements tels qu'on les voit ci-après décrits:

	terrain Plus	Batisses	Terrain moins	Batisses
Mme E. Dionne		400.		
Rosaire Godon		10,600.		
Pierre Dansereau		10,500.		
Mme A. Messier		200.		
Jo s. Martin	1,900.			
Mme P. Biron				200.
Alphonse Senneville		1,600.		
Louis Beaulicu		500.		
Lucien Lessard		600.		
Motel Emérillon	1,800.			
Viateur Crete		400.		
Alb. Loyer		1,600.	50.	
Domrémy	1,800.			
Jos Auger				400.
Denis Loyer	150.	50.		
J. Gilles Dupont	1,000.			
Maurice Biron			200.	
Nelson St-Germain	1,700.			
Mme Edouard Bureau			800.	1,900.
R Normandin	800.	1,900		
LA DUBORO OIL LTEE	100.-	21,600.		gasoduc

21 JUIN 1967

Mutations

Fernando Guilbert à Florida C. Chamberland, Marie-Anne Godin à Alice Blais
 Rev. Freres I. Chrét. @ Corp. Gas et Pétroles Lac St-Pierre
 Maurice Biron à J. Gilles Dupont, Emmanuel Veillette à Paul Lacoursière
 Denis Jones à Pierre Dansereau, Maurice Beauchesne à Rosaire Massicotto
 Mme Edouard Bureau à Raymond Normandin Maurice Biron à Nelson St-Germain
 Albertino Loyer à Densi Loyer, Lionel Verretete à Georges Lapierre
 Napoléon Guilbert à Ls Geo, Guilbert Jeannine Larivée à Eloi St-Onge
 James Doyle à Jeaninne Larivée Simone B. Paquette à J. M. Coulombe
 Adjutor Frenette à Claude Lord Philippe Dugré à Corp. Gas L. St-Pierre laduboro

26-67

Il estb résolu à l'unanimité des membres du Conseil de demander à la Commission Municipale de quebec l'autorisation de renouveler l'emprunt temporaire au montant \$ 25, 000.00 pour un an a 6 1/4% à la Caisse Populaire de Pointe du Lac en attendant de faire un emprunt à long etrmé pour amélioration de travaux aqueduc serv. incendies.

27-67

Cheque no 82 Xavier Comeau tentretien de pompe réservoir \$ 11.00
 Il est résolu unanimement d'accepter les compte qui précèdent pour paiement.

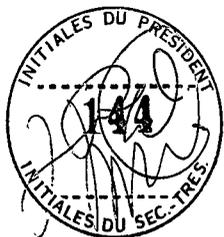
La séance est levée

J. Philippe Dugré
 J. Philippe Dugré Maire
M. Biron
 M. Biron Sec-trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DUN LAC

Ce lundi 3 juillet 1967 la session régulière n'a pas eu lieu faute de quorum, seul le maire mt J. Philippe dugré et un conseiller Maurice gauthier ainsi que le sec-trés. étaient présents .

Maurice Gauthier
 Maurice Gauthier Sec-trés.



Canada
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session spéciale de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 17 juillet 1967 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario J. Denis Garceau Crete Arm. Guy Messier Charlemagne Trahan sous la présidence de M. le maire J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues .

Le sec-trés. fait la lecture de l'avis de convocation signifiée à tout les membres du Conseil comprenant paiement des comptes et demande de soumission pour la ceuillette et le transport des vidanges.

28 -67

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil présent d'autoriser le sec-trés à demander des soumissions pour la ceuillette et le transport des vidanges dans les limites de la Municipalité du village de Pointe du Lac

Les soumissions seront reçues jusqu'à l'ouverture de l'assemblée régulière du 7 Aout 1967.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues.

Le ou les soumissionnaires de la soumission qui aura été accepter par le Conseil devrants se conformer à l'article no I du règlement concernant les Vidanges.

Le ou les intéressés pourront prendre plus amples informations au bureau su sec-trés. Mardel Crete.

Les soumissions devront être cachetées et portées le mot Soumission pour ceuillette et transport des vidanges Pointe du Lac.

17 JUIL 1967

COMPTE
 chèque no

94	Section Générale	
	M. L'Abbé Ant. Beaudry DUPLICATA	
95	Hydro-Québec Elec.....	\$ 66.56
96	Louis Beaulieu Fleurs pour parterre.....	\$ 7.30
97	Imprimerie Lacoursière Papetrie.....	\$ 21.34
98	Paul Guilbault Transport	\$ 3.50
99	Fernand Vadeboncoeur Repas des Estimateurs....	\$ 29.16
100	Les Geo. Berthiaume Role D'Eval.....	\$ 30.00
101	La Compagnie de Téléphone Belle Canada.....	\$ 21.34
102	Bruno Héroux Role D'Eval.....	\$ 30.00
103	J. Paul Boisvert Role D'Eval.	\$ 30.00
104	Ministre du Revenu	\$ 17.24
105	Receveur Général du Canada.....	\$ 15.20
106	Bertrand Babin Viadanges.....	\$ 222.00
107	J.M. Beaudry Dépotoir.....	\$ 25.00
108	Marcel Crete Role D'Eval. T ansport Timbres	\$ 95.00
109	Marcel Crete Salaire P.S.	\$ 31.74
I		
83	Hydro-Québec Section Aqueduc	
	Elect.....	\$ 39.34
84	P.A. Gouin Ltée.....	\$ 6.34
85	André Régnière Travaux au réservoir moteur..	\$ 3.00
86	Héroux Electric réparation séchoir.....	\$ 14.20
87	Albert Sinard Travaux sûr aqueduc.....	\$ 15.00
88	Daigle & Freres Matériaux	\$ 61.34
89	Stanlay Motor Ltée Matériaux.....	\$ 9.92
90	Germain & Freres Ltée...Matériaux.....	\$ 11.94
91	Union Rég. Caisses Pop. Int. et Capital.....	\$ 1,595.07
92	Marcel Crete surv. et entretien d'aueduc.....	\$ 110.00
93-97	Marcel Crete salaire p.s.	\$ 31.73

29-1967

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement,

La séance est levée

Maurice Gauthier Maire

Marcel Crete sec-trés.

MARGE DE LA RELIURE
 Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC



Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 7 Aout 1967 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete J. Denis Garceau Charlemagne Trahan sous la présidence de M. Maurice Gauthier pro-maire formant quorum. Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

7 AOU 1967

CORRESPONDANCE:

Lecture du rapport de L'analyse de notre eau provenant Ministère de la Santé.
 Lecture d'un rapport de la Protection Civile pour le mois de juillet 1967
 Lecture d'une lettre concernant une subvention du Ministère Affaires Municipales.
 L'union Rég. Caisses Populaires accuse réception de notre chèque de \$ 1,595.07
 Melle Blanche Garceau nous avise que sa propriété à été vendu à Armour Gariépy
 M. Armour Gariépy à vendu sa dite propriété à Emilien Hélie. lot no 105
 La Banque Provinciale du Canada nous transmet des coupons annulés. 21-1/3/67
 Le Ministère du Revenu nous fait parvenir un chèque représentant un rajustement pour la taxe de vente au montant de \$ 1,811.01.

RESOLUTIONS:

30-67

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à communiquer avec le Ministère de la sante pour qu'une entente soit prise pour notre compte en souffrance au montant de \$ 5,659.74 Assistance Publique, soit que le dit Ministère garde comme les années passées un montant de \$ 500.00 et comme nous avons une entente avec votre dit Ministère division Assistance Social de \$ 500. que car nous comptons beaucoup sur cette subvention pour notre budget.

31-67

Il est résolu unanimement d'accepter les mutation qui suivent :
 Melle Blanche Garceau à M. Armour Gariépy et Armour Gariépy à Emilien Hélie.

32-67

Il est proposé. appuyé et adopté comme suit:

Que ce Conseil consent, par les présentes à la construction et à l'entretien par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette Municipalité aux endroits et de la manière indiquée au plan portant le numéro 551 de R O 314486 no C.M. 27 en date du 25 juillet 1967 .

~~33-67~~

Comptes:

Section Aqueduc

chèque no	98	Roalnd Girard	Travaux sur aqueduc.....	\$	6.00
	99	Banque Provinciale du Canada	cap et int.....	\$	4,460.16
	100	Caisse Populaire de Pointe du Lac	Intéret.....	\$	1,317.84
	101	Maurice Doyon	Entretien des camions.....	\$	23.68
	102	Paul Guilbault.....	Transport de Mads.....	\$	3.50
	103	Pepin Esso Service	Entretien des pompes et camions..	\$	180.41
	104	Hydro-Québec	Elect.....	\$	44.36
	105	Stanlay Motor Ltée.....	Pompes neuves.....	\$	637.30
	106	Coopérative Fédérée de Québec	gasoline pour pompe..	\$	162.05
	107	Loranger & Molesworth Ltée.....	Matériaux aqueduc...	\$	122.81
	108	Marcel Crete	Salaire des pompiers Volontaires....	\$	132.00
	109	Marcel Crete	Salire d'entretien aqueduc	\$	130.00
	110-113	Marcel Crete	Salire de Aout....par.sem.....	\$	31.73

Section Générale

114	Bertrand Babin	D Vidangestransport.....	\$	223.00
115	J.M. Beaudry	Dépotoit	\$	25.00
116	La Compagnie de Téléphone Bell	\$	24.42
117	Receveur Général du Canada	Impot	\$	15.20
118	Ministère du Revenu R.R.Q. et Impot.....		\$	20.44
119	Carobonum	Papetrie.....	\$	73.10
120	P.V. Ayotte Ltée	Papetries.....	\$	20.79
121	Hydro-Québec	Electricité.....	\$	71.14
122	Corp. Mun. Visitation Pointe du Lac	versement final	\$	2,695.74
123	Mardel Crete	timbres avis comm sur chque.....	\$	45.00
124-127	Marcel Crete	Salaire par sem.....	\$	31.74
128	Banque Prov. du Canada	Int. et cap. 1/15.....	\$	532.34

33-67

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

soumissions vidanges.

M. Alex. Beaulieu	\$ 2,820.50	Bertrand Babin	\$ 3,198.00
Maurice Chamberland	\$ 2,426.25	J.Marie Coulombe	\$ 2,575.00
M. Albert Thériault	\$ 2,352.86		

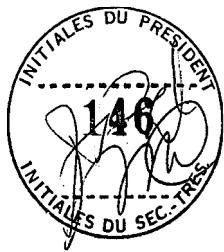
34-67

Il est résolu unanimement d'ajourner la séance au lundi le 14 Aout 1967 à 8 P.M.

J. Philippe Dupré Maire

La séance est ajournée.

Marcel Crete sec-trés



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session ajournée de la séance régulière du 7 aout 1967 tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 14 Aout 1967 et à laquelle sont présents Messieurs Charlemagne Trahan Antonio Benoit J. Denis Garceau sous la présidence de M. le maire J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Après étude des soumissions ouvertes au cours de la dernière session les membres du Conseil ont adoptés la résolution suivante:

octroi contrat
de ceuillette et
transport des vidanges

35-67 Il est proposé par le Conseiller Charlemagne Trahan et résolu unanimement d'accepter la soumission de M. Albert Thériault qui était en l'occurrence la plus basse soit un montant de \$ 2,352.86 .

Sur Proposition de M. Charlemagne Trahan il est résolu unanimement qu'une demande soit faite au autorité du Ministère de la Voirie pour l'amélioration de la sortie ouest du Village de la Pointe du Lac via la route 2. cette sortie est considérée comme très dangeureuse par rapport au trafic très dense qui emprunte sette sorite pour prendre le rang Ste-Marguerite via Trois-Rivières. et que copie de cette résolution soit transmise au autorité concerné.

14 AOU 1967 36-67

Section générale

Comptes

chèque no I29	Bertrand Babin pour transport vidanges 2 sem supp.	\$ 104.00
I30	J. Philippe Dugré Frais de congrès	\$ 150.00
I31	Corp. Mun. Pointe du Lac frais de mutations.....	\$ 1.00

Il est résolu d'accepter les comtes qui précèdent pour paiement .

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Antoine Benoit Sec-trés.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 5 septembre 1967 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete Antonio Benoit Charlemagne Trahan Arm Guy Messier sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblées les minutes en sont adoptées tel que lues.

Lecture d'un rapport de la Protection Civile pour le mois de Aout 1967

Le Ministère de la santé nous transmet une note de crédit accompagnée d'un état de compte pour le cas de Hélène Dugré (Louis Dugré)

La Compagnie de Téléphone "elle du Canada nous avise que à compter du 15 Octobre 1967 nous aurons un nouveau numéro de Tél. 337-II2I

Le Ministère de la Santé nous fait parvenir un reçu pour le \$ 1,000. que l'on a versé en acompte sur notre dette.

La Protection Civile nous demande des noms comme candidat pour suivre des cours de secourisme mais déjà plusoeurs citoyens en pnt déjà profité et ne crois pas en avoir pour suivre ces dits cours.

Le Conseil Economique nous demande de délégué quelq'un pour assister à titre de représentant pour la formation d'un assemblée de fondation.

Resolutions:

37-67 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que M. J. Philippe Dugré soit délégué pour la formation de ce dit Conseil Economique et M. Maurice Gauthoer est aussi nommer subtitut.

38-67 Il Est résolu unanimement que le sec-trés. soit autoriser à prendre des rendez-vous avec le ministère des finances ou commissaire des Finances ainsi qu'avec les ing, de la Régie des Eaux pour une rencontre entre eux et notre Conseil pour étudier les possibilité de notre Projet d'amélioration d'eau.

39-67 Il est résolu à lgunanimité des ebres du Conseil d'autoriser le sec-trés. Marcel Crete à se rendre au congrès des secrétaires et d'en défrayer les dépenses.

Comptes.

chèque no I32	Albert Thériault Vidanges transport	\$ 152.86
I33	J.M. Beaudry Dépotoir	\$ 25.00
I34	Hydro-Québec Electricité.....	\$ 68.85

5 SEPT 1967

I35 La Compagnie de Téléphone Bell du Canada \$ 20.74
 I36 Ministre du Revenu Impot Prov. R.R.Q.....\$ 20.44
 I37 Receveur Général du Canada Impot Fed.....\$ 15.20
 I38aIMO Marcel Crete salaire.....\$ 31.74
 I41 Marcel Crete ~~XXXX~~ Timbres avis cartes....\$ 73.00
 I42 Ministère de la Famille et du Bien-Etre soc.\$ 60.06



Section Aqueduc

II4 Hydro-Québec Electricité..... \$121.96
 II5 Guy Blouin Travaux elect.....\$ 20.00
 II6 Corp. Mun. Yamachiche travaux MAIN\$ 26.00
 II7 Marcel Crete entretien aqueduc.....\$ 94.00
 II8 Maurice Doyon Entreteien camions.....\$ 35.32
 II9 Pepin Esso Service Entrtien pompe camion\$ 47.63
 I20-I23 Marcel Crete salaire\$ 31.73
 I24 Banque Provinciale du Canada Frais Banq.\$ 13.97
 I25 Mme Auxibe Messier Travaux avec outilla\$ 38.00

5 SEPT 1967

40-67

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Numérotage des
maisons

REGLEMENT NO 89

CONSIDERANT QUE le code municipale permet à ce conseil de faire des règlements pour numéroté les maisons et terrains situées le long des chemins dans la Municipalité :

CONSIDERANT QUE il aurait avantage à plusieurs points de vue d'adopter un tel règlement;

41-67

CONSIDERANT QU'UN AVIS de motion a été donné régulièrement:

EN CONSEQUENCE il est propose et résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 89, soit et est adopté séance tenante et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

- A) A compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, le Conseil est autorisé à faire numéroté les maisons et les terrains situés le long des rues, route chemins avenues, dans la municipalité;
- B) Par résolution le Conseil ~~XXXX~~ pourra nommer un comité qui sera formé du Maire, d'un conseiller du sec-trés. et de l'inspecteur municipale pour l'étude et la mise en vigueur du présents règlement;
- c) Les propriétaires ou résidents pourront se procurer les numéros nécessaire au bureau de la Corporation et numéros seront au frais des intéressés.
- D) Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Fait et adopté à Pointe du Lac ce 5 septembre 1967

42-67

Il est résolu unanimement d'autoriser les sec-trés. à faire les démarches et acheter les palques pour répondre à la demande de ces plaques ou numéros.

La séance est levée

J. Philippe Dugré maire
M. Crete sec-trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de lasus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 2 octobre 1967 et à laquelle s'ont présents Messieurs Roasrio Crete Antonio Benoit Maurice Gauthier Charlemagne Trahan J. Denis Garceau sous la présidence de M. le Maire J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues,

Le ministère des Finances nous accuse réception d'un questionnaire au sujet des subventions en guise d'impôt foncirr municipale.

Le Ministère du Revenu sont à étudier notre demande de remboursement taxe gasoline utiliser lors du bris dé notre pompe électrique cette été.

2 OCT 1967



PRO-MAIRE

43-67

44-67

45-67

2 OCT 1967

La dernière analyse de notre eau est considérée comme " Mauvaise".
Rapport du mois de septembre 1967 pour les activités de la Protection Civile
du GROUPE 64I

Resolutions

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de nommer M. J. Benis Garceau pro-maire.

Il est résolu unanimement qu'une demande soit faite au l'ing, Div. de la Voirie afin de remédier à la descente du qui se trouve vis-a-vis du réservoir d'eau municipale sur le chemin ST-Charles, ~~XXXXXXXXXXXX~~ le tuyau qui se trouve en dessous de cette descente est présentement entièrement obstrué par le gravier qui à dévalé dans ce dit tuyau ce qui empêche l'eau d'y pénétrer ce qui fait que cette descente va se détériorer avec l'eau du printemps.

Il est résolu unanimement d'autoriser les sec-trés. à communiquer avec l'Hydro-Québec concernant les lumière de rue sur la rue de la Station et avenue Blais et aussi vérifier la distance qui se trouve en la demeure de M. J.S. E. Roy et à la Borne-Fontaine la plus proche.

Comptes

chèque no

Section Générale

I43	Albert Thériault	Transport vidanges.....	\$ 200.00
I44	J. Marie Beaudry	Dépotoir	\$ 25.00
I45	Hydro-Québec	Electricité.....	\$ 68.85
I46	La Compagnie de Téléphone Bell du Canada.....		\$ 20.96
I47	Ministère du Revenu	Impot et R.R.Q.	\$ 25.55
I48	Receveur Général du Canada....	Impot.....	\$ 19.00
I49	Commission Scolaire de Pte du Lac	Taxe scol....	\$ 165,24
I50	Direct Motor Ltée	Transport	\$ 0.50
I51	Synd. Nat. du Rachat des Rentes Seig.....		\$ 35.41
I52	La Revue Municipale	Abonnements.....	\$ 21.00
I53-I58	Salaire Marcel Crete.....		\$ 31.74

Section Aqueduc

I26	P.A. Gouin Ltée	Matériaux batteries.....	\$ 10.74
I27	Hydro-Québec	Electricité.....	\$ 11.31
I28	Marcel Crete	Dépenses de congrès voyages timb.	\$ 81.70
I29	Pepin Esso	Service Entretien camions.....	\$ 41.14
I30 a I34	Marcel Crete	salaire.....	\$ 31.73

46-67 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

47-67 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les mutations suivantes
Adrien desmarais à J. Paul Crete.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete Sec-trés.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Canada

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA Visitation de la Pointe du Lac

Séance régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 6 novembre 1967 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario rete Antonio Benoit Charlemagne Trahan Arm Guy Messier Maurice Gauthier sous la présidence de M. Le Maire J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Lecture d'une lettre du Ministère de la Santé nous avisant que le dit Ministère nous exige de installer immédiatement un appareil de chloration parce que notre eau est d'une mauvaise qualité, mais que le fait de chlorer l'eau cela ne changera aucunement la couleur actuelle et que seule un traitement pourra nous donner de l'eau une meilleur apparence.

La Compagnie de Téléphone Bell nous avise qu'elle à terminer les travaux que notre Municipalité avait accepter le 25 juillet 1967.

L'Hydro-Québec nous avise que le contrat entre la dite Compagnie et notre municipalité sera résilié le 1er décembre 1967 et qu'un représentant passera au bureau du secrétaire afin de nous informer d'une nouvelle tarification.

La Protection Civile nous transmet un rapport de leurs activités du mois de Octobre 1967.

La Banque Provinciale du Canada nous transmet des coupons échus.

RESOLUTIONS:

Sur proposition dûment secondée il est unanimement résolu ce qui suit:

6 NOV 1967

48-67



49-67

Qu'après avoir pris connaissance du plan de subdivision d'une partie des lots:- soixante cinq et soixante quatre du cadastre de la Pointe du Lac, devant porter les numéros(65-I)et(64-I&2) dudit cadastre tel que préparée par Geo.Gariepy, Arpenteur Géomètre et portant la date du 4 juillet 1967, dossier no (3206) le conseil donne son consentement à cette subdivision telle projetée et apparaissant audit plan soumis au Conseil;

Que le secrétaire est autorisé à donner copie de la présente résolution à Me Georges Gariepy A.G. de façon à ce que ce plan de subdivision reçoive l'approbation du gouvernement provincial et entre en vigueur incessamment;

Que les susdits lots tels qu'apparaissant sur ce projet sont indiqués comme appartenant à Le Nouvelliste Inc.

50-67

Sur proposition dûment secondée il est résolu unanimement ce qui suit:

Qu'après avoir pris connaissance du plan de subdivision d'une partie de lot 107 (107) du cadastre de la Pointe du Lac devant porter le numéro 107-2 dudit cadastre tel que préparé par Ern.L.Duplessis A.G. portant la date du 23 Oct. 1967 le conseil donne son consentement à cette subdivision telle que projetée et apparaissant audit plan soumis au Conseil, et par la même résolution ce qui suit;

Qu'après avoir pris connaissance du plan de subdivision d'une partie de lot (265) du cadastre de la Pointe du Lac devant porter les numéros 265-4 dudit cadastre tel que préparé par Ern.L.Duplessis A.G. et portant la date de 4 oct. 1967 le conseil donne son consentement à cette subdivision telle que projetée et apparaissant au plan soumis au conseil.

Que le secrétaire est autorisé à donner copie de la présente résolution à M. Ernest L. Duplessis A.G. de façon à ce que ce plan de subdivision reçoive l'approbation du gouvernement provincial et entre en vigueur incessamment.

Que les dits lots tels que apparaissant sur ce projet sont indiqués comme appartenant à la Commission Scolaire de Pointe du Lac.

8 NOV 1967

51-67

A Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil qu'à la suite de la exigence du Ministère de la Santé d'autoriser les Ing. Tremblay & Héroux à faire l'installation d'un chlorateur afin de donner à la population une eau saine au point de vue bactériologique.

52-67

Il est résolu unanimement que le conseil se rende à Québec rencontrer la Régie des Eaux afin de faire accepter les plans avec les modifications qui s'imposent et de plus prendre les renseignements nécessaires pour mener à bien le travail déjà entrepris.

53-67

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. à faire le nivellement du terrain situé à l'ancienne place de la salle paroissiale et se servir de la terre pour faire le terrassement de la patinoire.

54-67

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que considérant le peu d'assistance aux réunions du Conseil et considérant que durant l'hiver la salle de l'école St-Yves sert pour les fins du patinage et du Hockey ce qui fait que pour tenir nos assemblées c'est très désagréable, en conséquence il est résolu qu'à l'avenir le Conseil tiendra ses assemblées dans le bureau du sec-trés. situé au garage municipal. Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à faire une demande aux autorités de la Voirie de faire une étude pour ce qui est de l'ARRET situé aux intersections de la rue Ste-Marguerite et Notre-Dame dans le village de la Pointe-du lac afin d'étudier le changement de l'ARRET qui est sur la rue Ste-Marguerite soit placé sur la rue Notre-Dame direction EST-OUEST. Tout ceci considérant le grand nombre d'autos empruntant cette rue vers Trois-Rivières.

56-67

Avis de motion

M. Maurice Gauthier donne avis de motion qu'à une prochaine séance un règlement sera soumis au Conseil pour l'amélioration de notre aqueduc.

57-67

M.Maurice Gauthier donne un autre avis de motion qu'à une prochaine séance un règlement sera soumis au Conseil soit un règlement d'emprunt.

58-67

Considérant que M.R.J. Levesque a déjà fait une offre au Conseil pour le sondage pour le creusage de puits artésiens.

Considérant que cette offre comportait que nous ne payions le sondages que lorsque le dit puisetier avait trouvé de l'eau acceptée par la Régie des Eaux.

En conséquence il est résolu unanimement qu'une demande soit faite à M.R.J. Levesque Puisetier de prendre en considération ce qui suit:

Que le puisetier s'engage à faire les sondages nécessaires pour trouver de l'eau à la Pointe du Lac .Ces sondages seront à ses frais.

Que si le puisetier trouve de l'eau potable et acceptée par la Régie des Eaux avec une quantité de 300,000 mille gallons par jour pendant une durée de 5 ans la Municipalité déboursaera les frais pour le creusage de ce puit .

Que cette garantie soit par écrit du dit puisetier.

Et que copie de cette résolution, soit transmise à qui de droit #R.J.Levesque
Comptes Section Aqueduc

chèque no	135	PaP.A. Gouin Ltée	Matériaux pour Aqueduc...	\$	31.30
	136	Hydro-Québec	Electricité.....	\$	105.01
	137	Marcel Crete	Voyage et entretien.....	\$	128.00
	138	Corporation du Gaz	de la Cité Chauffage	\$	36.61
	139	Ministère des Finances	Enrg. des camions.....	\$	5.00



I40 M. Ernest Livernoche ouvrage sur entrée d'eau \$ 5.00
 I41 Mme Auxibe Messier Travaux avec tracteurgravier \$ 95.08
 I42- Marcel Crete Salaire des pompiers vol..... \$ 37.00
 I43-I46 Marcek Crete Salaire..P.S.....\$ 31.73

Section Générale

I59 Albert Thériault Transport Diffranges.....\$200.00
 I60 J.Marie Beaudry Location du Dépotoir.....\$ 25.00
 I61 Marcel Crete Dépenses de Congrès timbres avis...\$240.00
 I62 J.C.Blouin Inc. Achat de numéros.....\$199.49
 I63 Hydro-Québec Electricité.....\$ 68.85
 I64 La Compagnie de Téléphone Bell Canada.....\$ 24.50
 I65 Ministre du Revenu R.R.Q. et Impôt Prov.....\$ 20.24
 I66 Receveur Général du Canada Impôt fédéral.....\$ 15.20
 I67-I70 Marcel Crete Salaire par s.....\$ 31.74

8 NOV 1967

59867

Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

60-67

Sur proposition dûment secondé il est unanimement résolu ce qui suit:

Qu'après avoir pris connaissance du plan de subdivision d'une partie de lot 265 du cadastre de la Pointe du Lac devant porter le numéro 265-3 du dit cadastre tel que préparé par Ernest L. Duplessis A.G. et portant la date de 12 septembre 1967 le conseil donne son consentement à cette subdivision tel que projetée et appaissant au dit plan soumis au Conseil.

Que le secrétaire est autoriser à donner copie de la présente résolution à ? M. Ernest L. Duplessis A.G. de façon à ce que ce plan de subdivision reçoive l'approbation du gouvernement provincial et entre en vigueur incessamment

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
M. Crete sec-trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session spéciale de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 21 novembre 1967 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete Antonio Benoit J. Denis Garceau Arr. Guy Messier Charlemagne Trahan sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Lecture de l'avis de convocation par le sec-trés. signifiée à tout les membres du conseil à domicile et contenant Etude pour amélioration de notre réseau d'aqueduc et rencontre à M. R.J. Levesque puisetier.

21 NOV 1967

M. R.J. Levesque offre au conseil de faire des sondages pour puits artésiens gratuitement et la municipalité n'aura rien à déboursier sauf que si la dite municipalité accepte les travaux qui seront effectués après que la Municipalité de Pointe du Lac ainsi que la Régie des Eaux du Québec agra donné son approbation et aussi que la qualité de l'eau ainsi que la quantité désiré.

Résolutions

61-67

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. et le maire à faire les démarches nécessaires pour prendre une option ^{de terrain} sur des terrain situés dans le rang St-Charles ou ailleurs si besoin il y est pour ces sondages et d'en aviser M. R.J. Levesque pour qu'il commence les sondages tel que spécifiés ci-devant. le dit terrain devra avoir environ 400pc 200X200 pieds

option de terrain

62-67

Il Est résolu unanimement de demander à la Compagnie DEGREMONT CANADA LTEE de fournir et installer un hypochlorateur au réservoir Municipale selon les instructions des Ing. Tremblay & Héroux & Associées.

Hypochlorateur

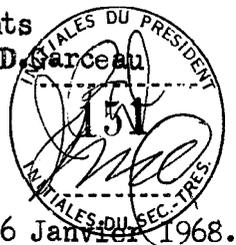
La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete - trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation tenue au lieu et heure

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



ordinaires des séances ce 4 décembre 1967 et à laquelle sont présents Messieurs Arm Guy Messier Charlemagne Thrahan Antonio Benoit sous J.D. Garceau la présidence de monsieur le maire J. Philippe Dugré formant quorum. Après la récitation de la Prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues. Circulaire du Commissariat des Incendies du Québec concernant une invitation pour le colloque qui se tiendra à Québec les 15- et 16 Janvier 1968. Lecture par le sec-trés d'une résolution adoptée par les Commissaires de la C.S.R. D.V. Forges qui s'oppose à toute mesure pour enlever aux C.S. le droit de percevoir un impôt foncier.

Le Ministre de la Voirie accuse notre résolution concernant l'amélioration de la descente du chemin St-Charles vis-a-vis notre réservoir municipale.

Les membres du Conseil de la Ville de Bécancour nous demande d'adopter une résolution pour appuyé leur demande pour l'implatation de la siderurgée à Bécancour.

La Protection Civile nous transmet un rapport de leurs activités du mois de novembre et formules des veceux pour l'année 1968

RESOLUTIONS

63-67

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de demander à la Commission Municipale de Québec l'autorisation de renouveler l'emprunt temporaire au montant de \$ 25,000.00 pour un an au taux de 7% a la Caisse Populaire de Pointe du Lac en attendant que ce ~~mon~~ dette soit consolidée

64-67

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à faire les démarches auprès de M. Dubé et Fourber pour prendre des options sur les terrains de ces derniers. et d'en aviser M. R.J. Levesque.

65-67

Considérant que les prévisions bufgétaires des revenus et des dépenses de la Corporation Municipale de la Visitation de la pOinte du Lac pour l'année 1968 s'établissant Cmme suit:

DEPENSES

Déficit revenu au 31 déc. précédent	19,849.66
Conseil de Comté	700.00
Salaire du secptrés.	1,850.00
Role d'évaluation	200.00
Vérification	150.00
Papetries fourniture de bureau	200.00
Cautionnement	10.00
Congrès convention délégations.	200.00
Ass. incendie	50.00
Abonnements revue Mun.	25.00
Service incendie .	400.00
Ass. resp. pat. publique	300.00
chemin d'hiver	800.00
Auqueduc	18,700.00
electricité	2,000.00
Service social Ass. Pub.	1,000.00
dons	100.00
Remboursement emprunt long terme	133.00
Intérêts " " " "	415.00
Divers et imprévus	100.00
Total des dépenses	<u>27,333.00</u>

REVENUS

Aqueduc	8,500.00
Vidanges	2,900.00
Intérêts sur arr.	25.00
subventions	1,300.00
chemisn d'hiver	750.00
taxe locataires	600.00
autres revenus	<u>1,500.00</u>
Total des Revenus non-fonciers	15,575.00
Taxe général au taux de.35 du 100.	9,000.00
Taxe spéciale au taux de.20 du 100.	235.00
Taxe spéciale au taux de.60 du 100. .	<u>4,838.00</u>
Total des revnus des taxes	14,072.00
Grand total des Revenus	<u>29,650.00</u>

Attendu que d'après le budget ci-dessus cette Corporation aura à pourvoir au cours de l'année 1968 à des dépenses se totalisant à \$ 27,333.00

Attendu que pour défrayer les dites dépenses cette coproration prévoit des revenus non-fonciers s'élevant à \$15,575.00

Attendu que pour solder la différence entre les dépenses et les revenus non-fonciers il,est requis une somme de \$ 11,758.00 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens fonds imposables de cette municipalité

Attendu que l'évaluation imposables se totalise a\$ \$ 1,382,030.00

IL EST EN CONSEQUENCE RESOLU

Qu'une taxe fonciere génégale autaux de 0.60 par \$100. d'évaluation

MARCE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

8 DEC 1967



66-67

Qu'une taxe foncière spéciale au taux de .20 par \$100.00 d'évaluation
 Qu'une taxe foncière générale au taux de .75 par \$100.00 d'évaluation pour le service de la dette ou tout autres fins formant un total d'imposition de .95 plus .05 par 100. pour entretien des chemins d'hiver sont imposées et seront prélevées sur tout les biens-fonds imposables de cette municipalité
 sont aussi imposées et seront prélevées sur les biens-fonds imposables de cette municipalité pour chemin d'hiver

Le tout tel que porté au rôle d'évaluation actuellement en vigueur aux fins de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget mentionné ci-devant. Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. de la Corp. Mun. de la Visitation de la Pointe du Lac à faire parvenir au sec-trés. du Conseil de Comté St-Maurice la liste des immeubles décrits ci-après qui devront être vendus pour arrérages de taxes Mun. et Scolaire ainsi que les frais jusqu'au moment de la vente à moins que les dits arrérages et les frais en soient payés au préalable.

Taxes Mun.		Taxes scolaire
Gaston Bisson	236.00	425.93
Mme Fernando Guilbert	1/2 alc. et Fern.	363.60
Mem Alc. Guilbert	274.37	558.24
Paul Goulrt	117.40	136.02
Gérard Héroux	75.05	49.77
Joseph Lagacé		44.59
Laurent Lebère		16.27

Comptes	Aqueduc	
Chèques no 147 Hydro-Québec	Electricité...	\$ 42.74
148 Corporation du gaz de la cité...		\$ 79.41
149 Corp. Mun. Yamachiche Village...		\$ 37.50
150 Arthur Spénard Ass. Chevrolet...		\$ 78.00
151 Mme Auxibe Messier Travaux d'excavation		\$ 27.00
152 Pepin Esso Service Ent. Camions...		\$ 68.83
153 J. Marie Coulombe Travaux sur aqueduc...		\$ 85.00
154 Roalnd Girard " " " "		\$ 13.00
155 Ernest Livernoche " " " "		\$ 13.00
156 Marcel Crete Salaire des Pompiers Vol.		\$ 20.00
157 Marcel Crete entretien d'aqueduc...		\$ 98.00
168-161 Marcel Crete salaire...		\$ 31.73
162 Corp. Mun. Visitation Pte du Lac Remb.		\$ 169.30
	Générale	
171 Albert Thériault transport vidanges		\$ 200.00
172 J.M. Beaudry Dépotoir location...		\$ 25.00
173 Ministre du Revnu Impot RRQ...		\$ 20.44
174 Receveur Général du Cnada Impot F....		\$ 15.20
175 Hydro-Québec Electricité...		\$ 68.85
176 La Compagnie de téléphone Bell canada		\$ 37.38
177 Protection Civile Ministsre du Revenu		\$ 26.00
178 Marcel Crete papetrie timbres avis...		\$ 5.00
179-182 Marcel Crete Salaire...		\$ 31.74

DEC 1967

67-67

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

68-67

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à faire parvenir au propriétaire de l'automobile qui à brisée une B-F. en face de la propriété de M. Gérard Pagé un compte au montant de 375.00 pour matériaux et main-d'oeuvre.

69-67

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'appuyer la résolution adoptée par le Conseil de la Ville de Bécancour concernant L'Implantion de la Siderurgie à Bécancour ~~XXI~~ et que copie de cette résolution soit envoyée aux personnes concernées.

70-67

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. affaire parvenir si possible aux Ing. Tremblay & Héroux un montant d'argent pour les travaux fait par eux depuis déjà près de 2 ans ce montant sera déduit sur le montant total que nous leurs devront quand les travaux ou seront terminés.

71-67

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à annuler des livres les taxes d'eau de locataires de vidanges qui suivent soit pour

Comm. Scol	500	\$5.00	Ephrem Milot	30.00	J. Godin	60.00
Léopold Phil. Coté		10.00	André Bégnière	2.50	H.P. Camirand	6.00
J.P. Dupont		5.00	Roland Prince	15.00	O. Crevier	6.00
D. Dupont		20.00	Lucien Rouette	15.00	Adj Frenette	6.00
G. Boisvert		15.00	Emile Roy	20.00	Alp. Gladu	5.00
Eloi St-Onge		12.50	E. Veillette	10.00	J. Larivée	5.00
R. Brouillette		60.00	Mme J.E. Gauthier	20.00	E. Milot	6.00
R. Boisvert		30.00	V. Crete	35.00		
R. Rivard		30.00	Bell Téléphone	87.30		

Rosaire Rivard	\$ 30.00	Niagara Plastic	11.00
Lucien Rouette	\$ 15.00	Mme Eva Dionne	5.00
R. Brouillette	\$ 60.00	B. Bordeleau	11.00
Emile Roy	\$ 20.00	F. Tourigny	5.00
Veillette Emm.	\$ 10.00	F. Légaré	11.00
Mme J.E. Gauthier	20.00	Mme Eup. Bouchard	16.00
		Ovial Bergeron	6.00



72-67

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la séance soit levée

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete Sec-trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC
 Lundi le 8 janvier 1968 la séance régulière n'a pas eut lieu
 faute de quorum seul le sec-trés. était présent.

8 JAN 1968

Marcel Crete sec-trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC
 Session régulière de la sus dite Corporation, tenue au lieu et heure
 ordinaire des séances ce 5 février 1968 et à laquelle sont présents Messieurs
 Antonio Benoit Rosario Crete Charlemagne Trahan Maurice Gauthier Arm Guy Messier
 sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant Quorum.
 Après la récitation de la Prière et la lecture du procès verbal de la
 dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.
 Correspondance:
 Lecture du rapport mensuel des activités de la Protection Civile 64I
 Lecture d'un circulaire du Commissariat des Incendies comportant sur des
 cours de février à juin 1968 sapeurs pompiers.
 La Banque Provinciale du Canada nous transmet des coupons annulés (obligations)
 Lecture d'un accusé réception de notre chèque couvrant les intérêts au 2/68
 Lecture d'une lettre de l'Hydro-Québec concernant l'augmentation du prix
 pour les luminaires soit de \$ 2.36 1000 lumens et de 3.40 pour les 4000 lumens
 Le Ministère des Affaires Municipales accuse réception du cautionnement sec-trés.

5 FEV 1968

- Résolutions:
- 1-68 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à faire les démarches nécessaires pour prendre des options pour que M. Levesque puisse faire les sondages pour trouver de l'eau.
 - 2-68 Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés à faire l'achat d'une machine à additionner pour le bureau au prix de \$ 173.96. de Gerald Martineau Engr.
 - 3-68 Il est résolu à l'unanimité des Membres du Conseil que après avoir étudié le cas de maintenir en opération notre bibliothèque qui cette année il y a augmentation assez considérable dans le prix annuel il est résolu que le Maire soit autorisé à rencontrer les membres du Conseil de la Paroisse de Pointe du Lac afin d'étudier ensemble la manière de procéder pour le paiement de ce service qui après avoir fait une constatation des personnes qui se servent de la bibliothèque, beaucoup de personnes sont des abonnés de livres, manuels etc. qu'on peut trouver à la dite bibliothèque.
 - 4-68 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés à faire une demande au Ministère de la Voirie que la résolution fait en date du 18 juillet 1966 concernant la sortie de la route Ste-Marguerite en dehors du Village de la Pointe du Lac ainsi que le prolongement et la terminaison du chemin déjà en chantier du Rang St-Charles, ainsi que le revêtement du Chemin Ste-Marguerite
 - 5-68 Il est résolu unanimement de donner avis de motion qu'à une prochaine séance un règlement sera soumis concernant les licences de commerce.
 - 6-68 Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à faire chanter une Grand messe pour M. Alfred Garceau père d'un de nos échevins M. J. Denis Garceau.

Comptes:

	Aqueduc	
chèques no	1 Tremblay & Héroux Travaux de génie.....	\$ 500.00
	2 Hydro-Québec Electricité.....	\$ 112.62
	3 Marcel Crete Salaire	\$ 31.55
	8 Union Régionale des C.P. Intérêts.....	\$ 574.68
	9 Corp. Mun. Visitation Pte du Lac paiement batis	304.80



5 FEV 1968

I0	Marcel Crete	salaires des pompiers vbl.....	18.00	
II	Gauvin & Fils	Enrg. Machinerie.....	84.00	
I3	Arthur Spénard	Ass. Resp. Publique et pat....	269.25	
I3	Roland Girard	Travaux sur B-F.....	3.00	
I4	Ernest Livernoche	Déneigement B-F.....	14.00	
I5	Caisse Populaire de Pointe du Lac	Intérêts	1,050.65	
I6	Marcel Crete	voyage entretien décembre janv.	217.00	
I7	Hydro-Québec	Electricité.....	57.23	
I8	Thomas Bellemare et Fils	déneigement aqueduc	186.00	
I9	Maurice Doyon	entretien damions gasoline	19.65	
20	Pepin Esso	Service gasoline pompe.....	80.36	
21	Corp. dungaz de la Cité	chauffage.....	200.06	
22	Loranger & Molesworth	Limitée matériaux.....	268.44	
23	Banque Prov. du Canada	obligations.....	2,947.50	
24	J.J. Messier	travux aqueduc.....	55.00	
25	Marcel Lafrenière	" ".....	35.00	
26	Pierre Héroux	" ".....	35.00	
27	Jean Guy Rouette	" ".....	35.00	
28	Luc Dugré	surveillance pompe réservoir.....	229.00	
29-32	Marcel Crete	salaires.....	31.55	
Section générale				
I	Ministère du Revenu	Impot RRQ.....	25.55	
2	Receveur général du Canada	Impot Féd.....	17.00	
3	Albert Thériault	Transport difangés..	201.00	
4	J.Marie Beaudry	dépotoit.....	25.00	
5	Hydro-Québec	Electricité.....	68.85	
6-10	Marcel Crete	salaires.....	31.56	
II	Ministère du Revenu	Impot P. RRQ.....	21.00	
I2	Receveur Général du Canada	Ompot Féd.....	15.00	
I3	Gérald Martineau	Machine additionner.....	173.96	
I4	P.A. Gouin Ltée	Matériaux..	12.63	
I5	Corp. Mun. Paroisse	Taxes Mun.....	57.83	
déjà	I6	Marcel Crete timbres avus prép. taxe loc....	217.00	
inscrit	I7	Hydro-Québec	Eelectricité.....	57.23
	I8	TMme Auxibe Messier	Déneigement	45.00
	I7	Imprimerie St-Joseph	Papetries.....	1089
	I8	La Compagnie de Téléphone	Belle Canada.....	49.59
	I9	Hydro Québec	Electricité.....	68.85
	20	Albert Thériault	Vidanges.....	200.00
	21	J.M. Beaudry	Dépotoir.....	25.00
	22-26	Marcel Crete	salaires.....	31.56
	27	Corp. Myn. Visitation	Pte du Lac Ier Vers..60	\$

7-68

Il est résolu à l'unanimité des Membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete sec-trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 4 mars 1968 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete Antonio Benoit Maurice Gauthier J. Denis Garceau Charlemagne Trahan sous la présidence de M. J. Philippe Dugré le maire formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptés tel que lues.

Correspondance:

L'Analyse d'eau de février est considérée comme DOUTEUSE

La Commission Canadienne des Transports du Canada vous avise que des signaux soit lumières et sonnerie seront installés au passage à niveau rang St-Charles.

Concernant la taxe pour les commerces une discussion s'en est suivie et le sec-trés. en a remis une copie à chacun des échevins afin de l'étudier le plus

7 MAR 1968



Lecture du rapport de M. Levesque concernant les sondages pour trouver de l'eau et d'après les rapport des deux sondages soit celui de fait chez M. Dubé il (le rapport) peut fournir une capacité de 200,000 milles gpj et celui de M. G. Biron 300 millesgpj l'analyse de l'eau est bonne.

Lecture du rapport des activités de la protection civile 64I
Lecture d'une lettre du Ministère des Richesses Naturelles du Québec concernant l'emmagasiner d'eau érigés pour fins d'aqueduc.

Lettre du Ministère de la Voirie et du Député P. Demers concernant les résolutions que notre Conseil leur a fait parvenir concernant les améliorations qui devront être apportés à notre rue et route. durant l'année 1968

M. Le Conseiller J.D. Garceau remercie les membres du Conseil pour leur marque de sympathie lors du décès de M. Alfred Garceau père de M. J.D. Garceau.

COMPTESX résolutions

8-68

Il est résolu unanimement d'annuler le montant de taxes de vidanges de M. Guimont pour 1966-67 au montant de \$ 6.00

COMPTES: AQUEDUC

Chèques no	33 Pepin Esso Service	Entretien des camions	\$	42.16
	34 Arthur Spénard	Assurance Camion Inc.	\$	121.00
	35 Hydro-Québec	Electricité.	\$	128.03
	36 J.J. Légare	Messier Travaux sur aqueduc	\$	216.00
	37 Marcel Lafrenière	"" "" "" ""	\$	21.00
	38 Ernest Livernoche	Déneigement de B-F.	\$	10.00
	39 René Lévesseur	Déneigement Dégelage aqueduc.	\$	100.00
	40 Hydro-Québec	Electricité.	\$	4.67
	42 Marcel Crete	Salaires des Pompier Volontaire.	\$	22.00
	42 Marcel Crete	Entretien aqueduc.	\$	122.00
	43-46 Marcel Crete	salaires.	\$	31.55

GENERALE

28 Alex. Soucy	Curé	Messe	\$	5.00	
29 Alex,	Soucy	Curé	Messe.	\$	5.00
30 Albert	Thériault	Vidanges.	\$	200.00	
31 J.M.	Beaudry	Dépotoir.	\$	25.00	
32 Minitère	du Revenu	Impot Prov. R.R.Q.	\$	23.20	
33 Receveur	Général du Canada	Impot Féd.	\$	15.80	
34 Mme	Auxibe	Messier	Transport de neige.	\$	32.00
35 P.E.	Montour	Travaux au réservoir	\$	66.00	
36 Corp.	Mun. du Comté	St-Maurive	Taxe	\$	851.42
37 André	Biron	Copie de règlement.	\$	8.00	
38 Viateur	Crete	remise de taxe de vidange	\$	11.00	
39 Légare	Frères	Matériaux pour bureau.	\$	23.80	
40 La	Compagnie de Téléphone	Bell du Canada.	\$	4.67	
41 Hydro-	Québec	Electricité.	\$	172.28	
42 La	Revue Municipale	Abonnement.	\$	5.00	
43 Marcel	Crete	Timbres avis Acc de Bureau.	\$	85.00	
44 Arthur	Spénard	Assurance surprime. bon. de garantie.	\$	20.00	
45-48	Marcel	Crete	salaires.	\$	31.55
49 Héroux	Electric.	Travaux au réservoir.	\$	33.25	
50 Corp.	Mun. Visitation	2 vers. taxe a .60	\$	1,000.00	

9.68

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Duquoy Maire
Marcel Crete Sec. Trés.

Je, Ernest Lucien Béland, ayant été nommé pour faire la vérification des livres, pour les douze mois terminés le 31 décembre 1967, Jure sur les Saints Evangiles, que je ferai mon devoir au meilleur de mon jugement.

Assermenté devant moi à la Pointe du Lac le 12 ieme jour de Mars 1967

Marcel Crete
Secrétaire Trésorier

E. Lucien Béland
Vérificateur

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

4 MAR 1968



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 1er Avril 1968 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Gréte Antonio Benoit Maurice Gauthier J.D.Garceau Charlemagne Trahan Arm G. Messier sous la présidence de M. Le Maire J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

Délégué Bibliothèque Lecture du rapport de la protection Civile pour le mois de Mars 1968 (Activités)
Lecture d'une lettre du Service des Bibliothèques de la Mauricie pour nommer un délégué qui pour notre Municipalité est M. J. Benis Garceau

IO-68 Il est proposé par le conseiller Charlemagne Trahan et résolu unanimement, d'autoriser le sec-trés. à mettre en application l'article du règlement d'aqueduc qui stipule que les propriétaires soient responsable de la taxe d'eau pour leurs locataires et que les dits comptes leurs soient envoyés directement et que copie de la dite résolution soit transmise aux intéressés.

II-68 Il est résolu unanimement qu'après la lecture du rapport financier fait et préparé par E. Lucien Béland et lu par le sec-trés. soit accepté tel quel pour l'année 1967 se terminant le 31 décembre 1967.

17 AVR 1968

I2-68 Il est résolu unanimement que le conseil se rende à Québec rencontrer les commissaires de la Régie des Eaux à la demande de ceux ci pour discuter de l'approvisionnement d'eau entre les deux Conseil Municipaux paroisse et village.

I3-68 Il est résolu unanimement que M. Bruno Héroux agisse comme secrétaire pour sec.d'élection. l'élection des conseiller pour l'année 1968.

Les contribuables de la Terrasse Dugré sont venus se plaindre de l'état de leur rue et la réponse du Conseil fut que cette dite rue appartient encore à M. René Dugré

COMPTES

		Section Aqueduc.	
chèque no	47	La Corporation du Gas de la Cité	\$ 89.16
	48	J. Jacques Messier Travaux d'aqueduc.....	\$ 20.00
	49	René Levasseur dégelage d'aqueduc... ..	\$ 20.00
	50	Marcel Timbres. avis adm. bureau papetries	105.00
	51	Hydro-Québec Electricité.....	\$ 52.80
	52-56	Marcel Crete Salaire	\$ 31.62
	57	E. Lucien Béland Vérification.....	\$ 195.00
Section Générale			
	51	La Croix Rouge souscription.....	\$ 25.00
	52	Albert Thériault Vidanges.....	\$ 200.00
	53	J.M. Beaudry dépotoir.....	\$ 25.00
	54	Marcel Crete timbres avis papetries...	\$ 92.00
	55	Hydro-Québec.....Electricité.....	\$ 14.70
	56	Receveur Général du Canada impot.....	\$ 19.75
	57	Ministre du Revenu Impot et R.R.Q.....	\$ 27.55
	58	La Compagnie de Téléphone Bell Canada.....	\$ 21.01
	59-63	Marcel Crete. Salaire	\$ 31.64
	64	Ernest l. Béland Vérification.....	\$ 170.00

I4-68 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire

Marcel Crete sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session spéciale de la sus-dite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 19 avril 1968 et à laquelle sont présents Messieurs Antonio Benoit Charlemagne Trahan Arm Guy Messier Maurice Gauthier J. Denès Garceau sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

19 AVR 1968

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues. L'ordre de l'avis de convocation par le sec-trés. signifié par le sec-trés. à tout les membres du Conseil comportant: Etude des plans d'approvisionnement d'eau potable préparés par les ingénieurs. Les Ingénieurs représentés par M. Jacques Héroux soumet au Conseil les plans et conduits d'un puits tubé chez M. G. Biron .



Rés. : Autorisation
15-68

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser les Ing. Tremblay & Héroux & Ass. de présenter les dits plans en approvisionnement en eau potable par puits tubés à la Régie des Eaux du Québec pour approbation.
Que copie de cette résolution soit transmise à nos ingénieurs.

La séance est levée.

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete sec-trés.

10 AVR 1968

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DELA VISITATION DELA POINTE DU LAC

Session régulière de la sus dite Corporation tenue au lieu et heure des séance ce 6 ième jour de mai 1968 et à laquelle sont présents Messieurs Antonio Benoit J.D. arceau Maurice Gauthier sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum aussi était présent M. Charlemagne Trahan.

Après la récitation de la Prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.
Lecture du rapport de la Protection civile .

16-68
Pro-Maire
17-68

Il est résolu unanimement de nommer M. A. Guy Messier Pro-Maire.

Il est proposé par le conseiller Maurice Gauthier et résolu unanimement de nommer Marcel Crete garde-feux afin de mieux contrôler les incendies et que demande soit faite à la Saint-Maurice forêts d'accepter cette demande de garde feux.

18-68

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à prendre les renseignements pour les comptes d'eau non payés à pour collection d'un aviseur légal.

Comptés:

58	Banque Prov. du Canada	Frais bancaire	\$ 14.74
59	Corp. du Gaz de la Cité	Chauffage.....	\$ 91.69
60	Hydro-Québec	Elect.....	\$ 128.52
61	Maurice Doyon	Ent des Camions.....	\$ 9.00
62	Pepin Esso Service	Entretien des Camions.....	\$ 56.86
63	Marcel Crete	Entretien d'aqueduc.....	\$ 125.00
64	Frlora Bundock	Dégelage aqueduc.....	\$ 12.69
65	Marcel Crete	Salaire des pompiers volontaire.	\$ 280.00
66-69	Marcel Crete	Salaire de Mai.....	\$ 31.63
Générale section.			
65	Ministre du Revenu	I.P. R.R.Q. rajustement. 67..	\$ 20.72
66	Ministère des terres et Forêts.	Plans.....	\$ 4.32
67	Albert Thériault	Vidanges.....	\$ 200.00
68	J.M. Beaudry	Dépotoir.....	\$ 25.00
69	Ministère du Revenu	RRQ et Impot Prov.....	\$ 22.04
70	Receveur Général du Canada	I. Féd.....	\$ 15.20
71	La Compagnie de Téléphone	Bel l Canada.....	\$ 25155
72	Albert Simard	Entretien	\$ 15.00
73	Imprimerie St-Joseph	Papetres.....	\$ 102.33
74	Hydro-Québec	Electricité.....	\$ 83.55
75	P.A. Gouin Ltée	Matériaux.....	\$ 94.50
76	Imprimerie Lacoirsière	Papetries.....	\$ 1000.00
77	Thomas Bellare et Fils	Entretien Ch. Hiver	\$ 8.25
78	Arthur Spénard	Ass. Batisse	\$ 45.10
79	Calude Comeau	Entretien de chemin.....	\$ 65.00
80	Sanitex	Chlore.....	\$ 26.00
81	Furnace Engineering	Instrumnets pour test.....	\$ 107.33
82	Marcel Crete	Frais de voyage timbres et avsi....	\$ 134.50
83-86	Marcel Crete	Salaire de mai.....	\$ 31.64

6 MAI 1968

19-68

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paie, emt.

Marcel Crete sec-trés. La séance est levée *J. Philippe Dugré* Maire



Canada
Province de quebec
coproration municipale de la visitation de la pointe du Lac

A une assemblée des électeurs municipaux de la sus-dite Municipalité, tenue au bureau du sec-trés., ce 8 ieme jour de mai 1968 à dix heure de L'a.m. tel qu'annoncée par avis publics en date du 27 ieme jour de Avril 1968 pour la mise en nomination des candidats aux charges de conseillers de la sus-dite Municipalité en remplacement de Messieurs Antonio Benoit siège -4- J.D. Garceau siège -5- et Rosario Crete siège -6- dont le terme d'office st expiré.

Que lundi le 13 ieme jour de mai 1968 s'il est nécessaire un bureau de votation sera ouvert au bureau de la Corporation depuis 8 hres a.m. jusqu'à 8 hres p.m. pour la réception des votes des électeurs pour les candidats mis en nomination.

M. Bruno Hénoùx de cette Municipalité a été nommer secrétaire de cette election pour assister le président dans les accomplissements des devoirs de cette charge.

Je, Marcel Crête sec-trés. étant de droit président de cette election requiert les électeurs ici présents de mettre en nomination les candidats de leur choix en remplacement de Messieurs les Conseillers sortant de charge.

Les nominations devront étres faites par écrit au président de l'élection et mentionner les noms prénoms et occupations des candidats le numéro du siège de chacun d'eux ainsi que le noms au complet des proposeurs et secondeurs lesquels devront étres présents.

a) Il à été mis en nomination à la charge de conseiller au siège no 4 M. Antonio Benoit Cultivateur.

Ont signés le bulletin de présentation Messieurs Ls Phil. Coté Albert Thériault.

b) Il a été mis en nomination à la charge de conseiller au sièg no 5 M. J. Denis Garceau Menuisier

Ont signés le bulletin de présentation Messieurs Ls Phil. Côté Albert Thériault

c) Il a.été mis en nomination à la charge de conseiller au siège no 6 M. rosario Crête

Ont signés le bulletin de présentation M. Ls Phil Côté Albert Thériault.

étant donné qu'il C'est écoulé deux(2) heures depuis l'ouverture de l'assem.- blée pour la présentation des candidats aux charges de conseillers ce cette Muinicpalité et qu'il n'y à que le nombre voulu de candidats dument mis en nomination pour les dités charges;

Je, Marcel Crête président de L'election proclame élus par acclamation Conseillers de cette Municipalité:

- Conseiller au siège no 4 M. Anotnio Benoit Cultivateur
- Conseiller au siège no 5 M.J.Denis Garceau Menuisier
- Conseiller au siège no 6 M.Rosario Crête Postier

Marcel Crête
Président D'élection

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la sis-dite Corporation, tenue auml lieu et heure ordinaire des séances de 3 juin 1968 et à laquelle sont présents Messieurs Arn Guy Messier Charlenagne Trahan Antonio Benoit J.Denis Garceau Rosario Crete sous la présidence de M. Le Maire J.Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

Lecture par le secrétaire du rapport pour le mois de Mai des activités de la Protection Civile.

Lecture d'une lettre de la Régie des Eaux du Québec concernant notre ALIMENTATION EN EAU POTABLE et qui nous autorise à a faire une dépense pour faire un puits chez M. Gérard Biron au montant de 7,500.00 soit ce projet de \$73,500.00 coupé en deux étapes.

Le Minstère de la Voirie nous transmet l'expropriation de l'immeuble de M. Ernest Livernoche lot P265.

Le Conseil Economique de la Mauricie sol licite notre Conseil pour adhérer et estime la part de notre Municipalité per capita soit 03. per capita. soit \$33.00.

RESOLUTIONS:

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de nommer M. E. Lucien Béalnd Comptable de Louiseville pour faire la vérification des livres de la Municipa- lité pour l'année financière se terminant le 31 Décembre 1968. Considérant que la propreté d'uen Municipalité d'fait l'orgueil de tout les

1968
Mise en Nomination

5 MAI 1968

3 JUN 1968

20-68

VERIFICATEUR
21-68

MARQUE DE LAURELURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Contribuables par conséquent il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à faire le nécessaire pour faire nettoyer la rue principale pour enlever le sable et paier le long des trottoirs et aussi faire l'achat de panier pour habituer les gens à nous aider à garder les rués propres afin, de y déposer les papiers paquets de cigarettes.

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés à faire parvenir à M. Léo Descôteaux une lettre pour qu'il ne laisse pas à découvert les poubelles afin que les paiers de ce répandent partout.

21-68

22-68

Afin d'éviter les accidents dans les limites de notre Municipalité il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de demander au Ministère de la Voirie de mettre la signalisation nécessaire pour l'Observation des limites de vitesses qui devront être réduites à 30 milles à l'heure dans les limites de notre Municipalité et que copie de cette résolution soit transmise à qui de droit.

23-68

Il est résolu à l'unanimité des Membres du Conseil de demander à la Commission Municipale du Québec l'autorisation de renouveler l'emprunt temporaire au montant de 25,000.00 à 7½% plus ½% ce qui fait 8% pour un an à la Caisse Populaire de Pointe du Lac.

24-68

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de demander à la Commission Municipale de Québec l'autorisation de contracter un emprunt temporaire de \$9,500.00 à la Caisse Populaire de Pointe du Lac pour un an à 7½% plus ½% ce qui fait 8% ce montant fait parti d'un projet de construction d'approvisionnement d'eau au montant de 73,500.00 réaliser en deux étapes et consentie par la Régie des Eaux

25-68

Comptes Section Aqueduc

Chèque no	70	Caisse Populaire de Pointe du Lac Int.....	\$	704.80
	71	P.A. Gouin Ltee Matériaux.....	\$	6.48
	72	Mme Paul Beaudoin Dégelage d'aqueduc bal.....	\$	17.31
	73	J.Jacques Messier Travaux d'aqueduc.....	\$	10.00
	74	Hydro-Québec Electricité.....	\$	49.74
	75	Marcel Crete Salaire des Pompiers Vol.....	\$	50.00
	76	Loranger & Molesworth Ltee....Matériaux.....	\$	69.65
	77	Marcel Crete timbres avis ½apetries..Entretienmn..	\$	105.00
	78	Roalnd Girard Travaux d'aqueduc.....	\$	3.00
	79-82	Marcel Crete Salaire.....	\$	31.63
	83	Mme Auxibe Messier Travaux sur aqueduc.....	\$	78.50
	84	Pepin Esso Service Entretien camions.....	\$	64.25
		Section Générale		
	87	Service des Bibliothèques des la Mauricie.....	\$	6
	88	Albert Thériault Transport vidanges.....	\$	200.00
	89	J.M. Beaudry Location dépotoir.....	\$	25.00
	90	Marcel Crete Timbres avis comm. sur chèque elect..	\$	42.50
	91	Bruno Héroux secrétaire d election.....	\$	5.00
	92	J.C. Blouin Inc.. Plaques de noms de rues.....	\$	376.98
	93	Charles codbecq Code pour règlement.....	\$	15.40
	94	Hydro-Québec Electricité.....	\$	83.55
	95	Imprimerie Lacoursière Code Municipale.....	\$	113.13
	96	La Compagnie de téléphone Bell Canada.....	\$	20.74
	97	Ministre du Revenu Impot R.R.Q.....	\$	27.55
	98	Receveur Général du Canada Impot Fédéral.....	\$	19.99
	99	Légaré & Frères Marchandises pour bureau ménage..	\$	17.54
	100	Mme Gaston Bisson Nourriture pour coll. lors feu	\$	7.46
	101	G.H. Wood Cmp. Ltee Mat.raix paiers etc.....	\$	44.13
	102-105	Marcel Crete Salaire par semaine.....	\$	31.64
	106	Corp. Mun. Visitation Pte du Lac 33ieme vers .60	\$	2,000.00
	107	Louis Beaulieu Fleurs pour embellissement	\$	9.00
	108	Conseil Economique de la Mauricie.....	\$	33.00

26 - JUN 1968

26-68

Il est résolu à l'unanimité des Membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

27-68

Il est proposé par le conseiller J.Denis Garceau et résolu unanimement d'adhérer en souscrivant la somme de \$ 33.00 au Conseil Economique de la Mauricie et de nommer M. J.Philippe Eugré Délégué.

La Séance est levée

J. Philippe Eugré Maire

Marcel Crete Sec-té.



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 2 juillet 1968 et à laquelle sont présents Messieurs ~~XXXX~~ Antonio Benoit Charlemagne Trahan Maurice Gauthier J. Denis Garceau sous la présidence de M. Philippe Dugré formant quorum

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Correspondance

Lecture d'une lettre de G. Guy Garceau demandant d'accepter le plan de la succession J.M. Bureau.

Lecture d'un accusé réception du Ministère de la Voirie concernant les affiches de la réduction de la vitesse et que cette question est à l'étude.

Coupons échus de la Banque Provincial du Canada pour notre Corporation.

Lettre de la Commission Municipale nous avisant que notre demande d'emprunt de 7,500. pour la construction d'un puit n'est pas acceptée pour emprunt temporaire et notre conseil devra faire un règlement d'emprunt car cette dépense est une dépense de capital.

Résolutions

Sur proposition dûment secondé à l'unanimité ce qui suit:

Qu'après avoir pris connaissance du plan de subdivision d'une partie des lots 64-65 du cadastre de la Paroisse de Pointe du Lac devant porter les numéros (65-2 et 64-3) du dit cadastre tel que préparé par Geo. Gariépy Arp. Géo. et portant la date du 24 mai 1968 le Conseil donne son consentement à cette subdivision telle que projetée et apparaissant au dit plan soumis au conseil

Que le secrétaire est autorisé à donner copie de la présente résolution au M. Geo. Gariépy A.G. de façon à ce que ce plan de subdivision reçoive l'approbation du Gouvernement Provincial et entre en vigueur incessamment

Que les dits lots tels qu'apparaissant sur ce projet sont indiqués comme appartenant à: Succession Jean-Marie Bureau. a/s G.G. Garceau notaire

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser les secrétaires à demander des soumissions pour la cueillette et le transport des vidanges dans les limites de la Municipalité du Village de Pointe du Lac

Les soumissions seront reçues jusqu'à l'ouverture de l'assemblée qui aura lieu le 15 juillet 1968

Les soumissions devront être cachetées et porter le Mots

Soumissions pour la cueillette et transport des vidanges.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus haut ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Le ou les soumissionnaires devra remettre avec sa soumission un chèque accepté, tiré sur une banque à chartre de la Province de Québec ou sur une Caisse Populaire Desjardins pour un montant égal à dix pourcent (10%) du montant de sa soumission et payable à l'ordre de la Corp. Mun. Visitation Pointe du Lac

Les cautionnements de garantie des soumissions qui ne seront pas acceptées seront retournées dans les trente jours (30) qui suivent la date de l'ouverture des soumissions. La demande de soumissions sera pour une durée de trois (3) années.

Il est résolu unanimement d'autoriser les secrétaires à prendre les renseignements nécessaires pour notre emprunts à la Commission Municipale de Québec.

Comptes

Section Aqueduc

Chèque no 85 Ministère de la Voirie	Permis pour excavation	\$	25.00
86 Hydro-Québec	Electricité	\$	127.24
87 Loranger & Molesworth	Lte Matériaux aqueduc	\$	84.60
88 Mme Auxibe Messier	excavation pour aqueduc	\$	63.00
89 Marcel Crete	entretien aqueduc	\$	120.00
90 Union Régionale des Caissees Populaires Desj...		\$	1,568.44
91-95 Marcel Crete	Salaire du mois de juillet	\$	31.41

Section Générale

I09 Albert Thériault	Transport vidanges	\$	200.00
I10 J.M. Beaudry	dépotoir	\$	25.00
I11 Minstre du Revenu	Impot Prov. et R.R.Q.	\$	21.88
I12 Receveur Général du Canada	Impot Fédéral	\$	15.20
I13 Comm. Scol de Chavigny	Taxe Scol	\$	29.74
I14 Hydro-Québec	Electricité	\$	83.55
I15 La Compagnie de Téléphone Bell Canada		\$	21.45
I16 Marcel Crete	timbres transport repas estimate	\$	195.00
I17 P.A. Gouin	Tée Matériaux paniers papiers	\$	85.28
I18-I22 Marcel Crete	Salaire de juillet	\$	31.41

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

28-68

G. Guy Garceau

29-68

Demande de soumission à demander des soumissions pour la cueillette et le transport des vidanges

2 - JUIL 1968

30-68

31-68

ajournement
32-68

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'ajourner la séance au lundi le 15 juillet 1968 au lieu et heure ordinaire des séances à Pointe du Lac



La séance est ajournée

J. Philippe Dugré
Maurice Gauthier

Canada
province de quebec
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session ajournée de la séance régulière tenue le 2 juillet 1968 et ajournée au 15 juillet 1968 au lieu et heure ordinaire des séances ce 15 juillet 1968 et à laquelle sont présents Messsieurs Jean-Densi Garceau Antonio Benoit Rosario Charlemagne Trahan Arm. Guy Messier sous la présidence de M. Le Maire J.Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.
résolutions:

33-68
soumissions
ceuillette et transport
vidanges.

Le secrétaire fait l'ouverture des soumissions pour la ceuillette et le transport des vidanges. et pour débiter le sec-trés. renseignent les membres du conseil qu'un soumissionnaires n'a pas de chèque visé accompagnant sa soumission et le conseil après réflexion décide de ne pas ouvrir cette soumission sachant que cette dite soumission ne remplit pas les exigences demandées par le Conseil.

La deuxième soumission signée par M. Maurice Hamberland n'est pas accompagnée de chèque visé et est assitot rejetée.

Une troisième soumission signée par M. Albert Thériault et accompagnée de chèques visés et au total de \$ 2,470.78 par année pour trois années séparées.

Après étude il est proposé par le Conseiller J.Denis Garceau et résolu unanimement d'accepter la soumission de M. Albert thériault au monant de \$ 2,470.78 par année pour une durée de trois années., et d'autoriser le sec-trés. à préparer le contrat pour la ceuillette et le transport des vidanges entre le dit contracteur et la Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe du Lac.

15 JUL 1968

Comptes 96	J.Marc Gauthier	Nettoyage du village et aqueduc Générale	\$ 30.00
I23	M. Rock Boucher	Réparation chemin.....	\$ 10.10
I24	Gilles Bourgouin	Enfouissement animal	\$ 5.00
I25	André Lacerte	" " " "	\$ 5.00
I26	René Biron	Nettoyage village.....	\$ 25.00
I27	Roland Girard	" " " "	\$ 3.00
I28	Alfred Bibeau & Fils	Reparation Camion.....	\$ 55.61

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

34-68

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Maurice Gauthier sec-t.

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe du Lac

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire ce 5 ième jour de Aout 1968 et à laquelle sont présents Messieurs Rosarion Antonio Benoit Charlemagne Trahan Maurice Gauthier sous la présidence de M. J.Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

35-68

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à demander de nouveau à M. Gérard Biron de renouveler l'option que notre Municipauté a antérieurement pris sur un terrain dont il est le propriétaire, car notre Municipalité n'a pu par toute sorte de circonstance imprévisible faire débuter les travaux de sondages dans le temps prescrit. Le Conseil remercie à l'avance M. Biron

5 - AOUT 1968

36-68

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à demander à la Commission Municipale de Québec l'autorisation d'emprunter la somme de \$ 2,000.00 pour 3 mois à 8% par an à la Caisse Populaire de Pointe du lac a Cause du retard apportées dans la rentrée de l'argent des taxes causé par la grève des postiers.



37-68

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés; à demander à la Commission Municipale de Québec l'autorisation de renouveler notre emprunt temporaire au montant de \$ 25,000.00 à la Caisse Populaire de Pointe du Lac à 8%

38-68

Rôle évaluation homologation

Il est résolu unanimement d'homologuer le rôle d'évaluation tel que déposé par les estimateurs en date du 4 juillet 1968 et signés par eux sans aucun amendements.

5 - AUG 1968

Comptes:		Section Aqueduc	
chèques no	97 Banque provinciale du Canada Int et Capital\$	4,915.16
	98-IOI Marcel Crete Salaire de Aout.....	\$	31.41
		Section Générale	
	I29 Banque Provinciale du Canada Int et cap.	\$	532.34
	I30 Albert Thériault Transport des vidanges.....	\$	200.00
	I31 J.M. Beaudry Dépotoir	\$	25.00
	I32 Ministre du Revenu Impot et R.R.Q.....	\$	23.84
	I33 receveur Général du Canada Impot F.....	\$	15.20
	I34-I37 Marcel Crete salaire de Aout.....	\$	31.41

39-68

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete sec-trés.

Canada
province de Québec

Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe du Lac

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 3 septembre 1968 et à laquelle siht présents Messieurs Rosario Crete Charlemagne Trhan Maurice Gauthier J. Denis Garceau sous la présidence de M. Le Maire J. Philippe Dugré formant quorum .

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

La Compagnie de Téléphone Bell vous avise que notre conseil recevra un compte pour le bris d'un de leurs câbles souterrain brisé par les employés de la Corporation.

Le Ministère de la Famille et du Bien-Etre socila nous transmet un état de compte au montant de \$~~7,491.41~~ 7,491.41

Un propriétaire de la Presqu'île (St-Eugène) M. Georges Carrère vient rencontrer le conseil en apportant une requête signée par des contribuables désirant avoir l'eau de l'aqueduc municipale mais après que le Conseil lui à donner les raisons qui nous empêche de leur fournit l'eau par que le chemin n'est pas verbalisé et que ce chemin est présentement privé.

Le Ministère du Revenu nous fait parvenir un chèque au monant de \$2,706.00 pour combler la différence de la taxe de vente.

Résolutions:

40-68

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil qu'après une demande de M. Rosario Bolduc et des Rév. FF de l(Inst. Chrét. pour obtenir de l'eau pour leurs propriétés situées dans sur le nouveau chemin s St-Charles, le sec-trés. est autoriser a faire les démarches nécessaire à prendre les servitudes et les faire préparer par le notaire G.G.Garceau pour la pose

de 500 pieds environ de tuyau de 2pouce en fer ,signé par le maire pour le conseil

41-68

Il est résolu unanimement de autoriser le sec-trés. à faire parvenir un compte de \$300.00 pour le bris d'une B-F. route de par un automobile appartenant à la Compagnie Laura Secor de Montréal.

Comptes		Section Aqueduc	
chèques no	I02 Elie Loyer Entretien aqueudc	\$	12.00
	I03 Hydro-Québec Electricité.....		175.28
	I04 Pepin Esso Service ENTretien pompe		96.15
	I05 Maurice Doyon " " "		72.55
	I06 Daigle Freres Magf. Ltée Matériaux		234.28
	I07 Corp. du Village de Yanachiche location.....		165.32
	I08 Loranger Molesworth Matériaux pour aqueduc		309.71
	I09 R.Duchesne \$ Fils Mat éraiaux.....		114.34
	I10 Marcel Crete Pompier vol Salaire.....		55.00

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

3 SEP 1968

III Corp. du Gaz de la Cité Chauffage.....	16.200
II2 Mme Auxibe Messier Excavation.....	32.00
II3 Marcel Crete Entretien voyage juillet aout	243.00
II4-II8 Marcel Crete saliare de septembre	31.41
Section Générale	
I38 Corporation municipale Visitation Pointe du La c	
Transfert de compte	3,000.00
I39 Albert Thérualt Transport de vidanges...	200.00
I40 J.M. Beaudry Dépotoir.....	25.00
I41 Hydro-Québec Electricité.....	167.10
I42 Gilles Bourgouin entretien ,.....	2.25
I43 J.C. Blouin Ltée Numro	108.11
I44 Bell Téléphone du Canada.....	48.81
I45 P.A. Gouin Ltée Matériaux.....	30.08
I46 La Revue Municipale Abonnements.....	35.00
I47 Banque Provinciale du Canada frais bancaire	20.99
I48 Minstre du Refenu RRQ Impot.....	29.80
I49 'eceveur Général du Canada Impot F.....	19.00
I50 Marcel Crete Timbres avis role eval.....	205.00
I51 J. Paul Boixvert Role évaluation	50.00
I52 Bruno Héoux " " " "	50.00
I53 Ls Geo, Berthiaume " " " "	50.00
I54 Corp. Mun. Visitation Pointe du Lac	1,500.00
I55-I59 Marcel Crete Salaire de Septembre	31.41



42-68

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Règlement no 90

Règlement emprunt

Considérant que la Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe du Lac a été autorisée par la Régie Des Eaux du Québec à effectuer des travaux de construction d'un puit artésien pour le service d'aqueduc, par lettre transmise au secrétaire le 28 mai 1968;

Considérant qu'un avis de motion a été donné antérieurement;

Considérant que suivant l'estimation d'experts, ces travaux couteront \$ 7,500.00

Considérant que la Corporation n'a pas les deniers nécessaire pour cette dépense et qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets;

En Conséquence il est proposé par le conseiller Maurice Gauthier et secondé par le conseiller Rosario Crete et résolu qu'un règlement portant le numéro 90 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement vr qui suit

3 SEP 1968

1- Le Conseil est autorisé à faire la confection d'un puit artésien dans le 6 ieme Rang St-Charles de la Pointe du Lac sur le lot portant le numéro 528 à l'endroit approximatif où un sondage d déjà été exécuté en février 1968 en vue d'obtenir la quantité d'eau nécessaire pour desservir notre réseau d'aqueduc municipale.

2- Le Conseil est autoriser à dépenser une somme de \$ 7,500.00 pour les fins du présent règlement et pour ce procurer cette somme à en faire l'emprunt par billets pour une durée de 5 ans .

3- Les billets seront signés par le Maire et le sec-trés. pour et au nom de la Corpration Municipale de la Visitation de la Pointe du Lac et porteront la date de leur souscription et mention qu'ils pourront étres remboursés en aucun temps avant échéance sur avis de quinze jours par lettre recommandée donnée au détenteur respectif de ces billets

4- Les billets seront remboursés en 5 ans au tableau ci-joint;

Période	Intérêts	Capital	Total	Solde
1969	\$600.00	\$ 1,500.00	\$ 2,100.00	\$ 6,000.00
1970	480.00	1,500.00	1,980.00	4,500.00
1971	360.00	1,500.00	1,860.00	3,000.00
1972	240.00	1,500.00	1,740.00	1,500.00
1973	120.00	1,500.00	1,620.00	-0--

5- Les billets porteront intérêts à un taux de n'exédant pas 8% par an;

6 Les échéance en capital et intérêts seront payable au bureau de la Corporation

7 Les intérêts sront payable en même temps que les échéances en capital.

8 Le présent règlement entrera en vigueyr selon la loi.

9- Le présent règlement sera soumi à une assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immubles imposables , à 8 heures p.m. au bureau de la Corporation Municipale le 16 septembre 1968.

10- Il est par le présent règlement imposé et il ser a prélevé sur tout les biens-fonds imposables de la Municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après le role d'évaluation en vigueur chaque année pour pourvoir aux paiements en capital et interets des échéances annuelles, cette dite taxe sera en somme



44-68

une augmentation de la taxe déjà-imposée établie.

Adopté

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles soit tenue le 16 septembre au bureau de la Corporation à 8 heures P.M. pour l'adoption du règlement no 90.

La Séance est levée

J. Philippe Dugré Maire

Marcel Crete sec-trés.

Canada
province de Québec
Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe du Lac

Lundi le 16 Septembre 1968

assemblée des électeurs
adoption règlement
90

A une assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles de la Municipalité dument convoquée par avis public ayant agi comme secrétaire de l'assemblée présidée par M. Le Maire J. Philippe Dugré tenue à 8 heures p.m. au bureau de la Corporation je Marcel Crete sec-trés. ai l'honneur de faire ce rapport. Avis de motion fut donné antérieurement pour l'adoption d'un règlement d'emprunt pour construction d'un puit artésien dans le Rang St-Charles. A la seéance régulière du 3 septembre 1968 la résolution suivate à été adoptée unanimement ce qui suit:

44-68 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que une assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles, soit tenue le 16 septembre 1968 à 8 hres p.m. au bureau de la Corporation pour l'adoption du règlement no 90.

Le 4 septembre 1968 j'ai donné conformément aux dispositions du C.M. l'avis public aux endroits désignés par indiquant l'heure le lieu et la date de la tenue de cette assemblée

Lundi le 16 septembre 1968 de 8 hres pm.m. à dix hres p.m. agissant comme secrétaire de l'assemblée sous la présidence de M. J. Philippe Dugré Maire je lis l'article 758 du c.m. et aussi le présent règlement no 90 et soumet celui ci aux éelcteurs présents et habiles à voter sur ce règlement.

S'étant écoulé deux heures depuis l'ouverture de cette assemblée sans recevoir de vote demandant que ce règlement soit soumis pour approbation des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables, en conséquence ce dit règlement est réputé être approuvé par les électeurs.

Mardi le 4 septembre 1968 ce règlement no 90 à été affiché aux endroit désignés p_r le conseil

L'assemblée est levée à

J. Philippe Dugré Maire

Marcel Crete sec-trés.

Canada
Province de quebec
Corporation Municipale dela Visitation de la Pointe-du-Lac

Session régulière de la susdite Municipalité tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 7 octobre 1968 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete Maurice Gauthier Charlemagné Trahan Antonio Benoit J.D. arceau sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière il est résolu unanimement d'accepter la lecture des minutes par le sec-trés. de la dernière assemblée régulière et aussi la lecture du procès verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires tenue au bureau de la Corporation lundi le 16 septembre 1968 à 8 heures p.m. sous la présidence de M. le maire J. Philippe Dugré, assisté du sec-trés.

Correspondance

Lecture d'une demande de la Compagnie de Téléphone Belle canada pour nommer un surveillant pour leur travaux de pose de lignes téléphonique.

La Banque provinciale du Canada nous transmet des coupons échus.

Une lettre des FF. I.C. comportant une résolution autorisant le FF. Germain à signer les servotudes pour aqueduc, ainsi qu'un plan montrant leur terrain.

Le Conseil accuse reception d'un chèque au montant de \$ 300100 pour accodent d'une B.-F. Point-Beach (Laura Secord)

Papport d'analyse d'eau considérée comme (BONNE)

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

16 SEP 1968

45-68

7 OCT 1968

46-68
Intérêt 7½% au lieu
de 8% l'an

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de modifier l'article 5 du règlement no 90 et qui devrera se lire comme suit:

Les billets porteront intérêts à un taux n'excédant pas 7½% l'an....



47-68

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à faire les corrections nécessaires concernant l'évaluation de Maurice Biron avec 700. en trop et le transmettre à P.E. Brunet cette erreur ne change en rien le total de l'évaluation de 1969.

Correction
évaluation
48068
Bell Téléphone

Il est proposé appuyé et adopté comme suit:

Que conformément aux dispositions de la loi des chemins de fer du Canada ce Conseil, par les présentes approuve l'emplacement des lignes de Téléphone tant aériennes que souterraines de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada déjà construites dans les limites de cette Municipalité et consent à ce que la dite Compagnie construise toutes lignes aériennes ou souterraines dont elle pourra avoir besoin pourvu que le choix de l'emplacement et les travaux de construction de ces dernières soient faites sous la surveillance du sec-trés. de cette Municipalité dont l'approbation liera la Municipalité. # ou du maire

Que ce conseil autorise par les présentes la dite Compagnie à émonder tous les arbres croissant ou existant sur les rues routes grandes routes squares et lieux publics de cette Municipalité de façon qu'ils ne gênent en rien les dites lignes de téléphone. Cet émondage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de la Dite Compagnie.

7 OCT 1968

Après une longue discussion sur l'achat d'équipement pour les camions et pompes il est résolu d'autoriser le sec-trés. à faire l'achat de batteries et de essayer d'avoir de nos garagistes le meilleur prix possible sur ces items et pour la gasoline d'encourager le nouveau vendeur soit M. M. Gravel (TEXACO)

Gasoline
49-68
50 68

Il est proposé par le Conseiller J.D. Garceau et résolu unanime de parvenir au député du Comté ainsi qu'à Mme Daniel Johnson épouse du 1er Ministre décédé une résolu de sympathie pour le décès de M. Daniel Johnson Premier Ministre de la Province de Québec.

Sympathie

Comptes

Section Aqueduc

chèque no	II9	Caisse Populaire de Pte du Lac	Intérêts	\$	460.27
	I20	Pepin Esso Service	Entretien pompes.....	\$	275.84
	I21	Loranger Moleswoth Inc.	Matériaux.....	\$	313.93
	I22	Hydro-Québec	Electricité.....	\$	50.41
	I23	Mme Auxibe Messier.	Excavation,.....	\$	20.00
	I24	Ernest Kivernoche	entret en aqueduc...	\$	2.00
	I25	Marcel Crete	Salaire des pompiers volot..	\$	25.00
	I26	Paul Guilgault Inc.	Transport	\$	3.50
	I27	Marcel Crete	Entretien d'aqueduc et surv..	\$	132.00
	I28- I31	Marcel Crete	Salaire de octobre	\$	31.41

Section Générale

I60	Albert Thériault	Vidanges.....	\$	245.78
I61	J.M. Beaudry	Dépotoir.....	\$	25.00
I62	Receveur Générale du Canada.....	\$	15.20	
I63	Ministre du Revenu	Impot R.R.Q.....	\$	23.84
I64	Compagnie de Téléphone Bell Canada.....	\$	20.74	
I65	Hydro-Québec	Electricité	\$	83.55
I66	Marcel Crete	Timbres avis voyage.....	\$	60.00
I67	Syndicat National du Rachat R.S.	\$	35.41
I68- I71	Marcel Crete	Salaire d'Octobre.....	\$	31.41.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

51-68

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete sec-trés.

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe du Lac

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 4 novembre 1968 et à laquelle sont présents Messieurs J.D. Garceau Antonio Benoit Rosario Crete Charlemagne Trahan sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

4 NOV 1968



4 NOV 1968

52-68

53-68

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Lecture d'une lettre du Ministère des Affaires Municipales avise notre Municipalité que le Québec même si le Fédéral retire du programme des travaux d'hiver le Québec met sur pieds un programme nouveau.

Le Syndic Jacques Geoffrion avise les créances dans l'affaire de la faillite Yvon Arpin pour l'audition de la demande de délibération du dit Failli, le 26/II/68

Lettre provenant de la Commission Municipale et des Affaires Municipales nous avisant que notre règlement no 90 concernant l'emprunt de \$7,500.00 est acceptée avec la modification apportée à l'article

Messieurs Léo Bettez et M. René Isabelle viennent rencontrer le Conseil avec une lettre demandant que notre Municipalité leur fournisse de l'eau pour leur propriété durant la saison d'hiver seulement et l'installation serait à leur frais.

Il est résolu unanimement que notre Municipalité pourra fournir l'eau à M. Léo Bettez et R. Isabelle durant l'hiver seulement car notre pouvoir d'eau ne nous suffit durant la saison d'été et le sec-trés est autorisé à faire une nouvelle entrée au bout de la ligne ouest et le coût sera comme nos contribuables

M. Jean Dugré assiste à l'assemblée et au nom des Loisirs de Pointe du Lac Inc. fait une demande de subvention pour aider les loisirs.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le Maire et le sec-trés à signer le contrat avec M. J.R. Levesque pour le creusement et la construction du puit artésien sur le lot 528 dont le conseil possède une option.

Comptes	Section Générale		
chèque no			
I72	Albert Thériault	Transport des vidanges	\$ 200.00
I73	J.M. Beaudry	Dépotoir.....	\$ 25.00
I74	Hydro-Québec	Electricité.....	\$ 83.55
I75	Receveur Général du Canada...	Impot.....	\$ 15.20
I76	Ministre du Revenu du Québec	R.R.Q. Impot.....	\$ 23.84
I77	La Compagnie de téléphone Bell Canada.....		\$ 21.39
I78	Marcel Crete	Avis timbres liste des jurés....	\$ 135.00
I79	R.Duchesne & Fils Matériaux.....		\$ 11.01
I80	Marcel Crete	Salaire	\$ 31.41
	Section Aqueduc		
I32	Loranger et Molesworth	Matériaux aqueduc.....	\$ 79.28
I33	Daigle Frères Ltée..	" " " " " " " " " " " "	\$ 92.77
I34	Hydro-Québec	Electricité.....	\$ 125.90
I35	Pepin Esso Service	Entretien camion pompe.....	\$ 57.60
I36	Mardel Crete	Salaire	\$ 31.41
I37	Jacques Messier	Travaux d'aqueduc.....	\$ 80.00
I38	Marcel Crete	Salaire.....	\$ 31.41
I39	Marcel Crete	Travaux d'aqueduc	\$ 172.00
I40-I41-	Marcel Crete	Salaire de Nov.....	\$ 31.41

54-68

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J.

J. Philippe Dugré Maire
M. Crete sec-trés.

Canada

Province de Québec

Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe du Lac

Session spéciale de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 18 novembre 1968 et à laquelle sont présents Messieurs Maurice Gauthier J. Denis Garceau Charlemagne Trahan sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Lecture par le sec-trés. de l'avis de convocation signifiée à tout les Conseillers par le dit sec-trés. comportant étude de la garantie pour la signature du contrat pour la construction d'un puit artésien par la firme R.J. Levesque. Stationnement durant l'hiver dans les rues de la Municipalité.

55-68

Autorisation pour signature du contrat garantie de un an R.J. Levesque

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le Maire à signer le contrat avec R.J. Levesque et Fils pour la construction d'un puit artésien avec la garantie de un an. Le Conseil ce doit d'accepter ce contrat car dans l'estimé de M. Levesque la garantie stipulait pour 5 ans écrit et signé de la Main de M. Levesque lui-même, mais M. Levesque ne veut plus accepter la garantie de 5 ans mais plutôt de un an. Les membres du Conseil sont très offusqués par le manque de parole de M. Levesque concernant cette garantie.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

18 NOV 1968

Démission conseiller
Arm. Guy Messier
57-68

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à faire parvenir aux intéressés de voir à ne pas stationner leurs voiture dans les rues de la Municipalité durant et aussi longtemps que les dites rues ne seront pas déblayées. et de faire paraître dans le feuillet paroissiale un mémoire pour le stationnement.

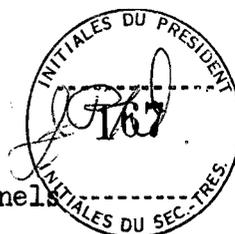
Lecture d'une lettre par le sec-trés. comportant la démission du Conseiller Arm Guy Messier au siège no 2 pour des raisons personnelles.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter la démission du Conseiller au siège no 2 M. Armand Guy Messier.

Les membres du Conseil autorise le sec-trés. à faire parvenir à M. Maessier une lettre de remerciement pour la bonne coopération qu'il a apporté au cours du temps où il a fait partie de notre conseil.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
M. Maessier sec-trés.



Canada

Province de Québec

Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe du Lac

Session régulière de la sus dite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 2 décembre 1968 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete Antonio Benoit Charlemagne Trahan Maurice Gauthier J. Denis Garceau sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Correspondance.

Lecture d'une lettre du ministère de la Santé nous avisant de bien vouloir leur faire parvenir un montant de \$ 500.00 pour dette Ass. publique.

Lecture du Ministère du revenu nous transmettant un chèque au montant de \$ 4,276.51. Taxe de vente réajusté pour les années 1965-66-67-68

Lettre du Ministère du Revenu pour leur faire parvenir un règlement concernant les salles de danses.

La Banque Provinciale du Canada nous transmet des coupons échus.

Le Ministère des Terres et Forêts nous avise que dorénavant il n'assumera plus aucune responsabilité relative à l'application des règlements municipaux concernant les opérations cadastrals. résolutions.

58-68
Il est proposé par le conseiller J. Denis Garceau et résolu unanimement de nomination conseiller nommer M. Claude Comeau conseiller au siège no 2 en remplacement de M. A. Guy Messier démissionnaire cette nomination est pour finir le terme du siège no 2.

59-68
AMS-MOTION
Le conseiller Maurice Gauthier donne avis de motion qu'à une prochaine séance un règlement sera présenter concernant la perception de la taxe locataire.

60-68

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à faire parvenir au propriétaires qui ont des locataires arriérés en taxes le comptes de ces derniers.

61-68

Il est résolu unanimement d'accepter les mutations suivantes:

Albert Nadeau à Roger Nadeau Gilbert succ. et frères à J.M. Trudel

Mme B, Daigneault à E. Hélie Jos. Veaugeois à R. Vallée

Pierre Mercier à Geo. Garrère et Edgar Moreau à Prosper Massicotte

Considérant que les prévisions budgétaires des revenus et des dépenses de la Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe du Lac pour l'année 1969 s'établissent comme suit:

Déficit revenu au 3^e déc. précédent \$ 17,292.16

Conseil de Comté	800.00
Salaire du sec-trés.	2,400.00
Rôle d'éval.	200.00
Vérification	150.00
Papetries et acc. de bureau	400.00
Cautionnement	10.00
Congrès	200.00
Assurances	50.00
Abonnement	35.00
Service incendie	500.00
Resp. publique et pat.	400.00
Vidanges	3,000.00
Chemin d'hiver	1,000.00
Aqueduc Entretien	26,075.00
Energie électrique	2,000.00

62-68
Budget 1969

2 000/1968



Ass. Publique	\$ 500.00
Charité, dons .	600.00
Remboursement emprunt	133.00
Intérêts	415.00
Divers et imprévus	100.00
Total des dépenses	<u>38,968.00</u>
REVENUS	
Aqueduc et égout	9,900.00
Subvention	1,300.00
Intérêts sur arr.	25.00
Vidanges	3,000.00
Chemin d'hiver	1,000.00
Taxe locataire	600.00
Autres revenus	<u>4,500.00</u>
Total des revenus	<u>20,325.00</u>
Taxe générale a 0.15 du 100.	5,052.00
taxe spéc. à 0.20 du 100.	240.00
Taxe spéc. à 0.80 du 100.	12,500.00
Arrérages de taxes	<u>7,000.00</u>
Grand total des revenus	<u>45,917.00</u>

Attendu que d'après le budget ci-dessus cette Corporation au ra à pourvoir au cours de l'année 1969 à des dépenses se totalisant à \$38,968.00
 Attendu que pour défrayer les dites dépenses cette coporation prévoit des revnus non-fonciers s'élevant à \$ 20,325.00
 Attendu que pour solder la différence entre les dites dépenses et les revenus non-fonciers il est requis une somme de ~~18,643.00~~ qu'il est nécessaire de prélever sur les biens fonds imposables de cette muniviplaité
 Attendu que l'évaluation imposable se chiffre a \$ 1,563,680.00
 Il est en conséquence résolu que

QU'une taxe foncisres générale au taux de 0.15 par \$100. d'évalaitoh pour fins d'administration générales et qu'une taxe foncières spéciale autres dque celle d auceud pour services publiques. à 0.20 par \$ 100.00
 et qu'une taxe spéciale pour chemin d'hiver à 0.05 par \$ 100.00.
 et qu'une taxe spécaille de 0.80 par 100. d'éval. pour le service de la dette ou tout autre fins formant un total d'gimposition de général de \$1.20. sont imposées et seront prélevées sur tout les biens fonds imposables de cette Municplaité l

Le tout tel que porté au rôle d'évalaution actuellement en vigueur, au aux fins de pourvoir au paiement et dépenses au budget mentionné ci-devant , adopté unanimemet.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sed-trés. à faire parvenir au sec-trés. du Conseil de Comté St-Maurice la liste des Immeubles décrits ci-après qui devront étres vendus pour arrérages de taxes Mun. ainsi que les frais et intérêts jusqu'au momente la vente à moins que les dits arrérages et les faris en soient payés au préalable.

Gérard Héroux	Taxes Mun.	69.05	Yvon Morrisette	30.30
Gaston Bisson		334.00	Mme Alcide Guilbert	75.00
Laurent lebire		39.00	Gaston Thériault	39.00

Comptes Aqueduc

chèquesno	I42	Corp. Mun. Vistation Pointe du Lac	\$ 252.13
	I43	Degrémont Canad Ltée Chlorateur.....	\$1,200.00
	I44	J.M. Coulombre Entretien annuelle.....	\$ 200.00
	I45	Arthur Spénard Ass. Camion Chev.....	77.00
	I46	Maurice Doyon Entretien camions.....	50.70
	I47	Marcel Crete salaire pompiers vol.	20.00
	I48	Mario Gravel gasoline pompe.....	12.20
	I49	René Biron Travaux aqueduc.....	17.00
	I50	J.Jacques Messier " " " "	25.00
	I51	Hydro-Québec Electricité.....	39.95
	I52	Corp. Mun. Yanachiche travux	26.00
	I53	Corp. Du Gaz de la Cité.....	66.13
	I54	Loranger et Molesworth.... Matériaux.....	555.01
	I55	Marcel Crete Entretien et surveillance.....	192.00
	I56	Arm. Guy Messier Travaux aqueduc.....	159.50
	I57	annulé I	
	I58-161	Marcel Crete, salaire de Décembre 1969	21.41
	I62	Pepin Esso service	25.57
	I63	Luc Dugré surtveillance réservoir	

Section Générale

I84	Ministère du Revenu	I.P. R.R.Q.....	29.80
I85	leveveur général du Canada impot F.		19.00

2 DEC 1968

63-68

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée Farnham, Qué.



I86	Albert Thériault	Vidanges.....	\$ 200.00
I87	J.M. Beaudry	dépotoir.....	25.00
I88	Marcel Crete	timbres avsi fourn f bureau....	I28.00
I89	Viateur Crete	chèque en remp. du chq eque	II.00
I90	Minstère de la Santé	Ass. Publique.....	500.00
I91	Hydro-Québec	Electricité.....	83.55
I92	Bell Canada	téléphone.....	20.74
I93	Corp. Mun. Visitation	virement fonds....	3,500.00
I94	G.Guy Garceau	Frais de servitudes.....	35.00
I95	Ministère des finances	enrg. camions.....	5000
I96-199	Marcel Crete	salaire de décembre.....	31.41
200	Service des Bibliothèquescotisation	616.75
201	J.L. Houle	Accessoire marétiarux.....	2.89

Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete Sec.-trés.

Canada
 Province de Québec
 Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe du Lac

6 JANVIER
 1969

La Session régulière du 6 janvier 1969 n'a pas eu lieu faute de quorum

Marcel Crete

Canada
 Province de Québec
 Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe du Lac

Session régulière de la sus-dite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances c3 3 février 1969 et à laquelle sont présents Messieurs Antonio Benoit Charlemagne Trahan J. Denis Garceau Maurice Gauthier Claude Comeau sous la présidence de M. JéPhilippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la Prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Lecture du lettre de la Banque Prov. du Canada nous tramettant coupons échus.

Lecture d'une lettre du Ministre R. Lussier nous avisant de leur transmettre notre rapport financier aussitot que possible.

La Compagnie Belle Canada nous remet une requête qu'elle présentera à la Comm. Canadienne des transport pour la hausse de leurs tarifs.

3 FEV 1969

M. Maurice Chartray nous avise que des dommages a été causés chez lui lors du bris d'aqueduc et qu'il ne peut pour le moment évaluer les dits dommages Mem Brigitte Bordeleau nous avise qu'elle paiera comme les années passés un montant de \$ 33.00 pour l'ouverture de la chemin de la Gare.

Rapport de la Protection Civile et du nouveau coordonnateur M. Eugène Meunier 621 Rapport annuel du Conseil Economique de la Mauricie.

I-69

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'octroyer les Loisirs pour l'année 1969 pour un montant de \$ 200.00 car notre Municipauté maintien la Bibliothèques et aussi fourni l'eau gratuitement au loisirs, ce qui représente un montant assez considérable.

Comptes		Section Générale	
chèques no	I	Ministre du Revenu	Impot P. R.R.Q. \$ 23.84
	2	Receveur général du Canada	Impot F. 15.20
	3	Albert Thériault	Vidanges..... 200.00
	4	J.M. Beaudry	dépotoir..... 25.00
	5-9	Marcel Crete	salaire 38.05
	10	Hydro-Québec	Electricité..... 83.55
	11	Corp. Mun. Pointe du Lac	Taxes..... 57.83
	12	Hydro-Québec....	Electricité..... 167.10
	13	Corp. Mun. Conseil de Comté	Cotisation..... 400.00
	14	P.V. Ayotte Ltée	Papetries..... 24.36
	15	La Comp. Belle	Téléphone 55.67
	16	Service des Bibliothèques de la Mauricie 328.25
	17	Léopold Fréchette	Travaux bureau..... 8.75
	18	Hérard Biron	déneigement..... 36.00
	19	Albert Thériault	vidanges..... 200.00
	20	J.M. Beaudry	dépotoir..... 25.00



Marcel Crete	21	Timbres voyages avis spéciaux	\$ 235.00
	22	Annulé	
	23	Spectralite Inc. Matériaux.....	14.52
	24	Ministre du Revenu Impot P. RRQ.....	42.50
	25	Receveur Général du Canada Impot F.	46.75
	26-29	Marcel Crete salaire	38.05
	30	Arm. Guy Messier Déneigement.....	288.00
		Section Aqueduc	
	I-5	Marcel Crete Salaire.....	38.05
	6	Union Rég. Des Caisses Populaires Intérts.....	550.36
	7	Daigle Freres Ltee Matériaux.....	2.27
	8	Hydro-Québec Electricité.....	16.64
	9	Banque prov. du Vanada Intrets échéance	2,891.25
	10	Maurice Doyon Entretien pompe.....	10.32
	11	P.A. Gouin Ltee Matériaux.....	46.46
	12	Marcel Crete entretien et voyage pour Déc. et	322.00
	13	J.Jacques Messier Entretien aqueduc.....	95.00
	14	Ernest Livernoche Déneigement B-F.....	66.00
	15	Corp. du Gaz de la Cité chauffage.....	182.42
	16	Corp. Mun. Pointe du Lac folio 958	304.80
	17-20	Marcel Crete Salaire	38.05
	21	Marcel Crete salaires des Pompier vol.....	35.00
	22	Loisirs de Pointe du Lac Annulé.	
folio 613	31	Loisirs de Pointe du Lac Inc. dons....	200.00

9 FEV 1969

2-69

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

3-69

Il est résolu unanimement d'annuler les comptes de taxes ci-après:
Omer St-Louis 30.00 Brigitte Bordeleau 50.00 Emile Bouchard 20.00
Jacqueline Blais 15.00 Maurice Berthiaume 17.50 Clément Dupont 15.00
Wellie Dupont 15.00 Jeffrey Godin 60.00 Guilbert et Frères 35.00
Félix Lacerte 20.00 Léagré Fernand 30.00 Emilien Hélie 15.00
Donat Dupont 20.00 Vital Allaire 2.50 Mme B. Daigneault 20.00
Ernest Livernoche 22.34 Taxes Mun. 1968 Taxes locataires
Maurice Berthiaume 6.00 Aldaige Bouchard 15.00 J.B. Chamberland 54.00
Edmond Gauthier 12.00 A. Paquette 15.00 A. Gendron 18.00 René Pagé 15.00
R. Godin 15.00 21.00 Vidanges Nazaire Crete 6.00 Mme B. Daigneault 6.00
Philippe Guay 11.00 Paul Guimont 6.00 A. Nadeau 6.00 R. Normandin 11.00
Nap. Guay 11.00 B. Bordeleau 11.00 Caisse Populière 11.00 L.P. Côté 11.00
Léo Guay 11.00 Onias Mainville 10.00 A. Tanguay 11.00 E. Livernoche 11.00
A. Dupont 11.00 L. Geo. Guilbert 11.00 M.A. Messier 11.00

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
J. Guay sec-trés.

Canada

Province de Québec

Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac

Session régulière de la sus-dite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 3 mars 1969 et à laquelle sont présents Messieurs Rôsario Crete J.D. Garceau Antonio Benoit Claude Comeau Maurice Gauthier Charlemagne Trahan sous la présidence de M. J. Philippe Dugré.

Après la récitation de la Prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Melle Thérèse Fournier nous demande de faire annuler le compte de 6.00 pour la première année vidange vu qu'elle n'a pas eu ce service.

Mme J.E. Desfossés demande aussi de faire annuler son compte de 6.00 pour l'année en cours vu qu'elle ne se sert pas de ce service.

M. Arm. Bélanger fait une demande semblable et dit ne pas vouloir payer ce compte qui est de 18.00.

Melle Lucienne Rouette se plaint que les taxes d'eau et de vidanges ne devraient pas être imposées au propriétaires.

L'analyse de l'eau pour notre aqueduc municipale est bonne comme celle du puits creusé chez G. Biron.

La Régie des Alcools du Québec nous avise que E.A. Houle a fait une demande pour permis épicerie (Transfert de J. Léonard Houle à E.A. Houle.)



La Compagnie de Téléphone nous avise que les travaux sont terminés en rapport à notre consentement du 16 Aout 1968
 Concernant les arriérés de taxes seul G.Héoux n'a pas encore acquittés
 La banque Provinciale du Canada vous transmet des coupons échus.
 L'U. R. des C.P. Desjardins accuse réception de notre chèque de 550.36
 Il est proposé par M. J.D.Garceau appuyé par M. Gauthier et résolu
 QUe notre organisme tinet à accorder son entier appui et prie L'Honorable Fernand Lafontaine Ministre de la Voirie du Québec et Messieurs les Députés de notre région de prendre tous les moyens à leur disposition pour qu'un système routier régional adhéquat soit en place d'ici deux ans .adopté unanimement.

résolutions
 4-69
 5-69
 garde feux
 6-69

Il est proposé par Maurice Gauthier appuyé par Antonio Benoit de nommer Marcel Crete inspecteur garde feux municipales pour la Municipalité Pointe du Lac
 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil autoriser le sec-trés. à faire parvenir à un contribuable en l'occurrence M. Arm. Bélanger sont chèque qui est écrit paiement final et lui signifié que tout taxe imposé par règlement doit être payée en entier à la Municipalité avec en plus les intérêts s'il y a lieu et que si il y à lieu des moyens légaux sont prévus pour paiement des arrérages.

7-69
 Maire-suppléant
 rémunération 8-69
 maire conseillers

Il est résolu unanimement de nommer le conseiller Maurice Gauthier maire-suppléant
 Il est résolu unanimement qu'à tout les trois mois le sec-trés. fasse des chèques en rémunération du Maire et des conseillers comme le sggère la loi au I/1 /1969 soit 0.30 per capita pour le maire et le I/3 pour les conseiller soit 390,00 pour le maire et 130.00 par conseiller par année (3 mois 97.50 maire 32.50 conseillers)

9-69
 renouvellement
 emprunt 25,000.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de demander à la Coomission Municipale de Québec l'autorisation de renouveler l'emprunt temporaire de 25,000.00 à la Caisse populaire de Pointe du Lac pour un an à 1/2 % 1/2 adm.

10-69
 insp. municipals

Il estb résolu à l'unanimité des membres du Conseil deprocéder à la nomination des inspecteurs et officiers municipaux employer municipaux ou fonctionnaires qui suivent:

- M. Lucien rouette inspecteur des mauvaises herbes e6 champs de Bléd'Indes
- Jacques Riuette inspecteur de Voirie grand Chemin du Roi depuis 130inclu au Moulin pont.
- René Crete inspecteur de Voirie pour legrans chemin du Roi depuis le pnt du moulin jusqu'au limite de la Mun. lot 58
- Adélard Rouette inspecteur de Voirie pour le 2 ieme rang du 97 à 257 inclusivenet
- Albertiho Loyer inspecteur de Voirie concession St-Charles depuis le grang chemin en face de l'Eglise jusqu'au 355 inclu.et gardien d'enclos.
- René Dugré inspecteur Municipale
- J.Paul Boisvert Ls. Geo. Berthiaume Bruno Héroux estimateur et Gilles Biron sbtit
- Roger Walière Georegs Lesmerises et Henri Dugré Inspecteur agraires.

Comptes:

Chèque no32	Albert Thériault	Transport vidanges.....	\$ 200.00
33	J.M. Beaudry	Dépotoir.....	25.00
34	Ministre du Revenu	Impot P. R.R.Q.....	30.40
35	Recevr Génétal du Canada	Impot F.....	37.40
36	Légaré Frères	Marchandises ménage.....	34.12
37	Corp. Mun. Visitation	Pointe du Lac Iervers. .80	3,000.00
38	Arthur Spénard	Ass. Resp. Pat.....	297.00
39	" " "	AA Camion Incendie.....	147.00
40-	Marcel Crete	Papetrie timbres avis.....	55.00
41	Arthur Spénard	Ass. Bon fidélité sectrés.....	20.00
42	Paul Guilbault	Transport	4.00
43	Comp. Bell Canada	Téléphone.....	25.82
44-48	Marcel Crete	salaire de Mars.....	38.05
49	Arm. Guy Messier	Déneigement.....	57.00
50	Arthur Spénard	Ass surprime.....	304.44
23	Hydro-Québec	Electricité.....	3.33
24	Daigle Freres	Matériaux.....	92.77
25	Casabon Freres	Locatio machine.....	31.25
26	Banque Provinciale du Canada.....		14.23
27	Marcel Crete	Entretien aqueduc dépenses voyage	238.00
28	J.Jacques Messier	Entretien aqueduc... ..	94.00
29	Ernest Livernoche	Déneigement B-F.....	22.00
30	R.J. Levesque	Paiement moins 10% Creusage puit	5,670.00
31-35	Marcel Crete	Salaire de Mars.....	38.05

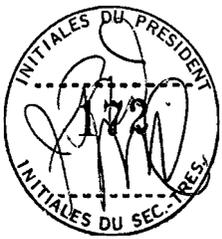
II-69

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
M. Crete Trés.

MARGE DE LA RELIURE
 Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Canada
 Province de Québec
 Corporation Municipale de la Visitation de Pointe du Lac

Session régulière de la sus-dite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 7 avril 1969 et à laquelle sont présents Messieurs Antonio Benoit Charlemagne Trahan J. Denis Garceau Claude Comeau sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Correspondance

Coupons échus annulés de la Banque Provinciale du Canada.

L'Association Forestière invite les membres du Conseil pour une assemblée qui aura lieu à Berthierville et au Lac à la Tortue. le 13 et le 16 Avril prochain.

Le Conseil d'Administration des Loisirs de Pointe du Lac remercie le Conseil pour l'octroi que reçu pour l'exercice 1969.

M. François Lessard de Pointe du Lac demande au Conseil si le terrain qui servait autrefois de dépôt serait à vendre et après discussion il fut décidé ce qui suit.

Résolutions

vente de terrain
 (Dépotoir)
 12-69

Considérant que l'offre offert par M. F. Lessard est bonne pour la vente du terrain qui servait autrefois de dépôt sur les lot P 351- 352 grandeur sur son front 2 arpents de longueur sur deux arpents de profondeur pour le prix de \$ 600.00 comptant. il est résolu unanimement de vendre ce terrain à M. François Lessard de Pointe du Lac et d'autoriser le Maire à signer pour et au nom de Corporation, et aussi le sec-trés.

13-69

X

Avia de motion est donné par le conseiller Antonio Benoit qu'a une prochaine séance un règlement sera présenté au Conseil concernant la perception de la ~~taxe locataire~~ (Règlement 72) *achat terrain sans permis rue*

14-69

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à Communiquer avec Mmem E. Dionne qu'a l'avenir durant l'hiver la neige ne devrait pas obstruer le bout de la rue qui conduit au chalet des résidents saisonniers afin que le printemps le chemin sèche plus rapidement.

Comptes

Section Générale

chèques no	51	Albert Rhérialult	Transport Vidanges.....	\$	200.00
	52	J.M. Beaudry	Location dépôt.....		25.00
	53	Rosario Crete	Représentation frais.....		32.50
	54	Antonio Benoit	" " " ".....		32.50
	55	J.Denis Garceau..	" " " ".....		32.50
	56	Maurice Gauthier	" " " ".....		32.50
	57	Claude Comeau	" " " ".....		32.50
	58	Charlemagne Trahan	" " " ".....		32.50
	59	Ministre du Revenu	Impot P..BRQ.....		32.40
	60	Receveur Général du Canada	Impot F.....		37.40
	61	J.Philippe Dugré	Frais de représentation,....		97.50
	62	Thomas Bellemare & Fils	Entretien chemin hiver,1,000.00		
	63	Arm. Guy Messier	Déneigement sable.....		35.00
	64	J.M. Coulombre	Entretien.....		25.00
	65	Imprimerie Lacoursière	Papepries.....		66.56
	66	La Revue Municipale	Abonnements.....		5.00
	67	Hydro-Québec	Electricité.....		83.55
	68	Corp. Mun. du Comté St-Maurice	Cotisation		352.98
	69	Compagnie de Téléphone Belle Canada.....			23.55
	70	Marcel Crete	Avis recommandé 2 ieme enrg.....		81.00
	71	Thomas Bellemare et Fils	déneigement		
	72-75	Marcel Crete	Salaire de Avril.....		38.05

Section Aqueduc

	36	Caisse Populaire de Pointe du Lac	Intérêts... I,000.00		
	37	Thomas Bellemare et Fils	travaux avec BAKO		58.00
	38	Pepin Esso Service	Entretien des Camions....		215.96
	39	Hydro-Québec	Elctricité.....		3.00
	40	Casaubon Freres	Location compresseur.....		35.50
	41	Marcel Crete	Entretien et voyage.....		161.00
	42	Marcel Crete	Salaire des pompiers volontaires..		20.00
	43	Corporation du Gaz de la Cité	Chauffage.....		138.00
	44-47	Marcel Crete	Salaire de Avril.....		38.05
	48	J.Jacques Messier	Entretien de Popmpage....		25.00

15-69

Il est résolu à l'unanimité des Membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Règlement no 91

91
 Reglement amandant
 le règlement 72
 16-69

Considérant qu'un avis de motion a été donné antérieurement
 Considérant que le Conseil juge opportun d'amander le règlement no 72
 Considérant que le meilleur moyen pour percevoir le plus efficacement possible la taxe locataire c'est de l'imposée directement aux propriétaire sui ont des locataires

MARGE DE LA RELIURE
 Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

En Conséquence il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'amandé le règlement portant le numéro 72 comme suit:



- 1, Il est par le présent règlement imposé sur toute personne qui possède des loyers dans la municipalité une taxe annuelle n'excédant pas cinq cents par dollar sur le montant de ses loyers.
 - 2 La dite taxe sera perçu annuellement pour la période du 1er Mai au 30 avril suivant à compter de l'année en cours
 - 3 Le sec-trés. est chargé de la perception de la dite taxe
 - 4 Le sec-trés. devra dans le cours du mois de mai de chaque année préparer un rôle spéciale de perception pour la dite taxe en se bantsant sur le rôle d'évaluation en vigueur et sur les renseignements qu'il obtiendra quant aux prix du loyer annuel des locataires.
 - 5 Le sec-trés. après avoir complété ce rôle de perception en donnera avis aux contribuables et la dite taxe locative sera payable conformément aux dispositions des Articles t 716 et 717 du C.M.
 - 6 Toute contravention au présent règlement rendra le délinquant passible d'une amande n'excédant pas 20.00 et à défaut de paiement de la dite ~~taxe~~ amende et des frais dans les quinze jours du prononcé du jugement d'un emprisonnement n'excédant pas un mois
 - 7 Nonobtant les dispositions prévues à l'article précédent la Corporation pourra excercer tous autres recours que lui accorde la loi pour le recouvrement de la dite taxe locative.
 - 8 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi fait et adopté à la Pointe du Lac ce 8 iem jour de Avril 1969
- M M. René Dugré nous transmet un plan de vente pour un terrain portant le numéro p 68 mesurant 60 pieds de largeur par 500 pieds de profondeur et devant se servir de rue (La rue est présentement carrossable avec gravier, cd
- Après étude par les membres du Conseil il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à faire préparer un règlement concernant l'achat de cette terrain devant servir de rue pour le prix de un dollar(\$1.00) et autoriser le Maire à signé le contrat pour et au nom de la Corporation.

17-69

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Manuel Pte Sec. Trés.

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de la Visitation de Pointe-du-Lac

David Garceau
José
Manuel

Session régulièrè de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure des séances ce 5 Mai 1969 et à laquelle sint présents Messieurs Rosario Crete J. Denis Garceau Maurice Gauthier sous la présidence de M. Jp. Philippe Dugré for, amnt Quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du Procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

La Coom. Scoalire de Chavigny nous avise que l'Ecole St-Yves manque d'eau auxheures de pointe.

Le Comité Diocésain demande une souscription pour leur oeuvre.

Le Coomissariat des Incendie nous avise que pour rendre le séchoir à boyaux efficace il faut un tuyau de sortie pour l'évaporation de l'air humide.
résolution

18-69

Règlement no 92

Achat de terrain de René Dugré pour ouverture de rue
60 X 600 pieds

règlement 92

achat de terrain
60x500 (rue
René Dugré

Considérant qu'il est dans l'intéret de la Municipalité d'augmenter le nombre de nos contribuables

Considérant qu'un avis de motion a été donné antérieurement

Considérant qu'il est dans l'intéret publique d' acheter un terrain faisant partie du lot 68 du cadastre officiel de la Pointe du Lac devant servir de rue.

Considérant que déjà ce terrain est en forme et sert présentement au passage des résidents et qu e déjà des conduites d'eau y ont été installée en plus d'un hydrant cette conduite est de 6" avec entrées de service et 500" de long.

En conséquence il est résolu unanimement que le Conseil achète un terrain faisant parti du lot 68 mesurant 60 X 500 , borné en front et sud ouest par la route no 2 et les ~~terrains~~ trois autres cotés par le lot 62 de M. René Dugré le vendeur au prix de 1.00 et d autoriser le maire à signer pour au nom de la Corporation.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi. adoptée.

Auq

Comptes chèque no



Comptes		Auqueduc
chèque no 49	Hydro-Québec Electricité\$ 384.78
50	Maurice Doyon Gasoline pour camion	e 14.55
51	Corp. du Gaz de la Cité chauffage 66.46
52	Marcel Crete Pompiers Volontaires 35.00
53	" " " " " " 60.00
54	Pepin Esso Service gasoline 4.82
55	Marcel Crete Entretien voyage 126.00
56-59	Marcel crete Salaire de Mai 38.05
Section Générale		
76	Albert Thériault Vidanges 200.00
77	J.M. Beaudry Dépotoir 25.00
78	Recveur Général du Canada impot F 37.40
79	Ministre du Revenu Impot P. RRQ 32.40
80	Arthur Spénard Ass Batisse et Mobilier	56.10
81	Comm. Scolaire Chavugny Cotisation	..175.48
82	Hydro-Québec Electricité 83.55
83	Marcel Crete Timbre Avis recomb perc	...202.00
84	La Comp. de Téléphone Bell Cadada télép	.. 29.33
85	René Dugré Achat de terrain 60X560	... 1.00
86-89	Marcel Crete salaire de mai 38.05
90	Corp. Mun. Visitation 2 ie vers taxe	3000.00
91	Ministre des Finances protection civile	...21.25

19-69

Il est résolum à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete Sec-trés.s.

Canada
 Province de Québec
 Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe du Lac

Session régulière de la sus-dite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 2 juin 1969 et à laquelle sont présents messieurs J. Denis Garceau Charlemagne Trahan Maurice Gauthier Claude Comeau sous la présidence de M. le Maire J.Philippe Dugré formant quorum .

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minures en sont adoptées tel que lues.

Correspondance:

Le Comité de la Loi Electorale municipale nous transmet un projet de loi consistant de deux(2) cahier afin de leur faire savoir si nous avons des recommandations pour ce projet de loi car le comité viendra siégé aux Trois-Rivières dans la semaine du 6 juillet 1969

Lettre d'une pétition par les propriétaires voisins d'un lot appartenant a M. Jos. Martin dont repose sur le dit terrain des débris de toutes sortes et demande de faire nettoyer ce terrain par le proprétaire. et c'est signé par Pierre Brassard Maurice Doyon Jacques Héroux Patrcck Dupont Maurice Tousignat Robert Routhier Densi Houle

20-69

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à faire parvenir à M. Jos Martin Motel Belvédère de Pointe du Lac une lettre lui demandant de bien vouloir faire enlever les débris qui se trouvent sur son terrain longeant la route no 2 ceci à la suite d'une lettre des résidents avoisnants.

Le déali de 7 jours lui est accordé pour enlever ces débris sinon la Corporation les fera enlevés au frais du propriétaire du terrain.

21 -69

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de fixé les tarifs suivants pour la délivrance de documents de la Municipalité.

- A) Rapport d'accident (Service de Police \$ 2.00
 - B) Certificat de toute nature 0.50
 - C) Page Photocopie 0.50
 - D) " " Dactylographiée ou mausc. 1.00
 - E) Palan Gén. de rue Imprimé 50
 - F) Copie de rôle d'éval. 0.05 centins par lignes de Prppriété inclunat noms etc.
 - G) Copie de règelement .50 centins la page maximum 25.00
 - H) Etats financiers 5.00
 - I) Plan de cadastre cout réel de la copie
 - J) Liste de contribuable 0.01 centin par nom autre documents cout réel.
- et prie l'Honorable Ministres des Affaires Municipales d'y donner son approbation

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Compte		Section Générale	
chèque no	92	Hydro-Québec Electricité,.....	83.55
	93	Maurice Chartray Réparation prop..	161.73
	94	Ministre du Revenu Impot P. RRQ	40.50
	95	Receveur Général du Canada Impot F.	46.75
	96	Marcel Crete Timbres avis frais de poste	46.00
	97	La Comp. de Téléphone Bell Canada	38.88
	98	Albert Thériault Transport Vidanges	200.00
	99	J.M. Beaudry Dépotoir.....	25.00
	100-104	Marcel Crete Salaire de juin..	38.05
		Section Aqueduc	
	61	Hydro-Québec Electricité.....	145.58
	62	Daigle Freres Mfr Ltée Matériaux	217.08
	63	Marcel Crete Pompier Volontaires	165.00
	64	Paul Beaudoin Dégelage aqueduc...	40.00
	65	Marcel Crete Entretien voyage.....	175.00
	66	J.Jacques Messier pompage.....	25.00
	67-71	Marcel Crete Salaire de juin.....	38.05
	72	Maurice Doyon Entretien camions	26.88
	73	Thomas Bellemare et Fils pompe	575.00

22-69

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Piquet Maire
[Signature] Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe du Lac

Je Ernest Lucien Béland Comptable Public, domicilié à 750
 Blvd St-Alexandre Louiseville, ayant été nommé pour faire la vérification
 des livres pour l'année terminée le 31 décembre 1968, JURE sur les Saints
 Evangiles de faire mon devoir au meilleur de ma connaissance et de mon ju-
 gement.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi
 en date du 11 Juin 1969.

[Signature]
 SECRETAIRE

[Signature]
 VERIFICATEUR

Canada
 Province de Québec
 Corporation Municipale de la Visitation de Pointe du Lac

Session régulière de la sus dite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire
 des séances ce 7 juillet 1969 et à laquelle sont présents Messieurs Charlemagne Traha
 Claude Comeau Rosario Crete J. Denis Garceau sous la présidence de M. J. Philippe
 Dugré formant quorum.

Après la récitation de la Prière et la lecture du procès verbal de la dernière
 assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Le conseil recoie une requête signées par les contribuables de la rue de
 Mme Dionne pour avoir des lumière de Rue.

M. Claude Lord emande au Conseil de prendre la rue située sur le lot
 de la 8 de la subd. 58 pour entretien.

Le résultat de l'analyse de l'eau est bonne.

La Corporation de Gaz Naturel du Québec nous transmet des copie de projet d'une
 conduite de gaz de 2" en acier en partant de leur batisse en descendent jusqu'au
 propriétés des F.I.C. en passant dan s le chemin de la Voirie.

M. St Arnaud demande au Conseil pour faire l'installation d'une roulotte
 sur le terrain de M. H. Dengerfield pour vente de repas légers.



Résolutions.

- 23-69 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que considérant la demande de M. Claude Lord Pour l'entretien de la dite rue, le conseil ne peut accepter cette dite rue car la largeur n'est pas suffisante mais consent à payer la moitié du coût d'entretèann durant la saison d'hiver seulement . Cette
- 24-69 Il est résolu unanimement qu'à l'avenir pour l'entretien de rue privée le Conseil défraiera la moitié du cout d'entretien au lieu de 1/3 du Cout comme c'était au paravent, et d'en avertir ceux qui en feront la demande.
- 25-69 Pour faire suite à notre résolution concernant le tarif pour copie de documents de la Municipalité il est résolu d'ajouter ce qui suit:
Sauf copies pour Commission Scolaire, slon le tarif exigé en vertu de la Loi de l'instruction publique.
- 26-69 Il est résolu unanimement de faire peindre les B-F. par M. Ernest Livernoche au monatnt de \$ 60.00.
- 27-69 Il est résolu à l'unanimité de permettre à M. St-Arnaud d'installer sa roulotte sur la propriété de M. Dangerfield pour vente de repas légers et de lui imposer un dépôt de \$ 25.00 afin que quand il patira le tout soit laisser en bon ordre et bien propre sans quoi le Conseil se servira de ce dit dépôt pour remettre le terrain en bon ordre, et aussi que ce terain soit tenue tout le temps très propre. Le dit dépôt lui sera remis après la saions quand il fermera .
- 28-69 Il est résolu de faire parvenir au éditeur de Municipalité 1969 notre appréciation pour la revue car c'est très instructif. copie de cette résolution leur soit envoyé.
- 29-69 i Il est résolu unanimement de demander à L'Hydro-Québec de préparer un plan pour le changement des lumière s de rue qui ne sont pas bien placé surtout dans le rang St-Charles.
- 30-69 Il est résolu d'autoriser les sec-trés. à faire faire un estimé pour la réparation de la couverture de la batisse Munciale .
- 31-69 Il est réaolu a' l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser la Corporation de Gaz Naturel du Québec à faire leur conduite à gaz de 2^m cl-150 en Acier d après leur projet de plan no D 69-444, D 69-445 D 69-446 C 69-447 mais de nous avertir quand la dite compagnie excécutera les travaux àlle devra nous avertir afin qu'un surveillant soit sur le lieux afin de localiser nos conduites d'eau qui se trouvent tout le long de leur projet.

Section Générale

chèques no

I05	Albert Thérialt	Transport vidanges.....	\$	200.00
I06	J. M. Beaudry	Dépotoir	\$	25.00
I07	Receveur Général du Canada	Impot F.....		37.40
I08	Ministre du Revenu	Impot P. RRQ.....		32.40
I09	La Compagnie de Téléphone Bell Canada.....			22.25
II0	E. Luicen Béland	Vérification.....		175.00
III	Louis Beaulieu	Réparation porte et fleurs.....		17.50
II2	A. Guy Messier	Travaux et sable.....		25.00
II3	Légaré Freres	Articles de ménage.....		17.04
II4	Hydr-Québec	Electricité		83.55
II5	Imprimerie St-Joseph	Papetreies,.....		269.94
II6	J.Marc Gauthier	Nettoyage du Village		27.50
II7	Louis Biron	" " " "		27.50
II8	Rosario Crete	Frais de représentation.....		32.50
I ⁺ 9	J.Denis Garceau	" " " "		32.50
I20	Antonio Benoit	" " " "		32.50
I21	Claude Comeau	" " " "		32.50
I22	Maurice Gauthier	" " " "		32.50
I23	Charlemagne Trahan	" " " "		32.50
I24	Phillpe Dugré	" " " "		97.50
I25	Ls Geo. Berthiaume	Role d'évaluation.....		50.00
I26	J.Paul Boisvert	" " " "		50.00
I27	Bruno Héroux....	" " " "		50.00
I28	Marcel Crete	reapsa transport revision		189.85
I29-I32	Marcel Crete	Salaire de Juillet		38.05
I33	La Croix Rouge	souscription.....		25.00
Section Aqueduc				
74	Ministère de la Voirie	dépôt pour travaux.....		25.00
75	Arm. Guy Messier	excavation avec trateur.....		23.00
76	R. Duchesne et Fils	.Matériaux aqueduc.....		89.01
77	P.A. Gouin Ltée	" " " "		3.79
78	Corp. du Gaz de la Cité	Chauffage.....		13.19
79	Corp. du Village de Yamachiche	travaux sur tuyau		21.00
80	Pepin Esso Service	entretien pompe.....		34.77
81	Caisse Populaire de Poijte du Lac	Int sur 7,500.00		416.00
82	Hydro-Québec Electricité.....			134.04
83	Marcel Crete	voyage et entretèien		165.00

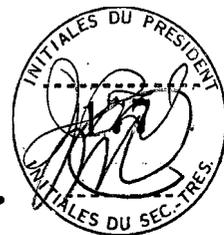
84 Marcel Crete Salaire de s Popmpiers Vbl. 45.00
85-88 Marcel Crete Salaire de Juillet 38.05

32-69

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

33-69

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil c'accepter le rapport financier pour l'année terminée le 31 déc. 1968 tel que lue par le sec-trés et préparer par le vérificateur E. Lucien Béalnd. Revision du rôle d'évaluation. 1969



Eval. en plus

Denis St-Louis	I,400.	Barthélémy Thibealt	600.
Roger Bastarache	400.	Emilien Hélie	900.
Emilien Guilbert	I,400.	A. Desmarais	600.
J. Marc Trudel	700.	Légaré Frères	2,150
René St-Pierre	200.	Mme Onias Mainville	2,100.
Nap. Paquin	800.	M Lucien Rouette	2,400.
Gilles Fortin	I,000.	Adélaré Rouette	2,900.
Rosaire Godon	6,000.	Laurent Massicotte	100.
Julien Giroux	300.	William Bouchard	100.
Armand St-Pierre	300.	Roasario Bolduc	800.
Guy Boisvert	450.	Claude Comeau	900.
Jos, Dionne	I,200.	Rock Martel	2,700
Grégoire Biron	400.	Raymond Normandin	700.
M. Le Curé A, Soucy	700.	Jos Martin	700.
F.I.C.	900.		

Evaluaton Enm	moins	en	moins
Mme Lucien Motel	I,800.	Maurice Biron	350.
Jos. Auger	650.	Laduboro	3,000.

Mutations

Camille Gélinas a	Robert C. Gélinas ✓	Maurice Tousigant	à Patrick Dupont
Pierre Mercier a	Georges Barrère ✓	Mme Auxibe Messier	à A. Guy Messier
Jos. Veaugeois @	Raymond Vallée ✓	Messier et Freres	à Jos. Dionne
Oscar Goulet à	Mme Osacr Goulet	Edgar Moreau	à Prosper Massicotte ✓
Fernand Légaré @	Emile L'espérance ✓	Eugène Martineau	à Geo. Etienne Noiseu
Gerard Pagé 1/4	@ Jacques Bourque	Noé Dufresne	à Majella Dufrene
Maurice Biron	à Légaré et Frères	Succ. J.L. Houle	à E.A. Houle
M Nestor Desfossés	à Roland Rouette	Ls Geo. Berthiaume	à J.P. Marcotte
Fernand Légaré	à J.Yves Pepin	Mme B, Daignealt	à emilien Hélie
René Gugré	à Louise Héroux	Albert Nadeau	à Roger Nadeau ✓
Wilfrid Rouette	à Omer Janvier ✓	Roméo Bisson	à François Guay
Michel Biron	à Gilles Biron	René Dugré	à Mme Hébert
J.M. et Gaston trudel	à	Succ. JA Trudel	à Daniel Haché
Nap. Paquin	à Gérard Dubé		

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
M. J. Philippe Dugré sec-trés.

Canada
Province de Québec
Corporation Muunicipale de la Visitation de Pointe du Lac

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 4 Aout 1969 et à laquelle sont présents messieurs Rosario Crête Claude Comeau Maurice Gauthier Charlemagne Trahan sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant.

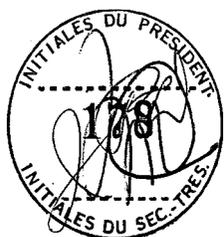
Après la récitation de la prière et le alecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptée tel que lues.

La Maison Domrémy nous avise qu'a l'avenir par une directive du Ministère de la Santé elle ne paiera plus de taxes foncières mais qu'elle paiera les taxes de service s seulement.

La Régie des Eaux du Québec nous transmet une lettre no s autorisant de mettre en excécution notre projet d'aqueduc au monatn estimé par les ingénieurs a \$ 82,000.00 comptenant tout au complet soit station de pompage avri pompe et 9,500 li. de tuyau de 8 poé

Le C.E.R.M. nous demande de bien vouloir renouveler notre adhésion qui se chiffre pour notre Municipalité a \$ 36.00

Lecture d'une lettre du Ministre du Revenu nous transmettant un chèq ue au montant de \$ 5,391.00 en rajustement de taxe de vente pour 1968-1969.



35-69

36-69

avis de motion
règlement aqueduc
emprunt.

La Banque Provinciale du Canada nous transmet des coupons échus
L'Union Régionale des Caisses Populaire nous envoie un état de comptes
pour notre emprunt soit \$ 1,000.00 capital et \$ 529.82 d'intérêts.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser les Ing.
Tremblay et Héroux Ing. Conseils de demander des soumissions pour notre
projet d'aqueduc et l'ouverture des soumissions sera faite le U 14 Aout 1969 8 hrs
les soumission seront reçues jusqu'à 5 heures le 14 /8/69
M. le Conseiller Maurice Gauthier donne avis de motion de la présentation d'un
règlement à une séance subséquence de ce Conseil soit régulière ou spéciale
pour un règlement emprunt pour projet aqueduc.

Comptes		section générale
chèques nos	I34	Albert Thériault vidanges.....\$ 200.00
	I35	J.M. Beaudry Dépotoir..... 25.00
	I36	Receveur Général du Canada impot féd..... 37.40
	I37	Ministre du Revenu impot pro. R.R.Q. 32.40
	I38	Hydro-Québec elctricité..... 83.55
	I39	La Compagnie de téléphone Bell Canada 22.47
	I40	Marcel Crete timbres avis comm. sur chèque 50.00
	I41-I44	Marcel Crete Salaire de Aout..... 38.05
	I45	Banque Provinciale du Canada.. I/15 Obligation 552.12
	I46	Conseil Economique de la Maurice..... 36.00
Section Aqueduc		
	89	E.Lucien Béland Vérification..... 200.00
	90	Union Rég. des Caisses Populaires Int et Cap..I,529.82
	91	Maurice Doyon Gasoline..... 35.49'
	92	Albert Simard Travaux aqueduc..... 25.00
	93	André Simard " " " " 25.00
	94	R. Duchesne & Fils Ltée Matériaux..... 17.58
	95	Loranger & Molesworth Ltée Matériaux..... 23.54
	96	Hydro-Québec Electricité..... 44.21
	97	Arm. Guy Messier Excavatio sable et gravier 70.00
	98	Marcel Crete Salaire des pompiers volontaires 25.00
	99	Pa A. Gouin ltée Matériaux..... 52.43
	I00-I03	Marcel Crete salaire de Aout..... 38.05
	I04	Banque Prov, du Canada Int et capital.....4,839.13
	I05	Stanley Motor Equip. Ltée..... 30.94
	I06	Corp. Mun. de Yamachiche Travqux sur Main..... 42.96
	I07	Marcel Crete Entreien Voyage Aqueduc..... 143.00
	I08	Pepin Esso Service . Entretien pompes 98.24
	I09	Ernest Livernoche Peinturage B-F. et Indicateur 77.50

37069

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes
qui précèdent pour paiement.

38-69

Il est résolu unanimement d'ajourner la séance au 14 Aout 1969 à 8 hres p.m.

La séance est ajournée

J. Philippe Dugré Maire
Maurice Gauthier sec-tr.é.

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe du Lac
Seesion ajournée de la séance régulière du 4 Out 1969 tenue au lieu et
heure ordinaire des séances ce 14 Aout 1969 et à laquelle sont présents Messieurs
J. Denis Garceau Charlemagne Trahan Maurice Gauthier Claude Comeau Rosario
Crete sous la présidence de M. le Maire J. Philippe Dugré formant quorum.
Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la
dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.
le sec-trés. procède à l'ouverture des soumissions pour le projet
d'aqueduc.

les soumissions se lisent comme suit:	Trois Rivières Ready Mix	\$ 88,000.
	Clément Ricard	74,473.81
	Tessier et Trottier	74,123.50
	Thomas Bellemare Fils	73,402.25
	Normandin Construction	70,854.50
	Iberville Construction	69,485.00

le conseil décide de étudier avec les Ing. Tremblay et Héroux les dites
soumissions et de retourner les soumissions qui ne seront pas acceptées.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Il est résolu unanimement d'autoriser les Ing. Tremblay et Héroux de vérifier les dites soumissions pour savoir si le tout est en règle par rapport aux plans et devis préparé par les ingénieurs.



La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete sec-trés

Canada
Province de Québec
Corporation municipale de la Visitation de Pointe du Lac

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 2 sept. 1969 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete J. Denis Garceau Maurice Gauthier Claude Comeau Charlemagne Trahan sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues

Lecture d'un plan montrant la subdivision de partie du lot 251 appartenant à M. Lucien Rouette

Lettre du C.P. R. concernant le retrait des agents des gares de la dite compagnie Lettre des Ing. Tremblay et Héroux indiquant que le plus bas soumissionnaire était Iberville Construction pour notre projet aqueduc.

M. A. Rouette nous a transmis une évaluation pour réparation de la couverture et les membres du conseil ont discuté de la possibilité de la réparation en tôle. résolutions

40-69 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à demander à l'Hydro-Québec de préparer un plan pour rendre au 6^{ie} Rang l'électricité pour alimenter notre puits tubé situé au 6^{ie} Rang

41-69 Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés à demander à l'Hydro-Québec de préparer un plan pour lumières de rues afin d'en déplacer dans le rang St-Charles et d'en ajouter quelques unes.

42-69 Il est résolu unanimement d'accepter le plan montrant la subdivision du lot 251 appartenant à M. Lucien Rouette tel que préparé par M. Georges Gariépy arp. géo. portant la date du 19 Aout 1969

Sur proposition dument secondé il est résolu ce qui suit:

Qu'après avoir pris connaissance du plan de subdivision d'une partie de lot 251 du cadastre de pointe du lac devant porté les numéros 251-1 251-2 251-3 251-4 tel que préparé par Geo. Gariépy arp. géo. et portant la date du 19/8/1969 le conseil donne son consentement à cette subdivision tel que projeté et apparaissant au dit plan

Que le sec-trés est autorisé à donner copie de la présente à qui de droit de façon que ce plan de subdivision reçoive l'approbation des autorisés concernés.

Comptes	I47	Corp. Mun. section générale	6504.24
chèques no	I48	Albert Thériault Vidanges.....	\$ 200.00
	I49	J.M. Beaudry Dépotoir.....	25.00
	I50	Receveur Général Canada impot.....	46.75
	I51	Ministre du Revenu Impot et RRQ.....	40.50
	I52	Revue Municipale abonnement.....	35.15
	I53	Hydro-Québec Electricité.....	83.55
	I54	La Compagnie téléphone Bell Canada	22.69
	I55	Marcel Crete Tmbres avis commission.....	45.00
	I56	Légaré et Freres Marchandises.....	11.24
	I57-I61	Marcel Crete Salaire.....	38.05
		Section aqueduc	
	II0	Le Nouvelliste Demande de soumis.....	54.24
	III	Station Shell St-Pierre freres.....	2.15
	II2	Banque Parv Canada frais de banque.....	20.70
	II3	Hydro-Québec Electricité.....	128.35
	II4	Marcel Crete Salaire et entretien.....	165.00
	II5	Maurice Doyon Entretien pompes	16.43
	II6	A. Guy Messier Travaux avec tracteur.....	100.00
	II7-II1	Marcel Crete salaire de sept.	38.05
	I22	Pepin Esso Service Gasoline pompe....	58.84

43-69 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

Marcel Crete sec-trés.
J. Philippe Dugré Maire

Il est résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission soit celle de
Iberville construction \$ 69,485.00
La séance est levée

J. Philippe Dugré
Maire

Marcel Crête
sec-trés.



26/10/69

mise en nomination
1969

MARCE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de la Visitation de Pointe-du-Lac

A une assemblée des électeurs municipaux de la susdite Municipalité, tenue au bureau du sec-trés. de la dite Corporation 2000 Ste Marguerite ce 26ieme jour de octobre 1969 à 12 heures (Midi) tel qu'annoncé par avis public en date du 9ieme jour de octobre 1969 pour la mise en ~~candidature~~ nomination des candidats aux charges de Maire et Conseillers de la susdite Municipalité en remplacement de M. J. Philippe Dugré à la charge de Maire et de Messieurs Charlemagne Trahan au siège no 1 Claude Comeau au siège no 2 et M. Maurice Gauthier au siège no 3 dont le terme d'office est expiré.

Que Dimanche le 2 ieme jour de novembre 1969 s'il est nécessaire un bureau de votation sera ouvert au bureau de la Corporation depuis 8 hres a.m. juqu'à 8 hres pm pour la réception des votes des éelcteurs pour les candidats mis en nomination.

M. Bruno Héroux de cette Municipalité a été nommer secrétaire de cette election pour assister le président dans l'accomplissement des devoirs de cette charge.

Je, Marcel Crête, sec-trés., étant de droit président de cette election requiert les électeurs ici présents de mettre en nomination les candidats de leur choix en remplacement de M. le Maire et de Messieurs les conseillers sortant de charge.

Les nominations devront êtres faites par écrit au président de l'éelction et mentionner les noms prénoms et occupations des candidats, le numéro du siège de chacun d eux ainsi que le nom au complet du proposeur et du secondeur lesquels devront êtres présents.

Il a été mis en nomination à la charge de Maire M. J. Philippe Dugré Cultivateur Ont signés le bulletin de représentation Messieurs Lucien Rouette B. Thibeault Maurice Gauthier

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller au siège no 1

M. Charlemagne Trahan Laitier

Ont signés le bulletin de présentation Messieurs Lucien Rouette Barthélémy Thibeault Maurice Gauthier J. Philippe Dugré

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller au siège no 2 Monsieur Claude Comeau.

Ont signés le bulletin de présentation Messieurs Maurice Gauthier J. Philippe Dugré

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller au siège no 3 Monsieur Maurice Gauthier.

Ont sigés le bulletin de présenraayion Messieurs Lucien Rouette Barthélémy Thibeault J. Philippe Dugré

Etant donné qu'il c'est écolué deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée pour la présentation des candidats aux charges de Maire et de Conseiller de cette Municipalité et qu'il n'y a que le nombre voulu de candidats dûment mis en nomination pour les dites charges:

Je, Marcel Crête président de l'élection, proclame élus par accâamation Maire et conseillers de cette Municipalité:

Maire	J. Philippe Dugré Cultivateur	Maire
Conseiller	M. Charlemagne Trahan Laitier	siège no 1
	M. Claude Comeau Soudeur	siège no 2
	M. Maurice Gauthier Menuisier	siège no 3

Marcel Crête
Président d'electi

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de la Visitation de Pointe du Lac

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 3 novembre 1969 et à laquelle sont présents mEsssieurs Rosario Crête J. Denis Garceau Charlemagne Trahan Claude Comeau sous la présidence de Lucien Rouette sous la présidence de M. le maire J, Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Correspondance:

Lettre du Ministère de la Voirie concernant les travaux d'aqueduc que nous projetons et nous demande un chèque visé de \$ 2,500. avant de commencer les travaux



Le Ministère de la Santé et du Bien Être Social nous demande \$ 500.00 pour notre compte de & 7,491.41

Le Ministre des Affaires Municipales M. Robert Lussier approuve l'ouverture d'une rue chez Lucien Rouette d'une largeur de 60 pieds lot P 251-4

Le Ministère de la Voirie nous avise que les rues Blais et du cimetière seront revêtues des cette automne mais non la rue Dugré.

Mme Brigitte Bordeleau demande que la rue de la station soit ouverte pour l'hiver et s'engage a payer la moitié 50/50 le cout d'entretien.

Melle Lucienne Rouette nous avise qu'elle ne paiera pas la taxe imposée aux locataires.

La Compagnie Hydro-Québec nous avise que notre Mubicipalité n'aura aucun déboursé pour ammené l'electivité a notre puit mais que nous devons fournir le droit de passage sur terrain privé et déboisé une largeur de 30 pieds.

Le Minstre du Revenu nous fait parvenir un chèque en rajustement de taxe dde vente pour 1968-69 au monant de \$ 761.33

l'analyse de l'eau est Bonne

Pour la demande de soumission pour réparation de la couverture du garage un seul à soumis des soumission soit Adélarde Rouette soit:

Papier cellomatique	1,225.00
Tôle aluminium	1,025.00
Tôle Acier email	1,250.00

Résolutions:

53-69 Il est proposé par le conseiller J.Denis Garceau et résolu unanimement d'accepter la soumission de Adélarde Rouette pour refaire la couverture en papier cellomatique au montant de \$ 1225.00

54-69 Il est proposé par le conseiller J.Denis Garceau et résolu unanaimement que le conseil Mu icipale dela Visitation de Pointe du Lac appuie le projet de construciton d'une aréna à S+-barnabé et que le dit projet soit appuyé par le comité des Soisirs Local. Projet s'avérant une nécessité au point de vue loisir et sport pour le comté St-maurice.

Félicitation au conseil de comté pour leur attitude face à ce projet.

Compte

chèque no 183	Albert Thériault	Transport vidanges	\$ 200.00
184	J.M. Beaudry	dépotoir.....	25.00
185	Minstre du Revebu	Impot et RRQ.....	40.50
186	Receveur Général du Canada...	Impot F.....	46.73
187	Hydro-Québec	Electricité.....	83.55
188	Marcel Crete	Timbres avis aide comm sur chèque	63.00
189	La Compagnie de téléphone Bell Canada.....		24.79
190	Formules Muniapias	Code Municipaled	10.50
191	Buffet Juneau	RE: Décès A. Benoit.....	94.50
192-195	Marcel Crete	Salaire de Nov.....	38.05
196	Ministe de la Famillet et du B-Etre Social.....		500.00
Section Aqueduc			
134	Hydro Québec	Electriciti.....	137.14
135	Spétra-lite Inc.	Paier pour B-F.....	14.52
136	Caisse Populaire de Pointe du Lac	Int et Capital	1,759.00
137	Marcel Crete	Ebtretien et voyage	194.00
138	A. Guy Messier	Travaux d'axcavation.....	48.00
139	Marcel Lafrenière	Trvauks d'aqueduc.....	12.00
140-143	Marcel Crete	Salaire de novembre.....	38.05

55-69 Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui rpeçèdent pour paiement.

56-69 Il est résolu à l'inanimité des membres du Conseil de remercie les autorisés du Gouvernement Provinciale pour le revetement de nos rues et route dans notre Municipalité. que coipie soit trans,ise a qui de droit.

57-69

La séance est levée

J. Philippe Dugré
Maire
Marcel Crete
sec-trés.

Canada
Province de Québec
Corporation Muniapias de la Visitation de la Pointe-du-Lac
Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure oridnaire desséances ce 1er décembre 1969 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete J.Denis Garceau Charlemagne Trahan Maurice Gauthier Lucien Rouette sous la présidence de M. J.Philippe Dugré le maire formant quorum.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Lettre de la Commission Municipale de Québec nous demandant les copies de budget 1969 1970 ainsi que d'autres documents.

Aussi Le Ministere des Affaires nous avise que notre règlement no 93 est au point de vue lgal acceptable.par François Matthieu cons juriste

La Banque de Montréal nous avise que SPECTRALITE INC? a fait session transport général de dettes a cette banque et que tout montant payé a toute autre personne que cette dite Banque de Montral nous seront responsables de montant ainsi versées.

Résolutions:

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de nommer M. E.Lucien Béland pour faire la vérification des livres de la Municipalité au 31décembre 1969

Comptes Section générale
chèques no

197	Ministère du Revenu Impot et RRQ	\$ 32.40
198	Receveur Général du Canada Impot fed.....	37.40
199	Hydro-Québec Electricité.....	83.55
200	Formules Municipales Ltée Codes Municip.....	75.25
201	La Compagnie de Téléphone	22.51
202	Albert Thériault Transport vidanges.....	200.00
202	J.M. Beaudry dépotoir.....	25.00
202	Marcel Crete Timbres avis voyages commsur chè....	82.00
205-209	Marcel Crete Salaire de Décembre 1969.....	38.05
210	J.Denis Garceau Frais de représentation.....	32.50
211	Maurice Gauthier " " "	32.50
212	Claude Comeau " " "	32.50
213	Rosario Crete " " "	32.50
214	Lucien Rouette Ro " " "	32.50
215	Charlemagne Trahan " " "	32.50
216	J.Philippe Dugré " " "	97.50
217	Imprimerie Lacoursière papetries.....	33.18
218	Adélarde Rouette réparation couverture	1,299.75

Section Aqueduc

I44	Corporation Mun. Visitation Raj. impot	438.32
I45	Loranger et Molesworth Inc...Matériaux Chlore....	21.60
I46	Ministère des Finances Enrg...des Camions.....	5.00
I47	Daigle et Frères Eng...Matériaux d'aqueduc.....	166.54
I48	Hydro-Québec Electricité.....	47.58
I49	Marcel Crete Entretien d'aqueduc voyages.....	193.00
I50	J.M. Coulombe traux d'queuduc.....	1800.00
I51	Paul Guilbault Inc. Transport	4.00
I52	Corp. du Gaz de la Cité Chauffage.....	84.51
I53	Arthur Spénard Ass chevrolet.....	78.00
I54-I58	Marcel Crete slaire de décembre.....	38.05
I59	Corp. Municipale du Village de Yamachiche.....	21.32
I60	R. Duchesne et Fils Matériaux.....	36.97
I61	Pepin Esso Service Entretien des Camions.....	51.40
I62	Arm. Guy Messier Travaux avec tracteur.....	37.00
I63	Luc Dugré Entretien et surveillance de pompes.....	225.00

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Considérant que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de la dite Corporation pour l'année 1970 s'établissant comme suit:

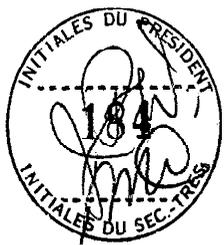
Adm. Générale	<u>Dépenses</u>	
	Déficit revenus au 3 I/I2 précédent	(11,130.34)
	Conseil de Comté	800.00
	Salaire du sec-trés.	2,400.00
	Role d'évalaution	200.00
	Vérification	200.00
	Papetrie et fourn de bureau timbres	400.00
	Cautionnement	10.00
	Congrès convention	200.00
	Rénumération des membres Conseil.....	1,200.00
	Abonnement	35.00
	Service des incendies	500.00
	Assurance responsabilité publique	400.00
	Service des vidanges Entretien	3,000.00
	Chemins d hiver " "	1,500.00
	Batisses " "	500.00
	Aqueduc	27,500.00



58069
Vérificateur

59-69

Budget 1970
60-69



Eclairage des rues	2,000.00
Assisatnce publique	500.00
Loisrs dons etc.	600.00
Remboursement emprunt long terme xxxx ...	133.00
Intérêts " " "	415.00
Divers	100.00
Total des dépenses	<u>42,643.00</u>

REVENUS		
Non-fonciers	Aqueduc	10,000.00
	Subventions	500.00
	Intérêts sur air...	25.00
	Vidanges	3,200.00
	Taxe locataires	1,000.00
	Autres Revenus Taxe vente	8,000.00
	Total des revenus non-fonciers	<u>22,725.00</u>

Diff. à combler	Taxe générale au taux de .15 par 100.	2,065.00
par les taxes	Taxe spéciale " " " .80 " "	12,741.00
	" " Ch. hiver .05 " "	796.00
	" " serv. pub. .20 " "	2,993.00
	Taxes à recevoir	<u>7,500.00</u>
	Grand Total des Revenus	48,820.00

Attendu que d'après le budget ci-dessus cette coproration aura à pourvoir au cours de l'année 1970 à des dépenses sw totalisant à \$ 42,643.00 :

Attehdud que pour défrayaer les dites dépenses cette Corporation prévoit des revenus non-fonciers s'élevant à \$ 22,725.00:

Attendu que, pour solder la différence entre les dites dépenses et les revenus non-fonciers il est requis unes somme de 19,918.00 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de cette municipalité dont l'évalaution totalise le montant de \$ 1,592,630.00

Il est en conséquence résolu:

Q'une taxe foncière générale au taux de .15 par 100. d'évalaution pour fins d'administration générale et qu'une taxe foncière spéciale au taux de .80 par 100. d'évalaution pour le service de la dette ou tout autre fins et qu'une taxe foncière spéciale au taux de .05 par 100. d'évalaution pour entretein des chemins d'hivwr et qu'une taxe foncière spéciale au taux de .20 par 100. d'évalaution pour services publics autres que celui de l'aqueduc, formant un total d'impositions de 1.20 par 100. d'évalaution sont imposés et seront prélevées sur tout les bien-fons impsables de cette Municipalité le tout tel que porté au rôle d'évalaution actuellement en vigueur aux fins de pourvoir au paiement des dépenses prévue au budget mentionné ci-devant. Adopté.

61-69

Il est résolu unanimement d'annuler les taxes Municipales, vidanges et d'eau du rôle de perception de ces taxes qui suivent

Taxes Générale spéciale et ch hiver	: \$ v 438.00	1969
Taxes de vidanges	\$ 132.00	1969 1968 1967
Taxes d'eau	\$ 940.00	1969-68-67 et ant.
Le montant des arrérages de taxes au 31/12/ 69 se chiffre à \$ 6,221.82		
Taxe de loctaires biffées	422.60	

62-69

Il est résolu unanimement que la séance soit levée

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crête sec. trés.

Canada
 Province de Québec
 Corporation Muniapile de la Visitation de Pointe du Lac

Lundi le 5 ieme jour de Janvier 1970 la séance régulière de ce Conseil n'a pa s eut lieu faute de quorum.

Seul de secrétaire-trésorier était présent.

Marcel Crête sec. trés.

MARCE DE LA RELIURE
 Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Canada
 Province de Québec
 Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe du Lac



Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 2 février 1970 et à laquelle sont présent Messieurs Rosario Cret Lucien Rouette Maurice Gauthier Claude Comeau Charlemagne Trahan sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la Prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Correspondance:

M. Claude Lord et Emilien Guilbert demande au Conseil que pour l'ouverture de leurs rues ces dit propriétaire sont prêt à payer la moitié du Coût conformément au exigence de notre Municipalité .

Coupons échus provenant de la Banque Provinciale du Canada

Le Ministère des Affaires Municipale nous donne les instruction ou conditions à respecter pour l'achat de matériel pour incendie pour obtenir des octrois.

La Régie des ~~Revenus~~ du Québec nous avise que Mme Béatrice Martin à fait renseferer les permis à Ronald Vanier. aussi Rosaire Godon à fait une demande pour l'obtention de permis bar ~~sa~~ Salle à manger.

La Commission demande au Conseil de bien vouloir renseigné les electeurs propriétaires pour le coût de l'eau pour les travaux projetés.

Les loirs de Pointe du Lac sollicite notre Conseil afin d'obtenir comme l'année dernière une aide financière pour leurs activités pour les jeunes.

Le Ministère de la Santé nous demande de leur faire parvenir notre chèque au montant de \$ 500.00 pour respecter notre entente .

Résolutions:

I-70
 2-70

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de souscrire un montant de \$ 200.00 pour les Loisirs de Pointe du Lac comme l'année dernière.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser les sec-trés.

à voir à remplir les conditions de la Commission Municipale de Québec soit: organiser une soirée d'information pour les électeurs..

3-70

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de demander à la Commission Municipale de Québec l'autorisation de renouveler l'emprunt temporaire de \$ 25,000.00 à la Caisse Populaires de Pointe du Lac pour un an à 7½% plus ½ d'adm.

Comptes:

Chèques no

1	Albert Thériault	Vidanges\$ 200.00
2	J.M. Beaudry	Dépotoir 25.00
3	Ministre du Revenu	Impot et R.R.Q. 40.50
4	Receveur Général du Canada	Impot F.....	46.75
5	Hydro-Québec	Electricité.....	83.55
6	La Compagnie de Téléphone	Bell 23.10
7	Arthur Spénard	Ass. resp. pat. et civile.....	398.38
8-II	Marcel Crete	salaire de janvier 38.05
I2	Albert Thériault	Vidanges.....	200.00
I3	J.M. Beaudry	Dépotoir.....	40.00
I4	Imprimerie St-Joseph	Papetrie.....	12.85
I5	Légaré Freres	Marchandises.	10.62
I6	Corp. Mun. du Comté St-Maurice	Taxe provis....	400.00
I7	Marcel Crete	timbres avis de taxes et aide.....	110.55
I8	Ministère des Finances	Protection Civile...	25.00
I9	Bibliothèque centrale de Prt de la	Mauricie.....	300.00
20	Ministère de la Santé	acompte du r compte B-Etre	500.00
21	Ministre du Revenu	Impot et b RRQ.....	32.40
22	Receveur Général du Canada	Impot F.....	37.40
23	Hydro-Québec	Electricité 83.55
24	Corp. Mun. Paroisse	Pointe du Lac Taxes.....	57.83
25	La Compagnie de Téléphone	Bell.....	22.72
25-29	Marcel Crete	Salaire de Février.....	38.05
30	A.Guy Messier	Déblaiement de neige.....	105.00
31	Loisirs de Pointe du Lac	Inc. Dons.....	200.00
32	Légaré et Frères	Madises.....	6.16

Section Aqueduc

I	Hydro-Québec	Electricité 135.00
2-5	Marcel Crete	Salaire de Janvier.....	38.05
6	Union Rég. des Caisses Pop.	Intérêts 514.19
7	Banque Prov. du Canada	Intérêts 2,835.00
8	P.A. Gouin Ltée	Matériaux.....	55.89
9	Maurice Doyon	Gharger une batterie.....	2.00
IO	Hydro-Québec	Electricité.....	16.93
II	Marcel Crete	Salaire des ½ ompiers vol.....	170.00
I2	Louis Dugré	Travaux dimanche aqueduc 25.00



74-77	Marcel Crete	Salaire de Avril 1970	\$ 38.05
		Section Aqueduc	
41	Ls Geo, Guilbert	Travaux aqueduc.....	22.00
42	Corp. du Gaz de la Cité	Chauffage.....	91.73
43	Maurice Doyon	Gasoline.....	3.72
44	J.Jacques Messien	Travaux aqueduc.....	40.00
45	Loranger Molesworth Ltée.....	Chlore.....	47.25
46	Hydro-Québec	Electricité	2.76
47	Pepin Esso Service	Gasoline.....	5.13
48	Daigle Frères Ltée	Matériaux.....	207.04
49	Armand Roy Fols	Travaux aqueudc..Boulet.	293.00
50	Marcel Crete	Travaux aqueudc et frais de	245.00
51-54	Marcel Crete	Salaire de Avril.....	38.05
55	Paul Guilbault	Transport de Marcdes.....	4.75
56	Armand Roy et Fis	Dégelage d'eau.....	65.00

I2-70

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement

La Séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete sec-trés.

Canada
 Province de Québec
 Corporation Municipale de la Visitation de Pointe du Lac

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances de 4 Mai 1970 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crête Charlemagne Trahan Lucien Rouette sous la présidence de M. Jphilippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la Prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Correspondance

La dernière analyse d'eau est considérée BONNE

Le service des Bibliothèques de la Mauricie nous demande de nommer un délégué au Conseil d'administration.

Le Ministère des Terres et Forêts nous transmet un plan du livre des renvois pour la partie de lot 263(I4) de la paroisse de Pointe du Lac JJ Légaré. La Direction Générale de la prévention des Incendies nous avise que pour transporter de L'ESSESE sur auto-pompe l'on doit avoir un récipient en métal de 5 gallons avec un tuyau flexible de 12 pouces.

La Firme Tremblay et Héroux et AAs. nous demande si notre Municipalité voudrait faire accepter un transport de de créances au monath de II,607.66 pour que la dite firme susidteait une marge de crédit subtentielle.

Résolutions

I3-70

Il est proposé par le conseiller Rosarion Crete et résolu unanimement d'accepter le contrat de transport de créances pour une facture de \$ II,607.66 que notre Municipalité doit à la Firme des Ing. Tremblay & Héroux et Ass. à la banques De Commerce Canadienne Impériale et que copie de cette résolution soit transmise aux intéressés.

I4-70

Il est résolu unanimement de nommer M. Maurice Gauthier délégué à l'assemblée générale pour la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie.

Comptes

Chè ques no

78	Albert Thériault	Vidanges.	\$ 200.00
79	J.M. Beaudry	dépotoir.....	40.00
80	Ministère du Revenu	Impot P. et RRQ.....	32.40
81	Receveur Général du Canada	Impot F.....	37.40
82	La Compagnie de Téléphone Bell	Canadaada	22.83
83	Thomas Bellemare et Fils Ltée	Chemin hiver.....I,	335.00
84	Arthur Spénard	Ass. Batisse mobilier.....	56.00
85	Hydro-Québec	Electricité.....	91.90
86	Marcel Crete	Timbres Avis de taxes 2ieme	94.00
87	Imprimerie Lacoursière	Papetreies.....	17.04
88-91	Marcel Crete	Salaire de Mai.....	38.05
92	Légaré et Frères Enr...	Marcandises.....	13.06
		Section Aqueduc	
57	Hydro-Québec	Electricité	29601

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

58	Maurice Doyon	Gasoline et ent Camions	19.96
59	Marcel Crete	Entretien Voyages repas.....	252.00
60	Caisse Populaire	Pointe du Lac Intérêts ...	2,348.71
61	Marcel Crete	Salaire des pompiers volontaires	108.00
62	A Guy Messier	Travaux avec tracteur BACKO	36.00
63	LS Geo. Guilbert	Travaux aqueduc.....	51.49
64-67	Marcel Crete	Salaire de Mai.....	38.05
68	H. Paul Senneville	Travaux égout.....	20.00
69	J. Jacques Messier	Travaux auqueudc.....	15.00



Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes 15-70 qui précèdent pour paiement.

La Séance est levée

J. Philippe Dugré
Marcel Crete

Province de Québec
Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe du Lac

Je Ernest Lucien Bédard Comptable Public, domicilié à 750 Blvd St^e Alexandre, Louiseville, ayant été nommé pour faire la vérification des livres pour l'année terminée le 31 décembre 1969, JURE sur les Saints Evangiles de faire mon devoir au meilleur de ma connaissance et de mon jugement.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi
en date du 11 Mai 1970

Marcel Crete
Secrétaire-trésorier

Ernest Lucien Bédard
Vérificateur 5-1585

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de la Visitation de Pointe-du-Lac

Séance régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 1er Juin 1970 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete J. Denis Garceau Charlemagne Trahan Maurice Gauthier Claude Comeau Lucien Rouette sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

A près la récitation de la Prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Lecture d'une demande des Srs Dominicaines du Rosaire demandant l'autorisation de se brancher avec un tuyau de 4 po. sur notre aqueduc municipale pour leur protection contre les incendies tout ceci se fait sous notre surveillance et tout les déboursés seront à leur charge.

La société des Caisses Populaires d'assurances nous avise que le contrat de garantie fidélité du sec-trés. fut transmis au Gouvernement Provinciale.

Le ministère des Terres et Forêts nous transmet un plan de la sudd. I28(I a 5

Lecture d'une lettre de Me Réal Legris demandant la creusage I29 2 d'un fossé afin que l'eau provenant de la route no 2 ne creuse sont entrée de maison.

M. François Tourigny fait une demande verbal pour que les inspecteurs agraires se rende visité un fossé situé face à sa propriété

Lecture du rapport financier préparé par le vérificateur E. Lucien Bédard.

Résolutions

Tuyau de 4 po
Srs Dom. Rosai
re

Il est résolu unanimement d'autoriser les Rev. Srs Dominicaines du Rosaire à faire leur installation de se brancher avec un tuyau de 4 po sur notre réseau d'aqueduc pour leur protection contre l'incendie et que la Municipalité ne paiera aucun dommage fait au chemin lors de l'installation de ce dit tuyau. cette installation devra se faire sous la surveillance de du préposé au réseau d'aqueduc.

Il est résolu unanimement qu'à la suite de plaintes reçues de la part de contribuable de Pointe du Lac d'autoriser le sec-trés. à faire parvenir une lettre recommandée au propriétaire du terrain où est situé la roulotte face à Garage Doyon a Pointe du Lac en l'occurrence propriétaire du terrain M. H. Dangerfield occupante de la dite roulotte en l'occurrence Mme Brochu, se rend chez des voisins et nuit à leur tranquillité soit le jour et aussi durant la nuit, la dite roulotte devra être parti d'ici 30 jrs sinon des procédures devront être prises.



Le rappirt des inspecteurs se lit comme suit:

A la suite de demande de la part des contriabies nous nous sommes rendus en premier lieux chez M. F. Tourigny pour voir un fossé et un ponceaux qui traverse la route no 2 et qui semblerais défectueux et aussi un fossé devrais etre creusé au nord de la route no 2 à partir environ chez Mme Jos St-Pierre pour se continuer jusqu'au fossé situé vers l'est soit jusqu'a la propriété de Mme J.E. Desfossés. A près quoi nous nous sommes rendus chez M. Réal Legirs à sa demande et nous avons constaté que sont entrée de terrain est très basse et par conséquent l'eau de la route no 2 se déverse dans sont entrée pour l'endommagée . Après quoi nous nous sommes trahspörtés chez M. Georges Lesmerises et la céest une autre ponceau qui est bouché et qui traverse le chemin St-Marguerite.

Aussi nous nous sommes rendus voir un fossé longeant la vois ferré à partir du terrain appartenant à M. J. Philippe Dugré jusqu'a un canal situé sut le terrain appartenant à Mme Imelda Benoit. ce fossé devra etre creusé par le propriétaire de l a Vois Ferré e Can. Pac. Rayl. et que copie de ces recommandations soit transmise à qui de droit. et nous signons Geoges lesmerises Henri Dugré Roger Vallièresé Inspecteurs agraires.

Comptes

chèques no 93	Albert thériault vidanges	\$ 200.00
94	J.M. Beaudry Dépotoir.....	40.00
95	Ministre du Revenu impot P. RRQ.....	34.00
96	Receveur Général du Canada Impot Féd.....	46.75
99	Ministyre du Revenu Rajust. RRQ.....	18.70
98	Hydro-Québec Electricité.....	91.90
97	Ministre des Finances Mutations.....	0.50
100	La Compagnie de téléphone Bell Canada	23.64
101	Marcel Crete Timbres avis voyages.....	88.55
102-106	Marcel Crete Salaire	37.95
107	Mme Rayamonde Boisvert Copie de documents.. ...	10.00
108	E.Lucien Béalnd Vérification.....	175.00
Section Aqueduc		
70	Gilles Biron Tuyau de ciment aqueduc.....	8.10
71	Hydro Québec Electricité.....	167.19
72	Launier Limitée réparation de pompe.....	10.16
73	Corp. du Gaz de la Cité chûaffage.....	37.62
74	Marcel Crete Trauvaux d,aqueduc voyages	258.00
75	Ls Geo Guilbert Travaux dur aqueduc.....	12.00
76	Marcel Crete salaire des Pompiers volontaires...	35.00
77-81	Marcel Crete Salaire.....	37.95
82	Maurice Doyon entreteien Camion.....	3.85
83	Maranda Inc. Matériaux incndie.....	23.81
84	C.N. Transport Mtériel.....	4.00
85	E. Luciem Béland vérification.....	200.00

Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à faire préparer un plan pour une addition au réseau d'aqueduc plus précisément sur les lots subdivises propriété de M. Lucien Rouette soit un tuyau de 6 po car déjà trois maisons sont en construction avec au bout un hydrant avec à chaque division de terrain un entrée d'eau jumelée pour desservir deux terrain .aussi de faire installer deux autres hydrant pour desservir en cas de feu m. J.S.E Roy ainsi que Mme B Bordeleau.

Il est résolu unanimement qu'aussitot que les palns seront préparés d'autoriser le sec-trés à demander des sou missions pour le creusage l'achat et la pose d'un tuyau de 6 po de diam. sur une longueur de 360 pieds, une borne -fpmtaines une valve de 4 po devra etre posé près de la ligne maitresse (Main) aussi l'acaht la pose et le creusage pour les entrées de services Le tuyau devra etre ehfoui àu environ de 6 pieds de profondeur. Les soumissions devront etre accompagné d'un chèque visé fait au nom de la Corporation Municipale de la Visitation de Pointe du Lac représentant 10% du monatn de la soumissions , Ce chèque sera remis aux soumissionnaires dont les soumissions n'auront pas été accepter. Les soumissions seront reCues jusqu'a l'ouverture de l'assembléeréguliere du 6 juillet 1970 a bureau de la Corporation.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute ni la plus basse ni aucune des soumissions.

La séance est levée

J. Philippe Dugré
Maire

Marcel Crete
sec-trés.

Canada
 Province de Québec
 Corporation Municipale de la Visitation de Pointe du Lac



Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 6 juillet 1970 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete Charlemagne Trahan Claude Comeau Maurice Gauthier J. Denis Garceau sous la présidence de J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

L'hydro-Québec nous fait parvenir un projet de lumières de rues que le conseil prend connaissance.

Lecture de la requête présentée par la Compagnie de Téléphone Bell Canada concernant la hausse de leurs prix pour les abonnés.

Ouverture des soumissions demandé pour aqueduc.

Thomas Bellemare et Fils \$ 2,506.00

A. Guy Messier \$ 1899.17

Résolutions

Après étude des soumissions reçues pour la construction d'aqueduc, il est proposé par le conseiller J. Denis Garceau et secondé par le conseiller Maurice Gauthier d'accorder le contrat à M. A. Guy Messier.

Avis de motion

M. Claude Comeau donne avis de motion qu'un règlement sera présenté pour l'augmentation des salaires des pompiers volontaires.

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à demander à l'Hydro-Québec que le projet pour l'éclairage des rues soit fait en commençant par faire la moitié du dit projet afin de ne pas grever notre budget pour l'année 1970.

A la suite de plaintes reçues des contribuables il est résolu d'autoriser le sec-trés. à faire parvenir une lettre à M. Frédéric Garceau de bien vouloir attacher son chien car des enfants aurait été mordus par ce chien sans quoi des procédures seront prises envers le dit propriétaires.

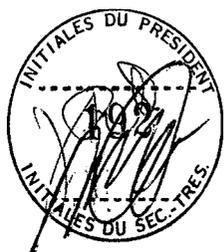
Comptes Section générale

chèques no	I09	Albert Thériault	...Vidanges.....	\$	200.00
	I10	J.M. Beaudry	Dépotoir.....		40.00
	I11	Hydro-Québec	Electricité.....		91.90
	I12	Légaré et Frères	Marcdes.....		12.16
	I13	Ministre du Revenu	Impot et RRQ.....		34.00
	I14	Receveur Général du Canada	Impot F.....		37.40
	I15	La Compagnie de Téléphone Bell Canada.....			27.16
	I16	Marcel Crete	Role Eval. Voyages Repas estim....		256.84
	I17	J. Paul Boisvert	Revison Role Eval.....		50.00
	I18	Ls Geo. Dertmiaeume	" " " "		50.00
	I19	Bruno Héroux	" " " "		50.00
	I20	Louis Beaulieu	Fleurs et repé de porte.....		22.50
	I21-I24	Marcel Crete	Salaire de Aout.....		37.95
	I25	Calude Comeau	Frais de représentation.....		32.50
	I26	Maurice Gauthier	" " " "		32.50
	I27	Charlemagne Trahan	" " " "		32.50
	I28	Lucien Rouette	" " " "		32.50
	I29	J. Denis Garceau	" " " "		32.50
	I30	Rosario Crete	" " " "		32.50
	I31	J. Philippe Dugré	" " " "		97.50
	I32	P.A. Gouin Ltée	Matériaux.....		45.63
	I33	Corporation Municipale Folio	600 Vers taxe .80		
			Section Aqueduc		
	86	Hydro Québec	Electricité		141.35
	87	Maurice Doyon	Gasoline camion		15.65
	88	Gilles Fortin	Travux pour aqueduc.....		30.00
	89	Marcel Crete	Salaire des pompiers volontaires...		95.00
	90	Ls Geo. Guilbert	Travaux aqueduc.....		39.10
	91	Garage Pepin et Fils	gasoline pompes.....		65.44
	92	Marcel Crete	entretien aqueduc voyages.....		252.00
	93	Corporation du Village de Yamachiche		42.64
	94-97	Marcel Crete	Salaire de Aout.....		37.95

Revision du rôle d'évaluation 1970

Il est résolu unanimement d'accepter les mutations suivantes

Juge Léon Lajoie à Yves Lajoie	Lucien Lupien à Michel Lupine
René Dugér à Gilbert Charette	Albert Simard à Robert Simard
Lucien Rouette à Roland Lévasseur	" " à Dame G. Brassard
" " à Yvon Morrisette	Wellei Dubé à Dame M. Dubé
Fraternité Sac. à J. > Jutras	Fraternité à Dame A. Houle



Jean Louis Bisson à Dame Siomone Bisson
J. Paul Chavron à Dame J.P. Chevron

Camille Chamberland à Noel StLouis

	Plus		
Guy et René Bastarache	400	Gaston Thériault	2,800
Denia St Louis	600	Robert Mercier	500
R Grandmont	300	Michel Lupien	5,600
Jules Blouin	200	Gilbert Charette	200
Jos. Dionne	1,100	Grégoire Biron	300
Robert Siamrd	3,700.	Yvon Morrisette	3,200.
Roland Levasseur	2,500.	Léo Rouette	2,000
Mme G. Brassard	100	Lucien Rouette	2,000
Rosario Bolduc	100	Antonio Houle	3,100
Yves Lajoie em moins	2,150	J. J. Jutras	200

La séance est levée

J. Philippe Dugré
Maire

Marcel Crete
sec-trés.

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de la Visitation de Pointe du Lac

Session régulière de la sus dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 3 Aout 1970 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Cret Lucien Rouette Maurice Gauthier Charlemagne Trahan J. Denis Garceau sous la présidence de M. le Maire J. Philippe Dugré formant quorum

Le sec-trés. Marcel Crete est aussi présents

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Lecture d'une projet préparé par la Protection Civile pour la protection de notre Municipalité en cas de désastre.

Lecture d'une lettre du Commissariat des Incendies de Québec concernant la Semaine de Prévention des Incendies du 4 au 10. Octobre 1970

Il est proposé par M. Le Conseiller J. Denis Garceau et secondé par M. Le conseiller Maurice Gauthier et résolu que son honneur le maire M. J. Philippe Dugré soit nommé coordonnateur pour la municipalité de La Visitation de Pointe du Lac concernant la Protection Civile groupe 62I

Adopté à l'unanimité

Il est proposé par e conseiller Rosario Crete secondé par le conseiller Maurice Gauthier et résolu Que le plan d'ensemble préparé par la Protection Civile groupe 62I concernant la protection de notre Municipalité et des paroisses Voisines soient accepté par Notre Municipalité. Adoptée unanimement.

Règlement no 93

Attendu qu'il est dans l'int éret des Contribuables de la Visitation de Pointe du Lac d'amander le règlement no 8I

Attendu qu'un avis de motion a été donné antérieurement

En conséquence il est résolu unanimement de décréter qu'à l'avenir les pompiers volonataires de la Municipalité seront rénumérés comme suit

.. Le Chef et le sous chef et l'opérateur de la pompe \$ 5.00 l'heure .
Chaque fraction d'heure devant compet pour une heure entière . Les pompiers auront 3 .00 l'heure et \$ 2.00 par heure subséquence

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

J. Philippe Dugré Maire

Marcel Crete sec-trés.

Comptes		Section Générale	
Chèques no	I34	Albert Thériault Vidanges.....	\$ 200.00
	I35	J.M. Beaudry Dépotoir	40.00
	I36	Recevaur Général du Canada	42.50
	I37	Ministre du Revenu	46.75
	I38	Ernest Livernoche Travaux de ménage.....	60.00
	I39	Hydro-Québec Electricité	91.90

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



I40	La Compagnie de Téléphone Bebbi	Canada	\$ 45.61
I41	Ministre des Finances.....		4.50
I42	Marcel Crete	Timbres avis voyages	92.10
I43	Napoléon Guay	Nettoyage	5.00
I44	JJ.Légaré	Marchandises ménage.....	24.89
I45-I49	Salaire de Aout.....		37.95
I50	Marcel Crete	Marc . de bureau.....	75.60
I51	Corp. Mun. Visitation de Pointe du Lac		2,741.04
I52	Banque Provinciale du Canada Int. et Cap.		548.41
		Section Aqueduc	
98	Union Rég. des Caisses Populaires Int		1,511.40
99	Chèque Annulé.....		xxxxxx
I00	Hydro-Québec	Electricité.....	192.00
I01	Marcel Crete	Surveillance aqueduc...	283.50
I02	Maurice Doyon	Entretien camion	19.21
I03	Loranger et Molesworth	Matériaux.....	50.22
I04 I08	Marcel D Crete	Salaire de Aout.....	37.95
I09	A. Guy Messier	Travaux aqueduc Rouette...	
			1,959.19
I10	Marcel Crete	Salaire des Pompiers volontaires	25.00
I11	Luc Boisvert	travux	6.00
I12	Pepin Esso	Service Entretien pompe	173.99
I13	Banque Prov. du Canada	Tnt et cap.....	4,786.59

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement,

La séance est levée

J. Philippe Dugré
Maire

[Signature]
sec-trés.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 8 septembre 1970 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete Charlemagne Trahan Lucien Rouette Maurice Gauthier Claude Comeau sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE

Le Ministère de la Santé nous transmet une analyse d'eau considérée comme BONNE.

Le Conseil prend connaissance d'un projet pour l'amélioration de l'éclairage des rues dans notre Municipalité.

Place de TONNANCOUR INC. JJ.Légaré et Frères demande une extension d'aqueduc sur le terrain lot 263-264

Le C.R.E.M. Conseil Economique de la Mauricie nous sollicite pour notre adhésion soit pour un montant immédiat de 0.06 per capita Le Ministère du Revenu nous fait parvenir un chèque au montant de \$ 11,147.19 en rajustement de la taxe de vente 1969-1970

RESOLUTIONS:

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que M. Lucien Rouette soit nommé Maire suppléant

Maire
suppléant

Il est résolu unanimement d'accepter les mutations qui suivent: Albéric Carbonneau à Mme Jeannette Gagnon son épouse Adrien Desmarais à Rosarion Bolduc Arthur Villemure J.L. Villemure Julien Forcier et Théodore Bourrassa à Marc Tessier.

Il est résolu d'auroriser le sec-trés. à faire parvenir par la poste à tout les contribuables des cartes APPEL-INCENDIE

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à communiquer avec l'HYDRO-QUEBEC afin que que le projet pour l'amélioration du plan d'éclairage de notre Municipalité soit faite tel que soumis d'après le shéma soit

Installerons	3- 20,000 L.	75.60	\$ 226.80
	I7 -10,000 L.	63.00	1071.00

3 - 4,000 L. 42.24 I26.00

Enlever 8 I,000 L. 20.20 I6I.60

Cout additionnel par année \$ I,262.92

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de demander au Ministère de la Voirie que vu la grande circulation qui passe dans le Villagede Pointe du Lac en empruntant le chemin Ste-Marguerite coin Notre-Dame et Ste Marguerite des AARET STOP devraient être installés sur les deux artères et d'autoriser les secrétaires à faire parvenir cette résolution demande aux parties intéressés.

Il est résolu unanimement de se rendre au désir de Palce de Tonnacour J.Jaques Légaré et de faire l'expention del'aqueduc sur le bout des rues Du Ruisseau et Tonnacour et que M. A. Guy Messier d'après son offre le fasse au même prix pour le posage et creusage d'environ 400 pieds de 6 po avec raccordement et service.

Il est résolu unanimement de demander à Thomas Bellemare et Fils de bien vouloir porter une attention spéciale au coin de St-Charles et Ste-Marguerite afin de ne pas trop enneiger le devant de la propriété de M. Athur Chamberland à la suite de plaintes.

Comptes Section Générale
chèques no

I53	Corporation Municipale Folio 600	\$ 4,000.00
I54	Michel Messier Nettoyage village	10.00
I55	Réjean Dufresne "" ""	15.00
I56	J. Guy Côté "" ""	15.75
I57	Gilles St Germain "" ""	12.75
I58	Albert Thériault Dédanges.....	200.00
I59	J. M. Beaudry Dépotoir.....	40.00
I60	Ministre duRevenu Impot Prov RRQ....	34.00
I61	Receveur Général du Canada Impot Féd.	37.40
I62	Hydro-Québec Electricité.....	91.90
I63	La Compagnie de Téléphone Bell Canada	24.07
I64	Imprimerie St-Joseph Papetries.....	170.02
I65	La Revue Municipale Abonnement.....	32.15
I66	Spéctralite 70 Affiche de rues.....	103.58
I67	R. Duchesne et Fils Ltée Balaies de rues..	15.98
I68	Montréal Draperies Tentures de chassis..	48.38
I69	Marcel Crete Timbres avis recomm comm....	128.80
I70	Jean Banville Inc. Achat de machines etc.	
I71	Albert Thériault rajt. transport de ...	70.78
I72-I75	Marcel Crete salaire de sept.	37.95
I76	A Guy Messier Travaux avec camions.....	31.50
I77	Ministre des Finances Mutations.....	1.50
I78	C.E.R.M. Cotisation 1970.....	36.00
I79	Corporation Mun. Visitation Folio 600 ..	4,000.00

Section Aqueduc

II2	P.A. Gouin Ltée Matériaux.....	9.02
II5	Banque Provincial Frais bancaire	20.42
II6	Pepin Esso Service Gasoline	459.13
II7	Caisse Populaire de Pointe du Lac Int.	1,167.08
II8	Maurice Doyon Entretien camions.....	98.42
II9	A. Roy et Fils Travaux aqueduc.....	35.00
I20	Marcel Crete entretien voyage aqueuc.	271.80
I21	Annulé....	
I22-I25	Marcel Crete Salaire de sept.....	37.95
I26	A Guy Messier Aqueduc rue Dugré.....	2,159.72
I27	Guy Blouin Travux électricité.....	92.68
Ls Geo. Guilbert	Travaux entrée AUGER.....	50.00

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Dugré
Maire
Marcel Crete
sec-trés.





Session régulière de la susdite corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 5 octobre 1970 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete Maurice Gauthier Charlemagne Trahan Claude Comeau J, Denis Garceau sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum. Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues,

Le Syndicat National du Rachat des Rentes Seigneuriales nous avise que la date qui termine cette dite rente se termine le 11 nov. 1970
 Lettre d'une lettre du Ministère des Affaires Municipales 1/2 p pour remplir un formulaire pour demande de subvention pour aqeduc.
 Le C.E.R.M. accuse réception de notre chèque pour l'année 70
 Résolutions

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à faire à ce que le bureau soit ouvert durant ses vacances annuelles

Il est résolu unanimement d'accepter les mutations qui suivent Joseph Auger à J. Denis Auger et René Dugré à Gilbert Charette et Gilles Gélinas.

Le conseiller Claude Comeau donne avis de motion qu'à une prochaine séance dans règlement sera soumis.

Il est résolu unanimement qu'à la suite d'une demande des Loisirs de Pointe du Lac Inc. notre Conseil souscrive un montant de \$ 50.00 pour terminer l'année 1969-70.

Comptes Section Générale

Chèques no	I80 J. Guy Voté	Rajuset salaire.....	\$	3.95
	I81 Réjean Dufr esne	" "		3.75
	I82 Michel Messier	" "		2.50
	I83 Gilles St-Germain	" "		3.20
	I84 Albert Thériault	Vidanges.....		200.00
	I85 J.M. Beaudry	Dépotoir.....		40.00
	I86 Hydro-Québec	Électricité.....		91.90
	I87 Imprimerie St-Joseph	Papetrie.....		70.16
	I88 Marcel Crete	Timbres avis reomm. ..		96.10
	I89 Synd. Nat. Rachat des Rentes Seig,...			35.41
	I90 Ministre des Finaves..	Mutations...		1.50
	I91 La Compagnie de téléphone Bell Canada			22.88
	I92 Receveur Général du Canada	Impot Féd.		37.40
	I93 Ministre du Revenu	Impot et RRQ.....		34.00
	I94 Jean Banville Inc.	Réparation machines		50.00
	I95 C.E.R.M.			10.00
	I96 Légaré et Frères	Marchandises.....		10.04
	I97 Rosario Crete	Frais de représentation		32.50
	I98 J. Denis Garceau	" ""		32.50
	I99 Lucien Rouette	" ""		32.50
	200 Maurice Gauthier	" ""		32.50
	201 Charlemagne Trahan	" ""		32.50
	202 Claude Comeau	" ""		32.50
	203 J. Philippe Dugré	" ""		97.50
	204 Marcel Crete	Salaire de Oct.		37.95
	207			
	208 Loisirs de Pointe du Lac Inc.	don		50.00
		Section Aqeduc		
	I29 Pepin Esso Service	Gasoline		144.70
	I30 Corporation du Gaz de la Cité			11008
	I31 Loranger & Molesworth	Matériaux.....		240.03
	I32 P.A. Gouin Ltée	Matériaux.....		107.10
	I33 Corp. Mun. Village de Yamachiche.....			29.35
	I34 Marcel Crete	Entretien voyage etc...		268.35
	I35 A Guy Messier	Travaux aqeduc....		2,393.70
	I36- I39 Marcel Crete	salaire de Oct.....		37.95
	I40 Ernest Livernoche	Travaux B.F.....		20.00
	I41 Marcel Crete	Salaire Pompiers Vol....		25.00

Il est résolu unaimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée
 Lucien Rouette Maire
 Marcé Sec-trés.
 Marcé suppléant

Avis de motion
 rue Pêce
 de tonancourt



Canada

Province de Québec

Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe-du Lac

A une assemblée des électeurs municipaux de la sus-dite Municipalité, tenue au bureau du sec-trés. de la dite Corporation 2000 Ste Marguerite, ce ²⁹25 Octobre 1970² de Midi(12) à deux(2) heures p.m. tel qu'annoncé par avis public en date du 2^o octobre 1970² pour la mise en nomination des candidats aux charges de conseillers de la sus-dite Municipalité en remplacement de Messieurs Lucien Rouette au siège no 4, J. Denis Garceau siège no 5 et Rosario Crete au siège no 6 dont le terme d'office est expiré.

Que ⁵domandhe le ²1er-Novembre 1970 s'il est nécessaire un bureau de votation sera ouvert au bureau de la Corporation depuis huit(8) heures a.m. jusqu'à 8 hres p.m. pour la réception des votes des électeurs pour les candidats mis en nomination.

M. Bruno Héroux de cette Municipalité a été nommé secrétaire de cette élection pour assister le président dans l'accomplissement des devoirs de cette charge.

Je, Marcel Crete sec-trés. étant de droit président de cette élection requiert les électeurs ici présents de mettre en nomination les candidats de leur choix en remplacement de Messieurs les conseillers sortant de charges

Les nominations devront être faites par écrit au président de l'élection et mentionner les noms prénoms et occupation des candidats, le numéro du siège de chacun d'eux ainsi que le nom au complet du proposeur et du second les quels devront être présents.

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller au siège no 4 M. Lucien Rouette Cultivateur, ont signés le bulletin de présentation Messieurs J. Philippe Dugré Charlemagne Trahan.

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller au siège no 5 M. J. Denis Garceau, ont signés le bulletin de présentation J. Philippe Dugré Lucien Rouette Charlemagne Trahan

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller au siège no 6 M. Rosario Crete postier, ont signés le bulletin de présentation Messieurs J. Philippe Dugré Lucien Rouette Charlemagne Trahan.

Etant donné qu'il s'est écoulé deux(2) heures depuis l'ouverture de l'assemblée pour la présentation des candidats aux charges de Conseillers de cette Municipalité et qu'il n'y a que le nombre voulu de candidats dûment mis en nomination pour les dites charges:

Je, Marcel Crete président de l'élection proclame élus par acclamation Conseillers de cette Municipalité

M. Lucien Rouette Cultivateur siège no 4
J. Denis Garceau Rentier siège no 5
Rosario Crete Postier siège no 6

Signé Marcel Crete président

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 2 Nov. 1970 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete J. Denis Garceau Maurice Gauthier Claude Comeau sous la présidence de Lucien Rouette Maire suppléant formant quorum.

Les conseillers élus lors de l'élection 1970 sont assermentés par le sec-trés. avant l'assemblée.

M. Lucien Rouette est nommé Maire-suppléant

Après la récitation de la Prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Correspondance

Lecture d'une demande du Ministère de la Santé pour notre

Concernant notre dette envers Assistance publique et Bien-Etre Social
Le Ministère des Terres et Forêts nous transmet copie
de plan montrant la subdivision du lot I26(I)
Propriétaire Chles Marcahd I27 -2



Le Syndicat National des Rentes Seigneuriale accuse
réception notre chèque de \$ 35.81

La Corporation Municipale du Comté StMaurice nous avise
que les comptes de taxes devant être vendus au Conseil
de Comté devrony lui être parvenus au 15 Déc. 1970.

La Banque Provinciale du Canada nous transmet les obligations
cancellés et aussi les coupons au I/9/70

Résolutions

Il est résolu unanimement d'accepter les mutations que le bureau
d'enregistrement de Trois-Rivières nous transmet pour le mois
se septembre 1970

Freres de l'instruction Chrétienne à la Voirie Provincial
terrain de I43,250 p.c. prix \$ 3,200.

Fraternité Sacerdotale à la Voirie Provinciale 3I03i p.c.\$ 200.00

Décès de dame Lumina Milot léguant à sont époux Armand Blouin
la moitié indivise de sa propriété lot 59

J. Wellie Dubé à Maniette Guilbert lot 63' 50xI00 \$4,500.

Ernest Sewelle à Marcel Dubé lot 67-3 \$ 36,000.

René Dugré à Denis Houle lot 68 75xI00 \$ 800.00

Afin de faire une demande personnel M. Lucien Rouette Maire-
suppléant demande à se retirer de la table du Conseil et M.
Maurice Gauthier et nommer Président temporaire durant le temps
ou M. Lucien Rouette discute en tant que contribuable.

M. Lucien Rouette discute avec les membres du Cosneil concer-
nant une rue ouverte sur le lot 25I sur cette rue des égouts sont
déjà en place ainsi qu'un ligne d'aqueduc de desservant les abonnés
Les membres du Conseil ont décidé après étude que lorsque les
plans montrant cette rue projetés les études se poursuivront à
une prochaine séances.

M. Lucien Rouette reprend sa place à la table du Conseil.

Comptes

Chèques no

Section Générale

209	Albert Thériault	Transport vidanges	\$ 200.00
210	J.M. Beaudry	dépotoir location.....	40.00
211	Ministre du Revenu	Finances mutations	3.00
212	P.A. Gouin ltée	Matériaux.....	39.17
213	Imprimerie St-Joseph	Papetries.....	19.96
214	Ministère de la Santé	Ass. publique.....	500.00
215	La Compagnie de Téléphone	Bell Canada....	24.07
216	Ministre des Finances	Enrg. Camions.....	5.00
217	Commission Scolaire	Chavigny Cotisation 1970	196.58
218	Hydro-Québec	Electricité.....	91.90
219	Marcel Crete	Voyages timbres avis	145.10
220	Ministre du Revenu	impot et RRQ.....	42.50
221	Receveur Général du Canada	Impot F.....	46.75
222-226	Marcel Crete	Salaire de Novembre.....	
227	P.V. Ayotte Inc.	Papetries.....	14.92

Section Aqueduc

I42	Hydro-Québec	Electricité.....	I28.57
I43	Ls Geo. Huilbert	Travaux aqueduc	I5.00
I44	M. Aurèle Messier	Travaux aqueduc.....	25.00
I45	J. Jacques Messier	" " " "	25.00
I46	Marcel Crete	Dépenses voyages main d'oeuvre.	266.80
I47	Pepin Esso Service	Répartition de pompe....	84.90
I48-I52	Marcel Crete	salaire Novembre.....	

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter
les comptes qui précèdent pour paiement

La séance est levée

J. Philippe Dugré
Maire
Marcel Crete
sec-trés.



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISTTION DE LA POINTE DUN LAC
Session régulière de la sus-dite Corporation tenue au lieu et
heure ordinaire des séances ce 7 décembre 1970 et à laquelle sont
présents Messieurs Rosario Crete J, Denis Garceau Lucien Rouette
Maurice Gauthier Claude Comeau Charlemagne Trahan sous la prési-
dence de M. J. Philippe Dugré le Maire .

Après la récitation de la prière et la lecture du procès
verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel
que lues.

Correspondance

Rapport de l'analyse d'eau n'ayant pas assez de chlore

L Ministère de la Voirie provincial nous avise que les de-
mande ou autrew soient transmises au chef divisionnaire.

Les Loisirs de Pointe du Lac Inc. remercie les membres du Con-
seil pour leur appuie financier pour terminer leur année fisacle.

La Banque Provincinciale du du Canada nous transmet des coupons
échus.

Lecture d'une copie de lettre que le chef division IO-2
M. Benoit Bouchard que M. François Tourigny à reçu concernant la
traverse routière sous la route en face de sa propriété.

M. Claude Lord Fait une demande afin que le Conseil prenne
à ses charges la rue déservant les lots P58 de I a 8.

M. Emilien Guilberte et Mme Brigitte Bordeleua demande au
Conseil de bien vouloir entretenir leur rue respective et d'en
défrayer la moitié du cout d'entretien.

La Protection Civile nous à apporter du matériels pour
combattre les incenides soit pompe manteau botte chapeaux etc.

Les inspecteurs agraires sur demande de M. Alphonse Gladu se sont
rëndus voir un fossé situé entre les propriétés de M. Gladu et M.
L. Laperre après constatation les anspecteurs que le fossé qui
après renseignements obtenue des intéressés srait un fossé de
ligne et par conséquent devrait etres entretenu par les riveraind
de ce dit fossé. M. Gladu se plaingnais que M. Lapierrre avait
changer le cous de ce fossé ce qui semblait réel mais après in-
formations ce dit fossé avait changer il y a plusieurs années
de cours vu la dénivellation du terrain de M. Lapierre qui se
trouve plus bas et sur ce ce dit Lapierre avait remis le dit
fossé à son cours antérieur.

Résolutions

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à transmettre
à M. Claude Lord que sa demande ne peut etre prise en considé-
ration vu que la largeur de la dite rue n'est pas suffisante
car la Municipalité d'après sa ligne de conduite ne prend de
rue qu'avec une largueru de pas mions de cinquante pieds(50)

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil qu'après
plusieurs plaintes valables de la part de contribuables con-
cerant la lenteur des travaux en cours dans le rang St-Charles a
la Po nte du Lac plus pr.sisément le changement d'un pontsur la
rivières St-Cahrales. plusieurs travaillant doivent parcourie une
assez grande distance de plus pour se rendre à leur trail et il y
a les inconvéniént qui surviendrais en cas d'incendies.
et que copie de cette résolution soit transmise au chef Divisinnaire
ainsi qu'a M. G.rard Dufresne de Shawinigan.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autori-
ser le sec-trés. à faire parvenir des comptes pour des bris de
B-F. survenue au cours du mois de novembre 1970 en l'occurehee
Melle Gisèle Guay et M. J.Marc Laforest

Il est résolu unanimement d'accepter les mutations qui suivent:
Décès de Antonio Houle léguant à son épouse Dame Régina Rivard

Jacques Loyer à Elie Loyer

Ubald Gagnon à J.Guy Gagnon

Place Tonnancourt à Léo Black

Gilles Marcel Pierre Leclerc à Fr

Francine Leclerc Rosa Chauvette F.I.C. à ANdré Ricard

Sur proposition dumoment secondé à l'unaimité ce qui suit

Qu'après avoir pris connaissance du plan montrantl subdivision
d'ne partie des lots 26I 262 et 263 devant porter lès numéros
263-1% 262-4 26I-I2 étant désignés comme rue du cadastre
officiel de la Visitation de Po nte du Lac tel que préparé par
Gariépy et Michaud en date du 8 sept. 1970, le conseil donne son
consentement à cette subdivision telle que projetée et apparais-
sant au dit plan soumis au conseil. Que le sec-trés. est autorisé



à donner copie de cette résolution de façon à ce que ce dit plan plan reçoive les approbation du Gouvernement Provincial et entre en vigueur incessamment.

Avis motion M. le conseiller Claude Comeau donne avis de motion qu'un règlement sera soumis concernant l'achat d'un terrain devant servir de rue et sur ce terrain un égout Communautaire y est installé ainsi qu'un réseau aqueduc.

Concernant ce dit terrain devant servir de rue M. Lucien Rouette demande de ce retirer de la table du Conseil pour faire cette demande de vente de terrain.

vérificateur. Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que M. E. Lucien Béland de Louiseville fasse la vérification des livres de la Municipalité pour l'année terminée le 31 Déc. 1970.

Budget 1971

Considérant que les prévisions budgétaires des revenus et des dépenses de la dite Corporation pour l'année 1971 s'établissent comme suit:

Adm. Gén.	Depenses	
	Déficit revenu(au 31 déc. précédent	4 8,680.00
	Conseil de Comté	800.00
	Salaire du sec-trés.	2,400.00
	Role d'évaluation	200.00
	Vérification	200.00
	Papetrie fourn de bureau	400.00
	Cautionnement 20.00	20.00
	Congrès convention et délégation	200.00
	Ass. incendie	500.00
	Rénumération membres du conseil	1,200.00
	Abonnement	35.00
	Service des incendies	500.00
	Ass. resp. publique et pat....	400.00
	Service des vidanges	3,000.00
	Chemin d'hiver	1,500.00
	Batisse	500.00
	Aqueduc	27,000.00
	Eclairage des rues	4,000.00
	Assistance publique	500.00
	Dons loisirs biblioth'que	600.00
	Remboursement emprunt long terme I/I5	133.00
	Intérêts " " " "	415.00
	Divers	100.00

R Total des dépenses 44,110.00

Revenus	
Revenus non-fonciers	
Aqueduc	10,000.00
Subventions	500.00
Int sur arr..	25.00
D vidanges	3,400.00
Taxe de locataires	1,000.00
Taxes de ventes etc.....	8,000.00
Total des revenus non-fonciers	23,000.00

Différence à combler	
par taxes foncières	
Taxe générales au taux 15%	2,065.00
Taxe spéciale au taux 80%	13,505.00
Taxe spéciale au taux 05%	845.00
Taxe spéciale au taux 20%	3,200.00
Taxe à recevoir	7,200.00
Grand total de revenus	26,800.00

Attendu que d'après le budget ci-dessus mentionné cette corporation aura à pourvoir au cours de l'année 1971 à des dépenses se totalisant à \$ 44,110.00

Attendu que pour défrayer les dites dépenses cette Corporation prévoit des revenus non-fonciers s'élevant à \$ 23,000.00

Attendu que, pour solder la différence entre les dites dépenses et les revenus non-fonciers il est requis une somme de \$ 21,100.00 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens fonds imposables de dette Municipalité dont l'évaluation est de

Il est en conséquence résolu qu'une taxe foncière générale au taux de .15% par 100. d'évaluation pour fins d'administration générale et qu'une taxe foncière spéciale au taux de .80 par 100. d'éval



pour le service à la dette ou toute autres fins et qu'une taxe foncière spéciale au taux de 05 par 100. d'évaluation pour entretien des chemins d'hiver et qu'une taxe foncière spéciale au taux de 20 par 100. d'évaluation pour services publics autres que celui de l'aqueduc formant un total d'imposition de 1.20 par 100. d'évaluation sont imposés et seront prélevées sur tout les biens fonds imposables de cette Municipalité le tout tel que porté au rôle d'évaluation actuellement en vigueur aux fins de pourvoir au paie,ent des dépenses prévues au budget mentionné ci-deavnt.

Section générale

chèque no			
228	Légaré Freres	Marchadises,,,,,,	\$ 24.00
229	Luc Dugré	Srveillance et ent. pompe	\$725.00
230	Albert Thériault	Vidanges.....	200.00
231 232	Annulés		
233	Receveur Général Canada	Impot.....	37.40
	Ministre du Revenu	Impot RRQ et Ass. Maladie	52.00
235	Hydro Québec	Electricité.....	91.90
	La Compagnie de Téléphone Bell.....		23.10
237	Annulé		
238	Arthur Sépnard	Ass resp. p. et pat...	297.00
239	Arthur Spénard	Ass. chev.....	88.00
240	Ministre des Finances.....		3.00
241	Rosario Crete	Frais de rep.....	32.50
242	J.Densi Garceau	" ".....	32.50
243	Lucien Rouette	" ".....	32.50
244	Claude Comeau	" ".....	32.50
245	Maurice Gauthier	" ".....	32.50
246	Charl. Trahan	" ".....	32.50
247J.	Phil. Dugré	" ".....	97.50
248	Marcel Crete	Entr Timbres voyages..	142.50
249	Légaré et Frères	Marc.....	15.95
250-253	Marcel Crete	salaire de déc.....	37.55

Section Aqueduc

I54	A Guy Messier	Travaux sur B-F.....	36.00
I55	Ls Geo. Guilbert	" ".....	175.90
I56	Hydro Québec	Electricité.....	95.71
I57	Maurice Doyon	Gasoline.....	20.00
I58	Marcel Crete	Voyages et surv.....	278.00
I59	Pepin et Fils eng.....		2.88
I60.	City Gaz	copp... Chauffage.....	74.31
	P. A. Gouin Ltée	Matériaux aqueduc.....	108.06
I62	Canron De Ltée	Matériaux.....	298.08
I63	Loranger et Molesworth	Ltée.....	235.74
I64	Marcel Crete	Pompiers Vol.....	325.00
I65-I68	Marcel Crete	Salaire de déc...	37.55

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précédent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Dugré
 Maire
Marcel Crete
 sec-trés.

Canada
 Province de Québec
 Corporation Municipale de la Visitation de Pointe du Lac

La session régulière du 4 Janvier 1971 n'a pas eu lieu aucun membres du Conseil n'est présents seul le sec-trés. était présent.

Marcel Crete
 sec-trés.

MARGE DE LA RELIURE
 Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VILLAGIATION DE POINTE DU LAC
Session régulière de la sus dite Corporation tenue
au lieu et heure ordinaire des séances ce 1er Février 1971
et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers
J. Denis Garceau Charlemagne Trahan Maurice Gauthier
Lucien Rouette Claude Comeau sous la présidence de M. le
Maire J. Philippe Dugré formant quorum.



Après la récitation de la Prière et la lecture du procès verbal
de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Demande d'entretien de chemin d'hiver par M. Gille Fortin
G. Dionne et Eva Dionne et Mme E. Dufresne et d'en défrayer la
moitié du coût total.

Rapport du Ministère de la Santé concernant la dispositions
des ordures ménagères

Rapport du Ministère de la Voirie concernant d un pnceau qui
sera construit au printemps en face de Geo, Lesmerisesaussi rapport
préliminaire du fossé Tourigny Valentine et Trudel mais ce rapport
n'est pas complété.

Lettre du Ministère de la Santé concernant l'égout chez M. Lucien
Rouette qui leur semble remplir les conditions du Ministère
pourvu toutefois que cette dite fosse soit vidée une fois par an.

Concernant les réglementations des taxis le conseil ne peut faire
de règlement pour le nombre de voitures mais seulement pour que
les assurances des taxis soient en bonnes et dues forme.

Résolutions

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés a faire
parvenir au propriétaires des autos des enseignates qui sta-
tionnent leurs voitures sur le long de la rue de la Fabrique ce qui
nuît au trafic, les avisant de stationner leur auto sur les
terrain de la Comm. Scolaire.

Il est résolu unanimement de demander à la Commission Municipale
de Québec l'autorisation de renouveler l'emprunt de \$ 25,000.00
à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac pour un an en attendant que cet
emprunt soit consolidée.

Sur proposition du conseiller J. Denis Garceau et secondé par le
conseiller Claude Comeau et il est résolu unanimement que:

I) La Corporation Municipale du Village de la Pointe du Lac se porte
acquéreur du lot (25I-4) du cadastre de la Pointe du Lac et d'une partie
du lot (25I0) du même cadastre apparaissant sur une croquis présenté
au conseil et où se trouve une fosse septique desservant certains lots
emplacements situés en bordure de la susite rue(25I-4) du cadastre.

La cession du terrain sera consentie par Lucien Rouette à l s
susdite mu icipalité moyennant un dollar(\$ I.00) Payable comptant
à la siganture du contrat.

Quant au srplus, le contrat préparé par G.G. Garceau notaire.
a été lu à l'assemblée adopté tel que rédigé et Mé J. Philippe Dugré
Maire de la dite Minicipalité a` été autosisé pour et au nom du Conseil
a signer le contrat de vente préparé a cette fin avec le croquis
auquel il est référé.

Règlement no 94

ATTENDU qu'il est dans les l'intéret des contribuables et de
la Municipalité d'augmenter le nombre des propriétaires.

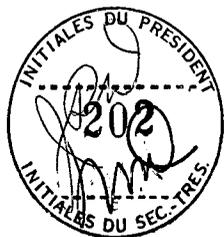
Considérant qu'un avis de motion a été donner antérieurement.

Considérant qu'il est dans l'intéret général d'acheter un
terrain faisant partie du lot(25I-4) du cadsatre de Pointe du Lac
et d'une partie du lot P 25I du même cadastre devant servir de rue
appartenant a M. Lucien Rouette

Considerant que ce terrain est déjà en forme et sert présentement
au passage des véhicules pour les résidents de cette rue(Rouette)
et que déjà une conduite d'eau déservant les résidents ainsi qu'un
égout communautaireavec fosse septique approuvée par le Ministère
de la Santé du Québec.

Considérant que le système d'égout sera à la charge des pro-
priétaire qui s'en serve si des travaux de réparations ou autres
s'imposent une répartition sera faite pour les abonnés de cette
dite égout.

Il est en conséquence résolu unanimement que le conseil achète
un terrain faisant partie du lot P 25I et portant le numéro 25I-4
du cadastre de Pointe du Lac borné en front au nord ouest par le lot
25I-4 susdit en profondeur au nord est parv le lit de la rivières
au Sables a cet endroit séparant le présent emplacement ce cette parttie



du lot cent soixante quinze (175)P appartenant à Lucien Rouette le présent cédant d'un coté au nord est et de l'autre coté au sud-ouest par des surplus du lot 25I non cadastré appartenent au présent cédant. La Ligne de côté nord-est du présent terrain est dans la prolongement en ligne droite de la ligne de division des lots (25I-4) et (25I-2) dudit cadastre de Pointed du Lac. Mesurant cette lisière de terrain dans sa ligne de côté nord ouesest quatre-vingt-quinze pieds(95') mesure anglaise, la ligne de côté sud-ouest du présent terrain étant parralèle à la ligne de côté nord est de ce même emplacement.

La cession de terrain consentie spar Lucien Rouette à la Municipalité de Pointe du Lac moyenant un dollar(\$1,00)payable comptant à la signature du contrat.

Le Maire J. Philippe Dugré est autoriser à signer pour et au nom de la Municipalité le contzat de vente préparé à cette fin.

Le Présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Section général

comptes	
chèque nos	I
1	Albert Thériault vidanges..... \$ 200.00
2	J. M. Beaudry Dépotoir..... 40.00
	Marcel Crete salaire de Janv. 37.55
8	Receveur Général Canada Impot..... 46.75
8	Ministre du Revenu Impot et RRQ As... 50.50
9	Albert Thériault Vidanges 200.00
10	J.M. Beaudry dépotoir..... 40.00
11	Receveur Général Canada Impot..... 37.40
	Ministre deu Revenu Impot RRQ Ass M..... 40.40
12	La Compagnie de Téléphone Bell..... 61.47
14	Bibliothèque central de Pret Mauricie 300.00
15	Arthur Spénard Ass Resp P.et Pat.... 191.00
16	Corp. Mun. Paroisse Taxes Mun..... 62.30
17	Marcel Crete Voyages commsur cheq.... 28845
18	Corp. Mun. Comté St Maurice 688.15
19	Thomas Bellemare et Fils Déneigement.. 189.60
20	Ministre des Finances Mutations..... 1.00
21	Hydro Québec Electricité..... 183.80
22-25	Marcel Crete Salaire de Fév..... 37.55
26	Bruno Héroux Déneigement et 25.00
27	Receveur Général Canada 36.00
28	Corp. Mun. Visitation Taxe à .80 4,000.00
29	Corp. des Sec. trés. Mun et Scol 60.00
30	A Guy Messier Déneigement..... 144.00
Section Aqueduc	
I-4	Marcel Crete Salaire de Janvier..... 37.55
5	Union Régé C Pop... Intérets..... 478.68
6	Hydro Québec Electricité..... 151.78
7	Thomas Bellemare et Fils Travaux 299.74
8	Banque Prov. Canada Intérets..... 2,778.75
9	Canron Ltée Matériaux..... 60.10
10	Corp. du Gaz de la Cité Chauffage..... 81.42
11	Fréd Poliquin Matériaux..... 29,27
12	Marcel Crete entretien voyage..... 491.35
13	Caisse Po. Pointe du Lac Int et Cap.... 2,923.00
14	Marcel Crete Pompiers Volontaires..... 50.00
15	Ernest Livernoche Déneig. B.F..... 20.00
16	Lionel Bisson "" "" 20;00
17	J.Jaques Messier Travaux quedur..... 35.00
18	Pepin Esso Service Etrehien camion.... 166.69
19	Maurice Doyon "" "" III.52
20	Ls Geo, Guilbert Travaux aqueduc.... 60.00
20	Corp. Mun. Pointe du Lac folio 958 304.80
22-25	Marcel Cretet Salaire de Fév. 37.55

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Dugré
Maire

Armande D.
sec-trés.

SERMENT DU VERIFICATEUR

JE, Ernest Lucien Béland, domicilié à 750 Blvd St-Alexandre Louiseville, ayant été nommé pour faire la vérification des livres pour les douze mois terminés le 31 décembre 1970, Jure sur les Saints Evangiles que je ferai mon devoir au meilleure de ma connaissance et de mon jugement.



AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Assermenté devant moi à la Pointe du Lac le, 2 mars 1971

Marcel Crete
Secrétaire-trésorier

Ernest Lucien Béland
Vérificateur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des s.ances ce 1er Mars 1971 et à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers J. Denis Garceau Charlemagne Trahan Maurice Gauthier Lucien Rouette Sous la présidence du Maire J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Correspondance.

Le dernier rapport d'analyse d'eau est considée mauvaise

Le Ministère de la Santé nous avise que notre paiement de \$ 500.00 ne leur est pas encore parvenue.

La Bibliothèque centrale de Prêt de la Mauricie demande au Conseil de nommer un délégué pour siéger au l'assemblée générale.

Les RçV. Frères de l'inst. Chrétienne Maison St Joseph nous trasmet une copie de plans pour leur projet de lotissement nous expliquant la Régie des Eaux du Québec et le Ministère de la Santé leur défend de faire des fosses septique sur les lots qu'ils vendons et leur conseil de faire un réseau d'égout et à ce sujet ils demande au Conseil de venir à une entente concernant l'égout collecteur et un bout d'égout au sud de l'ave St-Charles.

La Direction Générale de la Prévention des Incendies nous avise que des cours seront donnés à différent endroit de la Province.

L'Association Forestière Mauricienne nous demande de nommer un inspecteur Garde-Feux pour notre Municipalité pour 1971

La Banque Prov, du Canada nous transmet des coupons échus.

Le Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social nous avise qu'il n'administreront plus la famille Aubin à compter de Février 1971.

M. J. Marc Laforest par l'entremise de E H Desmarais Inc. nous trasmet un chèque de \$ 50.00 pour bris de B-F.

L'union Rég. Des Caisses Pop. Desjardins accuse réception de notre chèque au montant de \$ 478.68 comprenant les Intérêts, au 1/2/71

Résolutions

Il est résolu unanimement que M. J. Philippe Dugré soit nommer comme représentant de notre Conseil pour siéger au Comité Inter-Municipale pour la disposition des ordures ménagères pour le district de Trois-Rivières.

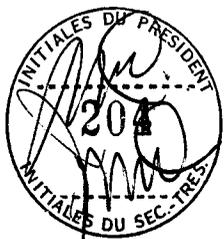
Maire suppléant

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que M. Lucien Rouette soit nommer Maire suppléant pour les prochain trois Mois. Il est résolu unanimement de nommer Marcel Crete comme inspecteur garde feux pour notre Municipalité.; pour l'année 1971.

Il est résolu unaimement de nommer M. Maurice Gauthier comme délégué pour siéger au conseil de Bibliothèque centrale de Pret de la Mauricie.

Il est résolu unaimement que le matériels que la Protection Civile soit en l'occurrence des Habits de pompiers une pompe etc. dont la liste est enfilère à notre bureau, que notre conseil en prenne la rsesponsabilité.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de procéder à la nomination des inspecteur et officiers municipaux pour les deux années soit 1971-72 pour les noms qui suivent:



M. Lucien Rouette Inspecteur des mauvaises herbes et chaps de Blé D'Inde.

M. Jacques Rouette Inspecteur de Voirie pour le chemin du Roi depuis le lot 130 inclû jusqu'au moulin des Fresres.

M. René Crete Inspecteur de Voirie pour le grand chemin ddu Roi depuis le Moulin jusqu'au lot 58 inclû

M. Adélarð Rouette inspecteur de Voirie pour le 2ieme rrag du lot 97 au lot 257 inclusivement.

M. Albertino Loyer inspectetru de Voirie concession St Waharles depuis le grang Chemin en face de L'Eglise jusqu'au lot no 355inclû et aussi gardien d'enclos.

M. René Duré Inspecteur Municipale.

M. Roger Vallière Henri Dugé et Geo. Lesmerises inspecteurs agraires.

MM. J. Paul Boisvert Bruno Héroux Geo. Berthiaume Estimateurs et

M. J. Jacques Légaré subtituts.

Comptes

Cheques no	31	Lucien Rouette achat de terrain (RUE)	\$	1.00
	32	Ministre du Revenu Impot RRQ AssM....		40.40
	33	Receveur Général du Canada Impot F.....		37.40
	34	Albert Thériault vidanges.....		200.00
	35	J.M. Beaudry Dépotoir.....		40.00
	36	La Comp De Téléphone Bell Canada.....		34.92
	37	Thomas Bellemare et Fils déneigement.....		797.00
	38	Ministre des Finances Protection Civile		25.00
	39	Hydro-Québec Electricité.....		158.43
	40	La Revue Municipale Abonnement.....		5.00
	41	Arthur Spénard Ass Camion et bon garantie		193.00
	42	Marcel Crete Timbres av s recpmm voyages		78.00
	43	Mme Lise P Messier Copie de doc.....		45.00
	44	A Guy Messier Déneigement.....		340.00
	45	Ministre des Finances Mutations.....		1.50
	46	Lionel Bisson Déneigement.....		80.00
	47	Ernest Livernoche "".....		80.00
	48	Bruno Héroux "" "".....		34.00
	49-53	Marcel Crete Salaire de Mars.....		37.55
	54	Ministère de la Santé Bien Social AA....		500.00
		Aqueduc		
	26	Banque Porcinciale du Canada Frais Bancaire		16.67
	27	Corp. Mun. Visitation Folio 613 RRQ Impo		421.02
	28	P.A. Gouin Ltée Matériauux.....		68.12
	29	J.Jacques Messier Travaux aqueduc.....		30.00
	30	Marcel Crete Tr aux et voyages aqueduc...		251.00
	31	Loranger Molesworth Ins. Chlore.....		137.70
	32	Arm. Roy Fils Dégel CAIXXER eXXBoulet		280.00
	33	"" "" "" "" Gauthier		100.00
	34	Pepin Esso Service entrete n camions .		66.42
	35	Maurice Doyon "" ""		8.08
	36	Corp. du Gaz de la Cité Chauffage.....		290.57
	37-41	Marcel Crete Salaire e Mars.....		37.55

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Dugré
Maire

Marcel Crete
sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session spéciale de la susdite Corporation tenue au lieu et à 9 $\frac{1}{2}$ heures p.m. HNE des séances ce 22 Mars 1971 et à laquelle sont présents Messieurs J. Denis Garceau Charlemagne Trahan Rosario Crete Maurice Gauthier Lucien Rouette Claude Comeau sous la présidence de M. Le Maire J. Philippe Dugré.

Lecture par le sec-trés. de l'avis de convocation signifiée à tout les membres du Conseil et qui contenait ce qui suit:

Etude du projet d'achat de la batisse servant à la Caisse Populaire et qui devra etre transportée ailleurs.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.



Concernant la dite bâtisse, une rencontre a eut lieu entre les membres du Conseil de la Paoisse de Pointe du Lac ainsi que le conseil d'administration de la Caisse populaire pour venir a une entente entre les deux Corporation pour l'achat de cette bâtisse qui pourrait servir au deux Corporation soit les bureau des secrétariats et une salle pour les session des Conseils.

Après étude par les membres de notre Conseil a ce qui a attrait a l'achat de cette baisse les membres ensont venus a la conclusion que l'om devrait baitir un immeuble neul au lieu d'acheter une vieille bâtisse qui après les améliorations a apportés le cout serait beaucoup trop dispendieux et sans offrir les commodités voulus.

En conséquence il est résolu de ne pas acheter cette bâtisse de la dite Caisse Populaire de Pointe du Lac.

Le conseiller Maurice Gauthier est dissident sur cette résolution.

La séance est levée

J. Philippe Dugré
MAIRE

Marcel Côté
SEC*TRçS.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 5 Avril 1971 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete J, Denis Garceau Charlemagne Trahan Maurice Gauthier Claude Comeau Lucine Rouette sous la présidence de M. J Philippe Dugré, le maire.

Après la récitation de la prière et la lecture lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Correpondance

Les Ingénieurs Tremblay et Héroux par l'entremise de M. J. Philippe Dugré demande si notre Conseil pourrait leur faire parvenir un acompte sur le compte que l'on doit au Montant de II,607.66.

Résolutions

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à faire parvenir un acompte de \$ 600.00 au Ing. Tremblay et Héroux pour plans et devis pour conduite d'aqueduc et puit tubé.

Il est résolu unanimement d'accepter les mutaion qui suivent:

HOME PLAN REALTY LTD déclaré par la cour propriétaire d'une partie du lot 630 de 375 de largeur par la prof ondeur entre la route no 2 et le lac St Pierre et HOME PLAN REALTY LTD à Melles Suzanne Vigneault et Marguerite Thiffault du lot 63 de 92.4 de largeur par 478 côté S*O et 550 côté N*E

Lucien Rouette à Corp. Mun. Visitation pointe du Lav

Emile L'Espérance à Paul L'Espérance

Lucien Rouette à Adélarde Rouette Place Tonnancourt è J.J. Légaré

Lucien Rouette à Germain Darveau

M. Lucien Rouette se retire de la table du Conseil afin de faire une demande personnel pour un projet d'égout sur son lotissement.

Comptes

Section générale

chèque no	55 Albert Thériault Vidanges	\$	200.00
	56 J.M. Beaudry Dépotoir.....		40.00
	57 Ministre du Revenu Impot RRQ A.S.Q.		40.40
	58 Receveur Général du Canada Impot.....		37.40
	59 Leon R. Lewis Ltd Papetrie.....		7.07
	60 La Compagnie de Téléphone Belle.....		121.22
	61 Formules Municipales Ltée Papetire		34.56



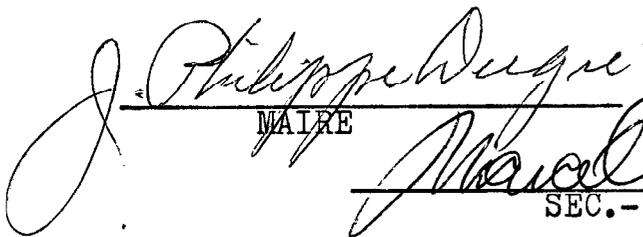
62	Hydro Québec Electricité.....	\$	205.58
63	Légaré Frères Enr.. Matériels ménages		19.92
64	Les Geo. Guilbert Travaux enlevement neige		197.00
65	Bruno Héroux déneigement.....		12.00
66	Thomas Bellemare Fils Déneigement.....		225.00
69	A.J. Messier Déneigement.....		25.00
68	Marcel Crete Timbres avis recomm....		112.00
67	A Guy Messier Déneigement.....		210.00
70-73	Mardel Crete Salaire de Avril		37.55
74	Rosario Crete Frais de rep.....		32.59
75	J.Denis Garceau "" ""		32.50
76	Lucien Rouette "" ""		32.50
77	Charl. Trahan "" ++		32.50
78	Claude Comeau "" ""		32.50
79	Maurice Gauthier "" ""		32.50
89	J.Philippe Dugré "" ""		97.50
81	G.Guy Garceau Frais de contrat.....		45.00
82	Corp. Mum. Visitation Folio 600 2 vers..		4,000.00

SECTION AQUEDUC

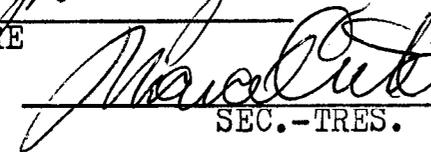
42	Pepin Esso Servife Gasoline.....		3.96
43	Lionle Bisson Déneigement B.F.....		60.00
44	Ernest Livernoche "" ""		82.00
45	E. Arm. Houle Matériuax.....		10.78
46	Corp. du Gas de la Cité Chauffge.....		104.49
47	Loranger et Molesworth... Chlore.....		60.14
48	Marcel Crete Entretien voyages.....		262.50
4952	Marcel Crete Salaire de Avril		37.55
53	Tremblay et Héroux Accompte travaux Génie		600.00

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée



MAIRE



SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 3 mai 1971 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete J.Denis Garceau Charlemagne Trahan Lucien Rouette Maurice Gauthier sous la présidence de J.Philippe Dugré le maire formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Le Haut Commissariat à la Jeunesse aux loisirs et aux Sports vers e un chèque au montant de \$ 450.00 pour subvenir au Loisirs.

Certificat de la Loi D^s Jurées pour transmission de l'extrait du role d'évaluation .

Iberville Construction nous transmet une revision de la soumission du 14 Aout 1969 soit respectant les prix et conditions avec une augmentation de 24% sur chaque items.

Le rapport de l'analyse de l'eau est BONNE.

Le Ministère du Revnu nous transmet un chèque au montant de \$ 88,23 en rajustement de la taxe de vente 1969-70

M. Robert Lemay nous offre des tuyaux 1300 pi. a 1.35 le pied et 800 pieds tuyaux de 2po. a 0.35.

Le Ministère des Affaires Municipales nous invite a assisté a un congrès sur la réforme des structures Municipales qui ce tiendra à Québec le 27-28 de Mai 1971

Avis de motion M le conseiller J. Denis Garceau donne avis de motion qu'a une Règlement d'emprunt prochaine seesion un règlement se ra soumis pour un emprunt .

M. le conseiller Rosario Crete il est résolu unanimement que:
La Corporation du Village de Pointe du Lac acquiert pour le prix de un dollar (1.00) payable comptant de Place de Tonnancourt Inc.

Les rues portant les numéros (263-6 et I5) et(262-4) et(26I-I2) du cadastre de la Pointe du Lac tel qu'apparaissent au plan de l'arpenteur P. Michaud en date du 8 septembre 1970 le tout avec tuyaux et réseaux d'égouts pluviaux (Drain installés dans les dites rues.



Que le projet de cession préparé par G.G. Garceau à cet effet a été lu au conseil et adopté tel que rédigé.

Que M. Philippe Dugré Maire de la Municipalité soit comme il l'est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité le contrat a intervenir en cette affaire. Adoptée.

REGLEMENT NO 95

Attendu qu'il est dans l'intérêt des contribuables de la Municipalité d'augmenter le nombre de contribuables,

Considérant qu'un avis de motion a été donné antérieurement,

Considérant qu'il est dans l'intérêt général d'acheter un terrain devant servir de rues faisant partie des lots 263-I5 et 6 (262-4 et 26I-I2 du cadastre de Pointe du Lac de Place de Tonnancourt Inc.

Considérant que ce dit terrain est déjà en forme et sert présentement au passage des véhicules automobiles pour les résidents de cette dite rue et que déjà une conduite d'eau y est installée ainsi qu'un système d'égout pluvial (Drain)

Considérant que ce dit système d'égout pluvial sera à la charge des propriétaires qui y en font usage si dans l'avenir des travaux s'imposaient pour la réparation et l'entretien ou améliorations une répartition sera faite pour les abonnés à ce dit système d'égout pluvial.

Il est en conséquence résolu unanimement que le conseil achète un terrain faisant partie de lots 263-6 et I5 et 262-4 et c 26I-I2 du cadastre de la Pointe du Lac tel que le tout apparaît sur photocopie du plan signé P. Michaud A.G. en date du 8 septembre 1970

La cession de ce dit terrain consentie par Place de Tonnancourt Inc. représenté par Jean-Jacques Léagr. son président de la Pointe du Lac à la Municipalité de Pointe du Lac moyennant un dollar (I.00) payable comptant à la signature du contrat.

Le Maire J. Philippe Duré est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de vente à cette fin.

Le projet de cette rue mesure 60 pieds de largeur sur le no 263-6 et 50 pieds sur les nos 263-I5 262-4 et 26I-I2

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

SECTION GENERALE

Cheque no 83	La Croix Rouge Can. Dons.....	\$ 25.00
84	Albert Thériault Vidanges.....	200.00
85	J.M. Beaudry Dépotoir.....	40.00
86	Ministre du Revenu impot RRQ AAs. M.....	50.50
87	Receveur Gén. Canada Impot F.....	46.75
88	Arthur Spénard Ass Mobilier.....	56.00
89	Thomas Bellemare Fils Ch, Hiver	I,224.00
90	A Guy Messier Déneigement.....	247.00
91	Comm. Scol. Chavigny Taxes.....	190.62
92	La Comp Téléphone Bell Canada.	17.50
93	Marcel Crete timbres avis voyages.....	93.00
94	P.A Gouin Ltée Matériels,	7.32
95-99	Marcel Crete Salaire.....	37.55
100	La Fabrique Pointe du Lac messe.....	5.25

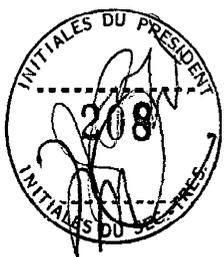
SECTION AQUEDUC

54	J.Jacques Messier Travaux Aqueduc.....	24.00
55	Loranger Molesworth Inc. Cholre.....	69.66
56	Marcel Crete Surv, Aqueduc Voyages.....	292.00
57	Pepin Esso Service Gasoline	16.65
58	Maurice Doyon Gasoline.....	25.23
59-64	Marcel Crete Salaire.....	37.55

Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Duré
 MAIRE
[Signature]
 SEC.-TRES.



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session spéciale de la susdite corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 25 mai 1971 et à laquelle sont présents Messieurs J. Denis Garceau Charlemagne Trahan Cladude Comeau Maurice Gauthier Lucien Rouette sous la présidence de M. le Maire J. Philippe Dugré formant quorum. Le conseiller n'est pas présents.

L'avis de convocation ayant été signifiée à domicile de chacun des membres du Conseil comportait ce qui suit:

Etude du réseau d'égout sur le terrain de la Caisse Populaire de Pointe du Lac, lots 84-85

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.
RésolutionsL;

Considérant que le Conseil d'administration de la Caisse Populaire de Pointe du Lac construit un nouvel immeuble sur le terrain portant le no de cadastre P 84 et où se trouve présentement un tuyau d'égout de 12 po de dia. en ciment, longeant ligne du Côté de M. F. Garceau.

Considérant qu'une partie (Voûte) du nouvel immeuble se trouve au dessus de ce dit tuyau;

Considérant que l'ancien immeuble de la dite Caisse Populaire qui étant dépalcé se trouve aussi sur ce dit tuyau:

Il est en conséquence proposé par le Conseiller J. Denis Garceau et résolu unanimement ce qui suit:

Que le Conseil d'administration de la Caisse Populaire de Pointe du Lac s'engage à prendre les responsabilités concernant ce dit système d'égout en cas de dommage sur le terrain leur appartenant ou se trouve situés deux immeubles sur les lots P 84 et P 85 du cadastre de Pointe du Lac considérant que les deux immeubles sont construits sur ou près de ce dit système d'égout. et d'autoriser le sec-trés. à faire parvenir au Conseil d'administration de la Caisse Populaire de Pointe du Lac copie de cette résolution.

adoptée.

La séance est Levée.

Philippe Dugré
MAYRE
Moucel Cladude
SEC*TRÉS.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances de 7 juin 1971 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete J, Denis Garceau Charlemagne Trahan Claude Comeau Maurice Gauthier sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la Prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

La Ligue des propriétés de la Paroisse de Pointe du Lac nous invite à assister à une réunion conjointe avec le conseil de la paroisse afin d'étudier la possibilité de construire une salle municipale.

Lettre de l'Hydro-Québec nous affrante d'améliorer l'éclairage déjà commencé dans notre municipalité.

Le Conseil d'administration de la Caisse Pop. de Pointe du Lac nous avis que notre emprunt temporaire au montant de \$ 25,000 n'est pas encore renouveler et est echu depuis le 14 Nov, 1970

Le conseiller Claude Comeau donne avis de motion qu'un règlement pour un emprunt sera soumis à une prochaine assemblée du Conseil.

Projet d'aqueduc
Avis de motion

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Parham, Qué.

La firme des Ingénieurs Tremblay et Héroux de Shawinigan sont venus rencontrer les membres du Conseil afin de présenter un projet d'aqueduc et d'égout pour leur lotissement des F.I.C. ce projet est pour un montant estimer à 54,775.00 pour 46 lots situés

sur l'avenue St-Charles ce qui donne par lots un investissement de 1190. par lot et nous offre q\$ 600. a la vente de chaque terrain.

Après une étude à ce sujet les membres ont décidé de rencontrer les F.I.C. pour savoir exactement ce qui en ai et combien de terrain sont déjà vendu.

Lettre des F.I. C. concernant l'imposition des taxes foncières sur leur terrain indiquant l'article du code Mun. 693 paragraphe c exemption de taxes foncières pour propriétés appartenant à des corporation religieuse ou d'éducation.

M. J. Jacques Jutras nous demande pour lui faire un entrée d'eau pour un chalet qu'il construit voisin de Chez M. Jos Auger. résolutions:

Mutations

Il est résolu unanimement d'accepter les mutations qui suivent.

Adélard Rouette à Robert Bistodeau Lucien Rouette à Adélard Rouette FranCois Tourigny à Richard Tétreault André Leclerc à Audias Milette Prodor Inc. à Stéphen Piliquin. A Marcel Auger à Constance Pellerin.

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. a demander des soumissions pour la ceuillette et le transport des vidanges dans les limites de la Municipalité du Village de Pointe du Lac

Les soumissions seront recues jusqu'à l'ouverture de l'assemblée qui aura lieu le 5 juillet 1971

Les soumissions devront etres cachetées et porter le mot soumissions pour ceuillette et transport des vidanges.

Le ou les soumissionnaires devraotn remettre accompagnant la soumission un chèque accepte tiré sur une banque a chartre de la province de Québec ou sur une caisse Populaire Desjardins pour un montant égal à dix(10%) pour cent du montant de la soumission payable à l'ordre de la Corp. Mun. de la Visitation de Pointe du Lac

Les cautionnement de garantie des soumissions qui ne seront pas acceptées seront retournées dans les trete jours suivant l'ouverture des soumissions.

La demande de soumission sera pour une durée de ~~trois~~ (3) années

Le Conseil ne s'engage à accepte ni la plus haute ni la plus basse ni aucune des soumission reçues.

Le nombre de propriétaire et autres documents relatifs à cette demande de soumission peuvent etre obtenues au bureau du sec-tré

Résolution de demande d'emprunt temporaire au montant de \$ 121,000.00

Lequel monatant est égal au solde paital qui sera amorti et renouvelable pour un terme additionnel de 25 ans.

Lors de l'échéance du 1er sept. 1971 au montant globla de 126,278.75 sur l'émission de 150,000. datée du 1er sept. 1956 faite en vert du règlement 66

(dossier d'emprunt à long terme du Minist;ère no 32,7773

Attendu que, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde non amorti capiatl sera renouvelable à la dite date au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement pour la balance du terme autorisé.

Attendu que, pour faciliter le remboursement de la dite échéance il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué.

Il est en conséquence

Proposé par le Conseiller Jean Denis Garceau appuyé par le conseiller Rosario Crete et résolu unanimement:

Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente.

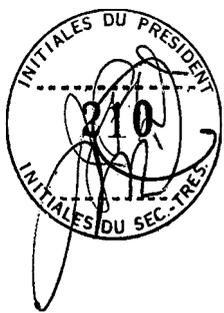
Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser notre Corporation à emprunter temporairement une somme égale audit solde non amorti et renouvelable, le dit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement.

adptée



soumission
Ceuillette
Transport
vidanges

Emprunt temporaire
121,000.



Considérant que la Municipalité de la Visitation de la Pointe-du Lac comté st Maurice a adopté le 28 Mai 1954 un règlement portant le no 66 décrétant un emprunt par obligation au montant de 150,000. pour un terme de 40 ans;

Considérant qu'en vertu d'une permission accordée par ministre des Affaires Municipales l'émission avait été faire pour une période plus court que celle autorisée soit pour une période de 15 ans;

Considérant que le terme de 15 ans pour cette émission d'obligation expire le 1er septembre 1971;

Considérant qu'il y a lieu de faire une nouvelle émission d'obligation au montant de 121,000. pour rencontrer les échéances annuelles àcomper du 1er sept. 1972 jusqu'a la fin de la période de remboursement;

Considérant qu'il y a lieu d'amender le règlement no 66 pour décréter la date des nouvelles obligation un nouveau taux d'intérêts, pour déterminer les endroits de paiement, pour stipuler que les obligations ne seront pas rachetables par anticipation et qu'elles seront remboursées d'après un nouveau tableau d'amortissement de remboursement;

en conséquence le conseil de la Municipalité de la Visitation de la Pointe du Lac décrète:

1) Il sera fait une nouvelle émission d'obligations, en date du 1er Septembre 1971, au montant de 121,000. pour couvrir les échéances futures sur l'emprunt contracté en vertu du règlement numéro 66 tel qu'amandé et conformément au tableau d'amortissement ci-dessous:

1er septembre 1972	\$ 2,500	1er sept. 1982	4,000	1er sept 1992	6,500
1er septembre 1973	3,000	" " 1983	4,500	" " 1993	7,000
1er septembre 1974	3,000	" " 1984	4,500	" " 1994	7,000
" " 1975	3,000	" " 1985	5,000	" " 1995	7,500
" " 1976	3,000	" " 1986	5,000	" " 1996	8,000
" " 1977	3,500	" " 1987	5,500		
" " 1978	3,500	" " 1988	5,500		
" " 1979	3,500	" " 1989	5,500		
" " 1980	4,000	" " 1990	6,000		
" " 1981	4,000	+ " 1991	6,500		

2-0 Un intérêt à un taux n'excédant pas 8½% l'an sera payé semi-annuellement les 1er Mars et le 1er Sept. de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. Les intérêts seront payables aux mêmes endroits que le capital.

3) Elles seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes sucursales dans la Province de Québec de la Banque Provinciale du Canada.

Pour les fins de remboursement de capital et des intérêts sur cette émission les fonds de la Corporation seront déposés dans un compte spécial à la succursale de ladite banque situé à Trois-Rivières

4) Les dites obligation ne seront pas rachetables par anticipation

Adoptée à la séance du 7 juin 1971

REGLEMENT NO 96

A une séance régulière du Conseil de la Visitation de Pointe-du Lac dument convoquée et tenue ai lieu et heure ordinaire des séances et où il y vait quorum en date du 7 juin 1971

Sont présents Messieurs Rosario Crete J.Denis Garceau Claude Comeau Maurice Gauthier Charlemagne Trahan sous la présidence de M. J. Philippe Dugré Formant quorum.

Le sec-trés. est aussi présent.

Considérant que sur l'emprunt décrété par le règlement n066 un solde non-amorti de \$ 121,000 sra renouvelable le 1er sept. 1971 prochain au moyen d'une nouvelle émission d'obligation pour la balance du terme autorisée;

Considérant que les couts d'impressions de vente et de dépenses incidentes relativement à l'émission du montant ci-haut de nouvelle obligations est estimé à la somme de 6,100. et vu que la corporation ne peut rencontrer cette dépense à même ses fonds généraux, elle doit émettre des obligations pour cette dite somme;

Considérant qu'il y a lieu d'emprunter cette dite somme conformément à la loi des dettes et emprunts municipaux et soclaire

Considérant qu'un avis de motion de présentation du présent règlement a été donné par le conseiller J.Denis Garceau à la séance

renouvellement
émission obligation
121,000.

règlement no 96
fraies de financement
\$6,100.

MARQUE DE LA RELIURE
Municipales Municipales Inc. Farnham, Qué.

du 3 Mai 1971

Il est en conséquence

Proposé par Rosario Crete

appuyé par Maurice Gauthier

et résolu

Qu'il SOIT ET EST ORDONNE, par les présentes



ce qui suit:

- 1) Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.
- 2) La corporation est autorisée à dépenser une somme de 6,100. pour les fins de la présente procédure, et pour se procurer cette somme à emprunter au moyen d'une émission d'obligations, jusqu'à concurrence du même montant.
- 3, Les obligations seront émises en coupures de \$ 100. ou de multiples de \$ 100. et elles seront payables au porteur ou au détenteur enregistré selon le cas à toute succursale dans la Province de Québec de la Banque Provinciale du Canada au choix du détenteur.
- 4) Les obligations seront datées du 1er sept. 1971 et elles seront remboursées en série, en 25 ans conformément au tableau d'amortissement ci-annexé.
- 5) Un intérêt n'exécédant pas 8 1/2% l'an sera payé semi-annuellement le 1er Mars et le 1er sept de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligations. Ces coupons seront payables au porteur seulement aux mêmes endroits que le capital.
- 6) Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation. Elles seront sigées par le maire et par le sec-trés.: un fac-similé de leur signature respective sera imprimé ou lithographié sur les coupons d'intérêts.
- 7 Il est par la présente imposé et il sera prélevé chaque année sur tout les biens-fonds imposables mentionné à l'article no 9 du règlement no 66 pendant la durée de l'emprunt une taxe spéciale suffisante selon le mode prévu au dit article du dit règlement, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles conformément au tableau d'amortissement indiqué à l'article 4 ci-haut
- 8) Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée unaniment en date du 7 juin 1971

Comptes

Section Générale

chèques no

IO1	Place de Tonnancourt Inc. Vente de terrain	\$ 1.00
IO2	Albert Thériault Vidanges.....	200.00
IO3	J.M. Beaudry Dépotoir.....	40.00
IO4	Ministre du Revenu Impot P.RRQ AssM...	40.40
IO5	Receveur Général du Canada Impot Fed.....	37.40
IO6	Hydro-Québec Electricité	411.16
IO7	Marcel Crete Avis préparation timbres....	192.00
IO8	Imprimerie St Joseph Papetries.....	141.52
IO9	La Compagnie de Téléphone Belle Cabada.....	31.38
IO10	Ministre des Finances Mutations.....	2.50
IO11	Marcel Crete Salaire.....	37.55
IO15	Mme Lise Messier Copie de document.....	25.00
IO16	Loisirs de Pointe du Lac inc. Octroi.....	450.00

Section Aqueduc

65	Hydro Québec Electricité.....	134.67
66	Corp. du Gaz de la Cité Chauffage.....	57.83
67	P.A. Gouin Ltée Matériaux.....	6.86
68	Marcel Crete Pompier Vola.....	90.00
69	Loranger Molesworth Inc. Clhore.....	87.90
70	Pepin Esso Service Entretien Pompe....	20.40
71	Marcel Crete Voyage et ent Aqueduc.....	267.50
72	A Guy Messier Travaux avec outillage....	150.00
73-76	Marcel Crete Salaire de juillet	37.55
77	P.A. Gouin Ltée Matériaux aqueduc.....	183.18
78	Ls Geo. Guilbert Travaux aqueduc.....	253.16
79	Corp. Du Village de Yamachiche Travaux s	17.16
80	Ministre du Revenu Dépôt pour travee ..	100.00

Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement .

La séance est levée

J. Philippe Dugré
Maire

J. Philippe Dugré Maire

Marcel Crete sec-trés.

Marcel Crete
sec-trés.

Session régulière de la susdite corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 5 juillet 1971 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete Lucien Rouette Jean Denis Garceau Claude Comeau sous la présidence de M. J. Philipe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Lecture d'une lettre de la Régie des Eaux du Québec de bien vouloir adopter une autre résolution de demande d'autorisation pour la construction d'un puit et station de pompage et conduite d'aménage dossiers 4690-T-I et 4690-DG

Le Conseil Economique Régional de la Mauricie nous demande de adopter une résolution afin que le service d'Air Canada ne soit pas discontinuer à notre Aéroport de Trois-Rivières.

Lecture d'une lettre de Ville-joie St Dominique concernat la construction d'une ligne de 4 po avec Hydrants sur leur terrain situé sur le bord du Lac St-Pierre et nous demande de traverser la route no 2 et par le fait même par l'entremise du dir.adm.

M. Jacques Dumont s'engage à payer tout les dépenses pour cette ligne d'eau.

Lettre du Ministère des Aff. Sociales nous demandant de leur faire notre versement au deux Ministère soit \$ 500.00 chacun.

Lecture de la Lettre du Ministère des Affaires Municipales nous demandant une copie de l'avis de motion pour le règlement no 96.

Lecture d'une lettre de M. Thomas Houle et Wilfrid Dufresne demandant la permission pour avoir une égout et demande que notre conseil leur aide pour la pose du revêtement après la pose de tuyaux dans la rue notre Dame. Aussi de voir à faire réparer le pavage car l'eau s'accumule en face de leur résidence.

Concernant notre demande pour permis d'excavation sous la route no 2 le Ministère de la Voirie nous a fait parvenir les deux permis soit pour J. Jacques Jutras et Gilles Boulet.

La Commission Municipale de Québec par une lettre en date du 14 Juin 1971 a modifié le règlement no 66 de notre Corporation faisant suite à notre résolution en date du 7 Juin 1971. Aussi en date du 30 Juin 1971 a approuvé un ou des règlements d'emprunts temporaires au montant de 121,000.00 en attendant le produit de la vente d'obligation pour un montant égal à être émises en refinancement de l'emprunt décrété par le règlement no 66,

Résolutions:

Il est résolu unanimement d'accepter les mutations suivantes:
Eloi St-Onge à Adem St-Onge, Place de Tonancourt à Corp. Visitation de Pointe du Lac (HUE)

F.I.C. à Réjean Lessard Jos. Lesmeriese à René Giguère
Jean Bte Poliquin à Jeanne Poliquin.

Pour ce qui est de la soumission de la Ceuillette et du transport des Vidanges un seul soumissionnaire nous a présenté une soumission soit M. Albert Thériault au montant de \$ 2,683.46 avec un chèque document certifié par la Caisse Pop. Pointe du Lac 10% montant de la dite soumission.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter la soumission de M. Albert Thériault au montant de \$ 2,683.46 et d'autoriser le Maire à signer le contrat pour et au nom de la Corporation.

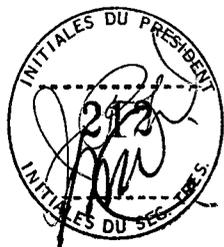
Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser lesec- trés. à faire parvenir la copie de la résolution qui suit: à la Compagnie Air Canada M. Yves Pratte Prés.

Considérant que notre région possède ce service aerien depuis 1963. Attendu que ce service est un élément important pour la promotion industrielle

Attendu que la parc national en mauricie créée en 1970 sera situé dans l'axe de la Transquébécoise et qu'une source de voyageurs sera ainsi tarie

Attendu que l'aéroport de Trois-Rivières est un élément d'infrastructure important pour notre région.

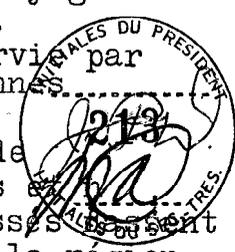
Attendu que nous nous objectons à la fermeture étant donné que les cadres d'entreprises les vols peuvent l'utiliser et considérant que notre région a droit de ce qu'un minimum de services aériens soient maintenues



Attendu que les services en commun offerts au trafic voyageurs vont toujours en diminuant (Train Autobus et avion.

Attendu que nous voulons que notre région soit desservie par notre Société d'Etat comme toutes les régions canadiennes de même importance

Il est résolu par les Membres du Conseil Municipales de la Visitation de Pointe du Lac que les cités et villes de la municipalité de la Mauricie et les organismes intéressés exercent les pressions afin de conserver à Trois-Rivières et à la région les services minimums aériens.



Pour la Corp Mun. Visitation de Pointe du Lac

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete sec-trés.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. a faire parvenir la copie de la résolution qui suit:

Il est résolu unanimement que demande soit faite à la Compagnie d'autobus le VOYAGEUR INC. que le circuit de Pointe du Lac, les dit véhicules ne passe par le village de Pointe du Lac ce qui occasionne des problèmes pour les usagers et que de plus soit fait que les dits véhicules par dans le centre du Village avec arrêt à un endroit fixé par la dite Compagnie.

Il est résolu unanimement d'autoriser les ingénieurs tremblay Héroux de demander à la Régie des Eaux du Québec l'autorisation pour puit tué et conduite d'aménée avec en plus un bout de cette dite conduite en tuyaux ductile soit le bout du marécars (Petit Lac)

Comptes

chèques No	II7	Albert Thériault Vidanges.....	\$	270.78
	II8	J.M. Beaudry Dépotoir		40.00
	II9	Louis Beaulieu Porte répé et Fleurs		21.00
	I20	Imprimerie St Joseph Papetries....		74.99
	I21	G Guy Garceau Contrat		45.00
	I22	Receveur Général Canada Impot.....		37.40
	I23	Ministre du Revenu.....Impot RRQ A		40.40
	I24	R. Duchesne Fils Matériaux.....		20.13
	I25	Légaré et Freres Matériaux.....		10.22
	I26	Ministre des Finances Mutations.....		2.50
	I27	La Comp. de Téléphone Bell Canada...		19.25
	I28	Marcel Crete Role Eval. Voyages.....		263.50
	I29	Hydro-Québec Elecectricité.....		205.58
	I30	Lionle Bisson Balayage.....		22.00
	I31	Marcel Lafrenière ""		22.00
	I32	Normande Hélie "".....		22.00
	I33J	Denis Garceau Frais rep.....		32.50
	I34	Rosario Crete + ""		32.50
	I35	Charl. Trahan "" ""...../		32.50
	I36	Lucien Rouette "" #.....		32.50
	I37	Claude Comeau "" "".....		32.50
	I38	Maurice Gauthier "" "".....		32.50
	I39	J.Phil. Dugré "" ""		97.50
	I40I43	Marcel Crete salire Juillet		37.55
	I44	Ministre de la Santé Ass. Pub.....		500.00
	I45	Corp. Mun. Visitation 3 Vers....		4,000.00
		Section aqueduc		
	81	Pepin Esso Service Gasoline.....		11.25
	82	Corp. du Village de Yamachihce.....		21.32
	83	P.A. Gouin Ltée Matériaux.....		60.53
	84	Hydro Québec Elect.....		28.92
	85	Maurice Doyon Gasoline.....		33.85
	86	Marcel Crete Pompiers Vol.....		58.00
	87	A Guy Messier Travaux Aqueduc.....		95.00
	88	Annulé		
	89	Marfel Crete Voyages gasoline matéri		283.50
	90	Is Geo. Guilbert Travaux entrée.....		101.00
	91-94	Marcel Crete Salaired juillet.....		37.55
	95	Un. Rég Ca. Pop Desjardins Int Cap.		1,478.68

Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire

Marcel Crete sec-trés.

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 2 Aout 1971 et à laquelle sont présent Messieurs Charlemagne Trahan Maurice Gauthier Rosario Crete sous la présidence de M. J. Philippe Dugré le maire formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Correspondance

Lecture d'un circulaire de la Comm. D'Ass. Chomage concernant sa forme modifiée depuis 27 juin 1971

Circulaire concernant la loi de la Sécurité dans les édifices Publiques.

La Commission Municipale nous avise que le 1er sept 1971 nous aurons à déposer à la Banques un montant de 126,278.75 dont un renouvellement de \$ 121,000.00

Une demande de soumissions a été demandée par avis publique dans la Gazette Officielle de Québec pour une émission d'obligation au montant de 127,000.00 tel que dans la résolution de l'assemblée précédente. les soumissions seront ouvertes lundi le 16 Aout 1971 au bureau de la Corp. à 8 heures p.m. le

Résolutions

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. de se rendre assister au congrès des Sec-trés. qui se tiendra du 18 au 21 Aout au Chateau Champlain à Montréal et d'en défrayer les dépenses.

Les Ingénieurs Tremblay et Héroux après étude des rajustements des soumissions la soumission présentée par Thomas Bellemare de Yamachiche est de \$ 84,458.58 et Yberville Construction de \$ 86,161.40.

Après étude par le conseil de ces deux soumissions les membres du Conseil ont résolu unanimement d'accepter la plus avantageuse soit celle de Thomas Bellemare et Fils de Yamachiche au Montant ci-haut mentionner et qd'autoriser le sec-trés. à faire une nouvelle demande d'autorisation de la Régie des Eaux du Québec pour l'exécution de ces dits travaux. Aucun changement sera apporté aux plans et Devis originaux seul le montant total du projet est modifié.

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. de rendre l'eau à la demeure de M. Yves Poulin a la suite d'une demande pour ce service car il y a déjà un mois qu'il y demeure sans avoir d'eau

Il est résolu de faire faire un compte a la Municipalité de Paroisse Pointe du Lac pour un feu qui a eu lieu près de la voie ferrée dans un tas de rebuts mais que ce compte ne comporte seulement la main d'oeuvre et la petite pompe sans tenir compte du camion citerne qui par un concours de circonstance n'a pas fonctionné.

Comptes

Section générale

chèque no	I46	Banque Provinciale du Canada	I4/I5	
	I47	Albert Thériault vidanges	\$ 200.00
	I48	Ministre du Revenu Impot RRQ Ass.M..		50.50
	I49	Reveveur Général du Canada Impot..		46.75
	I50	Ministre des Finances mutations.....		7.00
	I51	J.M. Beaudry dépotoir.....		40.00
	I52	Marcel Crete timbres 2 ieme avis voya		242.00
	I53	Jean Pothier frais de voyage.....		12.00
	I54	Hydro Québec Electricité.....		205.58
	I55	La Comp. de Téléphone Bell Canada....		14.10
	I56	Paul Guilbault Inc. transport de Mdes		5.00
	I57-I61	Marcel Crete Salaire de Aout	37.55

Section Aqueduc

	96	Banque Provinciale du Canada	I4/I5	
	97	Hydro Québec Electricité.....		470.89
	98	A Guy Messier Travaux sur aqueduc...		132.00
	99	Pepin Esso Service Gasoline.....		311.91
	I00	Marcel Crete Pompier volontaires		137.00
	I01	Corp. du Gaz de la Cité chauffage....		41.52
	I02	Marcel Crete Entretien Voyage....		244.00
	I03I07	Marcel Crete Salaire de Aout	37.55
	I08	Ls Geo. Guilbert travaux aqueduc.....		99.22



MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Parham, Qué.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Sur proposition du Conseiller Rosario Crete et résolu unanimement d'ajourner la séance au 16 Aout 1971 à 8 heures p.m.

La séance est ajournée

J. Philippe Dugré Maire
Maurice Gauthier Sec-trés.



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU Lac

Session ajournée de la séance ordinaire du 2 Aout 1971 tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 16 Aout 1971 de la susdite Corporation et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete Charlemagne Trahan Maurice Gauthier sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du Procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues par le sec-trés.

Ouverture des soumissions pour renouvellement d'obligations.

Soumission
obligation
127,000.00

1er	Cliche et Associés Ltée	96.87%	=	8.5183 %
2ie	Société de Placements	97.00%	=	8.4964 %
3ie	Levesque Beaubien Inc	97.29%	=	8.4474 %

Après étude par les membres du Conseil la résolution suivante a été adoptée.

Sur proposition du conseiller Maurice Gauthier et appuyé par le conseiller Charlemagne Trahan il est résolu unanimement d'accepter la soumission la plus avantageuse soit celle de Levesque et Beaubien Ins.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Maurice Gauthier Sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

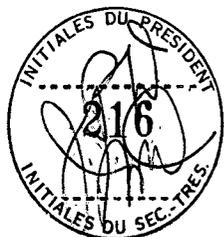
Session spéciale de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 19 Aout 1971 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete Maurice Gauthier Charlemagne Trahan Lucien Rouette sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

Lecture de l'avis de convocation comportant l'adoption de deux (2) résolutions concernant notre renouvellement de \$ 127,000.00 signifié de main à main à chaque conseiller.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Résolutions:

Il est proposé par le conseiller Rosario Crete appuyé par le conseiller Maurice Gauthier et résolu unanimement que pour l'emprunt par obligation au montant total de \$ 127,000.00 fait en vertu des règlements no 66, et 96, demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme ~~prévu~~ plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de dix ans, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 1975 inclusivement au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par chacun des dits règlements, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt adoptée.



ATTENDU QUE La Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe du Lac émet des obligations pour un montant total de \$ 127,000.00 en vertu des règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement	66	121,000.00
"	96	6,000.00

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est en conséquence

Proposé par le conseiller Rosario Crete et appuyé par le conseiller Maurice Gauthier et résolu unanimement:

Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amend., s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements et compris dans l'émission de \$ 127,000.00;

- 1 Les obligations seront datées du 1er Septembre 1971.
- 2 Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas à toutes succursales dans la province de Québec de la Banque Provinciale du Canada
- 3 Un intérêt à un taux n'excédant pas 8% l'an sera payé semi-annuellement le 1er Mars et le 1er Sept. de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4 Les dites obligations ne seront pas rachetables par anticipations.

Que de plus le règlement numéro 66 tel que modifié le 7 juin 1971 soit et est amendé pour décréter que le tableau d'amortissement relatif au solde non amorti de 121,000.00 est le suivant:

1	2,400.	9	3,900.	18	5,700
2	2,900.	10	3,900.	19	6,200.
3	2,900	11	3,800.	20	6,700.
4	2,900.	12	4,300	21	6,500.
5	2,900.	13	4,300.	22	7,000.
6	3,400.	14	5,300.	23	7,000.
7	3,400.	15	5,300.	24	7,500.
8	3,400.	16	5,700.	25	8,000.
		17	5,700.		

Adoptée

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Maurice Crete Sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 7 septembre 1971 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete Jean Denis Garceau Charlemagne Trahan Lucien Rouette Maurice Gauthier sous la présidence de M. J, Philippe Dugré le Maire formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Le Comité des transports aériens nous avise qu'il tiendra une audience publique palais de Justice Trois-Rivières le 8/9/71
Lettre Ministère des Affaires Municipales Nous avisant que les obligations ont été signés et espédés à la Banque Prov. du Canada
Le Ministère du Revenu nous transmet un chèque au montant de \$ 7,372.64 pour rajustement de compensation de taxe de vente

Transfert de Levesque et Beaubien Inc. à Mme Madeleine Parent
 \$ 6,000.00 8% avec coupons I.3.72 mo 32/37 6x1000 porteur



Le ministrées Affaires Municipales L'hon. Maurice Tessier a autoriser le dit conseil a émettre a courte échéance a dix ans les obligations émises en vertu des ses règlements nos 66 et 96

La Commission Municipales de Québec a modifié les règlements no 66-et 96 en date du 24 Aout 1971

La Commission Municipale de Québec nous transmet une copie d'une lettre adressée au journaux de la Province concernant la vente de notre émission d'obligations afin d'aider le crédit de notre Municipalité.

Les dernier analyse de notre eau est considée (BONNE)

L'Association Rorestière Mauricienne Inc nous invite a 29ie Congres annuel qui se tiendra à Ste Tite le 15 Septembre 1971.

Lecture du rapport Financier par le sec-trés.

Résolutions:

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter le rapport financier pour l'année terminée le 31 déc. 1970 tel que lue par lesec-trés. et préparé par le vérificateur E Lucien Béland

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de rayér des livres de perception les taxes dont les noms et montant suivent:
 Philippe Guay 7.20 Dr Rodrigue Dugré 12.00 Mme Euf. Bouchard 22.00
 Mme S Beegs 12.00 JJ Descheheaux 11.00 E. Bouchard 6.00 A. Labrecque 11.00
 A Desmarais 5.00 Thérèse Fournier 6.00 J.E. Gauthier 5.00
 D. Gauthier 22.00 I.00 5.00 J. Godin 15.00 E Hubert 12.00 J. Lagacé 12.00
 A Wamy 6.00 A Lecler 6.00 J.P. Marcotte 11.00 R. Masson 24.00
 M. Gravel 11.00 C Rouette 30.00 R Bisson 10.00 Pour la compensation un montant de 253.00 à été rayé des livres pour l'année 1970

Maire Suppléant

Proposé par le conseiller Lucien et appuyé par le conseiller Rosario Crete et résolu unanimement de nommer M. Maurice Gauthier maire suppléant

Comptes Chèques no

Section générale

I62	Corp. Mun. Visitation Pointe du Lac	\$	863.84
I63	Albert Thériault Vidanges		200.00
I64	J.M. Beaudry Dépotoir		40.00
I65	Ministre du Revenu RRQ Impot Ass.M.		40.40
I66	Receveur Général du Canada ImpotFdé.		37.40
I67	Adélarde Rouette Répartition galerie		96.95
I68	Annulé.		
I69	E. Lucien Béland vérification		225.00
I70	Hydro Québec Electricité		205.58
I71	Ministère de la Santé Bien Social		500.00
I72	La Compagnie De Téléphone Bell Canafda		21.75
I73	Légaré Freres Marchandises		20.87
I74	Ministre des Finances Mutations		2.00
I75	La Revue Municip le Abonnements		35.00
I76	J.Paul Boisvert Rôle d'éval		80.00
I77	Ls Geo. Berthiaume		80.00
I78	Bruno Hébertoux		80.00
I79	Marcel Crete Repas transport roel d'éval.		342.50
I80-183	Marcel Crete2 Salaire de Sept.		37.55
I84	Corp. Mun. Visitation Pointe du Lac		
I85	Luc Dugré Travaux de coupage de arbres		22.00
	Section Aqueduc		
I89	Loranger Molesworth Inc.		137.70
I10	Corp. du Village de Yamachiche Travaux Main.		19.24
I11	Canron Limitée Tuyaux aqueduc		419.43
I12	P.A. Gouin Ltée Matériaux		126.69
I13	R. Duchesne et Fils		412.07
I14	Launier Ltée Pompe et Inst.		1,004.93
I15	Ls Geo Guilbert Travaux aqueduc		85.00
I16	Pepin Ezzo Service Dasoline Pompe		219.37
I17	Caisse Populaire de Pointe du Lac		1,561.80
I18	Corp. du Gaz de la Cité Chauffage		41.52
I19	Marcel Crete Salaire et entretien Voy...		263.50
I20	Daigle Fres Inc. Matériaux		172.69
I21	Annulé		
I22	Marcel Crete Salaire Pompiers Vol.		75.00

MARGE DE LA RELIURE
 Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



I23	Arm. Guy Messier Travux avec tracteur...	140.00
I24	J.B. Desachamps Inc. Impressions	1928.16
I25-I28	Marcel Crete Salaire de sept.....	37.55
I29	Banque Prov. du Canada Ren. Obliag	
I30	L'editeur du Québec Gazette Off.....	297.20
I31	Corp. Du Village de Yamahcihe	21.32
I32	Pepin Esso Service Gasoline pompe.....	90.07
I33	E. Lucien Béland Vérification.....	200.00

Il est résolu a l'unanimité des membres du Conseil d'accepte les comptes qui précèdent pour paiement

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'ajour-
née la séance à jeudi le 9 septembre à 8 hres p.m. 1971

La séance est ajournée.

J. Philippe Dugré
Maire
Marcel Crete
sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA Pointe du Lac

Session ajournée de l'assemblée régulière du 7 septembre 1971 tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 9^e septembre 1971 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete Maurice Gauthier Charlemagne Trahan Lucien Rouette J. Denis Garceau sous la présidence de M. le Maire J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Règlement no 97

Règlement concernant la construction d'un puit tubé et d'une conduite d'amenée d'eau potable et son mode de financement

CONSIDERANT QUE le conseil juge opportun de construire un puit tubé et d'une conduite d'amenée d'eau afin d'offrir un service d'eau potable de bonne qualité et une meilleur protection contre les incendies:

CONSIDERANT QUE la Régie Des Eaux du Québec à donné son autorisation pour l'exécution des dits travaux pour le montant de \$ 94,904.43 en date du 23 juillet 1971

CONSIDERANT QUE notre municipalité doit en plus ce tte estimation un montant de \$ 36,000.00 pour travaux de nature soit refection, frais de de génie et sondages;

CONSIDERANT QUE le montant que notre Mu icipalité a besoin se chiffre à \$ 150,000.00;

CONSIDERANT QU'IL est nécessaire d'effectuer un emprunt par émission d'obligations pour payer le montant ci-haut mentionné;

CONSIDERANT QU'UN avis de motion à été donné régulièrement;

EN CONSEQUENCE IL EST PROPOSE par le Conseiller Rosario Crete et résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 97 soit et est adopté qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

1* Le Conseil est autorisé à procéder ou à faire procéder à la construction d'un puit tubé et d'une conduite d'amenée de 8 po de diametre sur une longueur de 10,050 pi.lin. conformément aux plans et devis préparés par les ingénieurs Tremblay & Héroux Ass. en date du 7 Aout 1969 et révisés en date du 28 juillet 1971 et joints au présent règlement et pour en faire partie intégrant;

2* Le Conseil est autoriser à dépenser une somme n'excédant pas \$ 150,000. pour les fins du présent règlement et pour se procurer cette somme à emprunter au moyen d'une émission d'obligations jusqu'a concurrence du même montant;

3* Ces obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré à la Banque Provinciale du Canada a Québec Trois-Rivières ou Montréal

4* Ces Obligations seront émises en coupures de \$ 100. ou de multiples de \$ 100.

5* Ces Obligations seront datées du 1er Mars et seront remboursées en series en 20 ans conformément au tableau ci-dessous:



	Intérêts	Capital	Total	Solde
I	12,000.	3,500.	15,500.	150,000.00
2	11,720.	3,500.	15,220.	146,500.
3	11,440.	4,000.	15,440.	143,000.
4	11,120.	4,000.	15,120.	139,000.
5	10,800.	4,000.	15,120.	135,000.
6	10,440.	4,500.	15,300.	130,500.
7	10,040.	5,000.	15,400.	125,500.
8	9,600.	5,500.	15,540.	120,000.
9	9,160.	5,500.	15,100.	114,500.
10	8,680.	6,000.	15,160.	108,500.
11	8,160.	6,500.	15,180.	102,000.
12	7,600.	7,000.	15,160.	95,000.
13	7,000.	7,500.	15,100.	87,500.
14	6,320.	8,500.	15,500.	79,000.
15	5,600.	9,000.	15,320.	70,000.
16	4,840.	9,500.	15,100.	60,500.
17	4,000.	10,500.	15,340.	50,000.
18	3,120.	11,000.	15,000.	39,000.
19	2,160.	12,000.	15,120.	27,000.
20	1,120.	13,000.	15,160.	14,000.
		14,000.	15,120.	0
	154,920.	150,000.	304,920.	

6* Un interet n'excédant pas 8 % l'an sera payé semi-annuellement le 1er Mars et le 1er Septembre de Chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables au porteur seulement aux mêmes endroits que le capital.

7* Les obligations seront signés par le Maire et le sec-trés. un fac-similé de la signature du maire et du sec-trés. sera imprimé. gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêts.

8* Les dites obligations pourront, en vertu des dispositions du chapitre 171 des Statuts Révisés de Québec 1964, être rachetés par anticipation en tout ou en partie, au pair, à toutes échéances d'intérêts, cependant si tel rachat est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés.

9* Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement sur tout les biens-fonds imposables de la Municipalité une taxe spéciale à une taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur à chaque année pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles conformément au tableau annexé au présent règlement, la dite taxe spéciale ne devant être prélevée que si les revenus nets de la compensation prévue au présent règlement sont insuffisants.

10* La compensation sera exigible de tout propriétaire locataire ou occupant de maison, magasin ou bâtiment que ces derniers se servent de l'eau ou ne s'en servent pas, pourvu que le conseil leur ait signifiés qu'il est prêts à conduire l'eau à ses frais dans ou auprès de leur maison ou bâtiment.

11* Le tarif de compensation établie à l'article 19 du règlement no 66 est remplacé par le suivant:

- a) Tout bâtiment ou partie de bâtiment occupé par une seule famille \$ 90.00 annuellement;
- b) Tout couvent collège communaut. ou école \$ 3.00 par personne fréquentant ou résidents dans les dites maisons avec un montat minimum de \$ 90.00;
- c) Toute Fabrique \$ 90.00 annuellement;
- d) Salle Paroissiale ou publique \$ 90.00 annuellement;



- e) Tout chalet habité durant la saison estivale (6 mois ou moins) \$ 60.00 plus \$ 7.50 par mois additionnel;
- f) Pour tout restaurant \$ 90.00 annuellement;
- g) Pour tout restaurant ouvert durant la saison estivale (6 mois ou moins) \$ 60.00 plus \$ 7.50 par mois additionnel;
- h) Pour tout motel le tarif sera de \$ 3.00 par mois par unité avec un minimum de \$ 18.00 par unité;
- i) Pour les propriétaires de piscine le coût sera calculé par le cubage et sera de \$ 1.00 par mille Gallons avec un minimum de 3 milles gallons;
- j) Cultivateur, tout batiments de ferme, 050cents par tête de bétail annuellement indépendamment du prix payé pour la maison
- k) Clinique réhabilitation DOMREMY \$ 300.00 annuellement
- L) Aviculteur au compteur avec un minimum de '90.00 indépendamment du prix payé pour résidence (Maison);
- m) Tout camps d'été loués à la journée \$ 3.00 par mois par unité avec un minimum de 18.00 par unité (Cabins)
- n) Rév Srs Dominicaines de la Trinité \$ 300.00 annuellement.

I2* Le présent règlement sera soumis pour approbation à la Régie Des Eaux du Québec conformément à l'article 408 paragraphe 3-E du Code Municipale de la Province de Québec.

Adopté.

Il est proposé par M. le conseiller Maurice Gauthier et résolu que le règlement no 97 pourvoyant à la construction d'un puit tubé et d'une conduite d'amenée de 8 po de dia, sur une longueur de 10,050 pi. lin. et à un emprunt de \$ 150,000.00 par obligation soit soumis aux électeurs propriétaires d'immeubles imposables lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 21 septembre 1971 à 8 heures du soir au bureau de la Corporation

Proposé par M. Le Conseiller Jean-Denis Garceau et résolu d'autoriser le sec-trés. à faire parvenir à Commission Scolaire une copie de cette résolu a savoir que les automobile de quelques enseignants se trouve stationnés sur la rue de la Fabrique ce qui occasionne beaucoup de désagrément pour les auto et autobus scolaires lors de la rentrée et la sortie des classe et nuise beaucoup à la circulation ce qui représente un danger pour les piétons considérant que cette rue est très étroite.

Nous comptons sur la coopération de tous et chacun sans quoi les membres du Conseil devront sévir contre les fautifs.

La séance est levée

J. Philippe Dugré
Maire
Maurice Gauthier
sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU Lac

Procès verbal règlement no 97

Procès verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement no 97 pourvoyant à la construction de un puit tubé et d'une conduite d'amenée de 8 po de diamètre sur une longueur de 10,050 pi, lin. et à un emprunt de \$ 150,000.00 pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à l'Hotel de ville bureau du sec-trés. le 21 septembre 1971 à 8 heures du soir sous la présidence de M. le Maire J. Philippe Dugré

Le sec-trés. donne lecture du présent règlement no 97 ainsi que l'article 758 du Code Municipale.

Après deux d'attente, conformément à la loi, aucun electeur propriétaires d'immeubles imposables ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le dit règlement approuvé par les électeurs.

Maurice Gauthier Sec-trés.
Sec- de l'assemblée
J. Philippe Dugré Maire
président de l'assemblée



Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 4 octobre 1971 et à laquelle sont présents Messieurs Rosarion Crete Maurice Gauthier Charlemagne Trahan Claude Comeau Jean D. Garceau sous al présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

Après l récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la derniere assemblée les min tes en sont adoptées tel que lues.

Les analyse de notre eau en date du 26 aout mauvaise, 9sept. mauvaise et le 15 Septembre BONNE)

Le bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières nous avise que à l'avenir le tarif sera de \$ 3.00 au lieu de 0.50.

Mutations de Aout 1971

Jos, Auger a J.P. Garceau, et Jos, Auger à Claude Garc au er Jos Auger à Jeanninne Auger Léo Lupien à Michel Lupien René Dugré à Réjean Hinse et J.C. Paquin. Lucien Rouette à a. Rouette

Lettre du Service de la signalisation wncernant les dépotoir et les cimetièrre d'autos.

M. Claude Lord demande de que le conseil prenne et entretienne la rue faisant parties de la subd. de I à 8 du lot P 58.

La Fédération des Caisses demande d'enregisté des I5m obliga- tion portant les nos MO 87-MI09/I20 DOII/I4 échus le Ier Sept 1981

La SSJB de Trois-Rivières nous sollicite pour une annonce d'une page publicitaire lors du Salon Du Livre

RESOLUTIONS

Il est proposé par le conseiller J. Denis Garceau et résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à faire parvenir à la Famille Nap. Guilbert une mese de simpathie lors du décès de M. Nap. Builbert qui a été Maire de notre Municipaité longtemps. Demande ou offre de M. Philippe Juneau un espace pour bureau et salle de conseil au cout de \$ 75.00 parmois chuffée et éclairée mais non compris le ménage le conseil à discuter ce cette offfre et remis à plus tard.

Comptes

Section générale

chèques no	I86 Corp. Mun. Visitation F 600 I/I5 .. \$	537.16
	I87 J. M. Beaudry Dépotoir.....	40.00
	I88 Albert Thériault vidanges.....	223.65
	I89 Ministre du Revenu	40.40
	I90 Recevuer Général du Canada.....	37.40
	I91 Bell Canada Téléphone.....	19.82
	I92 Ministre des Finances Mutations.....	4.00
	I93 Hydro Québec Electricité	205.58
	I94 Marcel Crete Timbres avis recom.Voy..	92.50
	I95 Laurent Savoie Travaux d'elect.....	18.46
	I96-I99 Marcek Crete Salaire.....	37.55
	200 Légaré Freres Entretien Bureau.....	4.70
	201 La Fabrique Pointe du Lac Messe	5.25

Section Aqueduc

I34	R Duchesne et Fils Matériaux.....	529.36
I35	Pepin et Fils Gasoline.....	140.34
I36	P.A. Gouin Ltée Matériaux.....	359.51
I37	Canron Ltéed Tuyaux de 4 po.....	1593.04
I38	Marcel Crete voyages et survé.....	273.56
I39	Hydro Québec Electricitié.....	48.71
I40-I43	Marcel Crete salaire	37.55
I44	Ls Geo. Guilbert Travaux daqueduc...	77.00
I45	Ministre de la Voirie Permis D'Exc..	150.00

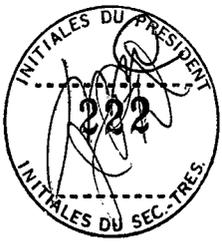
Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précédent pour paiement

La séance est levée

J. Philippe Dugré

Maire

Marcel Crete
sec-trés.



CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

A une assemblée des électeurs municipaux de la sus-dite Municipalité, tenue au bureau du sec-trés. de la dite Corporation 2,000 rue Ste Marguerite ce 31 ieme jour de octobre 1971 de Midi à deux(2 heures H.N.E. p.m. tel qu'annoncé par avis publique en date du 4 octobre 1971 pour la mise en nomination des candidats aux charges de Maire et Conseillers de la sus-dite Municipalité en remplacement de Messieurs J. Phil. Dugré Maire M. Charlemagne Trahan siège no 1 Claude Comeau siège no 2 et Maurice Gauthier siège no 3 dont le terme d'office est expiré.

Que Dimanche le 7 novembre 1971 s'il est nécessaire un bureau de votation sera ouvert au bureau de la Corporation depuis huit(8) heures a.m. jusqu'à 6 heures p.m. pour la réception des votes des électeurs pour les candidats mis en nomination.

M. Bruno Héroux de cette Municipalité a été nommé secrétaire de cette élection pour assister le président dans l'accomplissement des devoirs de cette charge.

Je, Marcel Crete sec³trés. étant de droit président de cette election requiert les électeurs ici présents de mettre en nomination les candidats de leur choix en remplacement de M. Le Maire et Messieurs les conseillers sortant de charges.

Les nominations devront êtres faites par écrits au président de l'élection et mentionner les noms prémoms et occupation des candidats, le numéro du siège de chacun d'eux ainsi que le nom au complet du proposeur et secondeur lesquels devront êtres présents.

Il a été mis en nomination à la charge de Maire M. J. Philippe Dugré, ont signés le bulletin de présentation Messieurs

Emile Paquin Maurice Gauthier Rosario Crete J.P. Crete

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller au siège no 1 M. Charlemagne Trahan, ^{laitier} ont signés le bulletin de présentation Messieurs Emile Paquin Maurice Gauthier Rosario Crete J.P. Crete

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller au siège no 2 M. Claude Comeau, soudeur, ont signés le bulletin de présentation Messieurs Emile Paquin et Maurice Gauthier Rosario Crete J.Paul Crete

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller au siège no 3 M. Maurice Gauthier postier ont signés le bulletin de présentarion M. Emile Paquin Rosario Crete J. Paul Crete

Etant donné qu'il, s'est écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'aassemblée pour la présentation des candidats aux charges de M Maire et de conseillers de cette Municipalité et qu'il n'y à que le nombre voulu de candidats dûment mis en nomination pour les dites charges.

Je, Marcel Crete président de l'élection proclame élus par acclamation Maire et Consrillers de cette Municiplité

M. J.Philippe Dugré cultivateur Maire
Charlemagne Trahan laitier siège no 1 Claude Comeau soudeur siège 2
et Maurice Gauthier ^{postier} siège no 3
Marcel Crete président

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltee, Farnham, Qué.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC



Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 1er novembre 1971 et à laquelle sont présents Messieurs Charlemagne Trahan Claude Comeau Maurice Gauthier Lucien Rouette sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Le Maire et les conseillers élus par acclamation ont signés leurs serment d'office avant l'ouverture de l'assemblée.

Rapport du Ministère de la Santé pour analyse d'eau Mauvaise Lecture d'un avis de relevé définitif et demande de libération du syndic dans l'affaire de faillite de Gaston Trudel Appartements

Lecture d'une lettre des Losirs de Pointe du Lac Inc. nous demandant notre coopération comme les années passées pour leur aider financièrement avec une somme appréciable.

Mutations Nap. Paqui à Robert Mercier

Léo Rouette à Normand Michaud

Mario Gravel à Albert Tanguay

Jacques Gagnon à Jacques Lampron François Tourigny à Claude Bisson

Charles Gagnon à Armand Paillé Philippe Durgé à Ministère de la Vie

Alexandre Soucy décédé à Yvon Jeté J. Paul Hélie à Marius Messier

Lettre des ingé Gérard Gaudreau & Ass. offrant leurs services pour tout genre de travaux.

Lettre du Ministère des Affaires Municipales et de la Commission Municipale approuvant le règlement no 97 décrétant un emprunt de \$ 150,000.00 Signé par M. Richard Beaulieu sous-ministre des Affaires Municipales et par M. Roger Desaulniers Commission Municipale de Québec.

Résolutions:

A la suite de plusieurs demande pour le déneigement des Hydrants pour la saison d'hiver 1971-72 les membres du Conseil ont adoptés la résolutions qui suit à savoir : déneigement par soumission.

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à demander des soumissions pour le déneigement des Hydrants (Borne-Fontaine pour la sason d'hiver 1971-72 environ 50 hydrants

Le ou les soumissionnaires devront déneiger les hydrants de façon à ce que l'on puisse les voir de la rue route ou chemin avec un déneigement d'environ 4 pieds de tour de la dite Hydrant pour faciliter le travail des pompiers lors d'un incendie.

Le déneigement devra se faire le plus vite possible lorsqu'il tombera de la neige ou verglas pour qu'a aucun moment les dites hydrant ne soient enneigés.

Le soumissionw seront reçues jusqu'a l'ouverture de l'assemblée régulière de 6 décembre 1971. A cette assemblée les soumissions seront ouvertes et étudiées.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus haute ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.



Sur proposition dûment secondé à l'unanimité ce qui suit:

Après avoir pris connaissance du plan montrant la subdivision d'une partie du lot 26I devant porter les numéros 26I-13 étant désigné comme rue, # du cadastre officiel de Pointe-du Lac Visitation tel que préparé par Garépy & Michaud Arp. Géom. en date du 4 Octobre 1971, le conseil donne son consentement

Ainsi que les lots portant les nos 26I-14-15-16-17-19

à cette subdivision telle que projetée et apparaissant au dit plan soumis au Conseil. Que le sec-trés. est autorisé à donner copie de cette résolution de façon à ce que ce dit plan reçoive les approbation du Gouvernement Provinciale et entre en vigueur incessamment.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser Gariépy & Michaud Arpé Géo à cooriger la rue portant le no cadastral 26I-12 afin de la rendre conforme au projet de subdivision présentement en cours soit 7474 pi,² soit, 694,36m² sera coorigé ainsi 7079 pi,², soit 657,64 m²

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à faire faire les coorections nécessaire par le notaire sur le plan annexé au contrat.

Le conseiller Maurice Gauthier donne avis de motion qu'à une prochaine séances un règlement sera soumis concernatn lachat d'un terrain devant servir de rue et portant le no 26I-13

Comptes		Section Générale	
Chèques no			
205	Albert Thériault Vidanges.....	\$	223.65
206	J.M. Beaudry Dépotoir.....		40.00
207	Ministre du Revenu Impot RRQ Ass.M....		50.50
208	Receveur Général Impot.....		46.75
209	La Compagnie de Téléphone Bell.....		14.58
210	Marcel Crete Timbres avis recomm...		158.95
211	Hydro-Québec Electricité.....		205.58
212	Ministre des Finances Mutations....		4.50
213-217	Marfel Crete Salaire de Nov.....		37.55
218	Mme Lise P.Messieur ouvrage de bureau		188.00
		Section Aqueduc...	
I46	Luc Dugré Surveillance pompes...		1,000.00
I47	J.Marie Coulombre Travaux aqueduc..		260.88
I48	Maurice Doyon Gasoline.....		19.38
I49	A Guy Messieur Traavux aqueduc acco...		500.00
I50	Arm. St-Pierre Gasoline.....		11.35
I51	Corp. Village de Yamachiche.....		55.48
I52	Marcel Crete surveillance Transport		295.50
I53	Ls Geo. Guilbert Travaux aqueudc...		200.00
I54	Lionel Bisson Travaux aqueudc....		108.00
I55-I59	Marcel Crete Salaire de nov.....		37.55

Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Il est résolu unanimement que le salaire du sec-trés. à compter du 1er Janvier 1972 se chiffre à \$ 100.00 par semaine brut et de payer à l'heure les heures supplémentaire pour le réseau aqueduc au prix de 2.00 par heure.

Ile est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de nommer M. E. Lucien Béland Comptable pour faire la vérification des livres de la Municipalité pour l'année se terminant le 31 décembre 1971.

La séance est levée



Philippe Dugré Maire

Maurice Gauthier Secrétaire

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session spéciale de la susdite corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 22 novembre 1971 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete Maurice Gauthier Charlemagne Trahan Lucien Rouette Claude Comeau sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues .

Lecture de l'avis de convocation signifiée à tous les conseillers concernant comme sujet: Construction d'aqueduc et étude pour location de salle de conseil.

Lecture de l'ordonnance de la Régie des Eaux du Québec nous autorisant à construire notre projet d'aqueduc et approuve le règlement no 97 ainsi que les nouveaux taux tels que spécifiés dans l'article II du dit règlement et entreront en vigueur le 1er Janvier 1972.

Ordonnance le 3 novembre 1971 et signé J. Paul Boucher prés. Gilles Jolicœur régisseur Roger Desjardins régisseur et P.E. Paquette .

Le président de Thomas Belleare et Fils contracteur ainsi que les ing. Tremblay et Héroux assistent à la séance .

Lecture d'une lettre de Thomas Bellamare et Fils maintenant leur prix jusqu'au 1er Janvier 1972 aux conditions suivantes:

Que le contrat soit accordé le 22 Novembre 1971 et quelques modifications à ce qui a attiré à la batisse et à l'électricité en accord avec les ingénieurs.

Il est résolu unanimement que les dites modifications soit fait suivant les données qui suivent:

Remplacer les 2 fenestres par des ventilateurs les Flashong seront de tôle galvanisées le solage en blocs de béton de 12"

Le plancher sera fait à l'intérieur de la batisse et ne s'appuiera pas sur le solage peindre les frises et la porte 2 couches ~~peinture~~ fournir le chauffage temporaire jusqu'à la mise en marche le stucco sera fait au printemps seulement l'entrée électrique sera aérienne et non souterraine comme sur le plan.



Il est proposé par le conseiller Maurice Gauthier secondé par le conseiller Charlemagne Trahan et résolu à l'unanimité d'autoriser le contracteur à commencer les travaux à cause de la gelée et de la neige et d'autoriser le Maire à signer le contrat pour et au nom de la Corporation.

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés à faire une demande au Ministère de la Voirie pour la pose de L'aqueduc le long du Rang St-Charles.

Il est résolu unanimement d'autoriser les Ing. Tremblay et Héroux à faire la surveillance des dits travaux en collaboration avec le sec-trés. Marcel Crete pour que tout marche dans l'ordre. suivant les plans et devis.

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à faire parvenir à M. Phil. Juneau le rapport après étude concernant la location d'un bureau dans l'édifice de la Caisse Populaire à savoir que pour le moment on ne peut louer le local proposé à raison monétaire.

La séance est levée

J. Philippe Dugé Maire
Marcel Crete sec-trésé

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU Lac

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 6 Décembre 1971 et auxquelles sont présents

Messieurs Claude Comeau Maurice Gauthier Charlemagne Trahan sous la présidence de M. Philippe Dugé formant quorum.

Après la récitation de la PRIERE ET LA LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Lettre de Commission Scolaire Chavigny pour faire vendre au Conseil de comté un compte de taxe Mme B. Daigneault pour un montant de Municipales et scolaires de 48.29 .

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à signer la cession de vente en accord avec Thomas Belleare et Fils de Yamachiche pour un montant ne dépassant pas \$ 40,000.00 afin que les chèques devront être faits au nom de la CANRON LTE et Thomas Belleare Fils de Yamachiche.

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à transmettre au Conseil de Comté le montant de 48.29 pour vente au mois de mars 1972 au nom de Mme B, Daigneault.

Après l'ouverture des soumissions pour le déneigement des B*F- une seule soumission nous a été transmise soit celle de M. J. Marc Gauthier pour un montant de \$ 162.50

Il est résolu unanimement d'accepter l'offre de J. M. Gauthier pour un montant de \$ 162.50 pour le déneigement des B.-f.

Section générale

chèque no 219 Albert Thériault Vidanges..... \$ 223.65

220	Ministre du Revenu	Impot RRQ Ass.	\$ 40.40
221	Reveveur Général Ca ada	Impot	37.40
222	Ministre des Financés	Enrg.	5.00
223	La Compagnie de Téléphone	Bell Canada	34.70
224	Rev. Frere Alex Durocher	Papetrie.....	6.00
225	Ministre des Finances	Mutations.....	9.00
226	Corporation Mun. Visitation	Pte du Lac	400.00
227	Marcel Crete	Timbres avis recomb voyages..	198.00
228	Jean Denis Garceau	Frais de rep.....	
229	Rosario Crete	" " " "	
2300	Cladue Comeau	" " + " "	
231	Lucien Rouette	++ " "	
232	Maurice Gauthier	" " " "	
233	Charlemagne Trahan	" " " "	
234	J. Philippe Dugré	" " " "	
235-238	Marcel Crete	Salaire de déc.....	37.55
239	Laurent Gélinas	Anonnce.....	25.00
240	Ernest Livernoche.	Ménage.....	36.00
		Aqueduc	
I60	Ministère de la Voirie	Dépot Garantie	2,500.00
I61	A Guy Messier	Travaux aqueduc...	534.00
I62	Ls Geo. Guilbert	Travaux aqueduc....	179.15
I63	Lionel Bisson	Travaux aqueduc.....	6.00
I64	Marcel Crete	Pompier Volontaires	125.00
I65	Hydro Québec	Electricité.....	62.14
I66	Mme Paul Beaudoin	Degel aqu euduc.....	20.00
I67	Corp. du Gas de la Cité	chauffage.....	78.00
I68	Marcel Crete	voyage et frais aqueduc.....	264.00
I69-I72	Marcel Cretet	Salaire de décembre	37655
I73	Luc. Dugré	Travaux aqueduc.....	40.10.



Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précédent pour paiement

Il est résolu unanimement que la rue conduisant chez Mme Ernest e Dufresne et cette de Claude Lord soit entretenue à la suite de leur demande par lettre et d'en défrayer la moitié du coût.

Lecture d'une lettre du Ministère de la Voirie autorisant le contracteur à enfouir la conduite d'amenée d'eau le long du Rang St Charless

Lecture d'une lettre de Ministère des Affaires Municipales nous avisant que les demande de soumissions seront publiés dans la Gazette Officiel de Québec Le II décembre 1971 pour qu'il soit ouverte le 29 décembre 1971 à 8 heures du soir et le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions .

Il est résolu unanimement d'ajournée la séance au 29 décembre 1971 au bureau de la Corporation à 8 heures p.m.

J. Philippe Dugré Maire Marcel Crete sec-tr

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session ajournée de l'assemblée régulière du 6 décembre 1971 tenue le 29 décembre 1971 au lieu et heure ordinaire des séances ce 29 décembre 1971 et à laquelle sont présents Messieurs Lucien Rouette Charlemagne Trahan Maurice Gauthier Claude Comeau sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la Prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Concernant les soumissions pour notre emprunt de \$ 150,000.00 nous n'avons reçues aucune soumissions.

M. Maurice Gauthier donne avis de motion qu'a une prochaine assemblée un règlement sera présenté concernant la taxe locataire.

Budget 1972

Considérant que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de la dite Corporation pour l'année 1972 s'établissant comme suit:

Adm Générale dépenses

Conseil de comté	\$ 800.00	Ass. resp. pub.	\$ 500.00
Salaire du sec-trés.	3000.00	Vidanges	3000.00
Role d'éval.	200.00	chemin d'hiver	1500.00
Vérification	200.00	Entretien batisse	500.00
Papetrie et fourn.	500.00	Aqueduc	4300.00
Cautionnement	20.00	Eclairage des ues	4000.00
Congrès conv.	200.00	ass public.	500.00
Assurance	50.00	dons	600.00
Compensation	1200.00	Remb I/I5 Int et cap.	1000.00
Abonnement	35.00	Diver	100.00

Revenus non-fonciers	Aqueduc	
Subvention		300.00
Int sur arr.		25.00
Vidanges		

Autres revenus

Total des revenus non-fonciers

Taxe générale à 35%	\$ 5,214.79
Taxe spéc. a 80%	13,598.72
Taxe spéc. q 05%	852.41
Taxe spéc a 20%	237.80
Taxe a recevoir	

Grand Total des revenus

Attendu que d'après le bidget ci-dessus cette Corporation aura a prévoir au cours de l'année 1972 a des dépenses de

Attendu que pour défrayer les dites dépenses cette Corporation prévoit des revenus non-fonciers s'élevanta.....

Attendu que pour solder la différence entre les dites dépenses et les revenus non-foncier et est requis une somme de,..... qu'il est nécessaire de prélever sur les biens fonds imposables de cette Municipalité évaluation 1,489,940.00

Il est en conséquence résolu qu'une taxe foncière au taux de .15 du 100 d'évaluation pour fins d'administration générale et qu'une taxe foncière spéciale au taux .80 de 100 d'évaluation pour le



service de la dette ou tout autres fins et qu'une taxe foncière spéciale au taux de .05 du 100 d'évaluation pour l'entretien des chemins d'hiver et qu'une taxe foncière spéciale au taux de .20 du 100 d'évaluation pour services publics autre que celui de l'aqueduc formant un total d'imposition de 1.20 du 100. d'évaluation sont imposés et seront prélevés sur tout les biens fonds imposables de la Municipalité le tout tel que porté au rôle d'évaluation actuellement en vigueur au fins de pourvoir aux dépenses prévues au budget ci-devant mentionné adoptée.

Il est résolu unanimement d'autoriser le se c-trés. a faire parvenir un lettre de sympathie pour le décès de la Mère de notre député Antonio Yanakis.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Maurice Côté sec-trés.

Canada

Province de Québec

Corporation Municipale de la Visitation de Pointe du Lac

Session spéciale tenue au lieu et heure ordinaire des séances de 30 décembre 1971 dument convoquée et l'avis de convocation ayant été remis de main à main comportant ouverture et acceptation des soumissions pour notre émissions de \$ 150,000.00, et à laquelle sont présents Mes sieurs Charlemagne Trahan Maurice Gautier Claude Comeau sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant Quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptée tels que laes.

Soumission Cliche et Ass. 98.01%

48,000 7 1/4 % 15 Janv. 1973-82

102,000. 7 1/2 % 15 Janv, 1982

Florida Matteau Inc.

97.25 7 1/2 %.

Sur Proposition de Claude Comeau

Il est résolu unanimement d'accepter la soumission de

Cliche et Ass. pour le prix de 98.01% 48,000. 7 1/4 % 73/82

102,000. 7 1/2 % 1982

et que demande soit à l'honorable Ministre des Affaires Municipales d'autoriser la Corporation Municipale de la Visitation de Pointe du Lac de vendre de gré à gré à Cliche et Ass. 150,000.00 d'obligation pour son règlement de no 97. au prix de (8.01% en prenant 48,000. à & 7 1/4 % de 1973-82 et 102,000. 7 1/2 % 1982 :

Aussi que demande soit faite à l'honorable Ministre des Affaires Municipales d'autoriser la Corporation municipale de la Visitation de Pointe du Lac a ~~vendre~~ emettre à courte échéance de 10 ans au lieu de 20 ans les 150,000. d'obligation du reg. no 97



La séance est levée,

J. Philippe Dugré Maire

Marcel Cretz
sec-trés.

Canada

Province de Québec

Corporation MUNICIPALE DE LA Visitation de Pointe du Lac

La séance régulière du 3 Janvier 1972 n'a pas eu lieu
faute de quorum.

À l'ouverture de l'assemblée à huit heures p.m. seul le
sec-trés. était présents.

Marcel Cretz
sec-trés.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

Session spéciale de la sudite Corporation, tenue au lieu
et heure ordinaire des séances ce 31 Janvier 1972, dument convoquée
par avis spéciale donné à tout les mebres du Conseil comportant
à l'adoption d'une résolution amendant le règlement no 97, et à
laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete Charlemagne Trahan
Lucien Rouette Maurice Gauthier sous la présidence de M. J. Phil-
lippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès
verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que
lues.

RESOLUTION:

ATTENDU QUE la Corpration Municipale de la Visitation
de la Pointe du Lac émet des obligations pour un montant total de
\$ 150,000.00 en vertu du règlement no 97 (Règlement d'emprunt)

ATTENDU QUE, pour les fins de la dite émission il est
nécessaire de modifier le règlement no 97;

IL EST PROPOSE par ~~Charlemagne Trahan~~ Maurice Gauthier

APPUYE par Charlemagne Trahan

ET RESOLU UNANIMEMENT

que le règlement d'emprunt no 97 soit et est amendé s'il
y a lieu afin qu'il soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas et
compris dans l'émission de \$ 150,000.00;

1* Les obligations seront datées du 15 Janvier 1972:

2* Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur
enregistré selon le cas à toutes les succursales dans la
Province de Québec de la Banque Provinciale du Canada;

3* Un intérêt à un taux n'excédant pas 7½% l'an sera
payé semi-annuellement le 15 Janvier et le 15 juillet de
chaque année sur présentation et remise à échéance

des coupons attachés à chaque obligation, ces coupons seront payables au porteur seulement aux même endroit que le capital.

4* Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Adopté a la séance du 31 Janvier 1972.



La séance est levée

J. Philippe Dugré
Maire
Marcel Crete
sec-trés.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 7 février 1972 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete Charlemagne Trahan Lucien Rouette Maurice Gauthier J, Denis Garceau Claude Comeau sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues. Estimé fourni par les ing. Tremblay et Héroux pour notre construction d'aqueduc au montant de \$ 60,752.61.

Lettre du Sous-Ministre des Affaires Municipales comportant l'autorisation du Ministre des Affaires Municipales de Québec M. Maurice Tessier de vendre de gré-a-gré à Cliche et Ass. Ltee les obligations au total de \$ 150,000.00 en vertu du règlement no 97 à condition que le prix de vente ne soit pas inférieur à 98.01 au taux d'intérêt de 7 $\frac{1}{4}$ %(48,000-série 1973-82) et 7 $\frac{1}{2}$ %(102,000-1982).

Les rapport d'analyse d'eau est BONNE

Lecture d'un avis sans préjudice de la Part de Mme Roland Rouette tenant la Corp. Mun. de la Visitation de Pointe du Lac concernant le dommagew causés à sa propriété située dans le rang STE Marguerite lors du bris de la conduite d'eau de 6 po de diametre le

12 Janvier 1972 ou l'on s'est infliltrée dans le sous-sol de sa résidence.

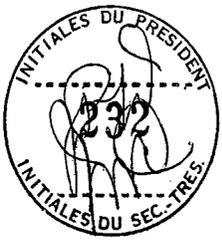
,M Robert Lajoie nous avise qu'il est propriét ire depiscine mais qu'il a un pu t poue remplir cette dite piscine donc ne sert pas de l'eau de la Municipalité et ne devrait pas payer le cout pour les piscines.

Maire suppléant

Il est résolu unanimement que M. Charlemagne Trahan soit nommé maire suppléant pour la Municipalité.

Comptes Aqueduc

chèque no 1-4	Marcel Crete	Salaire\$ 39.90 ✓
2	Union Régional des C.Pop.		451.23 ✓
6-	Marcel Crete	salaire 39.90 ✓



7	Arthur Spéanrd Ass. Camions.....	\$ 277.00 ✓
8	Editeur Officiel de la Province	218.60 ✓
9	Corp du Gaz de la Cité Chauffage	159.18 ✓
10	Hydro-Québec Electricité.....	299.80 ✓
11	Marcel Crete voyage surv, entretien...	349.00 ✓
12	Maurice Doyon Entretien camion.....	26.37 ✓
13	Loranger et Molesworth Ltee.....	307.53 ✓
14	P.A. Gouin Ltee Matériaux.....	647.27 ✓
15	R.Duchesne et Fils Ltee	529.36 ✓
16	Canron Ltee Matériaux.....	1,903.67 ✓
17	Pepin Esso Service Entretien camion...	166.91 ✓
18	Marcel Crete pompier volontaire.....	50.00 ✓
19	Banque Prov. du Canada	ANNULÉ 50 ANNULÉ
20	"" "" Intérêt Frais bancaire	5,105.40 ✓
21	J.M. Gauthier matériaux aqueudc...	19.50 ✓
22-25	Marcel Cretet salaire.....	40.70 ✓

Section Générale

1	Albert Thériault Vidanges.....	223.65 ✓
2	Ministre du Revenu Impot RRq A.M.	99.80 ✓
3	Receveur Général du Canada Impot	46.75 ✓
4	Receveur Général du Canada Timbres	40.00 ✓
5-9	-Marcel Crete Salaire	39.90 ✓
10	Ministre du Revenu	46.96 ✓
11	Receveur Général Canada Impot	40.84 ✓
12	J.M. Beaudry. Dépotoir.....	40.00 ✓
13	Albert Thériault Vidange.....	223.65 ✓
14	La Comp de Téléphone Bell Canada.....	28.68 ✓
15	A Guy Messier Déneigement.....	138.00 ✓
16	La Corp. Des sec Mun, et Scol. Cotisatio	60.00 ✓
17	Corp. Village de Yamachiche	132.76 ✓
18	Thomas Bellemare et Fils déneigement...	308.50 ✓
19	Ministre des Finance Mutations.....	27.00 ✓
20	Arthur Spénard Ass. garantie.....	256.00 ✓
21	Annulé	
22	Hydro Québec Electricité	616.74 ✓
23	Marcel Crete Avis recom. frais bac..	175.00 ✓
24	Receveur Général Canada Timbres.....	40.00 ✓
25-28	Marcel Crete Salaire.....	40.70 ✓
29	Mme Lise P. Messier Copie documents...	146.00 ✓
30	Corp. Mun. Conseil de Comté.....	400.00 ✓
31	La Croix Rouge Canadienne.....	25.00 ✓
32	Conseil Econ. Rég. Mauricie.....	36.00 ✓

Il est résolu à l'unanimité des Membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de rayer des livres de percept on les montants des taxes d'eau de vidanges et de taxes générales qui suivent.

Eau	1971--50.00	Vidanges	Générales
	1970 250.00	1970-69 71.00	1971 nil
	1969 65.00		

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les Loisirs de Pointe du Lac Inc. dans leur projet de demande de subvention au Gouvernement Provinciale afin que ces activités ne soient compromises à cause du manque de fonds afin de subvenir à la Loisirs de nos jeunes.



La séance est levée.

J. Philippe Dugré Maire
J. Philippe Dugré
Marcel Crete Sec. Trés.
Marcel Crete

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 6 Mars 1972 et à laquelle sont présents Messieurs Maurice Gauhtier Charlemagne Trahan Lucien Rouette sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues. Lecture du contrat préparé par le notaire G. Guy Garceau concernant l'achat d'un terrain appartenant à Gérard Biron pour la construction d'un puit artésien.

Concernant les conditions édictés par le vendeur M. Gérard Biron les membres du Conseil ont résolu unanimement d'ajouter au contrat à la suite du mot descendants le mot (direct).

Sur proposition dûment secondée il est unanimement résolu que:

I) La Corporation Municipale du Village de la Pointe du Lac, conformément à une entente prise avec Monsieur Gérard Biron, achète de ce dernier un emplacement mesurant: deux cents pieds par deux cents pieds (200 x 200') formant quarante mille pieds carrés (40,000) et ce au prix total de: deux mille dollars (2,000.00), payable comptant devant servir à l'implantation d'un puit artésien pour alimenter l'aqueduc municipale du Village de Pointe du Lac et avec la condition que si par suite de cette implantation, le puit privé desservait la maison Gérard Biron et ses dépendances, venait à être asséché ou être modifié, La Corporation Municipale de la Pointe du Lac fournira en pareil cas à la maison Gérard Biron tant que lui et ses descendants directs en seront occupants et aux dépendances de la dite maison, l'eau nécessaire et ce gratuitement.

Et au surplus dans les lignes où Gérard Biron restera propriétaire voisin et tant qu'il en sera ainsi la Municipalité devra faire une clôture suffisante pour protéger ledit terrain des animaux voisins.



2) Le terrain faisant l'objet de la transaction est partie du lot: cinq-cent vingt huit(Ptie 528) du cadastre de la Pointe du Lac et est situé en bordure et du côté sud-est du chemin de front du 6^e rang et tel qu'actuellement occupé par la Municipalité et Philippe Dugré Maire de la Municipalité est autorisé pour et au nom de cette dernière à signer le contrat de vente préparé à cette effet par Gilles Guy Garceau, lu à l'assemblée et adopté tel que rédigé.

adopté.

Il est résolu unanimement d'accepter les mutations suivantes:
Jos. Auger à Marcel Auger, Jules Valiquette à son épouse
Place de Tonnancourt à Floren Beaudoin
Ls P. Coté à Madeleine Coté
Mars Buisson à Hélène Buisson
Place De Tonnancourt à J.C Turgeon.
Ministère des Transport à F.E.C. Place Tonancour
a Réal Veillette
René Dugré a Patrick Dupont

Lecture d'une lettre de Eugène Landry nous avisant qu'il ne se sert pas de l'eau et qu'il ne doit pas la payer.

La Compagnie Beaulne Charles Fournier offre leurs services comme évaluation professionnelle par rapport au bill 48

A.B. Planification offre leur service pour plan de développement lotissement réglementation de construction ect.

Le Conseil E.R.M. nous remercie pour notre participation financière pour l'année 1972.

Le Ministère des Affaires Municipales nous avise que des cours pour perfectionnement pour les administrations publiques seront donnés.

Les Rév. Srs Dominicaines du Rosaire nous avisent que le compte de taxes municipales que nous leur avons fait parvenir il ne sont plus tenues d'acquiescer ces dites taxes en rapport avec le bill 48

Il est résolu unanimement qu'en rapport avec les deux entrées d'eau de la Nouvelle bâtisse de la Caisse Pop. Pointe du Lac une entrée serait suffisante mais pour exempter des frais à la Municipalité nous avons consenti les deux entrées mais qu'il n'auront à payer pour seulement une entrée vu que la dépense d'eau n'est pas considérable.

Règlement no 98

Annulant le
règ. no 72
taxe locataire

Considérant que le 2 mars 1959 un règlement intitulé règlement no 72 imposant une taxe pour les locataires.

Considérant qu'un avis de motion a été donné régulièrement

Considérant que le conseil peut annuler par un autre règlement annuler un règlement

Il est en conséquence proposé par le conseiller Lucien Riouette et secondé par le conseiller Maurice Gauthier que le règlement no 72 imposant une taxe pour les locataires soit annulé afin de ne pas surcharger les contribuables vu la hausse de taxes pour la compensation de l'eau.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.
Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à acheter le matériel nécessaire pour l'identification des rues de la Municipalité et de les faire poser.

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec trés.
à communiquer avec l'hydro-Québec pour faire l'installation
d'une lumière sentinelle au réservoir situé Rang St Charles



chèques no	Comptes	
33	Corp. Mun. folio 600 Pte du Lac	\$ 6,000. ✓
34	Albert Thériault vidanges	223.65 ✓
35	J.M. Beaudry dépotoir.....	40.00 ✓
36	Ministre du Revenu Impot RRQ As .	44.96 ✓
37	Reveur Général du Canada Impot'	40.84 ✓
38	Marcel Crete timbres avis recq'	94.40 ✓
39	Thomas Bellemare et Fils déneige....	452.50 ✓
40	Corp; Mun. paroisse taxes.....	62.30 ✓
41	Bibliothèque central de pret.....	340.50 ✓
42	Roland Firard ménage.....	14.00 ✓
43	La Compagnie de Téléphone Bell.....	21.72 ✓
44	Légaré Fres Matériel d'entretien..	10.24 ✓
45	Ministre des Finances mutation.....	30.00 ✓
46	Hydro Québec Electricité.....	205.58 ✓
47-50	Marcel Crete Salaire	40.37 ✓
51	La Revue Mun. Abonnements.....	5.00 ✓
52	A Guy Messier déneigement.....	280.00 ✓
53	Bruno Héroux déneigement.....	35.00 ✓

Section Aqueduc

27	Thomas Bellemare Fils ^{Canron}	35,000.00 ✓
28	Tremblay et Héroux	16,007.66 ✓
29	Caisse Populaire de Pointe du Lac	
30	Thomas Bellemare et Fils.....	19,686.26 ✓
31	J.B. Desachamps obligations....	1,143.07 ✓
32	Daigle Fres Enr.matériaux.....	96.23 ✓
33	Maurice Doyon entretie camion...	10.80 ✓
34	Dumont express transport.....	5.00 ✓
35	Armand St-Pierre gasoline.....	4.00 ✓
36	Ls. Geo. Guilbert travaux aqueduc.	449.00 ✓
37	Corp. Mu Gaz de la Cité chauffage	181.14 ✓
38-41	Marcel Crete salaire.....	40.37 ✓
42	Marcel Crete pompier vol.....	25.00 ✓
43	Caisse Pop. Pointe du Lac Cap et	11,806.81 ✓
44	Pepin Esso Service.....	122.65 ✓
45	Marcel Crete Entreteien voyage...	267.00 ✓
46	Gérard Biron achat de terrain...	2,000.00 ✓

Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui
précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Auger
Maire
Marcel Crete
sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

La séance ordinaire du mois de mars n'a pas eu lieu car seul le conseiller Maurice Gauthier étaie sec-trés. était présent.

Marcel Gauthier sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 1er Mai 1972 et à laquelle sont présents Messieurs Charlemagne Trahan Lucien Rouette Maurice Gauthier Claude Comeau Jean D. Garceau sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues Correspondance.

Lettre de la Compagnie Herman Renaud et Ass. concernant la remise d'un chèque au montant de \$ 180.34 en règlement pour le bris d'une B-F. sur la route 2 en face de Gilles Fortin par un autobus de la Compagnie MURRAY HILL LIMOUSINE SERVICE.

La Corp. Municipale du Comté St Maurice nous avise que le terrain portant le numéro P 105 appartenant à Mme B. Daigneault à été adjugé à M. Emilien Hélie de Pointe du Lac ayant été vendu au Conseil de Comté pour les taxes \$ 86.93.

Le Ministère des Affaires Municipales par l'entremise de M. Charles H. Mercier nous font parvenir des recommandations pour notre système de désinfection de l'eau.

En date du 4 Avril 1972 M. Raymond Gélinas nous avise par courrier redonné que lors de son passage en face de Pointe du Lac un trou dans le chemin a fait des dommages à son auto et nous transmet un compte au montant de \$ 88.66 que le sec-trés. a transmis au assureur.

Le Ministère de la Voirie demande de leur faire parvenir un plan de Notre Municipalité et le sec-trés. leur a répondu par lettre que notre Municipalité ne possède que le plan de toute la Paroisse de Pointe du Lac

Les Ing. Tremblay et Héroux nous fait parvenir un deuxième estimé pour les travaux d'aqueduc au montant de \$3,280.00 dont le sec-trés. leur a fait parvenir un chèque à Thomas Bellemare et Fils.

La Banque Provinciale du Canada nous transmet des coupons et obligations au I/II/71 pour \$ 3,000.00

Gaz du Québec Inc. nous avise que d'après le Bill 48 ne doivent plus être portés au rôle les immeubles faisant partie d'un réseau de distribution de gaz au consommateur.

la Maurienne Evaluation Eng offre ses services pour l'application du BILL 48.



Il est résolu unanimement d'autoriser les sec-trés.
à signer les documents pour l'Hydro Québec relatifs
au contrat pour fourniture de l'électricité pour
station de pompage 6ieme Rang St Charles



Il est résolu unanimement de nommer Marcel Crete comm 2
garde feux évant chef pompier

Il est résolu unanimement de nommer Maurice Gauthier comme
délégué de notre Conseil pour le Service des Bibliothèques de la Mairie

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le
sec-trés. à communiquer avec M. J.R.Lamarre au sujet d'un puit siuté
sur sa propriété dans la courbe dite TOMAQUA, car à plusieurs re-
prise des plaintes ont été formuées concernant le danger que repr-
sente ce puit car aucune protection pour les enfants, aucun couver-
cle ne ferme ce puit.

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à communiquer
avec M. Jos. Dionne afin que si possible le garage qui se trouve sur
sa propriété soit reculer afin que l'entrée du village soit plus propre.

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à faire parvenir
au ministère de la Voirie trois demande pour excavation sous la route
pour des entrée d'eau soit chez M. J.P.Benoit Dr Jacques GOUIN et
M. Claude Garceau. avec un chèqme de \$50.00 par excavation.

Il est résolu unanimement de défrayer les dépenses pour auto au
sec-trés. afin que pour le temps qu'il se rend au puit situé chez

M. Gérard Biron pour faire fonctionner le puit manuellement en
attendant que les travaux soit terminés pour que la pompe fonctionne
automatique, emt afin que la qualité de l'eau que nous avons pré-
sentement soit maintenue le plus possible.

Comptés

Section Générale

54	J.M. Beaudry	Dépotoir.....	..\$	40.00	✓
55	Albert Thériault	vidanges.....		223.65	✓
56	Minitre du Revenu	Impot RRQ A.M...		59.50	✓
57	Receveur Général du Canada		51.05	✓
58	Thomas Bellemare et Fils	déneig.....		355.00	✓
59	La Compagnie de Téléphone Bell		17.96	✓
60	Hydro-Québec	Electricité.....		192.95	✓
61	Ministre des Finances		9.00	✓
62	Louis Beaulieu	Rpération porte,,,,,		9.00	✓
63	Corp. Mun. du Comté St Maurice		346.27	✓
64-67	Marcel Crete	Salaire de Avril.....		40.37	✓
68	A Guy Messier	Déneigement.....		192.00	✓
69	Marcel Crete	timbres avis papetrie..		187.50	✓
70	M. Rosario Crete	Frais rep.....		32.50	✓
71	J "ensis Garceau	" "		32.50	✓
72	Lucien Rouette		32.50	✓
73	Charlemagne Trahan		32.50	✓
74	Claude Comeau		32.50	✓
75	Maurice Gauthier		32.50	✓
76	J.Philippe Dugré		97.50	✓
77	La Compagnie de Téléphone Belle		24.32	✓



78	Nicole Légaré	Copie de docevments...	\$ 60.00	✓
79	Arthur Spénard	Ass. Resp. P. et Pat...	554.00	✓
80	Arthur Spéamrd	ass. Batis e.....	48.00	✓
81	Hydro-Québec	Electricité.....	192.95	✓
82	Albert Thériault	vidanges.....	223.65	✓
83	Légaré et Frères	Marcd.....	13.17	✓
84	Marcel Crete	Timbres voyages avsi comm..	219.00	✓
85	Ministre du Revenu	impt.....	47.60	✓
86	Receveur Général du Canada	40.84	✓
87	Ls. Geo. Guilbert	E, Guilbert I 09. lors II 7.	226.00	✓
88	Thomas Bellemare et Fils	Déneigement	355.00	✓
89	A Guy Messier	Déneigement.....	159.00	✓
90-94	Marcel Crete	Salaire mai.....	40.37	✓
95	J. Marc Gauthier	Travaux ménage.....	21.00	✓

Section Aqueduc

47	J. Marc Gauthier	Travaux aqueduc.....	40.00	✓
48	Marcel Crete	pompier vol.....	198.00	✓
49-52	Marcel Crete	Salaire de avril.....	40.37	✓
53	Thomas Bellamre Fils	2 ieme estimé....	8,280.00	✓
54	J. Pierre Benoit	travaux aqueduc.....	30.00	✓
55	J. Jacques Messier	"" "".....	35.00	✓
56	P. A. Gouin Ltée	Mat. riaux aqueudc.....	287.54	✓
57	Thomas Bellemaret et Fil l	Travux pelle	54.00	✓
58	Corp. du Gaz de la Cité	chauffage.....	129.91	✓
59	Raymond Gélinas	remplissage extincteur	15.66	✓
60	Marcel Crete	voyage entret.....	342.50	✓
61	Pepin Esso Service	entreteien camions	215.04	✓
62	Marcel Crete	pompier volont.....	239.00	✓
63-67	Marcel Crete	Salaire de mai.....	40.37	✓
68	J. Marc Gauthier	déneigement B-F....	162.50	✓
69	Ls Geo. Guilbert	Travaux aqueduc.....	417.00	✓
70	Arm St Pierre	asoline.....	8.75	✓
71	Ministre des Finances	dépot voirie		

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crete sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 5 juin 1972 et à laquelle sont présents Messieurs Rosarion Crete Charlemagne Trahan Lucien Rouette Maurice Gauthier sous laprésidence de M. J. Philippe Dugré le maire formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du Procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Correspondance:

le rapport d'analyse de l'eau esnt BONNE

La Commission Scolaire de Chavigny demandé une copie du rôle d'évaluation de notre Municipalité en vigueur le 1 Juillet 1971

La Firme FIBRASS ENRG de Shawinigan offre des produits ciments etc.

Mme Brigitte L. Bordeleuz demande au Conseil d'acheter du C.P.R. le bout de chemin pour se renere chez elle vu que la dite compagnie ne se sert plus de ce dit chemin.

Le Ministère de l'éducation nous trasmet un chèque octroi pour les Loisirs de Pointe du Lac Inc. au montant de \$ 450.00

Circulaire de la Régie des Eaux du Québec concernant la grosseur des tuyaux d'aqueduc soit pas en bas de 4 po. minimum.

L'Hydro-Québec nous avise que les deux munière installées sur la rue Simard nous étaient facturés et nous seront crédités a partir du 1er Janvier 1972. 2 lumières de 4,000 lumens.

Le Ministère de la Voirie nous transmet les permis d'excavation pour les entrées suivantes; Dr Jacques Gouin J.P. Benoit et Claude Garceau.

M. Le conseiller Lucien Rouette donne avis de motion qu'un règlement concernant les terrains grandeur et aussi largeur de batisses dessus.

Avis de motion pour constructions et terrains.

Il est résolu unanimement que le salaire qui sera payé pour les personnes qui travailleront pour la Municipalité seront payé à l'heure soit \$1.75, 2.00 2.225 et 2.50 tout dépendera du travail à accomplir.

Il estv résolu d'autoriser le sec-trés. de faire mettre de la pierre sur les approche de l'avenue Blais.

Il est résolu unanimement d autoriser le sec-t rés. a communiquer en réponse a` la demande de Mme Bordeleau conermant le di t chemin appartenant au C.P.R. car la Municiplaité ne peut prendre ce dit chemin car ce chemin ne remplit pas le conditions nécessaire soit les fossè bien fait et le fond du dit chemin n'est pas encondition pour en faire une rue carrossable et doit avoir un minimum de 50pieds de largeur d'après les plans de la Municipalité

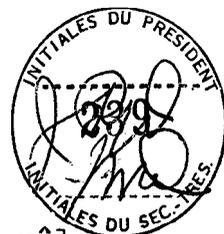
chemin gare
Mme Bordeleuau.

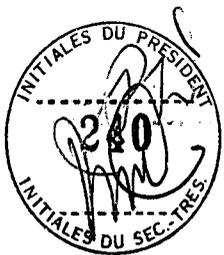
enseigne de rues. Il est résolu unanimement d autoriser le sec -trés. afaire faire des enseihnes pour les rues et avenues nouvelles.

plan d'aqueduc revisés par le sec-trés. Il est résolu unanimeement d autoriser le sec-trés. a prendre quelqu'un pour le remplaner a son bureau pour le temps qu'il prendra afin de faire une grande revision pour les plans d'aqueduc les addition au réseau et les nouvelles entrées.

Rèdptes

chèques no 96	Abbert Thériault vidanges.....	\$ 223.65 ✓
97.	J.M. Beaudry dépotoir.....	50.00 ✓
98	Ministre du revenu	47.60 ✓
99	Receveur Général Canada.....	40.84 ✓
100	Comm. Scol. Chavigny.....	198.92 ✓
101	Marcel Crete Timbres avis recomm.	204.75 ✓





I08	Hydro-Québec	
I08	Ministre des Finances mutations....	12.00 ✓
I04	Luc. Dugré déneigement.....	15.00 ✓
I08	La Compagnie de Téléphone Bell.....	20.74 ✓
I06	Société SSJB Mats	28.00 ✓
I07	Loisirs de Pointe du Lac Inc.	750.00 ✓
I08-III	Marcel Crete salaire de juin.....	40.37 ✓
II2	G.G. Garceau frais de contrat G.Biron	50.00 ✓

Section Aqueduc

72	Thomas Bellemare Fils 3ie estimé	4,864.50 ✓
73	Germain Freres travaux réservoir...	73.40 ✓
74	R.J. Levesque Fils 10% retenue puit....	630.00 ✓
75	Marcel Crete etretien.....	280.00 ✓
76	Hydro-Québec Electricité.....	124.36 ✓
77	Corp. du Gaz de la Cité chaaffage.....	67.77 ✓
78	J.P. Marcotte travaux aqueduc.....	18.00 ✓
79	Ls Geo. Guilbert Travaux aqueduc.....	
80	A Guy Messier Travaux avec tracteur..	225.35 ✓
81	Marcel Crete Salaire pompier vol.....	125.00 ✓
82	Pepin Esso Service entretien camion...	57.99 ✓
83-86	Marcel Crete salaire juin.....	40.37 ✓
87	J.M. Gauthier travaux aqueudc.....	22.00 ✓

Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la Corporation Municipale de la Visitation de Pointe du Lac acquiert pour le prix nominal de un dollar (\$1.00) payable comptant à la signature du contrat de Place de tonancourt Inc. dont le président M. Jean-J. Légaré, un terrain devant servir de rue et portant les numéro P 261-13 du cadastre officiel de Pointe du Lac tel qu'apparaissant au plan de l'arpenteur Paul Michaud en date du 19 novembre 1971 le tout avec tuyaux d'aqueduc et réseaux d'égout pluvial installés dans la dite rue.

La séance est levée

Philippe Dugré Maire
Marcel Crete sec-trés.

PROVINCE DE QUEBEC
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VISITATION DE LA POINTE DU LAC

JE, Ernest Lucien Bélard, ayant été nommé pour faire la vérification des livres et documents pour les douze mois terminés le 31 décembre 1971 Jure sur les Saints Evangiles que je ferai mon devoir au meilleur de mon jugement.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Assermenté devant moi à la Pointe du Lac le 28 juin 1972.

Marcel Crete *Ernest Lucien Bélard*

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue
au lieu et heure ordinaire des séances ce 3 juillet 1972
et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete
Maurice Gauthier J. Denis Garceau Claude Comeau Lucien Rouette sous
la Présidence de M. J. Philippe Dufré formant quorum.



Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal
de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Correspondance

M. Jules Baril de Pointe du Lac nous transmet un compte pour
réparation de Cloture brisée par les charnués a neige au montant
de \$ 15.00

Le bureau de la Statistique de la Province de Québec nous trans-
met le recensement de 1971 avec hommes 702 femmes 608 total 1310

Lecture d'un projet de loi 31 FLUORATION de L'EAU

Le congrès des sec-trés. le 16-17-18-19- Aout 1972 Sherbrooke

Le Ministère de la Voirie nous transmet une servitude de no-
non-accès à la Route St-Charles Ancienne Route des Garceau

Sur proposition dument secondé à l'unanimité ce qui suti.

QU'après avoir pris connaissance du plan montrant la subdivision d'u
d'une partie du lot 263 devant porter le numéro 263-16 étant dé-
signé comme rue du cadastre officiel de la Pointe du LAC TEL QUE
préparé par Geo. Gariépy et arp. Géo. en date du 24 Mai 1972, le
conseil donne son consentement a cette subdivision telle que pro-
jeté et apparaissant au dit plan soumis au Conseil. Que le sec-trés.
est autoriser a donner copie de cette résolution de façon à ce
que de dit paln recpive les approbations nécessaire du Gouvernement
provincial et entre en vigueur incessamment.

Le conseiller maurice gauthier donne avis de motion qu'a une
prochaine assemblée un règlement sera soumis pour l'achat d'un
terrain devant servir de rue et portant le no 263-16 - 31 - 264-13
Il est résolu unanimement d'autoroser les sec-trés. et le maire a
assister a leur congrès respectifs et d'en défrayer les dépenses.

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. a faire
parvenir le compte de M. Baril a notre contracteur Thomas Belleme Fils
A la suite d'une recontre avec les Rev. F.I.C. de Pointe du Lac
concernant un projet de paln pour d s égout, il est résolu una-
nimement d'autoriser le Conseil Municipale a se rendre a Québec soit
a la Régie des Eaux ainsi qu'a la Commission Municipale de Québec
prendre les informantion nécessaire a ce sujet. et d'en défrayer les
frais des dépense et du voyage.

M. J. Denis Garceau conseiller donne avis de motion qu'a une pro-
chaine assemblée un règlement intitulé sera soumis pour défendre
la vente et l'l'utilisation des pieces pyrothecniques (Pétards) dans
les limites de notre Municipalité suite a de nombreuses plaintes
reçues par rapport a la trnquilité des contribuables et d'autoriser
le sec-trés. a demandé a notreaviseur légal de préparé ce règlement

Population 71
1310

rue toancourt

263-16 - 31

264-13

251-5-6-7

Ave RICARD

Ave MICHEL

Avis de motion

achat terrain

Dépenses de
congrès

Voyage a Québec

EGOUTS



Il est proposé, appuyé et adopté que conformément aux dispositions de la loi des chemins de Fer du Canada (Statuts révisés du Canada 1952 Chap. 234 art 378 par.2) ce Conseil par les présentes approuve l'emplacement des lignes de téléphone tabt aériennes que souterraines de la Compagnies de Téléphone Bell du Canada déjà construites dans les limites de cette municipalité ainsi que la hauteur minima de dix-huit lieds aux croisées des lignes aériennes au-dessus de la chaussée de rues et consent a ce que la dite compgnie construise toutes lignes aériennes ou souterraines dont elle pourra avoir besoin pourvu que le choix de l'emplacement de ces dernières soit assujettis à l'approbation du Conseil Municipale de la Visitation de Pointe du Lac sec-trés. de cette Municipalité dont l'approbation liera la Municipalité.

Que ce conseil autorise par les présentes la dite Compagnie à émonder tous les arbres croissant ou existants sur les rues routes grandes routes squares et lieux publics de cette Municipalité de façon qu'ils ne gênent en rien l'exploitation des dites lignes de téléphones. Cet émondage devra etre mais sans dommages inutiles et aux frais de la dite Compagnie.

Comptes section Générale

chèque no II3 Albert Thériault Vidanges.....	\$ ↓	223.65
II4 J.M. Beaudry Dépotoir	↓	50.00
II5 Légaré Freres Mardes.....	↓	26.42
II6 Marcel Crete Adm Bureau.....	↓	246.50
II7 Ministre du Revenu	↓	59.50
II8 Receveur Général du Canada.....	↓	43.70
II9 J.Pascal Hardware Lte.....	↓	51.32
I20 Louis Beaulieu Fleurs.....	↓	15.50
I21 Reèveur Général Canada Timbres	↓	48.00
Lucien Rouette Frais rep.....	↓	32.50
I23 Rosario Crete Frais de rep.....	↓	32.50
I24 Maurice Gauthier "" ""	↓	32.50
I25 Charlemagne Trahan "" " , , , , , , , , , ,	↓	32.50
I26 Claude Comeau "" ""	↓	32.50
I27 J.Denis Garceaa " "	↓	32.50
I28 J.Phil. Dugré + "	↓	97.50
I29-I33 Marcel Crete salaire de juil	↓	40.37
I34 Ministre des Finaces Mutations....	↓	11.00
I35 La Comp. Bell Canada Téléphone..	↓	39.67
I36 Thomas Bellamare et Fils Che. Hiver	↓	1448.00

Section Aqueduc

88 Corp. Du Village Yamachiche	↓	36.00
89 Hydro Québec.....	↓	853.56
90 Banque Prov. du Canada Int.....	↓	5,564.97
98 A Guy Messier Travaux tracteur..	↓	36.00
92 Pepin Esso Service Entretien Pompe	↓	315.96
93 Camilein Alarie Travaux aqueudc..	↓	20.00
94 Maurice Doyon Entretien ponpe....	↓	53.59
95 Marcel Crete Pompiers Vol.....	↓	150.00
97-101 Marcel Crete Salaire juil.	↓	40.37

I02 Luc Dugré Entretien Pompes \$ 205.00

I03 Luc Dugré " " " 25.00



Sur proposition dûment secondée il est unaniment résolu que:

La Corporation du Village de la Visitation de Pointe du Lac acquière au prix de un dollar(\$1.00) de: Place de Tonnancou Inc. la rue portant le numéro civique (26I-13 du Cadastre de la Pointe-du Lac avec toutes les installations et améliorations de tuyaux d'égouts pluviaux se trouvant dans la dite rue avec réserve pour la Corporation Municipale acquéreur de faire un règlement de répartition en ce qui concerne le coût d'entretien de remplacement et d'opération de ce tuyaux d'égout pluvial entre les emplacements riverains s'il y a lieu à l'avenir,

C'est donc dire que la rue avec installations de tuyaux d'égout qui s'y trouvent appartiendront a la Corporation Municipale de la Pointe du Lac au prix de u dollar(1.00) payable comptant par la Corporation a ladite Place de Tonnancour Inc.

Un contrat a cette effet a été préparé par Gilles Garceau lu a l'assemblée et adapté tel que rédigé.

Philippe Dugré Maire de la Municipalité est autoriser à signer pour et au nom de la dite Municipalité le contrat de cession de la dite rue a intervenir en cette affaire.

Règlement no 99

Sur proposition dûment secondée il est résolu unanimement ce qui suit:

Considérant qu'il est dans l'intérêt des contribuables de la Municipale d'augmenter le nombre de contribuable;

Considérant qu'un avis de motion a été donné antérieurement;

Considerant qu'il est dans l'intret général d'acheter un terrain devant servir de rue faisant partie du lot 26I-13 du cadastre officiel de Pointe du Lac, de Place de Tonnancourt Inc.

Considerant que ce dit terrain ~~est~~ rue est déjà en forme et sert présentement au passage des véhicules automobiles pour les résidents de cette dite rue et que déjà une conduite d'eau y est installée ainsi qu'un système d'égout pluvial.

Considerant que ce terrain mesure cinquante pieds (50') de largeur entre ses lignes de côté Nord Ouest et sud-est sur une longueur de huit cent seize pieds et soixante dix sept centième(816'77) dans sa ligne de côté nord-ouest et de sept cent quatre-vingt seize pieds et dix-neuf centième(796'19) dans sa ligne de côté sud-est le tout au pieds anglais ayant une superficie moyenne de quarante mille quatre cent pieds carrés(40,400) P.C. mesure anglaise

Considérant que ce dit système d'égout pluvial sera a la charge des propriétaire qui en font usage si dans l'avenir des travaux s'imposent pour réparations entretien améliorations, une répartition sera faite pour les abonnés a ce dit système.

Il est en conséquence résolu unanimement que le Conseil achète un terrain faisant partie du lot 26I et portant le numéro 26I-13 du cadastre officiel de Pointe du Lac tel que le tout apparait sur un plan de subdivision de l'arp. geo. Paul Michaud en date du 4 oct. 1971

approuvé par le Ministère des Terres et Forêts le 19 nov, 1971 et déposé au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières.

La cession de ce dit terrain consentie par son président de Place de Ténancourt Inc. J. J. Légaré à la Municipalité de p Pointe du Lac moyennant la somme de un dollar (1.00) payable comptant à la signature du contrat.

Le Maire J. Philippe Dugré est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de vente à cette effet.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi

Adopté

La séance est levée

Charlemagne Trahan Maire suppléant
Marcel Côté sec-trés

CANADA

Province de Québec

Corporation Municipale la Visitation de Pointe du Lac

Session spéciale de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, dûment convoquée à tout les membres du Conseil de main à main et comportant sur cette avis :

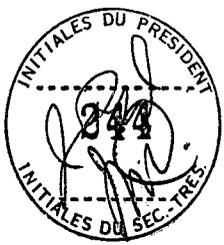
Etude et adoption d'une résolution pour faire préparer des plans pour égout Plan Directeur Ing. Tremblay & Héroux.

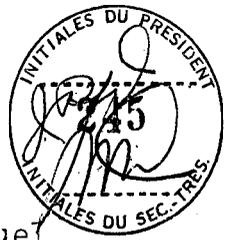
Tout les conseillers sont présents à cette assemblée ce 11 juillet 1972 à laquelle sont présents Rosario Crte J. Denis Garceau Maurice Gauthier Ch. Trahan Lucien Rouette Claude Comeau M. J. Phillippe Dugré le maire est absent et M. Charlemagne Trahan Maire suppléant président l'as emblée.

Après étude et discussion il est proposé par le conseiller Claude Comeau et secondé par le conseiller Maurice Gauthier il est résolu unaniment d'autoriser les ing. Tremblay et Héroux de Shaw. a fait un plan directeur pour un réseau d'égout sanitaire et autoriser les sec-trés. a communiquer par lettre au Rev. Freres de L'I. Chrt. de Pointe du Lac si il y avait possibilité d'avoir un peu d'aide financière pour ce projet de préparation de plan afin de hater ce dit projet vu que la Municipalité n'a pas présentement sur son budget cette dépense pour l'année en cours.

La séance est levée

Charlemagne Trahan Maire suppléant
Marcel Côté sec-trés.





CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE-DU-LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 7 août 1972 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crête J. Denis Garceau Maurice Gauthier Charlemagne Trahan Lucien Rouette Claude Comeau sous la présidence de M. J. Philippe Dugré le maire.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Correspondance

Lecture des lettres de l'Union des Conseils de Comté concernant le rôle d'évaluation.

Offre de services par la firme d'évaluation, Diament et Associés de Québec. Les analyses d'eau sont bonnes. L'Union Régionale des C.P. Desjardins accuse réception de votre chèque de \$ 1947.54 .

Demande de permis par M. J.C. Boies pour Motel, Salle à manger Bars cette demande a été affichée le 4 juillet 1972.

Me Michel Lupien avocat nous transmet un projet de règlement concernant l'utilisation de pièces pyrotechniques.

La Fabrique de Pointe-du-lac par M. le curé nous avise que tout compte doit être transmis pour approbation au visiteur des Fabriques Abbé Paul Guay.

M. Denis Loyer assaste à l'assemblée et demande au Conseil de biffer son compte de taxe d'eau, mais comme le règlement le stipule il devra acquitter ce dit compte.

Chèque du Ministère du Revenu au montant de \$9652.94, taxe de vente

Mme Roland Rouette assiste à l'assemblée et demande des informations concernant sa réclamation pour dommages par l'eau à sa propriété au mois de janvier 1972 et le sec-trés après information lui fit part que c'est à l'assurance même qu'elle devra se renseigner.

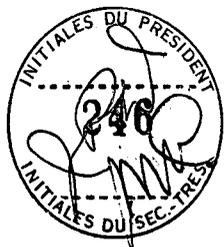
Les Rév. Frères de l'Instruction Chrétienne accompagnés par un contracteur font une demande pour faire préparer un plan directeur pour un réseau d'égout. M. Fernand Héroux Ingénieur est aussi présent et offre aux membres du Conseil que si le budget de la Municipalité ne peut absorber le coût de ce plan qui serait de l'ordre d'environ \$5000.00 pourrait être payable l'année suivante aux conditions d'acquitter les intérêts

Résolution

Il est résolu unanimement de faire parvenir un chèque de \$50.00 au Ministère de la Voirie et une demande pour excavation sous la route no 2 face à la propriété du Dr. Ls-Georges DeCharette pour une entrée d'eau $\frac{3}{4}$ po.

Il est proposé par M Lucien Rouette appuyé par M. J. Denis Garceau et résolu: De mandatés la Corporation du Comté de St-Maurice afin de perfectionner le rôle d'évaluation;

De demander à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de prendre les dispositions nécessaires afin que la présente résolution puisse pren-



dre effet sans délai.

Il est proposé par M. Claude Comeau appuyé par Maurice Gauthier et résolu d'autoriser les Ingénieurs Tremblay et Héroux et Ass. de préparer un plan directeur pour un réseau d'égout sanitaire et pluvial.

Règlement no 100

Attendu qu'un avis de motion a été dûment et légalement donné par le conseiller M.J.D. Garceau;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la municipalité et de ses contribuables de limiter l'usage de feux d'artifices, de pétards, de pièces pyrotechniques, à l'intérieur des limites de la municipalité;

Attendu que le conseil municipal de la Corporation Municipale de la Visitation de Pointe-du-Lac a tous les pouvoirs aux fins des présentes;

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller J.D. Garceau et secondé par le conseiller M. Maurice Gauthier et résolu que le présent règlement portant le numéro 100 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété:

Article 1: il est strictement défendu et prohibé pour toutes personnes de faire usage ou de tirer des feux d'artifice, de pétards, des pièces pyrotechniques dans la rue les chemins ou dans le voisinage d'un édifice, ou d'un bocage ou d'une clôture à l'intérieur des limites de la municipalité ;

Article 2: l'usage des pièces pyrotechniques par des personnes compétentes en la matière sera cependant autorisé par résolution du conseil municipal lorsqu'une demande sera faite à cette effet pour les manifestations publiques seulement;

Article 3: toute infraction à ce règlement rend le contrevenant passible d'une amende n'excédant pas \$20.00 et des frais, et à défaut du paiement de l'amende et des frais, dans les quinze jours après le prononcé du jugement, d'un emprisonnement d'au plus un mois;

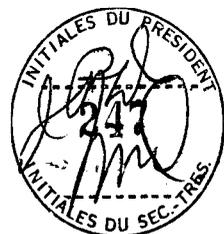
Article 4: le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Adoptée à l'assemblée du 7 août 1972

Comptes section général

chèque no: 137 Place de Tonnancour Inc.....	\$1.00
138 Albert Theriault Vidanges	\$223.65
139 J.M. Beaudry Depotoir	\$50.00
140 Ministre des Finances.....	\$7.00
141 Ministre du Revenu	\$47.60
142 Receveur Général Canada	\$41.05
143 Marcel Crête	\$259.50
144 Bell Canada Téléphone	\$50.50
145 Gilles-Guy Garceau	\$42.00
146	
147 Banque Prov. du Canada.....	\$843.99
148 Yvan Plante	\$37.50
149 Ls-Geo. Berthiaume.....	\$80.00

MARGE DE LA RELIURE
Municipales Ltée, Parham, Québec



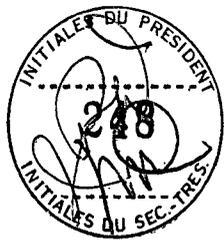
150	Bruno Héroux.....	\$80.00
151	J.P.Boisvert.....	\$80.00
152	Marcel Crête	\$275.00
153	Marcel Crête Salaire.....	\$40.37
154	Marcel Crête Salaire	\$40.37
155	Marcel Crête Salaire.....	\$40.37
156	Marcel Crête Salaire.....	\$40.37
157	Ministre des Finances.....	\$21.00
158	J.Pascal Hardware.....	\$27.77
159	Nicole Légaré.....	\$40.00
160	Lise Proulx Messier.....	\$45.00
161	Fabrique Pte-du-Lac.messe..	\$5.00

Section Aqueduc

chèque no	104	Banque Prov. du Canada Frais banq.....	\$27.82
	105	U.Rég.des C.P.Desjardins	\$1947.54
	106	Banque Prov. du Canada Cap.Int.....	\$6736.01
	107	Banque Prov. du Canada	
	108	Marcel Crête	\$40.37
	109	Maurice Doyon.....	\$44.36
	110	Canron Limitée.....	\$307.58
	111	Armand St-Pierre.....	\$5.10
	112	Launier Ltée.....	\$175.27
	113	Germain et Frère Ltée.....	\$244.08
	114	R.Duchesne et Fils Ltée.....	\$61.84
	115	P.A.Gouin Ltée.....	\$271.87
	116	A.Guy Messier.....	\$164.00
	117	J.Jacques Messier	
	118	R.Duchesne et Fils	\$96.21
	119	Marcel Crête	\$40.37
	120	Marcel Crête.....	\$40.37
	121	Marcel Crête	\$40.37
	122	Marcel Crête.....	\$40.37
	123		
	124	Corp. du Village Yamachiche.....	\$46.00
	125	Hydro Québec Electricité.....	\$244.13
	126	Marcel Crête.....	\$348.50
	127	Pépin Essò Service.....	\$187.71
	128	Luc Dugré.....	\$118.00
	129	J.Jacques Messier	\$208.00
	130	Ministre des Finances Dépôt.....	\$25.00
	131	Ministre des Finances Dépôt.....	\$25.00

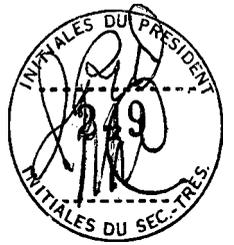
Il est résolu unanimement de révisé l'accròle et d'évaluation avec .55.
amendement tel qu'on les voient décrit ci-après:

	En plus	En moins
Jean-Claude Duchesne	\$100.	
Henri St-Pierre	\$300.	sec-trés



François Tourigny	100	100
Gunter Gallish	60	
Daniel Hachez	1200	
Domina Dubé	100	
Armand Paillé	1000	
François Panneton	500	
Mme Jacques Héroux	300	
Patrick Dupont	200	
Pierre Désaulniers		100
Pierre-André Larose	1000	
A. Guy Messier	400	
Marc-Aurèle Messier	200	
Yvan Bourbeau	550	
Mme Henri Bisson		100
Rosario Crête		150
Georges Lešmerises	300	
Lucien Rouette		200
Réjean Lessard	1600	
Philippe Dugré		550
Henri Dugré		100
Rock Martel		200
Albeřtino Loyer		1100
Jacques Milot		400
Florent Loyer		200
Rosaire Poliquin	300	
J. Jacques Jutras	500	
René Crête	1500	
Gaston Thériault	300	
Caisse Populaire	400	
Frère Inst. Chré.		500
Thomas Fortin Betty	400	
Willie Robert	350	
Edouard Hubert	600	
Yves Lafrenières	4000	
J. D'Arc Duguay Talbot	1500	
J. R. Bellemare	600	
Georges Arcand	600	
Judes Levasseur	500	
Benoit Carrier	500	
André Dugré	200	
Florent Beaudoin	2900	
F. Vadeboncoeur		14,000
Anatole Bellemare	650	
Réal Gélinas	2000	
Gérard Harnois	2800	
Christiane Tousignant	2900	
Réal Veillette	2900	
J. Claude Turgeon	2900	
André Bellemare	2800	

Marcel Pépin	2800
Claude Lafrenière	2900
Grégoire Flamondon	2900
Roger Riquier	2900



Il est résolu d'accepter les 89 mutations qui suivent:

Réal Legris à Robert Legris, dame Ruth Biron à André Biron, Adélaré Rouette à Lucien Duperreault, Antoine Leduc à Raymonde Lachance, Joseph Auger à Jean-Paul Garceau, Joseph Auger à Claude Garceau, Léo Lupien à Michel Lupien, René Dugré à Réjean Hinse, René Dugré à Jean-Claude Paquin, dame Elisabeth Dupont à Albé Dupont, Joseph Auger à Jeannine Auger, Lucien Rouette à Adélaré Rouette, Napoléon Paquin à Robert Mercier, Léo Rouette à Normand Michaud, Albert Tanguay, Jacques Gagnon à Jacques Lampron, François Tourigny à Claude Bisson, dame Cécile Beaudoin à Armand Paillé, Philippe Dugré à Ministère de la Voirie, Alexandre Soucy à Yvon Jeté, Jean-Paul Hélie à Marius Messier, dame Imelda Crête à Jean-Pierre Benoit, François Tourigny à Henri St-Pierre, Frères des Ecoles Chrétiennes de Trois-Rivières à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (Ministre des transports), Lucien Rouette à Léo Rouette, dame Yvette Courchesne dit Lafleur à Laurent Lebiere, Henri St-Pierre à Claude Bisson, Jacques Gagnon à Antonio Charest, Léo Rouette à Pierre Charrier, Armand Berthiaume à Lionel Lefebvre, Michel Lupien à dame Lise Vaillancourt, dame Gabrielle Lambert à Nicole Bouchard, Joseph Auger à Marcel Auger, Jules Valiquette à dame Marguerite Mailhy, Place de Tonnancourt à Florent Beaudoin, Louis-Philippe Coté à dame Madeleine Coté, Marc Buisson à Hélène Buisson, Place de Tonnancourt Inc. à Jean-Claude Turgeon, Sa Majesté la Reine (Ministère des Transports) à les Frères des Ecoles Chrétiennes de Trois-Rivières, Place de Tonnancourt Inc. à Réal Veillette, René Dugré à Patrick Dupont, Napoléon Guilbert à dame Liliane épouse d'Alphonse Gagné dame Irène épouse de Jacques Rouette Jean-Louis Paul*Emile Jean-Marc et Léo-Paul, dame Charlotte Lavioie à Jean-Louis Drouin, René Dugré à Louise Thibault épouse de Jacques Heroux Adélaré Rouette à Jacques Moreau, Place de Tonnancourt à Christiane Toussignant, Ronald Vanier à Marcel Raymond, Adélaré Rouette à Jean-Jacques Labarre, Léo Rouette à Alain Beaudry, Lucien Rouette à Julien Roberge, Albert Simard à Adélaré Rouette, dame Suzanne Désaulniers épouse de Henri Vézina à Pierre désaulniers, Pierre Désaulniers à Ronald Vanier, Jean-Marc Guilbert à Jean-Claude Duchesne, Wellie Dupont à René Dugré, Jean-Jacques Duval à dame Jeanne Bonneville épouse de Jean-Jacques Duval, Léo Janvier à Jean-Louis Dontigny, Dontigny Inc de St-Tite, dame Irène Rouette épouse de Georges Corbin à Léo Bellemare, Camille Beaulieu à Gunter Gallich, René Dugré à Réal Gélinas, Place de Tonnancourt Inc à Gérard Harnois Lucien Rouette à Léo Rouette, Napoléon Paquin à Domina Dubé, Albert Tanguay à Henri Tanguay, Lucien Rouette à Jean Rouette, Odilon Crevier à Rosaire Poliquin, Jonh Astravas à Fernand Vadeboncoeur, Fernand Vadeboncoeur à Yves Lafrenière, Lucien Rouette à Marcel Boucher, Dontigny Inc à Jean-Claude Boies, Place de Tonnancourt Inc à la corp. du Village de la Visitation de la Pointe-du-Lac, Fernand Vadeboncoeur à Wellie Robert, Fernand Vadeboncoeur à dame Jeanne D'Arc Duguay Talbot, Place de Tonnancourt Inc à Grégoire Flamondon, Fernand Vadeboncoeur à Edouard Hubert, Place de Tonnancourt Inc à Roger Riquier, Fernand Vadeboncoeur à dame



Elian St-Arnaud épouse de Louis-Georges Arcand, Fernand Vadeboncoeur à François Panneton, Fernand Vadeboncoeur à Anatole Bellemare, Fernand Vadeboncoeur à Yvan Bourbeau, Fernand Vadeboncoeur à Benoit Carrier, Fernand Vadeboncoeur à dame Pauline Giroux épouse de Judes Levasseur, Fernand Vadeboncoeur à J. Roland Bellemare, Gilles Dufresne Ginette Dufresne Réjean Dufresne à dame Simone Jutras veuve d'Ernest Dufresne, Place de Tonnancourt Inc à Marcel Pépin, Vital Allaire à Maurice Senneville, André Morissette à Raymond Morissette, Majella Dufresne épouse de Léo Gosselin à Armand Berthiaume,

La séance est levée

J. Phil. Dugré

Maire
Maurice Gauthier

sec-trés

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE-DU-LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 5 sept. 1972 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crête, Charlemagne Trahan, Lucien Rouette, Maurice Gauthier, J. Denis Garceau sous la présidence de M. J. Phil. Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées tels que lues.

Correspondance

Lecture d'une lettre du Ministère des Affaires Social nous avisant que nos versements étaient dûs soit: \$500.00 pour Assistance Publique et \$500.00 pour Assistance Sociale.

Lettre de l'Association Forestière nous invitant pour leur 30e congrès le 20 sept. 1972 au Sapin Bleu au Cap-de-la-Madeleine.

Les analyses d'eau sont: Bonnes.

Lecture d'une résolution adoptée par les commissaires de la Commission Scolaire Chavigny concernant le nivellement des rôles 1971-1972

Copie de la résolution

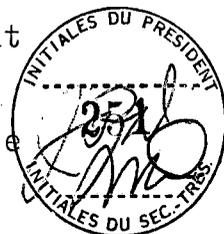
Province de Québec

Commission Scolaire Chavigny

Session régulière du Conseil des commissaires de la Commission Scolaire Chavigny

tenue le 14 août 1972 et à laquelle sont présents le président M. Joseph Duplessis et les commissaires d'écoles suivants: Madame Monique Leduc et messieurs Robert Boucher, Paul Desmarais, Jean-jacques Dus-sault, Marcellin Fournier, Gaston Lampron, Jules Levasseur, Léo Lafre-

nière, Roland Lemieux, Marcel Tousignant, le directeur général
le directeur général adjoint, et le secrétaire général sont
présents.



Considérant le rapport du nivellement des rôles pour l'année
1971-72 préparé par la Mauricienne Evaluation Enr. et les
explications reçues des évaluateurs de ladite Firme;

Considérant la hausse considérable de l'évaluation à 100% dans le secteur
de Pointe-du-Lac;

Considérant que certaines données de base devant servir de critères aux
évaluateurs sont, au dire de ces derniers, à toute fin insuffisantes ou
incomplètes;

Considérant qu'en toute justice pour les contribuables de ce secteur, la
commission scolaire Chavignyne peut accepter le rapport du nivellement
des rôles 1971-72 pour la partie qui concerne la municipalité de la Visi-
tation de Pointe-du-Lac et la municipalité de Pointe-du-Lac (Paroisse)

IL est en conséquence proposé par Léo Lafrenière Commissaire

Que le rapport du nivellement des rôles pour la Pointe-du-Lac et le vil-
lage de Pointe-du-Lac soit contesté et que la Commission Scolaire des
Vieilles-Forges prenne les mesures nécessaires pour commander une nouvel-
le étude dans ce secteur dans les plus brefs délais.

Adopté à l'unanimité.

Résolutions:

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à faire parvenir à M.
Jos Dionne une lettre l'avisant qu'il devra avertie les locataires qui
sont dans sa propriété à l'entrée du village afin de bien vouloir enlever
les vieilles autos ou rebuts qui sont sur le devant de la propriété le lo-
long de la route 2.

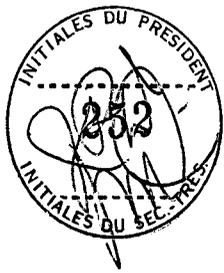
Après avoir reçu des plaintes de contribuables à savoir qu'un chien dont
le propriétaire est M. Emilien Livernoche erre partout et peut causer des
dommages sérieux il est résolu unanimement de demander à M. Livernoche de
bien vouloir attacher sa bête.

M. le Conseiller Rosario Crête donne avis de motion qu'à une prochaine sé-
ance un règlement sera soumis au Conseil modifiant le prix pour un entrée
d'eau.

M. Florent Loyer rencontre des membres du Conseil pour soumettre un pro-
jet de subdivision de terrains ainsi qu'une rue. Les membres du Conseil
lui donne les formalités requises pour un plan et une rue comme ceux
projetées sur un projet plan.

Comptes section générale

162. Albert Thériault.....	&223.65
163. J.M. Beuadry.....	50.00
164. La Revue Municipale.....	35.00
165. Marcel Crête.....	244.00
166. Téléphone Bell Canada.....	65,27
167. Légaré et Frères.....	3.23
168. Ministères des Finances.....	500.00
169. Ministère des Finances.....	500.00
170. Marcel Crête.....	40.37



171. Marcel Crête..... 40.37 ✓
172. Marcel Crête 40.37 ✓
173. Marcel Crête 40.37 ✓
174. Ministre de Revenu..... 47.60 ✓
175. Receveur Général Canada..... 41.05 ✓
176. Ernest Livernoche..... 20.00 ✓

Section aqueduc

132. Hydro-Québec.....; \$101.07 ✓
133. Duchesne et Fils..... 42.45 ✓
134. Corp. du Vil. Yamachiche..... 190.18 ✓
135. J. Pascal Hardware Co..... 12.64 ✓
136. P.A. Gouin..... 533.17 ✓
137. Ls-Georges Guilbert..... 259.00 ✓
138. Marcel Crête..... 25.00 ✓
139. A. Guy Messier.;..... 343.00 ✓
140. Pépin Esso Service..... 79.17 ✓
141. Marcel Crête 351.50 ✓
142. Marcel Crête..... 40.37 ✓
143. Marcel Crête..... 40.37 ✓
144. Marcel Crête..... 40.37 ✓
145. Marcel Crête..... 40.37 ✓
146. J.J. Messier.....;..... 200.00 ✓
147. Maurice Blanchette..... 20.00 ✓
148. Germain et Frères..... 40.90 ✓

Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiements.

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à faire parvenir tous les documents nécessaire à notre aviseur légal M. Michel Lupien afin d'amender le règlement no 74 concernant l'augmentation du prix pour entrée d'eau.

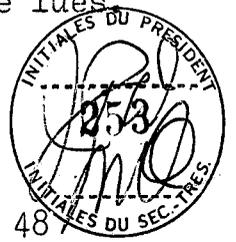
La séance est levée

J. Philippe Dugré
Maire
Marcel Crête
Sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE-DU-LAC

Session ordinaire de la susdite Corp. tenue au lieu ordinaire des séances ce 2 octobre 1972 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crête, J. Denis Garceau, Lucien Rouette, Maurice Gauthier, Charlemagne Trahan, Claude Comeau, sous la présidence de M. J. P. Dugré maire.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de



la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Correspondance

Les analyses d'eau sont BONNES. Les Rev. Frères de l'inst. Chre. nous font parvenir un chèque au montant de \$400.00 à titre de gratification et non pour taxe d'après le bill 48 art. 19 paragraphe 3 et 6 exemption de taxes foncières. M. Claude Lord demande de prendre possession de la rue no cadestre p 58-1 à 8 . M. François Mathieu chef du contentieux aux Ministères des Affaires Municipales de Québec nous avise Qu'une Corp. Mun. ne peut confier la confection de son rôle d'évaluation sans deux ordonnances de Québec.

RESOLUTIONS

Il est résolu unanimement de nommer M. Bruno Héroux secrétaire pour l'élection 1972.

Il est résolu que la nouvelle rue ouverte par M. René Dugré porte le nom d'Avenue René.

Il est proposé appuyé et adopté ,

Que, conformément aux dispositions de la Loi des Chemins de Fer du Canada, (Statuts révisés du Canada, 1952, Chap. 234, Art. 378, Par. 2) ce Conseil, par les présentes approuve l'emplacement des lignes de téléphone, tant aériennes que souterraines, de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, déjà construites dans les limites de cette Municipalité ainsi que la hauteur minima de dix-huit pieds aux croisées des lignes aériennes au-dessus de la chaussée des rues, et consent à ce que la dite Compagnie construise toutes les lignes aériennes ou souterraines dont elle pourra avoir besoin, pourvu que le choix de l'emplacement de ces dernières soit assujéti à l'approbation du..... *J.P. Dugré* de cette Municipalité, dont l'approbation liera la Municipalité;

Que ce Conseil autorise par les présentes la dite Compagnie à émonder tous les arbres croissant ou existant sur les rues, routes, grand-routes, parcs et lieux publics de cette Municipalité de façon qu'ils ne gênent en rien l'exploitation des dites lignes de téléphone; cet émondage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de la dite Compagnie."

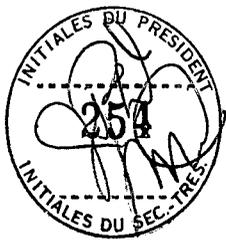
Proposé, secondé et résolu à l'unanimité:

Que demande officielle soit faite auprès de la Corporation des Jeux du Québec, à savoir que Trois-Rivières Métropolitain, comprenant les villes de Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest et Cap-de-la-Madeleine, soit l'hôte des Jeux du Québec, été 1975.

Adopté à l'unanimité
Pointe-du-Lac 2 oct. 1972

J. Phil. Dugré
Maire

Compte Section Aqueduc
149. Daigle Aqua Ltée.....\$434.00



150. R.Duchesne et Fils.....	497.67
151. P.A.Gouin Ltée.....	420.98
152..Hydro-Québec.....	147.49
153. Marcel Crête.....	344.50
154. Guilbault' Transport.....	5.00
155. Corp. Village Yamachiche.....	124.00
156.canron Ltée	
157.Ls-Georges Guilbert.....	296.75
158.Marcel Crête.....	175.00
159.A, Guy Messier.....	335,00
160. Pépin Esso Service.....	230.07
161.Marcel Crête	40.37
162 Marcel Crête.....	40.37
163.Marcel Crête.....	40.37
164.Marcel Crête	40.37
165. Marcel Crête.....	40.37

Section Générale

177.J.Denis Garceau.....	32.50
178.Rosario Crête.....	32.50
179.Lucien Rouette.....	32.50
180.Maurice Gauthier.....	32.50
181.Claude Comeau.....	32.50
182.Charlemagne Trahan.....	32.50
183.J.Phil.Dugré.....	97.50
184.J.M.Beaudry.....	50.00
185.Receveur Gén.Canada.;.....	51.32
186.Ministre du Revenu.....	59.50
187.Télé.Bell Canada.....	33.94
188.Ministre des Finances.....	7.00
189.Marcel Crête.....	247.50
190.Hydro-Québec.....	1284.81
192. Marcel Crête.....	40.37
193.Marcel Crête	40.37
194.Marcel Crête	40.37
191.Marcel Crête.....	40.37
195.Marcel Crête.....	40.37
196. Receveur' Général Canada.....	40.00
197.Formules Légales Prov.....	386.21
198.Albert Thériault.....	223.65

Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précède pour paiements.

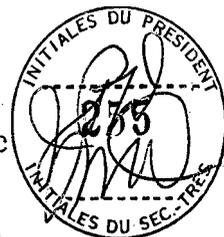
La séance est levée

J. Philippe Dugré
Maire
Marcel Crête
sec-trés.

Canada

Province du Québec

Corporation Municipale de la Visitation de Pointe-du-Lac



A une assemblée des électeurs municipaux de la sus-dite Municipalité, tenue au bureau du sec-trés. de la dite Corporation 2000 Ste Marguerite ce 29 octobre 1972 de Midi(12) à deux (2) heures p.m. tel qu'annoncé par avis public en date du 5 octobre 1972 pour la mise en nomination des candidats aux charges de conseillers de la sus-dite Municipalité en remplacements de Messieurs Lucien rouette au siège no 4, J.Denis Garceau au siège no 5, et Rosario Crête au siège no 6, dont le terme d'office est expiré.

Que dimanche le 5 novembre 1972 s'il est nécessaire un bureau de votation sera ouvert au bureau de la Corporation depuis huit (8) heures a.m. jusqu'à 8 heures p.m. pour la réception des votes des électeurs pour les candidats mis en nomination. M. Brunon Héroux de cette Municipalité a été nommé secrétaire de cette élection pour assister le président dans l'accomplissement des devoirs de cette charge.

Je, Marcel Crête sec-trés. étant de droit président de cette élection requiert les électeurs ici présents de mettre en nomination les candidats de leur choix en remplacement de Messieurs les conseillers sortant de charges.

Les nominations devront être faites par écrit au président de l'élection et mentionner les noms, pr.noms et occupations des candidats, le numéro du siège de chacun d'eux ainsi que le nom au complet du proposeur et du secondéur lesquels devront être présents.

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller au siège no 4 M. Lucien Rouette Cultivateur, ont signés le bulletin de présentation Messieurs Roland Levasseur, Alain Beaudry, Jean Rouette, Maurice Gauthier, Charlemagne Trahan, Adélarde Rouette.

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller au siège no 5 M. J.Denis Garceau, ont signés le bulletin de présentation, messieurs Lucien Rouette, Roland Levasseur, Maurice Gauthier, Charlemagne Trahan.

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller au siège no 6 M. Rosario Crête postier, ont signés le bulletin de présentation messieurs Lucien Rouette, Jean Rouette, Maurice Gauthier, Charlemagne Trahan, Adélarde Rouette.

Etant qu'il s'est écoulée deux(2) heures depuis l'ouverture de l'assemblée pour la présentation des candidats aux charges de cette Municipalité et qu'il n'y a que le nombre voulu de candidats dûment mis en nomination pour les dites charges:

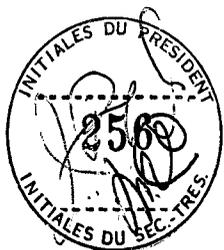
Je, Marcel Crête président de l'élection proclame élus par acclamation Conseillers de cette Municipalité,

M. Lucien Rouette cultivateur au siège no 4

M. J. Denis garceau rentier au siège no 5

M. Rosario Crête postier au siège no 6

Signé Marcel Crête président



CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE-DU-LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu etn
heure ordinaire des séances ce 6 novembre 1972 et à laquelle sont
présents messieurs Lucien Rouette, Charlemagne Trahan, Maurice Gau-
thier, sous la présidence de M.J. Philippe Dugré maire formant quorum
Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la
dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues .

Correspondance

Lecture d'une demande de la ville de Lebel Sur Quévillon concernant
l'adoption d'une résolution pour la construction d'un Gasoduc.

Lecture d'une lettre de Bell Canada nous avisant que la dite Com-
pagnie a exécutée les travaux auxquels nous leur avons donné notre
consentement.

RESOLUTIONS

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à faire parvenir
à M. Jean-Baptiste d'Yamachiche un compte de \$197.00 pour bris d'une
borne-fontaine le 28 octobre 1972.

Notre dossier 514312

Notre dossier 514301

Votre dossier C.M. 60

Votre dossier C.M.59

Bell Canada copie de la résolution.

IL EST PROPOSE, APPUYE, ET ADOPTÉ, que , conformément aux disposi-
tions de la Loi des Chemins de Fer du Canada, (Statuts révisés du Ca-
nada, 1952, Chap. 234, Art, 378, Par. 2) ce Conseil, par les présentes
approuve l'emplacement des lignes de téléphone, tant aériennes que
souterraines, de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, déjà cons-
truites dans les limites de cette Municipalité ainsi que la hauteur
minima de dix-huit pieds aux croisées des lignes aériennes au-des-
sus de la chaussée des rues, et consent à ce que la dite Compagnie
construise toutes lignes aériennes ou souterraines dont elle pourra
avoir besoin, pourvu que le choix de l'emplacement de ces dernières
soit assujetti à l'approbation du maire ou sec-trés. de cette Muni-
cipalité. dont l'approbation liera la Municipalité;

Que ce Conseil autorise par les présentes la dite Compagnie
à émonder tous les arbres croissant ou existant sur les rues, routes
grand-routes, squares et lieux publics de cette Municipalité de

façon qu'ils ne gênent en rien l'exploitation des dites lignes de téléphone; cet émondage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de la dite Compagnie."



Il est proposé par le conseiller Maurice Gauthieret résolu unanimement d'autoriser les Ingénieurs Tremblay et Héroux et Ass. de présenter à la Régie des Eaux du Québec, les plans préliminaires d'un réseau d'égout dans notre Municipalité.

PROJET DE RESOLUTION AU SUJET DU TRACE DU GAZODUC

ATTENDU QUE: le gouvernement fédéral par l'entremise de l'Office National de l'énergie et de la Compagnie PANARTIC OIL LTD envisage la construction d'un GAZODUC partant des Iles de l'arctique et qui viendrait alimenter les marchés de l'est;

ATTENDU QUE: deux tracés ont été proposés: 1) l'un passant sur la côte ouest de la Baie d'Hudson, le Manitoba et l'Ontario et se rendant à Hamilton; 2) l'autre passant par la côte est de la Baie d'Hudson, le nord-ouest du Québec et se rendant à Montréal;

ATTENDU QUE: le Québec est présentement dans une situation de parent pauvre dans le domaine du gaz naturel dû au fait qu'il est au bout de la ligne venant de l'Alberta et que pour cette principale raison le prix du gaz y est trois fois plus élevé que dans l'ouest;

ATTENDU QUE: l'Ontario est déjà saturé de gaz naturel alors que dans le Québec là où le potentiel est extraordinaire et illimité, il y a grande pénurie;

ATTENDU QUE: le gaz naturel, un important facteur d'industrialisation ne compte que pour 4 pour cent dans le bilan énergétique québécois alors qu'en Ontario il compte pour 20% et pour 22% dans l'ensemble du Canada;

ATTENDU QUE: le tracé Québec serait plus court de 300 à 400 milles et devrait s'avérer moins coûteux dans son ensemble;

ATTENDU QUE: le Québec doit avoir la priorité sur les Etats de l'est américain lorsque les découvertes de l'Arctique seront mises en exploitations et que de plus le Québec est dans la ligne est de l'arctique région des Etats-Unis et une partie du gaz naturel pourra être acheminée jusque dans la région de Boston;

IL EST PROPOSE PAR: Lucien Rouette

APPUYE PAR: Charlemagne Trahan



ET RESOLU QUE:les autorités de Pointe-du-Lac supportent sans réserve les efforts du Ministre des Richesses Naturelles, l'Hon. Gilles Massé auprès des autorités fédérales compétentes et les autorités de PANARTIC OIL LTD, pour que le tracé "QUEBEC" soit choisi et donne son appui à la campagne menée par les organismes à vocation économique, CRDAT, etc; pour que ce projet soit réalisé en tenant compte des besoins et des développements économiques du Québec.

QUE copie de cette résolution soit transmise à l'Hon. P.E. Trudeau, premier ministre du Canada - l'Hon. Robert Bourassa, premier ministre du Québec - l'Hon. Jean Chrétien, ministre du Grand Nord Canadien - Ottawa - l'Hon. Gilles Massé, ministre des Richesses Naturelles, Québec - Monsieur Hetherington, président, Panartic Oils Ltd, 703, 6th Avenue Southwest, Calgary 2, Alberta - l'Hon. Jean Marchand, ministre de l'expansion économique, Ottawa - l'Hon. Jean-Luc Pépin, ministre de l'Industrie et du Commerce, Ottawa.

ADOPTE

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à demander des soumissions pour le déneigement des bornes-fontaines environ 50 pour la saison 1972-73. Les soumissionnaires devront déneiger les dites bornes-fontaines de façon à ce qu'on les voie de la rue route ou chemin avec un déneigement d'environ 4 pieds au alentour des dites bornes -fontaines pour faciliter le travail des pompiers lors d'un appel incendie.

Le déneigement devra se faire le plus rapidement possible lorsqu'il tombera une tempête de neige ou verglas pour qu'à aucun moment les dites bornes-fontaines ne soient enneigées.

Les soumissions seront reçues jusqu'à l'ouverture de l'assemblée régulière du 4 décembre 1972

A cette assemblée les soumissions seront ouvertes et étudiées. Le conseil ne s'engage à accepter ni la haute ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de nommer M.E.L. Béland comptable pour faire la vérification des livres de notre Municipalité au 31 décembre 1972.

A la demande de M. René Dugré concernant le déneigement des rues René et avenue Dugré pour le bout qui n'appartient pas à la Municipalité, les membres du Conseil ne peuvent se rendre au désir de

M. Dugré vu que les dites rues ne sont pas la propriété de la
Municipalité et par conséquent la Municipalité en défraiera
la moitié du coût pour le déneigement.



Section Générale

199. Albert Thériault.....	\$223.65
200. J.M.Beaudry.....	\$50.00
201. Receveur Général Canada.....	\$41.05
202. Ministre du Revenu.....	\$47.60
203. Ministre des Finances.....	\$3.00
204. D.C.B. Industries Ltd.....	\$5.00
205. Hydro-Québec.....	\$185.61
206. Bell Canada.....	\$82.08
207. J.Pascal Hardware Co.....	\$17.39
208. Légaré et Frère.....	\$16.95
209. Thomas Bellemare et Fils.....	\$45.00
210. Marcel Crête.....	\$274.00
211. Marcel Crête salaire.....	\$40.37
212. Marcel Crête Salaire.....	\$40.37
213. Marcel Crête salaire.....	\$40.37
214. Marcel Crête salaire.....	\$40.37
215. Bruno Héroux.....	\$10.00

Section Aqueduc

166. Canron Limitée.....	\$1,519.06
167. Duchesne et Fils Ltée.....	\$158.60
168. ANNULE	
169. Germain et Frères Ltée.....	\$172.95
170. P.A.Gouin Ltée.....	\$66.70
171. Hydro-Québec.....	\$371.82
172. Pépin Esso Service.....	\$98.20
173. Louis-Georges Guilbert.....	\$104.50
174. Marcel Crête.....	\$423.00
175. Armand-Guy Messieré.....	\$300.00
176. Corp: du Gaz de la Cité.....	\$24.22
177. Maurice Doyon.....	\$41.99
178. Marcel Crête.....	\$250.00
179. Marcel Crête salaire.....	\$40.37



180. Marcel Crête salaife.....	\$40.37
181. Marcel Crête salaire.....	\$40.37
182. Marcel Crête salaire.....	\$40.37
183. Luc Dugré.....	\$72.00
184. Cannon Ltée.....	\$505.87

Il est résolu à l'unanimité des Membres du Conseil d'accorder à Thomas Bellemare et Fils d'Yamachiche l'entretien des chemins d'hiver pour une durée de 2 ans (1972-73, 1973-74) au coût de \$950.00 du mille jusqu'à 85 pouces de neige et de 1% du mille au-delà de 85 pouces pour l'entretien de nos rues tel qu'il apparait au contrat signé par les parties, soit le Conseil des chemins d'hiver et la Corporation du Village de Pointe-du-Lac.

Il estv résolu unenimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée


Maire

s.-trés

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIAPLE DE LA VISITATION DE POINTE*DU*LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances le 4 décembre 1972 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crête, Claude comeau, Lucien Rouette J. Denis Garceau sous la présidence de M. le maire J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE

Le conseiller Maurice Gauthier par lettre en date du 29 novembre 1972 donne sa démission comme conseiller pour des raisons personnels et remercie les membres du Conseil.

Ouverture des soumissions pour l'entretien des bornes-fontaines pour l'hiver 1972-1973.

Louis Dugré. total \$250.00

Maurice Gauthier \$290.00

Le Ministre du Revenu nous fait parvenir un chèque au montant de \$538.99 pour compensation taxe de vente 1971-1972.

Par lettre en date du 30 novembre 1972 M. Alain Beaudry nous avise que l'abrè d'auto qu'il a erigé sur l'avenue Rouette n'est que pour



la saison d'hiver soit pour la période du 15 octobre au 15 avril. Le dit abri sera alors défait pour la balance de la saison.

Les Loisirs de Pointe-du-Lac on fait une demande d'abolir le règlement concernant la prohibition de la danse dans notre Municipalité.

RESOLUTIONS

Il est résolu unanimement d'accepter la démission de M. Maurice Gauthier comme conseiller et les membres du Conseil le remercie pour la bonne collaboration qu'il a apporté aux membres du Conseil.

M. le conseiller Rosario Crête donne avis de motion qu'à une prochaine séance un règlement sera soumis pour annuler le règlement concernant les salles de danse.

Il est résolu unanimement d'accepter les soumissions de M. Louis Dugré pour le déneigement des bornes-fontaines pour la saison 1972-1973. pour le montant total de \$250.00.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que demande soit fait au Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation ainsi qu'à l'Office des Autoroutes et du Ministère de la Voirie de bien consentir à envoyer des inspecteurs afin de bien vérifier si les ponts et ponceaux traversant l'Autoroute Nord (40) sont bien conformes aux plans et devis du Ministère de la Voirie.

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à faire parvenir à nos assurances la réclamation de M. Michel Beudet lettre par l'entremise de Me Gilles Gauthier avocat concernant l'accident survenu le 2 décembre 1972 sur le chemin Ste-Marguerite.

BUDGET

Considérant que les prévisions budgétaires des revenus et des dépenses de la Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac pour l'année 1973 s'établissant comme suit:

		<u>DEPENSES</u>	
		Déficit revenu au 31 dec. précédent	
		Conseil de comté	800.00
<u>Administration</u>		Salaire du sec-trés.	2,600.00
<u>générale</u>		Rôle d'évaluation	300.00
		Vérificateur	150.00
		Papeteries et four. de bureau	500.00
		Cautionnement	20.00
		Congrès, convention	200.00
		Assurance incendie	50.00
		Abonnement revue Municipale	50.00
		Frais représentation	1170.00
<u>Protection de la</u>		Service des Incendies Pomp. Vol.	500.00
<u>personne et pro-</u>		Police	
<u>priété</u>		Ass. Resp. publique	500.00
		Chémins d'hiver	2500.00
<u>Travaux publics</u>		Aqueduc	58300.00
<u>Utilités publics</u>			



	Energie électrique(rue)	2500.00
	Vidanges	3000.00
Bien-être public	Service Social	1000.00
	Dons	50.00
Service de la dette	Remb. emprunt long terme	450.00
	Intérêts	135.00
	Intérêts emprunt temporaire	
Autres dépenses	Frais légaux	
	Divers et imprévus	100.00
	TOTAL DES DEPENSES	74875.00
	REVENUS.	
Revenus non foncier	Aqueduc	34702.00
	Subventions	500.00
	Intérêts sur arr.	25.00
	Chemins d'hiver taxe	
	Taxe vidanges	3800.00
	Autres revenus taxe vente	15000.00
	TOTAL DES REVENUS NON FONCIER	54027.00
Différence à combler par taxes foncières	Taxe générale au taux de 35%	5286.00
	Taxe spéciale au taux de 80%	13798.80
	Taxe spéciale au taux de 20%	236.80
	Taxe spéciale au taux de 10%	1725.00
	TOTAL DES REVENUS DES TAXES	21047.20
	GRAND TOTAL DES REVENUS	75074.00

Attendu que, d'après le budget ci-dessus cette Corporation aura à pourvoir au cours de l'année 1973 à des dépenses de totalisant à \$74,875.00

Attendu que pour défrayer les dites dépenses cette Corporation prévoit des revenus non-fonciers s'élevant à \$54,027.00

Attendu que pour solder la différence entre les dites dépenses et les revenus non-fonciers, il est requis une somme de \$21,047.20 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de cette Municipalité.

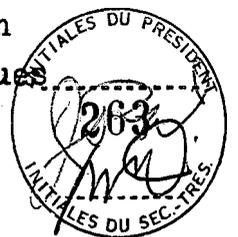
Attendu que l'évaluation imposable se totalise à \$1,510,450.00

IL EST EN CONSEQUENCE RESOLU:

Qu'une taxe foncière générale au taux de 35 par \$100.00 d'évaluation
 Qu'une taxe foncière spéciale au taux de 80 par \$100.00 d'évaluation
 Qu'une taxe spéciale foncière au taux de 20 par \$100.00 d'évaluation
 pour le service de la dette ou tout autre fin formant un total d'imposition de sont imposées et seront prélevées sur tous les biens de cette Municipalité.

Sont aussi imposées et seront prélevées sur les biens-fonds de la Municipalité .10 par \$100.00 d'évaluation arrondissements tout contribuables pour l'entretien des chemins d'hiver.

Le tout tel que porté au rôle d'évaluation actuellement en vigueur aux fins de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget mentionné ci-dévant.



ANNEXE AQUEDUC

DEPENSES	Déficit au 31 déc, précédant
	Salaire du sec-trés	2600.00
	Vérification	150.00
	Frais de banque	50.00
	Entretien du réseau et pompes	8000.00
	Entretien des camions
	Compte Hydro-Québec électricité	2000.00
	Service de la dette Union Rég.	8000.00
	Obligations	27500.00
	<u>TOTAL DES DEPENSES</u>	<u>58300.00</u>

REVENUS	Cotisation du service des abonnés	34,000.00
	Cotisation section générale(taxe)	13,798.00
	Part de la paroisse(service incendie)	1,500.00
	<u>TOTAL DES REVENUS</u>	<u>48,500.00</u>

COMPTES

SECTION GENERALE

216	Albert Thériault.....	223.65
217	J.M.Beaudry.....	50.00
218	Corp.Muni.de Visitation de Pte-du-Lac.....	7638.72
219	J.Denis garceau.....	32.50
220	Maurice Gauthier.....	32.50
221	Rosario Crête.....	32.50
222	Claude Comèau.....	32.50
223	Charlemagne Trahan.....	32.50
224	Lucien Rouette.....	32.50
225	J.Philippe Dugré.....	97.50
226	Ministre du Revenu.....	47.60
227	Receveur général Canada.....	41.05
228	Bell Canada.....	333.46
229	Marcel Crête.....	260.75
230	Receveur général Canada.....	40.00
231	P.V.Ayotte.....	52653
232	Jean Banville.....	27.78
233	J.Pascal Hardware.....	7.78
234	Marcel Crête.....	40.37
235	Marcel Crête.....;	40.37
236	Marcel Crête.....	40.37
237	Marcel Crête.....	40.37
238	Ministre des Finances.....	8.00



239	Bibliothèque Centrale Prêt Mau.	340.50
Section Aqueduc		
185	Maurice Doyon	24.53
186	Corp. du Gaz de la Cité.....	34.59
187	P.A.Gouin.....	656.14
188	Canron Ltée.....	414.94
189	Marcel Crête.....	260.00
190	Arthur Spénard.....	402.00
191	Arthur Spénard.....	94.00
192	A.Guy Messier.....	394.50
193	Louis-georges Guilbert.....	238.75
194	Pépin Esso Service.....	49.32
195	Marcel Crête.....	40.37
196	Marcel Crête ,.....;	40.37
197	Marcel Crête.....	40.37
198	Marcel Crête	40.37

Il est résolu à l'Unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crête Sec-trés.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Parham, Qué.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINCE-DU-LAC

Session spéciale de la susdite Corporation tenue au lieu des séances ordinaires à 7 heures p.m. le 28 décembre 1972 dûment convoqué à tous les membres du conseil donné de main à main et comportant sur cet avis: Installation d'un système de chauffage, adoption des comptes payables à date et nomination d'un conseiller, Le sec-trés donne lecture de cet avis à l'ouverture de l'assemblée et à laquelle sont présents: M. Jean-Denis Garceau, Lucien Rouette, Claude Comeau, Rosario Crête sous la présidence de M. le maire Jean*Philippe Dugré. Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

RESOLUTIONS

Nomination au siège
no 3
Jean-Jacques Légaré

Il est proposé par M. Lucien Rouette appuyé par M. Rosario Crête et Jean-Denis Garceau que M. Jean-Jacques Légaré soit nommé conseiller au siège no 3 pour finir le terme du conseiller démissionnaire Maurice Gauthier, Le conseiller Claude Comeau propose M. Georges Lapierre comme conseiller mais sa proposition reste sans secondéur.

Il est résolu unanimement de faire installer un système de chauffage pour la bâtisse au prix de \$443.00 de M. Armand St-Pierre de Pointe-du-Lac.

SECTION AQUEDUC

200. Marcel Crête (pompiers vol,).....212.00/

SECTION GENERALE

240. Armand St-Pierre.....443.00/

241. Louis Dugré..... 75.00/

242. Maurice Gauthier.....186.85/

243. Marcel Crête.....342.00/

244. Armand-Guy Messier.....120.00/



Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel Crête sec-trés.

CANADA

PROVINCE DU QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC DE LA VISITATION

La session régulière du 2 janvier 1973 n'a pas eu lieu faute de quorum, seul le sec-trés était présent

Marcel Crête sec-trés.

J. Philippe Dugré maire

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE-DU-LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 5 février 1973 et à laquelle sont présents Messieurs Jean-Jacques Légaré, Lucien Rouette, Charlemagne Trahan, Claude Comeau sous la présidence de M.J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE

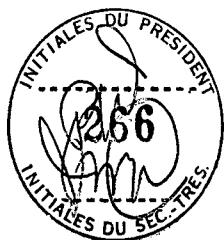
Demande de permis de la Régie des Alcools du Québec pour Marcel Raymond, pour le motel Belvédère de Pointe-du-Lac.

Les analyses d'eau sont bonnes.

Le Ministère de l'Éducation nous fait parvenir un chèque de \$450.00 pour les loisirs.

L'Union Régional des Caisses Populaires Desjardins accuse réception de notre chèque couvrant les intérêts au 1 er février 1973.

Le Ministère de la Voirie nous remet les chèques que nous avons comme garantie pour les travaux d'aqueduc au montant de \$225.00.



La Compagnie Trust Royal nous avise que leur société s'occupe de la Susc. Louis-Philippe Gouin décédé le 22 novembre 1972

La Banque Provinciale du Canada nous transmet des coupons échus pour \$480.00

Le Conseil de comté de St-Maurice nous fait parvenir une résolution pour déléguer un ou des représentants à mini congrès de février 1973.

RESOLUTIONS

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'approuver une subdivision d'une partie du lot 252 du cadastre officiel de Pointe-du-Lac portant le no 252-1 devant servir de rue tel que préparé par M. Roger Gélinas Arp.Géo. de Trois-Rivières et dont le propriétaire actuel est M.Adélarde Rouette de Pointe-du-Lac.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter la subdivision d'une partie des lots 261-262-263- et 264 dont les numéros 263-31 et 264-13 sont des rues tel que préparé par Georges Gariépy Arp.Géo. de Trois-Rivières et dont le propriétaire actuel est Place de Tonnancourt Inc M.Jean-Jacques Légaré Président.

Il est résolu unanimement que le Conseil défraie les dépenses encourus pour déléguer un ou des conseillers au mini-congrès au mois de février 1973.

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés à faire une demande à Bellemare et Fils de faire passer une nivelieuse pour enlever la glace sur les cotés des rues de notre Municipalité et faire transporter la glace par de la machine tracteur et camions.

Il est résolu unanimement qu'un permis pour roulotte ou maison mobile au montant de \$5.00 par mois pour chaque roulotte ou maison-mobile, et autoriser le sec-trés à en faire la perception au début de chaque mois et que ces dits permis sont rétroactif au 1 er janvier 1973.

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés à demander à la Compagnie Bell Canada pour l'installation de téléphone supplémentaire environ à 6 endroits différents en cas de feu.

COMPTES

SECTION GÉNÉRAL

1. Albert Thériault	\$223.65 ✓
2. Jean-Marie Beaudry	50.00 ✓
3. Ministre du Revenu	71.30 ✓
4. Receveur Général du Canada	51.32 ✓
5. Marcel Crête	40.37 ✓
6. Marcel Crête	40.37 ✓
7. Marcel Crête	40.37 ✓
8. Marcel Crête	40.37 ✓
9. Marcel Crête.....	40.37 ✓
10. Albert Thériault.....;	223.65 ✓
11. Jean-Marie Beaudry.....	50.00 ✓
12. Annulé.....	
13. Thomas Bellemare et Fils.....	432.50 ✓
14. Bell Canada.....	218.79 ✓
15. Imprimerie St-Joseph.....;	248.88 ✓
16. D.C.B. Industrie.....	5.00 ✓

MARGE DE LA RELIURE
Fortville Municipales Ltée, Fortville, Qué.



17. Hydro-Québec.....	\$477.59 ✓
18. Ministre des Finances.....	7.00 ✓
19. Arthur Spénard	160.00 ✓
20. Jean Banville Ins.....	94.99 ✓
21. J.Pascal Hardware.....	40.32 ✓
22. Hydro-Québec.....	55.69 ✓
23. Ass. Chefs Service Incendies.....	12.00 ✓
24. Corp des Sec. Muni. Québec	50.00 ✓
25. Légaré et Frères.....	43.69 ✓
26. Marcel Crête.....	198.75 ✓
27. Marcel Crête	62.40 ✓
28. Ministre du Revenu.....	47.60 ✓
29. Receveur Général Canada.....	41.05 ✓
30. Adélarde Rouette.....	222.38 ✓
31. Ministre des Finances.....	13.00 ✓
32. Armand-Guy Messier.....	;464.00 ✓
33. Marcel Crête	40.37 ✓
34. Marcel Crête.....	40.37 ✓
35. Marcel Crête.....	; 40.37 ✓
36. Marcel Crête	40.37 ✓

AQUEDUC

1. Banque Provinciale Canada.....	\$9,065.03 ✓
2. Banque Provinciale Canada.....	36.57 ✓
3. Marcel Crête.....	40.37 ✓
4. Marcel Crête	40.37 ✓
5. Marcel Crête	40.37 ✓
6. Marcel Crête	40.37 ✓
7. Marcel Crête.....	40.37 ✓
8. Union Rég. C.P.Desjardins.....	407.40 ✓
9. Corp. du Gaz de la Cité.....	34.28 ✓
10. Maurice Doyon.....	43.80 ✓
11. Corp. Village Yamachiche.....	244.98 ✓
12. Banque Provinciale Canada.....	4980.00 ✓
13. Banque Provinciale Canada.....	; ✓
14. Armand-Guy Messier.....	120.00 ✓
15. Hydro-Québec.....	317.50 ✓
16. P.A.Gouin.....	101.86 ✓
17. Canron Ltée.....	29.16 ✓
18. Duchesne et Fils	197.61 ✓
19. Henri St-Pierre.....	126.54 ✓
20. Daigle Aqua Inc.....	155.52 ✓
21. Louis Dugré	60.00 ✓
22. Louis-Georges Guilbert.....	45.00 ✓
23. Garage Pépin et Fils.....	226.34 ✓
24. Marcel Crête.....	150.00 ✓
25. Marcel Crête.....	352.50 ✓
26. Marcel Crête.....	40.37 ✓
27. Marcel Crête	40.37 ✓



28. Marcel Crête.....	40.37 ✓
29. Marcel Crête.....	40.37 ✓
30. Maurice Gauthier.....;	85.00 ✓
31. Louis-Georges Guilbert.....	32.00 ✓
32. Arthur Spénard.....	205.00 ✓
33. Luc DUgré.....	51.00 ✓
34. Jean Simard.....	10.00 ✓

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Dugré
Maire
Marcel Crête
sec-trés.

CNADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances de 5 Mars 1973 et à laquelle sont présents Messieurs, Claude Comeau J. Denis Garceau J. Jacques Légaré Lucien Rouette Rosario Crete sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

Lecture d'une lettre du ministre Victor Goldbloom de l'environnement concernant un projet de recyclage et de transformation d'ordures ménagères pour la région de la Mauricie.

La Croix Rouge Can. nous sollicite pour un don pour leur campagne annuelle.

Carte de remercie de sympathie de la Famille Nap. Rouette.

L'Hydro-Québec que des nouveaux tarifs seront en vigueur sous peu concernant notre contrat pour fourniture d'électricité.

Lettre de Melle Simone Godbout se palignant pour que le conseil puisse annuler la taxe pour service de vidanges.

Les Pétroles LADUBORO nous avisé et retourne notre compte de taxe et que nous devrions leur retourner le montant de 1972 par rapport au Bill sur l'évaluation foncière article 13(f).

La Société Can du Cancer nous demande un don ainsi que L'I.Nay. Can pour les aveugles,

La Compagnie de Téléphone Bell Canada nous tranmet la quotation pour une ligne alerte pour notre service incendies soit \$ 97.00 pour l'installation et \$ 44.65 par mois.

Résolutions:

Maire suppléant

Il est résolu unanimement de nommer M. Claude Claude Comeau



Maire-Suppléant pour les prochain trois mois.
Il est résolu à la proposition du conseiller Claude Comeau et à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser les secrétaires à faire les démarches nécessaires avec la Compagnie de Téléphone Bell pour l'installation d'un système alerte afin d'améliorer notre services incendie soit au cout de \$ 97.00 de frais d'installation et ensuite un loyer mensuel de \$ 44.65.

Il est résolu unanimement de souscrire \$ 25.00 chacun comme notre don au organisme suivant : La Croix Rouge Can. L'Inst. Can. National pour les aveugles ainsi que la Société Can du Cancer.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'annuler les taxes qui suivent Taxes Vidanges 1970-71-72- ainsi que les taxes d'eau Pour 1970-71-72 au montant de \$ 387.50 et eau 1972 \$ 1,270.00

Comptes:

Chèque no

Section Générale

37	Albert Thériault	Vidanges.....	\$ 223.65	✓
38	J.Marie Beaudry	dépotoir.....	50.00	✓
39	Ministre du Revenu	Impot RRQ Ass.m	47.60	✓
40	Receveur Général	Impot Ass.c. ...	41.05	✓
41	Receveur Général du Canada	Timbres....	40.00	✓
42	Loisirs de Poite du Lac	don.....	450.00	✓
43	Thomas Bellemare et Fils	déneigement...235.00		✓
44	Imprimerie St-Joseph	Papetries.....	113.10	✓
45	Bell Canada	Téléphone.....	97.70	✓
46	Hydro-Québec	Electricité.....	178.74	✓
47	Marcel Crete	Frais de transp.....	186.73	✓
48	La Revue Municipale	abonnement.....	.500	✓
49	A Guy Messier	Déneigement.....	378.00	✓
50-53	Marcel Crete	Salaire de mars.....	40.25	✓
54	Louis Dugré	Déneigement.....	84.00	✓
55	Luc Dugré	" ".....	20.00	✓
56	Louis Dugré	" ".....	9.00	✓
57	Bruno Héroux	" ".....	50.00	✓
58	La Croix Rouge Can.	don.....	25.00	✓
59	Société Can du Cancer	".....	25.00	✓
60	Inst. Nat. Can.	pour aveugles	25.00	✓

Section Aqueduc.

36	Hydro Québec	Electricité.....	379.11	✓
37	J.Marie Coulombe	Travaux aqueduc	53.04	✓
38	Henri St Pierre	chauffage.....	53.94	✓
39	Pepin Esso Service	Ent Camions.....	177.80	✓
40	Marcel Crete	Pompiers vol.....	80.00	✓
41	Ls Georges Guilbert	...aqueduc.B.F.		✓
42	Marcel Crete	ent. Aqueduc pompage...	223.00	✓
43-46	Marcel Crete	Salaire de mars.....	40.25	✓

Il est résolu à l'unanimité de membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.



Il est résolu unanimement concernant la demande de Melle Godbout pour le service des vidanges que c'est un règlement municipal et le conseil ne peut pour aucune considération, quand la propriété est occupée, faire des exceptions ce qui ne serait juste pour personne.

Considerant que une rencontre eut lieu récemment entre les deux Conseil Municipaux de Pointe du Lac

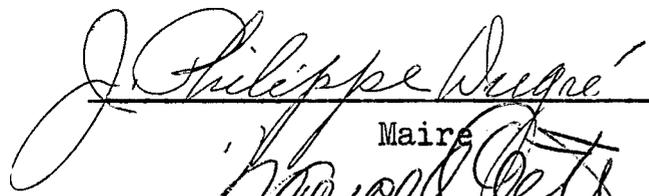
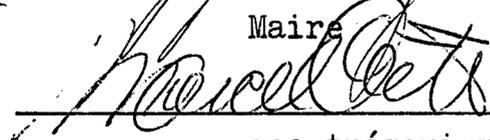
Considerant qu'il est du devoir de chacun des membres de ces Corps. Publiques de voir à améliorer les services envers la population de Pointe du Lac qui augmente sans cesse.

Considerant que ces dits membres semble favorable à une fusion de services dont une grande majorité puisse déjà en profiter pour les deux Municipalité.

En conséquence il est proposé par le conseiller Claude Comeau et résolu unanimement ce qui suit:

Que demande soit faite pour pour l'obtention de l'aide technique du Ministère des Affaires Municipales de Québec pour étudier la possibilité de fusion de services volontaire des deux Municipalité qui couvre tout l'étendu du territoire de Pointe du Lac

La séance est levée


Maire

sec-trésorier

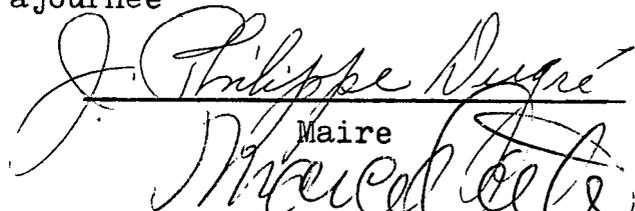
CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Ajournement
à 9 res p.m.

La séance régulière de la sudite Corporation, n'a pas eu lieu car il n'y avait pas quorum M. J. Philippe Dugré le maire ainsi que seulement deux conseillers étaient présents.

Sur proposition de M. J. Jacques Légaré secondé par Mé Charlmagne Trahan il est résolu d'ajourner la séance au 9 avril 1973 à 8 hres. P.M. au lieu et heure ordinaire des séances,

La séance est ajournée


Maire

sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session ajournée de la séance régulière du 2 avril 1973 tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 9 avril 1973 et à laquelle sont présents Messieurs J. Denis Garceau

Lucien Rouette J. Jacques Légaré Charlemagne Trahan
Claude Comeau sous la présidence de M. J. Philippe
Dugré le maire formant quorum.



Après la récitation de la prière et la lecture du
procès verbal de la dernière assemblée les minutes en
sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE

M. R.J. Levesque nous tranmste un lettre comportant une quotation
pour les deux pompes siuté ste marguerite au prix de \$ 150.00 chacune
Demande de M. Roger Harnois pour que municipalité lui fournisse
de l'eau de notre systèrme et s'engage a défrayer le prix du cout
pour l'installation sa propriété est situé coin du rang des Garceau
en face de M. Albertiono Loyer.

La Compganie de Gaz nous demande l'annulation et le retrait du
role d'évalaution leur système de réseau de gaz naturel et demande
le remboursement de leur taxes 1972 soit: \$ 128.40

Le Gaz du Québec Inc. demande aussi l'annulation de leur évalu-
ation pour leur réseau de gaz naturel Bill 48 et Bill 20

Le C.E.R.M. nous transmet le texte de la désison de la Comm.
Can. des Transport avec la réouverture de l'aéroport par Air Gaspé.

Lettre de la Commission Scolaire Chavigny comportant une lettre
de Me Jean Pinsonnault concernant l'homologation du rôle
d'évalaation dans le secteur Scolaire.

En résumé ce qui suit: La dite Commission scolaire n'a aucun
pouvoir en ce qui concernant la préparation et l'homologation du rôe
et que seulle la C.S. Régional a seule le pouvoir.

M. Adélard Rouette demande au conseil de bien vouloir prolon-
ger la Avenue Michel pour desservir environ 6 maisons dont
l'une sera occupée le 1er Mai 1973.

Le Ministère des Affaires Municipales accuse réception de notre
demande d'étude de projet de fusion

La Compagnie WAWANESA nous avise que la police émise à M.
Joseph Dionne Pointe du Lac est annulé en date du 16 Mars 1973.

Le Ministère des Terres et Forêts nous transmet trois copie de plan
de subdivision soit Place de tonnancour Claude Bisson et la
Fabrique de Pointe du Lac (Jacques St Louis)

RESOLUTIONS:

Pour se conformer au Bill 48 et 20 sur l'évalaution, il est
résolu unanimement que l'évalaution des Pétroles Laddboro et gaz
du Québec Inc. soit enlevé du Role de d'évalaution et de rembour-
ser le montant de 128.40 pour 1972 Pour les Pétroles Laduboro.

COMPTE:

Section Générale

Chèque no 61	Albert Thériault	Vidanges.....	\$	223.65	✓
62	J.M. Beaudry	dépotoir.....		50.00	✓
63	Corp. Mun.	Conseil de comté.....		660.87	✓
64	Ministre du Revenu	Impot RRQ		59.50	✓
65	Receveur Général	du Canada		54.20	✓
6669	Marcel Crete	Salaire		41.57	✓
70	Les Pétroles	Laduboro Inc. Remb Taxes		128.40	✓
71	Marcel Crete	Avis recommandée.....		121.40	✓

MARQUE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



72	Hydro Québec Electricité.....	\$ 167.46 ✓
73	La Compagnie de Téléphone Bell	89.98 ✓
74	Ministre des Finances mutations	6.00 ✓
75	C.E.R. Mauricie cotisation	42.15 ✓
76	Rosario Crete Frais de rep.....	32.50 ✓
77	J.Denis Garceau	32.50 ✓
78	Lucien Rouette	32.50 ✓
79	Claude Comeau	32.50 ✓
80	Charl. Trahan.....	32.50 ✓
81	J.Jacques Légaré.....	32.50 ✓
82	J.Philippe Dugré.....	97.50 ✓
83	A Guy Messier Déneigement.....	526.00 ✓
84	Louis Dugré "" "".....	423.00 ✓
85	Maurice Gauthier Travux.....	67.15 ✓
86	Elie Loyer Déneigement.....	75.00 ✓
87	Annulé	
88	Légaré Freres Manrhandise ,.....	16.06 ✓
89	Imprimerie St Joseph.....	102.21 ✓
Section Aqueduc		
47	Maurice Doyon Entretien camion...	6.00 ✓
48	Marcel Crete Voyages et surveilla	234.00 ✓
49	Hydro Québec Electricité.....	99.61 ✓
50	Canron Ltee..... Matériaux	101.74 ✓
51	Pepin Esso Service Entre gaso...	29.52 ✓
52-56	Marcel Crete salaire.....	41.57 ✓
57	Marcel Crete Pompier Volont.....	170.00 ✓
58	Louis Dugré Deneigemen B.F.	250.00 ✓
59	Henri St Pierre Huile.....	7.30 ✓
60	P.A. Gouin Lte Matériaux.....	9.20 ✓

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Considerant que notre Municipalité a dans son territoire plusieurs rues en développement et qui sont déjà occupées par plusieurs propriétaires;

Considerant que les dites rues sont présentement d'une largeur très acceptable soit d'un minimum de 50 pieds;

Considerant que ces dites rues sont en gravier ce qui comporte que durant le dégel elles deviennent moins carrossables et durant l'été il y a beaucoup de poussière:

En conséquence il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que demande soit faite au Ministère de la Voirie pour l'acquisition d'un octroi pour le revêtement de ces dites rues en asphalté et que copie de cette résolution soit transmise au Ministre de la Voirie ainsi qu'à l'ingénieur de notre district afin de réaliser ces projets d'amélioration.

Il est résolu unanimement de procéder à la nomination des inspecteurs et officiers municipaux pour les années 1973-74 pour les postes qui suivent:

M. Lucien Rouette Insp. des mauvaises herbes et champs de blé-d'Inde

rue 50 pi minimum

M. Jacques Rouette Inspecteur de Voirie pour le chemin du Roi depuis le lot 130 jusqu'au moulin de F.I.C.

M. René Dugré Inspecteur Municipale et inspecteur de Voirie pour le grand chemin du Roi ~~jusq~~ depuis le moulin des F.I.C. jusqu'au lot 58 inclu.

M. Adélarde Rouette Insp. de voirie pour le 2 ieme Rang du lot 97 jusqu'au 257 Inclu.

M. Albertino Loyer Insp. de voirie concession St Charles depuis le grand chemin en face de l'Eglise jusqu'au lot 355 inclu et aussi gardien d'enclos.

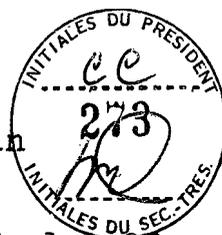
Roger Valliere Geo. Lesmerises et Henri Dugré Insp. Agaires

La séance est levée

Claude Corriveau

PRO-Maire suppléant

Marcel P.
sec-trés.



CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISTATION POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 7 mai 1973 et à laquelle sont présent messieurs Rosario Urete Lucien Rouette J. Jacques légaré ~~Charles René Trépan~~ Claude Comeau sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Correspondance;

Par son secrétaire M. Paul Légaré Place de Toonancour inc. demande une extension pour desservir des construction rue Tonnancour

Copie d'uj acte d'obligation hypothécaire consenti par Albeet Thériault en faveur de la Caisse Populaire de Pointe du Lac transportant tous les montants qui lui ou seront dus par notre Corporation à la suite d'un contrat de transport de vidanges.

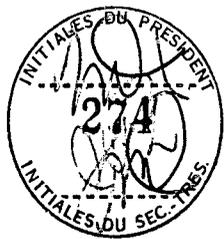
Le C.E.R.M. nous remercie pour notre coopération à leur organisme pour l'année 1973

La Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie nous demande de nommer un délégué pour nous représenter auprès de l'assemblée générale.

M. René Isabelle demande une extension d'aqueduc pour desservir une propriété en construction Ave Dugré

Les Rev. F.I.C. par le Frere Dion nous rend visite en rapport à un projet de subdivision de leur Dooaine de la Visitation pour l'obtention des services d'eau et d'égout aussi avec leur arp. géo. M. Roger Gélinas.

Après l'étude de ce projet une nouvelle rencontre devra ce faire avec le promoteur afin d'étudier tous les aspect de cette subdivision en rapport avec le nombre imposant de construction.



Il est résolu unanimement de nommer M. J. Philippe Dugré no. délégué pour nous représenter pour l'assemblée de Bibliothèque centrale de Prête de la Mauricie.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser Nos Ingénieurs à poursuivre à la préparation des plans pour le secteur Domaine de la Visitation(F.I.C.) pour les égoutset L8aqueduc.

Il estb résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter la plan montrant la subdivision du lot 25I du cadastre de Pointe du lac et cette subdivision portant les no 25I-5&6&7 dont le propriétaire actuel est M. Lucien Rouette tel que préparé par M. Roger Gélinas arp.Géo. en date du 7 mai 1973. Ces dits no devant servir de rue.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que demande soit faite au Conseil Municipale de la Paroisse que les deux réseaux d8aqueduc Village et paroisse soit reliée si possible à deux endroits soit sur la route no lot 56 et rue Ste Marguerite lot 25I et que la ou les valves soit défrayées par les deux conseil municipaux ce qui rendrait les réseua plus efficace pour les deux municipalités en cas de besoin.

Il est résolu unanimement que demande soit faite au Ministère de la Voirie de bien vouloir faire l'installation d'un feux de signalisation dans le Village de Pointe du Lac au coin de la rue Notre-Dame et Ste Marguerite considérant qu'un trafic intense circule sur ces artères et qu'a leur de pointe il y a vraiment embouteillage et devient extrêmement dangeureux surtout à l'heure des ou les autobus d'écoliers circulent et que copie de cette résolution soit ransmise aux autorités concernés.

Il est résolu unanimement qu'une nouvelle demande soit faite au Commissariat des incendies de Québec suite à notre première en ce qui a trait a notre équipement de protection des incendies. Proposé par le conseiller J. Jacques Légaré et résolu unanimement que demande soit faite a notre vérificateur de bien vouloir se hater de faite notre bilan au 3I/3I/72 afin de que l'on puisse savoir ou l'on est rendu au finances .

Comptes
Section Générale

Chèques no			
90	J.M. Beaudry	Dépotoir,.....	\$ 50.00✓
91	Albert Thériault	transp. Vidanges...	223.65✓
92	Ministre du Revenu	Impot RRQ Ass.M	47.60✓
93	Receveur Générale du Canada	Impot A.c.	32.80✓
94	Arthur Spénard	Ass. Batisse.....	48.00✓
95	La Compagnie Bell Canada	Téléph.....	75.44✓
96	Marcel Crete	timbres papetrie	115.90✓
97	Ministre des Finances	Mutations...	4.00✓
98	Légaré & Freres	Marchses.....	4.84✓
99	Guilbault	Trasport Inc.	5.00✓
100	Hydro Québec	Elect.....	167.46✓
101	PéEmile Montour	Matériaux.....	96.00✓
102 ⁻⁶	Marcel Crete	Salaire de a.....	41.57✓
107	A Guy Messier	Transport Pierre...	249.48✓

I08 Thomas Bellemare et Fils Dénéigement I,890.00

309 Section Aqueduc

61 Pa A. Gouin Ltee Matériaux.....	25.16
62 Hydro Québec Elect.....	118.15
63 Pepin Esso Service Entr tien camion	87.45
64 Henri St-Pierre Chauffage.....	49.35
65 Marcel Crete Entreteien voyage.....	352.40
66 Canron Ltée Matériaux.....	364.73
67 A Guy Messier Travaux avec tracteur	68.00
68-71 Marcel Crete Salaire de Mai.....	41.57
72 Marcel Crete Salair Pompiers Vol.....	58.00
73 Ls Geo. Huilbert Travaux aqueduc.....	68.20



Il est résolu à l'unanimité des Membres du Conseil d'accepter les comptes qui présèdent pour Paiement.

La séance est levée

Philippe Dugré
Maire

Marcel Crete
sec-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Je, Ernest Lucien Béland comptable Public, domicilié à 750 Blvd St-Alexandre Louiseville, ayant été nommé pour faire la vérification des livres pour l'année terminée le 31 Décembre 1972, jure sur les Saints Evangiles de faire mon devoir au meilleur de mon jugement et de ma connaissance.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
en date du Juin 1973

Marcel Crete
sec-trés.

Ernest Lucien Béland
Vérificateur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISTATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 4 juin 1973 et à laquelle sont présents Messieurs Charlemagne Trahan Lucien Rouette Claude Comeau J.Jacques Légaré J.Denis Garceau Rosario Crete sous la présidence de M. J.Philippe Dugré le maire.

Après la récitation de la Prieère et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.



sécurité
construction
excavation

avis de motion
cour de rebuts
cimetière autos.

Avis de motion
achat de rues

soumission
peinture B-F.

Soumission
Travaux aqueduc.

Correspondance:

Lettre de M. Marcel Raymond Motel Belvedere de Pointe du Lac pour que notre Conseil donne son appui à un projet de former un Association Sportive à la Pointe du Lac

Les Décorations Briques et Pierres Inc. de Pointe du Lac demande au Conseil de leur faire un exemption de taxes pour les 5 prochaines années.

La Compagnie de L'hydro-Québec nous transmet un avis que les taux suivants notre contrat seront majorés.

Concernant les analyse de notre eau les représentants du Ministère nous avise que les plaintes concernant la couleur bleu dans les bains et lavabo d'après les analyses faites depuis quelques temps ne révèlent rien d'anormal et pour pousser plus loin ces analyse nous devons faire appel à une maison spécialisée.

Le ministère du Travail et de la Main d'Oeuvre nous avise qu'à l'avenir nous devons aviser par écrit les travaux exécutés par les employés de la Municipalité traitant des normes de sécurité sur les chantiers de construction. adresse
430 Blvd St Laurent Cap de la Madeleine Tel 364-4663.

Mutations: Il est résolu unanimement d'accepter les mutations qui suivent: Laurent Lebire à Pierre Lebire Florida Chamberland et Anna Hélie à Denis Babin Richard Tétrault à Jean Bouchard Adélarde Rouette à Roland Turcotte.

Il est proposé par le conseiller J. Jacques Légaré secondé par le Conseiller J. Denis Garceau que considérant que déjà un organisme est déjà en opération dans la Pointe du Lac Les Loisirs de Pointe du Lac Inc il est résolu de ne pas appuyé la demande de Messieurs les signataires de la dite requête afin de ne pas venir en contrefaire les opérations en cours. Claude Comeau est dissident.

M. le Conseiller Lucien Rouette donne avis de motion qu'à une prochaine séance un règlement sera soumis en rapport avec les cours de rebuts et cimetière d'automobiles et d'autoriser le sec-trés. à faire préparé le dit projet de règlement par notre aviseur légal. Me Michel Lupien.

Le Conseiller Lucien Rouette donne avis de motion pour qu'à une prochaine séance un règlement soit soumis pour l'achat de rues De Tonnacour et Ave Michel, ~~et après les plans soumis par le M.T. Forest~~ Il est résolu unanimement qu'afin de plaire à plusieurs contribuables le sec-trés. est autorisé à demander des soumissions pour le peintage des B-F. environ 60 le conseil fournira la peinture. les soumissions seont recues jusqu'à l'ouverture de l'assemblée. Lundi le 18 juin 1973 au bureau du sec-trés. et seront ouvertes a cette seemblée. Les soumissions cachetées et portant le mot soumissions pour peintage de B-F. Le conseil ne s'engagee à n'accepter ni la plus haute ni la plus basse ni aucune des soumissions

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à demander des soumissions pour des extension de notre réseau d'aqueduc dans les rues De Tonancour et Ave Michel sur une longueur de environ 300 pieds dans chaque rue soit pour le creusage le posage du tuyaux



et des entrées de $\frac{3}{4}$ pouces soit au nombre de 16 entrées et la Municipalité fournira les matériaux le soumissionnaire devra faire des excavations pour environ 5 pieds de profondeur et devra faire le remplissage le tout sous la surveillance du sec-trés. Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé tiré sur une banque ou caisse Populaire ce chèque devra représenter 10% du montant de la soumission. le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus haute ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Le ou les soumissionnaires doivent être des contribuables du Village de Pointe du Lac. Les intéressés pourront prendre plus d'information au bureau de la Corporation 2000 Ste Marguerite Pointe du Lac. Les soumissions cachetées et portant le mot SOUMMISSION POUR EXTENSION D'AQUEDUC seront reçues jusqu'à l'ouverture de l'assemblée qui sera tenue le 18 juin 1973 au bureau de la Corporation et seront ouvertes et étudiées à cette assemblée.

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à faire faire les entrées pour la propriété de Jacques St Louis et de J. Paul Garceau et faire les chèques pour dépôt au Ministère de la Voirie pour l'obtention des permis pour excavation sous la route.

Comptes Section Général

chèques no

I09	Caisse Pop. Pte du Lac (A Thériault	223.65
I10	J.M. Beaudry Dépotoir.....	50.00
I11	Ministre du Revenu Impot RR.A.s....	47.60
I12	Receveur Général du Canada Impot.....	32.80
I13	Hydro-Québec Electricité.....	224.81
I14	Ministre des Finances Mutations....	7.00
I15	Formules Léagles Prov. C.M.....	13.05
I16	La Comp. de Téléphone Bell Canada.....	90.82
I17	Imprimerie St Joseph..Papetries.....	50.20
I18	Maurice Gauthier Entretien propriété	44.50
I19	Marcel Crete Voyges timbres pap.	124.80
I20-I23	Marcel Crete Salaire de juin.....	41.57.

Section Aqueduc

74	Ministère des Finances Dépôt travaux..	25.00
75	Ministère des Finances "" ""	25.00
76	Hydro Québec Elect.....	537.17
77	Marcel Crete Entretien et dép.....	286.55
78	P.A. Gouin Ltee Matériaux Aqueduc	313.56
79	A.Guy Messier Travaux aqueduc BAKO	69.00
80	Henri St Pierre Chauffage.....	13.30
81	Pepin Esso Service Ent. Camions.....	75.76
82	Marcel Crete Pompiers Volontaire ...	150.50
83	Les Geo. Guilbert Travaux aqueduc....	30.50
84-87	Marcel Crete salaire de juin.....	41.57

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement

Il est proposé par le conseiller Claude Comeau et résolu unanimement d'ajourner la séance à lundi le 18 juin 1973 à 8 hres p.m.

La séance est ajournée

J. Philippe Dugré Maire
Marc St. Laurent sec-trés.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Séance ajournée de la session régulière du 4 juin 1973 tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 18 juin 1973 et à laquelle sont présents Messieurs J. Denis Garceau Lucien Rouette J. Jacques Léagré sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

Messieurs les conseillers Charlemagne Trahan et Claude Comeau sont arrivés un peu en retard vus leurs occupations et déjà la séance était levée par le maire soit vers 21 hres 30. p.m.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes sont adoptées tel que lues.

Ouverture des soumissions par le maire pour le déneigement des Bornes Fontaines.

Les soumissionnaires M. Maurice Gauthier	\$ 63.50
M. J. Marie Coulombe	180.00
M. Ls Geo. Guilbert	240.00

Soumission peinture
Borne Fontaine
\$ 63.50

Sur proposition de M. J. Jacques Légaré et résolu unanimement d'accepter la soumission de M. Maurice Gauthier au montant de \$ 63.50

Ouverture des soumissions pour extension aqueduc

Les soumissionnaires: Ls Geo. Guilbert	\$ 652.00
A Guy Messier	712.00
J.M. Coulombe	1,390.00

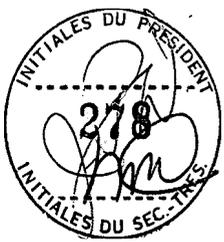
soumission aqueduc
Tonnancour et michel
\$ 652.00 Ls G. G.

~~Sur proposition de~~ Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter la soumission de M. Ls Geo. Guilbert au montant de \$ 652.00 pour extension d'aqueduc.

Lecture d'une lettre du Juge Léon Girard concernant des dommages causés par l'eau à sa résidence de POINTE DU Lac et sur proposition du conseiller J. Denis Garceau il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à faire parvenir une copie de cette demande à nos assurances.

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à remettre au soumissionnaires leur chèque ou argent pour les deux soumissions qui n'ont pas été acceptées. Ce qui fut fait immédiatement après la séance.

Sur proposition de M. J. Denis Garceau et résolu unanimement que la Corporation Municipale de la Pointe du Lac fasse l'acquisition d'un terrain devant servir de rue portant sur le projet déjà accepté d'une subdivision du lot 263-16 et 31-13 du cadastre officiel de la Visitation de Pointe du Lac cette achat est faite au prix de UN DOLLAR (1.00) comptant à la signature du contrat et que M. J. Philippe Dugré



. le maire est autorisé à signer pour et au nom de la dite Corporation Cette subdivision du lot 263-I6-K# -3I 264-I2 devant servir de rue mesure Soit: ~~264-I3xxxix234xpi2~~ 263-I6 550pi 2 263-3I 9,245pi2 264-I3 34586 pi2



Règlement no IOI

Achat de terrain devant servir de rues

Sur proposition du conseiller J.Denis Garceau il est résolu unanimement ce qui suit:

Considérant qu'il est dans l'intérêt générale des contribuables de la Municipalité d'augmenter le nombre de contribuables;

Considérant qu'un avis de motion a été donné antérieurement

Le règlement ci-haut proposé ne sera adopté qu'a une prochaine séance. considérant que l'avis de motion a été donné à la même assemblée qui a été ajournée .

La séance est levée

J. Philippe Dugré
J. Philippe Dugré Maire

Marcel Crete
Marcel Crete sec-trés.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 3 juillet 1973 et à laquelle sont présents messieurs Charlemagne Trahan Claude Comeau Lucien Rouette Rosario Crête Jean-Jacques Légaré sous laprésidence de M. J.Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dervièrè assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.
Correspondance:

Etude d'un projet de subdivision du lot 68 portant les no 68-5-6-7-8 projet de rues présenté par M. René Dugré

M. Lucien Rouette nous transmet une demande pour l'obtention des services d'eau pour une rues qu'il a ouverte avec construction pour une longueur de environ 360 pieds avenue Ricard et demandedes extention pour I974 d'environ700 pieds pour les meme rues Ricard.

Résolutions:

Il est réosolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter le projet de Subdivision du lot 68 et portant les numéros 68-5-6-7-8- dont le propriétaire actuel est M. René Dugré

Le conseiller Rosario Crete donne avis de motion qu'a une prochaine séance un règelement sera soumis pour l'achat de terrain devant servir de rues portant les nos= de cadastre 68-5-6-7-8 et 25I-5-7

Avis de motion
achatde rues

acaht de rues
de Tonnacour

Sur proposition dument secondé il est unanimement résolu que La corporation Municipale de Pointe u Lac se porte acquéreur des lots 263-I6 et 3I et 264-I3 du cadastre officeil de Pointe du Lac



devant servir de rue. Cette session de rues sera consentie par Place de Tonnancour Inc. ici représenté par son président M. J. Jacques Légaré au prix de I.00 payé comptant au moment de la signature du Contrat.

J. Philippe Dugré sera autorisé pour et au nom de la dite Corporation a signer le contrat préparé a cette effet par Lionel Martin notaire lu a l'assemblée et adopté avec une modification a art. 3 soit que "L'acquéreur prendra possession dudit immeuble aussitot que le dit immeuble devant servir de rue soit en forme.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser M. J. Philippe Dugré à signer pour et nom de la dite Corporation les plans et livre de renvoi de la susdite subdivision en tant que propriétaire du lot 68-4.

Lettre de Melle Hélène Bussion nous demandant d'envoyer le compte de taxe d'eau directement à son locataire ce que nous pouvons pas faire considérant que le propriétaire est toujours responsable des taxes sur sa propriété.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que le sec-trés. soit le seul autoriser a faire les ouverture et fermeture des entrées d'eau essuite a des imbroglis survenue ces derniers temps.

le sec-trés. seul fermé et ouvrir entree d'eau.

Il est résolu unanimement qu'une étude soit faire pour faire pour notre Municipalité un nouveau règlement de construction considerant que les construction progresse très rapidement.

pas permis domaine visitation

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil qu'aucun permis de construction soit émis pour le Domaine de la Visitation de Pointe du Lac considerant que des études sont en cours pour les égouts et que présentement le Conseil ne peut fournir aucun service dans ce secteur de développement.

REGLEMENT NO IOI

Règlemmt no IOI

Sur proposition dûment secondé il est résolu unanimement ce qui suit:-

Considerant qu'il est dans l'intéret des contribuables de la Mun ciaplité d'augmenter le nombre de résidents;

Considerant qu'un avis de motion a été donné antérieurement;

Considearnt qu'il est dans l'interet général d'achater un terrain devant servir de rue faisant partie d'une subdivision du lot 263-I6 et 3I et 264-I3 mesurant entotalité pour 263*I6 550.pc.

263-3I 9,245pc. et 264-I3 34,586pc du cadastre officiel de Pointe-du Lac, de Place de Tonnancour Inc.

Considerant que les égout s sera a la charge des propriétaires qui en font usage si dans l'avenir des travaux s'imposent pour les réparations ,entretien ou améliorations une répartition sera faite pour les abonnés a ce dit système

Considérant que ce dit terrain servant de rue est déjà en foeme et sert présentement au passage des véhicules automobiles pour les résidents de cette dite rue;

Il est en conséquence résolu unanimement que le Conseil achète un Terrain faisant partie deslots 263 et 264 et portant les numéros

263-16 et 3I et 264-13 du cadastre officiel de Pointe du Lac tel que le tout apparait sur un plan de subdivision de l'Arp. Géo Roger Gélinas en date du 15 Décembre 1972 et approuvé par le Ministère des Terres et Forest le 19 Mars 1973 et déposé au bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières.



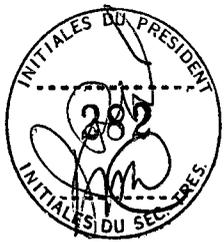
La cession de ce dit terrain consentie par son président de Pal Place de Tonnancour Inc, M.J.Jacques Légaré à la Corp. Mun. de La Visitation de Pointe du Lac moyennant la somme de \$1.00 payée comptant à la signature du contrat.

Le Maire J.Philippe Dugré est autoriser a signer pour et au nom de la dite Municipalité le contrat de vente a cette effet.

Le présent règlement entrera en vigueur selon laloi
Adoptée.

Comptes Générale

Chèque no	I24	Place Tonnancour	Ahaht terrain.....	\$	I.00
	I25	Adélaré Rouette	achat de terrain...		I.00
	I26	Dufresne Alum.	Plaques rues.....		362.5I
	I27	J.M. Beaudry	Dépotoir.....		50.00
	I28	Albert Thériault	vidanges.....		223.65
	I29	Ministre du Revenu	I ^{me} pot.....		59.50
	I30	Receveur Général	Canada impot.....		4I.00
	I3I	E Lucien Béland	vérification.....		490.00
	I32	La Compagnie Téléphone	Bell		80.69
	I33	Ministre des Finances	Mutations.....		II.00
	I34	J.Denis Garceau.....			32.50
	I35	Rosario Crete			32.50
	I36	Charl. Trahan.....			32.50
	I37	J.Jacques Légaré.....			32.50
	I38	Lucien Rouette ,.....			32.50
	I39	Claude Comeau.....			32,50
	I40	Annulé			
	I4I	J.Phil. Dugré.....			97.50
	I42	Marcel Crete	Timbres papetries		2I8.90
	I43	Hydro Québec	Elect.....		I92.36
	I44-I48	Marcel Crete	Salaire de Juil.....		4I.57
	I49	Légaré et Frères	Peinture B-F.....		44.80
			Section aqueduc		2,0I9.83
	88	Banque Prov. du Canada	Interets.....		5,438.I2
	89	Maurice Doyon	Etreteien camion.....		22.33
	90	Daigle Aqua Inc.	matériaux.....		257.69
	9I	CANRON Ltée	Matériaux aqueduc.....		
	92	E Lucien Béland	Vérification.....		550.00
	93	Champlain Sept Iles	express.....		5.50
	94	Corp. du Village de	Yamahcihce feux.....		57.00
	95	Marcel Crete	Etreteien auqueduc.....		275.80
	96	Hydro Québec	Electricité.....		449.22
	97	A Guy Messier	TrvauX aqueduc.....		222.00
	98	Marcel Crete	Pomp ers volontaires.....		65.00



99 Annulé

I00-I04 Marcel Crete Salaire de juillet . . . \$ 41.57

I05 ~~X~~ Min. stre des Finances dépôt garantie 25,00

I06 ~~X~~ Pepin Esso Service Entretien camion.... 46.54

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Dugré
Maire
& *Maurice Ricard*
sec-trés.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 6 Aout 1973 et a laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete J. Denis Garceau Claude Comeau J. Jacques Légaré sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

Lettre de L'Union Rég. des C.P. des jardins nous avisant que le 1er Aout on a a rencontrer une échéance sur notre emprunt de Aout 1960 soit \$ 401.67 Intérêts et \$ 1,500.00 capital
Lecture d'une lettre du Ministère des Affaires Municipales concernant la demande pour organiser un système incendie entre les deux Municipalité.

Le Ministre du Revenu nous fait parvenir un rajustement de taxe de vente soit un chèque au montant de \$ 11,999.10 pour 72-73

RESOLUTIONS:

Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés. à demander des soumissions pour des extentions d'aqueduc dans les avenues Dugré et Ricard sur une longueur dans l'ave DUGRE d'environ de 400 pieds de tuyaux de 4 po J.M. ainsi que la pose d'une Borne Fontaine 6 entrées de services avec des traverse de rue d'environ 60 de tuyaux de cuivre $\frac{3}{4}$ po et dans l'ave RICARD d'environ 360 pi. de tuyaux de 6 po J.M. plus 6 btes de service et traverse de rue de 60pi. raccordement au tuyaux principale existant et la pose d'une valve de 6po. J.M.

Le ou les soumissionnaires devront faire le creusage le posage et le remplissage, le creusage devra être fait de 5 à 6 pi. de profondeur sous la surveillance du sec-trés.. le conseil s'engage a fournir les matériaux nécessaire a ces travaux. les soumissions devront etres accompagnées d'un chèque visé tiré sur une banque ou caisse populaire représentant 10% du montant de la soumission



Ce chèque sera retourné au soumissionnaires dont les soumissions n'auront pas été acceptées. Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues. Les soumissions seront reçues jusqu'à l'ouverture de l'assemblée le 20 Aout 1973 au bureau de la Corporation. Les soumissions seront ouvertes et étudiées à cette assemblée. Le ou les soumissionnaires devront être de préférence des contribuables du village de Pointe du Lac.

Il est résolu unanimement que notre Municipalité est prête à fournir l'eau à M. Harnois au condition que exigée par la loi soit la compensation de l'eau et la taxe spéciale qu nos contribuables paie et ces comptes devront être payés par la Corporation de la Paroisse. et les dépenses faites seront à la charge de l'abonné Mé Harnois.

Il est résolu unanimement d'autoriser les sec-trés. à se rendre au Congrès des Sec-Trés. à Chicoutimi et d'en défrayer les dépenses

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à faire parvenir des lettres pour demander au propriétaire des terrains sur la rue DU FLEUVRE terrains vacants de bien vouloir couper les herbes qui seront un danger pour les feux lorsque cette herbe sèchera

Sur proposition dûment secondé il est unanimement résolu:

1) Que la Corporation Municipale de la Visitation de Pointe du Lac accepte la cession de rue du lot (252-I) du cadastre officiel de Pointe du Lac que doit lui céder Adélarde Rouette le tout moyennant un dollar (\$1.00) et moyennant le fait que cette cession de terrain doit servir à l'établissement d'une rue à l'utilité public

2) Le contrat préparé par Gilles Garceau lu à l'assemblée est adopté tel que rédigé

3) le Maire de la Pointe du Lac J. Philippe Dugré est autorisé pour et au nom de Conseil à signer le contrat préparé à cette fin

ADOPTÉ.

Sur proposition dûment secondée il est unanimement résolu que:

1) La Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe du Lac se porte acquéreur de deux bout de rues connus comme étant (25I-7) du cadastre de Pointe du Lac allant du chemin Ste Marguerite sur une longueur de 560 pieds ladite rue ayant 60 pieds de largeur

2) Le bout de rue étant le lot 25I-5 du cadastre de Pointe du Lac de 60 pieds de largeur entre ses lignes de cotes sur une longueur de 360 pieds.

3) Cette cession de rue sera consentie par Lucine Rouette et son épouse au prix de Un dollar (1.00)

4) J. Philippe Dugré Maire de la Municipalité sera autorisé pour et au nom de cette dernière à signer le contrat rédigé préparé à cette effet par Me Gilles Guy Garceau lu à l'assemblée et adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

Sur proposition de Rosario Crete il est résolu que dérivant le conseil accordera des permis de construction que lorsque les services seront rendus dans les rues ou ave et que lorsque qu'il n'y aura plus de entrées de services disponibles afin d'atténuer les frais encourus

AVENUE Achat
MICHEL

Achat Avenue
RICARD

Sur proposition dûment secondé il est résolu unanimement que:

CONSIDERANT QU'il est dans l'intérêt général d'augmenter le nombre de contribuables;

CONSIDERANT QU'un avis de motion a été donné antérieurement;

CONSIDERANT QU'il est dans l'intérêt de toute la population d'acheter des terrains devant servir de rue faisant partie d'une des subdivisions des lots 25I et 252 et portant les nos 25I-7 et 5 et 252-I et mesurant pour le no 25I-7, une lisière de terrain connue comme partie du lot sept de la subdivision du lot 25I-7 du cadastre de la Pointe du Lac division d'enregistrement de Trois-Rivières mesurant entre ses lignes de cotés Nord-est et sud-ouest, soixante pieds(60) sur une longueur de cinq cent soixante(560) borné en front au sud-est par le chemin Ste Marguerite en profondeur au nord ouest par un surplus du lot 25I-7 étant une rue continuant d'appartenir à Lucien Rouette des cotés Nord est et sud-ouest par les limites de ladite rue(25I-7)

Une lisière de terrain étant une rue connue comme partie du lot cinq de la subdivision du lot 25I-5 du cadastre de la Pointe du Lac division d'enregistrement de Trois-Rivières mesurant soixante pieds(60) de la largeur entre ses lignes de cotés nord-est et sud-ouest s'étendant sur une longueur trois cent cinquante lieds 350 borné en front au sud-est par le chemin de front du rang Ste Marguerite en profondeur au nord ouest par un surplus du lot 25I-5 étant la rue continuant d'appartenir à Lucien Rouette des cotés nord est et sud-ouest par les limites de la dite rue 25I-5 dudit cadastre.

Un terrain devant servir de rue portant le no un de la subdivision du lot; 252-I du cadastre de la Pointe du Lac division d'enregistrement de Trois-Rivières mesurant environ 557 pieds de longueur sur une largeur moyenne de 60 pieds sauf a son entrée près du chemin ste Marguerite ou la largeur est un peu plus étendue.

La cession de ces terrains consentie par Lucien Rouette et son épouse et par Adélarde Rouette a la Corporation Municipale de la Visitation de Pointe du Lac moyennant la somme de un dollar pour chacune des terrains soit un dollar pour Adélarde Rouette et deux dollars pour Adélarde Rouette payée comptant à signature des dits contrats.

Le Maire J. Philippe Dugré est autorisé à signer pour et au nom de la dite Municipalité les contrats de vente a cette effet.

adoptée.

COMPTES

SECTION GENERALE

Chèque no

150	Lucien Rouette Achat de rue.....	\$ 1.00
151	Caisse Popr. Pointe du Lac A Thér.	223.65
152	Clément Ricard dépotoir.....	50.00
153	Marcel Crete dépenses voyages.....	168.80
154	Maurice Gauthier entretien de bâtisse	124.50
155	Ministre des Finances mutations....	7.00
156	La Compagnie de Téléphone Bell	95.07
157	Dufresne Aluminium plaques rues....	16.09



MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Paroiss. Qué.



I58	Hydro Québec Elect.....	\$ 179.83
I59	Michel Lupiem Frais légal..	25.00
I60	Ministre du Revenu Impot.....	47.60
I6I	Receveur Général Canada Impot	32.80
I62	A Guy Messier entretien rues...	492.88
I63	Thomas Bellemare et Fils rue	88.00
I64-I67	Marcel Crete salaire	4I.57
I68	Corp. Mun. Folio 600	6,000.00
I69	Albert Thériault raj.transp..	529.65

Section Aqueduc

I07	Banque Prov. Canada frais ban.	27.19
I08	Banque Prov. Canada oblig.	7,980.00
I09	Banque Prov. Canada Frais ...	32.30
II0	Ls Geo. Guilbert Contrat	652.00
III	U.Rég. C.P. Desjardins	I,90I.67
II2	Hydro Québec Elect.....	228.18
II3	Corp. Village Yamachiche.....	3I.50
II4	Cahamplain Express Transport	5.50
II5	Daigle Aqua Inc. Matériaux...	2I6.86
II6	P.A. Gouin Ltée " "	428.06
II7	CANRON Ltée. " "	I7.82
II8	Frde Poliquin Inc. " "	23I.98
II9	Mauriee Doyon Ent. Camion	3I.08
I20	R.Duchesne Fils Matériaux..	I7.28
I2I	Marcel Crete Entretien voyages	282.00
I22	Ls Geo. Guilbert Travaux	387.25
I23	Pepin Essso Service ent camion	48.14
I24	Marcel Crete Pomp. Volontaires	60.00
I25-I28	Marcel Crete Salaire Août	4I.57

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Sur proposition dûment secondé il est résolu unanimement d'ajourner la séance au Lundi le 20 Aout 1973 à 8 hres p.m.

La séance est ajournée -

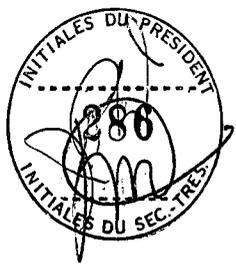
J. Philippe Dugré
Maire
Marcel Crete
sec-trés.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Séance ajournée de la séance régulière du 6 Aout 1973 tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 20 Aout 1973 et à laquelle sont présents Messieurs Charlemagne Trahan J. Jacques Légaré Rosario Crete sous la présidence de M. J. Philippe Dugré le maire formant quorum



A près la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.
CORRESPONDANCE:

Lettre accompagnée d'un chèque au montant de \$ 506.00 représentant une remise partielle concernant les réseaux de distribution de gaz naturel. pour l'année 1971 .

Le rapport des analyse d'eau sont bonne.

Lecture d'un rapport de la Direction du service de prévention des incendies Concernatla fusion de ce service.

Lecture d'une lettre d'invitation de la Société de conservation de la Région de Québec Mauricie concernant les moyens pour combattre les incendies de forets au lac SACACOMIE a St. Alexis des Monts le 26 Aout 1973. à II hres A.M.

Lettre Signée par Maurice Dussault et René Bastarache concerna t les débris de bois non recouverts situé dans le MARAIS qui semble t'il est un danger pour le feu

Concernat cette lettre a, la suite de plainte par M. Maurice Dussault je me suis rendu en compagnie de M. Le Maire visiter les lieu et une lettre fut envoyée a M. Roland Grandmont en lui demandant de voir a couvrir le plus tot possible ces débris de bois avec du sable et la réponse fut que déjà l'épandage du sable a été confiée a M Paul Charbonneau de Ste Marguerite et après consultation les dits débris ont été déposés sur des terrains localisés dans la paroisse aux limites Village et paroisse e et d, autoriser le sec-trés. a en aviser le conseil Municipal de la Paroisse, ainsi que M. M. Dussault et R. Bastarache. et aus si d'en aviser le Ministère Fédéral des Transport considerant que le MARAIS fait partie du fleuve St-Laurent

Copie de règlement de la paroisse de Pointe du Lac concernant M. Onil Désilets. portant le no 78 prévoyant l'alimentation d'eau sur le lot P I34 dans la Municipalité de paroisse Pointe du Lac limite Ouest. du Village.

Considerant qu'une demande da té du 21 juin 1973 a été faite par Onil Désilets propriétaire actuel d'un terrain lot P I34 Attendu qu'un avis de motion a été déposé à cette effet à l'assemblée régulière du 9 juillet 1973.

Considerant qu'il n'y a aucun inconvienient pour la Corporation Municipale de Paroisse Pointe du Lac de passer un règlement à cette effet et article du code Mu n. nous y autorisant il est proposé par le conseiller Robert Parenteau et résolu de tous les membres du Conseil

En consequence il est par le présent règlement ce qui suit;

I. Quele dit règlement ne s'applique qu'a la propriété ci-haut mentionnée soit le lot P I34 propriétaire actuel et futur.

2* Que les conduites d'eau soient totalement dérayées par le présents demandeur soit M. Onil Désilet jusqu'au terrain de la maison concerné

3* Que le cout de l'installation de ce réseau et celui de l'alimentation payable annuellement soit entièrement défrayé pat le propriétaire concerné présent et futur que la cotisation soit

Soumissions
aqueduc
ave dugré
et Ricard

produite par le sec-trés. à la même date que la taxe foncière accordant le même délai pour acquitté ce compte

A défaut de paiement la Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse se réserve le droit de paiement tel que prévu dans les articles du C.M. Saisie vente au C. de Comté.



Le Présent règlement entrera en vigueur suivant la loi passé et adopté le 13 Aout 1973 Signé Jean B. Pothier sec-trés.

M. Le conseiller Rosario Crete donne avis de motion qu'a une prochaine séance un règlement sera présenté concernant la demande de la paroisse pour fournir l'eau a ~~Mr. XXXXXXXXXXXXX~~ a leur contribuable

Ouverture de soumissions pour extension aqueduc

- M. Ls Geo. Guilbert \$ 2,300.00
- A Guy Messier 2,070.00

Après étude sur proposition de M. J. Jacques Légaré il est résolu Unanimement d'accepter la soumission de M. A Guy Messier au montant de \$ 2,070.00

Il est résolu unanimement de remettre le chèque de M. Ls Geo, Guilbert pour la premiere soumission dont les travaux sont terminé et satisfaisant.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de défrayer toutes les dépenses a. M. Philippe Dugré qui nous représentera au Congrès des Maire cet Automne.

Il est résolu unanimement d'autoriser les sec-trés. a faire repeindre le Garage Municipale car il déjà presque 15 ans qu'une peinture n'a été posée.

Section Général

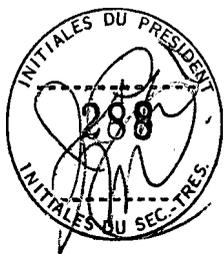
chèque no I70	Corp. Mun. Folio 600 Frais I/15	Oblig. \$	966.87
I71	" " " " " "	" "	864.00
I72	Receveur Générale Canada Timbres....		48.00
I73	La Revue Municipale Abon.....		35.00
I74	La Comp Téléphone Bell Canada.....		71.98
I75	Marcel Crete Frais de congès.....		274.50
I76	Corp. Mun. Pointe du Lac f. 600 2 Vers.		3,000.00
	Aqueduc.		
I29	Germain & Frères Ltée. Travaux réservés....		147.75
I30	Annulé		
I31	Banque Prov, Canada frais banque.....		0.10

Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Dugré
Maire

Marcel Crete
sec-trés.



ordinaire des séances, ce 4 septembre 1973 et a laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete Charlemagne Trahan J. Jacques Légaré sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées tel que lues.

CORRESPONDANCE:

Lecture d'une pétition signée par des résidents de l'avenue DIONNE demandant l'amélioration de la dite avenue en y répandant un peu de gravier.

Lettre de Mme Arthur Désilets demandant de lui fournir l'eau et s'engage à payer les dépenses et le cout de l'eau.

Concernant cette demande, Mme désilets doit faire la demande au membres du Conseil de la Paroisse et faire les arrangements nécessaire et c'est ce dit Conseil qui doit directement transiger avec notre Conseil par règlement.

Les Rév. Freres de l'Inst. Chrét. par leur représentant le Rév. Frere Dion rencontre les membres du Conseil concernant leur projet d'égout (Domaine de la Visitation)

RÉSOLUTIONS:

Sur proposition dument secondée il est unanimement résolu que:

1) La Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe du Lac Village, Accepte la cession des rues, de la part de René Dugré se rapportant au lot: (68-5-6-7-8) tous du cadastre de Pointe du Lac et ce moyennant un dollar (1,00) et moyennant l'effet que cette cession de terrain doit servir à l'établissement de rue à l'utilité du public.

2) Le contrat préparé à cette effet par G.G. Garceau notaire a été lu à l'assemblée et adoptée tel que rédigé.

3) le Maire de la Pointe du Lac Monsieur J. Philippe Dugré et/ou est autorisé à signer pour et au nom du Conseil le Contrat préparé à cette fin. Adoptée.

Il est résolu unanimement d'accepter la copie d'un plan montrant le projet d'une subdivision du lot 257 portant les nos 257-I-2-3 devant servir de rue dont le propriétaire est Monsieur René Dugré tel que préparé par M. Roger Géлина s Arp. Geo. en date du 7 Aout 1973

A lasuite de la demande des résidents sur l'avenue DIONNE Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à faire poser un voyage de Gravier sur cette dite avenue.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que concernant le projet d'égout sur le Domaine de la Visitation (F.I.C.) d'autoriser le sec-trés. à demander à nos ingénieurs soit en l'occurence Tremblay et Héroux (Pluritec) de bien vouloir continuer la préparation du projet de plan pour égout sur le Domaine de la Visitation seulement qu'après que le projet de plan à l'ensemble aura été accepté par la Régie des Eaux du Québec.

Règlement no 103

Considérant qu'il est dans l'intérêt de tout les contribua-

Projet égout
Domaine de la
Visitation
F.I.VC



bles d'augmenter le nombre de résidents;

Considérant qu'un avis de motion a été donné antérieurement;

Considerant qu'il est dans l'intérêt de tout la population d'acheter un terrain devant servir de rue;

En conséquence il est résolu unanimement ce qui suit

Que la Corporation Municipale du Village de la Visitation de la Pointe du Lac accepte la cession des rues de la part de René Dugré se rapportant au lot (68-5-6-7-8) tous du cadastre de Pointe-du Lac et ce moyennant un dollar (1.00) et moyennant l'effet que cette cession de terrain doit servir à l'établissement de rue à l'utilité du public.

Le contrat préparé a cette effet par G.Guy Garceau notaire a été lu à l'assemblée et adopté tel que rédigé.

Le Maire J.Philippe Dugré de Pointe du Lac et ou est autorisé à signer pour et au nom du Conseil le contrat préparé acette fin.

Désignation:

Une rue et une place publique connue comme les lots cinq, six sept huit tous de la subdivision du lot 68 du cadastre de Pointe du Lac Le lot 68-5 est limité au sud par la rue Dugré étant le lot 68-4 du même cadastre appartenant déjà a la Corporation du village de Pointe du Lac.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi. adoptée

Section Générale

chèque no

I77	Clément Ricard	Dépotoir.....	\$	50.00
I78	C.Pop.	Pte du Lac re: A.Thér. ..	\$	223.65
I79	Ministre du Revenu	Impot.....		59.50
I80	Receveur Gén.	Canada Impot.....		41.00
I81	Hydro Québec	Elect.....		179.83
I82	Marcel Crete	Timbres paeerie..		173.40
I83	Maurice Gauthier	Travaux peinture		50.50
I84	Formules légales	prov. Papetrie ...		38.51
I85 a I88	Marcel Crete	Salaire de sept.		41.57
I89	René Dugré	Achat de terrain....		1.00

Section Aqueduc

I32	Hydro Québec	Elect.....		106.39
I33	R. Duchesne et Fils	Matériaux...		30.08
I34	Marce l Crete	Salaire et entret		248.00
I35	Pepin Esso	Entretien camion ...		226.90
I36	Marcel Crete	Pompier Vol.		50.00
I37	Canron lte	Matériaux aqueduc....		2,850.66
I38aI3I	Marcel Crete	Salaire de sept...		41.57

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement

Considérant qu'un terrain présentement innocupé appartenant au Sr. Grissés de la Charité d'Ottawa situé sur les rives du Lac St Pierre et, où présentement le Gouvernement Fédéral fait des travaux en vue d'améliorer la navigation sur le Fleuve St-Laurent

Règlement

no IO3

Achat de terrain

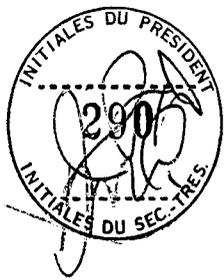
René Dugré

68-5-6-7-8-

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Demande au
Gouvernement

Provinciale
Parc lac st-Pierre



Considérant que ce dit terrain est l'emplacement idéal pour aménager un parc de stationnement ou endroit de repos avec une vue sur le magnifique Lac St Pierre,

Considerant que presque partout en notre Belle province de Québec des endroits de repos pour voyageur sont aménagés par le Gouvernement du Québec par l'entremise du Ministère du Tourisme et de la Chasse et de la Pêche, le long des Rivières lacs et ~~Rivières~~ Grandes Routes (Route 20) ou parcs

En conséquence il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que demande soit faite avec instance, de prier le Gouvernement Provincial de bien vouloir prendre en considération la demande ci-haut mentionnée et que copie de cette résolution soit transmise aux autorités concernées soit en l'occurrence: Le Ministre,

l'honorable Claude Simard Ministre du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, l'honorable Jean Marchand Ministre des Transport à Ottawa, Le Député Antonio Yanakis,

La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Marcel B. A. sec-trés.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Séance régulière de la susdite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 1er Octobre 1973 et à laquelle sont présents Messieurs Claude Comeau Lucien Rouette Charlemagne Trahan J. Jacques Légaré sous la présidence de M. J. Philippe Dugré formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes sont adoptées sur proposition du conseiller Claude Comeau et à l'unanimité des membres du Conseil tel que lues.

CORRESPONDANCE:

Lecture d'une lettre de M. René Isabel se plaignant du mauvais état de la rue DUGRE disant avoir obtenu un permis de construction et que la Municipalité doit lui fournir une rue carrossable et tiendra responsable si des dommages surviennent.

Lettre de l'honorable Jean Marchand Antonio Yanakis concernant le projet de construire un quai le long du Lac St-Pierre.

Lecture d'une lettre et procès verbal du comité composé de 8 membres de Pointe du Lac pour mettre de l'avant un projet d'un centre d'accueil pour personnes âgées.

et les membres formant le comité provisoire sont

M. Philippe Dugré Jean-Paul Bisvert et J.S.E Roy.

Centre
c'acceuid

RESOLUTIONS:

Il est proposé par Claude Comeau et apuyé par Lucien Rouette et résolu unanimement que le Conseil accorde son entier appuie a ce comité et a ce projet. Centre d'acceuid
Il est proposé par Lucien Rouette secondé par Charlemagne Trahan et résolu unanime, ent que le secrétaire soit autorisé a donné suite aux travaux qui sont déjà fait sur le projet de fusion des deux Municipalités en contactant le sec-trés. de l'autre Municipalité M.J.Bte Pothier dans le but de rédiger un projet de budget pour l'année 1974 dans le but d'établir ce qui pourrait etre la situation financiere de la nouvelle Municipalité advenant la fusion,
Proposé par Claude Comeau et résoku unanimement qu'a l'avenir toute demande de permis devra (Construction) etre soumise au Conseil avant d'etre accordé.



Comptes Section Générale

chèque No	I90	C.P. Pointe du Lac A. Thér. vidanges	\$	223.65
	I91	Clément Ricard dépotoir.....		50.00
	I92	La Comp. Bell Canada		49.69
	I93	Légaré et Freres marchses.....		55.32
	I94	P.V. Ayotte Papetries.....		20.91
	I95	Ministres des Finances mutations.....		8.00
	I96	G.Guy Garceau contrats de rues.....		120.00
	I97	Hydro Québec elect.....		179.83
	I98	Ministre du Revenu impot		47.60
	I99	Marcel Crete papetrie timbres.....		88.55
	200-204	Marcel Crete Salaire de oct.....		41.57
	205	Corp. Mun. Folio 600 derniers v. .80		4,723,60
	206	Jean Simard matériaux.....		25.00
	207	Receveur Général Canada Impot.....		32.80
		section aqueduc		
	I42	Hydro Québec Elect.....		211.85
	I43	Fred Poliquin Matériaux,.....		879.16
	I44	CANRON LTEE. "".....		220.54
	I45	A Guy Messier Contrat aqueduc.....		2,231.00
	I46	Ls Geo. Guilbert Trvax aqueduc.....		38.00
	I47	Marcel Crete Pompiers Volontaires....		50.00
	I48-I52	Marceal Crete Salairede de oct..		41.57
	I53	Marcel Crete Salaire voyages ent.....		245.00

Sur proposition de M. Lucien Rouette et secondé par Charlemagne Trahan d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

J. Philippe Piquet
Maire
M. Rouette
sec-trés.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION DE POINTE DU LAC

Session spéciale de la susdite Corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 23 octobre 1973 et à laquelle sont présents Messieurs Charlemagne Trahan Claude Comeau Lucien Rouette J. Jacques Légaré Rosario Crete sous la présidence de M. Le maire J. Philippe Dugré formant quorum

Lecture de l(avis de convocation par le sec-trés. signifiée par poste recommandée a tous les conseiller et comportant les sujet suivant Etude des plans pour égout domaine de la Visitation F.I.C. etprojet des Loisirs de Pointe du Lac Inc.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assenblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Le rév. Frere Dion ainsi que M. Martel Therrien sont présents
Après que le conseil a pris connaissance des plans d(égout et aqueduc la résolution suivante a été adoptée.

Sur proposition dument secondé il est résolu unanimement qu'après avoir pris connaissance des plans montrant les égout collecteur et extention d'aqueduc portant les no 3073 I et 2 tel que préparé par les ingénieurs conseillant Tremblay Héroux (Pluritec) en date du 5 octobre 1973 d'autoriser les dits Ingémeurs a présenter a La Régie des Eaux du Québec Ministère de l'environnement les dits Plans pour obtenir leur apppaation. adopté.

Etude des plans d'un projet de terrain pour les loisirsd de Pointe du lac situé sur le Domaine de la Visitation F.I.C. de environ deux cent mille pieds carré (200,000 P.C. avec sortie sur le chemin Ste Marguerite voisin de M. U. Gagnon.

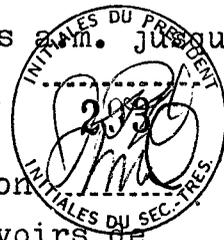
La séance est levée

J. Philippe Dugré Maire
Rosario Crete sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
COPRORATION MUNICIPALE DE LA VISITATION POINTE DU Lac

A une assemblée des électeurs municipaux de la susdite Municipalité tenue au bureau du sec-trés. de la dite Corporation 2000 Ste Marguerite, ce 28 octobre 1973, de Midi à 2 heures H E p.m. tel qu'annoncé par avis publique en date du 9 octobre 1973 pour la mise en nomination d s candidats aux xcharges de Maire et d de conseillers de la susdite Municipalité en remplacement des M. J. Philippe Dugré le maire et de Messieurs Charlemagne Trahan au siège no I Claude Comeau siège no 2 t J. Jacques Légaré siège no 3 dont le terme d'office est expiré,

Cy Dimanche le 4 Novembre 1973 s'il est nécessaire des bureaux seront ouvert au bureau de la Corporation depuis 8 heures à 6 heures Pm pour la réception des votes des électeurs pour les candidats mis en nomination. M. Bruno Héroux de cette Municipalité a été nommé secrétaire de cette election pour assister le président dans l'accomplissement des devoirs de cette charge



Je Marcel Crete sec-trés. étant de droit président de cette election requiert les electeurs ici présents de mettre en nomination les candidats de leur choix en remplacement de M. le Maire et Messieurs les conseillers sortant de charges.

Les nominations devront etre faites par écrit au rpésident de l'élection et mentionner les noms prénoms et occupations des candidats , le numéro du siège de chacun d'eux ainsi que le nom au complet du proposeur et du secondeur lequel devront etres présents.

Il a été mis en nomination a la charge de Maire M. J. Philippe Dugré Cultivateur, ont sigés le bulletin de présentation messieurs Lucien Rouette Adélaré Rouette J. Jacques Légaré J. Paul Boisvert J. Pierre Benoit Charlemagne Trahan

Il a été mis en nomination au siège no I M. Denis Houle Vendeur ont sigés le bulletin de présentation Messieurs Gilbert Charette Pierre Brassard Lucien Rouette J. Jacques Légaré

Il a été mis en nomination au siège no 2 M. Claude Comeau soudeur ont sigés le bulletin de présentations MM. Adélaré Rouette Lucien Rouette J. Jacques Léagré Charlemagne Trahan

Il a été mise nomination au siège no 3 M. J. Jacques Légaré ont signés le bulletin de présentation Messieurs Denis Houle Lucien Rouette Pierre Brassard Adélaré Rouette J. Paul Boisvert J. Pierre Benoit Charlemagne Trahan

Etant donné qu'il s'est écoulé deux(2) heures depuis l'ouverture de l'assemblée pour la présentation des candidats aux charges de maire et de Conseillers de cette Municipalité et qu'il n'y a que le nombre voulu de candidats dûment mis en nomination pour les dites charges;

Je, Marcel Crete président de cette Election proclame élus par acclamation Maire et Conseillers de cette Municipalité:

J. Philippe Dugré Maire
M. Denis Houle siège no I
M. Claude Comeau + no 2
,, J. Jacques Légaré no 3

L'assemblée est levée

et j'ai signé

Président d'élection

Canada

province de quebec

Corporation Municipale de la Visitation de Pointe du Lac

Session régulière de la susdite Corporation Tenue au lieu et heure ordinaire des sance ce 5 novembre 1973 et à laquelle sont présent Messieurs J. Jacques Légaré Claude Comeau J. Denis Garceau Denis Houle Lucien Rouette sous la présidence de M. J. Philippe Dugré quorum.



A près la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues. Le Maire et les trois conseillers élus lors de la mise en nomination sont assermentés par le sec-trés.

CORRESPONDANCE

Lettre du Ministère de L'Education accompagnée d'un chèque au montant de 450.00 comme subvention pour les loisirs, 1973-74. Demande de permis de construction pour un poulailler par M. Georges Bérard (St Germain) et M. Léo Rouette Avenue RICARD. Demande de la part des membres des Loisirs de Pointe du Lac pour obtenir une subvention additionnel de \$ 300.00, pour renouveler les bandes de la patinoir.

Demande des Reév. Srs Dominicaines de la Trinité pour avoir une entrée d'eau de 2 Po. de diam.

Demande de Place de Tonnancour Inc. Pour une extension d'aqueduc rue De tonnancour Est pour le printemps 1974 environ 300 pieds. 8 maisons. Le Ministère du Tourisme Claude Siamrd concernant notre demande pour une halte routière avec vue sur le Lac St Pierre nous avise qu'il a transmis cette Correspondance aux administrateur de son Ministère pour l'attention voulue.

Le 18 Octobre 1973 une circulaire concernant une erreur pour les années concernant la remise d'une partie des taxes foncière soit qu'au lieu de 1973-74 ont devrau corrigé comme 1972-73.

M. Pierre Lefavre demande un permis de la Commission de Contrôle D'Alcool du Québec pour le Motel L'Émérillon Motel Salle manger M. Veilleux le propriétaire d'un local (Ancien Salon Motuaire) nous fait l'offre pour la location de ce dit local pour aménager notre salle de délibération et bureau de la Corporation.

Propositions:

Maire suppléant.

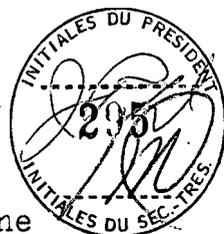
Il estv proposé par Lucien Rouette et résolu unanimement de nommer M. J. Jacques Légaré Maire suppléant pour les 3 prochains mois. Après étude de la demande des Loisirs concernant leur demande de subvention additionnel de # 300.00 il est proposé et résolu unanimement de leur octroyer un montant de 200.00 considérant que déjà notre Municipalité leur fourni le service d'eau gratuitement et que par notre budget le montant versé pour le service de la Bibliothèque entre en ligne de compte comme loisirs.

Il est proposé par J. Jacques Légaré et résolu unanimement d'autoriser le Maire M. J. Philippe Dugré à signer pour et au nom de la Corporation le contrat pour la location du dépotoir avec M Clément Riarc au cout annuellement de \$600.00 en deux versement de 300.00 pour la balance de 1973 et 1974 entièrement.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le sec-trés. à demander des soumissions pour l'entretien des B-F. déneigement pour la saison d'hiver 1973-74 les soumissions reçues au bureau de la Corporation jusqu'à l'ouverture de l'assemblée régulière du 3 D.c 1973 le conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues les soumissions seront ouvertes et étudiées à l'assemblée environ 55a 60 B-F.

le déneigement devra se faire le plus rapidement possible afin de

faciliter le travail de pompier lors d'un incendie.
 Il est résolu unanimement d'autoriser le sec-trés.
 de prendre avec notre aviseur les conséquences lors d'un
 accordation d'un permis de construction pour les services
 publique soit le service d'eau etc.



M. Claude Coeau donne avis de motion qu'à une prochaine
 assemblée un règlement sera soumis pour l'augmentation du tarif pour
 la pose d'une entrée d'eau à des résidences anciennes ou nouvelles.
 À la suite de l'offre de M. Veilleux concernant le local offert il est
 résolu d'autoriser le sec-trés. à communiquer avec le propriétaire
 afin de discuter du prix et des avantages pour la location de ce local
 qui sans aucun doute serait l'endroit idéal pour notre bureau et salle
 de délibérations car nous n'avons pas un endroit très convenable pour
 un conseil municipal afin de recevoir des invités.

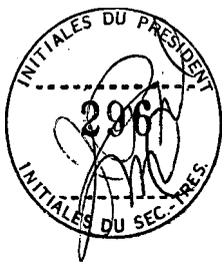
À la suite de plaintes de résidents de ~~xxxxx~~ certaine rue ou avenues
 il est résolu que quelques membres du conseil prennent connaissance
 de l'état de ces dites rues et prennent les moyens pour y remédier.

Comptes

Section Générale

chèques no

208	Loisirs de Pointe du Lac Inc. octroi.....	\$ 450.00
209	Caisse Pop. Pte du Lac A Thériault.....	223.65
210	Clément Ricard dépotoir.....	50.00
211	Ministre du Revenu Impot.....	47.60
212	Receveur Général du Canada impot.....	32.80
213	Hydro-Québec Elect.....	179.83
214	Comm. Scol Chavigny taxes scol.....	194.76
215	La Compagnie de téléphone Bell	68.34
216	Marcel Crete Voyages papetrie election....	108.80
217	Pavage Veilleux alphasite.....	343.00
218	Formules Mun. sacs election.....	54.65
219	Receveur Général Canada Timbres.....	80.00
220-223	Marcel Crete salire nov.....	41.57
224	Bruno Héroux election 1973.....	10.00
225	Dufresne Alum. btes scrutin.....	32.66
226	Pavage Veilleux alphasite.....	572.75
227	Légaré Frères marchandises.....	18.69
228	A Guy Messier entretien rues.. ..	38.88
229	Maurice Gauthier Travaux entreteien.....	48.75
230	Mme Lise P. Messier copie de documents.....	120.00
231	Georges Lesmerises remb frais pris aqueduc	16.00
232	Loisirs de Pointe du Lac Inc. octroi.....	200.00
I	Section aqueduc	
I54	Henri St Pierre Chauffage.....	56.00
I55	Hydro Québec electricité.....	474.76
I56	Germain Frères travaux réservoir.....	47.25
I57	Maurice Doyon entreteien camion.....	12.60
I58	Marcel Crete voyage et entretene.....	287.75
I59	A Guy Messier Travaux aqueduc	182.00
I60	Marcel Crete Pompiers Volontaire.....	150.00



I61	P.A Gouin	Matériaux aqueduc.....	\$ 1,268.93
I62	CANRON LTEE	" " " "	51.73
I63	Pepin Esso	Service entretien camion....	68.72
I64-I67	Marcel Crete	salaire de nov.....	41.57
I68	Ls Geo. Guilbert	Travaux aqueduc	86.00
889			

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement

La séance est levée

J. Philippe Dugré
Maire

Maurice
sec-trés.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC, CORPORATION MUN. VISITATION POINT DU LAC

Session régulière de la susdite coproration, tenue au lieu et heure ordinaires et séances ce 3 Décembre 1973 et à laquelle sont présents Messieurs Rosario Crete J.D.Garceau Lucien Rouette Denis Houle J.J. Légaré Claude Comeau sous la présidence de M. J.Philippe Dugré.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées tel que lues.

Lecture d'une lettre des Rev. Srs Grises de la Cahrité nous demandant de réduire leur taxe d'EAU CONSIDERANT QUE SEULEMENT 3 personnes y habite.

Lettre du Service de protection et d'environnement nous donnant l'autorisation d'exécuter les travaux d'aqueduc extension et d'égout sanitaire

La firme d'évaluation st Maurice nous offre ses services pour faire l notre évaluation adresse 794 5e rue Shawinigan.

Ouverture des soumissions pour déneigement des B.-F. 1973-74

Louis Dugré \$ 385.00 J.Jacques Messier 9.00 pour chacune & 495.00

Après étude des soumissions il est proposé par Lucien Rouette appuyé par Claude Comeau et résolu d'accepter la soumission de Louis dugré 385.00 Sur proposition de J.Denis Garceau appuyé par Lucien Rouette d'auto-

riser le sec-trés. a faire une demande pour des lumières de rues dans notre Municipalité a l'Hydro-Québec.

M. Lemay de LEM Produits de st Barnabé nous offre un prix de \$ 629.93 pour une table de Conseil dont le plan accompagne cette offre.

Sur proposition de Claude Comeau appuyé par le Rosario Crete il est résolu d'accepter l'offre de M. Lemay pour la dite table mais avec quelques modifications soit que les tables soient un peu plus large et plus longu et que le conseil pourra ajouter un montant de \$ 50.00 en plus du montant de \$ 629.93. et d'autoriser M. J.J.Légaré a faire les démarches nécessaire .le choix du bois sera du chêne.

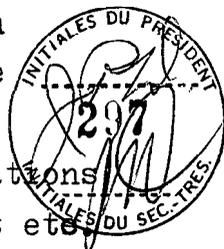
Proposé par Denis Houle secondé par Lucien Rouette que la eonseil s'engage a fournir un aide au sec-trés. pour la raison que le bureau ne soit pas fermé durant l'absence de celui ci suite à des travaux ou autres pour l'aqueduc ou incendies afin d'améliorer les services au contrubualble suite à des plaintes que le dit sec-trés. est souvent absent et que plusieurs ne peuvent venir pour acquitèer leus comptes taxes.

Régie des Eaux
aqueduc égout
autorisation

B-F.
Luois Dugré
\$385.00

MARQUE DE LA RELIURE
Égouttes Municipales Lée, Farham, Qué.

Concernant la résolution précédente le conseiller J. Jacques Léagré propose et appuyé par Denis Houle que la dite proposition précédente soit soumise a pour une étude plus approfondie de cette question par rapport aux conséquences que cela peu comporter concernant notre budget ou autres considérations a savoir les heures de bureau , une aide sec-trés. adjoint etc



Règlement no 104 Amanadant le no 74

Règlemmt I04

ENTREE D'EAU
\$100.00

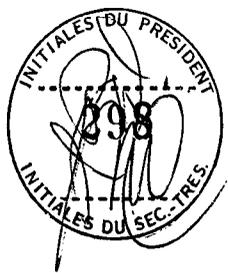
Considerant que depuis l'adoption du règlement no 74 en date du 17 ieme jour de Aout 1959 concernant les tarifs pour les entrées d'eau nouvelle au montant de \$ 25.00 aucune rectification n'a été faite.

En consequence il est proposé par Lucien Rouette secondé par Denis il est résolu que considérant l'augmentation des matériuaxu pour faire l'installations des nouvelles entrées le conseil par le présent règlement augmente le tarif à \$ 100,00 (cent dollar) pour chaque nouvelle entrée amandant le règlement no 74. Adopté.

Il est résolu à l'unanimité des membres u Conseil de reviser le rôle d'évalaution avec amendements tel que décrit ci-après

Revision role
évaluation
1973

Lucien Rouette a Jean Rouette Odilon Crevier à R. Poliquin Fernad Vadebobceur à Yves Lafreniere Lucien Rouette Marcel Boucher Dontigny Inc. à J.C. Boies P ace de Tonnancour a Corp. Mun. Pointe du Lac F. Vadebonceur à Welleie Robert et à J.D'arc Duguay et a Edouard Hébert et Liliane StArnaud et A Francois Panneton et Ana tole Belleare et a Roland Bellamare et a Benoir Carrier et a Pauline Giroux et a Yvan Bourbeau Pauline Giroux Palce de Tonanncour a Grégoire Phamondon et a Roger Riquier et à Marcel Pepin Maurice Senneville de Vital Allaire Ernest Denoncour à Maurice L. Denoncour Fernand Vadeboncouer à Thérèse Fortin et à Pierre André Larose et à J.D'Arc Duguay Place de Tonnancour à Claude Lafrenière Florida Chamberland et M. Anna Hélie à Clovis Rocheleau Jos Auger à Roger Garceau Mme Alphones Lamy à Yves Lajie René Dugré à Michel L'Ecuyer Place Tonnancour à J.C. Boisvert J. Pierre Benoit à Jocelyn Lessard J. Claude Paqui à Douglas Antonisyn Place Tonnancour à André Dugré Lauréat Crete à Lucette Montenbeault Mme Paul Beaudoin à Rosaire Poliquin Adélarde Rouette à J.P Lamy Fraternité Sacerdotale à Gaétan Lavergne et a Rock Vallieres Walter Bergeron à Denis Babin Place De Tonnancour à André Bellemare René Dugré à J. Panneton Yvon Gélinas à Gaétan Tousignant René Dugré à Yvon Gélinas et à Jacques Milot Léo Rouette a Marce Bélanger Lucien Rouette à Roger Boucher et a J. Pierre Lamirande Pierre André Larose à Raphael Lafrenière Laurent lebire à Pierre Lebire Richard Tétreault à Jean Bouchard Adélarde Rouette à Roland Turcotte Nelson St Germain a Geo. Bérard Guilbert et Frere a Gaston Thériault Omer Janvier a Arthur Comeau Place de Tonnancour à Michel Lesmeries Mme A. Messier à a G. Messier Paul Légaré a Nelson St Germain M.A. Dufresne à A. Pagé Denis Babin à Jacques Bourque De Tonnancour à Réjean Bail et a H. Paul Gosselin et a Réjean Baril Lucien Roueete a Nicole Paris Suzanne Vigneault a Pierre Lacroix Arthur Spénard a Pierre Dansereau Lucien Rouette à Marcel Boucher René Dugré a Louis Dugré Luicen Roette a Y Morissette Adrien Desmarais a gaétan Michand Napoléon Paquin a. Alex Buckley Place De Tonnancour à H.P. Gosselin Léo oldd Fréchette a R. Auger J.R. Lamarrae a Helen Skidds. Edouard Hébert à P.E Livernoche



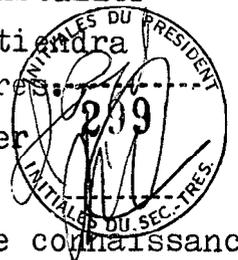
Section Générale

Chèque No	233	Rosario Crete Frais Rep.....	\$	65.00
	234	J.Denis Garceau " "		65.00
	235	Lucien Rouette " ".....		65.00
	236	J.Jacques Léagré		65.00
	237	Claude Comeau " ".....		65.00
	238	J.Philippe Dugré ".....		195.00
	239	Charl. Trahan ".....		65.00
	240	C.P. Pointe du Lac A.Thér.....		223.665
	241	Clément Ricard Dépotoir.....		50.00
	242	Minitre Des Finances Enr camions....		5.00
	243	Formules Lé ales Prov. Code m.....		12.95
	244	Bibliothèque De Pret de la M.		340.50
	245	P.E. Montour Matériaux.....		9.00
	246	Ministre du Revenu Impotééééé,.....		59.50
	247	Receveur Générale du Canada Impot F....		41.00
	248	Marcel CRETE Voyages papetrie acc...		215.25
	249	Jean Banville Inc. Classeur.....		304.83
	250	Lionel Mattin Contrats rue.....		52.00
	251	A Guy Messier Travaux et pierres.....		1089.27
	252	Mme Lise P. Messier Copie document...		35.00
	253	Montréal Draperies pour bureau.....		391.39
	254-257	Marcel Crete Salaire.....		41.57
	258	Maurice Gauthier Travaux.....		39.50
	259	Hydro Québec Elect.....		258.56
	260	La Comp. Bell Canada.....		111.97
	261	Thomas Bellemare et Fils Travaux rues		144.00
	262	Arthur Spénard Ass Camion Chev.....		137.16
	263	Claude Lafrenière Travaux.....		76.00
	264	Jean Simard Couvercle et Ind B-F....		137.16
		Section Aqueduc		
	I69	Hydro Québec Elect.....		98.20
	I70	Guilbault Transport		5.50
	I71	Marcel Crete Pompier Volontaires.....		75.00
	I72	Maurice Doyon entretien pompes et		75.01
	I73	Daigle Aqua Mat.riax aqueduc.....		155.52
	I74	Marcel Crete Voyages pour pompes		358.80
	I75	Ls Geo, Guilbert Travaux aqueduc....		29.00
	I76-I79	Marcel Crete Salaire de Déc,.....		41.57
	I80	Pepin Esso Service Entretien Camion ..		25.70

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Proposé par Claude Comeau appuyé par J.Jacques Légaré il est résolu que la Corporation Municipale de la Visitation de Pointe du Lac après étude des offres de Messieurs Veilleux et Provencher pour la location d'un local soit 2699 Notre Dame Ancien Salon funéraire au prix de \$ 150.00 par mois soit le rez-de-chaussée et sous-sol dont les propriétaire s'engage a mettre le dit sous-sol convenable avec plancher en ciment toilette etc. tel qu'entente avec les propriétaires lors d'un entrevue et d'autoriser le sec-trés. affaire

les améliorations nécessaire soit tenture toile et d'y installer le bureau de la Corporation et que dorénavant le conseil tiendra les Assemblées du Conseil a cette endroit et que le sec-trés. fasse faire une petite armoire avec vitre pour l'installer a la porte du dit bureau afin que dorénavant les avis publics y seront affichés afin que lepublique en prenne connaissance Il est résolu unanimement que dans l'avenir les avis publics devront etre affichés a deux endroits soit a la porte de l'église de Pointe-du Lac et a l'extérieur du bureau de la Corporation soit a 2699 Notre Dame Pointe du Lac.



M. Georges H. Denoncour accompagné par M. Gaston Bournival rereprésentant la pastorale, nous rencontre a savoir; que le Conseil prenne les dispositions nécessaire pour que le service d'autobus de Troi-s Rivières continue leur trajet jusqu'au dans le viillage de Pointe du Lac en passant par le chemin Ste Marguerite via le Village de Pointe du Lac et retournant par l'avenue St Jean*Baptiste suite a des demandes de plusieurs résidents de Notre Municipalité.

Suite a cette demande il est résolu unanimement que après entente entre les différents coprs publics de Pointe du Lac une rencontre soit prévue avec les dirigeants de cette compagnie de autobus si il y aurait possibilité qu'un tel service pourrait se faire .

Il est résolu unanimement de rayées des livres les montants ci-après
Mun. et vidanges 1971-72-73 I, 188.04 270.00 eau 4,593.75

Sur proposition de M. M. Claude Comeau et résolu unanimement d'ajourner la séance au 20 Décembre 1973 à 2699 Notre Dame Pointe du Lac à 8 heures p.m.

La séance est ajournée

J. Philippe Auger Maire
Manuel Couture sec-trés.

canada

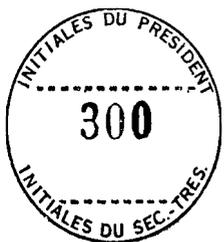
province de quebec

Corporation Municipale de la Visitation de Pointe du Lac

Session ajournée de la séance ordinaire du 3 Décembre 1973 tenue a nouveau bureau soit à 2699 Notre Dame Pointe du Lac à 8 heures p.m. et à laquelle sont présents Messieurs Vu la mauvaise température, aucun membres du Conseil est présent seul le sec-trés. y est.

[Signature] sec-trés.

666666
~~Fin de ce livre de délibérations
de la Corporation Municipale de la Visitation
Pointe du Lac~~
666



Cette page est la dernière du livre des déllérations
du Conseil Municipale de la Visitation de Pointe du Lac

Jean Denis Gavaan
Lucien Rouette
Jacques Sigari
Denis Houle
Claude Cormier

Philippe Agri
Maurice Agri
Maurice Agri